

CORRESPONDANCE
DU
CARDINAL DE GRANVELLE,
1565—1586,

PUBLIÉE PAR

M. EDMOND POULLET,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN. MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,
LETTRES ET BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

—
1880

PRÉFACE.

Le tome II de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, que j'offre aujourd'hui au public, ne sera pas précédé d'une longue préface. A l'*Introduction*, placée en tête du tome I, je dois ajouter peu de chose par rapport à ce qu'on peut appeler l'histoire même de la publication dont la Commission royale d'histoire a bien voulu me charger ¹. Je puis me référer aussi à cette *Introduction* pour ce qui concerne la forme matérielle du présent volume. Cette forme est semblable à celle du tome I. Rien n'a été changé quant aux points de vue suivants : ordre dans lequel les documents sont édités ; manière d'indiquer les dépôts d'où ils proviennent et la personne qui les a fournis ; principes d'après lesquels les pièces en langue étrangère sont suivies d'une traduction intégrale ou sommaire ; système général des annotations qui les accompagnent ².

Je tiens à rester fidèle à la loi que je me suis imposée, après mûr examen, quant au fond des documents. Je m'abstiendrai d'en faire personnelle-

¹ Voir t. I, *Introduction*, pp. vii et suivantes.

² Voir *ibidem*, pp. xxv, xxvi, xxvii.

ment l'étude, et je continuerai à laisser la parole aux seuls contemporains ¹. Je me bornerai à donner quelques brièves indications relatives à la nature des pièces, aux principaux événements dont elles s'occupent, aux publications avec lesquelles je les ai mises en regard.

I

En 1877, je disais dans l'*Introduction* : « Je saisis l'occasion de faire un » appel aux amis des lettres historiques des pays où, grâce aux échanges » académiques, pénétrera la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, » pour qu'ils appellent l'attention de son éditeur sur les publications » locales, ignorées en Belgique, dans lesquelles il pourrait trouver des » documents. »

Cet appel, jusqu'aujourd'hui, n'a guère eu de résultats. Mais, en revanche, un certain nombre d'hommes de science, d'étude et de lettres, tant en Belgique qu'ailleurs, se sont empressés ou de me mettre sur la trace de lettres que la Commission royale d'histoire ne possédait pas, ou même de me communiquer celles qu'ils conservaient dans leurs collections. Je citerai parmi eux, en les priant de recevoir ici mes remerciements, et en exprimant l'espoir que leur exemple soit suivi, M^{rs} Charles Rahlenbeck, Thibaudeau, éditeur à Londres, Alfred Morrison, esq., et Max Rooses, conservateur du Musée Plantin à Anvers.

La lettre que M^r Rahlenbeck a trouvée dans sa collection d'autographes, ainsi que les lettres appartenant à M^r Alfred Morrison, — dont il m'a permis de prendre copie, grâce à l'obligeante entremise de M^r Thibaudeau

¹ Voir, t. I, *Préface*, pp. XLV, XLVI.

— paraîtront dans les prochains volumes à leur place chronologique. L'une des lettres du cabinet Morrison est même, pour le dire en passant, d'un intérêt majeur. Granvelle, écrivant en 1575 à Philippe II, y expose ses vues sur les qualités que devra réunir le personnage chargé éventuellement de le remplacer comme vice-roi de Naples, et sur les principes d'après lesquels ce haut dignitaire devra gouverner le royaume. Or, on ne peut s'empêcher, en lisant entre les lignes, de trouver dans cette longue dépêche, tout entière de la main du cardinal, une condamnation aussi discrète qu'absolue du système de gouvernement suivi depuis quelques années, dans les Pays-Bas, par les représentants de Philippe II¹.

M^r Max Rooses m'a signalé l'existence, dans le dépôt confié à ses soins, d'un certain nombre de lettres de Christophe Plantin au cardinal, son protecteur. Il m'en a facilité l'examen avec autant de complaisance que d'intelligence. J'aime à lui en rendre ici hommage. J'ai dû constater, avec lui, que ces lettres traitaient d'affaires et non de politique, et force m'a été de me résoudre à les exclure de la présente publication. En effet, d'une part, il faut conserver à celle-ci son caractère essentiel de correspondance *politique*, pour qu'elle ne périsse pas quelque jour de pléthore. D'autre part, la correspondance de Plantin est d'un grand intérêt au point de vue particulier de la bibliographie et de l'art typographique. Elle ne peut manquer d'être éditée quelque jour sous les auspices de notre métropole commerciale, si fière à juste titre de son Musée Plantin unique dans son genre. Or, c'est dans cette publication spéciale que les lettres du célèbre imprimeur à Granvelle trouveront leur place naturelle.

¹ Voir au surplus Gachard, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. CLXXV, CLXXVI.

II

Le tome I de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* se terminait au mois de septembre 1566. Ses dernières lettres montraient le pays encore sous l'impression presque immédiate du soulèvement des iconoclastes et des concessions imposées à la duchesse de Parme dans l'*appointement* du mois d'août. Le gouvernement était sans force comme sans plan arrêté. Le culte catholique était suspendu dans beaucoup de localités. Les prêches hérétiques s'étendaient. Les catholiques, comme étourdis du dernier coup qui venait de les frapper, se sentaient sans direction, sans confiance dans le pouvoir, presque sans espérance. Le parti d'action était maître du terrain.

Le tome II s'ouvre avec le mois d'octobre 1566. Il embrasse une période d'environ douze mois. Les premiers documents qu'il renferme ont les mêmes couleurs que les derniers du tome I. Mais bientôt, à côté des actes du parti vainqueur qui s'efforce de consolider, d'étendre, de généraliser sa prépondérance, ils montrent une réaction qui se dessine, qui grandit, qui s'accroît, qui s'organise. De sérieuses résistances locales se produisent contre les progrès des doctrines hétérodoxes et contre les aspirations de leurs adeptes et de leurs fauteurs. La confédération des nobles se désagrège peu à peu avant même que le renouvellement du *serment de fidélité*, imposé aux feudataires et aux gentilshommes, lui porte le dernier coup. Le gouvernement se redresse et commence à s'armer, spécialement en levant des troupes dans les provinces de langue wallone.

Un conflit très-grave ne tarde pas à s'élever par rapport à l'interprétation de l'*appointement* du mois d'août, entre la duchesse de Parme, d'une part, et, de l'autre, les ministres réformés, les consistoires, certains confédé-

rés et quelques seigneurs. Ce conflit porte sur différents points : quelles sont les localités où se sont faits, avant la date de l'appointement du mois d'août, des prêches susceptibles de réclamer son bénéfice ; les prêches *dans* les villes peuvent-ils être assimilés aux prêches en plein champ ; les hérétiques conserveront-ils çà et là les églises qu'ils ont enlevées au culte catholique ou devra-t-on leur en livrer ; l'exercice complet du culte, la cène, les baptêmes, les mariages, sont-ils compris ou non sous la dénomination de prêches ? Le conflit se complique de ce fait que, dans maint endroit, les religionnaires troublent le culte catholique ou en empêchent l'exercice. Il s'envenime. Il prend par degrés un caractère tel qu'il se videra nécessairement par la force. On assiste aux collectes d'argent faites par les religionnaires. On entend parler de tentatives de fusion dans le sens de la confession d'Augsbourg, entre les Calvinistes et les Luthériens des Pays-Bas, tentatives provoquées entre autres par le comte Louis de Nassau. A chaque instant se pose la question des secours que le comte Louis travaille à amener d'Allemagne au parti d'action, secours que celui-ci se ménageait dès le mois de juillet 1566. Anvers, où le prince d'Orange puis le comte de Hoogstraeten remplissent la charge de gouverneur, est en état d'effervescence. Bois-le-Duc, Tournai, Maestricht, Valenciennes, sont pour ainsi dire au pouvoir des consistoires ou de leurs hommes, et ne tardent pas à se mettre dans un état de rébellion plus ou moins caractérisé vis-à-vis de Marguerite de Parme. Sans doute le rôle des seigneurs de l'ancienne opposition aristocratique attire encore l'attention constante et excite souvent les appréhensions des correspondants du cardinal ; mais, dans toute cette période, de nouvelles figures apparaissent par degrés au premier plan de la scène. Du côté du gouvernement les comtes

d'Arenberg et de Meghem, et surtout le seigneur de Noircarmes ont entre les mains la fortune des armes royales. Du côté du parti d'action les ministres, tels que Herman Modedt et Pérégrin de Lagrange, ainsi que les consistoires occupent le premier rang au lieu des confédérés; et Brederode, entouré des derniers restants de ceux-ci, devient le chef ostensible du mouvement armé.

La crise se précipite en décembre 1566 et dans les premiers mois de l'année 1567. Son nœud se forme autour de Vianen, seigneurie de Brederode, de Tournai, d'Anvers, de Valenciennes, mais surtout de Valenciennes. On assiste au soulèvement de la Basse-Flandre, aux combats de Lannoy et de Wattrelos, à l'occupation de Tournai par Noircarmes, aux premières opérations de celui-ci autour de Valenciennes, au siège de la ville, au combat d'Austruweel où périt Marnix de Toulouse, à la formidable émeute d'Anvers du mois de mars. Les espérances que le parti d'action fondait sur des secours Allemands sont démontrées vaines par le fait. La défaite d'Austruweel prive les assiégés de Valenciennes de tout espoir de diversion efficace dans les Pays-Bas. La ville est prise. On suit la marche de Noircarmes, avec son armée victorieuse, sur Maestricht, à travers le Brabant septentrional, en Hollande. Les levées, formées par Brederode à Vianen et dans les environs, sont dispersées par la force, ou elles opèrent leur retraite vers la frontière des Pays-Bas, et plusieurs de leurs chefs sont pris sur le Zuyderzee. Le prince d'Orange se retire en Allemagne. Brederode, de son côté, quitte Amsterdam et se rend à Empden, puis à Brême. Quantité de personnes, compromises vis-à-vis du gouvernement, s'expatrient. Les villes suspectes, y compris Anvers, reçoivent des garnisons de troupes royales. Si le feu couve encore sous la cendre, l'ordre matériel se

rétablit. L'autorité de Marguerite de Parme est partout respectée. Le culte catholique est restauré. Il n'est plus question de prêches publics. Quand le tome II se termine, au milieu de septembre 1567, on voit le duc d'Albe installé à Bruxelles avec le régiment de Sicile.

III

Pris dans leur ensemble, les deux premiers volumes de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* forment un tout. Ils contribuent à faire connaître une période historique qui a des caractères propres et fort tranchés. Les derniers volumes des *Papiers d'État* donnent des lumières sur les origines lointaines de la révolution des Pays-Bas, sur sa lente et graduelle préparation. Les tomes I et II de la présente publication correspondent à la première phase violente du mouvement, à l'explosion révolutionnaire qui a pour occasion prochaine l'arrivée à Bruxelles des fameuses dépêches du Bois de Ségovie, et qui se termine par la victoire de Marguerite de Parme. Les volumes suivants nous transporteront sur une scène nouvelle à beaucoup d'égards.

Le tome II de cette *Correspondance*, pris isolément, a encore un cachet propre qu'il importe de signaler. Les lettres et les documents qu'il renferme ne concernent pas seulement les événements compris dans leur cadre chronologique rigoureux. A chaque instant, ils reviennent et insistent sur les événements saillants qui se sont produits dans les époques antérieures et surtout depuis le retour d'Espagne du comte d'Egmont, en 1565. La fréquence de ces considérations rétrospectives s'explique, d'ailleurs, par la combinaison de plusieurs causes dont je n'indiquerai que les

deux principales. D'abord, à mesure que le gouvernement de Marguerite de Parme reprenait vigueur et que ses chances de victoire semblaient renaître et s'accroître, beaucoup de langues, naguère enchaînées par l'intérêt ou par la crainte, se déliaient. Certaines gens sortaient de leur silence parce qu'en ce moment ils croyaient pouvoir le faire en sécurité. D'autres, comme il arrive dans les vicissitudes des affaires humaines, saluaient le soleil levant et mettaient autant d'empressement à dire ce qu'ils savaient du passé que naguère ils mettaient de soin à le taire. En second lieu, plusieurs personnages auxquels les correspondants de Granvelle empruntaient les éléments de leurs récits, et certains de ces correspondants eux-mêmes, étaient mêlés à la répression judiciaire qui accompagnait les succès militaires de la gouvernante : et ceux-ci étaient à même de parler à bonne enseigne des événements qui s'étaient passés dans les années antérieures, pour avoir beaucoup appris en comparant les aveux et les révélations des prisonniers de Tournai, de Valenciennes et de Vilvorde.

IV

Le présent volume comprend, outre un *Appendice*, cent trente-cinq documents, rangés par ordre chronologique, depuis le 4 octobre 1566 jusqu'au 14 septembre 1567.

Parmi ces cent trente-cinq documents, près de cent sont inédits. Les autres ont déjà été utilisés, en tout ou en partie, pour les grandes publications de MM. Gachard et Groen. Si j'ai reproduit ces derniers, c'est pour me conformer aux bases naguère arrêtées par la Commission royale d'his-

toire, et parce qu'ils servent à l'intelligence de ceux qui sont publiés pour la première fois.

Les documents peuvent se ranger en plusieurs catégories. Outre les lettres adressées au cardinal ou écrites par lui, on y rencontre des pièces qui, sans appartenir à la rigueur à sa correspondance, devaient cependant y prendre une place; ce sont de vraies annexes des lettres; on ne pouvait les rejeter ni en note ni en appendice.

Les lettres adressées au cardinal sont au nombre de quatre-vingt-douze.

Il y en a quatre qui émanent de Philippe II, soixante-quatre du prévôt Morillon, vingt-quatre de différents correspondants tels que l'archevêque de Cambrai, le protonotaire Castillo, le baron de Polweiler, le maître des comptes Viron, le doyen Briccius de la collégiale de St-Denis à Liège, le secrétaire Prats, le seigneur de Noircarmes, le pensionnaire de Dordrecht, Pierre Cornet, le conseiller Hessele si connu pour avoir siégé au conseil des troubles, etc. Les lettres de Philippe II roulent principalement sur les affaires des Pays-Bas, sur l'intention arrêtée qu'il a de s'y rendre, sur la résolution qu'il a prise, malgré les inconvénients que le cardinal lui a signalés, de s'y rendre avec une armée, sur les raisons de cette résolution et le but précis qu'il s'est proposé en la prenant, etc. Elles s'occupent aussi, par intervalles, des affaires générales de la monarchie, et spécialement des rapports du monarque avec le pape St Pie V dont il prétendait obtenir des avantages financiers.

Parmi les dépêches émanées des correspondants que le cardinal avait dans les Pays-Bas, les plus importantes sont encore, comme dans le tome I, celles du prévôt Morillon. Elles continuent à former un récit suivi des événements et de leurs causes, récit emprunté presque toujours soit

à des témoins oculaires soit à des personnages ayant pris part aux faits. Je nommerai parmi les principaux garants des renseignements fournis par le prévôt d'Aire¹ : Elbertus Leoninus, Jean Hovelmans, tous deux familiers de la maison du prince d'Orange, et Jean de Pennants secrétaire de celui-ci; le doyen de Taxis, le chanoine Doncker, Jérôme de Curiel, qui tous suivent jour par jour le mouvement politique et social à Anvers; Berlaymont et Viglius qui, à raison de leurs charges, savent ce que fait et ce que cherche la cour; le frère Jean Ghery, *cordelier* de la duchesse de Parme; Noircarmes, le jeune et heureux général, les seigneurs de Largilla, de Billy, de Helfaut, etc., qui conduisent les opérations militaires ou qui y participent; François Richardot, évêque d'Arras, contre lequel Marguerite de Parme avait été si fortement prévenue, qu'en ce moment elle écoutait et dont elle aimait à mettre en relief le remarquable talent oratoire; le comte d'Aremberg, et surtout la comtesse d'Aremberg, « une fine pièce, » qui

¹ Le portrait de Maximilien Morillon, qui accompagne ce volume, a été exécuté par M^r Franck, membre de l'Académie royale, d'après un des meilleurs tableaux de Michel Coxie : un triptyque, dont le panneau central représente l'Ascension, et dont les volets reproduisent les traits de Gui Morillon, d'Élisabeth de Mil et de leurs enfants. Maximilien, en costume ecclésiastique, est peint sur le volet de droite à côté de son père Gui.

Le triptyque de Coxie a été peint par les ordres du prévôt d'Aire, lui-même, pour orner le mausolée de Gui Morillon qui se voyait encore au siècle dernier dans la collégiale de St-Pierre de Louvain. Il se trouve aujourd'hui au musée de l'hôtel de ville. Je saisis l'occasion de remercier ici l'administration communale de Louvain qui m'a permis de faire reproduire, d'après un joyau de son musée, les traits du plus constant ami du cardinal, et M^r Edw. Van Even, archiviste de la ville, par les soins obligeants duquel cette autorisation a pu sortir ses effets. On peut consulter sur le triptyque de Coxie, Edw. Van Even, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1857, pp. 269-284.

avait la confiance absolue de son mari sur lequel elle passait pour avoir grande influence, et qui parlait guerre comme un capitaine et politique comme un homme d'État; Hessele et Blaesere, tous deux activement mêlés aux poursuites criminelles faites après la victoire; le chanoine de Bruhèze, ecclésiastique très-consideré de la ville d'Utrecht; le docteur Louis del Rio, frère consanguin du protonotaire Castillo, revenu d'Espagne comme conseiller attaché à la personne du duc d'Albe, etc. Les lettres du pensionnaire Cornet ont une importance particulière en ce qui touche les affaires de la Hollande, et spécialement celles des États du comté où Cornet, à raison de sa charge, jouait un rôle assez en vue. Celles de Briccius concernent les affaires de la principauté de Liège, alors, il est vrai, en connexion intime avec les événements des Pays-Bas.

Les lettres écrites par le cardinal sont au nombre de trente-neuf. Toutes sont datées de Rome. C'est là, en effet, que le cardinal continue à résider, consolé, en apparence au moins, de son inaction politique, de nouveau consulté par le Roi et averti par lui de ses projets, s'occupant d'ailleurs avec le cardinal Pacheco et le grand commandeur des intérêts débattus entre la cour de l'Escurial et le St-Siège. Seize des lettres de Granvelle sont adressées au Roi. Elles traitent presque toutes des affaires des Pays-Bas, mais elles touchent çà et là aux intérêts généraux de la monarchie et à ses intérêts en cour de Rome. Un petit nombre d'entre elles s'occupent d'affaires personnelles du cardinal ou y font allusion. Les autres ont pour destinataires : Marguerite de Parme, le président Viglius, le trésorier Schetz de Grobbendoncq, l'archevêque de Cambrai, Sonnius, évêque de Bois-le-Duc, le prévôt Morillon, le duc d'Albe, le seigneur d'Oosterwyck, M^e Jean du Quesnoy, conseiller au conseil de Brabant, Léonard de Taxis, maître général des

postes aux Pays-Bas, Antoine de Taxis, maître des postes à Anvers, le conseiller Hessele, personnages de rang, de situation, de caractères bien différents. Le cardinal, en s'adressant à eux, s'occupe avant tout des affaires publiques du pays. Parfois il développe des considérations rétrospectives sur les origines lointaines des troubles. En général, il donne des encouragements et des conseils pour le présent et pour l'avenir.

Sans entreprendre ici l'analyse des trente-neuf lettres de Granvelle, je ne puis m'empêcher, en passant, de relever dans la lettre du 16 mai, écrite par lui au duc d'Albe, un passage curieux. Le cardinal, on le sait d'ailleurs, tout en continuant à conseiller au Roi la clémence, avait approuvé l'envoi du duc d'Albe dans les Pays-Bas. Or, il résulte de la lettre en question que, dans la pensée de Granvelle, le duc d'Albe ne devait pas rester livré à lui-même, mais qu'il devait à bref délai être suivi par le Roi. « J'avais toujours, écrit le cardinal au duc, auguré de la » grande prudence de V. Ex., qu'étant personne en tout si avisée, et spécialement si bien au fait de l'humeur de ces peuples, elle n'aurait pas » entrepris ce voyage sans avoir l'assurance positive que S. M. suivrait, » prévoyant les embarras qui, sans cela, pourraient se produire... »

Les documents qui, sans avoir le caractère de correspondances, sont insérés dans le corps du volume sous forme d'annexes, sont au nombre de quatre : 1^o un *besoiné*, fait sur l'ordre de Marguerite de Parme, par le conseiller Hessele « sur les advenues, menées et traictiés » depuis le retour du comte d'Egmont d'Espagne, *besoiné* envoyé en copie à Granvelle par son rédacteur; 2^o la *requête présentée au nom des sectaires aux seigneurs et gentilshommes confédérés*, au mois de février 1567, c'est-à-dire la requête présentée au Sgr de Brederode et aux confédérés qui suivaient encore sa

fortune; 5^o la *requête des nobles confédérés à la duchesse de Parme*, en date du 8 février, c'est-à-dire la requête que Brederode, après avoir reçu la pièce précédente, adressa par un délégué à la duchesse n'ayant pas obtenu l'autorisation de la présenter en personne; 4^o la *réponse faite par la duchesse de Parme au seigneur de Brederode*, datée du 16 février.

Le premier de ces documents est inédit. Il se rattache directement à la lettre d'envoi qui l'accompagne. Son importance capitale est évidente. Les trois autres documents ont déjà été publiés. Pour plusieurs motifs je les ai reproduits en petit texte, comme annexes d'une lettre du secrétaire Prats, qui en suppose l'existence. Ils ne sont compris ni dans la *Correspondance de Philippe II*, ni dans les *Archives et Correspondances de la maison d'Orange-Nassau*. On doit les avoir sous les yeux pour bien se rendre compte de la trame des événements qui se déroulent dans les récits des correspondants du cardinal. A raison même de leur nature, et des points délicats qu'ils touchent, j'ai hésité à les résumer.

L'*Appendice* de ce volume ne renferme que deux documents, mais d'étendue et de portée fort différentes. Le premier d'entre eux est un avis inédit, formulé par le comte d'Egmont, sur les moyens de remédier aux troubles. Sa date précise est incertaine. Le second est le procès-verbal des principaux aveux faits en justice par plusieurs gentilshommes — presque tous officiers dans les levées de Brederode — pendant le cours des mois de mai, de juin et de juillet 1567. M^r Gachard a déjà tiré parti de ce procès-verbal et il en a donné des extraits dans le tome II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. J'ai été heureux de le publier dans son entier parce qu'il peut, de concert avec les sentences rassemblées par Marcus, van Vloten, de Coussemaker, etc., servir de complément et de contrôle aux

lettres des correspondants de Granvelle, aussi bien pour 1566 que pour 1567. Il contribue, d'ailleurs, à fixer, à propos des origines du compromis, de la propagation de la confédération des nobles, de l'assemblée de St-Trond, etc., un certain nombre de points jusqu'aujourd'hui peu précisés, parfois même contestés.

Les deux documents de l'*Appendice* font partie de la vaste collection de copies faite, pour la *Correspondance de Philippe II*, par les soins de M^r Gachard aux archives de Simancas. M^r Gachard a bien voulu, avec l'autorisation de M^r Rolin, Ministre de l'intérieur et membre de l'Académie royale, mettre cette collection à ma disposition pour l'édition de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*. Que M^r le Ministre et M^r Gachard reçoivent ici l'expression de mes remerciements.

V

En éditant ce volume je me suis attaché, comme dans le tome I, à mettre le texte des documents en regard des grandes publications, indiquées dans l'*Introduction*, et de bon nombre de publications locales ou spéciales. Parmi celles de ces dernières, qui, cette fois, ont fourni de précieux éléments à mon travail de comparaison, il en est deux que je ne puis manquer de citer ici même : le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français*, et les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts. Dans le premier de ces recueils M^r Charles Paillard a publié les confessions politiques de Pérégrin de Lagrange et de Guy de Bray, dont le rôle, comme on le sait, fut prépondérant à Valenciennes à

l'époque de la crise. Dans les tomes V et VI du second recueil, Mr Paillard a mis au jour toute une série de pièces officielles concernant les troubles locaux de 1566 et les prodromes du siège de la ville. Si je fais de ces deux publications une mention spéciale ce n'est pas au seul point de vue de leur importance intrinsèque. Je devais reconnaître, au moins par l'expression publique de ma gratitude, les procédés délicats et généreux dont Mr Martin, président de la Société de Valenciennes, Mr Bonnet, secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, et Mr Charles Paillard ont usé à l'égard de l'éditeur de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*. Le premier s'est empressé de mettre à ma disposition les volumes des Mémoires qui pouvaient m'être utiles. Les deux autres ont poussé la complaisance jusqu'à me communiquer, en copie ou en épreuves, les documents qu'ils publiaient parallèlement au présent volume.

Je me suis aussi servi, pour annoter les correspondances du cardinal, de lettres empruntées à la collection manuscrite de copies de Simancas, formée par Mr Gachard, dont il a été parlé plus haut; et, suivant les circonstances, j'en ai donné soit un extrait, soit un résumé, soit une traduction étendue. Sans m'astreindre à une énumération complète de ces lettres, énumération qui serait sans objet, je me borne à signaler ici les cinq principales d'entre elles, toutes adressées à Philippe II : celle du 4 janvier 1567, écrite par Gaspard de Robles, seigneur de Billy; celle du 14 mars, signée par Armenteros; celles du 13 avril et du 6 juin, signées par Noircarmes; celle du 13 avril écrite par le comte de Hornes ¹.

¹ Voir la lettre de Robles, p. 188, note 2^{me}, et p. 202, note 1^{re}; la lettre d'Armenteros, p. 307, note 1^{re}; la lettre de Noircarmes, p. 355, note 3, et p. 474, note 2^{me}; la lettre du comte de Hornes, p. 597, note 2^{me}.

Il me reste, en terminant, à remercier de nouveau tous les savants qui, à des titres divers, ont bien voulu m'assister dans ce travail. Je les ai déjà cités dans l'*Introduction* : je ne les nommerai plus ici. Ils me permettront cependant de faire une exception pour deux d'entre eux que je ne puis manquer d'appeler mes vrais collaborateurs : M^r Auguste Castan et M^r Louis Cousin.

CORRESPONDANCE
DU
CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

MAXIMILIEN DE BERGHES¹, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIII, fol. 173. — M. F.)

Cambrai, le 4 octobre 1566.

Comme j'ay par voz dernières entendu la détermination de V^{tre} S^{gr}ie estre telle que, nonobstant les raisons que par plusieurs mes précédantes luy ay allégué au faict de Vaulcelles², qu'elle ne veult y donner tesmoignaige jusques à ce qu'elle sera en possession des lymittes de son archevesché de Malynes, à quoy n'eu jamais vouldenté de donner empeschement, ny l'ay encoires, et Dieu sçayt, il en fault avoir la pascience, laquelle sera fort facile à prendre au temps qui courre principalement, auquel il fault bien prandre pascience de chose plus grande, comme je ne faiz doubte que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie

¹ Voir tome I^{er}, p. 33, note 2^{me}.

² Voir *ibidem*, p. 168.

ne l'aye jà entendu. Pour ne vous attédier de longue reditte, quant à ce que passe icy, n'en diray aultre chose sinon que l'insolence, ou plus tost la rage de ces povres desvoyez est venue si avant qu'ilz n'ont rien obmis en ce qui pouvoit servir au mespris de Dieu, des sacrementz, des saintz, des églises et ecclésiastiques, et ce en tant de lieux que j'en ay orreur quant je pense quant peu de peys il reste qui n'en soit entaché, et voy les choses en telz termes que si Dieu, par sa miséricorde, miraculeusement ne nous secourre, il sera impossible de tenir plus longuement pied; car nous sommes icy tellement destituez de tous secours ou conseilz d'hommes, qu'il semble que le tout par permission divine s'endort, sans que l'on pense à aulcung remède.

Et puisque, sans prendre regard que le Roy leurs a passé tout ce qu'ilz ont demandé et d'advantaige, ilz osent encoires crier en Anvers : *Papen bloet, Papisten goet* ¹, et que la façon de faire d'Anvers est le mot du guet pour tous les aultres, l'on voit en quelle perplexité et angoisse nous passerons cest hyver, si le Roy nous laisse ainsi, veu qu'après Dieu en sa présence gist le seul remède, si remède y a : car je crains que ces troubles et perplexité causeront une telle aliénation de cœur des subjectz du prince, que beaulcoup de choses, qui eussent peu servir à la pacification et réduction des affaires, ne feront à ceste heure riens, au cas Dieu, par sa bonté infinie, ne nous veulle regarder de son œil de pityé et nous envoyer quelque consolation.

Nous sommes encoires en ceste ville, grâces à Dieu, assez bien; mais nous a convenu prendre quatre cens soldatz en la ville à noz grandz fraiz et despens pour le maintenant du magistrat. Ceulx de Valenciennes n'eussent cessé aultrement que noz églises et gens ecclésiastiques n'eussent esté mis aux mêmes termes que sont audit Valenciennes; comme ilz ont bien montré au Chastel-en-Cambresiz ² qu'ilz soubtiennent, et les ont bouté si avant qu'ilz tiennent la ville par force, ayans serré la main à la justice, et y font entièrement tous les exercices de leur mahommerye, comme audit Valenciennes; et combien que la villette soit si peu forte que facilement,

¹ Littéralement : sang des prêtres, biens des papistes; c'est-à-dire, il nous faut le sang des prêtres et les biens des papistes.

² Le Cateau-Cambrésis ne fut repris aux sectaires par Maximilien de Berghes que le 24 du mois de mars 1567.

avec trois ou quatre canons, l'on en viendroit au dessus, si est-ce que, jusques à ceste heure, Madame a esté d'advis que je n'attentisse rien de force pour leurs adhérans, mais que je tinsse le pied que le Roy Catholique tient en ses affaires, qui est de caller voile encoires pour quelque temps; ce que certes je faiz bien envy, tant pour la honte que c'est d'endurer une telle insolence d'une pognée de gens de deux ou trois cens personnes, que pour ce qu'ilz me gastent le plat pays tout allentour, comme faict aussi la royne de Navarre à Preumont ¹ et aultres terres qu'a son filz en ce Cambrésiz.

Et avec tout nostre malheur, la dissolution des ecclésiastiques semble ne voulloir encoires prandre fin : car en moins d'ung mois il y a heu trois prebstres qui chacung ont commis un homicide, le tout après boire et de mal venir : l'ung est chanoine résident à Anthoin, si près de Tournay, l'ayant faict fort vaillamment; l'aultre est curé dudit Preumont, où il a tué le lieutenant du bailly qui estoit le principal protecteur des catholicques dudit lieu; l'aultre est curé auprès de Leuze, mais ne sçays encoires comme ce cas est advenu. Je tiens que ce seroit une chose de grande édification pour ceulx de pardeçà, si que quant telz galans viendront à Rome demander pardon, l'on les envoyasse sur les gallères : car comme peu souvent ilz retournent meilleurs avec leur pardon, ilz causent grand scandalle.

Ce ne seroit aussi petite édification si Sa Sainteté commendasse absolument de faire observer le Concille de Trente, dont l'on ne faict pardeçà non plus de semblant comme si jamais n'eut esté tenu, n'est au seul article du mariaige, et ce en aucuns lieux, qui ne cause aussi petit scandal que à Louvain les mariaiges sont vaillables, qui à Bruxelles ne vaillent riens ²; et nous disent ouvertement les séculiers qu'il ne fault treuver estrange que culx ne tiennent riens du Concille veu que les ecclésiastiques sont ceulx qui plus obstinément y résistent. J'espère que Sa Sainteté s'en résoldra quelque jour et le plus tost seroit certes le meilleur; je supplie à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} y tenir la main et estre cause d'ung si grand bien, et voyons grande apparence que, si l'on ny met ordre, ordre sy mettra.

¹ La baronnie de Preumont, qui appartenait alors à Henri de Bourbon, prince de Béarn, plus tard Henri IV, était une des pairies du Cambrésis.

² Louvain appartenait à l'ancien diocèse de Liège, et Bruxelles à l'ancien diocèse de Cambrai. Aucune de ces deux villes n'avait encore été placée de fait sous la juridiction de l'archevêché de Malines.

Et comme V^{tre} S^{gr}ie Ill^{me} sçayt que le principal revenu de mon évesché provient principalement de la ville du Chastel-en-Cambresiz, de laquelle je ne puis recepvoir grand chose à raison qu'elle est occupée et détenue de force par les huguenotz, parquoy je supplye à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie bien humblement voulloir remonstrer à Sa Sainteté le peu de moyen que j'ai de vivre, qui sera la fin de cestes où je prieray le Créateur donner à V^{tre} S^{gr}ie Ill^{me} et Rcv^{me}, en prospérité, très longue et heureuse vye.

II.

LE PRÉVÔT MORILLON ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 300 et suiv. — M. F., complétée par G.)

Louvain, le 5 octobre 1566.

Depuis mes dernières, qu'estoient du xxviii^e et xxix^e du mois passé, nous avons heu nouvelles que Cignet soubstenoit encores aultant que oncques, dont sumez esté fort resjouyz, et serons encores d'avantage si l'ennemi se retire aiant perdu sa saison par mer et par terre sans rien exploicter, que seroit ung grand advantaige pour Sa Majesté Impériale. Si les mauvaises nouvelles fussent esté véritables, nous noz en fussions apperceuz bien tost par deçà ².

Mr. Viron est retourné le n^e de ce mois de sa commission; je le presse de ce que je puis pour nostre voiage de St-Amand avant que les affaires empirent, mais je désire que premier voz meublez soient retirez de Malines où ilz sont très mal, quelque chose que vostre concierge ³ escripve que les

¹ Voir tome I^{er}, p. 12, note 4^{re}.

² Les nouvelles de Hongrie, que donne ici Morillon, étaient tardives. Sigetz, assiégé depuis le mois d'avril par Soliman le Magnifique en personne, avait succombé le 7 septembre après une résistance héroïque.

³ Augustin Weyns, échevin de la ville, voir tome I^{er}, pp. 454 et 615.

affaires y vont mieulx. Le tout sera plus seurement à Bruxelles. Car si l'on ne met quelque bende à Malines et Lire ¹, ceulx d'Anvers leurs feront quelque venue. Aulcuns de qualité ont depuis trois jours sauvé les biens qu'ilz avoient aus dictz lieux en ceste ville, laquelle seroit bien malade si les dictes places se perdoient : que Dieu ne veuille !

..... Mr. Contault n'at encores publié les pardons ; et puis qu'il lez remectoit à celluy que vous escripviz par mes dernières, je pensoie bien qu'il n'en feroit grand cas. L'on at porté ung enfant hors de Malines pour le faire baptiser à la hugonotte, ce que l'escoutette cuida empescher, comme il fait la chayre du prédicant ; mais les adversaires l'ont passé tout oultre, et fault qu'il l'avale comme beaucoup d'autres choses ; et, ce qu'est encores le milleur, l'on le voudroit bien charger ², mais je suis seur que en temps et lieu il se sçaurat bien justifier à la charge d'aulcuns de la loy. Il ne peult avoir hallebardiers comme ont les bourgmestres. Dieu sçait comme le tout y vad. Betz, avec ses consortz, y faict ung grand mal et at esté cause que mille personez sont allez aux preschez qui ne fussent allez sans luy ³. L'on y fait une procession dimenche à laquelle ceulx du conseil adis-tarent, aussi fait le comte de Hooghstraeten ; et fut chacun esbahi d'y veoir ung si grand peuple, et avec si grande dévotion accompagner le St-Sacrement. Les sermentz estoient en armes et les piedtons sur le marchiet, mais il n'estoit de besoing.

L'on passat aussi lediet jour la procession de St-Michiel à Brucelles autant honorablement que l'on fait de long temps ; et furent les sectaires contrainctz d'aller avec leurs mestiers que ne fut sans estre huéz de plusieurs.

¹ Lierre, au confluent des deux Nèthes.

² En effet, *La déduction et narration de l'estat et conduite de la ville de Malines durant les derniers troubles de ces pays, etc.*, dressée en 1567 par ordre et avec le concours du magistrat, est peu bienveillante pour l'écoute. On la trouve dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XIII, pp. 11 et suivantes. Le récit inséré au tome II des *Chroniques d'Azevedo* n'est guère qu'une traduction en langue flamande du *factum* officiel.

³ On connaît déjà l'avocat Betz ; voir tome I^{er}, p. 274, note 1^{re}. Le 24 septembre Betz écrivait au comte Louis de Nassau, en parlant de la remontrance faite par le président du grand conseil, suivant les ordres de la duchesse de Parme, aux suppôts de ce corps : « j'espère que demeurerons icye entièrement » satisfaitz, car mes confrères, usants de plus grande constance que je ne présumais, se sont trouvés » aux prêches, desquelles l'assemblée d'hier a esté plus grande que oncques auparavant..... ». Groen, *Archives*, t. II, pp. 512-515.

Masières ¹ fait fort bonne garde à St-Amand, et tout est de besoing. Tous les aultelz sont démoliz et les belles pierres fendues. Aussi sont les celles des religieulx fort endommagées. J'escripz que l'on annote tout le dommaige. Et ceulx du lieu et de la terre y ont faict plus de dégastz que les Tournisiens ou Valenchenois. Aussi les abbez voisins s'en plaignent merueilleusement et les ont bien annoté. Il en demeureit bien XII ou XV à Marchiennes ². S'ilz ne sont contrainctz cy après de réparer les dommaiges ilz ne voudront faire aultre chose.....

Pighius ³ offre la vie de Virgille *ex Donato* fort ancienne.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} verrat la response de Plantin, que m'escrip Pighius, sur l'impression du commentaire de Fulvio ⁴, auquel l'on polrat commencer avec texte ou sans icelluy, ce pendant viendront les commentaires sur les *Æneides*. La préface et vie se peulvent réserver jusques au dernier. J'ay faict response au dict Pighius que je ne luy sçauroie escrire aultre chose de vostre intention, sinon que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at trouvé estrange qu'il prend gaiges comme s'il servoit, et qu'il n'en doibt estre esbahi puisque V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} se treuve chargée de si grands fraitz de tous costelz et très mal païé de son revenu.

(Je ne sçay où j'ay miz ceste lettre de Pighius que contenoit que Plantin est prest, pour vostre respect, de faire ceste impression; mais il voudroit avoir ce de l'*Ænéide* quant et quant; que touttefois il ferat ce que l'on voudrat, et demande s'il polrat joindre le texte.)

MM^{rs} Lebay et Gosaeus ⁵ ont soubscript le commentaire *in Epistolam ad Galatas* sans aucune recommandation de l'auteur, disantz *suprascriptus commentarius Epistolae ad Galatas cum annexis quaestionibus nil habet quod sit fidei aut Religioni Christianae noxium. Actum 24 septembris, 1566. Je le renvoierai par le premier grand ordinaire.*

Les affaires de la religion vont icy à l'accoustumé. En Anvers Marcos

¹ C'était, comme on le verra plus loin, un ancien homme de guerre que Morillon avait commis au commandement de la petite garnison dont il avait pourvu Saint-Amand.

² Au combat de Marchiennes où les iconoclastes avaient été battus par Ferry de Guyon et le seigneur de la Tour. Voir tome I^{er}, p. 442.

³ Étienne Pighius, voir *ibidem*, p. 294, note 1^{re}.

⁴ Fulvio Ursino, voir *ibidem*, p. 525, note 1^{re}.

⁵ Voir *ibidem*, p. 131, note 3^{me}, et p. 187, note 5^{me}.

Perès ' peult tout, et est sa maison chancellerie. Les temples sont achevez et consacrez à leur mode. L'on y at besoigné chauldement, et beaucop de damoiselles et gens de qualité y ont ouvré diligemment et donné grandes sommes ². Brecht at fait enterrer sa femme aux Cordeliers à la huguenotte ³.

A Maestricht, fut dimenche dernier l'église de St-Matthias occupée par les hugonaux et les imaiges briséez. Le mesme cuidat l'on faire en l'église

¹ On connaît déjà Marcos Perez comme l'un des membres les plus actifs du consistoire calviniste d'Anvers : voir t. 1^{er}, pp. 220, 432, 463, 499, etc. Une lettre du secrétaire Prats, du 15 février 1567, adressée à Antonio Perez, dit que lui et Bernuy, dont on parlera plus loin, sont les principaux chefs des hérétiques de la ville. Au mois de janvier 1567 il hébergea dans sa maison le fameux prédicant Pierre Dathenus et sa femme. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 309, 310. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje*, (1567-1572), p. 256.

² Le témoignage de Morillon confirme ce que disait déjà l'*Antwerpsch chronyckje*, p. 97.

³ Sire Thierry van Brecht, dont il est ici question, était frère de l'écoute de Bois-le-Duc et du lieutenant de la bande d'ordonnance de Brederode, dont on a parlé à diverses reprises dans le tome 1^{er}. Il avait été échevin d'Anvers en 1565 et était depuis la fin du mois d'août capitaine d'une des huit enseignes de bourgeois levées en ville pour le maintien de l'ordre. Sire Thierry venait de perdre sa première femme, Marie Moreau, dite de Bourgogne, fille de Hugues Moreau, dit Jean de Bourgogne, ancien fourrier de Charles-Quint, et de Jeanne de Beurieu, dite de Schoonbeke, à la munificence de laquelle la ville d'Anvers devait l'érection, en 1558, du grand hospice des orphelins dit *Knechtjenshuis*. Les circonstances dans lesquelles s'étaient faites les funérailles de Marie Moreau méritent d'être brièvement rapportées; elles caractérisent la situation de la ville d'Anvers durant les derniers mois de 1566. Le capitaine Brecht, qui avait alors des attaches avec les religionnaires, ou, comme le disent les chroniques du temps, qui était *gheusgesint*, manifesta d'abord l'intention de faire enterrer sa femme à la calviniste. Il comptait sans le magistrat. Celui-ci, sans intimer ni ordre ni défense, fit savoir à son ancien collègue qu'il n'assisterait pas à la cérémonie si elle ne se faisait pas suivant le rite catholique. Brecht alors changea d'avis; et, le 14 septembre au soir, Marie Moreau fut transportée en grand appareil aux Frères mineurs, pour y être ensevelie, par le clergé catholique précédé de la croix, mais sans surplis et en simple habit de ville tant on craignait les calvinistes. Plus tard le capitaine Brecht s'employa activement au maintien de l'ordre. Il joua un rôle honorable dans la répression de l'émeute du 17 octobre, faillit être écharpé à *Dambrughe*, par les bandes révolutionnaires, avant le combat d'Austruweel, et devint si redouté des mutins calvinistes qu'en mars 1567 il fut l'un des magistrats et officiers de la ville dont ils prétendirent exiger la destitution. C'est probablement lui qu'on voit plus tard occuper la charge de drossart de Dicst et, en 1577, demander sans succès l'office d'écoute de la ville d'Anvers. — *Généalogies manuscrites* dressées par M. Bosmans, président du tribunal de 1^{re} instance séant à Louvain, verbo *Brecht*. — Renseignements complémentaires dus à M. P. Genard, archiviste d'Anvers. — *Annales Antwerpienses*, t. III, p. 73. — *Antwerpsch chronyckje*, pp. 93, 94, 95, 99, 100, 108, 111, 113, 116, 117, etc. — *Mémoires anonymes des troubles des Pays-Bas*, t. 1^{er}, p. 31, et t. III, p. 90.

de St-Servais et de Nostre-Dame; mais les chanoines s'estoient pourveu de gens et ont tenu bon. Dieu at voulu que le premier de ce mois le peuple y at choisi deux bourguemestres, fort gens de bien et catholicquez et d'autorité, que l'on espère réduiront la ville en milleur estat.

Mons^r de Meghe at adverti Son Altèze que à Arnheim et Nieumeghen sept ou huict particuliers, en chascune ville, avoient amené des prescheurs; mais le peuple est venu aux mains et les at jecté dehors, et leur envoie femmes et enfans après ¹.

A Deventer, Campen et Zwolle, que sont soubz le gouvernement de M^r d'Aremberg, l'on at jecté les prédicantz dehors et battu de coupz de poingz ceulx qui vouloient contredire.

Que heust voulu, l'on heust facilement préservé la ville de Malines, car il n'en y a point que se soit si povrement perdue que celle-là; et seroit bien remédiable qui vouldroit. Le conseil print une brave délibération peu paravant que les images se rompirent, offrans d'assister le magistrat d'avis, de corps et de biens, et comme c'estoient vacances, offrirent d'aller asseoir au banc d'eschevinage avec eulx et se trouver à toutes délibérations et exécutions; mais les pensionnaires ne le trouvèrent pas bon. Masnui ² se monstret fort homme de bien et vertueux, disant qu'ilz ne povoient faire milleure ny plus honorable mort que pour la religion : *certandum pro aris et focis*, et que *arae* alloient devant. Il fut suivi de plusieurs; mais le chief, qui est nay pour complaire aux seigneurs ³, dict qu'il estoit mieulx de temporiser, et que l'on polroit faire grand mal pensant bien faire; et quand le comte de Hooghstraeten leur mandit qu'il se vouloit trouver vers eulx, ledict chief volut que l'on allast vers luy, dont aulcungz furent malcontentz; mais se feict ainsi. Et ne fust pour leur demander avis, ce que l'on n'at faict jusques ores, mais afin qu'ilz heussent de con-

¹ Le fait que rapporte Morillon, à propos de Nimègue, est raconté dans une lettre que le magistrat de la ville écrivit le 26 septembre 1566 au comte de Meghem : Nijhoff, *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis, etc.*, t. V, p. 225. L'importante collection de M. Nijhoff renferme une foule d'autres pièces inédites touchant les troubles religieux du XVI^e siècle dans le duché de Gueldre.

² Jean de Masnuy, seigneur de Tenre et de Lompriet, originaire de Mons, conseiller au grand conseil de Malines par patentes du 18 septembre 1552, mort en novembre 1569. Il avait épousé Marguerite Haneton, fille de Philippe Haneton, audencier de Philippe le Beau et de Charles-Quint.

³ Jean de Berghes, président du grand conseil, voir t. I^{er}, p. 560, note 2^{me}.

tribuer ung tiers de la soulde; les aultres deux tiers veult-on charger sur l'église et monastères.

Ledict conseil après avoir admonesté les advocatz et procureurs à garder leur serment et l'ancienne religion, selon l'intention de Sa Majesté, at donné advis à Son Altèze qu'il fault priver ceulx que vont aux presches de tous privilèges et honneurs, et que leur besoigné sera déclaré nul; sur ce quoy Son Altèze n'at encores respondu ¹. Et certes ilz se sont trop hastez, car il n'est encores temps de penser à cela, que seroit plus allumer les sectaires que sont esté si présumptueulx que d'oser demander église, et que l'on relaxe ceulx que ont rompu les imaiges que sont encores prisonniers. Ung Gédéon, que fut le capitaine ², vad plus brave que jamais par les rues, et est souvent vers le comte de Hooghstraeten, comme sont Betz et ung Waroux, que at espousé la sœur de madame Veldwyck ³, qui tiegnent correspondance et ont chascung jour nouvelles du comte Lodovic.

L'on dict que frère Pierre Lupi ⁴ faict merveilles de bien prescher, et dient les sectaires qu'il at bien tourné le feuillet depuis ses premières six prédications.

¹ Il existe aux *Archives de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre*, à Lille, deux recueils de pièces intitulés *Troubles des Pays-Bas*, contenant une partie de la correspondance originale du grand conseil pendant l'époque des troubles du xvi^e siècle. On a dû renoncer, faute d'espace, à analyser ici cette correspondance; mais il était indispensable de rappeler le dépôt dans lequel on pourra, le cas échéant, la retrouver. Voir Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, pp. 20 et suivantes, 217 et suivantes.

² M^e Gédéon, dont on a déjà parlé au t. I^{er}, pp. 43 et 430, était un allemand, né à Francfort, depuis assez longtemps établi à Malines comme maître d'escrime de la ville. Il est souvent question de lui dans le récit officiel du magistrat dont on a parlé plus haut, p. 3, note 2^{me}. M^e Gédéon, dont le magistrat présentait la conduite sous un jour assez favorable, tout en avouant qu'il fréquentait les prêches, resta ou revint à Malines. On l'y retrouve en 157... présentant requête au magistrat pour pouvoir continuer son office jusqu'au nouvel an. Plus tard il dut quitter le pays et, en 1574, il fut une des personnes exclues du pardon général. — *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 304. — Van Doren, *Inventaire des archives de Malines*, t. VI, pp. 303, 306.

³ Le Waroux, dont parle Morillon, n'est autre que Bernard de Mérode, seigneur de Rummen, dit Waroux, dont on a parlé au t. I^{er}, p. 390, note 5. Bernard de Mérode avait, comme on l'a vu, épousé Marie Transilvain. La sœur de celle-ci, Jeanne Transilvain, était la femme du célèbre Gérard van Veltwyck, secrétaire de Charles-Quint, membre du conseil privé, ambassadeur des Habsbourg à Constantinople, qui mourut dans le cours de l'année 1566. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, pp. 288, 376, 377.

⁴ Voir t. I^{er}, p. 99, note 2^e, et pp. 449, 450, 454, 467, etc.

Jusques ores ne s'est tenu aulcune information, ny par le conseil ny par le magistrat, au grand regret des gens de bien, qu'ilz auront à faire d'en respondre à Sa Majesté, mais aulcuns s'en soucient peu et sont de la mesme farine. L'on me dict que le conseiller Rattaller ¹ s'est porté fort vertueusement.

A Bois-le-Duc vont les affaires encores mal. Le peuple et sermentez sont fort corrompuz, mais le magistrat est bon.

Ceulx de Valenchiennes et Tournay demeurent obstinez, et menassent journellement à chascun propoz de faire ung charnaige de tous les gens d'église et catholicques. Mesmes ceulx de Valenchiennes s'emploient en toutte diligence à munir et fortifier leur ville, comme s'ilz attendoient d'estre assiégéz et encloz, comme le bruict est qu'ilz seront de bref; cependant Audregniez, d'Esquerdes et Villers ne font que courir d'eungne ville à l'autre, desquelles ilz se dient commissaires ², et ont assis la poste à St-Amand qui est le millieu entre les deux villes.

Mons^r de Hornes at lessé à ceulx de Tournay quelque ordre de vivre, et at dict que s'ilz ne l'observent qu'ilz verront commé ilz s'en trouveront. Et désjà se faisoit le service par les catholicques par les paroiches; et pour ce que aulcuns garnimentz avoient fait foulle en celle de St-Jacques, furent prins sur le fait au nombre de quatre que l'on dict estre penduz. Ledit comte est venu à Brucelles. M^r de Beauvoir ³ luy feict quelque difficulté

¹ M^e Georges de Rattalder ou Ratteler, gentilhomme Frison, né vers 1318, poète latin et écrivain, avait commencé sa carrière comme conseiller au conseil d'Artois. Depuis le 16 janvier 1360, il était conseiller au grand conseil de Malines et, tout récemment, il avait rempli une mission diplomatique en Danemark avec le seigneur de Groesbeek. Ce magistrat fut promu, le 9 août 1369, à la présidence du conseil d'Utrecht, et mourut le 6 octobre 1381, presque subitement, au local même des séances du conseil. — Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^{me} partie, p. 332. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 333. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1^{er}, p. 342, etc.

² Sur ces gentilshommes voir t. 1^{er}, p. 261, note 2^{me}, p. 260, note 4^{me}, p. 264, note 1^{re}. Les deux derniers d'entre eux étaient plus spécialement occupés à Tournai. Dès le 28 août ils s'étaient présentés aux consaux, « disans qu'ilz estoient envoyez par les chevaliers de l'ordre pour moyenner d'apaiser les » troubles estans en la ville. » Il est souvent question de leurs agissements dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 467, 468, dans les *Mémoires de Pasquier de le Barre et de Nicolas Soldoyer*, t. 1^{er}, pp. 141 et suivantes, t. II, pp. 370, 384, 386, dans le *Supplément à Strada*, t. II, pp. 370 et suivantes, et dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XVI, pp. 415 et suivantes.

³ Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Beauvoir, gentilhomme de la bouche du Roi, était fils de Philippe, seigneur de Molembeix, chevalier de la Toison d'Or, chef des finances sous Charles-Quint,

avant de le lesser au chasteau, comme j'ay entendu depuis nagaires; et, comme Son Altèze luy mandit de faire ouverture audict comte, il s'est retiré à Brucelles et y at fait séjour se disant malade. Les Tournaisiens sont estonnez de veoir que l'on mect tant de munitions et harnaz audict chasteau ¹.

L'on at chassé les Cordeliers d'Amsterdam et tous les ecclésiasticques et gens de religion, *authore*, comme l'on dict, Brederode. Le mesme à Leyde, où ilz ont ruiné le monastère de St-François ². Je croy que c'est pour cela que d'Assonleville at esté en Anvers, avec lez députez d'Amsterdam, vers le prince, mais je ne sçay ce qu'il aurat fait ³.

et de Françoise de Barbançon, dame de Beauvoir, femme aussi distinguée par l'élévation de son caractère que par sa profonde piété. Ce seigneur avait des parents dans les deux camps opposés. La marquise de Berghes était fille de son frère aîné, et la duchesse d'Arshot était fille de sa sœur Josine. Il était cousin du comte de la Roche, beau-frère de Granvelle; et il avait épousé Jeanne de Blois, fille de Louis, seigneur de Trélon, et de Charlotte d'Humières, proche parente du célèbre et vénérable abbé de Liesies, Louis Blossius. Beauvoir, qui joua un rôle assez important et dont il sera souvent question dans ces correspondances, mourut sans enfants à Liège, le 2 juin 1574, en se rendant aux eaux de Spa. Sa veuve épousa le duc d'Arshot devenu veuf, de son côté, de Jeanne de Hallewyn. A la date de la présente lettre Beauvoir était capitaine d'une vieille compagnie de gens de pied, forte de 200 têtes, avec laquelle il était entré au château de Tournai dans la nuit du 30 au 31 août. Par patentes du 13 novembre 1566 il devint chef de deux enseignes d'arquebusiers, de deux cents têtes chacune, levées par Marguerite de Parme pour la garde de sa personne. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 459, 460, 521, 547, t. III, p. 105. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. 205. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^{me} série, t. 1^{er}, p. 140. — LA BELGIQUE, revue mensuelle, 1862, t. 1^{er}, pp. 140 et suivantes : Pruvost, S. J.. *Philippe de Lannoy, seigneur de Molembaix et Françoise de Barbançon*.

¹ Cette question de l'occupation du château de Tournai eut une certaine importance. La duchesse de Parme avait été fort inquiète de voir que le comte de Hornes avait établi au château la femme du seigneur de Montigny et sa mère, la princesse d'Espinoy, et surtout des visites fréquentes faites au château, à l'occasion du séjour de ces dames, par le comte lui-même et par des confédérés tels que d'Esquerdes et Villers. Cependant elle n'avait pas osé mettre formellement obstacle à ce que la femme du gouverneur en titre de Tournai fixât sa résidence dans la forteresse, et elle s'était bornée à exiger de l'officier qui commandait celle-ci, et qui y habitait, le serment de faire bonne garde. Cet officier était le seigneur de Moulbais, lieutenant de Montigny. Sur ces différents points il faut compléter le récit de Morillon par les indications que fournissent la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 459 et 467, et les autres sources citées dans l'avant-dernière note. On trouvera, notamment, dans les pièces justificatives imprimées à la suite des *Mémoires de Pasquier de la Barre et de Nicolas Soldoyer*, un certain nombre de lettres échangées entre la duchesse, Moulbais et Beauvoir.

² Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LXIX et 587.

³ Sur les entrevues d'Assonleville et du prince voir *ibidem*, pp. LXX et suivantes, 587, 465 et suivantes, et la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 477.

Aulcungs dient que, s'estant rompu ung crucifix à Vianen, Mr de Brederode le feict refaire et meict cent florins de priz à celluy que raccuseroit l'auteur; et que, comme il fut depuis veoir madame la princesse à Breda, les imaiges furent rompuez audict Vianen. Aultres dient que luy mesme l'at faict le xxv du mois passé ¹, et que le samblable s'est faict par le comte et sa femme à Culembourgh ², et que ledict jour le sieur de Brederode faisoit gens à tous costelz et baillât cinq florins sur la main, dont ceulx d'Utrecht sont esté mal contentz et ont envoieé leurs députez en court, craindans quelque surprinse. J'entendz que ledict sieur s'est excusé vers Son Altèze de non avoir rompu les imaiges en sa ville, mais les faict hoster affin qu'elles ne fussent rompuez, et que les gens qu'il faict est pour la garde de sa personne contre ses malveuillantz. L'on dict qu'il a grande intelligence à Amsterdam, Leyde et aultres villes et que, comme vicomte, il prétend avoir le gouvernement d'Utrecht dont je suis seur les manans ne seront contentz ³.

¹ Voir t. I^{er}, p. 459, note 3^{me}.

² Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LXXXV, et *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 471, 480. On avait vu le comte, pendant que les iconoclastes étaient à l'œuvre, dîner avec sa compagnie dans la principale église de Culembourg et donner la sainte hostie à manger à un perroquet.

³ Sur les armements de Brederode, voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LXXI, LXXXI, 256, 258, 398, 399, t. VI, pp. 429, 450, 467. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 475 et suivantes. — Te Water, *Het verbond der edelen*, t. IV, p. 523. D'après le journal de la maison de Brederode, inséré dans l'ouvrage de Te Water, dès le 25 septembre des émissaires de diverses villes de Hollande étaient arrivés à Vianen pour offrir à Brederode de l'assister d'argent aux fins de fortifier sa ville. Le 25 on enleva les images. Le même jour Brederode fit battre la caisse et commença ses enrôlements. Il prétendait justifier ceux-ci, vis-à-vis de la duchesse de Parme, en se montrant inquiet des levées faites par le duc Erick de Brunswick, avec autorisation du gouvernement central, dans sa seigneurie de Woerden. Au mois d'octobre le prince d'Orange, allant en Hollande, vit Brederode. La gouvernante désirait qu'il amenât ce seigneur à licencier ses soldats, à expulser les prédicants sectaires de Vianen, à y restaurer les églises et à les rendre au culte. Le prince ne tint guère compte de ces désirs. Il eut l'air, vis-à-vis de la duchesse, de se payer des dires de Brederode, écrivant même que celui-ci était « fort affectionné à faire très-humble service au Roi et à la duchesse. » En revanche le Conseil d'État faisait fort bien remarquer que les armements du duc Erick ne contrevenaient pas à l'accord conclu avec les confédérés au mois d'août, et qu'ils avaient été régulièrement autorisés, tandis que Brederode armait sans licence, contrairement aux ordonnances, et qu'il avait contrevenu directement à l'accord en question par « destruction des images, concession de la église et » d'y prescher. »

..... Je m'esmerveille qu'il ne vient rien d'Espagne; l'on avoit parlé de la venue de Mr de Berghes, mais les mauvais font courir le bruict que l'on ne sçait où il est et Montigny, et que le comte de Hornes avoit envoie un gentilhomme pour le sçavoir ¹. Ilz ne demandent que riottes, et dient qu'il seroit mieulx mourir pour la liberté du payz que de perdre corps et biens par la justice, laquelle dort entièrement en ce payz, au grand regret des bons qui crient merveilleusement après le Roy; et je croy que jamais prince ne fut tant désiré comme il est de son peuple qu'est encores en grand nombre.

Tout est paisible à Brucelles, que je tiens fort asseuré tant que Son Altéze y serat. Il y at bende à Haulx ² et à Vilvorde, et on prend cent chevaulx légiers dans la ville. Si l'on ne met quelques gens en ceste ville elle se perdrat, s'il mesadvient à Malines et Lire; et si en ces deux lieux se mettoit cavallerie, ce seroit tant plus asseurer Brucelles et ceste ville, car le mal nous viendrat d'Anvers, si Dieu par sa grâce n'y pourveoit.

Ilz ne se soucient de leur magistrat une febve, et fort peu de Mons^r le prince quant il ordonne quelque chose contre leur gré. Et n'est possible qu'il ne leur advienne une grande désolation. Tout y est triste et perplex. Il n'est plus question de festins ou banquetz : les perdriz y sont un tiers milleur marchiet que icy. Tout le milleur meuble est dehors, et ne font que d'aller aux presches, desquelles se font six pour un jour. Je prie Dieu de leur ouvrir les yeulx.....

¹ L'envoi d'un gentilhomme à la cour d'Espagne, par le comte de Hornes, est avéré. Seulement la duchesse, dans une lettre du 15 octobre, disait que ce gentilhomme était dépêché pour faire plainte au Roi du serment qu'elle avait fait prêter au seigneur de Moulbais à propos de la garde du château de Tournai. La mission donnée par le comte à son envoyé avait probablement un double caractère, l'un ostensible, connu de la duchesse, l'autre secret, soupçonné par le public. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 475.

² Haulx, c'est-à-dire la petite ville de Hal.

III.

LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIII, fol. 179, 180. — C.)

Bruxelles, le 6 octobre 1566.

... Tengo cartas de Emberes, antes ayr, que Emberes esta peyor que Monza, y que ninguno quiere mas trattar, á causa de la gran confusion, y que ya no quieren obedecer al principe, y el poco respeto que le trayhen agora, que no se teme sino un sacco de hora en hora, allende que los de la villa quieren demandar un presto á los mercadores de muchos miliars. Finalmente todos, que pueden, salen; y mí dixó Curiel que no corre placa, ny credito, ny negocio, y que los mercadores respondentes de otras provincias no quieren aceptar letra de mercadores de aquy.

... Yo veo los tempos agora que se havrá de rogar para servir á los beneficios, por que todo el mundo esta con timor y huye para salvarse, y maxime los ecclesiasticos, que sobre ellos primeramente quieren cargar; y no gritan otra cosa, y hoy en día mas que el primero, que los pesa, quando violáron las eglisias, que no mattaron las ymages vivas que á tanta gente han trayhido en confusion y error, y esto es una vois comun y popular, y no se sona otra agora; y por aquy irán continuando lo comenzado, y el resto se verá á la venida del Rey, que, segun las cosas son paradas, tendrá grandissimo trabajo en qualquiera manera que venga. Y, por quanto digan de la venida, no puede ser tan presto, y lo hallará todo ruinado, bien que de presente no podria estar peyor ny mas ruinado todo, sino como esta y con tanta confusion.

Oy mí ha dicho una persona, que manea los negocios de Estados, que ya se comienza á diffiar (bien que esto es en el secreto) de la venida del Rey, con quanto ha escritto que vendrá, y mí ha dicho razones para ello: lo qual siendo así, se teme que Su Alteza abandonará el gobierno, no pudiendo hazer otro, y vehiendo que todo va en tanta confusion y ruina que no hay mas remedio. Y sé que algunos de los primeros tienen hecho su hatto para

retirarse fuera del pays, esperando esta primera respuesta del Rey, que no puede tardar; por que finalmente, como veo, ninguno quiere mas palabras, y pensar á lo que le cumple. Dios lo perdone al Rey y su consejo que dará cuenta á Dios! Yo nunca lo creyre, si no lo hubiere ayer tasdado con las manos, quan particularmente los Estados lo han avisado al Rey; y cierto asy lo ha de imputar, y á ninguno otro sino á sí mismo, del mal que hay en sus estados!

Brederode haze gente, pero hecha fama que es para guardar su tierra, y da III daleres á la mano, y de VIII dias ha mandado quitar las ymages en Vianne, haviendo premiramente vedado que no les quitasse. Alguna borasca se deve esperar en Hollanda y Zelanda, que como agora es pays adonde no se puede yr á plazer : *aliquid molietur Africa.*

Lo peyor que agora aquí hay es que muchos pastores católicos, maxime en la Frisia, revocan en el pulpito lo que han predicado fasta aquí católice, y dizen que de mundo non han podido hablar ny predicar, y rogan á Dios que haya pietad de ellos por haver por fuerza trayhido su pueblo engañado. Y Dios tenga pietad de nosotros!

Despues el VI el conde de Egmont ha estado en Ypre. El obispo ha tomado á predicar, bien que le aminazen, pero por esto no desea de hazer su officio; así hiziessen todos! Y cierto Su Santidad podria poner riposo en aquella eglisia, si transferesse los canonigos regulares *ad secularitatem*, y al fin si el Rey viene, por fuerza y de pura necesidad se havrá de hazer, pero entretanto aquel poco culto divino que hay se pierde.

III.

TRADUCTION.

..... J'ai reçu avant hier des lettres d'Anvers : qu'Anvers est dans une situation pire que Mons, que personne ne veut plus y prendre d'engagements commerciaux à cause de la grande confusion, que déjà ils ne veulent plus obéir au prince. Elles me disent le

peu de respect qu'on lui porte à présent, de sorte qu'on redoute un sac de moment en moment, et aussi que ceux de la ville pensent demander aux marchands un prêt de plusieurs milliers. Enfin, tous ceux qui en ont la possibilité s'en vont, et Curiel¹ m'a dit qu'on ne voit ni argent, ni crédit, ni affaires, et que les marchands correspondants d'autres contrées ne veulent pas accepter les lettres de change des marchands d'ici.

..... Je vois venir le temps où l'on devra prier pour obtenir que l'on desserve les bénéfiques, car tout le monde est dans la crainte et fuit pour chercher le salut, spécialement les ecclésiastiques, parce que c'est sur eux qu'on veut tomber avant tout; et ils ne crient pas autre chose, et aujourd'hui plus que jamais, qu'ils regrettent de n'avoir pas, quand ils ont violé les églises, tué les images vivantes qui ont poussé tant de gens à l'erreur et à la confusion², et c'est là le langage général et populaire, et l'on n'entend que cela maintenant. Ils continueront ce qu'ils ont commencé, et le reste se verra à la venue du Roi qui, suivant la manière dont les choses sont disposées, trouvera d'énormes embarras de quelque façon qu'il vienne. Quoi qu'on dise de sa venue, elle ne peut être si prompte, et il trouvera tout sens dessus dessous, bien que dès à présent les choses soient dans une confusion et dans un état tels qu'elles ne sauraient être pires ni plus troublées.

..... Aujourd'hui une personne, qui manie les affaires des États, m'a dit que déjà l'on commence à douter (bien que tout bas) de la venue du Roi, malgré tout ce qu'il a écrit de son arrivée, et il m'a dit la raison de ces doutes. Si cela est ainsi on craint que Son Altesse n'abandonne le gouvernement, ne pouvant adopter une autre ligne de conduite, et voyant que tout marche vers une si grande ruine et confusion qu'il n'y a plus de remède. Je sais aussi que quelques-uns des principaux ont fait leurs préparatifs pour se retirer hors du pays, attendant la première réponse du Roi qui ne peut tarder³; car enfin, je le constate, personne ne veut plus se payer de paroles mais penser à son intérêt. Que Dieu pardonne au Roi et à son conseil, qui auront des comptes à lui rendre! Je n'aurais jamais cru, si hier je ne l'avais touché du doigt, combien particulièrement le Roi en a été averti par les États⁴; et certes le Roi ne doit imputer à personne autre que lui-même les maux qui affligent ses états!

¹ Voir tome I^{er}, p. 68, note 1^{re}.

² Le prince d'Orange avait déjà parlé à d'Assonleville du service qu'il avait fait à S. M. « de garder » que plus grand désastre, outrage et sacq n'estoient advenuz en ce pays par les sectaires, lesquels, » passé longtemps, avoient volonté et intention de non seulement faire les saccaigements des églises, » comm'ilz ont fait, mais de tuer généralement tous prebtres, gens d'église, tant religieux que aultres : » ce qu'ils estoient d'intention d'exécuter dez le lendemain des Pasques dernières, comme il scauroit » bien monstrier et vérifier... » Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 596.

³ Le prince, entre autres, avait dit au même d'Assonleville, « que si S. M. venoit par force il ne » savoit s'il l'attendroit. » *Ibidem*.

⁴ Il est difficile de savoir ce que Castillo entend ici par les *États*. Il veut probablement parler des

Brederode lève des soldats, mais le bruit court que c'est pour garder sa terre. Il donne trois thalers sur la main ; et, depuis huit jours, il a commandé d'ôter les images à Vianen, ayant commencé par défendre qu'on y touchât. On doit s'attendre à quelque bourrasque en Hollande et Zélande, pays où l'on ne peut aller pour son plaisir dans l'état où ils sont maintenant : *aliquid molietur Africa*.

Ce qu'il y a ici de pis, aujourd'hui, c'est que beaucoup de curés catholiques, surtout en Frise, révoquent en chaire les doctrines orthodoxes que jusqu'à présent ils avaient prêchées, disant qu'ils n'ont jusqu'ici pu ni prêcher ni parler, et criant miséricorde à Dieu pour avoir, sous l'empire de la contrainte, entraîné et trompé son peuple ¹.

Depuis le vi le comte d'Egmont est allé à Ypres. L'évêque² en a pris occasion pour prêcher, malgré les menaces dont il est l'objet : celles-ci ne l'arrêtent pas dans l'accomplissement de son devoir. Ah ! qu'ils fussent tous ainsi ! Certes le Saint-Père pourrait avoir confiance dans cette église si les chanoines réguliers étaient sécularisés ; et à la fin, si le Roi vient, cela devra nécessairement et forcément se faire, mais, entretemps, le peu de culte divin, qui subsiste encore, se perd.

dépêches du gouvernement de Bruxelles à Philippe II, insistant sur la gravité de la situation et sur l'urgence d'y porter remède.

¹ Ces tristes détails, donnés par Castillo sur les transfuges du sanctuaire qui se faisaient les agents les plus actifs de l'hérésie, sont surabondamment confirmés par les pièces officielles du temps. Ils ne s'appliquaient pas seulement à la Frise. On peut consulter dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 595, la circulaire du 9 octobre adressée par la duchesse de Parme aux conseils de justice, et dans van Hasselt, *Stukken voor de vaderlandsche historie*, t. 1^{er}, p. 92, la traduction thioise de cette pièce, envoyée au comte de Meghem comme gouverneur de la Gueldre. Dès le mois de juillet Lenaert Phoka, chapelain de Limbourg, avait du haut de la chaire adressé à ses ouailles des paroles analogues à celles que reproduit Castillo : *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. IX, p. 248. Parmi les prédicants, dont M. de Coussemaker a relevé les noms et résumé les faits et gestes dans son ouvrage sur les *Troubles religieux de la Flandre maritime*, on trouve aussi une foule de moines et de prêtres apostats.

² Martin Rithovius, voir t. 1^{er}, p. 116, note 2^{me}.

IV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 303, 306. — M. F.)

Louvain, le 6 octobre 1566.

Monseigneur : depuis le retour d'Elbertus de Anvers, j'ai entendu quelques particularitez de luy, et dict que le comte d'Egmond et le prince d'Orange confessent de n'estre plus mal contentz de Granvelle. Je répliquay que pouvoit estre que c'estoit à cause *quod tanti eum non facerent et vellent cum eo exercere inimicitias*, comme Hooghstraeten at aultrefois dict. Ad ce que Elbertus répliqua qu'il parloit à bon escient et qu'ilz estoient désabusez, et qu'il avoit faict bon office avec Wiltpouch, qui est gouverneur du filz du prince d'Orange ¹, et qui me parleroit ne fust qu'il le lesse pour bon respect; et qu'il n'estoit question de faire nouvelle amitié, mais de retourner à l'ancienne, délessant les offenses, entrevenues depuis, qu'il falloitt mectre en obli. Ad ce que je répliquay si l'on heust volu ouyr les justifications de Granvelle, qu'il offrit les donner, que le voile fust esté plus tost hosté des yeulx ². Elbertus dict que cela se cognoist et dict, *cum multis suspiriis*, que le prince est fort maigre et défait, et qu'il ne dort poinct, et que il fait grande pénitence pour ses faultes, et que le comte d'Egmond et luy sont en grande craincte et doubte, pour ce qu'ilz ne sçavent s'ilz se peulvent fier au Roy, que at escript au prince aussi amiablement qu'il heust peult le désirer ³; mais qu'ilz n'estiment Madame de Parme ung festu disantz qu'elle ne se soucie, quant ores tout le pays se

¹ Voir t. 1^{er}, p. 417, note 1^{re}. Ce personnage devint plus tard, lors de son séjour en Espagne avec le comte de Buren, gentilhomme de la maison de Philippe II. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^{me} série, t. 1^{er}, p. 143.

² Sur ces projets de réconciliation des seigneurs avec Granvelle, consulter le t. 1^{er}, à la table alphabétique, verbo *Réconciliation entre Orange et Granvelle*.

³ Voir t. 1^{er}, p. 257, note 2^{me}.

perdroit, pourveu qu'elle puist ravoir Plaisance ¹ et faire ses besoignes, et qu'il ne se fault fier en elle, puisqu'elle at osé escripre à Hooghstraeten que son cousin, M^r. le prince, avoit traicté avec ceulx d'Anvers contre Dieu, contre raison et contre l'auctorité du Roy; et que quant le dict prince luy en at tenu quelque propos par sa lettre, par manière de doléance, Madame at respondu avec grandes assurances ne l'avoir pensé. Touttesfois le prince garde la lettre de Son Altèze que Hooghstraeten luy a miz en mains ². Aussi dict ledict prince qu'Assonleville dict partout que Madame at esté forcée à l'accord, et que partant elle n'est tenue à l'observance ³,

¹ Cette affaire du château de Plaisance, qui préoccupa Marguerite de Parme pendant toute sa vie, et dont il est souvent question dans les documents que renferment la *Correspondance de Philippe II* et les *Papiers d'État*, remontait à l'année 1556. A cette date le duc Octave Farnèse, se séparant de la France, traita avec Philippe II et reentra en possession de Plaisance, de Novarre et des autres places du Parmesan prises par les Impériaux; mais, entre autres conditions, il dut consentir à ce que la citadelle de Plaisance fût occupée par une garnison espagnole payée par lui. Depuis cette époque le duc et sa femme faisaient tous leurs efforts pour obtenir que la citadelle leur fût remise, tandis que la politique espagnole éludait et reculait toujours la réalisation de leurs vœux. On trouve sur cette question des détails circonstanciés dans Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. 1^{er}, Introduction.

² Hooghstraeten, écrivant à la duchesse de Parme le 3 octobre 1566, s'excusait d'aller à Anvers remplacer le prince d'Orange, à moins que S. A. ne lui fit préalablement « apparoir que en tenant le pied, » que mondict s^r prince a tenu, je ne ferois riens contre le service de Dieu ne du Roi... comme avez » interprété qu'il a fait par une lettre du 8 septembre. » C'était cette lettre du 8 septembre que Hooghstraeten devait avoir donnée au prince; mais le 8 octobre la duchesse répondait au comte qu'il avait fort mal interprété sa lettre : Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. 94, 95. Quant aux lettres échangées entre la duchesse et le prince d'Orange, à propos de sa conduite à Anvers, elles se trouvent dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 223, 231, 233. La duchesse niait les *propos* qu'on lui prêtait, et elle expliquait les *expressions de sa lettre* à propos de l'accord conclu par le prince avec les sectaires. En consultant les *Notules du Conseil d'État*, insérées dans le même recueil, t. VI, pp. 422, 423, on constate au surplus que la lettre de la duchesse était conçue dans le sens des sentiments du Conseil d'État. Le prince avait notoirement dépassé les termes de l'accord conclu au mois d'août avec les confédérés. Or d'Egmont lui-même disait : « Si V. A. le desadvoue » il y aura inconvenient. Que S. A. luy doibt représenter les difficultez; qu'il est contre l'accord et de » très-grande conséquence, et qu'elle ne peult faire aultre chose qu'en advertir S. M. *ut supra*, conni- » vant sans advouer ou desadvouer. » Le mécontentement de la duchesse s'exhalait librement dans ses lettres au Roi en langue italienne : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 459, 466. Quant aux défiances du comte d'Egmont à l'endroit de Marguerite de Parme, voir Groen, *Archives*, t. II, p. 400, lettre du 13 octobre.

³ Voir t. 1^{er}, p. 456, note 1^{re}.

où toutesfois. lorsqu'il fut question d'accorder, Assonleville se meiet à genoulx devant elle affin qu'elle le passist, pour ce qu'elle le refusoit.

Elbertus dict avoir admonesté ledict prince du mauvais bruict que le comte Lodovic luy donne, et qu'il luy monstroit ce que le Roy luy en avoit escript affin qu'il le renvoyist², le remectant toutesfois à luy, et que partant le prince luy avoit respondu : qu'il avoit reçu ses lettres depuis le pardon général fait à la noblesse, que polroit trouver estrange si le dict Lodovic se retiroit maintenant, et qu'il luy povoit beaucoup ayder, au lieu où il estoit, d'aillant que plusieurs avoient grande confiance en luy; toutesfois qu'il le remect au bon plaisir du Roy et qu'il se conduiroit selon icelluy. Et Elbertus dict qu'il croit la venue du Roy, et qu'il at admonesté Sa Majesté que ce soit sans armes, d'aillant qu'il sçait que le Roy fait gens en Allemaigne, comme aussi il dict que font les aultres.

Et comme je me suis aulcune fois trouvé avant en divises avec Elbertus, demandant d'où sont venues les altercations, et si c'estoit pour la religion, il dict que « pièce d'eulx ne se soucie de la religion; mais que ce at esté par » despit de ce que, l'an passé, le Roy at plus creu aux évesques et docteurs que aux seigneurs³, » bien qu'ilz persistent que le fait de la religion n'est pas remédiable; et dict Elbertus qu'ilz se sont trop hastez, pour ce que les Estatz de Brabant avec les aultres provinces heussent fait ce que la moienne noblesse at fait s'ilz heussent peu attendre, et que maintenant ilz se retirent d'elle et sont apparentz, comme il est vray, qu'ilz se plaindront, à la venue du Roy, d'elle. Toutesfois Elbertus at grande opinion du prince et du comte d'Egmond, luy samblant que l'on leur doit beaucoup, que, povant mal faire et tout perdre, ilz ne le font : lequel propos je treuve fort estrange, mais je dissimule. Aussi dict-il que, si ledict prince vouloit, il auroit Gheldres et tout le payz à commandement : *quibus puto fieri injuriam et quod sunt firmiores in fide*. Et d'avantaige afferme qu'ilz sont esté sollicitez d'en débouter le Roy, passez six ans, et que l'on l'at souvent interrogué *quid esset fidelitas?* et que, le déclarant, l'on respondoit que c'estoit malheureuse chose que d'estre vassal; et dit que le mar-

¹ Qu'il, c'est-à-dire le prince.

² Voir t. 1^{er}, p. 308, note 1^{re}.

³ Voir *ibidem*, préface, pp. LXXII et suivantes, et pp. 117, 540, 407, etc.

quis de Berghes et le comte de Hornes y ont bien aydé. Aussi samble-il à Elbertus que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} n'est peu tenue au prince et au comte d'Égmond que ses maisons et monastères ne sont abbatuz, et que le comte de Hornes n'eust si bien faict s'il ne fust esté empesché. Enfin, *beneficio eorum vivimus*. J'ay grand faim de rire quant je ouhe toutes ces choses, mais je tiens bonne mine. Elbertus faict grande doubte du duc de Clèves, et l'at souvent répété. Il dict qu'il n'at pas ung homme de bien en son conseil, et qu'il est plain de mauvaïse humeur. Je ne sçay s'il sçait quelque chose : mais je le tiens plus saige et qu'il ne voudroit offenser l'Empereur.

J'ay regret que Mr d'Égmond at si peu faict en Flandres. Il at dressé partout à force des gibetz ausquelz les héréticques ont pendu, pour les mettre en œuvre, des imaiges de saintz; et passant par Gand il at faict mettre en surcéance la poursuyte que se faisoit contre ung principal spoliateur des églises, qui avoit prins beaucoup de calices.

L'on m'escript que le comte de Hornes s'est curieusement informé de la valeur de Saint-Amand, et qu'il dict que, tous fraitz faictz, elle passe XL mille florins. Je ne seroie hors d'avis que, donnant bonne caution, l'on luy donnist pour la moitié affin qu'il gaignist l'autre, que ne luy viendroit mal à propos, n'est qu'il veuille estre abbé.

Les Estatz de Hollande sont à Bruxelles et Anvers après le prince d'Orange pour avoir Brederode pour son lieutenant, qu'est ce que j'ay piéçà entendu; et cecy s'est conduict soubz main ¹. Les députez susdictz font bancquetz aux prédicantz, et est chose espouvantable de veoir ceulx que se déclairent contre la religion. Madame de Parme ne veult accorder ladicte substitution, que se passerat tout outre, et pour Utrecht pareillement, qu'est tout ruyner; et puis Elbertus dict que le prince n'est mauvais, et que l'on at tort le tenir tel! J'espère qu'il le cognoistra quelque jour.

Le conseiller Blasere ² me dict devant hier que Hooghstraeten, venant à Malines, publia incontinent, sans parler au conseil, liberté de conscience

¹ Voir t. I^{er}, p. 439, note 2^{me}, et Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, pp. 422, 424, 426, 427, notules du Conseil d'État. Les États de Hollande avaient eu leur première audience le 9 septembre. Leur demande officielle était que la duchesse renvoyât le prince dans ses gouvernements. La lettre par laquelle le prince sollicitait l'autorisation de s'y faire représenter par Brederode était du 28 août. Elle n'existe plus.

² Voir t. I^{er}, p. 121, note 1^{re}.

et des presches, avec pardon général du passé, que n'estoit là de besoing; sic acceperat ab iis a quibus missus, et at esté la perdition de plusieurs ¹. Et dict d'avantaige d'avoir entendu de ceulx que l'ont ouy que, en pleine asssemblée de la loy, il dict que le comte d'Égmond, le prince d'Orange, le comte de Hornes et luy avoient constraint Madame, quelque peu de volonté qu'elle en heust, de permectre les presches, et qu'elle maintenoit qu'elle ne le pavoit ny devoit faire, et qu'elle protestoit devant Dieu et devant les hommes que l'on la forçoit, et que l'on ne tachoit que d'hoster la corone du chief de son seigneur et frère, et qu'elle demandoit acte de son protest, et qu'il luy fut accordé. Peult estre que Hooghstraeten bourde en cecy ², comme il feict au retour d'Allemagne de ce que l'Empereur luy avoit dict, dont il n'est encores purgé.

L'on se fasche fort à Brucelles, je ditz Son Altèze et les bons ministres, de ce que Sa Majesté n'advertit aultre chose; et si les premières nouvelles ne chantent qu'elle est bien avant en chemin, certes plusieurs perdront cueur, et les maulvais en feront leur prouffict, et ce pendant une infinité d'âmes se perdent ³.

V.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 308 à 312. — M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 12 octobre 1566.

Monseigneur : je ne feray longue lettre pour me trouver fort marri et empesché à l'entour de Mr Viron ⁴, que est aux extremes d'une fiebvre continue que le tient depuis dimenche.....

¹ La proclamation, faite à Malines par les ordres du comte de Hooghstraeten, est résumée dans le t. III des *Chroniques d'Azvedo* d'après les annotations contemporaines de Jean de Pape.

² On a déjà vu au t. I^{er}, p. 456, note 4^{re}, que la duchesse fit faire réellement une protestation authentique contre les concessions qui lui avaient été arrachées.

³ Au bas de cette lettre se trouve de la main de Granvelle : *Servetur pro memoria.*

⁴ Voir t. I^{er}, p. 57, note 5^{me}.

..... Frère Pierre Lupi faict merveilles de prescher, et plusieurs sont d'oppinion que, sans luy, les chosez yroient piz à Malines. L'on me dict que au dernier sermon, mercquedy, le ministre n'heut point cent auditeurs. S'il heust ainsi faict en ses premiers sermons, comme il faict à présent, et attendu vostre licence, il méritoit perpétuelle louange; mais il s'est montré impatient et vindicatif, mesmes monstret par tout la lettre que luy escripviz, et M^r le président ¹ s'est répenté plus d'une fois de l'avoir avancé à la prédication. L'on l'at esleu prieur de son couvent; mais l'on me dict qu'il refuse la charge, de laquelle toutesfois je l'ay veu par cydevant convoiteulx.

L'on at banni de Malines ceulx qu'avoient rompu les imaiges, que méritoient punition plus grieve, aians du temps de leur emprisonnement chanté psaulmes et excité le peuple à sédition, requerrans à haulte voix que l'on demandist assistance à ceulx de Gand et d'Anvers; mais l'on n'y at voulu faire dadvantaige pour ne contrevenir au pardon général, combien que cecy estoit nouvelle offense faicte depuis ².

Encores n'est retourné audict Malines le gardien³. Le bourgmestre van der Ee mandit aux Cordeliers de ne prescher l'octave de St-François; les Cordeliers sont par toute l'Hollande mal traictez, et furent jectez dehors à Delft par les femmes, le v^e de ce mois, et leur maison ruinée ⁴.

L'on at présenté à M^r de Hooghstraeten requeste pour avoir église à Malines et que l'on deffendist à frère Pierre et au curé de St-Rombault ⁵ d'injurier les hugonaulx, les appellant trompeurs et abuseurs de peuple, et aussi pour la délivrance desdicts prisonniers que, pour ung jour, par leurs crieriez rassablèrent plus de 11^m personnes devant la prison sur le marchiet.....

..... L'advis premier de la perdtte de Cignet ⁶ se treuve véritable, qu'est

¹ Le président du grand conseil, Jean de Berghes.

² Sur cette affaire voir Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. XIII, XIV, XVI, XVII, XVIII, 94, 95, 97; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 598; et *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XVI, pp. 55, 59.

³ Frère Arnold Merman, voir t. I^{er}, p. 14, note 4^{me}, et p. 186, note 2^{me}.

⁴ Les députés de Delft vinrent exposer le fait à Bruxelles: Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 429, notules du Conseil d'État.

⁵ Pierre de Greve mort le 1^{er} septembre 1577.

⁶ Voir t. I^{er}, p. 498.

ung très grand dommaige pour la chrestienté. Dieu perdoint aux vaillantz hommes que y sont demorez. L'on disoit que le Turcq s'approchoit de l'Empereur que se trenchisoit. Dieu le veuille conserver avec son armée!

Je retiendray le commentaire sur l'épistre *ad Galatas*, voz aiant jà envoieé la censure des docteurs Lebay et Gosaeus.

..... Je suis empesché de vous meublez que j'ay retiré de Malines où ilz estoient très mal. Il y avoit aussi quelques pièces appartenantes à madame de Granvelle, dont vostre concierge de bien venir s'est apperçu, que Mr Bordey et moy avons reprins de luy, car ilz ne duysoient là puis que le lieu est si peu assuré, et que Mr de Hooghstraeten en sortit hier pour tenir le lieu du prince d'Orange ¹ que vad en Hollande pour appaiser les tumultes. Dieu doint que, en son absence, rien ne se meuve en Anvers; car je crains que ceulx de Malines danseroient comme eulx fluteront. Je suis après pour emmener vous meublez en Haynault, et peult estre à Mons, et n'emprendray rien que je ne conduise à bonne fin et me deubst-il couster la vie. Par quoy je vous supplie que en soyez à repos.

Le doien de Malines ² retournerat dedans cinq ou six jours en sa maison, moiennant que les choses y demeurent paisiblez, puis que ceulx que l'avoient tant menassé ont estez banniz. C'est pitié comme le tout y est conduict, et que l'on lesse en tel dangier les ecclésiasticquez et ceulx de longue robe, lesquelz y sont de temps à aultre menassez, et samble qu'ilz sont à l'avantaige pourveu que l'on puist saulver les maisons et bourgeois; et la vostre ³ y at esté en tel dangier que l'on vinst annoncer ung seoir aux voisins que ilz n'heussent paour si elle fust desmolie, pour ce que le mal ne passeroit plus avant. Ilz sont esté saiges de s'en abstenir car elle heust cousté chier à refaire.

Je feray entendre à Mons^r de Tournay ⁴ la difficulté que Sa Saincteté fait sur l'union de la prévosté de Lille, et je tiens qu'il suyverat l'avis de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}, lessant reposer la poursuyte jusques là fin de l'an.

¹ Le comte de Hooghstraeten partit de Malines le 10 octobre et fut installé à Anvers le 11. Le prince d'Orange ne quitta Anvers que le 12. On trouve la lettre par laquelle la duchesse notifia au magistrat la charge qu'elle avait donnée au comte dans Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, page 97.

² Rombaut Vergheest, voir t. 1^{er}, p. 15, note 3^{me}.

³ Voir t. 1^{er}, p. 554, note 1^{re}, p. 454.

⁴ Gilbert d'Oignies, voir *ibidem*, p. 120, note 1^{re}.

J'ay retrouvé la lettre de Pighius que vad avec ceste, mais non le billet qu'estoit sur soy particulier.

..... Je n'ay regret que MM^{rs} vous nepveurs ¹ sont partiz de Louvain; car, si Sa Majesté ne vient tost, elle n'est pour soubstenir ung mois; les bons se commencent à fascher, et les mauvais à dresser la teste et se déclairer peu à peu. Et l'on n'oblie rien pour les faire tomber et perdre l'honneur qu'ilz ont heu jusques ores.

M^r de Mansfeld et son filz se démontrent tant catholicques et léaulx serviteurs pour Sa Majesté qu'ilz mériteront coronne éternelle, et se déclairerent ouvertement, et parlent sans masque des seigneurs comme m'asseure Bave, auquel ledict Sgr père at parlé de fort bonne sorte de V^{tro} Ill^{me} Sgr^{ie} et honorablement, encores qu'il dict bien que l'amitié n'est telle qu'elle debvrait bien estre : *de filio ne verbum quidem*.

Il y at esté quelque altération à Namur; mais ce n'at esté rien que insolence d'aulcuns nouveaux soldatz passantz par une abbaye, où ilz sont esté frottez pour ce que l'on les estimoit estre geutz. Mons^r de Berlaymont y est.

Pour ce que les anabaptistes ne se peuvent accorder en Anvers avec les calvinistes, l'on dict qu'ilz sont après pour occuper la ville de Herentals; et je croy bien que l'on les lesserat faire ainsi comme ilz l'entendront ².

Je crains bien quelque révolte nouveau en Flandres, que sera plus cruel que le premier, car ilz menassent de faire ung massacre de tous les ecclésiastiques et catholicques. Et pour ce que à Furnes l'on détenoit trois ou

¹ Voir t. I^{er}, p. 265, note 1^{re}, et pp. 454, 455.

² On trouve dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 221, 225, 229, 391, des détails fort curieux sur la divergence absolue de vucs qui existait, sur la question des anabaptistes, entre la duchesse de Parme et le prince d'Orange. Le prince désirait qu'on prit contre les anabaptistes des mesures *spéciales*. La duchesse, tout en l'engageant à pourvoir au danger, résistait à ses demandes ou les étudait : non pas, comme elle écrivait au Roi « pour ignorer que la dicte secte soit jugée la plus » pernicieuse, comme n'estant aussi nulle part soufferte; » mais pour « non advouer ny fortifier les » autres » en combattant spécialement celle-là. Elle jugeait, d'ailleurs, la diversité et la contrariété des sectes comme propres à confirmer les eatholiques dans leur foi : « joint que, encoires que les calvinistes, de parolles, advouent le magistrat et supérioritez, que neantmoins, d'effect ne luy portent plus » d'obéissance que les anabaptistes, et sont si sanguinolens et séditieux que les aultres, comme le fruit » de leur doctrine (qui est rebellion et confusion) le démontre manifestement... »

quatre rompeurs d'ymaiges, ilz sont venuz bien quatre mille les demander; mais ceulx de la ville ont tiré aucuns et miz la reste en fuyte par ungne saillie que feirent environ cinquante soldatz de l'enseigne qu'est logée là dedans. Depuis ilz sont retournez bien huict mille avec artillerie et ung procureur de Hooghstraeten, qu'est leur capitaine. S'ilz prègnent la ville ilz feront grandes cruaultez ¹.

Aucuns des gens de Mr d'Égmond dient que quant il fut la première fois à Bruges, que sont environ six sepmaines, il n'y avoit point 14^e sectaires, et que à son dernier voiage, que sont xv jours, ilz sont bien viii mille. L'on perdt de jour en jour et d'heure en heure, veoire beaucoup de bons se mectent en désespoir.

L'on at aussi rompu les imaiges à Lewarde en Frise, et en aucuns vil-laiges à l'entour, et les presches se font en la principale église, qu'est destinée pour la Cathédrale, et encore en une parochiale. Je m'esbahiz comme il s'est peu faire, puis qu'il y at ung bon chasteau. Il n'est à croire le peu de respect que l'on y porte au gouverneur ², et le mesmes en Gheldres où que tout commence à bransler; enfin l'on met peu à peu en exécution l'emprinse, de tant plus que la venue du Roy se refroidit et que l'on dict ouvertement qu'elle ne serat devant le may, et se font grandes gageures en plusieurs lieux qu'il ne viendra ny de deux, ny

¹ On trouve beaucoup de détails sur l'attaque de Furnes, qui eut lieu le 7 octobre, dans de Cousse-maker, *Troubles religieux du XVI^e siècle dans la Flandre maritime*, t. IV, pp. 14 et suivantes, et pièces justificatives. Les assiégeants étaient pour la plupart venus d'Hondschoote, foyer principal de l'hérésie dans la contrée, dont les sectaires avaient déjà dévasté une trentaine d'églises et de monastères. Leur chef n'était pas, comme le dit Morillon, un procureur de Hooghstraeten; c'était Jean Denys, ancien bailli de Rousbrughe. Ce personnage, né dans les environs d'Ypres, chef militaire de tous les mouvements de la Basse Flandre, commanda les sectaires au combat de Wattrelos, fut pris les armes à la main au combat d'Austruweel, et peu de temps après condamné à mort et exécuté.

² Viglius parle des désordres de Lecuwaerden dans une lettre, du 31 octobre, adressée à Hopperus : Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^{me} partie, p. 384. On trouve aussi quelques détails intéressants dans la *Biographie nationale*, à l'article *Aremberg* (Jean de Ligne, comte d') par M. Gachard. Le brave comte d'Aremberg frémissait de devoir tolérer « les façons de faire tant téméraires et outrecuydées » des bourgeois de la ville venant au bruit des fifres, des tambourins et des salves d'armes à feu, le narguer jusqu'aux portes du château-fort où il résidait. Il avait donné une preuve d'énergie en refusant d'accepter le don de deux aimes de vin que les bourgmestres lui présentaient pour sa bienvenue, disant qu'il ne voulait être de leur compagnie tant que la ville n'aurait pas remis les églises et le service divin dans leur ancien état.

de quatre ans¹. Le bruit constant, que at esté par icy quelque temps, que Sa Majesté estoit en chemin, monstra bien de quel effect seroit sa présence, car les bons commenceoient de parler et les sédicieulx plus doux que aigneaulx. Mais ilz reprennent cuer de lion.

Ilz dient que Dieu at visité Sa Majesté, et ferat d'avantaige s'il persévère à les contrarier. Aulcuns dient que dom Jehan d'Austria² est touché d'apoplexie, et qu'il ne serat seul de la maison d'Austrice que souffrerat ceste année. Aultres publient que Sa Majesté soit mort. Mais ilz ne se contiendroient si longuement si cela estoit, sans faire ung coup de leur main. Le venin qu'ilz ont au cuer est grand; et fault bien prier Dieu qu'il conserve nostre bon Roy, car aultrement ce seroit la ruyne de l'Eglise et foy catholicque.

Son Altèze est en grande peine qu'elle n'at aultres nouvelles; car il y at aulcunes lettres que sont en Espagne passez quarente sept jours, comme elle dict, ausquelles Sa Majesté n'at encores respondu³.

Mons^r de Moerbecque⁴, pour le bruit qu'estoit à Aire qu'il y en avoit qui sentoient mal de nostre sainte foy, at fait jurer par tous les habitans la sainte foy catholicque de l'Eglise Romaine, et commença le premier avec ses enffantz; et pour ce qu'il en fut x ou xi que feirent difficulté, disantz qu'ilz vouloient sçavoir quelle estoit ceste Eglise Romaine, il respondit qu'ilz avoient mal employé leur temps (car c'estoient gens de lettres qu'avoient estudié en France), s'ilz ne sçavoient cela, et leur commanda de vuyder la ville dedans quatre heures à peine d'avoir les testes tranchées; que les feict retirer. Depuis Dolhain⁵ les at volu remectre en la ville, en

¹ Viglius écrivait à Hopperus le 14 novembre : « noli, quaeso, amplius scribere quod veniet sed quod venit! » Hoynck, *loco citato*, p. 387. Sur les instances de la duchesse, pour que le Roi vint avant l'hiver, voir la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 476, 480, 481, etc.

² Don Juan d'Autriche, l'illustre fils naturel de Charles-Quint, avait alors vingt-deux ans. Suivant l'ambassadeur vénitien Tiepolo il jouissait déjà d'une grande considération. Cependant Philippe II ne commença à l'*avancer* qu'un an ou deux plus tard : Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 151. Sur l'histoire de la naissance et des premières années de don Juan, voir les études du même auteur dans les *Bulletins de l'Académie royale*, 2^{me} série, tomes XXVI et XXVII.

³ La lettre du Roi du 22 septembre, qui arriva à Bruxelles dans la première moitié d'octobre, répondait entre autres aux lettres de la duchesse du 17 août : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^{os} 473 et 494. Voir aussi le *Supplément à Strada*, t. 1^{er}, pp. 436, 437.

⁴ Voir t. 1^{er}, p. 260, note 2^{me}. Le seigneur de Morbecque était bailli et capitaine d'Aire.

⁵ Voir *ibidem*, p. 31, note 1^{re}.

vertu de l'accord, et ilz ont icy présenté requeste; mais le dict Sieur dict tant qu'il luy sera commandé par Sa Majesté, ou Madame, qu'il n'en ferat rien. Ilz menassent luy brusler sa maison de Moerbecque, qu'est une des belles du payz; mais ny pour cela.

Le peuple d'Artois est fort animé contre les sectaires et auroient pieçà rasé les maisons dudict Dolhain, Longastre ¹ et aultres, ne fust que Mr de Bailleul ² et aultres seigneurs, pour éviter plus grand mal, les modérèrent ³. Mons^r de Reulx ⁴ est fort bien voulu, et à toutes heures trouveroit x mil hommes à son commandement. Il se monstre fort bon serviteur à Sa Majesté. Le mesmes fait Mr le duc ⁵ en Haynault, et il y trouverat grande suite.

A Utrecht, les sectaires y demandent église et la veulent prendre par force, ad ce que les gens de bien s'opposent et ne veulent recepvoir Bredode, ny en la ville ny au chasteau, où l'on a fait entrer cent bourgeois pour la garde d'icelluy avec les soldatz, affin de tenir plus asseuré l'estat de ladicte ville en laquelle s'est miz Mons^r de Montfort ⁶, que se démontre fort catholique et fait teste à aucuns gentilshommes principaux sectaires. Ilz se sont appelez *schelmez* ⁷ l'ung et l'aultre en pleins Estatz.

¹ Voir tome I^{er}, p. 51, note 1^{re}.

² Mr de Bailleul, en Artois, était Antoine de Baillenl, seigneur de Bailleul, de St-Martin et de Lesdaing, frère du seigneur d'Evere, et mari de Marguerite de Merode-Houffalize du rameau de Morialmé. Wauters, *Histoire des environs de Bruzelles*, t. III, p. 67. — Richardson, *Geschichte der familie Merode*, p. 200. Il sera encore question de ce personnage.

³ Voici un fait curieux à l'appui de ce que dit Morillon. Peu de temps après la rupture de l'assemblée de St-Trond, Adrien d'Olhain épousa la sœur du seigneur de Longastre, « en grande magnificence » à Béthune. Les confédérés d'Artois assistèrent aux noces et crièrent : *vivent les gueux!* « De quoy les citoyens de Bethune, qui n'aimoient guaires ceste confrairie, furent tellement irritéz, que peu s'en fallut que la dicte compagnie ne fut saccagée par tumulte populaire... » On fut obligé d'achever les fêtes au château d'Anzin, résidence de Longastre. *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, p. 222. On trouve d'autres détails sur le même incident dans une lettre de la duchesse au Roi : Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 157.

⁴ Voir tome I^{er}, p. 277, note 2^{me}.

⁵ Le duc d'Arschot, voir *ibidem*, p. 20, note 2^{me}. Possesseur de la principauté de Chimay, du comté de Beaumont, de la baronnie de Quiévrain, etc., il était le plus grand seigneur du Hainaut.

⁶ Jean III de Roover, vicomte de Montfort au pays d'Utrecht. Ce seigneur mourut sans alliance vers 1580. Il laissa pour héritière de ses vastes domaines sa sœur Philippine, mariée à Jean, baron de Merode-Houffalize, seigneur de Morialmé. Richardson, *ouv. cité*, p. 199, et *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. VIII, p. 255.

⁷ Vauriens, gredins.

Les dernières lettres d'Espagne disoient que Sa Majesté estoit encores à Segovia le xxiii du mois passé, et avoit esté indisposée de quelques excès de fiebvres ¹, mais qu'elle se portoit mieulx, et que Mr le marquis de Berghes estoit en grand dangier d'une fievre continue ², ce que je tiens retarderat le retour du Sr de Montigny lequell, ad ce que j'entendz, at escript au conseiller d'Assonleville que l'on n'avoit encores lors délivré à Sa Majesté lettres contenantes le saccagement des églises, affin de non l'altérer d'avantage ou luy causer nouvel excès ³. Et certes, s'il luy arrivoit quelque chose, ce seroit nostre ruine.

Van der Aa se recommande bien humblement à vostre bonne grâce, et se plainct du petit regard que l'on tient à ses grandz travaux; qu'il est contrainct d'engager et vendre ses meublez pour vivre affin de continuer son service, dont je le veoidz fort altéré jusques à résouldre sa retraicte, que je tiens seroit vers son premier maistre, dont il m'at prié de toucher quelque mot à V^{tre} Ill^{me} Sgrie, affin que, s'il le faict, elle en soit prévenue ⁴.

Encores n'ay-je response de Couloigne, du docteur Zondermann pour recouvrer les deniers de Convelentz.

Vostre suffragant ⁵ se porte assez bien; mais il se plainct fort de ce qu'il se treuve sans argent et qu'il luy fault despendre beaucoup plus que du passé à cause de son indisposition.

Mr Viron at reçu son dernier sacrement et est à l'article de la mort.

¹ Voir tome I^{er}, p. 509, note 1^{re}.

² A la fin de septembre le marquis était déjà condamné par les médecins : Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 579, note 1^{re}.

³ Ici Morillon devait être mal renseigné. On attribuait généralement en Espagne la rechute du Roi aux nouvelles qu'il avait reçues du désastre des iconoclastes. Voir *ibidem*, p. 355.

⁴ Jean van der Aa, le secrétaire d'État dont il a été question à diverses reprises dans le tome I^{er}, avait, paraît-il, servi jadis Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint. Peut-être pensait-il à se remettre au service de l'empereur Maximilien.

⁵ Pepin Rosa, voir tome I^{er}, p. 15, note 2^{me}.

VI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 513, 513. — M. F., complétée par G.)

Bruxelles, le 15 octobre 1566.

Monseigneur : je ne sçay si ceulx que advertissent d'Anvers particularisent les irrisions que y passent journellement contre les saintz sacrementz, et principalement contre le précieux corps de Nostre Seigneur, Nostre-Dame et les saintz; et, ad ce que je puis entendre, ilz feront sortir tous les religieux et successivement les ecclésiastiques et catholiques, si tant est qu'ilz puissent eschapper leurs mains si bon marchief. Je ne sçay si le comte Lodovic y demorerat avec Hooghstraeten, et si V^{tre} III^{me} S^{gr}ie est advertye que, le III^e de ce moys, se tint une assablée à Termonde où furent le comte d'Egmond, le prince d'Orange, le comte de Hornes, Hooghstraeten et le comte Lodovic, que y arrivarent tous en moingz de demie heure, l'ung après l'autre, dont Son Altèze n'est contente. Leurs négociations estoient fort secrettes ¹. Elbertus dict qu'ilz sont en grand espoir, et M^r le président dict que le comte d'Egmond se treuve fort esbéhy qu'en Flandres il ne peult ce qu'il veult. Il y at perdu, et en Artois, crédit pour jamais, et sont les bons plus marriz contre luy que contre le prince, que est estrangier. Il at escript aux quatre membres sur la convocation générale des Estatz ², qu'est le poinct auquel l'on veult venir, et se fera sans la venue du Roy, dont ne fault doubter. L'ung pensionnaire de Gand, Bour-

¹ Il a déjà été question au t. I^{er}, p. 494, note I^{re}, de l'entrevue de Termonde. On peut consulter sur ce qui s'est *probablement* passé à cette entrevue, Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LXXIII et suivantes, avec les sources citées en note, la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 468, 474, 475, de Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pièces justificatives, *passim*, et entre autres pp. 159 et suivantes, 201 et suivantes, le *Supplément à Strada*, t. I^{er}, pp. 170 et suivantes, etc.

² La duchesse de Parme se plaignait de cet acte du comte d'Egmont dans sa lettre au Roi du 15 octobre : *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 475.

lut ¹, le trouve bon ; l'autre, Dubois ², le contredict et maintient qu'il ne se peult faire *invito et absente Rege*.

Si je vais en Artois, par bon moien et sans me vouloir treuver aux Estatz, encores que j'y sois appellé ³, j'empescheray soubz main qu'ilz ne l'accorderont. Le mesme feront le duc d'Arschot et Mr de Berlaymont en Haynnault et Namur.

Le comte d'Egmond n'at que faire en Artois où le comte de Reulx est mieulx voulu que luy ; et pour ce que à la requeste de ceulx de St-Omer il y avoit esté, le comte d'Egmond s'en est fort ressentu, et aussi qu'il auroit esté à Hesdin, comme s'il vouloit entreprendre sur son gouvernement. Ceulx de St-Omer ont audict comte ⁴ présenté deux mil escuz s'il s'y vouloit tenir, et je ne seay s'ilz y recepvroient le comte d'Egmond à plus que son trahin ordinaire ⁵. Il est aussi pasle et morne, ad ce que j'entendz, comme le prince d'Orange.

Pleust à Dieu que fussions asseurez de n'avoir esmotion de ceste année ! Les practiques sont grandes et la paour plus grande, et fait à craindre que la venue du Roy, avec ce qu'il a retenu gens, causerat quelque altération ; mais icelle ne peult durer s'il vient, et y aurat plus de dangier et de moiens pour par les rebelles exécuter leurs mauvaises voluntesz si Sa Majesté ne vient cest hyver, que seroit nostre ruyne. Car, quelque chose qu'elle ordon-

¹ Messire et maître Josse Boorlut, seigneur de Boucle-S'-Denis, conseiller pensionnaire de Gand, fils de Liévin et de Marie Damman. Ce personnage, qui joua un rôle considérable dans sa ville natale, mourut le 24 juin 1597. Il appartenait à une antique race de chevaliers flamands, bourgeois de Gand, dont la filiation non interrompue remonte au XII^e siècle. On parlera souvent de lui dans la suite. *Biographie nationale*. — MAETSCHAPPY DER VLAEMSCHEN BIBLIOPHILEN : *Verlag van 't magistraet van Gent*, etc.

² Maître Jean Dubois, wallon de naissance, naguère avocat au conseil de Flandre, alors conseiller pensionnaire de Gand, fut nommé le 7 août 1567 procureur général près le grand conseil de Malines, puis plus tard attaché au conseil des Troubles : *Verlag van 't magistraet van Gent*, cité, p. 255, Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 584 ; Blommaert, *Vlaemsche kronijck of dag register*, door Ph. de Kempenaere, p. 45.

³ Probablement comme membre de l'ordre ecclésiastique à titre de sa prévôté d'Aire.

⁴ Au comte du Rœulx, bien entendu.

⁵ Le comte d'Egmont, qui s'était aperçu sans doute des défiances des Artésiens, se plaignit plus tard que la duchesse aurait fait défendre, en Artois, de le recevoir dans les places fortes où il se présenterait avec un corps nombreux. La duchesse n'avait fait faire aucune défense : elle le déclare dans sa correspondance confidentielle avec le Roi : *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 494.

nerat ou escripverat, il n'y aurat remède sinon avec sa seule présence, comme Mr le président dict avoir escript à Tisnacq. Il seroit mieulx que ce fust esté au Maistre.

Mr le président m'asseure que Madame de Parme at escript au prince d'Orange de, selon le commandement du Roy, soy deffaire du comte Lodovic, qui at respondu que son frère y respondrat comme sur son propre fait; et partant appert que ce qu'il avoit dict à Elbertus, que le Roy se remectoit à luy par ses lettres s'il le renvoieroit en Allemagne, est faulx. Et en ceste opinion est Mr le président. Touttesfois Elbertus le croit comme l'Evangille ¹. Il n'est pas mauvais que le comte Lodovic veult, en cas qu'il se doibve retirer, estre acquitté du serment qu'il hat fait par l'accord ².....

Quant ad ce que l'on impute à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} tout le désordre, il les fault lesser dire; mais V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} doibt aux seigneurs qui l'ont justifié et illustré éternellement, et les gens de bien le cognoissent fort bien et le dient ouvertement aussi bien que le comte de Mansfeld; et je croy que Artois sent le mesme. Mr le président dict que Madame de Parme vous adore, et qu'elle luy at plus de dix fois remiz au devant qu'il ne vous debvoit lesser partir ou rappeler plus tost : ad ce qu'il respond qu'il l'a obmiz pour non vous mectre en si grand dangier.

Ledict président dict que l'on at retenu III^m chevaulx et mille piedtons, et que les sectaires se vantent d'avoir le double. Mons^r de Clèves at promiz passai^g ³, et se démontre très affectionné à Sa Majesté, et que s'il est de besoing qu'il luy ayderat, assurant de ne jamais rien faire contre ce qu'il promict à Sa Majesté devant Venloo ⁴, et treuve estrange de ce que passe icy, et a dict que si aulcungs heussent aultant labouré à empescher

¹ Elbertus et Viglius avaient raison tous les deux, en ce sens que le Roi avait réellement écrit au prince de voir s'il ne trouverait pas à propos d'éloigner son frère, sans lui en donner l'ordre formel, et que la duchesse de Parme, de son côté, avait en termes exprès, par une lettre du 26 septembre, invité le prince à renvoyer le comte Louis en Allemagne. Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 316, et Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 170, 171, 246, 386, 393, 394.

² Sur l'attitude du comte Louis voir la lettre que lui adressèrent, le 3 octobre, les seigneurs de Lumbrès et d'Audregnies, et celle qu'il écrivit lui-même, un jour ou deux plus tard, à la duchesse : Groen, *Archives*, t. II, pp. 368, 370. Morillon parlait à bon escient.

³ La position que prenait le duc de Clèves étonnait les confédérés. « Ce que je n'eusse point pensé » écrivait Bernard de Merode à Louis de Nassau, le 29 octobre : Groen, *Archives*, t. II, p. 423.

⁴ En 1543, quand il avait été vaincu par Charles-Quint et obligé de rendre la Gueldre.

ces troubles, comme ilz les ont avancé, que l'on ne seroit maintenant en ceste peine; et il dict vray ¹. L'on luy at faict part de la charge que l'on donne au duc Erich ² de mil chevaux, *ne noceat etc.*, et que aussi l'on donne charge au duc Ernest ³, à Mouchausen ⁴ et aultres coronelz que les sectaires se vantoient avoir retenuz, ce que iceulx coronelz desnient par exprès.

Encores n'avons-nous rien d'Espagne. Le premier courier noz ferat saiges. Dieu doint qu'il noz apporte bonnes nouvelles, car de là despend tout.

Brederode emploie les piedtons qu'il avoit levé, comme il disoit, pour ce que le duc Erich en avoit levé 11^e pour mettre en son chasteau de Wourden et empescher la rupture des églises et les presches, à fortiffier Viane où les presches se font en l'église, de laquelle l'on at hosté vostre représentation et armes de la verrière que y avez donné, de craincte, comme Brederode disoit, que l'on les heust rompu, et at en ce lieu faict mettre les siennes.

Montigny, par ses lettres, ad ce que dict Mr le président, ne faict mention de la venue du Roy ⁵. Elbertus m'a dict qu'il se fonde fort sur la succession du comte de Hornes, et qu'il le trahiroit pour icelle, ce qu'il at d'ailleurs que de soy.

Le comte de Hornes plainct que Madame de Parme at desadvoué aul-

¹ On trouve une version analogue des propos tenus par le duc de Clèves, dans le rapport fait par le seigneur de Zweveghem à la suite de la mission qu'il venait de remplir auprès de lui : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 469.

² Le duc Erich de Brunswick, voir t. 1^{er}, p. 51, note 3 et *passim*.

³ Le duc Ernest de Brunswick, pensionnaire de Philippe II en Allemagne, qui, après avoir combattu Charles-Quint à Muhlberg, avait déjà servi le Roi d'Espagne à la bataille de St-Quentin. Il était chargé de tenir des cavaliers allemands *aperçus*, c'est-à-dire prêts à se rassembler, en attendant qu'on lui écrivit de les amener. Il mourut le 2 avril suivant, ayant déjà ses cavaliers en *wartghelt*. — *Papiers d'État*, t. VIII, p. 182. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 159, 219, 240.

⁴ Hillmar von Munchausen, colonel de piétons allemands, avait passé pour s'être mis au service des confédérés, mais en réalité il était pensionnaire de Philippe II et se reconnaissait tel. Le Roi, à raison des bruits qui avaient couru, hésita cependant à l'employer. — *Papiers d'État*, t. VIII, p. 187. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 441, 465, 472. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 155, 170.

⁵ Il y a une lettre de Montigny du 19 septembre, adressée à la duchesse, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 474. Le baron n'y parlait pas de la venue du Roi; mais il annonçait celle-ci dans une lettre du 4 octobre, adressée au prince d'Orange, qu'on trouve dans Groen, *Archives*, t. II, p. 559.

cunes choses qu'il avoit ordonné à Tournay. Aussi faict Hooghstraeten de ce que Madame de Parme ne respond à ses lettres, et qu'elle adresse ses commandementz au président et non à luy ¹, comme s'il servoit là de chiffre; et Wastel ² dict que l'on faict tort à la ville de non les luy comectre puisque c'est police.

Le porte-enseigne de M^r de Berlaymont s'est desporté et le prince d'Orange l'at reçu avec charge de dix chevaux ³.

J'ay veu avec grand plaisir et contentement l'intention de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et le but auquel elle prétend. Si chascun en usoit si vertueusement la républicque ne seroit ainsi agitée; mais j'espère que la vérité viendrat ung jour en lumière.

Je n'ay failli d'escripre à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} tous les dimenches, et feray encores tant que je polray, et jusques à mon partement d'icy que ne serat jusques M^r Viron serat d'ung costel ou d'aulture et que ayons lettres d'Espaigne, pour selon icelles résouldre mon séjour en Artois après avoir achevé à Saint Amand : que j'espère V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} prendrat pour bon selon les raisons contenuez en mes aultres lettres.

La marchandise se continue, et dict Van der Aa que Madame de Parme at heu de l'abbé des Dunes quatre mil florins ⁴.

¹ Il s'agit ici du temps où le comte était encore à Malines.

² Messire et maître Pierre Wasteel, pensionnaire de la ville de Malines, dont il a été plusieurs fois question au tome I^{er}.

³ Ce porte-enseigne de la bande d'ordonnance de Berlaymont était un gentilhomme riche et qualifié, Philippe de Namur, seigneur de Dhuy, d'Elzée, etc., fils de Philippe et de Catherine de Rougrave, et descendant d'un bâtard du dernier comte de Namur, Jean III. Il avait épousé Jeanne de Crehen, dame de Wallay. Le seigneur de Dhuy qui, outre sa charge dans les bandes d'ordonnance, était depuis 1560 capitaine du château de Samson, sur la Meuse, et bailli d'entre-Sambre-et-Arche, au Namurois, avait signé le compromis. On parlera encore de lui dans la suite. On peut se borner à rappeler ici que, ses biens ayant été confisqués par sentence du 28 novembre 1567, il se réfugia d'abord en Allemagne; qu'il fut pris les armes à la main au combat de Daelhem, lors de l'invasion du seigneur de Villers, et amené prisonnier à Bruxelles; qu'il fut condamné à mort le 31 juin 1568 et exécuté le 3 juin suivant. Bernard de Merode entretient le comte Louis de Nassau de l'incident, dont parle Morillon, dans une lettre du 29 octobre. — Groen, *Archives*, t. II, p. 426. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje*, (1567-1572), pp. 279, 280. — *Bulletins de la Société archéologique de Namur*, t. IX, pp. 250, 251. — Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 461.

⁴ L'abbé des Dunes, nouvellement nommé, était Pierre Hellinck. Il ne fut consacré que le 31 décembre 1566. Il mourut à Bruges en 1568, d'une mort prématurée. La chronique du monastère s'exprime

Je serai sur ma garde et ne ferai la retraicte que j'avois proposé pour faire guerrir mon mal ¹. Mais ma délibération n'est de retourner icy, doibs qu'en serai sorti, jusques les affaires seront plus paisibles ; et serai toujours sur ma garde et ne me soucie des menassez.

Je tiens avec Granvelle que, venant le Roy, il ne sera si difficile que l'on pense de remédier à la religion. Il y at icy un josne cordelier qui presche contre le catéchisme que je vous ay envoie dernièrement; il est voluntiers ouyr et en a reduict plus de XIII; beaucoup de sectaires le viegnent ouyr; il leur remarque fort bien les faulses allégations de l'Escripture. Aussi faict ung aultre cordelier, en Anvers, qui est homme de grand sçavoir et éloquence. Aussi n'use l'on plus des grandes libéralitez que l'on faisoit aux évangelistez, car, comme Granvelle dit, toutes nouvelletéz passent. Taffin ² at faict ses foings ce pendant qu'il estoit heure.

De Bruxelles, ce XIII d'octobre 1566.

Lecta comburatur.

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 903, fo^o. 37.)

Rome, le 14 octobre 1566 ³.

En mucho trabajo nos ha puesto el postrer correo venido de España, habiendo sabido, por las cartas que trajó, la indisposicion de V. Mag^d; porque,

sur son compte dans des termes favorables : « erat magne expectationis et spei vir. » *Chronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 96, édition de la Société d'Émulation de Bruges, dans sa COLLECTION DES CHRONIQUES DES MONASTÈRES DE FLANDRE.

¹ Voir t. I^{er}, pp. 291, 336.

² Jean Taffin, l'ancien secrétaire du cardinal, devenu ministre calviniste, voir *ibidem*, pp. 202, 326, 336, 388, 397, 432, 515.

³ En el margen de la relacion de esta carta, hecha por Antonio Perez (Archivo de Simancas, *Estado*, Leg. n° 903, fol. 42) hay del mano del Rey las notas que siguen.

aunque habia quedado libre, gracias á Dios, á la septima callentura de las tercianas, el haber despues retardado tras haber sido sangrado dos veces y purgado una, con dar alguna señal de recaida, es cosa que me fatiga infinito, por soler ser las recaidas antuñales largas y faciles á la quartana (de que Dios guarde por su santa gracia á V. Mag^d), que las cosas, que en Flándes pasan, harto humor para todo esto podrian dar. Dame todavia buena esperanza saber cuan bien regida es V. Mag^d, y lo que ha sido servido escrivirme, por su carta de veinte y seis del pasado, diciendo que el mal no es tanto que estorbe la partida para Madrid por mudar aire y proveer á los negocios ¹; y beso piés y manos á V. Mag^d por todo lo que en ella me dice, y por tomar bien lo que en los dichos negocios escribo; á lo menos sé que querria acertar y que me pesa no poder hacer mas en ellos, pues por ello y el servicio de V. Mag^d querria, de muy buena gana, poner la propia vida, y no dejaré, pues así V. Mag^d me lo manda, advertir en ellos de lo que se me ofresciere, y de darle cuenta de lo que podré entender de aquellas partes, que pueda importar, y de que pudiese ser que de Flándes no diessen noticia ².

Muy santa es la resolucion que V. Mag^d ha tomado de ir en persona, pues sin su presencia, como mucho ha lo escribí, no hay forma ni medio alguno de remedio; y hace harto daño creer muchos que no haya de ser, con quanta demostracion para ello se hace, como tambien muy muchas veces lo he escripto; y suplico á V. Mag^d no se deje persuadir otra cosa con decirse que cesan los tumultos y sacos de las iglesias, y que van ablandando y acomodandose las cosas, pues ni estan tan compuestas ellas como algunos quizá escriben, y lo que hay en apariencia es á tanta costa del servicio de Dios y de la religion, la cual se va cada dia perdiendo mas y á pasos contados con el espediente Frances, que han tomado, de permitir las dos religiones debajo de la autoridad de V. Mag^d ³; y aunque dicen por provision, dicen siempre fasta que V. Mag^d, y los Estados, manden otra cosa; y pierdense entretanto infinitas almas, y no sé como se desarraigará la heregia cuando vean persuadidos los pueblos en ella; y verá V. Mag^d, demas de

¹ • Que se ha continuado la mejora hasta agora que estoy del todo bueno. •

² • Dar le gracias y que así lo haga. •

³ • Con lo de la otra se responde desto. •

lo de Envers que ya habrá entendido, por la copia que aquí va ' lo que Mons^r de Hornes y sus collegas han permitido en Tornay, por donde parece que la religion católica se usa allí por permission como la otra, aunque diga que quiere V. Mag^d que sea observada en sus estados; y la permission de dos religiones no solo la han hecho por la villa de Tornay, mas aun por el balliaige y por St-Amand, y parece que procuran de desviar de la religion católica los vasallos de mi abbadia de St-Amand, con mucha industria, por hacerme daño. Que seria menos mal si en esto parase y cargase todo sobre mí²; mas no se puede comportar la ofensa que á Dios se hace, y la dificultad que habrá en el remedio, pues se sabe cuan duro es perder la mala persuasion que una ves se toma en la religion; y si en esta villa, adonde hay castillo, en Gante, y Utrecht que tambien le tienen, no se puede dar la ley que combiene, á que sirben? Lo malo es que aun no es esto el fin, á que se pretende, lo de la religion, que todavia es de tanto perjuicio y por la vida venidera y por la presente, pues no se puede mudar religion sin mudar tambien de señor y forma de gobierno, y vemos cual él es adonde se ha mudado; mas se ha entrado en esto de consentir esta libertad al pueblo por ser del faborescidos y amparados en otras cosas, aunque es errado discurso, ni conocen que cosa es pueblo, y que la libertad que este toma es por salir todo lo contrario de lo que se pretende, con tanto daño de los mismos estados adonde el comercio del todo se pierde.

La resolucion que V. Mag^d ha tomado en lo de la junta de los Estados es muy buena; y torno á besar piés y manos á V. Mag^d por la merced que me ha hecho de confiarmela³; el secreto de las cartas se guardará como conviene y V. Mag^d manda.

Temo que la correspondencia que tienen los que ahy estan con sus colligados en Flándes dañe harto, mas yo no veo como se pueda estorbar, y menos estando en pié la liga principal; y si las alteraciones pasan adelante, y no se camina por lo que al servicio de V. Mag^d combiene con mas demostracion, pongo en consideracion á V. Mag^d si combenria en este caso

¹ • Avisar le del recibo de todo lo que embia. •

² • Que creo tendrá tan buen recado en estos sus vasallos que no aprovechará nada lo que hacen, y creo muy bien lo que dice. •

³ • Que agora se vuelve á escribir lo mismo á Madama. •

hablar mas claro á estos dos, y decirles que veen cuan mal va todo, y que tambien es claro de donde procede, sin declararse en esto mas, y que V. Mag^d ha hecho y hace lo que puede por remediarlo por clemencia, como naturalmente mas inclinado á ella, mas que en fin pretende quedar señor, pues lo heredó y le juraron, y que si fuerzan á V. Mag^d á tomar otro camino le costará, mas que á ellos dos especialmente los costará tambien si, pudiendo para el remedio tanto, no se emplean en ello de veras; quizá que hablando así resolutamente, componiendo la cara á la severidad que conviene, mirarian de volver del mal camino y harian otros oficios. Esto digo porque piensan, ni mas ni menos, que V. Mag^d disimula con ellos y que les tiene mala voluntad; y escribieronme, al noviembre pasado, de Flándes unos que el marques decia que V. Mag^d le tenia por doble, mas que jamas platicó persona mas doblada que V. Mag^d, y otras cosas de este tono. Y tras haber dicho esto, volver V. Mag^d á decir que mas querria el camino de la clemencia y mansedumbre, y que ayuden á V. Mag^d, pues pueden, á que por este se pueda llevar el negocio y remediar. Yo bien veo que esto es de los extremos remedios, mas es extremo el mal, y no veo que caminan, los que podrian, como combenria al remedio, y lo que estos escribiesen podria mucho en ello, y viendo esta resolucion en V. Mag^d, y entendiöse en Flándes, abririan muchos los ojos y mirarian en ello con ver los aparejos de V. Mag^d para su venida. V. Mag^d lo considerará mejor, con su prudencia, y si paso tan adelante me perdone, que Dios me es testigo que no es porque yo quisiese que recibiesen daño, mas por estorbar que, pasando a peores terminos cada dia, no sea menester salir de este camino de clemencia, que es el mejor, y durarán mas las cosas que por este se establescerán ¹.

Aquí escribieron de Genova, con el correo que trajo las cartas de V. Mag^d, que mandaba ir á Lombardia los Españoles para llevarlos consigo; y luego que llegó el correo a Napoles escribieron de allí lo mismo, y aquí se buscan Alemanes de los despedidos para Gayeta, sacandose los Españoles. Esto dará gran alteracion en Flándes; y aunque hubiera de

¹ « En esto decir al duque que me lo acuerde, por que yo vea lo que se le habrá de responder á él, y decirles á ellos, tanto en esto como sobre el despacho de Madama y la gente que se levanta como en todo lo demas. »

quedar V. Mag^d en Genua, Milan y vistas, mas tempo antes que pasar dende Italia á Flándes, holgaria mas que esta diligencia se differirá, no se dejando de hacer los Españoles, que en lugar de los viejos han de serbir para Italia, que se podrian hacer con color de armar las galeras para su pasaje pues se podrá resolver mejor V. Mag^d, como escribí, en Milan si debrá ir armado ó desarmado, segun entonces en Flándes serian los negocios; y podrian ser de manera que seria mejor ir desarmado señaladamente si se casase la primera liga, en la cual aquellos dos tienen tanta parte ¹.

Las cartas para Mons^r de Vergy y parlamento de Dola serán muy á proposito, y todo es menester segun las practicas que sé que han tenido, y formas que han usado para procurar que en aquel estado hubiese tambien liga y se dañase la religion como en Flándes.

Siento infinito que Su Santidad no se declare mas en lo de la cruzada y otros espedientes. Hablé en ello bien espresamente al obispo de Fesuli paraque procurase de llevar algo. Dice Su Santidad que, viniendo V. Mag^d, hará lo que pudiere y de manera que tendrá causa de quedar contento; no sé si el dicho obispo lleva mas particularidades ².

De la obediencia dada por los Franceses, y lo demas, me remitiré á lo que escribirá el embajador, que es de la gente y sirbe con grandisimo amor y voluntad á V. Mag^d, y, á la verdad, lo hace muy bien. Espero cartas de Flándes que ha dias que no las tengo de quien me suele avisar de lo cierto, que ha sido forzado salir de Bruselas y ir aun mas lejos por los amenazas. Si algo me viniese de importancia, mas de lo que V. Mag^d habrá visto por mis precedentes, no faltaré de dar aviso de ello, pues V. Mag^d así lo manda, sin cansarla de cosas no necessarias; y por amor de Dios procurase principalmente la salud que Dios dé á V. Mag^d, y guarde Nuestro Señor, etc.

¹ « Desto quedo satisfecho con la causa que se da para levantar gente, y se puede satisfacer á este capitulo con los demas. »

² « Que mal podré yo dexar ordenado lo de las fronteras de acá y otras cosas sin esto, pero que Su Santidad deve de creer tan mal esto de my como otras cosas, que plega á Dios que no se vea el daño que yo temo que destas cosas han de resultar si se lleva adelante el camino que se ha comenzado. »

VII.

TRADUCTION ¹.

Le cardinal, après avoir parlé de la maladie du Roi ², le remercie de sa lettre du 26 du mois de septembre ³, exprime sa satisfaction de la manière dont le Roi a reçu ses avis sur les affaires des Flandres, proteste de nouveau de son dévouement absolu, promet de continuer d'aviser le Roi de toutes les choses importantes qu'il apprendrait, et de ce que, peut-être, ceux qui sont en Flandres ne lui feraient pas connaître ⁴; puis il continue.

La résolution prise par V. M. d'aller en personne en Flandres ⁵ est très-sainte, car, sans sa présence, comme je l'ai souvent écrit, il n'y a aucune forme ni manière de remède. Ce qui fait beaucoup de mal c'est la persuasion, où sont bien des gens, que V. M. ne viendra pas en dépit de toutes les démonstrations qu'Elle fait ⁶: je l'ai encore écrit maintes fois. Je supplie V. M. de ne pas se laisser entraîner à changer de résolution, quand on lui dirait que les tumultes et le sac des églises cessent, et que les choses vont en se calmant et en s'accommodant. En effet, les choses n'ont pas pris une tournure si bonne que, peut-être, quelques-uns l'écrivent; et ce qui existe en apparence est chèrement acheté au détriment du service de Dieu et de la religion. Celle-ci se perd de jour en jour davantage, et à pas comptés, par suite de l'expédient français, auquel on a eu recours, de permettre les deux religions sauf l'autorité de V. M. ⁷. Bien qu'ils disent par *provision*, ils ajoutent toujours: jusqu'à ce que, par V. M. et par les États généraux, il en soit autrement ordonné ⁸; et, entretemps, une foule d'âmes se perdent, et je ne sais comment on déracinera l'hérésie quand les peuples en seront imbus. V. M., en

¹ En marge d'une relation de cette lettre faite par Antonio Perez (Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 903, fol. 42) se trouvent les apostilles de la main du Roi qui suivront.

² Apostille de la main du Roi, en marge de ce que Granvelle dit de sa maladie: « que l'amélioration » a continué jusqu'à présent et que je suis tout à fait bien. »

³ Nous n'avons pas la lettre du Roi du 26 septembre. Peut-être, cependant, Granvelle fait-il ici une légère erreur de date, car la présente lettre répond à plusieurs points de la lettre royale du 18 septembre, imprimée dans le t. 1^{er}, pp. 480 et suivantes.

⁴ Apostille de la main du Roi: « Le remercier et qu'il le fasse ainsi. »

⁵ Voir t. 1^{er}, p. 475, le texte et la note 1^{re}, p. 480, et p. 485 le texte et la note 1^{re}.

⁶ Voir *ibidem*, passim et, entre autres, pp. 387, 399, 447, 475, 494, 499, 514.

⁷ Apostille de la main du Roi: « On répond à ceci par ce qu'on a dit ailleurs.

⁸ Voir t. 1^{er}, p. 497, note 4^{me}.

dehors de ce qui s'est passé à Anvers et dont Elle aura déjà connaissance, verra par la pièce qui accompagne cette lettre ¹, ce que M. de Hornes et ses collègues ont permis à Tournai. Il semble, d'après cette pièce, que la religion catholique — bien qu'on déclare que V. M. veut la faire observer dans ses états — s'exerce là par permission tout comme l'autre ². On n'a pas seulement donné la tolérance des deux religions pour la ville de Tournai, mais pour le bailliage et pour Saint-Amand; et il paraît que l'on travaille avec beaucoup d'industrie à faire dévier du catholicisme mes vassaux de mon abbaye de Saint-Amand pour me faire dommage ³. Ce serait un petit malheur si, par tout cela, moi seul j'étais atteint ⁴; mais on ne saurait supporter l'offense qui est faite à Dieu et la difficulté qu'il y aura de porter remède au mal, alors qu'on sait combien il est difficile d'effacer les mauvaises impressions une fois reçues en matière religieuse. Si dans cette ville, où il y a un château, à Gand et à Utrecht, où il en existe aussi, on ne peut donner la loi convenable, à quoi servent ces forteresses? Le malheur est que le but dernier, auquel on tend, n'est pas même de l'ordre religieux. Sans doute la question religieuse est d'une immense importance, et pour la vie future et pour la vie présente, puisqu'on ne peut changer de religion sans changer aussi de prince et de forme de gouvernement : nous voyons ce qui est arrivé où l'on a changé de religion. Mais on en est venu à accorder cette liberté religieuse aux peuples dans le dessein d'acquiescer leur faveur et leur appui pour d'autres choses. C'est cependant un faux calcul; ils ne savent pas ce que c'est que le peuple, ni que la liberté, que prend celui-ci, doit produire précisément le contraire du résultat auquel on tend en infligeant un si grand dommage au pays lui-même, où le commerce se perd tout à fait.

¹ Apostille de la main du Roi : « Lui accuser réception de tout ce qu'il envoie. »

² Il s'agit ici de la publication faite à Tournai, le 5 septembre. On la trouve imprimée dans le *Supplément à Strada*, t. II, pp. 568 et suivantes, et dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, etc., t. I^{er}, pp. 165 et suiv.

³ Sur le rôle joué par le comte de Hornes à Saint-Amand, le ministre calviniste de la localité, Jean Cateux, fit, entre autres, lors de son interrogatoire, les révélations suivantes : « Requis sur quelle pré-
» texte il s'est avancé de faire la cène à St-Amand, dit que le comte de Hornes étant à St-Amand le
» feist appeller et luy dist en présence de plusieurs, que l'intention du Roy estoit que l'on viveroit en
» paix l'une religion avec l'autre, et que l'exercice de l'une et l'autre religion estoit permis, si comme
» les presches, baptesme, mariage et aultres, ne ayant luy qui parle souvenance sy le dict sgr. conte
» dénomma aussy la cène et, ne scaichant aultrement déclarer le temps, dit que ce fust du temps que
» ceulx de Valenciennes donnèrent le banquet aud. conte. Dist, en oultre, que le dict conte a fait
» semblable déclaration à Tournay. » DE GIBS, revue, 1846, *Mengelingen*, p. 609, en note, dans un
article de Bakhuizen van den Brink, intitulé : *Cartons voor de Geschiedenis van den Nederlandschen
vrijheidsoorlog : den adel.*

⁴ Apostille de la main du Roi : « Que je crois qu'il aura aussi, de son côté, soin de ses vassaux, et que ce qu'ils font ne servira de rien; que, du reste, je crois fort bien ce qu'il dit. »

La résolution, que V. M. a prise par rapport à la réunion des États généraux, est excellente. Je m'empresse de dire que je baise pieds et mains à V. M. pour la grâce qu'Elle m'a fait de me la faire connaître ¹. Le secret, quant à ces lettres, se gardera comme il convient et comme V. M. l'a commandé ².

Je crains que la correspondance, entretenue par ceux qui sont là bas ³ avec leurs alliés des Flandres, ne fasse beaucoup de mal, mais je ne vois pas comment on pourrait l'empêcher, et moins encore tant que la ligue principale existe ⁴. Si les troubles continuent, et si l'on ne marche pas avec des démonstrations plus énergiques, dans la voie requise par le service de V. M., j'abandonne aux réflexions de V. M. la question de savoir s'il ne conviendrait pas de parler plus clairement à ces deux personnages et de leur dire : qu'ils voient combien tout va mal, et qu'au surplus la cause même du mal est notoire — sans s'ouvrir davantage sur ce point ; — que V. M. a fait et fait encore le possible pour remédier à la situation par la clémence, à laquelle Elle est plus naturellement portée, mais qu'enfin V. M. entend rester souverain, puisqu'Elle l'est de droit héréditaire et qu'on lui a prêté serment comme tel ; qu'au cas où l'on force V. M. à changer de système cela Lui sera pénible, mais que cela leur coûtera aussi, à eux deux en particulier, si, étant capables dans une large mesure de remédier au mal, ils ne s'y emploient pas sérieusement. Peut-être que, parlant ainsi avec résolution et prenant un air sévère approprié aux circonstances, ils verront à sortir de la mauvaise voie où ils sont engagés et ils changeront de conduite. Je dis cela pour qu'ils ne pensent ni peu ni prou que V. M. dissimule avec eux, et qu'Elle nourrisse contre eux quelque mauvaise volonté ; car, à ce qu'on m'a écrit de Flandres, au mois de novembre passé, le marquis de Berghes a dit que V. M. le tient pour faux, mais que jamais il n'a connu personne plus fausse que V. M., et d'autres propos sur le même ton ⁵. Puis, après avoir tenu ce langage, que V. M. insiste toujours sur ce qu'Elle préfère les voies de clémence et de douceur, et qu'Elle leur demande de l'assister, puisqu'ils le peuvent, de façon que les choses puissent s'arranger par ces voies. Je sais bien que c'est là un remède extrême ; mais le mal est extrême ; je ne vois pas que ceux, qui pourraient le faire, marchent comme il conviendrait pour y remédier ; ce que ces deux personnages écriraient exercerait une grande influence dans l'occurrence ; et, en présence d'une telle résolution chez V. M., résolution qui serait connue dans les Flandres, beaucoup de gens ouvriraient les yeux

¹ Apostille de la main du Roi : « Qu'on écrit derechef la même chose à Madame. »

² Voir t. I^{er}, pp. 481, 483, 484.

³ Le marquis de Berghes et le baron de Montigny, voir *ibidem*, passim.

⁴ Allusion à la *Ligue des flèches*, ou des seigneurs principaux, jadis dirigée ostensiblement contre Granvelle, dont il est souvent question dans le t. I^{er}.

⁵ Voir t. I^{er}, p. 47, une lettre de Morillon du 9 décembre, et la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xxxvii, d'après une lettre de fray Lorenzo de Villavicencio.

et se conduiraient en conséquence à la vue des préparatifs faits par V. M. pour son voyage. V. M. en jugera mieux que moi dans sa prudence. Si je parle avec tant d'ouverture qu'Elle me le pardonne : Dieu m'est témoin que je ne le fais pas dans le désir qu'il leur arrive mal, mais pour empêcher que, les choses allant tous les jours de mal en pis, il ne devienne nécessaire de sortir des voies de la clémence qui sont les meilleures et qui produiront des résultats plus durables ¹.

On a écrit ici de Gênes, par le courrier porteur des lettres de V. M., que V. M. ordonnait aux Espagnols de se rendre en Lombardie pour l'accompagner; et aussitôt que le courrier est arrivé à Naples ils ont écrit de là la même chose. Ici se rassemblent des Allemands, de ceux qui ont été licenciés, pour occuper Gaëte d'où les Espagnols se retirent ². Cela causera une grande altération en Flandres ³; et comme V. M. devra passer beaucoup de temps à Gênes, à Milan, dans des entrevues, avant de gagner les Flandres ⁴, il vaudrait mieux que ces préparatifs fussent différés, sans laisser toutefois de recruter les Espagnols, destinés à remplacer les vieux soldats en Italie, qu'on pourrait rassembler sous couleur d'armer les galères pour le passage de V. M. En effet, comme je l'ai déjà écrit, V. M., étant à Milan, pourra décider, avec plus de maturité, si Elle doit aller armée ou désarmée, suivant la tournure qu'auront prise alors les affaires des Flandres ⁵; et cette tournure serait peut-être telle qu'il valût mieux que V. M. allât

¹ Apostille de la main du Roi : « Sur ce point dire au duc (d'Albe) qu'il me le rappelle, pour que je voie ce qu'on devra répondre au cardinal et leur dire à eux (Berghes et Montigny), tant par rapport à ceci que par rapport à la dépêche de Madame, la levée des gens de guerre et tout le reste. »

² Sur la formation et la composition de l'armée, que le Roi allait placer sous les ordres du duc d'Albe, voir Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 367 et suivantes; les avis de Forquevaulx, ambassadeur de France près de Philippe II, dans Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 217, 218, 219, 220; la lettre de Philippe II au grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, en date du 26 novembre, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 487; et Cabrera, *Historia de Felipe segundo, rey de España*, édition nouvelle, publiée par ordre de S. M. Alphonse XII, t. I^{er}, p. 496.

³ Le baron de Montigny donnait des détails sur les préparatifs militaires du Roi, dans la lettre qu'il écrivait au prince d'Orange; puis il ajoutait : « Vous poyez considérer par vos prudences, sy ceste troupe vient ungne fois à nostre pays, ce qui se passera et ce qui en despend, qui nous gardera en dire davantage; seulement nous semble s'il y eust moyen par delà, entre vous aultres, de remédier les affaires et oster les presches, avant la venue de Sa Ma^{te}, seroit chose fort [acertée] et éviter beau coup d'inconvénients. » Voir plus haut, p. 55, note 5^{me}.

⁴ D'après les avis envoyés par Forquevaulx, Granvelle était réputé à la fois pour solliciter le voyage de Flandres, et pour travailler à procurer l'entrevue que le Pape désirait avoir avec le Roi, s'il passait en Italie, soit à Milan, soit dans quelque autre ville : « car l'un et l'autre servent son ambition. » Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 217, 218.

⁵ Voir t. I^{er}, p. 477.

sans armée, surtout si la première ligue, dans laquelle les deux personnages en question tiennent une si grande place, était dissoute ¹.

Les lettres à M. de Vergy ² et au parlement de Dole viendront très à propos; et tout cela est nécessaire en présence des pratiques dont on a usé, et des moyens que l'on a employés, pour procurer dans le comté la formation d'une ligue et des atteintes à la religion comme en Flandres.

Je déplore beaucoup que Sa Sainteté ne se prononce pas plus ouvertement sur l'affaire de la Cruzada et des autres expédients ³. J'en ai parlé très-expressément à l'évêque de Fiesoli ⁴ pour qu'il travaille à obtenir quelque chose. Sa Sainteté a dit que, si V. M. vient, Elle fera ce qu'elle pourra et agira de façon que V. M. aura raison de demeurer satisfaite. Je ne sais si l'évêque de Fiesoli a obtenu quelque chose de plus précis ⁵.

Le reste de la lettre concerne l'obédience donnée par les Français, l'éloge du grand commandeur de Castille, le retard que subissent les lettres de Flandres adressées au cardinal par suite du départ de Bruxelles de son correspondant principal, etc.

¹ Apostille de la main du Roi : « Je ne suis pas mécontent de cela, grâce au motif qu'on donne aux levées de troupes; on peut répondre à ce paragraphe avec les autres. »

² François de Vergy, seigneur de Champlite, voir t. 1^{er}, p. 50, note 5^{me}. Ce seigneur avait été le lieutenant du prince d'Orange dans le gouvernement de la Franche-Comté. Depuis le mois de juillet au moins, le Roi, eu égard à l'absence du prince d'Orange, le traitait comme gouverneur en titre, et avant le mois de mars 1567 il lui commit officiellement le gouvernement en l'absence du prince.

³ Voir t. 1^{er}, p. 455, note 1^{re} et p. 485.

⁴ Pierre Camajani, et non Camajeni, ancien évêque de Fiesoli, qui venait d'être fait évêque d'Arco, et qui allait arriver en Espagne avec une mission de S^t Pie V : Voir *ibidem*, p. 494, note 2^{me}.

⁵ Apostille de la main du Roi : « Qu'il me serait difficile de pourvoir convenablement aux frontières de ce côté-ci, et à d'autres affaires, sans cela; que Sa Sainteté doit avoir aussi mauvaise opinion de moi, dans l'espèce, qu'à d'autres égards; que, plaise à Dieu, on ne voie pas, ce que je crains, arriver le mal qui doit résulter de cette conduite si on persévère dans la voie où l'on s'est engagé. »

VIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 318 et suiv. — M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 20 octobre 1566.

... Monseigneur; M^r le prince ¹ est parti pour Hollande et Utrecht; je n'ay encores entendu comme les affaires y vont. Les villes de Dordrecht, La Gaude ² et Schoenhove tiegnent bon; aussi faict celle de Harlem, mais, ad ce que l'on m'at dict, elle ha résolu de ne vouloir combattre pour les imaiges, que ceulx de Dordrecht et des aultres deux villes ne veuillent lesser violer pour que ce soit, et veuillent garder les ordonnances sur ce faictes par la court; et avoit paravant icelles le bourgmestre de Dordrecht, que est fort homme de bien et ancien beaupère au commiz Van Loo ³, dressé une samblable en substance et paroles quasi à celle que depuis at publié Son Altèze.

Le jadis escoutette d'Amsterdam, que at icy longuement sollicité pour estre conseiller extraordinaire en la Haye soubz la faveur dudict S^{gr} prince, l'at suyvi et samble vouloir retourner audict office d'escoutette, au lieu de celluy qui le tient par commission de la ville, que le tient en gagière comme V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie sçait ⁴. Car, ad ce que l'on dict, le nouveau escou-

¹ On rappellera une fois pour toutes que, dans ces correspondances, M. le prince c'est le prince d'Orange.

² Gouda.

³ Sur ce bourgmestre de Dordrecht, Arent van der Myl, et sur le commis des Finances Albert van Loo, voir tome I^{er}, p. 58, note 2^{me}, et p. 90, note 3^{me}. Le fils du bourgmestre, Corneille van der Myl, plus tard châtelain, bailli et écoutète de Gouda, épousa en premières noces une fille de Hopperus.

⁴ L'ancien écoutète d'Amsterdam s'appelait Guillaume Bardes, Bardens, ou Bardesen. Ce personnage, qui avait été naguère échevin d'Amsterdam, fut fait écoutète, en 1542, par les bourgmestres de la ville disposant de la charge en vertu d'un contrat d'engagère passé avec le domaine. A cette époque Bardens était déjà suspect de luthéranisme; cependant, quand en 1550 le domaine retira l'engagère, il resta en fonctions en vertu d'une commission nouvelle dépêchée au nom du pouvoir souverain. Peu à peu Bardes se brouilla alors avec le magistrat de la ville, et il fut un jour impliqué dans une accusation

telle ' est peu gousté pour estre si catholicque, comme est tout le magistrat dudict lieu auquel les bourgeois factieux, qui passez deux ans avoient intenté en ceste court poursuite contre eulx, donnent beaucoup à faire, et ont osé, de leur auctorité privée, changer l'ordonnance que Son Altèze avoit envoieé audict magistrat sur la conservation des églises, et l'ont signé jusques à seize des principaulx desdicts factieux, qu'est ung fait inexcusable et que le prince d'Orange ne scauroit deffendre ².

Sandelin, le pensionnaire ³, est icy et dict que ne sùmes à la fin des maulx, et que l'on passerat outre contre les imaiges vives : ce qu'il m'a dict passez six jours, qu'est ce que s'est descouvert depuis en Anvers, à Enckuysen et à Gand ⁴. Mais il faict à croire que la justice faicte devant hier en Anvers romperat ce desseing et donnerat jalousie au prince d'Orange contre

d'anabaptisme où son principal adversaire était M^e Florentius, que nous avons déjà rencontré comme curé à Sainte-Gudule de Bruxelles, et qui était alors curé à Amsterdam. On n'est pas absolument d'accord sur le caractère réel des faits à raison desquels la justice fit le procès à l'écoutète; toujours est-il que celui-ci finit par être acquitté, et que Florentius fut amené à se retirer d'Amsterdam à Bruxelles : *aliter rem narrant catholici, aliter acatholici* dit Hoyneck. En 1366 la ville, ayant repris la charge d'écoutète en engagère, s'empressa de destituer Bardens. Celui-ci, qui était d'ailleurs favorable au protestantisme, mourut, paraît-il, en 1368, laissant un fils qui joua un rôle dans la révolution. Voir tome I, pp. 113 et 612; Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, tome VI, p. 411; Groen, *Archives*, tome VI, p. 373; Hoyneck, *Analecta*, t. I^{er}, 2^e partie, p. 373; Van der Aa, *Biographisch woordenboek*, etc.

¹ Pierre Pieterszoon, voir tome I^{er}, p. 491, note 4^{me}. Le nouvel écoutète d'Amsterdam présentait un contraste frappant avec l'ancien. C'était, dit Bernardino de Mendocá, à propos du siège d'Amsterdam en 1372 par les insurgés, « un homme d'un zèle ardent pour les intérêts de la religion catholique et » d'une égale fidélité au service du Roi.... » Le même écrivain rapporte de lui un trait caractéristique. Quand, en 1376, Roda s'enferma dans la citadelle d'Anvers, « il n'y eut que Peter Peterson (alors) » bourgmestre d'Amsterdam, qui vint au château d'Anvers; il abandonna son pays, sa femme, ses » enfants, toute sa famille, pour obéir, comme il disait, à son devoir de vassal de S. M. et de bon catho- » lique, et pour ne consentir à aucun arrangement avec les hérétiques. » — *Commentaires de Bernardino de Mendocá*, édition du général baron Guillaume, tome II, pp. 20 et 393.

² Sur ces faits voir, entre autres, Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, pp. LXV, LXIX, 209, 387, etc., et Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, t. VI, pp. 184-185.

³ Adrien Sandelin, conseiller pensionnaire d'Amsterdam, fils d'un conseiller au conseil de Hollande. En 1362 il avait sollicité la charge d'avocat des États de Hollande que van den Eynde obtint. Wagenaar, ouvrage cité, tome VI, pp. 61-62. — *Généalogies de quelques familles des Pays-Bas*, tome I^{er}, p. 293.

⁴ Voir sur ce point : la lettre du magistrat de Gand à la duchesse de Parme, en date du 3 octobre, dans le *Verstag van 't magistrat van Gent*, cité, p. 162, et la lettre du prince d'Orange à la duchesse, en date du 6 octobre, dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 231.

Hooghstraeten que en a grand bruict partout ¹. Pleust à Dieu que le comte d'Egmond en heust faict autant à Gand, et n'heust empesché qu'elle se feicst ². L'on le note qu'il est gagné par le prince et le comte Lodovic en la religion, par aucuns propos qu'il tinst l'autre jour, à table, chez le duc d'Arschot, où fust Zweveghem qui l'a diet à Bave. C'est dommaige qu'il n'at milleur conseil; et je le regrette, sçaichant la bonne affection que le Roy et V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie luy ont porté, desirant le retirer hors de la fange. Il vad en Flandres : je soublaide que ce soit à meilleures enseignes que la dernière fois. Les députez sont icy pour poursuyvre les Estatz généraulx ; mais ils ne s'accordent.

¹ Les iconoclastes ayant dans la soirée du 17 octobre assailli de nouveau la cathédrale d'Anvers, le comte de Hooghstraeten se rendit immédiatement sur les lieux avec le margrave, Jean d'Immersele, les capitaines des compagnies bourgeoises, sire Thierry van Brecht et Adam van Berchem, et leurs soldats. Arrivant sur le cimetière il s'adressa à la populace qui l'encombrait et lui demanda ce qu'elle voulait. Au milieu des cris de *vivent les gueux!* et de *entrez tous dans les temples des papistes, ne vous inquiétez pas des soldats!* on lui répondit, *nous voulons l'église et l'hôtel de ville.* Hooghstraeten fit alors forcer les portes de l'église, que la foule avait refermées devant lui pour l'empêcher d'entrer, et il entra avec son escorte. Beaucoup de pillards, dit l'*Antwerpsch chronyckje* à laquelle on emprunte ces détails, furent tués sur place et enterrés sans bruit; d'autres s'enfuirent; d'autres furent appréhendés et conduits à l'hôtel de ville. La nuit même la justice fit mettre cinq de ces derniers à la torture, et, sur leurs indications, elle fit arrêter un gentilhomme qu'ils désignaient comme leur chef. Le matin du 18, ce gentilhomme et les cinq autres détenus furent traduits devant le tribunal criminel, condamnés à mort et exécutés incontinent par la corde sur la place du marché. Contrairement aux coutumes de la ville d'Anvers, la seule peut-être de tous les Pays-Bas où les procédures criminelles fussent encore orales et publiques, le procès en question se poursuivit tout entier à l'hôtel de ville sans que les accusés fussent produits à la *vierschaer*. C'était en vertu d'une mesure générale prise le 28 août par le margrave, les bourgmestres et les échevins, et approuvée le 26 par le collège des anciens échevins. Après avoir délibéré sur la façon dont on ferait éventuellement justice de ceux qui avaient été arrêtés à l'occasion de la dévastation des églises, couvents, chapelles, on avait décidé que les prisonniers en question seraient, le cas échéant, jugés à l'hôtel de ville, que s'ils étaient trouvés coupables on rendrait sentence contre eux *summarie et sine strepitu judicii*, que la sentence serait mise à exécution aussitôt après que le condamné aurait été en rapport avec un confesseur, et que ces règles seraient suivies tant que dureraient les présents troubles, sans préjudice aux privilèges de la ville et au droit de la *vierschaer*. Voir les pièces officielles dans P. Genard, *Antwerpsch archievenblad*, t. IX, pp. 528, 553, 554; et *Correspondance de Philippe II*, tome 1^{er}, p. 478, Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. xviii, xix, 100, 101, 103, l'*Antwerpsch chronyckje*, pp. 99, 100, 101, etc.

² *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 467. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^{me} sér., t. V, p. 14, lettre du comte d'Egmont au conseil de Flandre. — De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pp. 107, 108, 142, 143, etc.

Ceux de Bois-le-Duc ¹ se sont merveilleusement obliez et ont passé tout oultre le complot que lesdictes villes avoient, comme il faict à croire, par ensamble selon l'effect que s'en est suyvi. L'escoutette ² et magistrat avoient supplié Son Altèze d'y envoyer commissaires pour requérir les manans de vouloir demeurer en l'ancienne religion, et suyvant cey furent envoiezz MM^{rs} Noppenus et Verstegen que sont natifz du lieu, que ont faict toute office ³. Et dèsjà s'estoit declairé le magistrat et le deuxiesme membre ⁴ d'y vouloir tenir la main; mais quant ilz ont parlé aux aultres membres, et nommément à aulcunqz praticiens et procureurs, iceux ont dict que c'estoit mectre l'inquisition contre l'accord faict avec les nobles, et ont tellement esmeu le peuple qu'ilz se sont miz en armes et ont commandé au magistrat de ne plus traiter avec les commissaires, mais les renvoyer, les menaçant de tuer; et ont gagné le marchief et aulcunes portes de la ville, et les sermentez ⁵, qu'avoient promiz d'adsister et deffendre l'escoutette et le magistrat, leur ont tourné le doz et se sont jointz à ladicte commune, laquelle le dict escoutette, avec aulcunqz de la loy, pensantz estre suyviz desdictz sermentez, jectoient hors d'ung monastère duquel ilz s'estoient emparez. Mais véant le peuple l'adsistence susdicte, ilz se attacharent audict escoutette, bléçarent ses sergentz, et le contraignirent à prendre la fuyte et se ruer en une eaue, jusques au menton, pour gagner l'aultre costel. Et at esté tout ce qu'il at peu faire de se saulver et tenir caché trois jours en la maison d'ung povre homme, et sa femme et fille en une aultre, comme at aussi faict le magistrat, saulf deux ou trois que ne vaillent guères. Le dict escoutette, avec le premier et second eschevin ⁶, se sont retirez icy et

¹ Sur les troubles de Bois-le-Duc, voir l'ouvrage déjà cité de M. Cuypers-Van Velthoven, *Documents pour servir à l'histoire des troubles religieux du XVI^e siècle dans le Brabant septentrional*. On y trouve, entre autres, un long rapport fait par les deux conseillers sur les résultats de leur mission.

² Sire Jacques van Brecht, voir t. I^{er}, p. 114, note 1^{re}.

³ Thierry Noppenus et Nicolas van der Stegen, tous les deux conseillers au conseil de Brabant, voir *ibidem*, p. 266, note 1^{re}, et p. 558, note 5^{me}.

⁴ La commune de Bois-le-Duc était représentée par trois *membres* : le collège du magistrat, un collège de conseillers, et un troisième collège composé des doyens et jurés des corps de métiers.

⁵ Ce mot de *sermentez*, dont se sert souvent Morillon, désigne les corporations militaires bourgeoises. Elles avaient encore au XVI^e siècle d'assez larges privilèges locaux, au prix desquels elles devaient prêter main forte au magistrat.

⁶ Le premier échevin de Bois-le-Duc, *voirscepen*, était M^e Henri Bloeyman, seigneur de Helvoirt. Le second échevin était, semble-t-il, François de Balen. P. Cuypers-Van Velthoven, *ouvr. cité*, p. 64.

ne sont délibérez y retourner si l'on n'y donne ordre; les dictz deux conseillers ont aussi bien heu à faire à eulx saulver, et tous les bons bourgeois et les ecclésiastiques se sont absentez. Les hugonaux ont crié à force *vive les geutz*, et ont derechief rompu tout ce qu'estoit resté aux églises des Cordeliers et Jacopins. L'on dict qu'ilz démolissent l'ugne et l'aultre. Ilz ont bruslé les ornements devant les maisons de ceulx qu'ilz sçavoient estre catholicques, et ont dict de les venir fuster pour ce que les ecclésiastiques y ont caché leurs biens. Il y avoit une chapelle des Arbalestriers qu'avoient tant fait que l'on n'y avoit rien rompu, et à ceste cause l'on y avoit saulvé mainte beau tableau et image des aultres églises; mais le peuple y est entré par force et a tout bruslé. Il n'est à croire le nouveau desgast qu'ilz ont fait aux aultres monastères, tant de femmes que d'hommes, sans y rien lesser; et dient que, pour chasser les oiseaulx, il fault rompre leur nid. L'on dict que aucuns ont violé de jeunes religieuses et fait des insolences insupportables, dont aucuns du magistrat advertirent les ministres affin qu'ilz regardissent de les modérer; mais ilz n'y ont rien fait. L'on a remarqué le comte de Culembourg que y fut trois ou quatre jours paravant ceste esmotion. Je ne sçay s'il les at instruit à demander l'assemblée des Estatz généraulx ausdicts conseillers, que leur fust proposé par lesdictz procureurs et tiers membre bien expressément.

Ilz se tiègnent en armes et ne tient que à eulx de spolier les maisons des riches, et la maison de la ville où l'on at miz tous les ornementz de la grande église et tiltres d'icelle. Et ne lessent plus nul sortir, car ilz saillirent pour ung jour plus de deux cens mesnaiges cependant qu'ilz estoient empeschez à destruire les monastères et maisons des *fratres*, qu'ilz ont rendu inhabitables.

L'on y envoie Mr de Mérode ¹ avec le chancelier de Brabant ². Il

¹ Jean de Mérode, baron de Mérode et de Petersheim, comte d'Oolen, seigneur de Westerloo, etc., chef de sa maison, fils de Henri et de Françoise de Brederode, veuf de Mencie de Glynes-Berghes, sœur du marquis, et époux en secondes noces de Marguerite de Pallant, sœur du comte de Culembourg. Ce seigneur, dont il sera plusieurs fois question dans ce volume, mourut en 1604. Pendant les années 1580-1584 il fut gouverneur de la Frise pour les États généraux réunis autour du prince d'Orange. — Richardson, ouvr. cité, p. 158. — Edmond Poulet, *Les Gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*.

² Jean Scheyve, seigneur de Rhode-S^{te}-Agathe, voir t. 1^{er}, p. 297, note 2.

estoit question d'y envoyer le comte de Hornes, que ne convenoit car il auroit trop près le comte de Culembourg et Brederode, et ne chercheroit que de grever M^r de Meghe; car ceulx de Bois-le-Duc ont correspondance avec ceulx de Ruremonde. Aussi veulent-ils à l'escoutette pour ce qu'il a maltraicté aulcungz faulx monnoyeurs.

Ceulx de Nimeghe ont déposé par dessus le bourgmestre ¹ et deux eschevins pour ce qu'ilz favorisoient les sectes.

A Malines les choses sont assez paisibles. Les deux pensionnaires ² gouvernent tout avec aulcungz que sont gueux, et l'on ne demande advis à ceulx du grand conseil, ny aux ecclesiasticques que soloient du temps de Martin Van Rossem estre du guet ³, et leur faisoit l'on part de ce que passoit, comme l'on debvroit encores faire à présent puisqu'ilz contribuent chascung aultant comme le corps de la ville ⁴, et les béguines donnent six cens florins par mois affin d'estre gardéez. L'on y at miz cent soldatz. Son Altèze est bien advertie de toute la conduicte, comme m'a dict M^r le président ⁵; mais je m'esbahis que l'on n'y pourveoit aultrement, estant le lieu si important, pour ce que l'artillerie du Roy y est ⁶. Les sectaires ont présenté requeste derechief au comte de Hooghstraeten et à ceulx de la ville pour avoir église.

Il y at heu grande parole de Schetz contre le margrave ⁷ auquel il reprochoit sa négligence.

Le maistre des postes d'Augspourch ad adverti que la fille du comte de

¹ Ce bourgmestre de Nimègue, Arend van Bonenborch, seigneur d'Ubbergen, était probablement le bourgmestre avec lequel Brederode était en relations et qu'il appelait *Benne*. — Groen, *Archives*, t. II, p. 188. — Van Hasselt, collection citée, t. I^{er}, *passim*.

² Ces deux pensionnaires dont on a déjà parlé p. 8, et dont il est souvent question au tome I^{er}, étaient Jean van der Cammen et Pierre Wasteel.

³ En 1542, lors de l'invasion des Pays-Bas par les armées françaises et par l'armée gueldroise que van Rossem commandait.

⁴ Les frais nécessités par la levée et l'entretien d'une compagnie de 400 soldats, destinée à maintenir l'ordre à Malines, étaient supportés, en effet, par le grand conseil, le chapitre de St-Rombaut, le magistrat avec les principaux bourgeois, chacun pour un tiers. Azevedo, *Chroniques*, t. III.

⁵ M. le président, sans autre qualification, désigne toujours Viglius.

⁶ La duchesse avait été préoccupée dès le mois d'août de l'artillerie royale qui était à Malines : *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 449.

⁷ Gaspar Schets de Grobbendoncq, le trésorier général des Finances, t. I^{er}, p. 90, note 2^{me}, et Jean d'Immerseele, *ibidem*, p. 568, note 2^{me}.

Mansfeld est passée avec son mari, en habit d'homme, par la poste et qu'il passoit oultre vers Italie ¹.

Encores se trouvent icy marchantz que osent vendre sur ce que Sa Majesté ne viendrat jamais par deçà; aultres gaigent qu'Elle soit morte: si mal sont aulcungz affectionnez. Et tout cecy demeure impuni par la faulte des officiers, ou pour, peult-estre, non diminuer la liberté.

Pierre de Par ² est allé en Allemaigne par la poste. Aulcuns pensent que ce soit pour tenir prestz ceulx que l'on y at retenu, aultres que ce soit pour sçavoir ce que c'est de ceulx dont les sectaires se vantent y tenir prestz pour leur secours, que je tiens ne sera si grand comme ilz se vantent.

L'on dict que le comte Lodovic est parti pour Allemaigne, selon que le Roy luy avoit escript, et que le prince d'Orange le doibt suyvre de brief, *praetextu nuptiarum sororum*.

Le président dict que d'Assonleville at ouy dire au prince d'Orange qu'il sçait ce que Madame de Parme, Berlaymont, le président et V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} escripvent au Roy: bien est vray qu'il luy couste chier, mais que en telles choses il est forcé de despendre ³. Ad ce que je veoidz, Madame ne le rappellera tost de où il est. Si est ce qu'il tascherat de se remectre à Anvers que l'at desffrayé. Il y at icy lettres d'Espaigne que le Roy auroit dict: *assi queste condesillo de Nassau me quiere hazer guerra á mí* ⁴. Brederode est avec le prince et at grandement l'affection du peuple de Amsterdam; mais le magistrat n'en sçait ouyr parler, et sçait sa profession.

Je tiens que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} approcherat avec la venue du Roy. Sa Majesté ferat bien d'estre sur sa garde, car Pratz ⁵ assure que le Sr d'Esquerdes at dict qu'il est homme comme ung aultre, et que ung boulet en peult faire la raison ⁶; et qu'il y heut gentillomme en la compagnie que, pour ceste

¹ Voir t. I^{er}, pp. 505, 528, 545, 524.

² Pierre du Par, ou de Par, était un commis attaché à l'un des conseils collatéraux. Ce personnage, tout à fait secondaire d'ailleurs, était parfois employé dans des missions de confiance: voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxviii.

³ Voir t. I^{er}, p. 505, note 2^{me}, et p. 508, note 1^{re}.

⁴ Ainsi ce petit comte de Nassau veut me faire la guerre à moi!

⁵ Esteban Prats, secrétaire du conseil privé, voir t. I^{er}, p. 44, note 5^{me}.

⁶ Le seigneur d'Esquerdes était coutumier de propos de l'espèce. Dans la sentence prononcée contre lui, le 27 août 1568, on en visait quelques-uns: « ... par le morbieu sy le Roy me vouloit contraindre » à garder lesdicts placarts, je luy donneroy le pistolet au travers du corps... » « si le Roy lui faisoit

parole, le vouloit tuer, selon que luy et tous les geutz sont mal vouluz et souvent battuz et navrez en divers lieux. Aussi l'on n'est plus si chaud à crier *vive les geutz!* mais bien, *vive Dieu et le Roy!* Aussi le dict cry n'at jamais esté usurpé que par ceulx que vouloient faire du mal.

Le président dict que Son Altéze luy monstre plus d'affection que jamais, et est bien emeschée luy persuader qu'elle at esté tousjours la mesme en son endroit, encores qu'elle sçait bien que aucuns luy ont voulu faire entendre le contraire, ausquels Dieu perdoit ¹; ad ce qu'il auroit répondu que Molineus ² en auroit tenu partout si grand propos que les amys du président l'auroient creud ainsi. Il est pour le présent fort bien animé. Mr de Berlaymont at esté ce matin plus d'heure et demie vers luy, et se correspondent fort.

J'espère que les premières nouvelles que nous aurons diront que Sa Majesté sera jà passé Madrid, et approcherat Monçon. L'on dict icy que Sa Sainteté le veult rencontrer et veoir. Les bons sont fort resjouyz partout. Mais je crains que le désespoir que en prennent les mauvais ne cause quelque altération et mal inopiné.

Granvelle verrat les lettres de Alonzo del Canto et de fray Lorenzo de Villavicencio ³, ausquelles ne gist que répondre puis qu'ilz sont par chemin, et que Alonzo del Canto est adverti de ce de Furnes et Bois-le-Duc par le dernier courrier, par moi, et le xiii^e du mois passé de la désolation des abbayes près de Tournay et Valenciennes, où tout est maintenant quoy. Mais le consistoire, que sont les ministres et commissaires des hugonaux, ont aultant d'auctorité au dit Valenciennes comme le magistrat ⁴.

De Brucelles, ce xx^e d'octobre 1566.

⁰ tort luy donneroit à la dague au saing, quand oires ou le debvroit pendre devant mil personnes..... » De Coussemaker, *Troubles religieux du XVI^e siècle dans la Flandre maritime*, t. II, p. 371.

¹ Voir t. I^{er}, *Introduction*, p. Lxx et *passim*.

² Le canoniste Jean Molinacius, fort répandu chez les seigneurs de l'opposition, que Marguerite de Parme avait proposé pour le conseil privé en 1563, voir *ibidem*, p. 69, note 3^{me}.

³ Voir *ibidem*, p. 43, note 1^{re}, et p. 18, note 3^{me}.

⁴ On se convaincra de la justesse du propos de Morillon en étudiant la série importante de documents concernant la ville de Valenciennes, éditée par M. Charles Paillard dans les tomes V et VI des *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts*.

IX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 324 et suivantes. — M. F.)

Bruxelles, le 26 octobre 1566.

Monseigneur, sans la grievve maladie de Mr Viron je fusse pieçà esté à Douay pour veoir si je polrois faire retourner les religieulx ¹, dont Mr del Pree ² at faict tout debvoir, et que du moins le prieur y feict venir ceulx qu'il at envoyé à St Amand; mais, ad ce que j'entendz, il est plustost pour quicter sa charge que de permettre qu'ilz retournent en sa compaignie audict lieu, qu'est cause que, pour les tenir en riègle, ledict del Pree y at faict venir le soubz prieur qui les tient un peu subjectz.

Il n'est à croire comme par ces troubles les gens de religion se sont desmandez. Ceulx de St Michiel d'Anvers (et d'autres lieux où la tempeste n'at esté) depuis que leurs abbez, pour les garder d'inconvénient, les ont faict changer d'habitz, ne veulent retourner aux monastères ny faire l'office, et il y en at assez des ordres mendiants que en font aultant. Touttesfois je verray ce que je polray faire, et du moingz ne tiendra-t-il à moy de donner ordre à la despence qui est grande, car ils se traictent en enffantz de bonne maison, et l'on prie à force hostes, sur ce que, touttefois, j'avais si expressément escript au prieur. Et je ne pense point que les abbés de Hasnon, de Marchiennes et aultres maisons, que sont-là avec leurs religieulz en usent ainsi. Mais ce désordre polra bien causer un ordre estroict. J'ay bien grand regret à ceste superflue despence que je veoids que l'on faict sans avoir pitié du bien; et j'espère vivre le temps qu'ilz en rabattront

¹ Voir t. I^{er}, pp. 356, 362, 371, 455, 458.

² Le chanoine del Pree, ou Pratanus, dont il a été plusieurs fois question dans le tome I^{er}, était M^r Jean (ou Laurent) de la Pree, chanoine du chapitre de Tournai. Il remplissait les fonctions de vicaire général de Granvelle à St-Amand, et fut plus tard archidiaere majeur du diocèse. Del Pree mourut à l'âge de 58 ans en 1577, et fut enseveli dans la cathédrale de Tournai où l'on vit longtemps son épitaphe. *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XVI, pp. 26 et 244.

et leur faire jeusner ce qu'ilz gourmandent maintenant et qu'ilz se contenteront comme les voisins, car ilz sont trop nourriz, *et quo habentur indulgentius, eo fiunt deteriores*. Dieu mercy il y at remède à toutes choses !

Il serat bien difficile ramener la troupe à Saint-Armand si longtemps que ceulx de Hasnon et de Marchiennes ne retourneront, ce qu'ilz n'osent faire pour estre encores journellement menacez, ainsi que me le dict le secrétaire dudict sieur de Marchiennes que vint icy devant hier. Toutesfois il y at trop à dire, car la maison de S^t Amand est tenable, veoire de sorte que sans le canon et la surprinse elle n'at garde; et si est le capitaine Maizieres ¹ fort bien employé y aiant fait barbicanes et vuydé quelque partie de fossé avec peu de despense. Par quoy ilz ne doibvent tant craindre comme les aultres que n'ont aucune deffense; mais l'on ne peult avoir raison avec eulx. et leur façon de faire les fera cognoistre aux prélats voisins, que je pense ne voudroient tenir leurs religieux dehors s'ilz avoient si fort lieu.

La perte de Cignet m'at fort fasché; mais aux choses de telle qualité il se fault conformer ad ce que Dieu, pour noz péchez, permect. Je plainctz tant des vaillantz hommes. Si le Turcq est mort, comme l'on pense, ce seroit sa dernière victoire et chiérement achetée ²; mais je ne puis achever de le croire, pour ce qu'il me samble que si ainsi estoit, l'on en auroit nouvelles plus certaines. Il semble par les dernières que l'ennemi se retiroit, qu'est bien vraysemblable, s'il at bruslé trente lieues à la ronde comme l'on at escript; que seroit asslin que l'Empereur ne face assieger le dit Cignet. Je voudroie avec V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie qu'il heust heu près de soy, passé trois mois, le conte d'Arco ³, car, ad ce que l'on peult conjecturer, Sa Majesté at heu faultte de chiefz et bons capitaines.

J'espère que pour le présent les galères seront à Barcelone puisque, au temps de vostre lettre, une partie estoit à Genes attendant vent, que je

¹ Voir plus haut, p. 6.

² Soliman le Magnifique était mort deux ou trois jours avant la prise de la ville. Mais le grand vizir, pour ne pas décourager l'armée, et pour donner le temps à l'héritier du trône d'arriver à Constantinople avant que des compétitions dangereuses se fussent produites, cacha le fait pendant trois semaines.

³ Le comte Jean-Baptiste d'Arcos avait été autorisé par l'Empereur à lever, en 1565, un corps de deux mille lansquenets allemands pour servir Philippe II en Italie et contre les Turcs. *Papiers d'État*, t. IX, pp. 381, 415.

prie à Dieu leur donner aussi bon comme les Albanois le soubhaideront mauvais aux ennemis qu'estoient à la Volone.

Je n'ay veu aucune lettre de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} à MM^{rs} d'Ypres et de Gand, ny au doyen de Malines et docteur Lebay, et moingz les copies. Le bref que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} avoit impétre at esté fort agréable et est sorti effect au contentement des parties.

Briccius ¹ m'advertit comme en la ville de Maseik ² est ung prédicant qui fait beaucoup de mal, et, y aiant envoyé Mr de Liège commissaires pour faire partir ledict prédicant, il n'at heu aultre response de ceulx de la dicte ville sinon que jusques ores ilz ne s'estoient aperçez que sa doctrine fust mauvaïse, toutesfois quant il plairoit à Sa Grâce y envoyer quelque prescheur, que polroit convaincre ledict prédicant qu'il auroit semé faulse doctrine et répugnante à la verité, lors ilz satisfferont à Sa dicte Grâce; et que à Maestricht, qu'est soubz vostre archevesché, ne sont comparuz au concille, sinon v curés de LXXXII; aussi que à Liège tout samble tendre à rebellion, et aussi au plat payz, et qu'on crainct quelque confusion si Sa Majesté ne vient; toutesfois que, en la cité de Liège, ilz espèrent pouvoir encores soubstenir pour estre les ecclésiastiques uniz avec les séculiers, que sont bons pour la plus grande partie, mesmes ceulx qui ont à perdre et vivent des ecclésiastiques. Ses comptes sont prestz; mais il excuse, pour les empeschements qu'il at, les pouvoir venir rendre jusques au commencement de décembre.

J'envoie à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} le discours de la dispute de Mr le Rév^{me} d'Arras avec le prisonnier de Douay ³, que j'ay trouvé beau. Je l'ay descousu pour le plier plus aisément, et se doit remectre selon la cottisation du nombre des feuilletz.

Aussi envoie-je les clefz des deux coffres de tapisserie qu'avez mandé avec la pièce de Thunes ⁴...

¹ Voir t. I^{er}, p. 87, note 2^{me}.

² Maseyck, petite ville du comté de Looz. Ce comté, ancien fief de l'église de Liège, avait été réuni à la principauté au XIV^e siècle, et était gouverné par le prince-évêque en qualité de comte-laïc.

³ Voir t. I^{er}, p. 133. Ce discours fut imprimé sous ce titre : « Discours tenu entre messire François Richardot, évesque d'Arras, et ung prisonnier au lieu de Douay, sur aucunz poinetz principaux de la religion. » Louvain, 1567, in-12. Le Glay, *Cameracum Christianum*, p. 44.

⁴ Voir t. I^{er}, p. 295.

Tant que je veoidz plus avant et contre le froid temps je sentz mon bras dadvantaige et n'en suis à mon aise. Ces garboilles m'affollent, car je ne heusse pieçà faict regarder si ainsi fut que je me heusse peu tenir seurement à Hérenthals.

Le commiz Van Loo diet qu'il n'at rien reçu des abbez d'Affleghem et S^t Bernard pour vostre dot de Malines et que Son Altèze at commiz la recepte à ung des clerqz du recepveur général.

Le docteur Elbertus ¹ m'at mandé que M^r le président de Malines ² l'at requiz de faire instance vers moy que je donne licence à frère Pierre de prescher, d'aautant que, après avoir reproché aux prédicantz qu'ilz ne sont envoieez, ilz luy ont répliqué qu'ilz sçavoient fort bien qu'il n'avoit licence de son supérieur, et que partant il ne leur doit rien reprocher, en ce qu'ilz ne luy ont respondu mal à propos. Il semble au dict sieur président que faisant le dict frère Pierre si bon debvoir comme il faict, qu'il mérite que l'on luy pardonne les fautes passées. Touttesfois il sçait comme il s'est portée ambiguëment en ses premiers sermons, et le regret qu'il avoit de tant avoir sollicité pour luy ³. J'ay respondu que actendu que frère Pierre n'at faict jusques ores difficulté de prescher sans congié, qu'il ne l'aurat de moy jusques vous me le commanderez.

J'entendz que l'on envoie quelque nombre de ministres de Genève en Espagne, et que l'on y at dressé une infinité de bibles, nouveaux testaments, catéchismes et aultres pestilentz livretz imprimez en castillan, en Anvers, dont j'ay adverty le docteur Augustin de Villavicencio ⁴, et certes il sera bien que, tant aux portz que entrées des Royaulmes, l'on face diligente visite de la marchandise que y serat apportée; car ces bélittres usent de mille fraudes et tromperies ⁵.

Ceux de Bois-le-Duc ont rappellé les ecclésiastiques, tant religieux que aultres, avec condition qu'ilz ne polront sonner, dire messe, ny faire

¹ Elbertus Leoninus, dont il a été question déjà dans les lettres précédentes, et qui est si souvent cité dans le tome I^{er} où l'on trouve sa notice, p. 47, note 4^{re}.

² Le président du grand conseil.

³ Voir t. I^{er}, pp. 449, 480, 467, 806, etc.

⁴ C'est-à-dire le docteur fray Lorenzo de Villavicencio, augustin.

⁵ Voir sur le même fait la lettre chiffrée de la duchesse au Roi, en date du 16 septembre, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 462, et sa lettre du 18 novembre, *ibidem*, p. 485.

office jusques il en serat ordonné par les Estatz généraulx : ad ce que l'on peult cognoistre s'ilz sont bien instruitz. Mr de Merode y est allé, et le chancelier de Brabant que y est allé avec grand regret, et at parlé de soy tenir en une maison à une lieue près jusques il verrat s'il y faict seur. L'on dict qu'il n'at oublié de porter son harnax ¹ avec luy. S'ilz sont à induire avec parler, je suis seur qu'il s'en acquittera fort bien. Lesdicts de Bois-le-Duc hayssent plus la chancellerie ² que les ecclesiasticques. L'escoutette et ceulx de la loy, que sont icy estez refugiez, sont suiviz lesdicts commissaires. Dieu leur doint de bien besoigner. Mais si lesdicts ecclesiastiques sont saiges ilz ne retourneront audict lieu puisque l'on leur met telles conditions. Et certes ilz seroient apparentz y mourir cest hyver de faim et de froid ; car il n'y at monastère auquel l'on sçauroit tenir une chandelle seure du vent, et tous leurs meubles et provisions sont pilléez, venduez ou gastéez. L'on at donné pour douze patards ce que valloit vingt ou trente florins, et bruslé ce que ne trouvoit achepteur, de sorte que, sans feug et sang, les ennemis mesmes barbares n'en sçauroient faire davantage. Et les maulvais garçons demandent d'estre entretenus ou dient qu'ilz sçauront bien trouver ouvraige.

Ce nous doibt estre grande consolation en noz troubles que ceulx de Geldres se sont enfin résolutz, par le moien de ceulx de Nieumeghe ; en ce quoy Elbertus at tousjours rendu grand debvoir. Ilz ont chassé les prédicantz, avec les bourgeois que les favorisoient, se sont mis en armes et fiché l'estendart en plein marchief. Les villageois y sont accouruz criant : *tue les gueux !* et ilz ont mandé incontinent Mr de Meghe qui y est accouru en toute diligence et at esté fort bien reçu, et at tout rappaisé et mandé toutes les aultres villes, selon que me dict Mons^r de St Bavon ³, et ont dressé un compromis de chasser tous les prédicantz et faire jurer tous les bourgeois d'observer l'ancienne catholicque religion, ce que at esté fait. Et tous ceulx que veulent retourner auxdictes villes sont contrainctz de faire le mesme serment. Si ceste province se fust obliée, comme il y at heu de l'apparence, l'on se fust trouvé bien empesché de donner ordre à tant de costelz ⁴.

¹ Sa cuirasse.

² Les prérogatives du chancelier de Brabant.

³ Viglius.

⁴ On trouve toutes les pièces importantes, concernant les faits dont parle Morillon à propos de

M^r de Clèves, que se porte mieulx, tient son payz nect des prédicants, et n'y at si hardi que oseroit venir sur ses terres pour y prescher. Aussi at-il ordonné que personne de ses subjectz ne peult ouyr sermon, sinon en sa paroiche, que est ung poinct que auttrefois at ici suggeré M^r de S^t Bavon, si l'on l'heust volu accouster. Il m'at dict que les Électeurs de Coloigne et de Trèves avec l'évesque de Munster ¹ offrent toute ayde et service à Sa Majesté pour remédier à une chose de si mauvais exemple. Le sieur de Zweveghem retourne visiter ledict Sg^r de Clèves de la part de Son Altèze ².

Mons^r le prince est à Utrecht où sa présence estoit nécessaire ³; car les catholicques y sont esté xxiiii heures en armes contre les sectaires, et si iceulx fussent esté aussi promptz que les aultres, ilz se fussent entrebattuz. Ledict Sg^r at esté trois ou quatre jours à Vianen ⁴. Il at miz jour aux Estatz de Hollande à Schoonhove, pour adviser comme l'on polra mieulx adviser à pourveoir aux affaires du pays ⁵ et j'entendz qu'ilz seront bien dix ou douze jours avant que ceste asssemblée s'achève, et que doibz là il irat à Amsterdam.

Nimègue et de la Gueldre, dans Van Hasselt, *Stukken voor de vaderlandsche historie*, t. I^{er}, pp. 102 et suivantes, et dans Nijhoff, *Bydraegen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, 1^{re} série, t. VII, pp. 55 et suivantes. Elles confirment le récit de Morillon.

¹ Ces trois prélats, qui ne devaient pas tarder à disparaître de la scène politique, étaient : à Cologne, Frédéric, des comtes de Wied, qui abdiqua le 23 décembre 1567; à Trèves, Jean von der Leyen, qui mourut subitement le 9 février de la même année; à Munster, Bernard van Raesfeld, qui à la fin du mois de décembre 1566 résigna son siège sans avoir été consacré.

² Le seigneur de Zweveghem, qui venait de rentrer à Bruxelles le 4 octobre, retourna, en effet, vers le duc le 27 octobre pour revenir le 8 novembre. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 534.

³ Sur les événements d'Utrecht voir, entre autres, Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LXXXI et suivantes, 264, 266, 275, 280, 287, 295, etc. Le prince d'Orange se logea à Utrecht chez Jean de Renesse, seigneur de Wulp. C'était ce Renesse, ou son fils, qui avait été si gravement compromis dans l'iconoclastie. Conférez Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, t. VI, p. 200, Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 95, et Marcus, *Sentencien en indadigen van den hertog van Alba*, etc., p. 109.

⁴ Le prince, se rendant à Utrecht, était arrivé à Vianen, chez Brederode, avec le comte Louis de Nassau le 18 octobre. Le 1^{er} novembre il y revint, avec le comte Louis et d'autres seigneurs, et le 2 ils partirent tous, accompagnés de Brederode, pour Schoonhoven. — Te Water, *Het verbond der edelen*, t. IV, pp. 525, 526, journal de la maison de Brederode.

⁵ L'assemblée eut lieu le 2 novembre : Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LXXXIV.

Devant hier ceulx de l'église de Nostre-Dame ¹ sont esté contrainctz de dire une basse messe du S^t Sacrement, au lieu que chascun jeudi elle s'est dict en musique et avec orgues, ce que les calvinistes n'ont voulu permettre. Et at M^r de Hooghstraeten esté d'avis que l'on connivist. Touttesfois cecy est contrevenir à l'accord faict avec eulx, duquel j'envoie copie à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, encores que je pense elle l'aurat desjà veu. Il n'y at aucune foy ny seurté avec ces malheureux qui osent publier que Sa Majesté est retombée en plus griefve maladie qu'elle n'at esté; mais j'espère en Dieu qu'ilz en auront menti, car le maistre des postes n'en sçait à parler.

L'on me dict que Marcos Perez at exhibé requeste et faict une longue déduction, par icelle, demandant attestation que sans luy les affaires fussent allez piz: ce sont des traictz de Hames ². Touttesfois il se dict publiquement, et je l'ay ouy dire à gens de crédece, que si l'on n'heust surprins ces galans en l'église de Nostre Dame que leur intention estoit d'en faire fort, culx saisir de la tour, sonner la cloche pour appeler vi mille hommes qu'estoient de leur complot, que debvoient prendre l'artillerie qu'est en certain lieu de la ville, et que leur délibération estoit de tuer les ecclésiastiques et piller la ville ³. Ce que, s'il fust esté faict là, il est certain que ceulx de Boix-le-Duc, Gand, Tournay et Valenchiennes en heussent faict aultant. Cecy at esté confessé par les exécutez et ceulx que sont encores prisonniers ⁴.

Lundi dernier le premier eschevin de Gand ⁵ feict une affronte au conseiller Hermes ⁶ en ung festin que se faisoit à l'Escu d'Hongrie ⁷ par ung nou-

¹ A Anvers.

² Nicolas de Hames, le roi d'armes de la Toison d'or.

³ Voir plus haut, p. 47, note 1^{re}.

⁴ Le comte de Hooghstraeten, le 31 octobre, écrivait à la duchesse, que les délinquants exécutés n'avaient dit mot de leurs complices, et il ajoutait: « chose de vray bien estrange, et dont ne me puis » assez esbahir. Mais, en vérité, telle est ainsi passée comme l'escrrips. » Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, p. 103.

⁵ Ce premier échevin de Gand était un homme considérable: c'était Jean Damman, seigneur d'Oombergen, premjer échevin de la keure en 1561, 1565, 1566, 1567, 1571, 1574, 1575. Il mourut en 1581. Son épitaphe rappelait qu'il avait été fidèle au Roi, ami des grands et des bourgeois, agréable à tout le monde. De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. 1^{er}, pp. 40, 78.

⁶ Le docteur Hermès de Winghene, membre du conseil privé, voir t. 1^{er}, p. 61, note 4^{re}.

⁷ Hôtellerie très fréquentée de Bruxelles, située rue de l'Empereur.

veau venu aux Estatz, l'appellant meschant, malheureux, vendeur de justice et corruptible, devant toute la compagnie qu'en fut scandalisé et se despartit fort tempre contre l'ordinaire. Ledict premier eschevin estoit yvre; mais cela ne le doibt excuser, et si ledict conseiller fust comme il doibt estre, il ne le dissimuleroit comme il faict.

M^e Lucas ¹ at acheuvé voz six poinctures, auxquelles je luy ay faict faire la barbe longue. Elles coustent deux escuz pièce, que sont douze escuz. Christian ² les heust mieulx faict pour le priz, car il n'at que faire. Si je peulx, elles partiront maintenant, et si non d'icy à huict jours que l'on me dict sera le grand ordinaire que partirat aujourd'huy en huict jours; et suis contrainct de le remettre jusques lors puisque, ainsi que j'escripvoie cest article, ledict maistre Lucas m'at mandé qu'il ne serat prest jusques mardy pour ce que à raccoustrer lesdictes barbes il y at miz plus de temps qu'il ne pensoit. A tant, etc.

X.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 526 et suiv. — C.)

Bruxelles, le 27 octobre 1566.

Monseigneur, l'on peut facilement veoir à quoy l'on prétend par l'assemblée des Estats généraux, tant par les concordats faits à Anvers que ce que mectent en avant ceulx de Bois-le-Duc. Le comte d'Egmond en at escript aux quatre membres de Flandres, que sont icy, et ne sont sur ce poinct tous d'ung advis, et est leur venue colorée de requerre le comte d'Egmond de remédier la sédition populaire qu'est grande ³. Le comte de

¹ Peut-être. Lucas van Nevele?

² Christian Brun? voir t. I^{er}, p. 557, note 1^{re}.

³ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 475, la lettre de la duchesse au Roi en date du

Hornes les festoya jeudi. Je crois que ce n'estoit sans leur donner des bonnes instructions, car il at le cuer si plein qu'il cresve, et dit au conseil d'État, présente Madame de Parme, qu'il estoit, par quarante ministres, arresté à Gand de faire partout dedans six jours vespres Céciliennes de tous ecclesiasticques; et que Madame de Parme n'estoit assurée ni bien icy; et que partant il se vouloit retirer; que le Roi ammenoit dix mille vieulx soldatz estrangers; qu'il avoit conservé les monastères à l'entour de Tournai, mesmes le vostre, qui avec celluy de Saint Martin seroit rasé¹. Ad ce que Viglius respondit que les ministres ne feroient telles conclusions s'ilz n'estoient soubstenuz, et dit qu'il ne faudrat avec le temps luy remettre ce propoz sur son trenchoir. C'est aujourd'huy le dernier jour que, selon ses saiges propos, noz avons de vivre, car lundi dernier tint-il ce langaige. Et dit Viglius dadvantage qu'il n'heut honte de compter pourquoy il avoit esté mal content de feu l'Empereur Charles, auquel il avoit demandé d'estre de sa chambre, qu'il n'obtint, mais bien son frère maisné² de luy, et que pourtant il n'avoit jamais depuis porté harnai pour

16 octobre. La duchesse croyait que, sous prétexte de lui faire des remontrances sur l'état du pays, les autres provinces enverraient aussi leurs députés à Bruxelles, et qu'alors, étant réunis, ils pourraient prendre quelque grave résolution.

¹ Il a déjà été question plus haut, p. 46, des bruits de massacre dont le comte de Hornes se fait ici l'écho et qu'il rattache à un synode de ministres tenu à Gand. En dehors des sources déjà citées, p. 46, note 4^{me}, on peut consulter, non sur ces bruits, mais sur le *synode de Gand* lui-même, deux documents, publiés par M. Paillard, dans le tome VI des *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, déjà cités. Le premier de ces documents se trouve à la page 69: c'est la lettre de convocation au synode en date du 29 septembre. Elle est conçue en termes généraux et couverts; mais un sommaire *du temps*, probablement placé devant son texte après l'instruction des faits à Tournai et à Valenciennes, en explique ainsi la portée: «Celuy de qui elle vient escript et celluy qui la apporte dict de bouche que l'assemblée se faict à Gand, et que devant peu de jours l'on prendra les armes.» L'autre est une lettre de Gilles Leclercq, écrite le 4^{er} octobre au consistoire de Valenciennes. Elle conseille au consistoire de ne pas se hâter de traiter avec Noircarmes pour l'exécution de l'accord du 23 août; ceux d'Ypres et de Gand s'en sont mal trouvés; ceux de Bruges, malgré la présence de M. d'Egmont, ont demandé un délai pour répondre, «et, à ces fins, se trouvent à Gand avec ministres de tous quartiers, pour adviser d'un commun accord comme ils auront à besoigner.» Au fond l'accord du 23 août ne contentait plus les consistaires. Ils voulaient obtenir le droit de prêcher *dans* les villes, voire même dans certaines églises, et, à côté du droit de tenir les prêches, la reconnaissance formelle du droit de faire tous les actes religieux suivant le rite calviniste. L'ensemble des documents publiés par M. Paillard met ces vues dans tout leur jour.

² Le baron de Montigny, qui portait alors le nom de seigneur d'Hubermont.

le dict seigneur ; et est bien fâché de la justice faicte par le comte de Hooghstraeten, disant : « de quoy s'est meslé ce josne fol de tant se haster? » Aussi at-il esté si saige de monstrer au conseil d'État les lettres du comte de Hooghstraeten par lesquelles il se complainct que l'Espagne n'est contente de lui. Certes il gaste le comte d'Egmond qui veult lesser ses gouvernements, saulx le chasteau de Gand, et tient des propos désespérés. Il demande souvent advis à Viglius, et quand il luy donne tel qu'il doibt il ne le peult pourter et demeure tousjours arresté que les Finances et le privé Conseil soient hostés¹. Damhouder² dict que les Finances³ ne sont la pluspart point appelléz, que le comte d'Egmond *admodum imperiose* leur dict : « donnez moi telle et telle chose, Madame de Parme l'at ordonné », que le mesme font les aultres gouverneurs, de sorte que ny l'Espagne ny la France n'y sçauroit furnir. Aussi demeure le comte d'Egmond arresté sur l'assemblée générale des Estats⁴; mais il n'y trouverat ce qu'il pense si l'on attend le Maistre. Si les seigneurs ne se fussent tant hastéz, les Estats eussent faict une partie de ce qu'ilz ont faict; ce que veantz maintenant l'issue ne leur plait.

J'ai escript à Alonzo del Canto et à Pero Lopez⁵ *cum honesta mentione* du comte d'Egmond, et que à son dernier voyage de Flandres il a faict rendre aux catholicques les églises. Mais il y a peu d'apparence qu'il se veuille accommoder; et, ad ce que Bave dict, il at dict plus d'une fois que lui et ses enfants seront perdus, et hante moings Mr de Berlaymont que jamais. Bien samble-il plus déférer à Viglius que par ci-devant, qui fut l'aultre jour ung devant disner avec luy, et luy tint propos de quelques lettres

¹ Voir t. I^{er}, p. 1, note 1^{re}.

² Josse de Damhoudere, conseiller et commis au Conseil des Finances, voir *ibidem*, p. 57, note 1^{re}.

³ C'est-à-dire les membres du Conseil des Finances.

⁴ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 475, 476. On trouvera dans l'Appendice du présent volume un mémoire, adressé au Roi par le comte d'Egmont, sur les moyens de remédier à la situation des Pays-Bas. Il appartient aux derniers mois de 1566 ou bien aux premiers mois de 1567.

⁵ Sur Pero Lopez, voir t. I^{er}, p. 49, note 1^{re}, et *passim*. On a dit, sur la foi des notes des *Papiers d'État*, que ce personnage était mort en avril 1566. La lettre présente prouve qu'il fallait dire, en suivant le style ancien, en avril 1566 *avant Pâques*, c'est-à-dire en 1567. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que Pero Lopez, arrivant des Pays-Bas à Madrid, avait été mandé incontinent par l'infant don Carlos pour donner les détails qu'il savait : Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 566, en note.

que avoient esté présenté de par lui à l'église de Gand, dont il fut estonné et changea de couleur. Je croy que son Casembroot ¹ en sçait mieulx à parler que luy. La dicte lettre portoit assurance à la compaignie ².

Mons^r d'Egmond doibt aller à Gand avec quelque compaignie de gens de pied et de chevaulx, estant mal content des Hugonautz dudict lieu qu'avoient promis de soubcrire certain concordat jusques à iv^e testes, dont ilz font à présent difficulté, et ne veulent estre appelez de la *nouvelle religion* mais *reformée*. J'entendz qu'il at bonne envie leur faire signer ³ et delà passer outre pour pacifier la Basse-Flandre, où les affaires sont en très-grand désordre, et l'on crainct que ce ne soit la guerre des rustiques d'Allemagne, car ilz sont arméz qu'il ne s'en fault rien, et ont leurs bendes et compaignies en ordre pour se ressambler en ung jour L^m ou LX^m hommes ⁴. Ilz sont esté ressamblez à Esterres, plus de trois jours, II^m hommes, qu'est une petite terre. Je me suis lessé dire qu'ilz ont désenterré feu M^r de Glajon et bruslé le corps devant son chasteau, où sa vefve se tient audict Esterres; et sont les inhumanitez grandes qu'ilz font

¹ Jean Casenbroodt, seigneur de Backerzeel, secrétaire du comte d'Egmont, voir t. I^{er}, p. 31, note 5^{me}.

² Il est à supposer que le fait, dont parle Morillon, a une certaine connxité avec les articles 36, 37, 38 de l'acte d'accusation du procureur général contre le comte, articles auxquels le comte répondit par les numéros 162 à 166 du mémoire de défense rédigé par ses défenseurs. Voir de Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pp. 108 et suiv., et pp. 199 et suivantes.

³ Voir de Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. I^{er}, pp. 42, 44, 46, 48, et *Verslag van 't magistraet van Gent*, cité, pp. 43, 51. Voir aussi plus haut, p. 61, note 1^{re}, pour le motif réel de ces résistances des calvinistes.

⁴ On apprend par une lettre d'Ambroise Wille, ministre de Tournai, au consistoire de Valenciennes, le 20 septembre : que les réformés de Tournai avaient fait une sorte de traité d'alliance avec ceux de Lille, Armentières, « et les villaiges de tout à la thour, et aussy avec ceulx de la basse Flandres, » « tellement que sy l'une des églises ou l'autre estoit en quelque dangier par les adversaires ou autrement, que sur ung mot que nous enverrions, incontinent le secours seroit envoyé. » Ambroise Wille ajoutait que, sur le mot d'ordre convenu, « l'on assembleroit bien xx ou xxx^m hommes en moins de rien. » Documents publiés par M. Paillard dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, cités, t. VI, pp. 82 et suivantes. Sur les forces et les ressources des réformés dans le quartier de Lille et dans la Basse Flandre, on peut consulter également la pièce envoyée à la duchesse de Parme par Gilles Jovenel, procureur fiscal en la gouvernance de Lille, intitulée : *La chainture des gheustz du jour Saint Andrieu 1566, de laquelle chainture les dictz gheustz se vantoient de chainture la ville de Lille*. On la trouve dans Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. I^{er}, pp. 388 et suivantes.

aux corps mortz ¹. Viglius crainct grandement qu'ilz ne s'avancent devant que Sa Majesté puist venir. Si l'on heut suivi l'advis de Mr de Berlaymont au commencement l'on ne seroit en ceste peine, et les affaires ne fussent venu cy avant; mais les seigneurs disent qu'il n'y fault toucher et que ce seroit tout perdre. Mr de Mansfeld continue de bien et miculx et, ad ce que me dict Bave, se retire fort des aultres disant que le Roy a faict tout ce que l'on a voulu et sçeu demander, et que touttefois rien n'at encores profité; que l'on veult estre tenu tant catholicque, et que touttefois l'on ne le monstre par les euvres, n'ayant en rien contredit aux mauvais ny leur résisté, encores que l'on sçait qu'ilz se vantent des seigneurs ². Mesmes l'on tient pour vrai que le gentilhomme pendu en Anvers ³ at dit que ce qu'il at faict estoit par charge du comte Lodovic, ce que le frère de Straelen ⁴ n'at voulu estre inséré à l'information, disant qu'il souffissoit ce qu'il disoit de soy mesmes ⁵. Touttefois Viglius me dit que, s'il n'estoit mort, il ne moureroit jà ny la compaignie, et que le surplus est assureé.

Peult-estre que le prince d'Orange aurat chapitré le comte de Hooghstraeten, que aucuns m'asseurent fort regretter d'avoir signé et s'estre miz si avant; comme faict le comte vanden Bergh ⁶, qui s'est recommandé à Viglius luy envoyant deux beufs, selon son accoustumé, et at envoyé ung de ses principaulx officiers, disant qu'il n'entend se mesler plus de rien, cognoissant qu'il at femme et enffans et à perdre. Les parentz du comte de Cullembourg font courre le bruit qu'il est hors du sens. L'on dit que Mr de Brederode at faict provision d'aucunes pièces d'artillerie légère ⁷.

¹ Sur les faits qui se sont produits à Estaires, voir de Coussemaker, *Troubles religieux*, cités, tt. I et II, *passim*.

² La duchesse rapportait au Roi, dans sa lettre italienne du 18 novembre, un mot fort compromettant du seigneur d'Esquerdes : *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 484.

³ Dans l'émente du 17 octobre : voir plus haut, p. 47, note 1^{re}. Ce gentilhomme, natif de Breda, s'appelait messire Jean de Boubert, aliàs Pergamont, ou Perckemont : P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. IX, pp. 333, 360.

⁴ Jean van Straelen, époux de Catherine d'Eeckeren, échevin d'Anvers en 1563, plus tard bourgmestre et amman de la ville.

⁵ L'acte, que l'on attribue ici au frère de Straelen, expliquerait comment le comte de Hooghstraeten avait écrit à la duchesse dans les termes rapportés plus haut, p. 39, note 4^{me}.

⁶ Guillaume, comte de Berg ou s'Heerenbergen, beau-frère du prince d'Orange. Voir t. I^{er}, p. 197, note 3^{me}.

⁷ Quelques-unes de ces pièces étaient un don du prince d'Orange. Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. xcv, 328, 331, 337, 341, etc.

Le duc d'Arshot est icy et distribue à force médailles de Nostre-Dame que, à mon advis, seroit mieulx non ¹.

Les Estatz de Brabant ont icy leurs députez pour ouyr les comptes de Straelen et Grammaye ², que Damhouder diet estre à l'hospital et que Straelen ne se porterat guerre mieulx.

Ceux de Delft sont estez absoulz au privé Conseil de l'accusation de leurs adversaires, que sont condamnez en la moictié des despens du procès; qu'est bien loing d'estre mulctez de cent mille florins pour lesquels Backersele avoit donné son obligation à ceulx des Finances, pourveu que l'on le lessit faire avec eulx, et estimoit encores avoir plus de XII^m florins pour sa part.

Il samble que à Malines les catholicques veuillent dresser quelque compaignie contre les sectaires et qu'ilz se treuvent bien xx contre ung ³; et certes, si les aultres avoient aultant de force comme ilz ont de mauvaise volonté, il est certain que pieçà ils heussent faict ung grand meurtre; et encore n'est l'on asseuré que le désespoir ne leur face faire quelque malheureux acte, tant peu s'arrestent-ilz au pardon général et placcard.

Je n'entends que l'on parle de Granvelle sinon en bonne sorte, mesmes les bons qui prendroient plus d'audace si Sa Majesté approchoit, et les aultres plus de craincte, que en plusieurs lieux tant icy que ailleurs vont plus aux sermons des catholicques qu'ils n'ont fait; de sorte qu'il fait à croire, que si Sa M^{te} viegne tost, beaucoup de choses seront encores remediablez, comme au contraire elles demeureront perdues s'il n'est icy tost ⁴.

¹ Voir Strada, édition de 1739, t. I^{er}, pp. 294, 295, et Groen, *Archives*, t. II, p. 425.

² Sire Antoine van Straelen, voir t. I^{er}, p. 93, note 2, et *passim*; et Gérard Gramaye, voir *ibidem*, pp. 284, 329.

³ L'écoutète de Malines, Guillaume de Clerck, seigneur de Boevekercke, était le promoteur de cette ligue dont les membres portaient un signe de ralliement. Groen, *Archives*, t. II, p. 427, lettre de Bernard de Merode.

⁴ Dans une lettre qu'il écrivait au cardinal le 3 novembre, le protonotaire Pedro del Castillo s'occupait de la venue du Roi. Des lettres particulières, disait-il, datées de Medina del Campo du 14 et du 15 octobre, annoncent que le Roi est encore au Bois de Ségovie, et qu'il s'apprête à venir à Madrid. Ces nouvelles ont rassuré le parti d'action qui croyait le Roi à Madrid, depuis le 7 ou le 8, et sur le point de se rendre à Barcelone. Dans l'opinion de Castillo, les armements faits par le gouvernement ne sont pas un remède efficace : ce qu'il faut, c'est la présence du Roi avec de sages résolutions; *sú persona y con buen consejo*. Le protonotaire ajoute après quelques précautions oratoires : « si l'on

Le conseiller Grand Jehan ¹ se porte mal. Il sera bien de penser pour avancer quelcun en son lieu qui ne soit partial, mais affectionné au bien du pays; car, s'il vient à décéder, l'on ne faudrat de briguer.

Encores n'y at-il certitude que le comte Lodovic ² soit party pour l'Allemagne, bien y at-il apparence.

De Brucelles le 27 d'octobre 1566.

XI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse n° 903, fol. 38.)

Rome, le 1^{er} novembre 1566.

Doy gracias á Dios de las buenas nuevas, que de vi del pasado nos escriben, que ya estuviesse V. Mag^d del todo libre de las callenturas, y que convalecia y venia á Madrid; y aunque tres dias ha que esta nueva tuvo Su Santidad, por via de Francia, y mostró holgar infinito con ella, verla por carta venida de Madrid nos ha consolado aquí todos mucho, y era bien menester, en el estado en que nos tenia la recayda. Plegue á Dios brevemente sepamos la entera convalescentia.

De lo de Flândes querria poder dar buenas nuevas; de velas V. Mag^d tener quales ellas son, y saber lo que passa; todavia añadiré con esta lo que

» mettait le mal dont souffre le pays dans un des plateaux d'une balance, et la négligence du Roi, dont
 » il ne m'appartient pas de parler, dans l'autre, il y aurait beaucoup à dire. Je parle ainsi voyant les
 » bons perdre tout à fait courage puisqu'il n'y a personne qui lève la tête pour eux, et parce que,
 » comme ils disent, le Roi les berce de vaines espérances. C'est l'impression des magistrats des loca-
 » lités encore bonnes, qui craignent, si cela dure, que ces localités se perdront avec les autres. »
 (Bibliothèque de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. XXIII, fol. 243, 344. — C.) Sur Pedro del Castillo, voir t. 1^{er}, p. 169, note 1^{re}.

¹ Voir t. 1^{er}, p. 26, note 3^{me}.

² Le comte Lodovic, c'est-à-dire le comte Louis de Nassau.

el consejero Assonleville me escribe, suplicando que se le tenga, como de las otras, secreto, pues no carecen de peligro en persona y hacienda los que dicen verdad. En lo del ayuntamiento de los Estados, con quanto dice él, quedo yo en mi opinion, por las razones tanto ha apuntadas, y que la resolucion que V. Mag^d ha tomado (y que yo guardaré muy bien secreta como escrivi) es la mejor; y, por amor de Dios, no se deje V. Mag^d persuadir que todo irá bien y que se remediará, para dilatar con esta esperanza su yda, porque certifico á V. Mag^d que si en Flándes veen que se dilata, ó veen afloxar los aparejos de su pasaje, passarán, como lo he escripto, á cosas peores, y se podrá poner todo en terminos que no huviese remedio; y esta ya todo de manera que, aunque llegasse mañana, havrá harto que hacer.

Dame pena lo que tanto se habla de que V. Mag^d quiera yr armado, porque temo que dañe y que ponga aquella gente en desesperacion, como lo escrivi; y el camino de la clementia me ha parecido y parece aun el mejor, si por él se puede aprovechar; mas diré juntamente que de tan lexos no se puede, á mi parecer y debaxo de enmienda, determinar, si será bien yr armado ó desarmado, y que esto se puede mejor resolver despues de llegado á Italia, como se hallarán entonces las cosas; y no podrá passar tan de corrida por Genua y Milan; y, si pareciere deva yr armado, mejor se encaminará dende Milan ó Genua que dende España, y podria ser que quando vean V. Mag^d emprender su passaje de veras, y que la vean en Italia, muchas cosas se muden; y lo que en estas emporta la celeridad V. Mag^d mejor lo entiende, y quanto daña y ha dañado el haber pensado y pensar todavia los de Flándes que, con quanto dice, no ha de yr; y porque no es razon cansarla, estando como esta, con largas cartas, remitiendome quanto á lo de acá y lo demas á lo que dirá el comendador mayor, acabaré con suplicar á Nuestro Señor, etc.

De Roma á primero de noviembre 1566.

XI.

TRADUCTION.

Après avoir exprimé la satisfaction que les bonnes nouvelles de la santé du Roi, reçues de Madrid et confirmant les avis venus par voie de France, ont causée à Rome, au Pape et à tout le monde, le cardinal continue :

Je voudrais pouvoir donner de bonnes nouvelles par rapport aux affaires de Flandres. Mais V. M. doit les connaître telles qu'elles sont, et être au courant de ce qui se passe. J'ajouterai, cependant, à ma lettre celle que m'écrit d'Assonleville ¹, suppliant V. M. de garder à son égard le secret comme à l'égard des autres, puisqu'aujourd'hui ceux qui disent la vérité ne laissent pas que d'être en péril dans leur personne et dans leurs intérêts.

Quoi que dise d'Assonleville sur la réunion des États généraux, je maintiens, moi, ma manière de voir pour les raisons que j'ai depuis si longtemps développées ². Je crois toujours que la résolution prise par V. M., et sur laquelle je garderai absolument le secret comme je l'ai écrit, est la meilleure. Que, pour l'amour de Dieu, V. M. ne se laisse pas persuader que tout ira bien et se remettra, pour, dans cette espérance, retarder son arrivée ! Car je certifie à V. M. que s'ils voient, en Flandres, que Son voyage est remis, ou s'ils s'aperçoivent que les préparatifs s'en ralentissent, ils se laisseront aller, comme je l'ai écrit, à des choses pires ; le tout pourrait en venir à des termes tels qu'il n'y aurait plus de remède ; et déjà les affaires sont dans cette situation que, V. M. vint-elle demain, Elle aura déjà bien à faire.

Je suis en peine d'entendre qu'on parle tant de la volonté qu'aurait V. M. d'aller en armes. Je crains, en effet, comme je l'ai écrit, que cela ne fasse du mal et ne mette ce peuple au désespoir ; et les voies de la douceur me paraissent, comme elles me paraissent encore, les meilleures si elles peuvent conduire à un bon résultat. J'ajouterai, cependant, qu'à mon avis et sauf correction, il est impossible de juger de si loin s'il sera bon d'aller en armes ou sans armes, et que cette question pourra mieux se résoudre après l'arrivée de V. M. en Italie, suivant la tournure qu'auront prise alors les affaires. V. M. ne pourra passer tant à la hâte par Gènes et par Milan ; et, s'il semble convenable qu'elle fasse le voyage en armes, cela se combinera mieux de Milan et de

¹ On n'a pas la lettre de d'Assonleville.

² Voir, entre autres, t. 1^{er}, p. 162, et *ibidem*, note 1^{re}.

Gènes que d'Espagne. Il arriverait peut-être que, s'ils voient V. M. entreprendre décidément Son voyage, et s'ils La savent en Italie, bien des choses changent de tournure. V. M. comprend mieux que personne ce qu'importe, dans l'occurrence, la célérité, et combien a fait et fait encore de mal l'opinion, dont ceux des Flandres ont été et sont toujours imbus, que, quoi qu'Elle dise, V. M. ne viendra pas. Comme il n'y a pas de motifs de fatiguer V. M., dans la situation où Elle se trouve, par de longues lettres, je m'en réfère pour les affaires d'ici et pour tout le reste à ce que dira le grand commandeur, et je finirai en priant Notre Seigneur, etc.

XII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 330. — C.)

Bruxelles, le 3 novembre 1566.

Monseigneur : N'ayant depuis mes dernières reçu aucunes lettres de Vtre Ill^{me} Sg^{rie}, je n'ay point grande matière d'escrire, encores que l'ordinaire parte que emporterat vous six pourtraictz que at faict M^{tre} Lucas, qui n'en ferat jamais d'aultres, car il rendit son âme à Dieu la veille de Tous-saintz, et est son dernier euvre qu'il a faict avec grande peine et maladie. J'ay païé à sa vefve deux escuz par pièce, dont j'ay sa quictance. Christian servirat bien au mesme priz et milleur ouvraige, car je me doute que trouverez cestuy selon que le maistre estoit, quand il le faisoit, bien malade, ce que je n'ay sçeu. Dieu luy pardoint. M^r Viron s'est porté plus vaillant, et, ad ce que povons espérer, eschapperat ceste fois (quoy qu'il soit esté recheut il y at huict jours), car la siebvre l'at lessé et il commence à prendre appetit; les forces sont petites : aussi il at esté mal traicté et est miracle qu'il en revient. Il tient encores le lict; je crains que il ne polrat aller guerre loing cest hyver. Il at faict un mauvais tour à Armenteros ¹,

¹ Tomás Armenteros, le secrétaire particulier de la duchesse de Parme, voir t. I^{er}, p. 26, note 2^{me}, et *passim*.

qui avoit vendu son estat deux mil florins : *adeo difficile est assueta relinquere* ¹.

Nous gens de St-Amand ne veulent retourner au monastère et prennent le bon temps sans se soucier de ce que passe, dont leurs voisins les estiment de moins. Je faisais mon compte partir demain, mais aucuns de mes amys sont d'avis que j'attende encores cinq ou six jours pour veoir comme les consistoires de Tournay et Valenchiennes prendront l'exécution, que l'on feit le jour de la Toussainctz à Alost, du prédicant que s'estoit avancé de prescher là auprès, que at esté pendu et estranglé, depuis enterré au lieu où il avoit presché. Les soldatz de la garnison de Gand ont adisté à la dite exécution. Ce at esté mal faict de l'avoir lessé tant parler, car il s'est magnifié d'avoir doibs sa jeunesse servi Dieu, cherché ses voies pour parvenir à la vérité et l'annoncer à chascun. L'on lui devoit donner ung baillon en la bouche et desnuer ses épaules sur lesquelz estoit la marque de ceste ville, affin que l'on veit quelz gallantz se meslent de prescher ².

Pour revenir à St-Amand, nous officiers sont tous d'opinion d'y faire venir vos grainz, que vaudront de l'argent, car l'on at deffendu la traicte en Artois, craignant que en ceste mauvaise saison l'on en heut faulte, et ceste traicte est libre.....

Les religieulx n'ont encores voulu seller les bailz, et font des maistres, mais ilz en rabattront avant longtemps, si je puis, ou ilz se déclaireront désobéissantz; car s'ilz ne font ce qu'ilz doibvent, je feray protest contre eux en présence de deux ou trois notables personnes, veoir de M. d'Ancin ³ s'il soit de besoing. C'est honte de tant comporter leurs insolences, que desplaisent à Dieu et au monde. Et si, en dedans jeudi ou vendredi, l'on n'entend quelque altération aus dictes villes et en Anvers pour la dite exécution, il n'y at nulle excuse qu'ilz ne retournent au monastère. Damp

¹ *Assueta* : voir t. I^{er}, p. 23, note 2^{me}, et à la Table alphabétique, *verbo* : Vénalité des offices et des grâces.

² Ce prédicant, exécuté à Alost le 1^{er} ou le 2 novembre, se nommait André Berteloot et était natif d'Hondschoote. C'était un homme fort ardent. Il fut jugé et condamné par l'échevinage d'Alost. — De Coussemaeker, ouv. cité, t. IV, p. 136; Blommaert, *Vlaemsche Cronijk*, etc., p. 18; De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. I^{er}, p. 54; Frans De Potter, en Jan Broeckaert, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. IV, pp. 42, 43.

³ L'abbé d'Ancin était alors damp Jean Lentailleur, fondateur d'un collège de Jésuites, à Douai, qui acquit bientôt une grande célébrité.

Jacques¹, qu'estoit allé à Barisi, est déjà de retour à Douay et ne se contente de sa commission. Toutefois l'on luy avoit deffendu de ne retourner s'il n'estoit mandé ou heut congié, et ainsi des aultres, mais il n'y at plus nulle obéissance.

Je croy que au billet que j'ay envoyé dimenche², je n'ay miz cinq cent cinquante piedtons soubz la charge du Sr de Beauvoir et son lieutenant de Manteville, que sont en ce lieu, pour ce que le dit Sr at cent cinquante hommes soubz sa charge à Arras, et Manteville deux cents hommes d'accreue. Mais il y at deux Mantevilles frères, et le dit Sr de Beauvoir, par dessus sa compaignie qu'est à Arras, at d'accreue pour la garde de Son Altéze la susdite de cinq cent cinquante, qu'il faudrat adjouster au dit billet, pour ce que je pense ne l'avoir miz à cause de la doubte que j'avois lors³.

Nous avons nouvelles que le Turcq est mort trois jours devant la prise de Cignet, si bien l'ont servi ses Bassaz, et que son filz est reçu en son siège sans contradiction, laquelle seroit pour nous, car s'il est paisible il fait à craindre que pour gagner auctorité il se jecterat sur les armes mesmes aiant si bons capitaines comme je veoidz il at.

L'on at depuis le chasteau d'Utrecht⁴, depuis que Mr le prince y est, tiré contre ceulx qu'estoient aux presches hors de la ville plus prez que le dit seigneur n'avoit ordonné, que me fait espérer leur donnerat quelque crainte⁵.

Mr le président n'escriprat rien ceste fois, et dit qu'il n'at aultre chose

¹ Damp Jacques de Rantre, voir t. 1^{er}, pp. 371, 372.

² On n'a pas le billet de Morillon relatif aux levées de la duchesse de Parme. Pour ce qui concerne celles-ci, outre les détails épars, soit dans le texte, soit dans les notes du présent volume, on peut consulter les *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, édition du général baron Guillaume, t. 1^{er}, pp. 55 et 56, et l'*Histoire de l'infanterie wallone sous la maison d'Espagne*, par le même général Guillaume, pp. 13, 14, 15.

³ Les deux frères de Manteville, dont parle Morillon, s'appelaient Gabriel et Alexandre. Gabriel, par commission du 11 septembre 1566, avait une compagnie de deux cents piétons; Alexandre, le lieutenant de Beauvoir, en avait une autre, de même force que celle de son frère, par commission du mois d'octobre. On parlera encore du capitaine Alexandre de Manteville. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. 1^{er}, fol. 131, 140.

⁴ Depuis le chasteau d'Utrecht, c'est-à-dire du haut du château.

⁵ Voir Pieter Bor, *Oorspronk, begin en vervolg der Nederlandsche oortogen*, édition de 1679, p. 106.

sinon que M^r d'Onasbrugge est esleu évesque de Munster, et comme il est catholicque, de bonne maison et soy tousjours démontré affectionné au service de par deçà, qu'il désireroit que V^{tre} Ill^{me} S^grie le recommandit affin qu'il heut rétention des deux éveschez, attendu que celluy d'Onasbrugge est à six lieues près de Munster ¹. J'entendz que aucuns chanoines de Couloigne ont fait grande instance et le prince d'Orange *pro fratre* ², et l'on craindoit que *Clivensis* ³ feroit le mesme pour son filz.

Le chanoine Bornel de Liège ⁴, frère au gouverneur de Bapalmes, M^r d'Estembeque, s'est fourré en la prevosté de Deventer par provision apostolicque sur la cession de M^r de Brederode ⁵, et est jà en possession. C'est merveille comme la dite provision s'est donnée à Rome, puis que l'on sçait qu'elle estoit réservée pour le futur évesque. L'on presche en l'église parochiale de la dite ville, qu'est joincte à la collégiale ou cathédrale, par la mauvaisté d'aucuns bourgmestres. Ceulx de Campen et Zwolle tiegnent ferme.

Il est force de pescher vostre grand vivier ⁶, car ceulx de la Cam-

¹ Cet évêque d'Osnabruck, qui venait d'être *postulé* pour l'évêché de Munster, était Jean, comte de Hoya. On trouve dans le manuscrit n° 9473 de la Bibliothèque royale, aux folios 504 et 279, deux lettres relatives à sa postulation, adressées au cardinal de Granvelle, dont il suffit d'indiquer ici l'esprit général. La première, datée du 1^{er} décembre 1566, émane de Henri, duc de Brunswick, la seconde, datée du 25 décembre de la même année, émane du cardinal d'Augsbourg. Toutes les deux invitent Granvelle à soutenir à Rome, auprès du S^t-Siège, la demande faite par Hoya de pouvoir cumuler les deux évêchés. Le duc rappelle la science, la doctrine, les hautes alliances de l'évêque d'Osnabruck, en insistant sur ce fait qu'il « governa e mantiene quel suo stato nella fide cattolica, con tanta laude, » senza timore o rispetto alcuno delli adversarii... » Le cardinal d'Augsbourg lève les mains au ciel et remercie Dieu de ce que le chapitre de Munster a fait un choix si sage : le comte de Hoya « essendo » che per nobiltà, valore et esperienza è grandemente stimado et estato reputato sempre per ardente » cattolico... »

² Le comte Henri de Nassau, voir t. I^{er}, p. 54, note 1^{re}.

³ Le duc de Clèves.

⁴ Gabriel de Bournel, fils de Florent, seigneur de Nampst, et de Catherine de Riencourt, tréfoncier-noble du chapitre de S^t-Lambert à Liège depuis le 24 décembre 1546, plus tard prévôt de S^t-Pierre, mort le 6 novembre 1579. — Chevalier de Theux de Montjardin, *Le chapitre de S^t-Lambert*, t. III, p. 106.

⁵ Il doit être question ici du frère de Brederode, appelé le seigneur d'Havrincourt, dont on a parlé au t. I^{er}, p. 68, note 1^{re}.

⁶ Le grand vivier de S^t-Josse-ten-Noode, voir A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, pp. 21 et suivantes.

bre ¹ et le Sr de Diegem ne veuillent attendre une heure le terme ordinaire, qu'est huict jours devant ou après la Toussainct, craindans gellée selon que le temps s'y dispose; et partant l'on at tiré l'eaue ce jourd'huy pour faire demain et les jours suivantz la pesche, affin que l'on puist recepvoir l'eaue que viendrat des viviers supérieurs et avoir temps de nectoier le vivier ainsi que de coustume. Lequel il est temps de reprendre en ferme, dont j'ay parlé au président Longin ² qui m'a dit ce jourd'huy qu'il estoit heure de présenter billet, qu'est signé; que le chancelier de Brabant est après, et partant il sera bien le poursuivre cependant qu'il est en sa commission ³, où l'on luy at donné ung cayer contenant dix feuilles escriptes de prez touchant les conditions que l'on met en avant touchant la religion. Nous sumes d'advis faire présent au dit président, et deux ou trois de la chambre, de quelque peu de carpes, affin qu'ilz soient tant plus promptz à nous accorder la ferme, en ce que le dit président at promiz faire bon office.

Messire Pierre ⁴ est assailli d'ungne fiebvre. Mais pour cela ne lesse-il de courrir partout, et prend grande peine à bien garder la Fontaine, dont je luy porte tant plus de bonne volonté.

Je obliais l'aultre jour de dire, par mon memorial, que il sera besoing faire une grande réforme sur les imprimeurs et aultant plus que sur les monnoies, pour ce que ils blecent l'âme, abusant de l'art, et seroit bien que tous les imprimeurs du pays de par deçà fussent rédigez demorer à Louvain et Douay, où l'on les tiendroit en frain; car ilz ne duisent en Anvers, pour y estre la liberté si grande, et seroit besoing leur donner une estroicte riègle de rien imprimer que ne soit visité et approuvé....

¹ L'abbaye de la Cambre, près de Bruxelles, qui, après avoir servi de nos jours de dépôt de mendicité, est aujourd'hui le siège de l'École militaire.

² Messire Roland Longin, chevalier, président de la Chambre des comptes de Brabant depuis le 17 août 1551. C'était ce magistrat qui, un jour, avait été si gravement insulté par le comte de Hooghstraeten : voir t. 1^{er}, p. 208, note 1^{re}.

³ A Bois-le-Duc.

⁴ Le gardien de la Fontaine, petit château du cardinal près des étangs de St-Josse-ten-Noode. Voir t. 1^{er}, p. 262, note 2^{me}, et p. 325, note 4^{me}.

XIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 555 et suiv. — M. F.)

Bruxelles, le 5 novembre 1566.

Monseigneur. Ce matin M^r de Berlaymont m'at mandé. Ad ce que survint Schetz ¹, lorsqu'il parla des affaires de ses enfans, et l'ayant despesché revint sur les premiers propos, qu'estoient me congratulant de mon retour, et la peine qu'il pouoit penser en laquelle je m'estoye trouvé bien sçachant que je n'avoie esté moings menassé que luy; et que ung gentilhomme de France, que at plus de quatre mille livres de rente, Hugonau pour la vie, l'at adverty que trois gentilzhommes de pardeçà avoient conjuré, luy présent, la mort de luy, Berlaymont ². Sur ce qu'il auroit dict en quelle évangille ilz trouvoient de faire mourir quelcun? et que cela leur polroit couster chier en après. Ad ce quoi ilz respondirent que ce seroit bonne œuvre despescher celluy que troubloit tout et avoit retiré de la noblesse MM^{rs} d'Aremberg et de Meghe, et sans lequel leur religion seroit fort avancée, et quelle chose l'on avoit faict à ceulx que avoient procuré la mort de M^r de Guyse? Et dict que chascun des conjurez at bien dix chevaulx qu'il entretient à ses fraiz. Et estant en ce propos adjoustoit M^r de Berlaymont qu'il pense certainement que, si V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} fust icy demorée, l'on luy heust faict ung mauvais tour; mais que comme prudent il avoit prévu la tempeste et soy retiré de bonne heure, en ce qu'il avoit faict saignement, et qu'il se trouvoit à son aise là où qu'il estoit, et qu'il pensoit bien que, avec la venue du Roy, il approcheroit et luy conseilleroit ce qu'il auroit à faire; assez démontrant qu'il pense que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} doibve accompagner le Roy, pour peult-estre me faire parler. Mais je ne ditz aultre chose si non que je présumoie

¹ Le trésorier général des Finances.² Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 481, la lettre de Berlaymont au Roi, en date du 25 août.

que, si le Roy faisoit séjour en Italie, V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} luy polroit faire la révérence. Il dict qu'il avoit trois ou quatre lettres escriptes de sa main, pleines de satisfaction et du contentement qu'il avoit de luy et du bien qu'il luy vouloit et aux siens; que aussi il pensoit luy avoir donné cause ad ce, regrettant que l'on ne l'avoit creu doibz la première heure, qu'estoit de prendre les armes; et que si Madame de Parme se fust partie de Brucelles, ceste ville se fust perdue¹. En ce qu'il dict vray : car Anvers y heust poussé pour leur faire à faire pis qu'eulx affin de gagner lustre. Et dict encores plus que, s'il se fust joint à la première ligue des seigneurs², la religion fust bien avant venue, car de là, dict-il, *tanquam ex fonte emanasse has undas*, et que le Roy le doibt entendre ainsi et y pourveoir avant toute euvre, puisque de celle là est née la seconde de la religion³, et que Madame de Parme l'entend ainsi⁴ et cognoist fort bien comme le comte d'Egmond, le prince d'Orange, le comte de Hornes, le marquis de Berghes et Montigny l'ont menée, et qu'elle leur veult extremement mal et faire leur saulce, si elle peult, et qu'elle tient le marquis et Montigny autheurs de tout, et qu'ils peulvent fort bien informer le Roy, s'ils veuillent dire vray. Il dict que Son Altèze at fort bon esprit, mais que c'est peine négotier avec elle. pour estre si variable, et qu'il luy samble qu'elle ne cherche que temporer pour entretenir au mieulx que faire se polra, et qu'elle désire remédier par tous moiens, mesmes aux presches, en ce qu'il espéreroit mieulx ne fussent tant de traversses. Et n'oblia aussi de dire comme, par sa diligence, Montz avoit esté conservé, que indubitablement se fust perdu; que Noircarmes faisoit bon debvoir tenant Valenciennes soubz bride⁵; que Rassen-

¹ Cette observation de Berlaymont, sur les conséquences probables que la sortie de Marguerite de Parme aurait eues pour Bruxelles, est fondée. On remarquera, toutefois, que Berlaymont n'avait pas eu toujours une vue si claire de la situation, qu'il avait songé à conduire la gouvernante à Mons, et que c'était Noircarmes qui avait définitivement fait écarter toute idée de changement de résidence. Voir t. I^{er} pp. 198, 387, 562, 567, 408, 426, 458, 444, 448, 464, 522.

² La ligue des flèches.

³ La confédération des nobles.

⁴ Granvelle, on se le rappelle, avait déjà exprimé plusieurs fois la même idée sur la liaison des deux ligues.

⁵ Sur les rapports de Noircarmes avec le magistrat de Valenciennes et avec le consistoire, pendant les mois de septembre et d'octobre, on peut consulter les *Mémoires de Pontus Payen*, cités, t. I^{er}, pp. 268 et suiv.; Le Boucq, *Histoire des troubles advenues à Valenciennes*, etc., *édité* de Robaulx de Soumoy,

ghien ¹ avoit conservé Lille ² où que, si le comte de Hornes fust esté, tout se fust perdu : car l'on l'estimoit aussi corrompue comme Tournay; que telz méritoient ung Toison ³; que Madame de Parme extolloit le comte de Mansfeld au ciel; mais qu'il connivoit encores en la lighe, aiant donné à tous ses gens et souldartz les flesches, sans considérer que d'iceulx venoit le venin qu'on at veu depuis (que me faict à croire qu'ilz ne sont guères bien par ensamble, aussi ilz ne se hantent point); et dict que M^r de Mansfeld veult combattre les oppugnateurs de la religion, mais que cela ne se peult faire par les flesches. Aussi dict-il : que le comte d'Égmond et le prince d'Orange le ⁴ hayssent plus que oncques; qu'il se tient sur sa garde et que le prince d'Orange dict que luy seul trouve mauvais et le blasme de ce qu'il at passé à Anvers comme chose contre déhueraison et service du Maistre, mais qu'il ⁵ s'en soucie peu, et que, quant ores il l'auroit dict, il n'auroit dict que la

pp. 18, 19, et surtout les documents officiels édités par M^r Paillard dans le tome VI des *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*. Pendant le mois d'octobre Noircarmes avait établi sa résidence, presque permanente, dans la citadelle de Cambrai.

¹ Maximilien de Gand, dit Vilain, baron de Rasseghien et d'Isenghien, ou plutôt Rasseghem et Iseghem, fils d'Adrien et de Marguerite de Stavele, petit-fils d'Adrien, seigneur de Rasseghem, assassiné par les ordres de Philippe de Clèves à l'époque des luttes des communes flamandes contre Maximilien d'Autriche. Ce seigneur, qui était gentilhomme de la bouche du Roi et, depuis 1561, grand bailli d'Alost et de Grammont, venait d'obtenir en outre, par patentes du 15 avril 1566, le gouvernement *provisionnel* de la Flandre gallicante, c'est-à-dire des trois châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies. C'était un vaillant soldat, catholique décidé, loyal royaliste et patriote éclairé. On parlera souvent de lui dans la suite. Il suffira de rappeler ici les conseils qu'il donna, avec une rare franchise, à Philippe II, et de dire qu'il devint plus tard, en conservant son gouvernement en vertu de patentes définitives, chef des Finances et membre du conseil d'État. La terre d'Isenghien fut érigée en comté en sa faveur en 1582. Le comte d'Isenghien mourut à Tournai l'année suivante. Sa veuve, Philippine de Jauche de Mastaing, reçut une pension par patentes du 20 mars 1584. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 450 et *passim*. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. II, pp. 62 et suiv.; 2^e série, t. I^{er}, p. 145; 3^e série, t. IV, p. 478, etc.

² Depuis le milieu du mois d'août la duchesse, avec l'avis du conseil d'État, avait décidé d'envoyer à Lille la bande d'ordonnance de Montigny, et d'autoriser Rasseghien à lever deux cents hommes pour la garde de la ville : *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 450. On trouve une lettre intéressante de Rasseghien à la duchesse, sur la situation de Lille à la fin du mois d'août, dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, cités, t. I^{er}, pp. 512, 515.

³ Le collier de la Toison d'or.

⁴ Berlaymont.

⁵ Encore Berlaymont.

vérité; et que les presches ne se debvoient permectre aux lieux où n'ont jamais esté, et que l'on at rendu trop peu de peine pour y résister, mais plus tost avec grand soing mandé quérir les ministres, comme se trouverat cy après; et que les seigneurs pour monstrier leur povoir et crédict vers la moienne noblesse, le peuple et les magistrats des villes, avoient mis le feug aux estoupes, mais qu'ils n'avoient pensé qu'il debvoit prendre si avant comme il at faict, dont ils se trouvent fort empeschés. Et qu'il espéroit que le Roy cognoistroit qui auroit bien, qui mal faict. Et estoit facile de cognoistre, à la façon de dire, que, avec la venue de Sa Majesté, il pense se jecter ung pas plus avant, et que les aultres debvront estre rabaissez; ce qu'il dict clèrement se debvoir faire, afin que aultres y prennent exemple. Et certes il mérite beaucoup et at faict grand service, et heust faict davantage s'il heust esté suyvi, ce qu'il n'est encores ad ce qu'il me samble. Je ne sçay s'il désireroit la présence de son Maistre et me sambloit que ce qu'il m'en touchoit estoit plus pour me tirer les verds du nay, que pour plaisir que l'on en recepvroit, craignant diminution de crédict et aucthorité; mais peult-estre que c'est à tort. Touttesfois je ne luy dict aultre chose sur ce propos comme aussi je ne sçauois faire.

M^r de Berlaymont regrette fort la despense que l'on faict ¹ et dict qu'elle porte LX^m florins par moys, et que les L vont à l'accrue; que partant le Roy ne se debvra esbahir si son argent s'en vad, mesmes ne contribuant rien les Estatz. Il dict que les trois ducqz d'Allemagne ont prestz leurs gens ².

C'est chose incroyable ce que M^r de Berlaymont conte du comte de Hornes, de ses façons de dire et menasser de l'occision des prebstres : que LX^m Flamandz viendroient icy pour chasser Madame de Parme; que x^m se trouveront à la presche pres du Mont-Saint-Eloy, en despict du viconte ³, où touttesfois ne s'estoient pas trouvé trente, et que quant on luy demandoit *unde haec?* qu'il ne sçavoit que dire; enfin qu'il s'est en allé pour tout, en ce qu'il n'y at rien perdu.

Il dict que le prince d'Orange ne dort nuyt ny jour, et se trouve en continuelle peine; que le comte d'Egmond, que vint hier, samble prendre aultre

¹ Pour certains armements.

² Les ducs Erick, Ernest et Philippe de Brunswick : Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 159, 218, 219, etc.

³ Le viconte de Gand, Maximilien de Melun, voir t. 1^{er}, p. 277, note 5^{me}.

chemin avec son gouverneur Casembrodt; qu'il demande et cherche tous moiens pour faire cesser les presches, et qu'il doute qu'il voudroit venir à une *religions vrede*¹, que sera d'achever à perdre ce que reste, puis que c'est donner liberté et hoster tout moien pour en après enchercher la vérité des choses passées. Il dict que ceulx des Estatz de Flandres sont après pour envoyer une légation en Espagne, *procurante* le comte d'Égmond, pour, comme il pense, la *religions vrede* que l'on ne dormirat pour faire trouver bonne à ceulx de Hollande. Il dict que l'on cherche intercession vers l'Empereur, et que il s'y emploie estant sollicité d'aucungz princes d'Allemagne, en ce quoy le prince d'Orange ne dort; et qu'il pense que l'Empereur se lessera fleschir, par le désir qu'il at de voir icy les choses en paix, craindans que le Roy ne le polrat si bien secourir s'il y treuve trop à faire².

Cependant il dict que les consistoires, que sont les commissaires de la nouvelle religion, et les villes de Tournay, Gand, Valenchiennes, Anvers et Bois-le-Duc ont gens en Allemagne, et y continuent le *Wartgelt* jusques le premier d'avril³; et, ce nonobstant, ilz ont présenté requeste à Son Altéze, offrantz trois millions d'or pour paier les debtes du Roy si l'on les veult permectre de vivre librement en l'exercice de leur religion. Et ont présenté encores quelque aultre requeste que at plusieurs pointz, et laquelle, ad ce que je veoids, l'on tient secrette, car Mr de Berlaymont ne vouloit rien particulariser⁴. Aussi asseuroit-il que quatre reytmeysters

¹ Une paix de religion.

² Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 549, en note, d'après le *Mémorial* de Hopperus, et pp. 504 et suivantes.

³ Meghem croyait que « le *wartghelt* des gueulx » était expiré depuis le milieu d'octobre, sauf au capitaine Westerholt, et il avertissait la duchesse du bruit qui courait « là entre les ritmeesters » qu'ils n'en donneraient pas l'hiver, attendant au plus tôt le Roi au printemps. P. Cuypers-van Velthoven, ouv. cité, p. 84. On trouve dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 205, 212, 257, 274, 389, 402, etc., plusieurs lettres du comte Louis de Nassau relatives aux préparatifs militaires faits par les confédérés en Allemagne. Ces lettres témoignent de grandes difficultés financières. Il résulterait des renseignements de Berlaymont que les consistoires auraient fourni aux confédérés l'argent, qui leur manquait, pour continuer le *wartghelt*.

⁴ Castillo, dans la lettre du 5 novembre, dont il a été question plus haut p. 65, note 4^{me}, parlait aussi de cette requête. Un membre du magistrat d'Anvers, catholique et cardinaliste, lui avait dit à propos d'elle : que vraisemblablement les sectaires avaient l'argent nécessaire pour acheter la paix ou la guerre. Le texte de la requête, datée du 27 octobre et présentée par les réformés d'Anvers, est imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^{me} série, t. XI, pp. 244 et suivantes. On trouve

s'estoient trouvé vers le magistrat de Anvers, avec lettres d'auleungs princes, leur offrantz ayde de vi^m chevaux et xxv^m piedtons, pour les garder contre ceulx que voudroient empescher la liberté de leurs consciences; mais qu'ilz avoient respondu prudamment, sans ouvrir les lettres, qu'ilz avoient ung si bon et si clément Roy qu'il ne leur falloit aultre faveur que la sienne ¹. L'on peult facilement cognoistre de quelle forge cecy vient. Ceulx d'Anvers, ad ce qu'il dict, commencent à mectre de l'eaue en leur vin, et faict à croire que l'offre qu'ilz font leur procède de craincte, véantz que les seigneurs les lessent; toutesfois que, là et ailleurs, ilz tiegnent pour certain que Sa Majesté ne passerat cest hyver en Italie, et que. si cela est. l'on commencerat à poursuivre l'assamblée générale des Estatz pour prévenir la venue de Sa Majesté, et introduire la *religions vrede* et abolir les choses passées. Toutesfois il espère que Artois, Haynault et Namur tiendront bon, estantz les lisières du payz bonnes, comme Luxembourg et Brabant-Wallon, avec les payz susditz et que Namur at promis de tenir bon, mais il doubte fort le pensionnaire ² et lieutenant du maire ³ que ne vaillent rien tous deux

Il at opinion que, à la venue du Roy, le prince d'Orange se retirerat en Anvers où se faict une grande provision de bled et pouldre. Ad ce quoy je répliquay que mectant garnison aux villes à l'entour, mesmes de Breda et Berghes du marquis de Berghes. et serrant la rivière, l'on le feroit venir à *jube*. Il crainct que l'on jecterat gens en Bois-le-Duc, où les affaires vont très mal nonobstant que le seigneur de Merode et le chancelier de Brabant y soient, et n'est question de y dire messe, chanter ou sonner cloches, ce que le tiers membre at expressement conditionné et en demandé acte, et tous les monastères sont rendus inhabitables, de sorte qu'il n'y at fenestre

quelques documents supplémentaires qui la concernent dans la même collection, 3^{me} série, t. III, pp. 592 et suivantes. Des requêtes analogues furent présentées par les sectaires de Malines et de la Flandre : voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. xcix, note 2. Sur la publicité qui fut donnée à ces diverses pièces, les collectes auxquelles elles donnèrent lieu, le but dernier que se proposaient dans l'occurrence les chefs du mouvement, etc., voir Strada, édition citée, t. I^{er}, p. 370; De Coussemaker, ouv. cité *passim*, et surtout t. II; Groen, *Archives*, t. II, p. 417; Marcus, *Sentencien*, pp. 89, 94, etc.; Te Water, ouv. cité, t. IV, p. 154; Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, pp. 112 et suivantes.

¹ Castillo, dans sa lettre du 5 novembre, rapportait encore le même fait.

² Jacques Vorroux, voir t. I^{er}, p. 415, note 2^{me}.

³ On n'est pas parvenu à fixer l'identité de ce personnage.

ny verrière. Il craint aussi que l'on s'emparerat aussi d'Utrecht et de Maestricht, laquelle dernière, si elle se perd, il tient tout le payz de Liège affollé.

Les affaires y vont fort mal, car ilz ont chassé ung excellent prédicateur cordelier, que Monsr de Liège y avoit envoieé; et les catholicques, nonobstant qu'ilz soient en plus grand nombre que les autres, n'y ont osé résister ¹. Il dict que l'on at envoieé quatre compagnies faictes nouvellement au quartier de Luxembourg vers Malines et Lire ², mais qu'il doute que icy, ny en l'ung ny en l'autre lieu, l'on ne les voudrat recepvoir ³, et qu'il avoit esté d'avis de mettre tout à Malines, puis que l'on s'y est si mal porté par les menées de Betz et aultres. Ilz sont bien nécessaires, comme je disoie, à Lire, que seroit aseurer Louvain, Diest, Tillemont et tout ce quartier, qu'est fort catholicque; et ne seroit mal mettre aulcungz à Woalem ⁴ pour garder la rivière et empescher les irrisions que l'on faict en l'église, en laquelle l'on presche et faict tout empeschement au curé ⁵.

Ledict sieur de Berlaymont est d'avis que le Roy viègne avec armée, non pas pour faire foule mais pour estre obéi, et qu'il la loge cy auprès; et qu'il mande lors les Estatz généraulx, disant : que puisque cela at esté si souvent requis, qu'il veult qu'il se face, et une fois entendre ce que l'on voudra dire, pour y prendre telle résolution que luy plairat et samblerat convenir; qu'il at esté content que l'on hostast l'inquisition, modérast les

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 482; et Gachard, *Analectes Belgiques*, pp. 174-206, et 276 à 295, pour la correspondance de Gérard de Groesbeeck avec Marguerite de Parme.

² Par lettre du 8 novembre la duchesse avertissait le conseiller Quarré de la marche sur Lierre des arquebusiers à cheval de Trélon, et de quatre enseignes Luxembourggeoises sous la charge des seigneurs de Meysembourg (ou la Grange), de Solre, et de Merexy, et du capitaine Gilles Villain. Les deux dernières étaient destinées à occuper la petite ville. — Documents édités par Mr Paillard dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, p. 170.

³ On verra plus loin ce qui se passa à Malines. A Lierre, le comte de Hooghstraeten, qui avait un hôtel en ville, engagea le magistrat à ne pas recevoir de garnison, et les hérétiques de la localité travaillèrent dans le même sens; mais le magistrat fit ouvrir les portes aux deux compagnies de Villain et de Merexy. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 482, et Antoon Bergmann, *Geschiedenis der stad Lier*, p. 218.

⁴ Waelhem, sur la Nèthe, non loin de Malines.

⁵ *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 481, et *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} serie, t. XIII, p. 60.

placcardz, donnast le pardon général, et que encores il veult bien tout cela ; mais que les presches ne se doibvent permectre contre sa volonté et que telz et telz, qu'il polroit nommer, n'ont faict bon office ny léaulx services, ne ce qu'ils luy avoient promis et qu'il avoit attendu d'eulx ; mesmes que l'on at révélé tout ce que se disoit au conseil d'Estat. Il ajoute que, en tous endroits, Sa Majesté doibt faire la différence de ceulx qui ont bien et mal faict, *exaltando humiles et deprimendo superbos*, saulf que l'on reprendra en grandz lieux ¹ ceulx que se recognoistront, comme l'on dict de Hooghstraeten et aultres.

En ce quoy il me samble estre assez conforme à l'opinion de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, excepté ce des armes. Et certes ses considérations sont bonnes, que je luy ay touché sans me lesser sortir ung mot de la bouche de quel advis est V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} ; aussi le temps estoit court. Il tient pour asseuré que Madame de Parme ne bougerat d'icy, et luy samble que, pour sçavoir la verité d'ungne infinité des choses, il faudroit faire parler Backerseel, ou Hames si l'on pouvoit recouvrer de luy, que seroit facile puisqu'il est en Hongrie ², car il ne pense que aultrement il reviegne jamais icy.

J'avois oublié quasi de dire que Mr de Berlaymont sçait bien que le comte de Hornes dict au président de Flandres, lorsqu'il avoit esté icy avec les évesques pour dire son advis sur la religion, qu'il sçavoit ce qu'ilz avoient arrêté par ensamble, mais que les seigneurs leur monstroient ce qu'ilz sçavoient et poyoient faire ; qu'est quasi le mesmes que le marquis de Berghes dict en pareille conjuncture, au doien de Sainte Goule, dont j'ay lors adverti V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, que j'ay bien voulu derechief en rendre souvenant ³. *Et hoc cum Barlaymont, remotis omnibus arbitris.*

¹ Dans de grandes charges.

² Sur le départ de Hames, voir t. I^{er}, pp. 454, 452, 460, 468. On retrouvera bientôt ce personnage mêlé aux négociations de Louis de Nassau en Allemagne.

³ Voir *Papiers d'État*, t. IX, p. 344.

XIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 337 et 338. — M. F.)

Bruxelles, le 3 novembre 1566.

Monseigneur : l'on ne cesse par tous moiens solliciter l'assemblée générale des Estatz, le comte d'Egmond en Flandres, et le prince d'Orange en Hollande, que ne passe aucune occasion. Mesmes le comte d'Egmond at requis le président de Flandres ¹ de, par son conseil, en faire escrire à Madame de Parme; mais Hessele ² luy dict qu'ilz estoient commiz à faire justice, et non pas eulx entremectre des Estatz.

Backersele at fait signer par ceulx du consistoire de Gand les poinctz que son maistre vouloit estre signez, et en lieu de iv^c, que devoient signer, ilz se sont présentez à la dicte signature viii^c personnes ³.

Mons^r le prince at rassamblé les Estatz à Schoonhove le xxix du passé, et j'entendz que avec l'auctorité d'iceulx il veult deffendre la rupture des imaiges et monastères, que servirat pour faire désister aucuns, à Amsterdam et ailleurs, que pensoient en ce faire pour luy ⁴.

M^r de Hooghstraeten at renouvelé le serment des soldatz d'Anvers, adjoustant qu'ilz seront aussi tenuz deffendre les églises et maisons et per-

¹ Le président du conseil de Flandre, M^e Jacques Martens, voir t. I^{er}, p. 119, note 1^{re}.

² Conseiller au conseil de Flandre, voir *ibidem*, p. 303, note 1^{re}.

³ Voir De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. I^{er}, pp. 80 et suivantes. La signature de la *soumission* ou *accord* eut lieu les 25, 26 et 28 octobre. Le texte de l'ordonnance, rendu en exécution de l'accord, et statuant par provision jusqu'à ce qu'il fût décidé autrement par le Roi *par avis des États généraux*, est reproduit par l'historien. On peut consulter en outre plusieurs pièces justificatives annexées au *Verstag van 't magistraet van Gent*, cité, entre autres une lettre du comte d'Egmont, datée du 25 décembre, p. 195; et *Van die beroerticke tijden in die Nedertanden, en voornamelyk in Ghent, 1566-1568, door Marcus van Vaerneuijck, etc., edidit Ferd. Van der Haeghen*, pp. 298 et suivantes, dans les publications de la Société des Bibliophiles flamands.

⁴ La proposition, faite par le prince aux États, est imprimée dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 270.

sonnes des ecclésiastiques; et commè aucuns y faisoient difficulté, il les at cassé et prins des aultres que se sont offertz dix pour ung.

Il ne m'a samblé communiquer beaucoup à Elbertus de ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} m'avoit commandé, car il est par trop aveuglé du prince, qu'il dict estre en grande doubte avec le comte d'Egmond. Je demandiz pour quoy, et si l'on se plaindoit de Sa Majesté? Il dict que non, mais que l'on s'en louoit grandement; mais que aulcungz menassoient démolir leurs maisons. Et moy aiant encherché plus près, il me dict qu'il seroit d'avis *quod demulcerentur pecuniâ* et que, de sa part, il n'y plaindroit aucuns milliers. L'expédient n'est pas mauvais, et seroit une bonne emplastre à l'apostume! Mais il y auroit dangier qu'ilz retomberoient souvent en ceste maladie, et aultres à l'exemple d'eulx, s'ilz povoient trouver telz medecins et telles drogues.

Il se deffie tousjours du duc de Clèves, disant que luy at, passé sept ans, chassé ceulx que preschent maintenant par icy. Si nous heussions depuis fait le mesme, ilz ne prescheroient maintenant par cy, comme je luy ditz, et n'y at pourquoy tenir en subçon ledict seigneur, comme il fait, attendu sa maladie. Il dict que le ducq d'Arschot at mauvaïse opinion du comte d'Egmond et ce de la religion, *et quod contabescit*.

L'on dict que Brederode at reçu grandz deniers pour faire gens, dont il ha fait grande démonstration, et n'at guerre donné à ceulx qu'il avoit enrollé, se mocquant des ungz et des aultres, et que, pour mieulx vendre ses coquilles et gagner crédict, il fait abactre les imaiges à Viane, pour la conservation desquelz peu auparavant il avoit fait quelque commandement avec peine et amende.

Cullembourg avec Battembourg ¹ at fait grand mal à Maestricht, comme peu avant à Bois-le-Duc, où l'on crainct la troisieme furie, que seroit pour faire deslogier le chancellier de Brabant que tient toute la gravité qu'il peult, et fait aller ses deux huissiers avec leurs bastons devant luy.

Ceulx d'Anvers se treuvent esbahiz de la confusion qu'ilz veoient en leur ville; et fault aux contractz de mariage conditionner la liberté de religion pour chascung des contrahans.

Les Estatz de Brabant ne font rien. Les abbez avoient arrêté que l'on

¹ Guillaume de Bronckhorst, baron de Battembourg, banneret de la Gueldre.

jureroit *in fidem Romanam*. Mais la noblesse, ny aulcunes villes, ne le goustoient.

Pierre de Par revint devant hier d'Allemagne et n'at encores peu avoir accès vers Madame de Parme pour dire ce qu'il y at trouvé. Il n'at passé le Rhin, et se loue de l'expédition qu'il at trouvé des princes, entre lesquelz le beau-frère du comte d'Égmond ¹ est hay extremement de ses subjectz qu'il tirannise. Il dict qu'il n'at trouvé aulcuns gens de guerre au Palatinat, et que tout est paisible, mais que les calvinistes se vantent que si le Roy sort d'Espagne que tout s'y révolterat en la religion. Mais ce sont leurs façons de dire.

L'on est bien esbahi de ce que Tournay est délessé par le comte de Hornes, mesmes audict lieu, de ceulx que avoient fait fondement sur luy ². Je ne répéteray rien de ce qu'escript Mr Bordey, et mesmes des nouvelles venuez par ung courrier, que vient de Medina Celi et dict que Sa Majesté se portoit fort bien : que sont les meilleures nouvelles que sçaurions avoir. Il ne dict pas grand chose de sa venue, et le secrétaire Bourgeois ³ at publié passé huict jours que l'on désarmoit les galères à Gênes. Il ne peult estre que nous n'en aions nouvelles devant quinze jours, et je veulx espérer mieux et prier Dieu le noz ammener tost sain et saulf selon qu'en avons de besoiing; le suppliant, etc.

¹ L'électeur Palatin Frédéric III, qui régnait depuis 1559. Ce fut le premier prince Allemand qui introduisit le Calvinisme dans ses états. Il fit de Heidelberg un foyer de propagande. On trouve de curieux détails sur lui dans les dépêches de l'ambassadeur Chantonay, entre autres dans les *Papiers d'État*, t. IX, pp. 618, 619, 620, etc.

² Le comte de Hornes s'était retiré à Antoing vers le 11 octobre, et le 15 il était parti pour Bruxelles. — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1^{er}, pp. 205, 208.

³ Sébastien Bourgeois, secrétaire du conseil privé.

XV.

LE SEIGNEUR DE LA THIEULOYE ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIII, fol. 245. — C.)

Béthune, le 4 novembre 1566.

Monseigneur : combien que suis esté vers V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie importun pour la coadjoutrie de Bourbourg pour ma seur, si esse que, à la requeste de madame de Bourbourg ² et de toutes les demoiselles de son couvent, suis esté requis derecief voulloir escrire che mot à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie. Pour quoi très-humblement je suplie me pardonner, si derecief suis importun vers V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, et de suplier icelle de, par ses begnines bénivolences accoustumées, voulloir fère ceste grâce et favour à madite dame de Bourbourg, et toutes ses demoiselles, avoir pour recommandé vers Sa Sainteté une requeste qu'elles envoient si-jointe à leur solliciteur, pour obtenir exemption de visitation par le Rev^{me} évesque de Saint-Omer, jusque à ce que Sa Sainteté aurt ordonné comme toutes les aultres, qui sont pariellement exemptes, aurent à che rigler. Qui m'a samblé ne debvoir refuser à madicte dame et demoiselles leur prière; parquoi, Monseigneur, je suplie très humblement V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie qu'en ceste affère vieulle user de ses begnines grâces accoustumées, vers Sa dicte Sainteté, de pover parvenir à leur intencion. Je ne eusse prins la hardiesse fère ceste suplication, ne fût que congnois qu'elles ont tousjours vescu vertueusement selon leur ordre, sans jamès (depuis l'institution de leur ordre) avoir fet chose digne de

¹ François Philippe de Bernimicourt, chevalier, seigneur de la Thieuloye, maître d'hôtel de la duchesse de Parme, fils d'un maître d'hôtel de Marie de Hongrie. Ce gentilhomme, qui avait rempli la charge de prévôt-le-comte à Valenciennes, était depuis 1565 capitaine et gouverneur de Béthune. Il mourut à Béthune en novembre 1584. — T. 1^{er}, pp. 43, 612. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 512, 547. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. X, p. 105.

² L'abbesse de Bourbourg était, à cette époque, Marie de S^t-Omer, dite de Morbecque. Elle mourut en 1568, ayant gouverné l'abbaye pendant vingt-trois ans. Marie de Bernimicourt, sa coadjutrice depuis 1562, lui succéda, et mourut à son tour en 1577. — *Gallia christiana*, t. III, p. 515.

repréhension, comme mesmes le Rev^{me} évesque de Saint Omer sçet bien. D'abondant je crains que si la dicte visitation passe, sellon le décret du saint Concille de Trente, que toutes en général ne voudront fère nenni au veu, qui leur causeroit se retirer vers leur parens et amis, qui seroit ung bien si grand scandale en ce tems si troublé où nous retrouvons. Suppliant très humblement V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} me pardonner si privément donne à congnostre che que l'on sçai.

Quant aux affères de la religion en ce Pays-Bas, combien que m'asseure que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} en at plus certaines nouvelles que par moi, pour n'avoir de six mois entier bouget de ceste ville, ne sçai qui se passe vers Brabant que par ouï dire, qui est que, depuis ung mois, ceulx de Bois-le-Duc ont rompu toutes leurs esglises et chassé tous les prestres et religieux et religieuses hors la ville et rasé le monastère des Cordeliers; le mesme à Amsterdam et Leide en Hollande, où le prince d'Orrange est allé à dilligence. Ne sçai quel ordre s'i mettrat; et, en son absence, l'on at envoiet le conte de Hochstratte en Anvers, où estant sa personne, le xxii^e de octobre ¹, environ vu^e personnes se mirent à saccager la principale esglise comme aupara-vant, et le dict conte de Hochstratte fait entourer ladicte esglise et en print plusieurs, dont le vendredi ensuivant en fait pendre wit, et le samedi xviii, dont i avoit ung gentilhomme de Malinne et les aultres des principaulx marchans d'Anvers ²; voillà che que m'at esté mandé.

En che pays d'Arthois, tout i est encore bon, sauf le pays de Laloue ³, qui ne veullet suivre la ⁴ fol de leur députés. En la fin, tout i va mal, et l'absence et retardement de la venue de Sa M^{te} cause beaucoup de mal; et font les soulevés courir le bruict que si Sa M^{te} ameinne des Espaignolz, que par tous moiens regarderont de l'empeschier. Mès j'espère qui se fourvoiron, car il at plus de nobles bons pour le Roi que de mau-

¹ Cette émeute eut lieu, comme on l'a vu, non le 22, mais le 17 octobre.

² Détails non avérés. Le chiffre des personnes exécutées à Anvers est exagéré. Les pièces officielles ne mentionnent que les six exécutions dont on a déjà parlé, et quelques condamnations aux galères. Enfin ce n'étaient pas des principaux marchands qui avaient été pris, mais quelques obscurs bourgeois et quelques étrangers. Voir P. Genard, *Antwerpsch archievenblad*, t. IX, pp. 333, 338, 339.

³ Le pays de l'Alleu, compris entre la Flandre et l'Artois, était alors un foyer des plus actifs d'agitation hérétique. Voir de Coussemaker, ouv. cité, t. II, pp. 186 et suivantes.

⁴ Mot illisible couvert par une tache d'encre.

vais, qui aiment tous mieulx vivre en la subjection d'un Espagnol catholique, que vivre soubz la liberté du Huguenot ou Geux. Voilà comme les affaires vont mieulx depuis le partement de V^{tre} Ill^{me} S^grie.

Leur masquère n'est encore descouvert, mès petit à petit se descouvre; mès tiel se tet, qui parlerat plus librement à la venue de Sa M^{te} : qui est pour le présent que sçavè-je advertir V^{tre} Ill^{me} S^grie.

Du Chastiau en Béthune, che 111^e en novembre 1566.

XVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 348 à 352. — M. F.)

Bruxelles, les 15 et 16 novembre 1566.

Monseigneur, je diray par ceste ce que m'at déclairé le prévost de Louvain¹ sur l'estat de ce d'Anvers, que at fort bonne opinion de Hooghstraeten d'autant qu'il s'est déclairé à luy du regret qu'il at de veoir ceste confusion et hardiesse des calvinistes, disant que s'il fust esté mieulx assisté, l'autre jour que le tumulte fût, il heust troussé trois ou quatre des prédicantz et les heust pendu avec les aultres. Mais ce sont propos : et il ne le feroit avec l'advis du comte de Hornes.

Il luy samble que les bons bourgeois commencent à ouvrir les yeulx, lesquelz avec les Espagnolz et Italiens ont grande doubte que, si le prince d'Orange retourne, il perdra tout, et partant désirent que Hooghstraeten soit continué, l'ayant requiz de demorer, avec offre de supplier Madame de Parme de le leur lesser au lieu du prince, duquel ilz sont bien soucqz et de sa femme, que y est à la charge et fraitz d'Anvers; mesmes l'on dit que

¹ Roger de Taxis, doyen du chapitre d'Anvers et prévôt de St-Pierre à Louvain. Voir t. I^{er}, p. 50, note 5^{me}.

luy, à son partement, heut III^m escuz. Mais il ' s'est excusé, disant qu'il est pour Malines; qu'il ne voudroit rien faire au préjudice du prince qui, par le moien de Straelen, at esté demandé par le magistrat, que l'on n'y vouloit avoir encores que au commencement il fust prest pour y aller²; mais ce n'estoit ainsi que l'on l'avoit pourjecté. Il³ dict que la mère et femme de Hooghstraeten ' ont prié les gens de bien et nations de ne faire ladicte poursuyte pour ce que Mons^r ne le prendroit bien, pour la mesme cause que luy at allégué, de ne vouloir desplaire ou entreprendre sur le prince d'Orange.

Le dict prince at assez descouvert son cueur et venin, partant de là [d'Anvers], quand il mandist vers soy le chappitre pour prendre congié, que députarent deux chanoines dont l'ung fut Almaraz⁴; et, soubz ombre de leur recommander le service divin, dit qu'il estoit esbahi qu'ilz ne se polvoient accorder avec les aultres, ce qu'il désireroit qu'il se feict, et qu'il n'y trouvoit si grande difficulté d'aultant qu'il se faisoit en Allemaigne, et que, en une sienne ville, l'on estoit d'accord et que à divers temps les ungz et les aultres exerçoient leur religion en une mesme église. Sur ce quoy l'ung des députez du chappitre demandit comme cela se povoit faire, si la diversité des opinions fust aussi grande comme icy? Sur ce luy replicqua que la diversité estoit seulement sur l'intelligence des paroles, *rem vero apud utrosque esse unam et eandem*. Aussi, pour désespérer les bons, il at dict souvent qu'il n'y avoit point xxv catholicques en toute la ville.

Il⁴ dict que sur aulcunes remonstrances que les calvinistes auroient fait, que leur conscience ne povoit comporter tant de scandales que l'on faisoit avec la messe et sonnerie des cloches, Hooghstraeten auroit respondu que pour une messe il en feroit dire sept, et que en lieu d'ungne cloche il en feroit sonner trois ou quatre, et qu'ilz estoient incomportables, veillantz que l'on leur garde avec bonne foy ce que leur at esté une fois permiz, et violer ce qu'ilz ont promis aux catholicques toutes les fois qu'il leur plaict.

¹ Il, c'est-à-dire le comte d'Hooghstraeten.

² Voir sur ce point t. I^{er}, p. 363, note 3^{me}, et p. 396, le texte et la note 4^{me}.

³ Il, c'est-à-dire Roger de Taxis.

⁴ La mère du comte de Hooghstraeten était, on se le rappelle, Anne de Rennebourg, et sa femme Éléonore de Montmorency-Nevele, sœur de Hornes et de Montigny.

⁵ Le chanoine Philippe d'Almaras. Voir t. I^{er}, p. 50, note 4^{me}.

⁶ Il, Roger de Taxis, dont Morillon reprend les propos.

Et certes ilz ont grand tort, car en l'église de Nostre-Dame ne se dict que une messe, cessantz tous les aultres services et offices de l'église depuis le xx d'aoust; et à Saint Michiel ¹ ne se faict aucun service, et aux monastères et aultres églises fort peu, et la plus part en secret. Aussi que venant ung jour Marcos Perez luy remonstrer les inconvenientz et apparentz tumultez que adviendroient, si luy Hooghstraeten n'accordoit certaines choses, il luy dict qu'il ne se povoit assez esbahir de leurs façons de faire, d'aautant que toutes leurs remonstrances n'estoient que menaces; que aussi il vouloit bien qu'il sçeust que, si tumulte survenoit, il seroit le premier qu'il feroit pendre. La response at esté bonne si elle est passée ainsi.

Il dict dadvantaige que le dict Marcos Perez at esté mandé sur la maison de la ville, et que l'on luy at deffendu sur peine de corps et biens de non sortir d'icelle, et que l'on l'auroit veu sortir fort peneux; c'est chose estrange comme ces mélancolicques sont adonnez à ces sectes ainsi que Bernoille ². Il dict que ledict Perez at faict enterrer sa fille à la hugonote. Touttesfois le père et la mère ne l'ont peu divertir de l'ancienne religion, disant elle, pour sa raison, qu'ilz l'avoient appris et nourri en icelle. Ce at esté son bien qu'elle at demoré dehors et qu'elle est morte bientost après qu'elle est retournée chez culx. Il dict que l'on parle que Martin Lopez ³ au-

¹ L'abbaye de St-Michel dans Anvers.

² Fernand de Bernuy, riche négociant d'Anvers qu'on disait *juf de race*, était, comme Marcos Perez, un des chefs actifs et influents des calvinistes de la ville. Il joua un rôle très-accentué dans l'émeute du mois de mars 1567, mais disparut d'Anvers quelques semaines plus tard. Le duc d'Albe, à son arrivée, fit arrêter un des secrétaires de Bernuy, et fit citer celui-ci à comparaitre en personne avec sa femme, Anne de Caron, le 21 février 1568. Les deux époux eurent soin de ne pas revenir. Ils furent condamnés au bannissement et à la confiscation des biens par contumace. Les Bernuy, qui avaient déjà quelques alliances dans la noblesse secondaire du pays, étaient arrivés d'Espagne à Anvers dans les premières années du XVI^e siècle, à l'époque où les Portugais avaient commencé à y amener les produits des Indes importés en Europe par la route du Cap de Bonne-Espérance. Une branche de leur famille, restée en Espagne, était en rapports financiers avec Philippe II en 1560. Le nom de Fernand de Bernuy est parfois écrit Benny, Beruy, Berulio, Bernouille, etc. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 310, 373. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. I^{er}, p. 367. — *Antwerpsch cronyckje*, pp. 121, 122, 127, 136. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^{me} série, t. VII, pp. 37, 38. — Guicciardini, *Description de tous les Païs-Bas*, etc., édition de 1582, p. 130. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. IV, p. 612.

³ Voir t. I^{er}, p. 220, note 2^{me}. La sentence de bannissement de Martin Lopez rappelait qu'il avait

roit presché en espagnol mais que encores n'at-il sçeu descouvrir le lieu; mais qu'il est notoire que la femme dudict Perez ¹ tient eschole et enseigne jeunes filles, et toutes celles que veulent y venir. Et avec tout ce ledict Perez ose dire d'avoir faict service et que le Roy luy doibt, ainsi que dict le comte Lodovic, et que sans luy la seconde feste de Pasques l'on heust massacré en une heure tout le clergié de par deçà.

C'est chose pitoiable du particulier que le dict prévost dict de la destruction de l'église, où ne sont pas demorez en tout trois tables d'autel. Tous les autelz rasez en terre, les imaiges rompuez, celle de Nostre-Dame tirée avec une corde en l'Escaut, tous les ornements spoliez, et mesmes les reliquaires et mesmes le Saint Sang de circumcision demeuré perdu, et l'autel rompu en pièces, de sorte que le cheur où il estoit en est plein; celluy du Saint Sacrement entièrement abattu, et ne sçait-on que icelluy est devenu, sinon que ung bourgeois at rapporté ungne petite boete d'argent qu'il dict avoir trouvée jectée en la boue sur les rues, en laquelle estoient cent petites hostiez, que l'on at donné, avec des nouvellement consacrées, à ceulx que se sont communiiez, pour la doubte que l'on avoit si elles estoient consacrées; toutes les orgues, épitaphes, sièges, formes des chanoines rompuez, jusques à aulcuns tableaux de l'ordre du Toison. L'on at rapporté quelques calices et casules, tunicques et chappes, mais rien de suite et poinct les six mille florins qu'estoient en ung secret au chappitre, de loing espargné, que sont esté volez. Il me faict mal de remémorer cecy; mais il m'at samblé d'en faire note, pour ce que cy après elle polrat servir, quant l'on voudra sçavoir comme tout y est passé; et la mémoire est labille, et je ne voudroie retenir aulcung receuil de cecy par le temps que court.

Il dict² que si la veille de Saint-Luc ³ Mons^r de Hooghstraeten heust tardé une demie-heure, que les calvinistes s'emparoiert de la tour et de l'église et qu'ilz y mectoient iv^e corseletz pour garnison, que l'on devoit raser les maisons des chanoines, tuer les ecclésiastiques et spolier trois comptoirs de

été des premiers signataires du compromis, signé huit formules de celui-ci, assisté à la présentation de la requête et à l'assemblée de St-Trond, etc. Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1564-1567), p. 155.

¹ La femme de Marcos Perez était Ursule Lopez. Voir t. I^{er}, p. 482, note 5^{me}.

² Il, Roger de Taxis, dont Morillon reprend de nouveau les propos.

³ C'est-à-dire lors de l'émeute du 17 octobre.

marchantz où il y avoit en chascung cent mil escuz; que publicquement les calvinistes se enrollent et se treuvent, comme ilz dient, en nombre de cincquante mil. Qu'est beaucoup, puis qu'il assure que en la revue, que s'est faite pour sçavoir le peuple d'Anvers, il n'est arrivé à LXXX et VI mille, comptez les prisons et hostelleries, selon les lictz et places qu'il y at, et il y at deux mille anabaptistez audit nombre que reste : que yrat plus en diminution que augmentation, puisque de tous costelz l'on mande gens pour achever de paindre ce que reste de bon; le Palatin aiant envoyé ses prédicantz ¹, car Illyricus et Hethusius y sont en secret, et l'on y actend Westphalus et Woquinus, que sont quatre bélistrez séditieux que sont banniz de plusieurs bonnes villes d'Allemagne ². Il y at aussi Hermannus, Fri-

¹ Le 9 septembre le conseiller Boonen écrivait de Maestricht à la duchesse de Parme : « Je suis » adverti que hier au soir est arrivé en ceste ville ung prescheur venu du pays du Palsgrave, lequel » se dict mandé pour aller prescher en Anvers. » D'autre part, dans la note sur la situation d'Anvers pendant les derniers mois de 1566 et les premiers mois de 1567, imprimée dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 528 et suiv., on trouve cité, parmi les prédicants calvinistes, « M^e Pierre, envoy par le Pa- » latin. » M^e Pierre n'est autre que M^e Pierre Dathenus, « principal ministre de la nouvelle religion » et des premiers qui vindrent en Flandre avec lettres de recommandation du comte palatin. » M^e Pierre remit même une lettre de recommandation du Palatin à son beau-frère, le comte d'Egmont. Celui-ci avoua plus tard le fait, mais soutint avoir répondu au ministre : « qu'il s'en allât, n'ayant que » répondre » ; ajoutant qu'il pensait avoir raconté l'incident à Madame de Parme. De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, p. 255. M^e Pierre joua un rôle très-actif dans la prise d'armes de la Basse-Flandre, à la fin de 1566, et revint plus tard à Anvers. C'est lui qui logeait chez Marcos Perez. De Coussemaker, ouv. cité, t. I^{er}, pp. 42, 65, 105, 539; t. II, pp. 11, 45, 46; t. III, pp. 28, 50, 62; t. IV, 19, 20, 21.

² Ces nouveaux prédicants n'étaient pas des envoyés du comte Palatin. D'après ce que la duchesse écrivait au Roi, ils avaient été mandés d'Allemagne par le comte Louis de Nassau et engagés au nom du prince d'Orange. Ils venaient des terres des comtes de Mansfeld, et apportaient des lettres de ceux-ci au magistrat d'Anvers. C'étaient des luthériens, mandés précisément pour qu'ils disputassent avec les ministres calvinistes et amenassent, s'il était possible, une fusion entre les deux sectes. Leur mission avait une importance considérable pour le parti d'action, parce que les princes Allemands, sauf ceux de la maison Palatine, répugnaient à prêter leur appui aux adhérents d'autres confessions que la confession d'Augsbourg. Dans une lettre française de la duchesse, trois de ces ministres sont nommés : Mathias Flaccus Illyricus, Tilmannus Hesusius et Petrus Rochinus. Dans les charges dressées plus tard contre sire Antoine van Straelen, on nomme parmi les « dogmatiseurs martinistes » ou luthériens introduits à Anvers, M^e Jean Vorstius, Ciriacus Spangelberg, Herman Hamelmannus, Martin Wolfius, Joachim Hartmannus et Illyricus. On trouve plusieurs pièces officielles, concernant l'ensemble de l'incident, dans P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 197 et suiv. Voir, en outre, Groen, *Archives*, t. II, pp. 552, 475; *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 492, 509; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. xcix, en note, etc.

son¹, que at faict le principal mal là et en Flandres, que at esté entretenu par la dame de Battenbouch². Ces cinq souffisent pour ruyner un payz. Je lesse tant d'aultres ministres que y sont, lesquelz sont tous infâmes apostatz, et la pluspart homicides. Il y at le carme de ceste ville qui est negromantien³; le second curé de Quiel (car ilz ont débouté celluy qu'es-toit icy eschappé des prisons de Mons^r de Cambray, à cause de son ignorance) est larron de calice, et at tué deux hommes et l'ung pour jouyr de sa femme⁴. Il y at un aultre qui at espousé trois femmes, et un aultre qui a esté brigand de la compagnie de ceulx que l'on exécuta il y a environ trois ans⁵, et un larron de chevaux. Et le povre peuple se lesse abuser de

¹ Hermannus, le Frison, qu'il ne faut pas confondre avec Hermannus Hamelman, prédicant martiniste dont il vient d'être question, n'est autre que le trop célèbre Modedt. Ce prêtre apostat, né à Zwolle, dont on a déjà parlé au t. I^{er}, pp. 491 et 302, semblait avoir le don d'ubiquité. On le voit au premier rang des agitateurs, en 1366 et dans les premiers mois de 1367, en Flandres, à Anvers, dans le comté de Looz, dans le duché de Limbourg, à Maestricht, etc. A Anvers c'était surtout à la suite de ses prédications furibondes que la populace avait saccagé l'église de Notre-Dame. Suivant une lettre adressée par le margrave d'Anvers au magistrat de Gand, en septembre 1366, Modedt aurait été banni de Brême pour ses mauvais procédés et son esprit de rébellion, et il aurait vécu avec une femme mariée dont le mari était en Italie, etc. Nous le retrouverons encore. — De Cavrinnés, *Esquisses historiques des troubles des Pays-Bas*, t. I^{er}, pp. 114 et suiv. — *Verslag van 't magistraet van Gent*, cité, pp. 156, 157, 158. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. LIII et suiv. — Mertens et Torfs, ouv. cité, t. IV, pp. 527, 555, etc.

² Pétronille de Praet, veuve de Herman de Bronckhorst, baron de Battembourg. Cette dame était très-ardente à protéger les nouvelles doctrines dans sa baronnie. Le 25 octobre Meghem écrivait avoir entendu : « que Madame de Batenborch faict contraindre ses subjects d'aller à la » presche et faict prendre de ceulx qui y ne vont point chascune fois un florin d'argent. » P. Cuy-pers-van Velthoven, ouvr. cité, p. 87. On trouve plusieurs documents intéressants, relatifs à l'attitude de Pétronille de Praet, dans le même ouvrage, entre autres pp. 89, 61, 62, 88, etc., et dans Nijhoff, collection citée, 1^{re} série, t. III, p. 184; t. IV, p. 225, t. VI, p. 72, etc. Un fait curieux tend à confirmer ce que dit Morillon du rôle qu'aurait joué Hermannus à Battembourg. On apprend par la condamnation de Théodore de Battembourg qu'il fut un jour mandé à Gand « par » lettres du séditieux ministre des sectaires Hermannus » pour avoir à délivrer « un advocat » sectaire » constitué prisonnier au conseil de Flandre, etc. : Van Hasselt, collection citée, t. I^{er}, p. 252.

³ Dans la note sur la situation d'Anvers, citée, on trouve : Pierre Bogainus, « apostat carmélite. »

⁴ M^e Frans Alaerts, voir t. I^{er}, p. 500, note 1^{re}. *L'Antwerpsch chronyckje*, p. 92, l'appelle « cen » doodslager die synen koster vermoort hadde.... »

⁵ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, dans le rapport de M. Gachard, servant d'introduction, pp. xxvii et suiv., le texte et les notes.

si meschantz gens. Taffin ¹ rassemble le plus d'escuz qu'il peult et en at désjà saulvé quelque partie ailleurs.

Ledict prévost croit que le pensionnaire Woesebeke soit cause de la venue des prescheurs du comte Palatin, vers lequel il at deux frères ². Si ces bélistrez pouroient tomber en diversité d'opinion et débat par ensamble, ce seroit ung grand bien; mais ilz sont trop fins et s'accorderont pour pouvoir partir au sacq s'ilz peulvent, car, ad ce que je puis veoir, c'est là où l'on veult venir.

L'on at tenu la cène le premier dimenche de ce mois, en laquelle le ministre estoit assiz à table avec douze personnes, imitant l'action que se painct de la cène de Nostre-Seigneur avec les douze apostres, ce que at despleu à plusieurs de la secte qui demandoient lequel d'entre iceulx représentoit Judas? Et ce misère durat jusques à trois heures après midi, depuis dix heures du matin, toujours avec XII ou XI au coup, sans le ministre. J'ai oblié à luy demander s'il y avoit aussi des femmes.

Les catholicques, ad ce qu'il dict, ont leurs espies entre les calvinistez, et vouldroient que Madame leur envoiast gens: que seroit difficile; car la principale cause du guect que l'on faict est pour empescher qu'il n'y viegne garnison de par Sa Majesté ³. Aultrement tout y est bien venu; car c'est le receptacle de ceulx que sont pour le présent banniz en Geldres et de Lille. C'est le fruit de n'avoir voulu observer les salutaires édictz que l'on leur avoit mandé, de jecter dehors les estrangiers, ce qu'ilz ont appellé inquisition. Que plus est, ilz sont convenuz avec les seigneurs prochains des faulxbourgs que l'on y paieroit demie-assise, que se repartiroit par moictié entre la ville et lesdits seigneurs ⁴, qu'est cause que l'on a tant édifié à l'entour des receptacles de tous malheureux.

¹ Jean Taffin, voir t. I^{er}, pp. 262, 326, 356, etc.

² Le pensionnaire Jacques de Wesenbeke, dont il a été question t. I^{er}, p. 446, note 1^{re}, avait plusieurs frères qui, à des époques diverses, se retirèrent en Allemagne. Voir les *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, edidit Ch. Rahlenbeck, pp. ix, xxvi, 40, etc.

³ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 486, dans la lettre du 18 novembre, adressée par la duchesse au Roi, et P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 106, 107, la lettre de Straelen au pensionnaire Jean Gielis, en date du 10 novembre. Ces sources confirment les dires de Taxis.

⁴ On trouve, entre autres, dans l'*Archievenblad* cité, t. VIII, pp. 176 et suiv., un accord fait en 1561 entre la ville d'Anvers et le marquis de Berghes, comme seigneur de Merxem et de Dambrugge, relatif aux accises, avec les pièces complémentaires. On se rappelle que Straelen avait acquis ces deux seigneuries du marquis.

Et pour parvenir au desseing que lesdicts catholicques ont d'y avoir gens de par Sa Majesté, sur ce que la ville presse le chappitre de gaiger ung enseigne, les bons bourgeois sont d'avis que, pour ne povoir furnir ad ce, les chanoines offrent de garder leur église à leurs fraitz et y mettre cent hommes, cinquante aux quatre paroches et xxv à chascung monastère, et que Mr de Saint-Michiel en ayt cent; qu'est leur but pour par ce costel recepvoir garnison du Roy; offrans lesdictz catholicques, avec les nations d'Italie et Espagne, d'y contribuer : car ilz préveoient que autrement ilz seront saccagez. Mais les calvinistes sont trop vigilantz, et n'ont aussi faulte d'espiez.

Je trouveroie plus seur que l'on meictz garnison à Termonde et Malines, redoublant celle de Lire, où le prévost dict que ceulx d'Anvers se fussent fourrez si l'on heust encores tardé deux jours; car cela estonneroit les calvinistes s'ilz se véoient peu à peu assiégez.

Il dict que Herten, que at esté aultrefois eschevin et accusé *peculatus*, s'est retiré de Louvain audict Anvers et que le bruict est qu'il est reçeu pour prédicant ¹.

Je luy demandiz comme faisoit le margrave? ² Il dict qu'il ne le tenoit pour mauvais homme, mais nonchallant, et qu'il luy a prédicé, passez deux ans, tout ce que l'on veoit à présent, et que quant il luy disoit pourquoy il n'y faisoit aultre debvoir, estant gentilhomme et officier, ou du moingz pourquoy il ne advertissoit Son Altèze, il respondoit qu'il ne s'en vouloit mesler, bien sçaichant qu'il ne seroit correspondu.

Il dict que les euvres de Luther, Melanchton, Zwinglius, Calvin, Brentius, Bucerus et tous aultres se y vendent en plusieurs lieux; que l'on y at imprimé la confession Augustane avec l'apologie de Melanchton en latin, dont il m'at monstré ung exemplaire, et que pareillement elle s'est mise en flammeng ³.

¹ Sire Jacques van Herten, chevalier, fils d'Adrien et de Catherine van Amstel, époux d'Anne van der Dilft. Il avait rempli plusieurs fois la charge de bourgmestre d'Anvers, notamment en 1549, 1554 et 1552. Lors de l'émeute du mois de mars 1567 les calvinistes prétendirent le faire entrer dans le magistrat. Herten quitta prudemment la ville quand les chefs du mouvement jugèrent leur cause perdue, et il se réfugia dans le pays de Clèves avec sa fille. Il mourut vers 1575. — Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. 1^{er}. — *Antwerpsch chronyckje*, pp. 118, 128. — *Annales Antwerpienses*, t. III, pp. 111, 117.

² Jean d'Immerseele.

³ Voir Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. 111, 114.

Que aussi l'on y at imprimé quelque histoire comme le Roy n'auroit Anvers que par engaigière et que Bekanus ¹ seroit l'auteur avec l'ayde de Rocoux ², qu'il tient pour dangereux, et que à ceste fin auroit rassamblé tous les anciens tiltres et chartres de la ville; qu'est conforme ad ce que dict Mr le président Viglius que l'on at feulleté tout ce qu'estoit ici à la grande tour de Saint-Michiel, pour veoir ce que pouvoit estre au désadvantaige de Sa Majesté, mais que l'on y at trouvé plus ce qu'est à leur desadvantaige et des Estats de Brabant.

Et quant à ladicte engaigière, ledict président dict que c'est le débat que, après le trespas du ducq Jehan, dernier en ligne directe du lignaige de Pepin, duc de Brabant, fut entre ses deux filles maisnéez contre l'ainnée, Madame Jehanne, enterrée icy aux Carmes, à laquelle elles et leurs marryz demandoient partaige, pour laquelle question le duc Wencelin, frère du Roy de Bohème, et mary de ladicte Jehanne, fut un temps prisonnier, et se feict l'appoinctement moiennant qu'Anvers fust par engaigière au comte Loys de Mâle, qu'avoit la seconde fille, et Grave, Cuyck et aultres parties bien assises au duc de Geldres, qu'avoit Madame Marie la maisnée, laquelle décéda sans enfantz, comme feict ladicte dame Jehanne, de sorte que le tout vint après son décez au bon duc Philippe de Bourgogne, petit-filz de Philippe de France, dit le Hardi, que avoit espousé Marguerite, fille unique du dict Loys de Mâle et de ladicte seconde fille de Brabant, et que par ignorer ou ne voulloir sçavoir les histoires, l'on veult abuser le peuple ³.

¹ Jean Goropius, dit Becanus, de Hilvarenbeek, mort à Maestricht en 1572, médecin, linguiste et historien. Il a écrit, entre autres, un traité des *Origines Antwerpienses*. D'après la note citée sur la situation d'Anvers, il était cousin des Bombergen, par sa femme, et faisait partie du consistoire. Mertens et Torfs, ouv. cité, t. IV, p. 644.

² Sire Nicolas Rockox, chevalier, beau-frère de sire Lancelot d'Ursel. Ce personnage, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme et neveu l'ami de Rubens, mourut célibataire en 1577. Il avait déjà rempli six fois la charge de bourgmestre d'Anvers et, pendant les années 1565, 1566, 1567, il fut échevin. Rockox, « ancien, riche et habile luthérien », rentra, dit Jean Porthesius, dans le giron de l'Église après avoir assisté à un *colloque* public, entre prédicateurs catholiques et ministres de diverses sectes, qui se tint à Anvers vers le mois de novembre 1566, et auquel Porthesius prit part. Il s'expatria, toutefois, pendant le gouvernement du duc d'Albe. Étant plus tard revenu à Anvers, il fut de nouveau bourgmestre en 1574, et en 1577 l'année de sa mort. Rockox fut enseveli dans l'église de St-Jacques. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, pp. 274, 275, 276. — *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, t. 1^{er}, p. 207. — Mertens et Torfs, ouv. cité, t. IV, pp. 559, 616; et *Aenhangsels en tafels*, p. 253, etc.

³ C'était le traité d'Ath qui avait détaché du Brabant, au profit du comte de Flandre, la ville d'An-

Pour les dangiers que apportent les impressions, il ' seroit d'advis que Sa Majesté les print à soy, comme il faict la monnoie, et qu'il y meict officiers jurez; ce que en fin serat de besoing, car les imprimeurs font plus de mal que de bien ¹.

Depuis que la garnison at esté mise à Lire, les calvinistes n'ont cessé jusques l'on ayt miz à chascune porte xx hommes de leur faction, pour la doubte qu'ilz ont que l'on y mette gens dedans ².

Il me dict dadvantaige que l'on at forgé une requeste à Anvers pour demander l'assamblée des Estatz généraulx à Son Altèze; et depuis l'on m'at monstré la copie, qu'est, selon le stile des calvinistes, pleine de menaces, remonstrant à Son Altèze que chascung se commence à fascher de tant de despence et travail à faire guect et garde, que la négociation se perd, et partant que si sans plus actendre l'on ne ressamble les Estatz généraulx

vers et sa banlicue, tout en laissant au due le titre de marquis du St-Empire et le haut domaine. Ce traité est publié dans le *Codex diplomaticus* des BRABANTSCHÉ YEESTEN, t. II, pp. 524, 533. En 1390 la duchesse Jeanne de Brabant, se trouvant veuve sans enfants, fit donation de ses duchés de Brabant et de Limbourg, et de leurs appartenances, à sa nièce Marguerite de Flandre, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Malgré la réclamation de la maison impériale de Luxembourg, les États de Brabant reconnurent, en 1401, les droits que ce transport conférait à la maison de Bourgogne; et, par un acte du 27 novembre de cette année, approuvé d'avance par la duchesse Jeanne et par les États de Brabant, Philippe le Hardi et Marguerite assignèrent à leur second fils, Antoine, comme part héréditaire, la succession de Brabant. L'engagement pris par Philippe le Hardi de joindre de nouveau Anvers au Brabant ne fut pas étrangère à l'attitude des États dans l'occurrence. Aussi, quand Antoine de Bourgogne fut inauguré comme duc, le 18 décembre 1406, il dut promettre par l'article 28 de sa *Joyeuse-Entrée*: qu'Anvers et ses appartenances seraient désormais joints de nouveau et resteraient unis aux bonnes villes et pays de Brabant, de la même manière qu'ils l'étaient à l'époque où ils en avaient été séparés, et qu'ils n'en seraient plus jamais détachés. Cette promesse fut exigée de tous les ducs de Brabant, successeurs d'Antoine, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Quand en 1430 la lignée d'Antoine de Bourgogne s'éteignit, dans la personne de Philippe de St-Pol, plusieurs prétendants se mirent sur les rangs pour recueillir la succession du Brabant. Pendant près de deux mois les États du pays, qui avaient pris en mains le gouvernement provisoire, délibérèrent. Ils finirent par abjurer les prétentions de la sœur d'Antoine de Bourgogne, des fils du comte de Nevers, neveux d'Antoine, de la maison de Hesse, issue d'une branche des comtes de Louvain détachée du tronc principal au XIII^e siècle; et ils reconnurent Philippe le Bon comme étant le *droit héritier* de Philippe de St-Pol. Voir Edmond Poulet, *Histoire de la Joyeuse-Entrée de Brabant et de ses origines*, mémoire couronné par l'Académie royale, pp. 133, 144, 187, etc.

¹ Il, toujours Roger de Taxis.

² En marge de la main de Granvelle: « Nota pour adjouster à ce qu'il fault remédier. »

³ Voir plus haut, p. 80, notes 2^{me} et 3^{me}.

pour adviser tost sur le remède, que tout se perdrat, et que plusieurs grandz inconvenienz en résulteront. Il ne fault doubter que cecy ne soit de l'invention de Straelen et du prince d'Orange. La requeste se intitule *de par les députez des trois Estatz de Brabant*; et nos Abbez sont si saigez de se lesser envelopper en cela sans considerer l'importance !

L'on avoit voulu attirer ceulx de Flandres aux mesmes filetz; mais ilz sont esté plus advisez; car comme ilz ne s'accordoient sur la dicte asssemblée générale des Estatz, enfin ilz se sont trouvez d'accord de supplier à Son Altèze de remédier à ces hérésiez, redresser la justice et commerces; sur ce quoy leur at esté respondu que l'on estoit après pour y pourveoir par tous moiens possibles, et que s'ilz poyoient donner quelque advis, que l'on oiroit volontiers; et sur ce sont-ilz retournez pour communiquer avec leurs maistres.

Ceulx de Louvain ont icy envoyé le maire ², van den Tympel ³ et ung eschevin, et leur gentil pensionnaire ⁴ avec Elbertus, Wambesius ⁵ et Peckius ⁶ de par l'Université, pour poursuivre l'effect de ladicte requeste des députez de Brabant, ou plus tost des calvinistes d'Anvers; ce que Taxis appelle avec bonne cause une vraye prodicion. Je suis marri que Elbertus se lesse ainsi forcompter. Il s'est bien gardé de me confesser qu'ilz estoient venuz pour cela icy, et me feict à croire que c'estoit pour parler au duc d'Arschot que est allé querir sa femme. Enfin je veoy bien que le prince d'Orange le tromperat.

J'espère que ceulx d'Artois ne se lesseront traisner le papin ⁷ par la

¹ Cette requête, adressée le 16 novembre à la duchesse de Parme par les députés des États de Brabant, est imprimée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. II, p. 63.

² Sire Pierre de Quaderebbe, voir t. I^{er}, p. 310, note 3^{me}.

³ Voir *ibidem*, p. 284, note 1^{re}. Sire Jean van den Tympel était, en 1566, membre du conseil des jurés de Louvain.

⁴ Roland de Rycke, voir t. I^{er}, pp. 198, 203, 444.

⁵ M^e Jean Wamesius, docteur ès-droits, né à Liège en 1524, mort à Louvain en 1590. Élève du célèbre Gabriel Mudée, et profond jurisconsulte comme lui, il enseignait alors à l'université de Louvain le droit civil. En 1576 il fut un des signataires de la déclaration de la Faculté de droit portant que, dans la pacification de Gand, il n'y avait rien d'attentatoire à la religion catholique.

⁶ M^e Pierre Peckius, docteur ès-droits, né à Zierickzee, jurisconsulte distingué qui enseignait alors à Louvain le droit canon. En 1582 il fut appelé au grand conseil de Malines et, en 1586, au conseil privé. Peckius mourut en 1589. Il fut le père de Pierre Peckius, chancelier de Brabant et diplomate, qu'Henri IV appelait le *sage flamand*.

⁷ Le papin, c'est-à-dire la bouillie.

bouche, et je ne fauldray, avec toutte occasion, y faire bon office, ce que serat tant plus facile si Flandres tient ferme.

Je supplie que ce confuz recueil faict hors desdictes divisez soit prins de bonne part, car je pense que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} y trouverat quelque pointc que polrat servir d'excuse à la prolixité.

De Brucelles ce xv de novembre 1566.

Depuis ceste lettre escripte, ledict personnaige m'est venn monstrier aultres lettres qu'il at reçeu de l'estat de la ville, que se mect en totale ruyne, aiantz les calvinistes par leur hipocrisie, depuis huict jours en ça, converti à leur dévotion une grande partie des bons et anciens bourgeois que restoient; et qu'ilz ont miz cent hommes au cloistre de St-Michiel, par où ilz ont prévenu le desseing des catholicques, dont je me suis tousjours doubté, puis que la chose alloit s'esventant avant que rien fust prest. Ilz ont aussi cuidé surprendre la maison de la ville et la boucherie. Je croy que c'est l'instruction que le comte de Hornes at lessé. Le magistrat at requiz les Espaignolz et Italiens de contribuer pour leurs soldatz, que sont huict enseignez, tous sectaires. Ilz ont respondu qu'ilz n'y entendoient donner aucune chose, puisqu'ilz servent les calvinistes; mais que si l'on prenoit des catholicques, qu'ilz estoient contentz d'eulx en sentir. Et desjà lesdictes nations, avec plusieurs bons bourgeois, sont pour eulx retirer, prévéantz l'entière ruyne de ceste ville ¹ que, passez cincq mois, estoit en telle fleur qu'elle passoit toutes les villes marchandes d'Europe. Dieu perdoit à ceulx que en sont cause!

Aussi dict-il que, au sermon du curé de Nostre-Dame ², ne sont esté que environ L ou LX personnes les deux dernières festez, où il en soloit venir XVIII^c ou II^m, ce qu'est ung mauvais signal.

¹ Voir dans Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. 118, 119, une lettre écrite par Marguerite de Parme au comte de Hooghstraeten : « Tous les marchans des nations estrangiers, » l'un devant, l'autre après, se veuillent retirer, et entre autres les Anglais, qui dient nullement » estre asseurez en la ville d'Anvers, demandant saulvegarde et assurance de S. M., comme la Royne » d'Angleterre m'escript par ses lettres du 23 du passé, procédant tout cecy à l'occasion de ces » presches de tant de sectes différentes, et que ces dogmatiseurs enseignent toutes désobeyssances et » choses séditieuses..... »

² Le curé pléban de Notre-Dame était alors M^c Sébastien Baerts. Il fut un des orateurs catholiques dans le *colloque* dont il a été question p. 95, note 2^{me}. — Mertens et Torfs, ouvr. cité, t. IV, p. 388.

Certes je crains que ces malheureux ne se jectent un jour en Cantecrode ¹, et suis marri que Polites ² n'at rien respondu sur ma lettre; car s'il n'y pourverroit nous regarderions ce que se y polroit faire pour conserver la maison, et m'est regret de n'y veoir quelque bonne résolution avant mon partement que sera mardi, s'il plaict à Dieu.

J'ay prié MM^{rs} Bordey et Viron d'y tenir regard dessus, selon qu'il serat requiz et sans bruict.

Ce xvi de novembre 1566.

XVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 357-358. — M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 16 novembre 1566.

Monseigneur, je respondray par ceste aux aultres poincts de vostre lettre du xviii pour n'avoir volu engrosser mon aultre lettre....

La poincture de la Trinité est piéça emportée par Chevillot....

Wellemans ³ faict tout bon devoir pour exempter V^{tre} Ill^{me} Sgrie des impostz. J'ay envoié mon beau-frère van 't Sestich ⁴ vers l'abbé de Parck ⁵,

¹ Cantecroy, château du cardinal, voir t. I^{er}, p. 262, note 3^{me}, et *passim*.

² Voir t. I^{er}, p. 353, note 1^{re}, et *passim*. Le greffier d'Anvers, connu sous le nom de Joachim Polytes, qui avait charge de quelques intérêts du cardinal, s'appelait en réalité Burgher. Il avait épousé Marguerite van Oulslagen. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*.

³ Corneille Weellemans, greffier des États de Brabant, voir t. I^{er}, p. 327, note 2^{me}.

⁴ M^e Didier van 't Sestich, alors avocat assesseur près l'office du drossart de Brabant, voir *ibidem*, p. 274, note 2^{me}.

⁵ L'abbaye de Parc, lez Louvain, de la règle Norbertine, avait alors pour chef un moine sorti d'une des principales familles Louvanistes. C'était Charles van der Linden, fils de sire Jean, chevalier, plusieurs fois bourgmestre, et de Catherine de Marneffe, et frère de Jean van der Linden dont il sera question plus loin comme abbé de Sainte-Gertrude. Charles van der Linden fut un des complices de

qui luy a dit que les prélatz et nobles l'ont désjà accordé, et qu'il ne reste que aux villes. Je ne sçay si l'on veult là faire tomber le mauvais gré. Le bourgmastre Os ¹ at faict bon office, selon que ledict abbé tesmoigne; le pensionnaire d'Anvers, M^e Jehan Gille ², m'a promis le samblable, recoignoissant que l'on aurat encore de besoing de la faveur de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{le}. J'ay escript à mon aultre beau-frère ³ de y tenir la main vers le magistrat de Louvain, et je parleray au conseiller Verstege affin qu'il die ung mot au pensionnaire de Bois-le-Duc ⁴, puis que tous veuillent estre adorez. Je ne sçay si, sur cest affaire, l'on vouldrat avoir l'accord de chacun membre des villes; mais je sçay fort bien que si l'on leur communicque chacun poinct que Straelen et Grammaie ont fourré en leurs comptes, que tous ne seront passéz ⁵.

Le dict Wellemans continue à bien faire pour ce de la religion, et le désordre qui est advenu en icelle luy polrat faire cognoistre que les Estatz ne sont pour se maintenir et soubstenir contre les emprinses et tirannies d'aulcuns, sans l'adsistance du Roy, auquel l'on at par tous moiens cherché de retailler son auctorité pour l'attribuer à ceulx qui ne hayssent rien tant que la justice et bonne police, lesquelles sont filles de la religion.

Encores at Vandenesse à me faire entendre l'arrivée des tapisseries, et peult estre qu'il at des aultres estoupes en sa quenoille ⁶. Il souffirat ce que l'on y at faict aye contenté Sa Majesté.

Pighius ne m'at respondu, ny par escript ny de bouche, sur ce que je luy

l'arrestation du conseil d'État au 4 septembre 1576. Il mourut le 2 décembre suivant tué, paraît-il, par l'ébranlement moral que lui occasionna sa participation à un fait dont il ne pouvait se dissimuler « l'énormité. » — Petri Divœi, *Opera omnia*, pp. 8, 85, et Groen, *Archives*, t. V, p. 405.

¹ Messire Antoine van Oss, chevalier, bourgmestre de Bruxelles, voir t. I^{er}, p. 178, note 1^{re} et *passim*.

² M^e Jean Gielis, neveu de l'avocat fiscal Joachim Gielis, était conseiller pensionnaire d'Anvers depuis 1556. Il mourut en charge en 1581. On trouve une foule de lettres qui lui sont adressées, par le bourgmestre van Straelen, dans P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 3 et suivantes.

³ M^e Jérôme Van Winghe, voir t. I^{er}, p. 246, note 4^{me}.

⁴ M^e Roelof Loekeman, qui était alors à Bruxelles : P. Cuypers-van Velthoven, ouv. cité, p. 107.

⁵ Ce que dit ici Morillon des difficultés financières pendantes entre Gramaye et les États, est confirmé par une lettre du bourgmestre Straelen au pensionnaire Gielis, en date du 19 novembre : P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 111, 112.

⁶ Voir t. I^{er}, p. 265, note 6, sur Jean de Vandenesse, et p. 505, note 2, sur l'affaire à laquelle Morillon fait allusion.

avoie fait entendre que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} trouvoit estrange qu'il demandoit gaiges puis qu'il ne servoit : et je ne luy en ay osé parler dadvantaige, ny de la despense qu'il vous faict, craindant qu'il pensit que je fusse meute de cecy. Il est bonne personne et docte, mais il n'est point pour servir à aultre chose que celle de sa profession, en laquelle il vault beaucoup. Il me dit que Plantin est prest pour imprimer tout ce que le dit Pighius estime estre excellent et de grande érudition.

Je n'ay point entendu que le dict Plantin se soit démontré affectionné à la nouvelle religion, comme ont fait plusieurs aultres de son stile ¹, et mesme celluy qui a imprimé les remonstrances de ceulx du duché de Bourgogne. J'ay lessé vostre lettre au dict Pighius, comme desirez estre imprimé l'œuvre susdite et en quel volume. Si l'auteur voudra faire la préface il at temps pour le faire, sinon le dict Pighius y satisferat ou M^e Polites sur leur nom ou de l'imprimeur.

L'on commençoit à parler à Vienne de la mort du Turcq. Par ce quoi appert que l'Empereur y at esté aussi mal servi d'espies comme d'aultre chose. J'entends que, quant c'est venu à la monstre, le beau-frère du prince d'Orange ² n'at heu que viii^e chevaulx au lieu qu'il en compte xvi^e.

Si le magistrat de Malines fut esté aussi entier comme cestuy de ceste ville l'on y heut pareillement fait imprimer la deffence des presches, pour contenir les mauvais en office ³. Touttefois M^r le président de Malines les tient tous catholicques pour ce que le pensionnaire Ver Cammen le dict....

Le sieur d'Audregnies s'est retiré de Valenchiennes, pour ce que le peuple luy vouloit grand mal, disant qu'il avoit tourné sa robe ⁴. Tous les

¹ D'autres avaient cependant, par erreur ou par malveillance, placé Christophe Plantin sur la liste des calvinistes d'Anvers : Mertens et Torfs, ouv. cité, t. IV, p. 614.

² Le comte Gunther de Schwartzbourg.

³ En conséquence de la circulaire de la duchesse, du 28 octobre, adressée aux villes *bonnes*. Cette circulaire leur faisait connaître l'intention du Roi qu'elles réprimassent, par la force, les désordres que les sectaires voudraient commettre, et qu'elles ne permissent aucun prêche ni exercice de la religion nouvelle, dans les lieux où « ces désordres n'estoient au jour de l'accord fait avec les gentilsz- » hommes confédérés, encoires publicquement advenuz un souffers. » On trouve cette circulaire dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 896, 897.

⁴ Noircarmes, dans une lettre à la duchesse, du 22 novembre, disait à propos de l'attitude que gardait alors Audregnies vis-à-vis des sectaires de Valenciennes, « certes a fait tout bon debvoir, et auquel » (à ce que je voy) ne tiendroit que les choses allissent bien...; » et dans une lettre du 25, après avoir

autres commissaires, comme Villers et Famars ¹ s'en sont aussi retirez, ainsi que sont les sieurs d'Esquerdes et Lumbres de Tournay. L'on doit dimanche tenir la cène audict Valenciennes ²; ceulx dudict Tournay y vont et passent par icy.

Mons^r de Noircarmes fut merquedy avec n^c chevaux devant les portes de Valenciennes, pour empescher que ladicte cène ne se feicst, dont il tint longs propoz avec le magistrat, devant lesdictes portes, que le suppliat d'y entrer; mais il dict qu'il ne le feroit s'ilz ne cassoient leurs soldatz, prendantz garnison de Son Altèze, ce qu'ilz respondirent n'estre en leur puissance, et que le peuple ne le permectroit. Ainsi il se partit d'eulx, allant à l'entour de la ville qu'ilz fortifient avec diligence, disantz que c'est pour le service du Roy; et j'espère qu'ilz dient vray ³....

Ces deux villes demeurent fort obstinées ⁴. L'on dict qu'ilz enrollent gens et qu'ilz ont quelques gentilzhommes à leur soude. Ce sont les marchants que y font le desroy, et que tiegnent au peuple le pied sur la gorge, auquel ilz avoient promiz liberté et le pillage sur les ecclésiastiques. L'on dict que, à Arras, ilz ont pareillement beaucoup de peuple à leur poste: car ilz ne donnent à ouvrer ny aulmosnes sinon à ceulx de leur religion. Et certes ces marchants, que sont trop riches, debyront paier la menestre ⁵. Mais, se retardant la venue du Roy, si les Estatz prégnent le faict en main il faict

de nouveau parlé des bons offices faits par Audregnies, il ajoutait: « je prie V. A. ne prendre de mau-
» vaise part ce que j'en dit, de tant qu'il me semble que, quant l'on fait bien, l'on ne le doit tayre.
» Aussi ne voldrois-je receller le mal s'il le faisoit. » — Documents édités par M. Paillard, dans le
tome VI des *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, pp. 186, 203.

¹ Charles de Lievin, seigneur de Famars, voir t. I^{er}, p. 278, note 2^{me}.

² On écrivait à Noircarmes le 19 novembre: « ...les ministres en leur presche ont adverty le popu-
» laire que dimanche prochain (24 novembre) se doit célébrer leur cène en l'église Sainct-Géry, et
» que plusieurs de tous costez y viendront, meisme de Franche... » Voir les *Mémoires historiques sur
l'arrondissement de Vincennes*, t. VI, p. 176.

³ Ces paragraphes, relatifs aux affaires de Valenciennes, doivent avoir été classés, par erreur, avec la lettre du 16 novembre dans les manuscrits de Besançon. Ils appartiennent à une lettre postérieure. En effet, ce fut seulement le mercredi 20 que Noircarmes alla parlementer devant les portes de la ville avec le magistrat de Valenciennes. Les renseignements de Morillon dans l'occurrence manquent d'ailleurs de précision. Il faut les compléter par les pièces officielles insérées dans les *Mémoires*, cités à la note précédente, t. VI, pp. 185 et suivantes.

⁴ Tournai et Valenciennes.

⁵ Les violons, le ménétrier.

à croire qu'ilz stipuleront nouveau pardon pour le passé à la suggestion du prince d'Orange et des seigneurs; ce que, s'il se faict, ce serat tousjours à recommencer. Il faict à croire qu'ilz voudront aussi redresser la justice; et par ainsi sont-ilz apparentz de gagner le gré et grâce, que le Roy devoit avoir vers son peuple (que fut esté sa grande réputation), s'il n'avance sa venue.

J'avois quasi oblié de dire que le bon peuple de Malines, qu'est en grand nombre, et xx contre ung sectaire (Mons^r Contault ' dict XL), ont grand regret de veoir que les affaires y vont ainsi à rebours, et que l'on ne met aultre ordre aux presches; et désireroient faire une ligue et reveue pour remarquer les hérétiques, et voudroient que, à ceste fin, l'on leur permette porter l'imaige de Nostre-Dame, ainsi que l'on faict en Artois, Hennaut et Namur, et que l'on donnist ordre aux presches que se font dehors, deffendant aux bourgeois d'y aller soubz peine de bannissement, comme l'on at faict en Geldres. Et sur ce ont-ilz présenté requeste au magistrat; mais ilz ont heu peu d'audience; et quant ilz se sont adressez au pensionnaire Wasteel, il leur at demandé s'ilz leurs vouloient introduire l'inquisition? Ad ce qu'ilz respondirent que ce n'estoit introduire l'inquisition de vouloir conserver son prochain d'erreur, et de garder que ceulx que sont encores bons ne fussent séduictz par les faulses prédications. Sur ce que Wasteel répliqua s'ilz voudroient cautionner la ville contre ceulx d'Anvers, et du mal que en polroit advenir? Que sont propoz de grande conséquence, et comme s'il y auroit quelque complot entre les députez de ces deux villes. Les bons bourgeois sont estes fort faschez de ladicte responce, ad ce que m'at compté ung secrétaire du grand conseil, et, trouvantz si peu d'adresse sont delibérez, ad ce que j'entendz, présenter requeste à Son Altéze, tant pour faire défendre à tout bourgeois d'aller aux presches, que de faire leur confrairie et prendre l'imaige de Nostre-Dame, qu'ilz ne veuillent faire, encores que ce soit à bonne intention, sans la permission de Sa Majesté. Ilz craignent de perdre leurs priviléges, pour la mauvaie conduite de leurs supérieurs, dont ilz se plaindront ung jour tout à bon escient ¹.

¹ Le chanoine Contault, voir t. I^{er}, p. 122, note 5^{me}, et *passim*.

² La justification officielle du magistrat de Malines, dont on a déjà parlé plusieurs fois, s'occupe aussi de ces faits : *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XIII, pp. 60-61.

Ceux du dict Malines se sont venuz excuser vers Son Altèze de ce qu'ilz n'avoient reçeu le sieur de Terlon ¹ avec sa compaignie, ny lessé passer les piedtons que l'on envoiat à Lire ². Et M^r de Berlaymont dict qu'elle accepterat leur excuse s'ilz reçoipvent ceulx qu'elle leur envoierat, et les at renvoié pour sçavoir et rapporter la response qu'ilz auront du magistrat....

—

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTOINE HAVETIUS ³, ÉVÊQUE DE NAMUR
ET CONFESSEUR DE MADAME.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 2352, fo^l. 20^{to}.)

—

Rome, le 17 novembre 1566.

Mons^r : j'ay piécà reçeu voz lettres du vii^e de septembre, par lesquelles vous me faites récit du misérable estat auquel sont réduictz les affaires par delà, et il y a bien long temps que je prevoye ce que, à mon grand regret, je voys estre succédé; et pour procurer que l'on n'y tomba, j'ay faict tout extrême debvoir, mais je ne suis pas esté aydé de ceulx qu'avoient la mesme obligation que moy à procurer le remyde, et enfin le mal est succédé tel que vous verrez, et que voz lettres contiennent. Je prie à Dieu que,

¹ Sire Louis de Bloys, seigneur de Trélon, fils de Louis et de Charlotte d'Humières, beau-frère du seigneur de Beauvoir. Ce seigneur était, par commission du 3 septembre 1566, capitaine de cent arquebusiers à cheval de la garde de la duchesse. Plus tard son rôle grandit. En 1572 il fut envoyé en Espagne à l'occasion des affaires du 10^{me} denier; et, en 1574, il succéda au comte de Meghem comme maître de l'artillerie des Pays-Bas. Sire Louis de Bloys étant mort sans enfants d'Antonie de Merode-Houffalize, fille de François, seigneur de Morialmé, eut pour héritière sa sœur Louise. Celle-ci porta Trélon dans la maison de Merode, par son mariage avec Louis, baron de Merode-Houffalize, frère de la femme de Louis de Bloys. — Richardson, ouvr. cité, pp. 198, 200. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 239. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 243.

² Voir plus haut, p. 80, notes 2^{me} et 3^{me}.

³ Voir t. I^{er}, p. 82, note 1^{re}, et *passim*.

par sa grande bonté, il luy plaise y donner remyde, et luy rends grâces de ce que aulcuns des pays, comme Arthois, Henault, Namur et aulcuns aultres quartiers, se soyent si bien soubtenuz contre ceste raige et fureur; j'espère que ce sera le levain qui donnera bon goul't à toute la masse, et je sçay que à tous coustelz il y a bon subjectz, et que c'est sans comparaison le plus grand nombre. La venue du Maistre s'approche, avec laquelle j'espère qu'à tout il donnera remyde, et que ce sera avec toute douceur et clémence, si l'on le veult accepter; et sinon, par quelque boult que ce soit, il voudra demeurer Maistre et non perdre son heritaige, et j'espère que Dieu aydera à sa sainte intencion. Quant à vos affaires, à ce que j'entendz du chanoine Ayala ¹ auquel j'ay ouffert pour iceulx toute assistance, si vous n'envoyez les procures, telles qu'il convient, il ne sera pas possible d'obtenir ce que vous prétendez; mais je pense bien que le temps n'est pas à propos maintenant pour les pouvoir obtenir ². Dieu, par sa grâce, doint, qu'il change tost, et que vous puissiez entièrement parvenir, comme j'espère, à ce que vous prétendez. Ce que je vous puis d'icy escrire est que Sa Sainteté continue sa sainte vye, avec très grand exemple, et procurant à son pouvoir que Dieu soit servy et honoré, et est ceste cité toute aultre, quant aux meurs, que l'on ne l'a veu dois deux cens ans ençà; cela aydera beaucoup, comme j'espère, à la réduction des maulvais. Me recommandant, etc.

XIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 361-362. — M. F.)

Bruxelles, le 17 novembre 1566.

Monseigneur. Pour ce que M^r le président me dict d'avoir mis le billet du vivier ès mains de M^r de Berlaymont, pour le passer aux Finances sans en

¹ Voir t. I^{er}, p. 120, note 2^{me}, et *passim*.

² Voir *ibidem*, pp. 271 et 358.

parler à Madame de Parme, j'ay prins occasion ce jourd'huy de le luy recommander, et il m'at assuré qu'il se ferat.

Mr de Berlaymont me dict dadvantaige que l'on avoit tenu propos au conseil d'Etat pour mectre une compaignie au lieu où je vad¹. Je dictz que icelle seroit de peu d'effect en la maison, et ne polroit empescher les alleez et venues des voisins, et qu'elle seroit mieulx au bourg. Il dict que là ne seroit-elle seurement. Je dictz que si, pour ce que d'ung costel il y avoit pont-leviz, et pont de l'autre costel que en ung hesoing l'on polroit deffaire, ainsi que l'ay tousjours escript. Il demandit si l'on ne polroit faire que ce fust aussi pont-leviz? Je dictz que je y regarderoie estant sur le lieu, et que pourverroie à la seureté requise, comme je feray. Mais il ne fault recevoir ces gens en la maison sinon en cas de grande nécessité. Et ce pendant qu'ilz y seront n'aurons que faire de garnison que serat licentiée à leur venue, sauf cinq ou six. Et nous gens ne se polront plaindre. S'il fault faire ung grand pont-leviz, je pense que la main ne cousterat grand chose.

Depuis il se meict en propoz avec moy, comme Groningue est perdue, que receoipt ouvertement la confession d'Auspurch, que Frise s'en vad² et que Maestricht est en bransle³, et que si les hugonaux ont jamais gens d'Allemagne, qu'ilz auront tousjours pour leur argent, que c'est là où ilz s'adresseront, et au pays de Liège et Namur, pour gagner la Moselle et deffendre l'entrée au Roy⁴.

Il dict que Brederode fortiffie sa ville⁵ et est souvent avec le prince d'Orange, qui avec le comte Lodovic fabricquent tousjours quelque chose, et voudroit fortiffier Flessinghe pour maistriser Zélande que se perd, et qu'il at pour lieutenant à Anvers Straelen, quoy qu'il soit inutile et gout-

¹ L'abbaye de St-Amand.

² Voir, à propos de la Frise, les lettres de Viglius à Hopperus dans Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, pp. 384, 388, 390, etc.; et, à propos de Groningue, Bor, ouvr. cité, pp. 146, 147. Le voisinage d'Empden, et les aspirations déjà anciennes d'une fraction de la bourgeoisie de Groningue, inquiétaient depuis longtemps le gouvernement.

³ Voir sur la marche des événements à Maestricht, outre Gachard, *Analectes belgiques*, loco citato, les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. IV, pp. 393 et suivantes.

⁴ La duchesse exprimait au Roi les mêmes craintes dans une lettre du 18 novembre. Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, loco citato, en note.

⁵ Vianen : voir plus haut et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 486, 493, 503, etc.

teux ¹. *Sed mutuum mali stabunt*, comme je l'ay dict. Il estime ung grand bien pour nous que le Roy de Dannemark est si empesché, que ny luy ny son beau-père ne peulvent penser ailleurs, sur ce que le prince d'Orange at toujours faict grand compte.

Il dict que l'ont at mandé d'Anvers prédicantz sçavantz d'Allemaigne pour prescher la *pure confession*, que seroit bien difficile puis qu'elle at esté si souvent changée; et que en fin l'on ferat tant par deçà que, veuille le Roy ou non, la confession Augustane y serat reçue, en ce que il se les-seroit faire ung grand tort; et que l'on se vante, que viegne quant il voudrat, qu'il serat facile de le rappaiser. Et, ad ce que luy samble, l'on se fie fort sur Ruys Gomez ² et les estroites amitiés et intelligences que, de si long temps, l'on tient avec luy durant ces menées, et que partant il serat bien que le Roy regarde de qui il s'est servi jusques ores, et de qui il se servirat ci-après. Et dict que les seigneurs se promectent encores grande récompense, et que désjà le comte de Mansfeld demande Turnhout en engaigière, et que Madame de Parme le trouve bon, aiant désjà fort avancé l'affaire, auquel il ne veult consentir; et que ladicte engaigière luy ammenerat toutes les anciennes debtés pieçà prétendues et si souvent rejectées par les Finances; et que partant il n'est esbahi si lesdicts seigneurs ont la dent sur les Finances.

Néantmoingz qu'il pense que le Roy viendrat conrroucé et que Gourmanillo ³ aura dict vray que les seigneurs pourtoient les flesches et que le Roy pourteroit le joug.

¹ Le prince d'Orange, en quittant Anvers le 12 octobre, avait fait reconnaître le comte de Hoogstraeten comme gouverneur intérimaire : Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 1.331. La mission qu'il avait donnée à Straelen devait être en dehors des sphères officielles, mais il est impossible d'en nier l'existence. Straelen, en effet, dans ses lettres au pensionnaire Gielis, parle à diverses reprises de la charge que le prince lui a donnée, *den last die myn heer de prince my gelaten heeft*; il lui explique que cette charge l'empêche de venir à Bruxelles jusqu'au moment où le prince sera de retour à Anvers; et, durant le mois de novembre, il reçoit plusieurs lettres du prince, dont l'existence est officiellement constatée, mais dont le texte malheureusement n'a pas été retrouvé jusqu'aujourd'hui. — P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. II, p. 240, et t. VIII, pp. 106, 109, etc.

² Ruy Gomez de Sylva, comte de Melito, prince d'Eboli, etc., grand de Castille, grand trésorier de Castille et des Indes, grand majordome de l'infant don Carlos, grand chambellan et sommelier de corps de Philippe II, dont il était le favori. Ce seigneur, comme on le sait, était dans les conseils de la couronne à la tête d'un parti politique et le duc d'Albe à la tête d'un autre. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. LVI, LVII, 558, etc. — Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 45.

³ Personnage inconnu?

M^r de Berlaymont dict aussi que l'on at parlé de la venue du ducq de Savoye ¹, mais qu'il ne pense point qu'il lesse son payz; que l'on at aussi parlé du mari de Madame ², qu'il ne croit point, ni la venue du Roy devant Pasques; et que l'on se vante que, s'il actend jusques lors, que l'on luy mouvrat du costel de Barbarie de sorte qu'il ne polrat sortir d'Espagne, ou s'il le faict que l'on y tournerat le dessus-dessoubz en ce de la religion, et que Sélim est désjà en Hongrie ³.

Il dict que c'est plaisir de voir de quelle diligence le marquiz de Berghes et Montigny escripvent aux seigneurs, les exhortantz à faire bon office, disantz estre esbahiz de ce que se souffre par cy, et que quelque bon visaige le Roy leur face, que les grandz ne les veoient volontiers et les tiegnent pour telz qu'ilz sont ⁴.

Il se plainct du comte d'Egmond et dict qu'il fust esté mieulx que, doibz le commencement, il heust dict qu'il n'en feroit rien, que de ainsi mener Son Altèze, car l'on se fust réglé selon ce.

Aussi, comme il vint à propos de parler de Hooghstraeten, il me dict qu'il n'a jamais heu commission de Malines; mais que comme sa mère luy escripvoit durant le tumulte lettre sur lettre de ce qu'il la délessoit, ce que sambloit à luy Berlaymont chose faicte à poste, il y fut envoyé ⁵.

¹ Philibert Emmanuel de Savoie, l'ancien gouverneur général des Pays-Bas.

² Octavio Farnèsc, duc de Parme.

³ On trouve dans Strada, édition citée, t. I^{er}, pp. 367 et suiv., de curieux détails sur les excitations adressées aux calvinistes d'Anvers par un favori de Selim, juif de race, qui avait habité les Pays-Bas et qui avait joui de quelque crédit même auprès de Marie de Hongrie. Ce personnage s'appelait Jean Michez. Il est aussi question de lui dans Reiffenberg, *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, t. V, p. 519.

⁴ Voir la lettre de Montigny du 4 octobre, au prince d'Orange, que l'on a déjà citée, dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 359 et suiv., avec l'extrait d'une autre lettre écrite par lui au comte de Hornes.

⁵ Le grand conseil avait le 23 août réitéré à la duchesse l'avertissement que, si elle n'envoyait pas promptement à Malines un personnage d'autorité, en qualité de chef et conducteur, il n'y aurait plus moyen de contenir le peuple. Le 24 août il suppliait la duchesse d'envoyer à Malines le comte de Hooghstraeten. Or le même jour, à trois heures de l'après-midi, ce seigneur arrivait en ville, se croisant suivant toutes les vraisemblances avec la lettre du grand conseil. Quoi qu'il en soit, il est impossible de dire exactement ce que signifie le mot de Berlaymont que Hooghstraeten n'eut jamais de commission, car dans sa défense le comte parle d'une commission qu'il avait reçue de la duchesse, et il n'avait pas pris évidemment de son privé chef la direction des affaires de la commune. Sur les lettres du grand conseil, voir Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 220, et Azevedo, *Chroniques*, t. III.

Aussi me dit-il que la requeste de ceulx de Brucelles sur la convocation des Estatz est assez modeste, demandans l'assamblée générale, ou du moins de Brabant, pour adviser de faire cesser les troubles, que ilz entendent ne se povoir faire si l'on n'empesche les presches. Touttesfois qu'il crainct que les aultres villes demanderont la *religions-vrede*, et qu'il en at assez advisé Son Altèze, comme les entrées de ces requestes sont douces mais l'hissue dangereuse, et que partant il y faut aller pied ferme, sans, soubz ombre de redresser la justice et négociation, lesser fouler la Religion. Dieu le maintiègne en ceste opinion!

Si pour ceste fois je suis prolix, c'est pour ce que je seray bref cy-après pour ung temps, cependant que je seray de chemin. Si ne faudray-je de faire le debvoir en ce que l'occasion s'adonnerat.

 XX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 363. — M. F.)

Bruxelles, le 17 novembre 1566.

Monseigneur : Il ne se peult espérer rien de bon par ici, car Anvers et Bois-le-Duc simbolisent, *et nihil nisi convocatis consiliis*¹. Le chancellier est encores audict Bois-le-Duc, et y demorerat comme il voudrat; mais il en

¹ Dans une lettre du 29 octobre Straelen écrivait au pensionnaire Gielis, qui était à Bruxelles : « ... je parlerai demain au bourgmestre pour qu'on écrive encore une lettre à ceux de Bois-le-Duc, » mais, ce nonobstant, il sera bien nécessaire que les députés ou les États envoient un exprès à ceux de Bois-le-Duc, ce à quoi vous pouvez tenir la main pour que cela se fasse vite. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. le prince, par laquelle S. Ex^{te} m'avertit que les députés de Hollande sont en chemin avec la même charge que vous avez. Il serait bon de vous trouver un jour avec ceux de Flandres, et de communiquer quelque peu avec eux, pour apprendre ce à quoi ils sont le plus enclins et quelle est leur commission... » P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 102, 103. La charge qu'avait Gielis c'était de faire demander par les États la réunion des États généraux.

reviendrat tout ainsi comme il y est allé, car ilz se mocquent de luy. Il vad disner avec les mestiers et tirer avec les confraries et ne fault de dire assez. Ils avoient esté contentz de recepvoir l'Escoutette avec cinquante hallebardiers, mais quant l'on at voulu joindre, iceulx ne luy ont voulu faire serment, qu'est cause qu'il s'est retiré, et aussi que l'on at voulu tirer d'eungne harquebouze le curé, pour ce que, à la persuasion dudict chancelier, il s'aprestoit pour prescher. Et l'on ne faict aucun service par toutte la ville ny aultre messe que celle que se dict, à portes fermées, au logis dudict chancelier. Les bonnes gens et femmelettes vont une lieue loing pour ouyr messe.

Ceux de Tournay et Valenchiennes font du pis qu'ilz peulvent; mais pour ce ne delessaray-je à poursuivre mon voiage et y faire retourner les religieux, n'estant raison que ce futur advent ilz soient hors d'eungne si forte maison.

Je croy, comme V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict, que l'on se trouverat bien empesché à reduire le peuple et le remectre soubz obéyssance, mais je croy que l'on n'y rendrat grand peine: car encores que l'on forme des accordz avec ceulx de la nouvelle religion, touttefois ilz font après ce que leur plaict; mais l'on tient en bride les catholicques. J'envoie copie des articles accordez avec les hugonaux d'Utrecht, où le prince d'Orange est encores et son frère, et le sieur de Bréderode souvent, et aussi Mr de Cullembourg, en communication par ensamble, dont le vulgaire ne faict pas bien son prouffict, et dient clèrement que tout y fust mieulx allé si l'on heust lessé convenir le magistrat, et que les catholicques estoient fortz assez pour rompre la teste aux aultres ¹. Le comte van den Bergh ne s'est trouvé avec les susdictz, et afferme Mr le président qu'il n'at nulle part faict rompre les imaiges ².

Le gentilhomme que le comte de Hornes avait envoyé en Espagne en partit le iiii du présent, et est icy arrivé le xv; que public tout l'apparat que Sa Majesté faict, et dict qu'il at cent capitaines Espagnolz; que l'on

¹ Voir Groen, *Archives*, t. II, p. 406; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 273, 276; *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 494.

² Voir dans Groen, *Archives*, t. II, p. 499, une lettre adressée par le comte van den Berg au comte Louis de Nassau pour excuser son absence. Il paraît que le comte avait également écrit à Viglius, pour dire qu'il n'avait introduit aucune nouveauté en matière de religion et qu'il n'avait pas laisser briser les images dans ses terres, et pour prier le président de dire cela au Roi et de le justifier.

faict huict mille piedtons et mille chevaulx légiers; que l'on faict venir les compagnies de Naples. Touttesfois, avec tout cela, il adjouste que il n'y at aulcune apparence que Sa Majesté viègne de long-temps¹, ce que se publie partout au grand regret des bons, que se desespèrent (comme j'ay dict à Mr le président), et que donnerat occasion aux calvinistes d'en faire leur prouffict. Et l'on ne veult publier qu'il vint hier matin ung aultre courier, que est venu secrettement² et que ung secrétaire de Sa Majesté, ad ce qu'il dict, feict monter et partir en sa presence, que n'at lettres à personne que à Son Altèze seulle, et apporte provision de grandz deniers, et dict que Sa Majesté se appreste et devoit publier son partement, et que plusieurs officiers estoient après pour venir par France, et dict que le confesseur faict tout³.

Aulcungz pensent que Ruyz Gomez demeurerat là et Erasso⁴, et que le prince viendrat avec son père et le duc d'Albe; et se afferme que désjà Sa Majesté avoit conclud et arrêté avec Son Conseil tout ce qu'elle veult faire⁵. Dieu doint que ce soit de bientost s'embarquer! Le président dict qu'il ne

¹ Straelen parlait aussi, dans sa lettre à Gielis du 19 novembre, des propos tenus par le gentilhomme du comte de Hornes revenu d'Espagne. Sa version différait un peu de celle de Morillon. D'après lui le gentilhomme aurait dit: qu'on attendait tous les jours la résolution de S. M. touchant les affaires des Pays-Bas et l'annonce de son départ, etc. — P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 110, 110.

² Ce courrier apportait à Marguerite de Parme la lettre espagnole du Roi, du 5 novembre, dont elle lui accusait réception dans sa dépêche italienne du 17, et qui est imprimée dans Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. xxxvi, lxxx. La lettre en question n'était pas de nature à être livrée à la publicité. Elle annonçait que le Roi ne cessait de s'occuper des mesures que nécessitait son prochain départ pour les Pays-Bas; défendait à la duchesse de faire usage des lettres que l'Empereur lui avait adressées pour quelques chevaliers de la Toison d'or et pour les confédérés, etc. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, la dépêche italienne de la duchesse.

³ Le confesseur était fray Bernardo de Fresneda, de l'ordre de St-François, évêque de Cuenza depuis 1562. Son crédit était fort grand en 1566. En 1571 le Roy l'éloigna de sa personne en lui donnant l'évêché de Cordoue et en l'obligeant à résidence. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^{me} série, t. IV, p. 454. — Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, pp. 36, 106, 150, 179, 189, 508.

⁴ Voir t. 1^{er}, p. 25, note 1^{re} et *passim*.

⁵ Sur le conseil tenu à Madrid par le Roi, le 29 octobre, pour arrêter le parti définitif qu'il prendrait, voir Cabrera, *Historia de Felipe segundo*, etc., édition citée, t. 1^{er}, pp. 490 et suiv.; Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 561 et suiv.; et les lettres de Forquevaux dans Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 218, 219.

fault publier cecy affin de ne faire résoldre les hugonaux en ce qu'ilz ont envie de faire, comme s'ilz n'estoient bien advertiz de ce que passe par le marquiz de Berghes et Montigny ¹, ou qu'ilz voudront perdre quelque occasion.

Ledict courrier dict que le marquiz est logié près du pallais, et que les grands font plus de feste à Montigny qu'à luy, et que Sa Majesté les encresse tous les deux.

Les longues robes sont maintenant telles qu'elles estoient du temps de Froissard que dict que, au temps des grands rébellions de Flandres, les saiges et gens de bien disoient que les choses alloient mal et qu'il en viendroit de l'inconvénient, mais personne ne s'efforçoit pour y résister.

Le comte d'Egmond at perdu credict; mais Hincart ² samble d'y avoir milleur espoir que du passé. Je ne sçay s'il ne se forcompte.

J'entendz de bon lieu que l'assablée, que se feict à Termonde, fut pour hoster l'umbre que l'on avoit que aucuns avoient lettres différentes du Roy aux aultres, desquelles fut faicte communication et lecture en présence de tous, produisant chascun la sienne. C'est signe qu'il y at diffidence et jalousie, et polroit bien estre que Sa Majesté polroit escripvre quelque chose à quelcun de la compagnie, que ne se communicueroit aux aultres.

Mons^r de Rassenghien at voulu faire executer encores cinq prisonniers de Alost que avoient faict venir le prédicant; mais tous ceulx du bailliage, tenantz la nouvelle religion, sont venuz crier miséricorde, demandantz grâce avec promesse de jamais plus introduire ou demander prédication, jusques la venue de Sa Majesté, offrantz que l'ung des cinq demurerat en prison pour assurance de leur promesse, et que quand il voudrat sortir ung aultre viendrat en son lieu; et avec ceste condition Son Altéze a esté d'avis leur pardonner. Combien polroient faire les aultres, puisque ce seigneur, que n'est de telle puissance, en sçait si bien user?

L'on assure qu'ilz sont prins en Espagne douze prédicants de Genève, desquelz une partie est à Séville et l'autre à Valladolid. Je y soubhaite encores douze de ceulx que je nommerois en Anvers.

¹ Straelen écrivait le 19 novembre à Gielis : « ... M^r de Montigny écrit que sous peu partira un courrier par lequel on apprendra la résolution de S. M..... » P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, p. 111.

² Voir t. I^{er}, p. 58, note 1^{re}.

Quelcun m'at déclaré que Madame at arresté de ne plus prendre argent des offices ¹. Je ne sçay si l'on s'en sçaurat garder : *adeo difficile assueta relinquere*. Et dict-on plus que Armenteros at prest ung syndicat contre le président que n'en est guères estonné. Elbertus dict qu'il croit qu'il en est ainsi, et que luy et Son Altèze voudroient faire la part audict président et aucuns des seigneurs vers Sa Majesté ². Mais je ne sçay si le Roy leur porterat grand crédit.

Elbertus me tint longue devise il y at quatre jours des seigneurs et tousjours sur le mesme, de ce qu'on est fort obligé de ce qu'ilz n'ont fait piz puisqu'ilz le povoient faire, et que le comte d'Égmond et le prince d'Orange vouloient mal à ceulx que les avoient miz en ce labyrinthe duquel, s'ilz estoient une fois dehors, on ne les y remectroit plus, combien que cela ne voudroient-ilz confesser, mais qu'ilz le monstreroient par les euvres avec le temps; et que si l'on se fust fié d'iceulx, qu'ilz heussent bien destourné tous ces saccaigementz : en ce qu'il leur fait peu de honneur. Et dict tousjours que l'on ne leur at donné contentement : ad ce qu'il y auroit bien à faire! Et dict dadvantage si V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} heust esté présente tout seroit complané; et pour ce que je disoie que j'en veoye peu d'apparence, il fust fasché et dict que c'estoit punition divine que je ne me le povoie persuader. Je responditz que je me rapportoie aux euvres, et que l'on en avoit parlé deux fois sérieusement et que rien n'estoit suivy. Il demandit si ce n'estoit assez que tout ce qu'estoit à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} estoit demoré entier, ce que fust esté facile à procurer par tierce main; je replicquiz que aussi fust esté facile d'en obtenir réparation. Il dict que les seigneurs n'ont donné signe de mal depuis le mois de may. Je ne sçay s'il a dormi depuis ou s'il estime si peu ce qu'est passé depuis. Mais je ne vouluz dire aultre chose. Il dict que le prince d'Orange renverroie le comte Lodovic *ad levem significationem Regis*, et at parlé à Mons^r le président affin que l'on procure lettres itératives, que respondit que Madame de Parme en avoit escript et qu'il ne s'en vouloit mesler.

Mons^r de Mansfeld faict fort bien; mais l'on dict que la compagnie du

¹ En marge, de la main du cardinal : « *Sat prata bibere.* »

² Voir plus haut, p. 52, note 1^{re}.

sieur de la Grange ¹ est hugonote entièrement. Si est-ce bien la mieulx furnie de bons souldartz que toutes les aultres.....

V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie at raison de dire que ces belittres luy font honneur, la tenant deffenseur de la messe et Religion.

Certes c'est euvre sâincte de solliciter par tous moiens la venue du Roy. Dieu doint qu'elle profite!

XXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 363 et suiv. — C.)

Ruckelingen ², le 19 novembre 1566,

Monseigneur : depuis mes dernières n'est succédé aultre sinon que le comte d'Egmond s'est merueilleusement fâché de ce que Madame de Parme

¹ Jean de Brandenbourg, seigneur de Meysembourg et de la Grange, fils de Frédéric et de Catherine d'Aspremont, d'une des plus antiques races seigneuriales des Ardennes. Il avait eu le commandement de Thionville, avant son cousin le comte de Schauenbourg. Sa femme, Antoinette de Castel-Saint-Nazaire, l'avait jadis quitté pour aller demeurer en France. En 1560, comme elle était revenue à Thionville, la duchesse avait ordonné de l'arrêter et de l'interroger pour voir si elle n'était pas allée s'établir à Genève, en pays hérétique. L'enquête établit que la dame avait simplement fui « la poursuite et sévérité de son mari. » A cette époque la duchesse signalait le seigneur de la Grange comme un gentilhomme de bonne maison « mais assez difficile et peu traictable. » En 1566 il avait signé le *compromis* et contribué à le propager dans le Luxembourg, mais depuis le mois de juillet il s'était refroidi et avait refusé de se rendre à l'assemblée de Saint-Trond. Il avait obtenu, en date du 2 septembre, une commission de capitaine pour lever dans le Luxembourg une compagnie de deux cents piétons, avec laquelle on l'a déjà rencontré en marche vers Lierre (voir plus haut, p. 80, note 2^{me}), et qui fut comprise plus tard dans le régiment du comte de Mansfeld. Le capitaine la Grange, dont il sera encore question à diverses reprises dans des termes qui justifient les détails de cette note, alla plus tard servir en Allemagne, chez l'Empereur, et mourut en 1571. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. I^{er}, pp. 182, 185, 259, t. II, p. 52. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 65, 155, 154. — *Publications historiques de l'institut grand-ducal du Luxembourg*, t. XXIX, p. 160, etc. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. I^{er}, fol. 127, etc.

² Manoir à Leeuw-Saint-Pierre, appartenant à Odet Viron, voir t. I^{er}, p. 295, note 3^{me}.

cacheoit la venue du dernier courrier¹, mandit Berthy² pour sçavoir ce qu'il y avoit, et jectoit le feug par la bouche contre Son Altèze et la diffidence dont il diet l'on use contre les seigneurs; et après mandit le maistre des postes, et depuis ses deux clerqz, et fut en cholère de ce qu'ilz le nioient.

Il arriva dimenche ung marchant Espagnol, qui venoit de Medina et Madrid, et parle froidement de la venue du Roy, dont ne suis esbahi, puisque Ruy Gomes gouverne absolument; le duc d'Alve et comte de Feria³ vieignent quant ilz sont appelez; et il se dit icy clèrement, et ne le cache Mr de Berlaymont, que Ruy Gomes s'entend avec les seigneurs⁴, et l'apparence y est, et qu'il porte Renard⁵, et feroit dadvantaige s'il oseroit. Il dit dadvantaige qu'il y at grand malcontentement en Espagne contre luy et le Roy, et que l'on s'y commence à facher, et que le Roy en polrat mal sortir⁶. Le mesme me dit hier Curiel, et que ce sera bien venu si la venue du Roy soit dedans cinq ou six mois⁷, et que le tout vad mal en Espagne. Si cela est nous serons fraiz. Je ne peulx croire, puisque l'on faict gens en Espagne et que les soldatz marchent, que le Roy ne vieigne; et attens avec

¹ On a vu plus haut que la lettre royale, apportée par le dernier courrier, n'était pas une dépêche officielle, conçue en langue bourguignonne, mais une lettre espagnole personnelle pour la duchesse, et qu'elle n'était pas de nature à être communiquée aux seigneurs.

² Jean Baptiste Berty, secrétaire au conseil privé et adjoint à la secrétairerie d'État, voir t. I^{er}, p. 58, note 3^{me}.

³ Voir t. I^{er}, p. 263, note 3^{me}.

⁴ Berghes et Montigny proposèrent à Philippe II, au mois de novembre, d'envoyer le prince d'Eboji dans les Pays-Bas : voir la lettre du 15 décembre adressée de Madrid au cardinal Alessandrino, par l'archevêque de Rossano, dans Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 95. On trouve le mémoire, que les deux seigneurs remirent à cette occasion à Philippe II, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 398 et suivantes.

⁵ Simon Renard, l'ennemi personnel de Granvelle, voir t. I^{er}, p. 305, note 4^{me} et *passim*.

⁶ Forquevaux écrivait, de son côté, à la cour de France : « on doute qu'en l'absence du Roy puisse naistre par deçà le mesme désordre qui est en Flandres, et ne se tient pas plus assuré qu'il ne fault d'aucuns grands seigneurs d'Espagne malcontents... Davantage il craint que son peuple par deçà ne se mutine et face quelque nouveauté, si les corsaires Turcs, Mores et autres, infestent les costes de la mer, et s'ils empeschoient la navigation comme ils ont commancé... » L'ambassadeur croyait cependant que le Roi partirait, mais en laissant don Carlos en Espagne comme lieutenant général du royaume. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 208.

⁷ Forquevaux conjecturait que le départ se ferait, au plus tôt, vers le mois de mars : voir *ibidem*, p. 219.

désir lettres de Granvelle pour veoir ce qu'elles diront, et si don Garcia ¹ serat à Naplez et pour venir à Gennes. Aussi dict ledict marchant que Erasso est fort bas; c'est bien ce que Granvelle en at tousjours prédict. Ilz ne sont venues aucunes lettres d'Espagne par luy.

Les Estatz de Flandres et Brabant commencent à ouvrir les yeulx, et demandent à Son Altèze congié pour tenir les Estatz, si non généraulx, du moins particuliers; déclairans que leur intention est demorer en l'ancienne religion, recognoistre l'auctorité de Sa Majesté, et de redresser le train des commerces; et dient ouvertement qu'il fault deffendre les presches. M^r le duc d'Arshot s'est joinct avec les Estatz de Brabant. Dieu doint que ce bon desseing ne soit rompu par la practique des mauvais, que ne dorment ny jour ni nuit ².

Curiel me dit que le Roy estoit pour résoudre l'assemblée générale des Estats, et que l'on estoit après pour icy faire venir le duc de Savoie et le duc d'Alve, et que aucuns parloient de don Jehan d'Austria. Le milleur seroit que le Maistre mesme vint, ou du moins suivit bientost.

Le susdict at quelque concept en main pour faire recevoir à Anvers quelque compagnie, et me demandat advis : sur ce que je ne sçavoie que dire, car ce n'est de mon mestier; mais bien luy dictz-je que s'il n'y besongnoit chauldement, et que si Straelen s'en apperceut, il le traverseroit ³ par le moien du prince d'Orange, s'il n'achevoit son cas en devant que le prince en puist estre adverti. Il en at heu longue conférence avec Son Altèze ⁴ qui lui a donné charge de tatter le gué, et vouldroit paier la solde pour relever la bourgeoisie de fraiz et travail, pensant avec ceste amorse les attirer; ce que seroit faisable si les bons estoient en plus grand nombre. Mais s'il n'y vad discrètement, je doute que, s'appercevantz les mauvais, ilz seront

¹ Don Garcia de Tolède, capitaine général de la mer.

² Sur l'attitude prise alors par les États de Brabant, dont il sera question à diverses reprises, voir quelques pièces officielles dans Bor, ouv. cité, pp. 426 et suiv., et la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 494, 504, 506.

³ On verra, en parcourant les lettres de Straelen à Gielis, que Morillon ne se trompait pas sur ses sentiments à propos des armements de la duchesse et des mouvements de troupes : P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, pp. 102, 105, 107, etc.

⁴ Il serait possible, d'après ce que raconte ici Morillon, d'attribuer à Jérôme de Curiel la paternité de la note sur la situation d'Anvers, dont on a déjà fréquemment fait usage, et qui est imprimée à la fois dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 528 et suiv., et dans Mertens et Torfs, ouv. cité, t. IV, pp. 608 et suiv.

piz que devant. S'il y avoit sept ou huit compagnies dedans ce seroit pour tout assurer, car les bons se joindroient avec eulx et seroient lors les plus fortz. *Sed hic opus hic labor est.* Je luy ditz que s'il pouvoit tant faire que les Espaignolz et Genevois ¹ feroient samblant d'eulx voloir retirer pour ce qu'ilz ne sont assurez, à cause que les gens qu'ilz ont sont tous hugonaux, que cela polroit intimider le magistrat et faire quelque opération, laquelle succédant je le tiendray à miracle et Dieu le veuille.

Madame commence peu à peu deffendre les presches ², si elle poulsse vivement, et que les Estatz tiegnent ferme, les aultres seroient honteux et plusieurs se retireroient de bref.

L'on dit qu'ilz sont venuz quelques prédicantz nouveaux de Genève et qu'ilz sont sçavantz.

Wellemans fait grand debvoir vers les Estatz sur lesdictz troiz pointcz, et l'on me dict que ceulx de Hollande tombent sur le mesme. Aussi feront ceulx d'Utrecht. Seulement je crains que, en vertu de l'appointement, l'on voudrat maintenir les presches jusques par les Estatz généraulx autrement serat ordonné ³....

¹ Les Génois.

² « *A deffendre les presches.* » Ces termes de Morillon sont inexacts et équivoques dans leur généralité. La duchesse ne défendait pas les prêches, mais elle osait prescrire désormais qu'ils restassent dans les termes rigoureux de l'accord fait au mois d'août avec les confédérés. Le 25 octobre elle écrivait à Noircarmes une lettre personnelle et privée où, parlant de cet accord, elle disait : « que veulx ponctuellement entretenir. » Le 31 octobre elle ordonnait à Meghem, aussi dans une lettre privée, de se régler pour la question des prêches à Battenbourg suivant le même accord « sans aulcunement contrevenir. » La circulaire du 28 octobre adressée aux *villes bonnes*, résumée plus haut p. 101, note 5^{me}, les deux circulaires aux *villes bonnes* et aux *villes mauvaises*, qu'on trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 605, 608, etc., sont conçues dans le même esprit.

³ Straclen écrivait à Giclis le 19 novembre : « Touchant l'avis que vous m'écrivez pour adoucir » quelque peu le courroux (comme on dit) de S. M., cet avis est fort bon : mais je ne vois pas qu'on » puisse amener ce peuple, si endiablé pour ces prêches, à s'en passer, à moins que les États généraux » ne fussent au préalable assemblés, et qu'alors de commun accord ils décidassent que tous prêches et » exercices cesseraient, jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement par S. M. et les mêmes États généraux, que leur résolution devrait être exécutée, et que, si quelqu'un y contrevenait, celui-là serait » corrigé; à cette fin on pourrait alors, dans chaque quartier, lever quelques troupes au nom du pays » (van het lantswegen), qui puniraient et corrigeraient dans leur corps et dans leurs biens ceux qui » voudraient attenter quelque chose contre la résolution des États; cela serait alors un remède durable, » mais que nous puissions le faire en particulier, sans les États, cela ne me semble pas être praticable; » autrement votre avis est bon. » P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. VIII, p. 111.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2534, fol. 139 et 140.)

Rome, le 23 novembre 1566.

Mons^r : je reçeu voz lettres du xx^e de mois passé, et dedans icelles la copie y enclose de ce que vous a esté escript d'Espagne, et j'ay aysément congneu de qui elles sont; et pleust à Dieu que l'on ne congneut si clèrement, par tant d'effectz, à quoy l'on prétendoit par de là, par tant de descontentemens, et par les offices que l'on faisoit pour mal imprimer au peuple les Espagnolz et après le Maistre, les ecclésiastiques et toutes les longues robbes! Et vous vous soubvenez de celui qu'ouffrit une chaisne de cinq cens escuz pour faire copper et atretier celle de son confrère ¹, la protection que l'on prenoit des Estatz afin qu'ilz ne donnassent aydes au Roy, oster l'administration de l'argent aux Finances ², constituer recepveurs particuliers à leur choix, la grande protection du peuple, et s'opposer aux édictz et placcardz pour contenter icelluy ³, tirer après soy grandes suytes, la première lighe et la seconde engendrée d'icelle, déprimer les choses de Sa M^{te}, magniffier celles de France et d'Allemaigne et crier contre la justice d'Espagne, publier que l'on vouloit mettre l'Inquisition d'Espagne ⁴ et mille nouvelles faulses, dont Renard remploït les oureilles à chascun. Tout cecy tendoit à quelque fin, et l'on ne trouvoit bon que je m'en apperçusse, et que contre icelles choses je parlasse librement au conseil, et Renard, ennemy du Maistre et du repos publique, y trouvoit ses fauteurs. Mais le mal estoit que, pour mon respect, l'on délaissoit de faire beaulcoup de choses dont l'on avoit désir, et les pasquilles qu'estoient contre moy se

¹ Impossible de préciser le fait auquel le cardinal fait allusion.

² Voir t. I^{er}, pp. 160, 161, 162, et notes *ibidem*.

³ Voir *ibidem*. PRÉFACE, pp. LXI et suivantes.

⁴ Voir *ibidem*, *passim*.

trouvoient fort bons, et ne s'en faisoit reserches des aucteurs ny chastoy. Pleust à Dieu, Mons^r, que tout fut esté contre moy! car le remyde fut esté aysé, m'eslongnant comme j'ay faict sans prétendre aux affaires ¹. Mais le mal est que nous véons tous aultres deseings; et par trop clèrement se monstre à quoy l'on ha prétendu et par quelz moyens, ce que m'a moings estonné par de long temps l'avoir preveu et apperceu. Dieu par sa grâce veuille donner fin à tant de maulx, et que toutes choses se puissent restaurer par delà comme il convient à son saint service, et je prandroye pour agréable condition de en ma vie ne mettre le pied par delà, et que tout y alla bien, comme il convient à l'auctorité du Maistre et de la justice (que sont deux pointz tant odieux à aucuns) et au bien, repoz, tranquillité et prospérité du pays. Vélà le désir que j'ay d'y manier les affaires; et vous avez bien peu apercevoir mieulx que nul aultre si j'estoye fort ambicieux et désireux de les embrasser. Bien m'employrie-je et volentiers pour ayder aux aultres, seullement pour l'affection que j'ay au país, et pour le bénéfice publicque et pour assister et faire plaisir à mes amys; et tenez certain, que dois icy et dois où que je soye, je fais le mesme, et procure, par tous les moyens que je puis, le remyde de tant de maulx et en ce ne me lasseray jamais.

Ce que l'on vous escript d'Espagne de la résolution que le Maistre a prins d'aller par delà est plus que certaine, et si la fiebvre, venue en si malvaïse saison, n'eust donné empeschement, il fût jà en Italie; mais il est après pour encheminer toutes choses convenables à son passage, et pour laisser l'Espagne pourveue comme il convient, afin qu'en son absence tout y passe comme il convient. Et, comme je pense vous avoir escript, Sa M^{te} est délibérée de suyvre le chemin de la clémence tant que l'on verra pouvoir par ce bout prouffiter, et, si cela ne sert, se servir de tous aultres expédiens pour se faire obeyr, et demeurer seigneur de ses pays patrimoniaulx, et non comporter que aultres en soyent les maistres et en iceulx luy donnent la loy; et le mieulx sera faire livre nouveau et mettre en obly et soubz le pied tout le passé, et que chascun procure de faire si bien que le Maistre aye de tous contentement. Les gallères s'encheminent pour le passage du

¹ Granvelle, on le voit, continuait à se porter, vis-à-vis de ses correspondants, comme s'il avait quitté volontairement les Pays-Bas. Voir t. I^{er}, p. 368, note 2^{me}.

Roy, et jà sont en chemin celles de Don Sancho de Leyva pour transporter une partie des gens qui doibvent servir pour asseurer le passaige de mer de Sa M^{te} : ce que je ne vouldroys fit bruyt par delà, que peut donner altération. Mais enfin je tiens que ceulx que jusques oyres n'ont tant aydé qu'ilz eussent peu, s'ilz eussent voulu, regarderont d'oires en avant les affaires d'ung aultre œul que du passé, voyans le peu de bon fondement qu'ilz peullent faire sur le peuple; et des intelligences qu'ilz ont en Allemagne, austain en emporte le vent s'ilz n'ont argent; et de penser que marchans y furniront volontairement, qui n'ont aultre Dieu que leur argent, je ne vouldroys bastir sur ce grand édifice, et le peuple fraiz¹ nous en faict saiges. Les François soubz main feront bien ce qu'ilz pourront, par practiques et intelligences, pour souffler le feug, mais ilz n'ont grand pouvoir maintenant et si sont empeschez à leur maison; le point est que les bons debvroient prendre couraige et les gens de longue robbe de toutes sortes ouvrir les yeulx, et ceulx qu'ont à perdre, pour faire les offices requis pour contenir le peuple et le mieulx informer, les consaulx, les pensionnaires, les magistratz des villes et principaulx bourgeois, et faire entendre à plusieurs de la noblesse en quelz inconvenians ilz pourroient tomber par ces troubles : en quoy je m'assheure que vous faictes ce que vous pouvez, et n'avez faulte de moyens et de gens à propoz pour vous y assister, et ce seroit, à mon advis, pour maintenant le chemin pour ramener au droit ceulx qui par sinistres informations sont estez forvoyez.

Le Pape presse ce qu'il peult, par deux qu'il ha envoyez après l'ung après l'autre, le passaige de Sa M^{te} et le remyde des Pays d'embas², et pour la

¹ Voir les sources indiquées plus haut, p. 45, note 2^{me}.

² Ce mot *fraiz* est ici inintelligible. Peut-être faut-il lire *François*.

³ Les deux personnages, envoyés successivement par le Pape à Philippe II, étaient Alexandre Cassal et l'évêque d'Ascoli. Voir plus haut, p. 44, note 4^{me}; t. 1^{er}, p. 474, note 1^{er} et p. 494, note 3; *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 488; Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 217, 219; Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escorial*, pp. 91 et suivantes. L'évêque d'Ascoli avait été nonce à Bruxelles en 1553. D'après ce qu'écrivit l'archevêque de Rossano, S^t Pie V aurait fait remonter au Roi : « qu'il est bon qu'il aille au Pays-Bas avec la miséricorde et non avec le feu et le fer, » puisqu'il peut de cette façon gracieuse remédier aux inconveniens qu'il y a dans ces provinces, Sa Sainteté étant persuadée qu'il y remédiera par sa personne propre, mais non autrement. » Le Roi se montra, comme on le verra, profondément blessé de l'insistance du Pape et surtout de la mission extraordinaire de l'évêque d'Ascoli.

France fait de mesmes ce qu'il peut, et je prie à Dieu que d'oires en avant nous puissions avoir par de là, de jour à aultre, meilleures nouvelles comme il me semble que jà il commence, dois que l'on fit en Anvers l'exécution de six principaulx qui furent prins dedens l'esglise de Nostre-Dame.

Le Pape est allé visiter Civita-Vechia et les alumnières de la Chambre Apostolicque, et doit retourner aujourd'huy ou lundy. Il ha heu fort malvais temps de pluyes. Tobia Palavesino ha amodié les alumnières, et ha proposé au Roy moyens pour furnir d'alums les Pays d'embas et faire gagner à Sa M^{te} tous les ans une bonne somme. L'on diffère de s'y résoudre, comme en toutes aultres choses, au si grand préjudice des affaires. J'entens qu'il dit qu'il actendra encoires six septimaines, mais que, n'ayant en dedens ce terme résolution, il s'accordera avec France et Angleterre, estant sollicité comme il dit de tous les deux coutelz.

Le signeur Paulo Manutio ¹ voudroit imprimer ung sien nouveaul commentaire sur les lettres familières de Cicéron; il demande privilège par de là pour dix ans, et certes il mérite faveur pour le bénéfice que reçoivent les lettres de ses travaux. Je le vous recommande auctant que je puis, et vous prie vouloir encharger à quelcung de solliciter le despêche et je payray les fraiz. En me recommandant, etc.

¹ Paul Manuce, fils du célèbre imprimeur vénitien Alde l'ancien, ou Aldus Pius Manutius Romanus. Né à Venise en 1512, Paul Manuce fut chargé pendant quelque temps de la bibliothèque vaticane par le pape Pie IV, qui le mit à la tête de l'imprimerie apostolique. Il fut employé également à la bibliothèque de Venise. L'imprimerie Aldine ayant été ouverte de nouveau, Paul Manuce continua à en diriger les travaux jusqu'à sa mort arrivée en 1574. On a de lui plusieurs ouvrages écrits dans une latinité très-pure.

XXIII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, tome I^{er}, n^o 301 ¹.)

Madrid, le 27 novembre 1566.

Il répond aux lettres du cardinal des 15, 18, 28, 29 septembre, 18 octobre et 1^{er} novembre. Il lui fait ses remerciements accoutumés des nouvelles qu'il lui envoie de Flandre, ainsi que des avis dont il les accompagne, et le prie de les continuer. — Il est toujours bien résolu à passer aux Pays-Bas : la peine qu'il ressent de voir ces provinces dans l'état où elles sont est si grande, qu'il n'y a, pour y remédier, fatigue ou danger qui ne lui soit facile. — Les cortès de Castille sont convoquées pour le commencement de décembre : il accélérera leurs délibérations autant que possible, afin de pouvoir se mettre en route promptement; « et par là, ceux qui ont publié et publient » que je ne veux sortir d'Espagne, verront combien ce bruit et leur opinion sont faux, » et ceux qui y croient, combien ils sont abusés; et ainsi le temps et mes œuvres donneront à connaître à ceux-là et à tout le monde combien je désire le vrai remède que requièrent les choses du service de Dieu et l'établissement de notre sainte religion dans ces provinces. » — Il n'a, du reste, pas perdu de temps jusqu'à cette heure. (Ici, il lui donne, sur les dispositions qu'il a prises, les mêmes détails qu'au grand commandeur de Castille ²). — Dans une de ses lettres, le cardinal représentait les inconvénients qui pourraient résulter de la détermination du Roi d'aller aux Pays-Bas avec une armée : Philippe répond qu'en y allant de la sorte, son intention n'est pas de soumettre le pays par la force, mais plutôt de prévenir l'emploi de celle-ci, parce que les séditeux, le voyant supérieur aux troupes qu'ils pourraient réunir eux-mêmes, ne penseront pas à résister, comme ils seraient capables de le faire autrement : ce qui lui causerait une vive peine, pour l'amour et l'estime qu'il porte à ses peuples des Pays-Bas, et le désir qu'il a de les remettre en tranquillité. — Il remercie le cardinal des conseils

¹ On reproduit ici l'analyse faite par M. Gachard, dans l'intérêt de la liaison des documents imprimés dans le présent volume, mais on a jugé inutile de réimprimer les textes espagnols que M. Gachard a placés en note, sous cette lettre, dans la *Correspondance de Philippe II*.

² Dans la lettre royale du 26 novembre, analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, tome I^{er}, p. 487.

qu'il lui donne sur ce qu'il devra faire dans son voyage. — Granvelle l'avait engagé, entre autres, à mander le prince d'Orange et le comte d'Egmont, avec leurs bandes d'ordonnances, à Gènes ou à Milan, s'il prenait ce chemin, pour l'accompagner le reste du trajet : il lui répond qu'il ne pourra se résoudre à cet égard, que lorsque son itinéraire sera déterminé. — « Je ne pourrais vous exprimer à quel point m'ont affligé les » dévastations et pillages des églises en Flandre : aucune perte que je ferais personnellement, ne pourrait me donner plus de peine, que la moindre offense faite à Notre-Seigneur et à ses images, ayant à cœur son service et son honneur, par dessus toutes » les choses de ce monde. » — Le cardinal aura su combien la réponse donnée par Madame de Parme aux gueux a déplu au Saint-Père ; il peut assurer à S. S. qu'il (le Roi) n'y a pas consenti ¹. — Il s'étonne que le pape tarde tant à résoudre sur le fait de la *cruzada* qu'il lui a demandée ², alors que, dans l'intérêt de la religion catholique et du Saint-Siège, il n'épargne lui-même ni peines ni dépenses.

XXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 370, 372. — M. F. complétée par G.)

Arras, le 28 novembre 1566.

Monseigneur : j'ay respondu par mes précédentes sur ce de la venue du Roy, duquel l'on n'at depuis heu aultres nouvelles, et le temps passe ; aussi font les challeurs des gueux : et si l'on leur monstre les dentz et que l'on les préviègne, avant qu'il leur puist venir ayde de l'Allemaigne, les deux villes de Tournay et Valenciennes se rangeront, aussi ferat Anvers à la fin, et Bois-le-Duc ne peult faire la danse seulle. Les Estatz de Brabant et de Flandres samblent prandre le faict en mains et vouldoir empescher les presches, que seroit mectre *securim ad radicem*, car icelles ont causé le

¹ Voir dans Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 91, 92, la lettre de l'archevêque de Rossano, nonce à Madrid, au cardinal Alessandrino en date du 26 octobre.

² Voir plus haut, p. 44, le texte et la note 3^{me}.

désordre. Dieu doint qu'ilz poulsent vivvement et que quelques mauvais espritz ne troublent leurs desseingz. J'envoie à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} copie de ce que semblent prétendre ceulx de Gheldres ¹, que me semble assez obscur pour y couvrir quelque chose.

L'on verrat comme, au faict, les Estatz de Brabant en useront, que se rassembleront après demain à Brucelles. Il ne fault faire doubte des prélatz, et est force que les nobles déclairent ce qu'ilz ont sur le cueur. Les villes de Louvain et Brucelles passeront tout oultre; et je confie bien des premiers et second membre d'Anvers et du premier de Bois-le-Duc; mais les aultres y contrediront, comme je crains, sans aucune honte. Asçavoir si, pour leur contredict, les dictz Estatz lesseront à conclure *a saniore parte*. S'ilz le font, comme ilz doibvent, en cest affaire, aussi le debvront-ilz faire en tant d'aultres, mesmes des abbez et des évesques.

Puisque don Garcia vad en Espagne, c'est ung signe indubitable de la venue du Roy. Toutefois il y a tel en Tournay que gaigerat viii mil escuz qu'il ne sortirat de dix mois d'Espagne; et telz disent-ilz estre les nouvelles que Montigny mande au comte de Hornes, que les advertit de temps à aultre de ce qu'ilz doibvent respondre à Madame de Parme ², et partant l'on demande chascune fois huict jours de terme pour ce pendant avoir son advis, sur lequel ilz font grand fondement; mais je crois que s'ilz sont contrainctz de recevoir garnison, ainsi que l'on dict, qu'il perdrat crédict vers eulx, pour les avoir si mal préservé: et toutesfois l'on en at tiré iv mil florins par certaine façon, demandant seulement crédict à Anvers pour après le rendre.

¹ Nous n'avons pas la pièce dont parle Morillon. Elle se rattachait, sans doute, à une requête présentée à Marguerite de Parme, par les corps représentatifs de la Gueldre, qu'on trouve dans Van Hasselt, collection citée, t. I^{er}, pp. 115, 116, 117, avec quelques annexes.

² Sur les conseils occultes que le comte de Hornes donnait aux réformés, les encourageant à gagner du temps au lieu de s'entendre de suite avec les délégués du gouvernement sur l'exécution de l'accord du mois d'août, on trouve un détail caractéristique dans une lettre de Gilles Leclercq au consistoire de Valenciennes, en date du 4^{er} octobre: « Messieurs, j'ay entendu. . . . vos affaires et pour ce que sur » ce faict demandez l'advis de Monseigneur l'admiral (le comte de Hornes) et le nostre, je vous veus » bien advertir par la présente que son advis ne porte point que vous vous trouviez, en la fahon que » requiert Monseigneur de Noircarmes, à la citadelle (de Cambrai), car il me l'a ainsy faict entendre. » Toutefois ne le déclarez comme venant de lui... » Documents édités par M. Paillard dans les *Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, pp. 73, 74.

Puisque tant des princes, en Italie et Espagne ¹, offrent assistance à Sa Majesté, cela luy doibt servir d'esguillon pour venir tost. Et si Elle ne passe devant Noël, il ne me sambreroit, selon que j'ay dict, hors de propos que les Estats decerneroient une légation notable vers Espagne, dont j'ay parlé à Mons^r d'Arras que dict que l'on en at tenu desjà quelque propos. Je suis seur que les abbez de Brabant seront bien de mesme advis.

Il ne fault craindre que le payz consentirat l'assamblée des Estats-généraulx. Aussi les Estatz de Brabant et de Flandres ne se sont si bien conduictz que l'on doibve avoir envie de se joindre avec eulx; et l'on est si loing icy de trouver bien le pardon général, que aulcunqz, mesmes prélatz et *inter omnes* Anchin ², dient qu'il est besoin que le Roy monstre qu'il est Roy, que at assez de juste cause de ressentiment contre Madame de Parme, le marquiz de Berghes et le prince d'Orange sur ce des éveschez, de la religion et des aydes.

C'est grand chose que l'Empereur s'entend si bien avec le Roy. Ceulx de Tournay et Valenchiennes amplient les dommaiges qu'il at reçu en Hongrie, et dient que Sa Majesté est contraincte de l'accommoder de 111 mil chevaux et xii mil piedtons, que l'on avoit apperceu en Allemaigne; comme s'il y auroit faulte de gens moiennant qu'il y ait de l'argent.

Je ne faudray, à mon retour, monstrier à Elbertus ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} m'escript touchant le prince d'Orange, que le trompe comme il faict tant d'aultres. Le comte Lodovic ne se bouge. Touttesfois *uterque metuit* extremement la venue de Sa Majesté.

Certes Mons^r le président prend trop peu les affaires à ceur, et en at tousjours V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict la vérité : *cum potuit, noluit, et cum voluit non potuit*.

Je ne pense voir de Bave si tost; mais si, à mon retour, le temps est aultre, je verray s'il se lessera veoir.

L'on parle icy froidement du comte d' Egmond; Reulx y at la vogue. Le viconte ³ faict les choses grandes affin qu'il samble tant plus mériter le Toison. Touttesfois il demeure le mesme à parler indiscrettement, et se

¹ D'Espagne : n'est-ce pas d'Allemagne?

² Jean Lentailleur dont il a été question plus haut.

³ Le vicomte de Gand, Maximilien de Melun.

pensoit jouer à Mr d'Arras ¹; mais il luy at bien rabattu le cacquet. L'on dict que l'autre jour, après boire, il tua ung bonhomme, estimant qu'il venoit de chanter les psaulmes.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict la vérité de Hooghstraeten. Wasteel, le pensionnaire, dict pour son excuse : que, quant il fut vers luy, il dict que si l'on vouloit oultrager les bourgeois qu'il se falloit deffendre, mais que si l'on n'en vouloit que aux églises qu'il ne se falloit mectre en dangier, mais dissimuler.

J'ay adverti continuellement V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} de l'indisposition de Mr Viron, auquel il sera bien d'escripre qu'il rassamble tout ce que de voz meubles il at sauvé dehors au mois d'aoust dernier, dont sa maladie, que le surprint au commencement d'octobre, l'at empesché.

Il samble bien, quoy que l'on die, que le conte Palatin et Lantgrave ² ne mouveront. Toutefois l'on dict que ledict Palatin auroit envoyé Junius ³ vers le roy de France, pour luy congratuler le tiltre de Très-Chrestien, donnant lieu aux deux religions, et que le jeusne Roy auroit respondu qu'il n'estimoit ce tiltre luy appartenir jusques il auroit procuré qu'il n'y heust que une religion en son royaume. Aucuns dient que nostre ambassadeur at cuydé faire trousser ledict Junius, comme vassal de Sa Majesté et faisant mauvais office contre lcelle, et que l'on luy en auroit sçu mauvais gré, depuis avoir cognu que c'estoit Junius duquel il avoit teu le nom ⁴, et que ledict Junius, avec ses collègues, est fort recueilli par la Royme-mère; ce qu'est tant plus apparent que les Chastillons sont en court et ceulx de Guise dehors.

Je n'ay depuis mes dernières entendu que aultre chose soit faicte à Utrecht et en Hollande.

¹ François Richardot, voir t. I^{er}, p. 50, note 5^{me}, et *passim*.

² Landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, mort en mars 1567.

³ François du Jon, ou Junius, de Bourges, qui en 1565 était arrivé de Genève à Anvers, pour régir la communauté calviniste de cette ville, et qui joua un rôle assez important dans le mouvement réformé du pays. Écrivain, prédicateur, ministre, aumônier militaire à la suite des armées protestantes, professeur de théologie aux universités de Neustadt et de Heidelberg, diplomate par occasion au service du Roi de Navarre, longtemps favori de la maison Palatine, Junius mourut de la peste, en 1602, à Leyde, où il enseignait depuis dix ans la théologie. On trouve quelques détails sur sa biographie dans Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

⁴ Catherine de Medicis entretenait Forquevaux de cet incident dans une lettre du 8 novembre : Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 220.

Le comte d'Égmond doibt venir icy. Madame de Parme se porte bien et at fort regretté le désastre de sa belle fille

L'on at icy attaché des pasquilles contre le président d'Artois ¹, que est toutesfois fort homme de bien et fort vostre serviteur. Je luy doibs demain parler sur le procès contre Caulier.

L'on at aussi miz des libelles fameulx contre l'abbé de saint Wast, que at fort mauvais bruict ². Quelcun m'a dict que, à son advenement, il signa trente mil florins pour Montigny; et encore tout cela ne peult ayder, sa femme est accouchée d'eungne fille, où doibt venir le comte de Hornes pour estre plus prochain de Tournay, où il heust bien voulu l'aultre jour avoir prest de son hoste de dix ou douze mille florins; mais il fut plus saige ³.

Il y at bonne espace que l'archevesque de Cambray est après pour rassembler ses évesques, dont il at demandé advis au Sr de chéans ⁴, tant sur ce qu'il désire appeler ceulx d'aultre province que les siens, disant que ce n'estoit pour vouloir emprendre le Primat. Et, pour ce que ledict sieur escripvoit qu'il seroit bien de donner, à ceulx que seroient d'aultre province, lettres de non préjudice, ledict archevesque de Cambray at trouvé aultre expédient et leur at faict escrire par Madame de Parme, mesmes à Bruges et Ypres, et se debvoit faire dimenche prochain l'asssemblée en sa cité. *Sed ut semper variè*, il l'at remiz jusque le dimenche après les Roiz. C'est par la meute du marquis de Bergues. *Atrebatensis* n'est content qu'il se oblie tant à l'endroit de Granvelle.

¹ L'accident, une fausse couche?

² M^e Pierre Asset, voir t. 1^{er}, p. 81, note 2^{me}.

³ Robert de Montmorency, voir *ibidem*, p. 284, note 1^{re}.

⁴ L'hôte du comte de Hornes à Tournai était un riche marchand, du nom de Jean Says. « Les marchans et aultres affectez à la nouvelle religion, » dit Pasquier de le Barre, « avoient choisy le dict logis adfin d'avoir meilleur accès de povoir communiquer avecq le dict seigneur comte, pour ce qu'ilz cognoissoient le dict Jehan Says estre de leur opinion... » *Mémoires de Pasquier de le Barre*, cités, t. 1^{er}, pp. 148, 149.

⁵ L'évêque d'Arras.

XXV.

LE BARON DE POLWEILER ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2554, fol. 523, 529.)

Prague, le 5 décembre 1866.

Monseigneur : ceste sera la quatriesme laquelle j'escrrips à V^{tre} S^{gr}le III^{me} sans j'aurais eu responce de vous, ne sçachant si vous avez reçu mes lettres, ou si c'est pour aultre occasion pourquoy vous ne me respondes. Nous avons icy nouvelles que Sa Sainteté vous aye, avec quatre aultres cardinaulx, député pour les affaires d'Estat ; chose que faict croire quelcuns que vous ne soyés plus pour le Roy d'Espagne, c'est à dire que vous aurez faict vostre conte de ne plus entrer si avant en conseil du dict Sr Roy comme vous avez esté paravant. Je vous supplie très humblement de m'en faire déclaration, car croyés où vous serez vous avez en moy *ung très obéissant serviteur et loyaul fievé, qu'il ne fauldra de mettre avec vous le verd et le sec en tous endroitz.*

Par mes dernières, je vous avoye escript que mon Seigneur et Maistre se contentoit que, pour le service de Sa M^{te} Catholique, je pourraye, en cas de besoing, lever ung régiment et par mon lieutenant le regir. Astheure je vous dis que je croye qu'après que Son Altèze aura faict son entrée en son conté de Tyrol, que si Sa dite M^{te} Catholique *m'employeroit en quelque charge honorable, elle pourroit aussi permettre que j'en allasse en propre personne ; et pleust à Dieu que, comme le marischal d'Hessen ² a faict ung bon service pour les Huguenotz en France, je pourray faire le mesme, et plus, pour les catholicques, estant mareschal de l'archiduc d'Austriche.* Je vous diz notrement (?) que je trouve la Altesse de mon Maistre fort affectionné à Sa dicte M^{te} Catholique et le meilleur soldart que peult estre en ce monde ³.

¹ Nicolas, baron de Polweiler ou Bollwiller, voir t. I^{er}, p. 75, note 1^{re}, et *passim*.

² Frédéric de Roltzhauzen, voir t. I^{er}, p. 552.

³ L'archiduc Ferdinand, comte du Tyrol, appelé parfois l'archiduc d'Inspruck, frère de l'empereur

Ilz sont passez plus de huict mois que je n'aye *jaimais eu nouvelles de Mesmay, ne sçaichant s'il est mort ou vif*; à mon partement du camp, j'aye prié Mons^r de Chantonay¹ d'escripre par Kevenhüller à son facteur en Espagne pour avoir certaineté en son faict, car il a de mes papiers lesquelz je ne vouldroye perdre.

On parle par deçà diversement du chemin que prendra Sa M^{te} Catholique pour venir en ses Pais Bas. Pleust à Dieu qu'il eust creu devant quelques années vostre conseil et mes avis, que je vous aye souventes fois faict; ses affaires, et toute la Chrestienté ne fussiont en ces termes que nous veions, car je me crains qu'il est en dangier de ses Pais Bas, et par conséquence de tous ses Royaulmes. Dieu veulle mettre ordre et ayder à Sa M^{te} et à toute la Chrestienté pour la conservation de Nostre Sainte Foy et religion. Atant, Monseigneur, etc.

 XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 903, fol. 59.)

Rome, le 6 décembre 1566².

Tengo esperanza que todas mis cartas aunque tarde habian llegado á manos de V. Mag^d, con las cuales he respondido á quanto ha sido servido

Maximilien. Cet archiduc avait, en 1550, épousé, comme on le sait, Philippine Welser, fille d'un bourgeois d'Augsbourg, célèbre par sa beauté. Son mariage resta secret pendant plus de quinze ans. L'aîné des enfants de l'archiduc et de Philippine Welser fut le cardinal André d'Autriche, qui gouverna les Pays-Bas en 1598 et 1599. On peut rappeler en passant que les remarquables tombeaux de Ferdinand et de Philippine, ornant la chapelle dite *d'argent* dans l'église de Sainte-Croix à Inspruck, sont l'œuvre d'un sculpteur de Malines, Alexandre Colyns. — *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 254, 375, 392, et *passim*. — *Biographie nationale*. — Em. Neeffs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, t. II, pp. 91, 92.

¹ Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, ambassadeur de Philippe II à Vienne, voir t. I^{er}, p. 27, note 4^{me}, et *passim*.

² A la marge de la relation de trois lettres du cardinal, des 6, 17 et 23 décembre 1566, faite par

escribirme; y si hubiese materia mas apacible de la que se ha ofrescido estos años pasados y especialmente en él en que estamos, yo habria escripto mas veces, mas han sido las ocurrencias tales que ni se podrán escribir, ni aun leer sin harta pena. Plegue á Dios que suceda mejor de aqui adelante, como yo espero, habiendo Dios dado salud á V. Mag^d, como entendemos por las cartas venidas de España de veinte y ocho, y veinte y nueve de octubre, y seis del pasado, de que doy infinitas gracias á Dios, suplicándole que de á V. Mag^d la salud y larga vida que sus vasallos y servidores y aun toda la Christiandad han menester ¹.

En Flándes sé que ha aprovechado mucho la nueva de la convalecencia, porque muchos ruines hacian gran fundamento sobre su indisposicion por pasar adelante en sus dañados diseños, y recibo infinito contentamiento de ver que ya comienzan, segun que veemos por los postreros avisos, á tomar las cosas algo mejor camino, esforzándose los buenos con la opinion que hay de la venida de V. Mag^d; mas no estoy sin miedo que el escribir algunos dende España que no será antes de marzo, otros que no antes del mayo, pueda causar algunos accidentes dañosos ².

La ejecucion que se ha hecho en Embers por Mr de Hochstrata de aquellos seis, que tomarón á intentar con su compañía de romper lo que se habia adrezado en la iglesia mayor, ha puesto en harta confusion los ruines y causado mas sociego por aquella tierra, juntamente con lo que se ha proveyido de hacer jurar á los soldados, demas de la obligacion que antes tenian, el defender la iglesia y los ecclesiasticos, y habiendose quitado del sueldo algunos muy pocos, que no quisieron jurar, mas en lugar de cada uno de estos se ofrescian diez que de muy buena gana aceptaban la condicion; de aqui se vee que, si se tomaran las cosas como combenia de principio para dar remedio y que no se procurára todo el contrario, fácil cosa fuera evitar de caer en todos estos inconvenientes, y tengo por cierto que, viendo que no salen las cosas como se pretendia, muchos habrá que no

Antonio Perez (Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 903, fol. 45) se trouvent les notes suivantes de la main du Roi :

¹ « Gracias por ello, si no se le han dado ya. »

² « Que yo entiende acá lo mismo, y así se les anima quanto se puede, con dar pricsa á las cosas que son necesarias para mi ida, y que así se continua y continuará esto hasta que yo vaya, y no se perderá punto en ello, y darle gracias de lo que avisa y que así lo continue. »

querrian haber entrado en ellas y quedarian muy muchos atónitos por ver que infinitos, que reconocen el mal que sucede al país, doliendoles la nota perpetua que tenrán en su linage de haber hecho, contra su Rey y señor, lo que no debian, se retiran, y tanto mas con la esperanza de la breve venida de V. Mag^d, dando hartas señas Mr d'Aigmont de lo que le pesa de haber entrado en estas ligas, y con cuando V. Mag^d le ha escripto á él y al principe de Oranges, con tanta clemencia y benignidad, desconfia de que V. Mag^d le tenga en la opinion que solia; por donde, debajo de enmienda, pues en él y en el principe de Oranges consiste tanto, seria bien el continuar V. Mag^d en el escribirles para asegurarles en alguna manera, mostrando satisfaccion de lo que el dicho Mr d'Aigmont hace en Flándes para remediar los alborotos, donde ha ido con gente de á cavallo y á pie, y de lo que el principe hace en Holanda y Utrecht, para mantener aquellas tierras, y habiendo muerto cuatro y herido seis con el mosquete que mandó tirar lleno de perdigones contra los que se atrevieron á venir á hacer su predica y ajuntamiento en la plaza del castillo de Utrecht contra sú orden y mandado, y estando él en el dicho castillo, y esto sin hablar ni aprobar en alguna manera el haber ellos consentido las predicas contra la intención de V. Mag^d. Enfin con estas buenas demostraciones pierden ellos mucho credito con los del pueblo ruines y que son dañados¹; y así me parece que lo entiende Mr de Hornes, el cual se satisfizó poco de la ejecucion que hizó Mr de Hochstrata, diciendo que era un mozo atrevido, y que no habia para que en estas cosas darse tanta prisa, y tras esto se fué dende Bruseles á Embers, como algunos piensan, á dar reprehension al dicho de Hochstrata, en lugar que le debia alabar por haber hecho muy bien. Estando en Bruselles el dicho de Hornes, donde se detubó algunos dias hallandose en el consejo de Estado, segun me escriben, procuró de poner mucho miedo á Madama y á los del consejo, diciendo que no era bien irritar esa gente, y que en breve llegarian á Bruselles sesenta mil hombres de Flándes, y que dentro de cinco dias se haria el vespero Siciliano de todos los clerigos, y que

¹ « Que todo el tiempo que ha parecido convenir les he escripto á los dos como aquí dice, pero que ellos han dejado de escribirme dias ha, principalmente el de Oranges, que el d'Aigmont me escribió ultimamente una carta mas moderada que otras, que es señal que deve querer llevar mejor camino: que de lo que en esto huviere dará entera muestra ver como lo hace en esta ida que ha ido á sus gobiernos de que espero cada dia nuevas. »

no escaparia de ellos alma viva; mas, gracias á Dios, no ha sucedido nada de quanto amenazaba. Tambien me han escripto que en el mismo consejo de Estado habia dicho que contra el Emperador, Nuester Señor de gloriosa memoria, habia tenido justa causa de resentimiento de que habiendole pedido de ser de su cámara no le habia querido aceptar, y que aceptó á su hermano menor, Montigni, que entónces era Hubermont, y que por esto no habia querido vestir armas mientras Su Mag^d Cesarea tubó los estados fasta que los renunció á V. Mag^d, rejendose, á lo que entiendo, de estas cosas que decia Hornes, los del consejo con Madama, y lo debió de sentir pues se fué indignado mostrando que no querria mas volver al consejo, y si por otra via no hace mas daño, que de absentarse del consejo, perdrán poco en ello los negocios.

Tambien habia él sembrado grandes cosas de las intelligencias en Alemania por temORIZAR á Madama y á los del consejo; y es cierto que en esta parte de las platicas de Alemania han sido ayudados de los Huguenotes Franceses los de Flándes, y sé que Portano ha ido y venido en coche á muchos principes; pero habiendo la duquesa embiado fasta al Rheno por ver lo que pasaba y si habia ajuntimientos, no han hallado un hombre levantado, sino todo pacifico, y el haber ofrescido los principes ecclesiasticos del Rheno toda la ayuda que pudiesen, contra los rebeldes, ha atajado mucho; y me avisan algunos, aunque no sé si es verdad, que el duque de Cleves habia negado al conde Ludovico de Nassau, el cual estaria mejor fuera de aquellos estados que en ellos, el paso para caballos y infanteria; y dicen el obispo de Osnabruck y Undesperg que saben que los conjurados de Flándes habian dado *wartgelt* para caballos fasta noviembre, todo octubre, y que la solicitacion que hacian era grande, mas que con facilidad se les podrian tornar sus deseos vanos. Yo creo, para mí, que las cartas que S. Mag^d Cesarea ha escripto á aquellas partes para contener la gente habrán aprovechado mucho; y lleva todo, gracias á Dios, mejor camino, así porque se desesperan muchos y señaladamente de poder sostener á a larga los gastos en que veen tanta dificultad que ya es muy poco lo que quieren contribuir los sectarios en Embers para la edificacion de sus templos, en los cuales labraban antes cuatrocientos hombres y mas, y por los postreros avisos no eran cuarenta los que trabajaban en ello; y tambien da grande corazon y esfuerzo á los buenos la opinion de la breve venida

de V. Mag^d, y es menester que la apariencia y demostracion de querer venir brevemente no afloje en alguna manera, para que los dos, que ahí estan, puedan escribir que todo lo que combiene para el passage de V. Mag^d se va preparando con mucha furia, y que venrá brevemente ¹.

Yo he escripto muchas veces, y estoy todavia en la misma opinion, que mientras hubiere liga no se podrán asentar aquellas cosas, ni dejar de haber cada dia nuevos accidentes de mala digestion, lo cual considerando continuamente y pensando la forma que para remediar esto podria dende agora haber, se me ha ofrescido proponer á V. Mag^d que, pues muchos ya se apartan de suyo, y que especialmente el cuñado del principe de Oranges, el conde van den Berghe, comienza escusarse con el presidente Viglius, diciendo que no pensaba que las cosas pasarian tan adelante y que no querria poner á riesgo su persona y hacienda, teniendo muger e hijos, y que otros infinitos dicen haber sido engañados, temiendo lo que les podria suceder llegando V. Mag^d, demas que sé que Mr d'Aigmont mismo, antes de mi partida de Flándes y despues infinitas veces, ha dicho que infinito le pesaba de haber entrado en este fuego, mas que no sabia como poder salir, porque deben haber hecho grandes juramentos y obligado su sangre y honra, viendo tambien que tiene por deshacido de la dicha liga á Mr de Meghem, me paresceria agora tiempo de dar con ella por tierra, y que se podria hacer de esta manera: esforzando V. Mag^d, cuanto pudiese ser, la nueva de su breve pasage, que escribiese á Madama de Parma que, por poder saber de quien se habia de fiar en aquellos estados, y de quien no, aunque espera que se podrá fiar de todos, por tener la seguridad en esto que combiene para que, conforme á lo que entendiere, se pueda resolver de la gente que hubiere de llevar, quiere V. Mag^d que llame separadamente, uno á uno, y tractando con cado uno á parte, los vasallos y subditos que paresciere, llamando primeramente al duque de Arscot, Mr de Aremberg, Mr de Berlaymont, y despues los gobernadores de las tierras fuertes, y primero de estos todos aquellos de los cuales sabe que se puede mas confiar, como Robles, Mondragon, Largilla, Helfaut, él de Bapomes, la Thieuloye, Morbecque, y despues los otros, y tambien los capitanes de infanteria, comenzando por los de quien mas se confia, y tambien otros gentiles hombres

¹ • Estotros son avisos á que no hay que responder. •

particulares, haciendoles firmar á cada uno una policeta de su mano, la cual contenga que juran de quedar leales vasallos y subditos de V. Mag^d, y que renuncian á cualquiera liga, hecha ó por hacer, que no fuere con consentimiento espreso de V. Mag^d; con decirles, para persuadirles mejor, cuan buen principe les es y cuales les han sido sus predecesores, y que de ellos fia, y que de ellos se comienza con confiar que mostrarán el ejemplo á los otros; y tambien se les puede decir que muchos otros han ya firmado, y que estos billetes así firmados ponga infilsados sin órden, y como viniesen; y que si hubiere algunos capitanes que no quieran firmar, que los casse pues de ellos no puede fiar, y no faltarán otros que harán nueva gente; que la misma diligencia haga con todos que tubieren cargos y oficios de V. Mag^d, con pensionarios y magistrados de villas, comenzando por Artois, Henault, Namur y Geldres que quedan firmes, y que en un quinterno aparte note todos los que no quisieren firmar, y que avise V. Mag^d de los que hubieren firmado ó rehusado de firmar, y que en estas firmas no admita ni otra condicion ni otras palabras mas que las de arriba; y tengo para mí, debajo de mejor parecer, que será el mas breve camino para saber de quien V. Mag^d se puede asegurar, y para deshacer las ligas, porque, viendo que muchos se apartarán, tenrán los principales por bien de pasar por lo mismo, y, segun procediere el suceso desto, podrá V. Mag^d determinarse mejor de lo que adelante habrá de hacer, y no veo quien se podrá tener ni decir ser leal vasallo de V. Mag^d que rehuse de firmar aquellas dos palabras ¹.

Esta misma diligencia me pareceria tambien, debajo de enmienda, que seria muy bien hacer en el contádo de Borgoña, cometiendole á Mr de Vergy porque, segun me avisan, Mr de Rye ha comenzado hacer una liga debajo de nombre de confradia de Santa Barbara, mas habiendo querido, debajo de este color, obligar á algunos de los confrades de darle asistencia en todo lo que quisiese intentar, y contra todos, muy muchos no han querido hacerlo, y por esta via se atajaria este otro fuego. Mr de Vergy hace cuanto puede, segun me escriben, para sostener la religion, pero todavia se dismandan algunos ni son todos los del Parlamento, en esta parte, tocante la religion, tan limpios como convenria, y se dejan de hacer muchas buenas

¹ « Que hasta estar las cosas de allá un poco mas establecidas no ha parecido mover esto, pero que á su tiempo se hará como convenga, y gracias por lo que en ello acuerda. »

cosas por faltarles presidente y buena cabeza. Habíaseles pedido parecer por Madama de quien seria mas á proposito por presidente, así del collegio como fuera dél, mas en su respuesta no hacen mencion ninguna de los de fuera, ni responden á esta parte, y quanto á los del collegio, como hay muchos que pretenden y no se pueden concertar á ceder unos á otros, dicen que son todos suficientes pues fueron todos aprobados por consejeros. Yo escribí á V. Mag^d, dende Borgoña, muy particularmente lo que sobre este punto se me ofrescia, diciendole libremente lo que hallaba en consciencia y lo que sentia de las personas. El Sachet, que era muy hombre de bien, murió despues; el Vaultard, que tambien lo es, y docto, cayó doliente mas ha de un año y no se puede rehacer; el Chappuis, que ha sido abogado fiscal, es muy hombre de bien y tiene gran zelo en la religion, y mejor que todos el abogado fiscal de Amont, Claude Belin, del cual escribí tambien, y es sin controversia el mas docto que hay en aquellos estados, y mas católico é incorruptible, muy informado de los derechos de V. Mag^d, y como tal le embia agora la corte del Parlamento al duque de Lorena, con remitirse libremente á él, para que en los negocios haga lo que le pareciere convenir, y ha él siempre movido en aquellos estados lo que convenia para abreviar justicia y por proveer al bien público, del cual ha mostrado siempre especial cuidado, y le ha nombrado él, dende veinte y ocho años acá que es fiscal, el dicho Parlamento por consejero infinitas veces, y tambien escribí á V. Mag^d, como podrá ver por aquel mi escripto lo que se podria considerar para poner ahí un presidente que no fuese del contado de Borgoña. Yo no sé si V. Mag^d habrá mandado embiar á Mr de Vergy, y al dicho Parlamento, las cartas para encomendarles la religion en la forma que yo habia avisado, mas yo tengo que pudieran servir mucho por estorbar los que van procurando dañar aquellas partes ¹.

Añadiré otro punto que podria servir á la separacion de la liga, tocante al marques de Berghes y Montiñi, que ahí estan, primeramente que estos no habrian de saber en ninguna manera cuando V. Mag^d escribiere á Madama sobre este punto, para que no avisen allá y escriban su parecer á los confederados, y tambien que, quince dias despues de haber escripto, podria

¹ * Que Mr de Vergy lo hace muy bien, y se le dan las gracias dello siempre; y que lo del presidente espero proveer con brevedad. *

V. Mag^d misma llamar estos dos separadamente para hacerles jurar y firmar cada uno su billete en la forma que arriba se dice. Yo soy cierto que en ello se hallarán embarazados, y se debria esto hacer de manera que antes hablase con el segundo V. Mag^d, que el primero no le pueda avisar de lo que V. Mag^d con él hubiere parado, por que no se concierten; y no me puedo imaginar que haya tanta desvergüenza que hayan de negar de firmar, y si lo rehusan verá V. Mag^d en que opinion los debrá tener, y si lo hacen se podria despachar con todo secreto y diligencia correo á Madama, sin que ellos lo sepan ni lleven carta suya, para avisarla que han firmado, y que esto se publique en Flándes para que los otros tanto mas libremente lo hagan tambien, y que les sirba de disculpa. Todo esto digo, debajo de enmienda y de correccion, y por parescerme que por todas cosas esto para adelante aprovecharia mucho y especialmente para las resoluciones que V. Mag^d hubiere de tomar ¹; y yo entretendria estos dos, Berghes y Montiñi, en la corte de V. Mag^d, fasta que vaya V. Mag^d á Flándes, porque son de los principales consejeros en estas cosas, y les manderia mirar á las manos para que escribiesen las menos veces que se pudiese ².

Infinitas particularidades dejo de escribir presuponiendo que son muchos los que de Flándes escriben, y Alonzo del Canto, entre otros, habrá podido dar particular informacion de muchas cosas, el cual á la verdad ha padecido muy mucho y mostrado gran zelo, y meresce que V. Mag^d tenga cuenta con esto para hacerle merced ³. Los Huguenotes y otros hereticos tienen gran fin á procurar tambien rebueltas en los reynos de España, y para ello dicen que embian predicadores y libros; en lo cual seria bien tener advertencia en los puertos y lugares adonde suelen llegar navios en España, para que lo que viniere de fuera sea reconocido como combiene.

El comendador mayor habrá escrito á V. Mag^d sobre lo que pasó conmigo Farnes tocante á la union de los principes, y de mi parescer, y como Su Santidad se habia determinado de hacernos juntar, Moron, Farnes, Amulio, Comendon y á mí, sobre esto y otras cosas, y dicen algunos que

¹ « A esto y lo de arriba todo junto. »

² « Que en esto se hará lo que convenga; y así se estan aqui y estarán el tiempo que será menester, aunque hacen harta instancia por su ida; que lo del escribir no se les puede estorbar tanto como seria menester, aunque se hace lo que puede. »

³ « Quetendré memoria dél. »

será con encomendar el secreto so pena de descomunion, mas yo creo que en ello habrá muy poco mas que decir de lo que yo dije al dicho comendador mayor, y por no cansar mas á M. Mag^d, acabaré con suplicar á Nuestro Señor, etc....

XXVI.

TRADUCTION.

Le cardinal, après avoir exprimé l'espoir que toutes ses lettres auront fini par arriver au Roi, expliqué qu'il aurait écrit plus souvent si les choses à dire avaient été plus agréables, exprimé sa joie des bonnes nouvelles de la santé du Roi ¹, continue :

Je sais qu'en Flandres la nouvelle de la convalescence de V. M. a fait beaucoup de bien : une foule de malintentionnés, en effet, comptaient fort sur sa maladie pour poursuivre leurs mauvais desseins ; et j'éprouve une vive satisfaction de voir que déjà, comme les derniers avis en témoignent, les choses commencent à prendre une meilleure tournure, les bons reprenant courage dans l'opinion où l'on est que V. M. va venir. Cependant, je ne suis pas sans crainte de voir résulter de mauvaises conséquences des lettres par lesquelles certains écrivent d'Espagne que la venue de V. M. ne se fera pas avant le mois de mars, d'autres disent avant le mois de mai ².

Le cardinal écrit que l'exécution des six pillards de la cathédrale, ordonnée par le comte de Hooghstraeten, a fort troublé les malintentionnés et procuré plus de calme à Anvers ; surtout qu'en même temps on a ajouté à l'ancien serment des soldats l'engagement de défendre l'église et les ecclésiastiques, et que, si un petit nombre d'entre eux ont préféré renoncer à leur solde, il s'est présenté dix hommes pour un acceptant le nouveau serment de fort bonne grâce ³. Il reprend aussitôt :

¹ En marge de la main du Roi : « Qu'on le remercie pour cela si on ne l'a pas encore fait. »

² En marge de la main du Roi : « Que j'entends ici la même chose ; qu'aussi on encourage les bons, autant que possible, en pressant les préparatifs nécessaires pour mon voyage ; qu'on poursuit et qu'on poursuivra cela jusqu'à ce que j'aïlle, et qu'on ne perdra pas ce point de vue ; qu'on le remercie des avis qu'il donne et qu'il les continue. »

³ Voir la lettre de Straelen à Gielis, en date du 29 octobre, dans P. Genard, *Antwerpach Archievenblad*, t. VIII, p. 405.

Il appert par là que si, dès l'origine, on avait procédé comme il convenait pour porter remède au mal, au lieu de chercher l'effet contraire, c'eût été chose facile que d'éviter de tomber dans tous ces embarras. Je le tiens pour sûr : en voyant que les choses n'aboutissent pas là où l'on tendait, beaucoup de gens voudraient n'y avoir pas mis la main ; et beaucoup seront extrêmement étonnés de voir la foule de ceux qui, reconnaissant le mal causé au pays, et déplorant la tâche indélébile imprimée à leur blason pour avoir violé leur devoir envers leur Roi et seigneur, s'en retirent, et plus encore dans l'attente de la prompte venue de V. M. M^r d'Egmont donne déjà des signes manifestes du regret qu'il a d'être entré dans ces ligues, et, malgré ce que V. M. lui a écrit, à lui et au prince d'Orange, avec tant de clémence et de douceur, il craint que V. M. n'ait plus de lui la même opinion que jadis. C'est pourquoi, sauf meilleur avis, puisqu'il en dépend tant de lui et du prince d'Orange, il serait bon que V. M. continuât à leur écrire, pour les rassurer en quelque sorte : montrant de la satisfaction de ce que M. d'Egmont a fait en Flandres, où il est allé, avec de la cavalerie et de l'infanterie, pour faire cesser les troubles, et de ce que le prince a fait en Hollande et à Utrecht, pour contenir ces pays, ayant tué quatre individus, et en ayant blessé six, du coup de canon chargé de dragées qu'il fit tirer du château d'Utrecht, où il se trouvait, sur les gens assez hardis pour être venus, en dépit de son ordre et commandement, tenir leur prêche et assemblée sur la place du château ; le tout sans mentionner ni sans approuver, en aucune façon, le fait qu'ils ont accordé les prêches contre l'intention de V. M. ¹. En dernière analyse ces bonnes démonstrations diminuent beaucoup leur crédit auprès de la partie du peuple qui est mauvaise et dangereuse ; et il me semble que M. de Hornes le comprend également ainsi, lui qui se montra peu satisfait de l'exécution ordonnée par M. de Hooghstraeten, disant que c'était un jeune téméraire et qu'il n'y avait pas lieu de tant se presser dans de telles choses ; et qui, après cela, se rendit de Bruxelles à Anvers, à ce qu'aucuns disent, pour donner une réprimande à Hooghstraeten alors qu'il aurait dû le féliciter pour avoir bien agi.

Le cardinal répète alors ce que Morillon raconte plus haut, pp. 61, 62, du langage tenu par le comte de Hornes, au conseil d'État, pour effrayer Madame de Parme, des griefs qu'il prétendait avoir contre l'Empereur, de son mécontentement en voyant que Madame et les membres

¹ En marge de la main du Roi : « Qu'aussi longtemps que cela a paru utile je leur ai écrit à tous les » deux, dans le sens qu'il indique ici, mais que depuis quelque temps ils ont cessé de m'écrire, spéciale- » ment le prince d'Orange ; qu'Egmont m'a écrit dernièrement une lettre plus modérée que les autres, » signe qu'il doit être disposé à entrer dans une meilleure voie ; que l'on apprendra clairement ce qui » en est sur ce point en voyant sa manière d'agir lors du voyage qu'il a fait dans ses gouvernements, » et dont j'attends tous les jours des nouvelles. » Dans cette apostille le Roi fait probablement allusion à la lettre du comte d'Egmont du 15 novembre, imprimée dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 491.

du conseil riaient de ses récriminations, de son départ, marquant l'intention de ne plus assister aux séances du conseil ; le cardinal ajoute :

S'il ne fait pas, de quelque autre façon, plus de mal qu'en s'abstenant de venir au conseil, les affaires perdront peu à son absence.

Il a fait également grand bruit, pour effrayer Madame de Parme et ceux du conseil, des intelligences avec l'Allemagne. C'est un fait certain, pour ce qui en est des intrigues en Allemagne, que ceux des Flandres ont été assistés des Huguenots français ¹, et je sais que Portano a couru en coche, de l'un à l'autre, chez grand nombre de princes ². Mais la duchesse ayant envoyé quelqu'un jusqu'au Rhin, pour voir ce qui se passait et s'il y avait des rassemblements, on a constaté qu'il n'y avait pas trace de levées d'hommes et que tout était dans un calme parfait. L'offre faite par les princes ecclésiastiques du Rhin, de donner toute l'assistance qu'ils pourraient contre les rebelles, les a beaucoup gênés. Plusieurs m'écrivent aussi, je ne sais si c'est vrai, que le duc de Clèves a refusé au comte Louis de Nassau, — il serait mieux loin des Pays-Bas que dedans — le passage pour des cavaliers et des fantassins. L'évêque d'Osnabrück et Undesperg disent savoir que les confédérés de Flandres ont donné le *wartghelt* à des cavaliers jusqu'au mois de novembre, pendant tout le mois d'octobre, et qu'ils faisaient de grands efforts, mais que facilement on pourrait réduire leurs projets en fumée. Je crois, quant à moi, que les lettres écrites dans ces contrées par S. M. Impériale, pour contenir les populations, ont fait beaucoup de bien. Tout prend aussi, grâce à Dieu, meilleure tournure parce que beaucoup de gens perdent leurs espérances, et sentent notamment qu'à la longue ils ne seront pas à même de suffire à la dépense : ils y trouvent une si grande difficulté que déjà c'est bien peu de chose ce que veulent donner les sectaires d'Anvers, pour la construction de leurs temples auxquels travaillaient naguères quatre cents hommes, et plus, tandis qu'aujourd'hui, d'après les derniers avis, il n'y en a pas quarante qui s'en occupent. L'opinion où l'on est que V. M. viendra bientôt, donne aussi beaucoup de courage et de confiance aux bons ; et il est nécessaire que les apparences et les marques du dessein de V. M. de venir au plus tôt ne s'affaiblissent en aucune façon, pour que les deux personnages, qui se trouvent là-bas, puissent écrire que tous les préparatifs nécessaires au voyage de V. M. se font avec ardeur, et que V. M. sera là sous peu ³.

Je l'ai écrit bien souvent, et je persévère dans mon opinion : aussi longtemps qu'une

¹ *Correspondance de Philippe II*, pp. 464, 474, 473.

² Pierre Portan, ou Portanus, protestant résidant habituellement à Strasbourg, qui fut longtemps un des correspondants et *observateurs* du cardinal. Voir *Papiers d'État*, t. V, p. 243, note 1^{re}, t. VIII, p. 417, et *passim*.

³ En marge de la main du Roi : « Ce sont là des avis auxquels il n'y a pas à répondre. »

ligue existera, la situation de ces contrées ne pourra être consolidée, et il ne pourra manquer de se produire, à chaque instant, des incidents difficiles à digérer. En méditant toujours sur cela et en cherchant le moyen qui pourrait être propre à y porter remède, dès à présent, il m'est venu à l'idée de proposer à V. M. ce qui suit. Puisque déjà plusieurs se retirent (de la ligue) d'eux-mêmes; que, notamment, le beau-frère du prince d'Orange, le comte van den Berg, commence à s'excuser auprès du président Viglius, disant n'avoir pas pensé que les choses iraient si loin et ne pas vouloir, lui qui a femme et enfants, mettre en péril sa personne et sa fortune; qu'un nombre infini d'autres, craignant ce qui pourrait leur arriver à la venue de V. M., disent avoir été trompés; qu'en outre, comme je le sais, M. d'Egmont lui-même, et avant mon départ des Flandres et bien des fois depuis cette époque, a exprimé un grand regret d'être entré dans ce brasier en ajoutant ne pas savoir comment il pourrait en sortir (car ils doivent avoir fait de grands serments et obligé leur sang et leur honneur); voyant aussi qu'il tient M. de Meghem pour sorti de la ligue, il me paraîtrait que le moment est venu de jeter celle-ci par terre, et que cela pourrait se faire ainsi. V. M., appuyant autant que possible sur l'annonce de son prompt voyage, écrirait à Madame de Parme, lui disant : qu'Elle désire être à même de savoir en qui Elle peut et en qui Elle ne peut pas se fier; qu'Elle compte bien, sans doute, pouvoir avoir confiance en tout le monde, mais que cependant Elle veut avoir sur ce point des assurances de nature à lui permettre de régler, suivant ce qu'Elle entendra, la question des gens de guerre à emmener; qu'Elle invite en conséquence Madame à appeler séparément, un à un, et traitant avec chacun à part, ceux des vassaux et sujets qu'il lui semblera utile; appelant d'abord le duc d'Archot, M. d'Aremberg et M. de Berlaymont; ensuite les gouverneurs des places fortes et parmi eux, avant tout, ceux sur lesquels Madame sait pouvoir compter, comme Robles ¹, Mondragon ², Largilla ³, Helfaut ⁴, celui de Bapaumes ⁵, la Thieuloye, Morbecque et puis les autres; ensuite aussi les capitaines d'infanterie, commençant par ceux auxquels elle se fie le plus; ensuite, enfin, d'autres gentilshommes particuliers. Que Madame leur fasse signer à tous une formule de sa main contenant le serment de demeurer loyaux vassaux de V. M. et de renoncer à toute ligue, faite ou à faire, qui n'aura pas l'express consentement de V. M.; qu'elle leur dise, en même temps, pour mieux les

¹ Voir t. I^{er}, p. 42, note 4^{me}.

² Voir *ibidem*, p. 467, note 5^{me}.

³ Voir *ibidem*, p. 49, note 3^{me}.

⁴ Sire Antoine d'Haverout, ou Averout, chevalier, seigneur de Helfaut, ancien gouverneur du Quesnoy et, depuis 1562, gouverneur de Hesdin. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. 202, 233. — *Papiers d'État*, t. V, pp. 410, 425.

⁵ Sire Hugues de Bournel, seigneur d'Estaimbecque, dont on reparlera.

persuader, combien les ancêtres de V. M. et V. M., Elle-même, leur ont été bons princes, qu'elle a confiance en eux et qu'elle commence par eux, comptant qu'ils montreront l'exemple aux autres; on peut aussi leur dire que beaucoup d'autres ont déjà signé. Que ces formules, signées de la sorte, soient attachées ensemble, sans ordre, au fur et à mesure qu'il en arrive; et, s'il se rencontre quelques capitaines ne voulant pas signer, que Madame les casse puisqu'elle ne peut compter sur eux: il n'en manquera pas d'autres qui lèveront de nouveaux soldats. Que la même diligence se fasse à l'endroit de tous ceux qui tiennent offices et charges de V. M., des pensionnaires et des magistrats des villes, en commençant par l'Artois, le Hainaut, le Namurois, la Gueldre, demeurés fermes. Que dans un cahier à part Madame marque les noms de tous ceux qui ne veulent pas signer. Qu'elle donne avis à V. M. de tous ceux qui ont signé ou refusé de le faire. Que dans ces formules elle n'admette ni d'autres clauses ni d'autres termes que ceux dont il a été question plus haut. Pour moi je tiens, sauf meilleur avis, que ce serait là le plus court chemin pour que V. M. sache sur qui Elle peut compter, et pour que les ligues se dissolvent: car, quand ils verront que beaucoup s'en retirent, les principaux trouveront bon de les imiter. Suivant les résultats de cette mesure V. M. pourra décider avec plus de maturité ce qu'Elle aura désormais à faire; et je ne vois pas qui, refusant de signer ces deux phrases, pourra se croire ou se dire loyal vassal de V. M.¹.

Le paragraphe suivant concerne les affaires de la Franche-Comté, les agissements de M^r de Rye et la confrérie de Sainte-Barbe², l'éloge de M^r de Vergy, la situation du Parlement où plusieurs membres ne sont pas tout à fait nets en ce qui concerne la religion, la vacance de la présidence à laquelle il conviendrait de pourvoir, l'éloge de Claude Belin « l'homme sans » contredit le plus savant de ce pays, fort catholique et incorruptible, très-bien instruit des » droits de V. M., » etc., les lettres qu'il conviendrait d'écrire à M^r de Vergy et au Parlement pour leur recommander la religion³. Puis le cardinal reprend :

J'ajouterai un autre point, de nature à contribuer à la dissolution de la ligue, touchant le marquis de Berghes et Montigny qui sont là-bas. D'abord, ces deux personnages ne devraient savoir, en aucune façon, quand V. M. écrira à Madame sur cette affaire, pour qu'ils n'en préviennent pas les confédérés et qu'ils ne leur donnent pas de conseils. Ensuite, une quinzaine de jours après avoir écrit, V. M. pourrait Elle-même appeler les

¹ En marge de la main du Roi : « Qu'il n'a pas semblé à propos de toucher à cela tant que les affaires de là-bas ne seront pas un peu mieux établies; mais qu'au moment voulu on fera ce qui convient; qu'on le remercie pour les conseils qu'il donne sur ce point. »

² Voir t. I^{er}, p. 29, note 4^{me}, et *passim*.

³ En marge de la main du Roi : « Que M^r de Vergy se conduit fort bien et qu'on lui rend grâces constamment; sur l'affaire de la présidence, que je compte y pourvoir sous peu. »

deux personnages séparément, pour leur faire signer et jurer chacun son billet, dans la forme exposée plus haut. Je suis certain qu'ils se trouveront embarrassés : et cela devrait se faire de manière que V. M. parlât au second, avant qu'il eût pu être averti par le premier de ce que V. M. a traité avec lui, afin qu'ils ne se concertent pas. Je ne puis croire à tant d'impudence qu'ils refusent de signer. S'ils refusent, V. M. verra ce qu'Elle doit penser d'eux. S'ils signent, on pourrait en toute hâte et secret dépêcher un courrier à Madame (sans qu'ils le sachent et sans qu'ils écrivent eux-mêmes), pour l'aviser qu'ils ont signé; et que cela se publie en Flandres pour induire les autres à signer aussi, avec d'autant moins de scrupule, et que cela leur serve d'excuse. Je dis tout cela sauf correction et sauf meilleur avis, parce qu'il me semble qu'à tous égards cela sera fort profitable pour l'avenir, et surtout à l'endroit des résolutions que V. M. devra prendre ¹. Je garderais les deux personnages, Berghes et Montigny, à la cour, jusqu'à ce que V. M. aille en Flandres, parce qu'ils sont des principaux fauteurs de toutes ces choses, et je les ferais surveiller de près pour qu'ils écrivent le moins possible ².

Je m'abstiens de parler d'une foule de particularités, supposant que le nombre de ceux qui écrivent de Flandres est considérable. Alonzo del Canto, entre autres, aura pu informer V. M. en détail de bien des choses. En réalité, il a beaucoup souffert et montré grand zèle, et il mérite que V. M. tienne compte de cela pour le récompenser ³.

Les Huguenots et d'autres hérétiques ont grand intérêt à procurer aussi une révolte dans les royaumes espagnols. Ils disent qu'à cette fin ils envoient des prédicants et des livres. En conséquence on fera bien de surveiller les ports et les endroits où les navires abordent en Espagne, pour que ce qui vient de dehors soit reconnu comme il convient.

Le grand commandeur a écrit à V. M., sur ce que Farnèse a traité avec moi par rapport à la ligue des princes ⁴, quel était mon avis, et comment Sa Sainteté s'est décidée à

¹ En marge de la main du Roi : « Répondre à cela, et à ce qui est dit plus haut, en même temps. »

² En marge de la main du Roi : « Qu'on fera sur ce point ce qui convient; qu'ainsi ils sont et ils resteront ici, tout le temps qui sera requis, bien qu'ils fassent de vives instances pour s'en aller; que, pour ce qui en est d'écrire, on ne peut les en empêcher autant qu'il serait utile, mais qu'on fait, cependant, ce que l'on peut. »

³ En marge de la main du Roi : « Que je me souviendrai de lui. »

⁴ Cette ligue des princes, dont parle Granvelle, était une ligue des princes chrétiens contre la Porte Ottomane et l'Islamisme, dont le pape saint Pie V poursuivait la conclusion. Les avances du Pape reçurent à la cour de l'Escurial un médiocre accueil. Le parti du duc d'Albe ne voulait pas de la ligue, disant que les rois d'Espagne et de France avaient d'abord à réduire leurs sujets rebelles, et que, ce résultat étant obtenu, ils pourraient agir avec plus de force contre les Turcs. Ruy Gomez, contraire à une grande expédition militaire dans les Pays-Bas, aurait appuyé la conclusion de la ligue. Le Roi se rangea à l'avis du duc d'Albe. Voir la correspondance de l'archevêque de Rossano, nonce à Madrid, dans Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 95, 94, 93, 96, 97, etc.

nous faire réunir pour cette affaire et quelques autres, Moron ¹, Farnèse ², Commendon ³, Amulio ⁴ et moi. Quelques-uns disent que ce serait avec recommandation de garder le secret sous peine d'excommunication; mais je crois qu'il n'y aura guère à dire, sur ce point, plus que je n'ai dit au grand commandeur. Et pour ne pas fatiguer, etc.

XXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 378 et suiv. — C.)

Aire, le 7 décembre 1566.

Les affaires de St-Amand sont plus troublez que par avant, au moien de la gendarmerie, selon que V^{tre} Ill^{me} S^grie sera desjà adverti que l'on at commencé de tous costelz assiéger ceulx de Valenciennes ⁵, que demeurent

¹ Voir t. 1^{er}, p. 353, note 4^{me}.

² Voir t. 1^{er}, p. 401, note 2^{me}.

³ Jean-François Commendon, Vénitien, né en 1524, créé cardinal en 1565 par le pape Pie IV; mort à Padoue en 1584. Ce cardinal joua un rôle considérable dans le mouvement diplomatique du temps. Il fut à diverses reprises nonce ou légat du Saint-Siège en Allemagne et en Pologne.

⁴ Voir t. 1^{er}, p. 437, note 2^{me}.

⁵ Pontus Payen dit aussi dans ses *Mémoires*, t. 1^{er}, p. 270 : « environ la fin de novembre les garnisons voisines commenchèrent à guerroyer les Vallencenois... » C'était cependant une exagération. Marguerite de Parme reculait encore devant l'éventualité d'un siège qui cependant, de jour en jour, devenait plus imminente si elle voulait rétablir à Valenciennes l'autorité royale. M^r Paillard caractérise en quelques mots la situation de la ville : « une république théocratique dirigée par les deux ministres (Guy de Bray et Peregrin de Lagrange) et le consistoire, s'appuyant sur la bourgeoisie moyenne et le bas peuple, et annihilant les riches bourgeois et le magistrat restés fidèles à l'ancienne religion. » En réalité, les démonstrations militaires, que commençait à faire Noircarmes, avaient pour but d'amener la ville à obéir au gouvernement. Il s'agissait d'obtenir que les sectaires restituassent les églises aux catholiques, fissent leurs prêches à l'extérieur, renoncassent à la célébration de la Cène, qu'il consentaient seulement à remettre et à laquelle devaient, disait-on, assister plusieurs milliers d'étrangers venus de France, de Tournai et des contrées environnantes, etc.; et que la ville, après avoir cassé ses gens de guerre qui n'avaient rien fait pour le maintien de l'ordre, reçut une

opiniâtres, dont je ne suis esbahi puisque l'on ne fait aultre chose à Tournay où le moien est prompt par le chasteau. Il vad bien que n'avons miz aulecuns grains au dict Valenchiennes, car ilz se aident des biens de leurs voisins et receuillent en leur ville tant bestial que grains, disans voulloir tous mourir sur la muraille pour la deffense de leur religion. Je suis seur que si l'on y vad à bon escient, et que l'on face à Tournay ce que l'on peut, qu'ilz changeront tost de langaige, car ilz n'ont nulz chiefz et ne sçavent ce que le mestier vault; et seront bien tost lasséz du travail et de la despense qu'il faut pour soubstenir ung siège; et auront les riches bien à faire de conduire les povres, et ne seront tousjours d'ung accord ¹, . . . sont retirez, c'est pitié de tant de . . . encores à leur regret . . . mauvais qui ont fait une saillie sur la bende de M. du Reulx, ausquelz les murailles de Saint-Saulve ² vindrent bien à poinct. Il en demeurit xv sur la place.

Les trois compagnies sont encores à St-Amand ³, aussi est la bende de Montigni, que sont cinquante hommes d'armes ⁴, que font beaucoup de degastz sur vous subjectz et censiers, ausquels ilz desrobent tout ce qu'ilz peuvent ⁵. Si ce siège dure, le pays à l'entour de ces deux villes se destruirat, et il fait à doubter qu'elles se voudront secourir et adsider comme frères fidèles. Par quoy vous officiers ne sont d'avis de casser encores vous gens de guerre, si les dictes compagnies se retirent, car ceulx de Tournay sont plus à craindre que auparavant, comme sont aussi vous manans propres que sont fort irritez de ce logement qu'ilz imputent à vous officiers, qu'ilz debvroient plustost imputer à leurs hugonaux et aux presches qu'ilz

garnison royale. Voir, pour les détails, les documents souvent cités, édités par Mr Paillard, dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, pp. 209 et suivantes, et p. 297.

¹ Cette lacune et la suivante proviennent de trous faits dans l'original par les rats.

² L'abbaye de St-Saulve.

³ Noircarmes avait envoyé à St-Amand, pour couper les communications entre Valenciennes et Tournai, trois compagnies d'infanterie sous le commandement supérieur de Claude de la Hamaide, seigneur de la Vichte, prévôt-le comte de Valenciennes, et la bande d'ordonnance du baron de Montigny. Voir les *Mémoires historiques*, cités, t. VI, pp. 200 et suivantes.

⁴ En l'absence de Montigny sa bande était commandée par son lieutenant, Adrien de Bailleul, seigneur d'Evere en Brabant, frère du seigneur de Bailleul-en-Artois et de St-Martin. Ce seigneur mourut en 1583. On parlera souvent de lui.

⁵ Les excès des gens de guerre à St-Amand fournissaient aux sectaires de Valenciennes un argument pour refuser de laisser entrer une garnison royale en ville. Voir les *Mémoires* cités, t. VI, *passim*.

ont souffert y estre faictes, et les cènes aux prochains villaiges à trois jectz d'arcq de l'abbaye ¹.

Je n'entendz encores rien de ce que auront résolu les Estatz de Flandres. Ceulx de Brabant sont ensamble, où l'on at appelé plusieurs de la noblesse non accoustumez d'estre appellez : ce que m'est fort suspect. Je pense bien que le prince d'Orange et le comte Lodovic ne dormiront, et que l'on y ferat tous offices pour empescher que les presches ne soient hostées ; ce qu'est touttefois le but auquel tendent les saiges, qui veoient bien que les presches ont causé tout le mal. Les affaires ne vont pas bien ad ce que l'on m'escript en Anvers. Les calvinistes moureront pour donner ceur aux Valenchenois, qui ont desmoli les tours et maisons de leur ville affin qu'elles ne soient touchées du canon que Mr de Noircarmes y mène. Ilz ont aussi raisé le monastères des Chartreux ². Ce sera bien venu si Saint-Saulve eschappe.

Le comte de Hornes est à Antoing, à prétext d'avoir levé l'enfant de Mr de Montigny. Il est en bon lieu pour donner advis ³ puisqu'il est résolu de jamais faire service au Roy, ce que l'on treuve bien estrange en ce pays, où l'aultre escript d'Espagne le malcontentement du Roy, déclairant par ce moien ce qu'il at délibéré de faire et toutes ses apprestes, et, ce qu'est pour rire, adjouste que l'on en at très mal usé et que s'il fut esté icy il ne l'eut permis. Il faict bien à croire que le marquis de Bergues use de la

¹ Voir plus haut, p. 44, note 5^{me}, et les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, pp. 244 et suivantes.

² « Comme gens enragez démolirent le couvent des Chartreux seitué aux faulxbourgs de la ville, et bruslarent toutes les aultres églises qui estoient aux faulxbourgs et villaiges circomvoisins..... » *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, p. 270.

³ Le comte de Hornes ne s'en faisait pas faute. On lit dans les interrogatoires de Guy de Bray, édités par M. Paillard dans le *Bulletin du protestantisme français*, février 1879 : « En premier lieu requis qui leur a donné occasion ou conseil et combien il y en a qu'ilz se sont déterminés et résoluz à ceste rebellion? Dit que l'on a fermé la ville pour non recevoir gendarmerie jusqu'à ce que leur cause fust pleinement congneue de Madame et des chevaliers de l'ordre, le peuple estant totalement résolu de non recepvoir gendarmerie, pour les forches que cy-devant on avait reçeu en ceste ville, voyant aussy le grand désordre à S^t-Amand où l'on avoit excédé le compromis, joint que le conte de Hornes, estant à Antoing, auroit dict à Jacques Gellée que sy on pouvoit tenir la ville encores trois sepmaines, que ce seroit assez, leur donnant advis de se deffendre sy on les assailloit, le tout environ le temps que l'on commençoit fermer la ville, et uny peu paravant la première saillie faicte par ceulx de la ville..... »

mesme rhétorique; mais ilz sont cognuz là et icy. Il n'est à croire comme l'on parle icy mal du prince d'Orange et de *fratre*¹, que l'on dit estre banni de ce pays par le Roy, et que le prince d'Orange at esté contrainct le luy insinuer, que sont *fabulæ*. J'entendz que Son Altèze luy at escript qu'il achève ce qu'il at à faire en son gouvernement, et qu'Elle l'excuserat vers les États de Brabant; mais je pense qu'il ne veult faillir à si bonne occasion.

Les Geutz sont icy bien peneux se véantz et amys et en extrême poureté² folies et se treuvent de tous costelz assailliz de leurs créditeurs qui mectent des mainmises sur toutes leurs terres. Et jà sont celles de Dolhain assaillies pour XIII^m florins, lesquelz serat force de trouver ou elles se vendront par décret.

Je n'heusse creu que l'existimation de Granvelle fut telle icy comme je la treuve; car *uno ore* de la moyenne noblesse et des ecclésiastiques *eum predicant*. Le S^r de Moerbeque luy est fort affectionné, qui par sa prudence et vigilance at conservé ce lieu et les villaiges adjacentz, et at tousjours parlé cler au comte d'Egmond, et morerat pour le service du Maistre, aiant piéçà renoncé à tous ceulx de son sang qui se sont meslez de ces folies. Il est fort menassé des mauvais; mais il est sur sa garde, et en at le moien estant gentilhomme de bien ancienne maison et de XII ou XIII mille livres de rente et fort au devant, que ne sont les aultres³.

Le frère de Taffin, recepveur de la Mote-au-Bois, offre son estat à mille florins moins de ce que l'on luy at voulu donner par cy devant, que me fait croire qu'il veult desloger et qu'il at sentu quelque mauvais vent, encores que les hugonaux de Flandres, Tournay et Anvers maintiennent que le Roy ne viendrat de dix mois⁴.

¹ Le comte Louis de Nassau.

² Encore deux lacunes dues à la cause signalée plus haut, p. 144, note 1^{re}.

³ M^r de Morbecque était apparenté aux d'Yves, aux Bailleul, aux d'Estourmel, etc.; or, tant parmi les Bailleul que les d'Estourmel, il y avait plusieurs gueux.

⁴ Jacques Taffin, receveur général de Cassel et du bois de la Nieppe, dont il a déjà été question t. 1^{er}, p. 202, en note. Il demeurait alors au château de la Motte-au-Bois. Jacques Taffin, qui se mêla fort activement au mouvement sectaire de la contrée, fut condamné au bannissement et à la confiscation des biens par sentence du 12 octobre 1568. On ne sait ce qu'il devint quand il quitta le pays. Plus tard on le retrouve attaché au prince d'Orange, comme trésorier, et on le voit envoyé en Angleterre par son maître, en 1572, aux fins d'obtenir de l'argent des réfugiés et de leurs amis pour continuer la guerre. De Coussemaker, ouvr. cité, t. II, pp. 47, 48, 49, etc.

Le bon Warluzel ¹ sachant que j'estois avec M^r d'Arras, que sa mère ² avoit prié, m'y envoyoit un gentilhomme me priant quant et quant au disner; mais je m'excusai sur ce que je devois lors partir comme je feis tant plus tempre affin de non y aller. Il mecrat aussi de l'eau en son vin. Il se vante de vouloir rejoindre Granvelle avec les seigneurs. Il n'at tous-jours parlé ainsi.

J'ai trouvé le président d'Artois ³ fort affectionné à Granvelle; et je le treuve, encores qu'il soit sur eaige, bien aultant à propos pour succéder à Viglius comme Hopperus ou quelque aultre. Il est fort prudent, catholicque et zéleux pour le service du Roy et du pays.

Je regrette le trespas de Cobel d'aultant que je crains icelluy retarderat ⁴ . . . sa charge qu'estoit de rejoindre l'amitié et volonté des princes voisins au Rhyn; mais je pense qu'il at fait beaucoup de mauvais offices, ce que se descouvrerat avec le temps. Dieu luy perdoint ⁵ !

Les François ont envoyé un huissier d'armes à Beauraing pour saisir le lieu au prouffit du roy de France par faulte de relief, et adsista le S^r de Mailli, capitaine de Monstreuil, avec xl chevaux non obstant qu'il soit proche parent à M. de Reulx ⁶. Aulcuns craignent que c'est pour susciter querele, avec ce que l'on at fait en l'ille de Madera pour contrevange de la Floride.

L'on m'escript que les affaires vont paisiblement à Malines, mais que le doien n'y estoit encores le xxii. Je tiens qu'il y soit à présent et luy escripray.

¹ Lambert, seigneur de Warluzel, voir t. I^{er}, p. 63, note 1^{re}, et *passim*.

² Antoinette de Bonnières-Souastre, veuve de François, seigneur de Warluzel, chevalier, ancien gouverneur de Bapaumes.

³ M^e Pierre Asset.

⁴ Encore un mot mangé.

⁵ Philippe Coebel, voir t. I^{er}, p. 198, note 2. Il mourut le 17 novembre à Trèves. Viglius exprimait naguère une impression analogue à celle que ressentait Morillon. Au moment où Coebel revenait de la diète d'Augsbourg, Viglius écrivait à Hopperus : « Cobelius . . . ad Religionsfrid Germanorum nostros » sollicitat, et quanquam per eam non astringitur quisquam princeps catholicus admittere sectarios, » vercor tamen ne nostri id satis intelligent. » Hoynek, *Analecta*, t. I^{er}, 2^{me} partie, p. 363.

⁶ La terre de Beaurain avait été donnée, en 1415, aux ancêtres du comte du Rœulx, par Charles VI, roi de France, en échange d'autres domaines. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, p. 186.

... Il vad bien que Granvelle ayt si expressément escript au Roy qu'il tiegne le chemin de clémence tant qu'il polrat et sur tant d'autres choses qu'il convient encheminer.

Ce sont grandes nouvelles que don Garcia de Toledo soit en chemin, je prie Dieu luy donner bon voiage et bref.

D'Aire ce vii^e de décembre 1566.

XXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MAXIMILIEN DE BERGHES, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIII, fol. 504. — M. F.)

Rome, le 15 décembre 1566.

Mons^r : J'ay seulement, il y a cinq jours, reçu voz lettres du 14^{me} d'octobre ; ne sçay où elles ont si longuement séjournet devant que de venir entre mes mains. Quant à Vauxcelles je m'en remectz à ce que je vous en ay escript, puisque par ce vous aurez peu congnoistre les justes causes que me meuvent à prandre la résolution que je prins.

Et au regard de ce que passe par delà assurez vous que j'en sens la mesme peynne, pour le moins, que ceulx qui sont présens. Mais bien vous dirai-je qu'il ne m'a semblé rien de nouveaul d'entendre tout ce qu'est passé : car je n'en attendoye pas moins, et vous sçavez fort bien qu'il y a longuement que je l'ay préveu, et que du chemin que l'on prenoit l'on ne pouvoit attendre aultre chose. Et quant j'entendiz que l'on mectoit en délibération s'il convenoit oster les placardz, et le sentiment que l'on eust de ce que l'oppinion de ceulx qui traictarent ce poinct ne fut telle que l'on vouloit¹, et que toutes fois, confourme à ladicte oppinion, Sa Majesté se

¹ Allusion aux sentiments exprimés par les seigneurs sur l'avis donné, en 1565, par la commission d'évêques et de magistrats rassemblée pour étudier la question des placards : voir plus haut, p. 20, note 3^{me}.

résolvit à l'observance d'iceulx, et que l'on escripvit aux villes que Sa Majesté vouloit que l'on donnast faveur à l'Inquisicion ¹ (que toutesfois je ne pense que l'intencion de Sa Majesté fut que l'on escripvit aux villes, mais que cela servoit pour Madame sur la plainte, ou soit juste ou injuste, qu'avoient faict les Inquisiteurs des termes qu'en court l'on avoit tenu), j'entendiz clairement que, comme l'on dict, la cloche estoit fondue; et mesmes que l'on m'escripvit les assemblées que l'on faisoit, et que l'on semoit que Sa Majesté vouloit mettre l'Inquisicion d'Espagne ², que furent les mesmes termes dont l'on usa quant l'on print les premières possessions des nouvelles éveschez; et il estoit cler que, donnant le pied au peuple, pour prendre auctorité de soy mesme, l'on n'en debvoit rien attendre de bon, et que telles prémises, comme dient les logitiens, ne pouvoient suyvre aultre conclusion. Je pense bien que aucuns ne pensoient point si avant, ny que les choses puissent prendre tel chemin; mais cela procède de faulte d'expérience.

Or je n'en veulx dire davantage; mais bien vous assure-je que je vous ay une très grande compassion, véant ce que passe, et non pas à vous seulement, mais à tout le pays, que doit bien peu aux aulteurs quelz qui soient. Je louhe Dieu que, selon que les derniers advertissementz, venuz ici par voye de marchands, portent, les choses se vont ung peu mieulx accommodant; et, à la vérité, les grandz debvoirs que y font Mess^{rs} les conte d'Aighemond, prince d'Oranges et conte de Mansfelt, y servent beaulcoup, et j'entendz que plusieurs se reconnoissent, voyant les succès aultres qu'ilz ne s'estoient ymaginé, et aucuns congnoissant que l'on est passé beaulcoup plus avant que n'estoit leur intencion; avec ce que le Maistre, voyant si grandz désordres, s'est résollu d'y accourir pour y remedyer. Et j'espère que l'on le verra bientôt par delà : du moins sçay-je que pour son passage se font toutes les apprestes nécessaires; et en quelque piteux estat que lesdictes affaires se treuvent, si ne pers-je encoires du tout espoir que, avec sa présence, le tout ne se puisse encoires doucement et amyablement remedyer. Et persévère en mon opinion que, voyant son visaige, il n'y aura per-

¹ Allusion à la circulaire du 18 décembre 1565, adressée par le gouvernement des Pays-Bas aux conseils de justice et aux villes. Cette circulaire avait d'emblée paru fort maladroite au cardinal : voir t. 1^{er}, entre autres, pp. 209, 223.

² Voir t. 1^{er}, pp. 72, 86, 102, 112, 142, 157, etc.

sonne qu'il ne procure de gagner le grez et de, par bien servir, se faire agréable à Sa Majesté : car, enfin, c'est le prince et seigneur, et, ad ce que j'entendz, il est bien en intencion de voulloir demeurer tel, et d'user toutesfois de douceur et de clémence tant que icelle pourra servir.

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 903, fol. 12.)

Rome, le 17 décembre 1566 ¹.

He escripto á V. Mag^d poco ha y largo, especialmente de lo que se me ofrescia para romper las ligas, por parescerme que, mientras estas serán en pié, no se puede esperar algun buen effecto en Flándes, ní establecerse lo de la auctoridad de V. Mag^d y de la justicia como convenia. Suplico de nuevo á V. Mag^d me perdone si me atreví á passar mas adelante de lo que convenia, pues sabe Dios que miro solo á Su servicio y al de V. Mag^d, y al beneficio y sosiego de aquellos estados, con la obligacion que para ello tengo.

Esta será solo para acompañar una que me escribe el presidente, por donde verá V. Mag^d, si fuere servido, lo que siente de lo de allá; y suplico por el secreto, pues al presidente tanto importa ².

Ha vuelto á Flándes uno que Mons^r de Hornes havia enviado á su hermano; lo que va publicando por Bruxelles, y otros lugares de aquellos estados, es de harto perjuicio y contra lo que convenia á los negocios : á los quales no aprovecha nada la correspondencia que los dos, que estan hay, tienen con sus cartas con los que quedan en Flándes. Dice este hombre, por una parte, que V. Mag^d pretende conquistar aquellos estados, que es ma

¹ Sur la relation de cette lettre, faite par Antonio Perez, dont il a été question plus haut, p. 129, note 2^{me}, se trouvait l'apostille, de la main du Roi, qui suit.

² « Que así se tendrá. »

termino y por animar todo contra las fuerzas que V. Mag^d piensa encaminar con su persona á aquellos estados, y por poner los buenos aun en desesperacion; y por otra parte publica que V. Mag^d no yrá, y que no puede salir de España por miedo que en aquellos reinos no succedan mayores revueltas que en Flándes : que será para que la primera y la secunda liga osen mas, sabiendo lo, que han osado ; mas si V. Mag^d se pone brevemente en camino, romperá muchos desíños, y con la opinion de la venida, muchos (como escriví), se apartan temiendo lo que les pudiese suceder. Encaminelo Dios todo para que V. Mag^d pueda brevemente partir, y Él guarde y prospere la S. C. R. Mag^d, etc.

 XXIX.

 TRADUCTION.

J'ai écrit il y a peu de temps et au long, spécialement sur ce qui m'était venu à l'idée pour rompre les ligues, étant persuadé qu'on ne peut attendre aucune bonne issue en Flandres, et que l'autorité de V. M. et la justice ne pourront se consolider, comme il conviendrait, tant qu'elles subsisteront. Je prie de nouveau V. M. de m'excuser si je me suis enhardi à insister plus qu'il ne convenait ; car, Dieu le sait, je n'ai en vue que Son service, celui de V. M., le bien et repos de ces pays, en acquit du devoir qui m'y oblige.

Celle-ci est à seule fin d'accompagner une lettre, que m'écrit le président, par laquelle V. M. verra, si Elle le veut, ce qu'il pense des affaires de là-bas ¹. Je supplie V. M. d'en garder le secret, puisqu'il est de si grande importance pour le président ².

L'homme, que M. de Hornes avait envoyé à son frère ³, est revenu en Flandres. Ce qu'il va publiant à Bruxelles, et dans d'autres localités du pays, est fort préjudiciable et contraire à ce qui serait utile dans la situation des choses; et celle-ci ne gagne pas à la

¹ Nous n'avons pas, malheureusement, cette lettre importante de Viglius.

² En marge, apostille de la main du Roi : « Qu'on en agira ainsi. »

³ Sur le gentilhomme envoyé au baron de Montigny par le comte de Hornes et sur ses propos, voir plus haut, p. 141, le texte et la note 1^{re}.

correspondance qu'entretiennent par lettres, avec ceux qui sont en Flandres, les deux personnages qui sont là-bas. Cet homme proclame, d'un côté, que V. M. veut conquérir ces pays : ce qui est un méchant propos, propre à exciter tout le monde contre les forces dont V. M. pense se faire accompagner dans les Flandres et à mettre les bons eux-mêmes au désespoir ; et, d'un autre côté, il publie que V. M. ne viendra pas, qu'Elle ne peut sortir de l'Espagne, de crainte de voir s'élever dans ce royaume de plus graves révoltes qu'en Flandres : ce qui sera propre à exciter la première et la seconde ligue, sachant cela, à oser plus qu'elles n'ont encore osé. Mais si V. M. se met en route à bref délai, Elle rompra beaucoup de projets, et dans la persuasion de Sa venue, comme je l'ai écrit, beaucoup de gens, redoutant ce qui pourrait leur arriver, se mettent à l'écart. Que Dieu arrange le tout pour que V. M. puisse partir au plus tôt, et qu'Il gardé et favorise, etc.

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2554, fol. 156, 157.)

Rome, le 21 décembre 1566.

Mons^r : J'ay reçu voz lettres du vi^e du mois passé ¹, et, sur ma foy, lisant icelles je vous ay grande compassion, et recognois que exactement et brièvement vous représentez le mal passé et les causes que sunt, à la vérité, telles que voz lettres contiennent; et, entre si grandes perturbations, comme vous dictes, il est bien difficile de donner bon ordre à tout. Pleust à Dieu que Sa M^{te} eust peu venir il y a deux ans, quant tout estoit plus entier, et que l'on n'estoit passé si avant, ny y avoit pour quoy l'on deust avoir si grande diffidence, estant encoires les choses en termes que quasi tout se pouvoit excuser! Mais enfin ce que vous et moy avons dois si long temps préveu est advenu, au grand regret de tous deux, et se trouve Madame, par non avoir voullu croire ceulz que sincèrement la conseilloient, et creu plus qu'elle ne

¹ On a vu plus haut que nous n'avons pas ces lettres.

devoit à conseillers intranéz et extranéz¹, moins accompagnez et guidez de raison, en la peynance que l'on void, ne pouvant estre sans grand regret de veoir ce qu'est passé et passe au temps de son gouvernement, et ayant treuvé, comme elle trouvera encoires en son endroit, ceulx, à qui elle a voullu confier, telz que l'on luy avoit dict.

Et pour moy je congnois que je doibz grande obligation, quant à mon particulier, à ceulx qui m'ont aydéz à me tenir hoirs de ces troubles, puisqu'ils debvoient advenir. Car, à la vérité, il me fut esté difficile de compourter, si je fusse esté présent, ce qu'est passé sans me travailler d'y procurer remyde, quoy qu'en eust peu advenir, ce que peult-estre m'eust causé du danger; oires que si, par la perte de ma personne, ceste calamité publique se fut peu évictier, je l'eüsse tenu pour fort bien employé. Or il fault couler le passé et prandre les choses comme elles sont de présent.

Je louhe Dieu de ce qu'il me semble que, depuis voz lettres escriptes, tout prent meilleur chemin, s'estant délibérée Madame, selon qu'elle escript à Mons^r l'ambassadeur, de deffendre l'exercice des religions nouvelles quant aux mariaiges, cesnes et baptesmes, comme choses non permises par l'accord faict avec les *gueux*, mais seulement les presches où elles se sont faictes²; ce qu'elle ne feroit, pour non causer nouveaulz troubles, ne fût qu'elle se doibt sentir forte et pourveue, et qu'elle s'ayde de la bonne vouté de la plus part des Estats de Brabant et de Flandres et d'autres qui se considerans la calamité publique et que le commerce se pert, et le danger de pis, parlent comme l'on dict de vouldoir deffendre les presches comme sources du mal; et que si ne semble convenir assembler les Estatz généraulx pour les faire negotier ensemble (que tousjours aux plus prudens ont semblez estre dangereux), du moins les faire negotier appart, à l'ancienne coustume, pour adviser de remédier au désordre, prenant chacun des Estatz moyens et expédiens convenables à leur naturel. Bien me doubté-je que, en Brabant, il y aura à faire avec le III^{m^e} membre³, estans Anvers et Bois-le-Duc si gastées, le mesme se peult dire de Valanciennes; mais quant à Tournay, y estant le chasteaul, il me semble que c'est honte

¹ Officiels et officieux : les seigneurs de l'opposition et Armenteros.

² Voir plus haut, p. 117, note 2^{m^e}.

³ Le tiers état, l'ordre des villes dans les États.

à ceux qu'en ont heu charge de le laisser tumber en si mauvais termes, et que par le moyen du dict chasteaul il seroit aysé d'y donner remyde; et que icelluy le donnera, sur tout et à tout, la venue du Maistre, lequel se vad préparant tout ce qu'il peult pour faire ce voyaige, ce que n'a esté possible faire en peu de jours pour y aller comme il prétend, et pourveoir aux royaulmes d'Espagne à fin de pouvoir séjourner hors d'iceulx aulcunes années. Et les Courtès de Castille seront jà commencées, que ne se détienent longuement; dois là (Sa M^{te}) vad en Aragon où l'on abrèvera ce que l'on pourra, de sorte que par tout le mois que vient j'espère que Sa M^{te} pourra estre à Barcelone, selon qu'elle escript, et le duc d'Alve aussi; et le Sgr don Garcia enchemine à cest effect les gallères.

L'on ha remonstré à Sa M^{te} que si grandes apprestés pourroient causer plus grands troubles. Icelle respond qu'il se veult pourveoir de sorte qu'il face perdre l'esper de se pouvoir opposer à ceux qu'en pourroient avoir envye, et pour seurement passer outre, mais que pour ce ne veult-il oblyer son naturel doux et begnin ny la clémence dont il prétend user ¹, que sera tant plus congneue quant, ayant moyen de chastier, il usera de grâce et douceur pendant qu'il congnoistra icelle pouvoir servir. Et certes, à ce que j'entendz, les mieulx conseillez seront ceux que se reconnoistront et se rangeront à la raison, faisans leurs debvoirs, abandonnant les lighes que ne sont tolérables entre subjects, ny aucunement licites sans la voulenté et consentement du seigneur, et je tiens asseurement, à ce que aucuns m'escripvent, que Sa M^{te} ne les vouldra compourter ains les rompre absolument; et si j'estoye des confédérez je dirois qu'il seroit mieulx les rompre devant, sans se mectre en subtilitez de dire qu'il n'y en y a nulles, puisque les

¹ Voir plus haut, p. 422, ce que le Roi venait d'écrire au cardinal. Philippe II s'était, d'ailleurs, exprimé dans le même sens, tant dans les lettres qu'il avait adressées le 26 novembre à son ambassadeur à Rome, que dans sa dépêche du 27 envoyée à Marguerite de Parme. La seconde de ces pièces se trouve dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 206, la première dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 487. On lit dans celle-ci: « La réunion de ces » forces lui a paru nécessaire pour éviter la guerre aux Pays-Bas; les malintentionnés, en effet, les » voyant si supérieures à celles qu'ils pourraient rassembler eux-mêmes, n'oseront pas résister. Le » grand commandeur rendra compte de tout cela au Pape... » Sur le caractère *politique*, et non *religieux*, que le Roi entendait donner officiellement à l'expédition des Pays-Bas, on doit consulter la correspondance de l'archevêque de Rossano dans Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 94 et suivantes.

fleiches, et celles des gueux à suyte de la première, dient évidemment le contraire.

Je suis très aise de vous veoir avec si bon couraige; et, puisque le tout chemine à mieulx, pour Dieu observez vous tant plus et pensez à tout ce que peult servir, pour, obliant le passé et faisant livre nouveaul, mectre les pays en repoz, que la religion se restablisce, l'auctorité du Maistre se remette sur pied et la justice, sans laquelle les pays ne peuvent se conserver, ni le commerce, et que les longues robes en temps de paix fassent leur mestier, et vous n'avez faulte de gens qui, à reveoir les ordonnances et à les milliorer en ce qu'en avez besoing, vous pourront assister pour laisser avant vostre départ les choses au bon ordre qu'il convient.

Le Roy escript à Madame pour me faire délibvrer ce que me vient des pensions accordées à Sa M^{te} sur les abbayes d'Afflighem et de St-Bernard. Je vous supplie m'y estre favorable. Je recepvray ce que l'on voudra, mais je fais bien mon compte que Sa M^{te} me supplyera ce que me desffauldra, ne me demeurant, comme l'on vous avoit donné à entendre, la pension de Salamanca de III mil escuz, de laquelle en deux ans je n'y reçeu ung seul escu, ny du dot de Malynes, et si ay supporté les fraiz, comme l'on sçayt, et je n'ay prins Malynes ny laissé Arras de ma volonté, mais pour obéyr comme Madame sçayt fort bien, si luy plaist s'en souvenir ¹, et ce n'est raison que, si grande perte, advenue sans ma faulte, tombe sur moy. Et me recommandant, etc.

¹ Voir t. I^{er}, p. 586.

XXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 381 à 386. — C.)

Aire, le 22 décembre 1566.

Monseigneur : J'ay reçu en ce lieu les lettres de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} du xv et xvi^e du mois passé, et veu par icelles comme elle avoit désja lors reçu les miennes des v^e, vi^e, xii^e, xix^e et xx^e d'octobre, que me fait croire que, jusques ce temps là, tout est bien venu d'ung costel et d'autre, grâces à Dieu. Et me desplait que, pour estre icy, je ne puis si souvent avoir nouvelles ny escrire comme je voudroie; mais je suis seur que M^r Bordey ne faudrat, selon qu'il est diligent, d'advertir de ce que passe par delà.

J'ay commencé en ceste église donner ordre sur aucuns différentz qu'estoient entre le chappitre et une partie de manans, que prétendent d'ériger une chappelle en paroche, ce que M^r le R^{me} de St Aumer ¹ at accordé assez sonnièrement avant avoir regardé sur le dot, pour lequel je suis présentement empêché; aussi désire-je introduire l'observance du Concille de Trente de tout ce que sera possible, ad ce que je treuve ceulx du dict chappitre fort volontaires; et je les entretiens avec toutte amitié sans rien remectre de mon debvoir et auctorité, que, pour l'absence des prévostz que l'on n'at veu résider de quarante ans, at esté fort diminuée ²....

... V^{tre} Rev^{me} Sg^{rie} aurat entendu comme ceulx du grand conseil ne sont esté d'avis de publier les pardons à Malincs, où les affaires vont tellement quellement. Je pense que l'escoutette s'en sçaurat fort bien excuser

¹ Gérard de Hemricourt, ou Hamericourt, abbé de St-Bertin et évêque de St-Omer; voir t. I^{er}, p. 117, note 4^{re}.

² On trouve dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. X, pp. 65 et suivantes, des recherches intéressantes sur le chapitre de l'église collégiale de St-Pierre d'Aire et sur ses prévôts. La nomination de Morillon à la prévôté, faite par le Roi, avait été l'occasion d'un grave conflit entre le chapitre et l'autorité royale, auquel la personnalité du bénéficiaire était d'ailleurs étrangère.

en temps et lieu. Car il n'at esté ouy et luy veult-on faire celle honte de jecter son filz ' hors de l'eschevinaige, à couleur qu'il polroit rapporter à son père ce que s'y dict : dont l'on ne debvroit avoir craincte si ce que y passe est traicté avec le zèle que convient pour le service de Dieu, du Roy et du publicq. Et fut esté mieulx non admectre le dict filz à l'office que de le vouloir priver maintenant; et je le tiens si vertueux qu'il ne voudroit contrevénir à son debvoir et serment : mais l'on le craint avec Weyns ²; et il y at pourquoy. . . .

. . . Je ne sçay ce que succéderat de l'assemblée des Estatz de Brabant que procède froidement. Il s'y trouverat grande diversité quant ce ne seroit que du costel d'Anvers et Bois le Duc. Le conseiller Oddart ³ leur a fait quelque exhortation, de la part de Son Altèze, affin qu'ilz aient d'eulx conduire, au fait de l'ancienne religion catholique, de sorte que Sa M^{te} en puist recevoir contentement. Dieu doint que MM^{rs} de Liekercke et conseiller Boone puissent dresser quelque chose de bon à Maestricht avec les députéz de Mr de Liège. Le lieu est de grande importance ⁴.

Tout est icy fort paisible par la vigilance de Mr de Moerbeque, que at esté fort joyeux de la souvenance que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} at de luy, par ses dernières, et m'at prié de luy présenter ses très humbles recommandations. Nous sumes souvent en famille, et me démontre grand amitié. Je l'auray avec sa compagnie ce soir, avec le Sr de Crecques que at perdu sa femme, seur à Mr de Tournay ⁵; il se démontre fort affectionné à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie},

¹ Messire Charles de Clerck de Boevkercke, échevin de Malines, voir Butkens, *Trophées*, etc., t. IV, p. 554.

² Voir plus haut, p. 4, le texte et la note 5^{me}.

³ Nicolas Oudaert, conseiller au conseil de Brabant, voir t. I^{er}, p. 305, note 2^{me}.

⁴ Voir Gachard, *Analectes belgiques*, pp. 267, 268 et suiv. Le seigneur de Liedekercke, dont il a été question au t. I^{er}, p. 31, note 2^{me}, avait été envoyé à Maestricht avec M^r Jacques Boonen, conseiller au conseil de Brabant, qui venait de remplir tout récemment une mission dans la même ville, pour travailler à la réduction des troubles de concert avec les députés du prince-évêque de Liège. L'instruction des deux députés est datée du 4 décembre. Liedekercke arriva devant Maestricht le 16, mais il ne réussit pas à entrer en ville.

⁵ Eustache de Croy, seigneur de Crecques, fils de Jean de Croy, seigneur de Crecques et d'Éléonore de Thiennes, de la branche des Croy-Rœulx. Ce seigneur avait épousé en premières noces Louise d'Oignies. Il était alors lieutenant de la bande d'ordonnance du comte du Rœulx, charge qu'il occupait encore en 1571. On le retrouve en 1568 comme commandant à Malines, et en 1578 comme chef de l'artillerie de l'armée des États luttant contre Farnèse.

comme font tous ceulx de Croy qui dient que l'on les at jusques ores reculé de tout service et tenu pour folz, ce que ilz doibvent au marquis de Bergues. Je fuz veoir madame la douageire de Reulx ¹, quant je fuz à St Aumer, que me demanda grandement après V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} à laquelle elle m'at bien fort enchargé de faire ses très affectueuses recommandations, comme at aussi faict M^r le prévost de Cassel, son filz, qu'est fort honeste seigneur et qui at bien employé son temps aux estudes à Louvain dont il s'est retiré depuis les troubles... ².

... Marcos Peres demeure le mesme et at faict prescher quelque Espaignol hérétique que fait grand mal ³; peult estre qu'il dirat que c'est pour le service de Sa Majesté comme il dit de tant d'autres choses.

Je ne sçay comme font MM^{rs} d'Aremberg et de Meghe en leurs gouvernements. J'entendz qu'ilz font quelques gens ⁴; et les filz de MM^{rs} de Mansfeld et de Berlaymont ont chacun ung régiment ⁵; cela ferat penser les aultres qui n'ont charge. C'est ung plaisir de veoir comme la noblesse d'Artois et Hennault est affectionnée au service de Sa M^{te}, comme est bien celle de Flandres, saulf trois tigneux et peléz en chacun quartier qui se retirent peu

¹ Claudine de Melun, veuve d'Adrien de Croy, premier comte du Rœulx, voir t. I^{er}, p. 277, note 2^{me}.

² Gérard de Croy, seigneur de Fromesen en Boulonnais, qui est qualifié tantôt de prévôt de Cassel, tantôt de prévôt de St-Pierre à Lille, tantôt de prévôt de St-Sauveur à Haerlebeek, et de protonotaire apostolique. Ce seigneur, qui n'avait pas pris les ordres, renonça à ses bénéfices ecclésiastiques et épousa Yolende de Berlaymont, la plus jeune des filles du célèbre chef des Finances. Il fut maître d'hôtel des archiducs Albert et Isabelle, et mourut sans hoirs.

³ Voir sur cet incident Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. 417, 423, 424, 425; et Bor, ouvr. cité, p. 423. Le prédicant espagnol en question était M^e Antonio Corrano, dit Bellerive, qu'on avait mandé de France et qui avait été naguère ministre réformé à la cour de la duchesse de Ferrare. Le post-scriptum de la lettre, adressée le 50 novembre au comte de Hoogstraeten par Marguerite de Parme, signalait la présence chez Perez d'un autre espagnol, M^e Pierre Ximenes, se préparant à faire imprimer un livre contre les « troys rigoureuses peynes à l'endroit des sectaires. »

⁴ Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 468, 469, 470, 471, etc.; et *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 483.

⁵ Par patentes du 16 décembre le gouvernement forma deux colonnellics, chacune de six enseignes, des compagnies nouvellement levées. L'une, composée des enseignes Luxembourgeoises, fut donné au comte Charles de Mansfeld, dont on a parlé t. I^{er}, p. 62, note 4^{re}; l'autre, qui comprenait les enseignes Namuroises, eut pour couronnel Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, dont il est question *ibidem*, p. 28, note 4^{re}. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. I^{er}, pp. 145, 146. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 493.

à peu. Et est le Sr d'Esquerdes retourné en sa maison oiant souvent messe ¹; et dit sa femme que, au besoing, il monstrerat lettres du comte d'Egmond qu'il l'at entremiz, ce que je croiroie plus tost du prince d'Orange ou du comte Lodovic.

Le chancelier demeure à Bois le Duc avec peu de prouffit et moings de réputation de celluy qu'il dit représenter.

Si ceulx de Tournay font des mauvais, il est résolu que le Sr de Moulbais ² donnerat dedans avec le canon ³.

Il y at apparence de ce que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} dit de Valenciennes, que la faim les polrat tirer du bois comme le loup, car ilz se sont chargés d'ung monde de gens qui y sont venus de toutes pars au refuge, estimantz y faire ung Genève, si comme de Mons et ailleurs, riches marchantz; et ilz se sont mal pourvez de bled, que y est desjà fort chier. Ilz ne mangeront point de vostre s'ilz ne le vont quérir en vos censes, dont je tiens ilz seront gardéz par nostre gendarmerie que l'at environné de toute pars, non toutefois qu'ilz ne facent fréquentes saillies. Ilz se monstrent fort braves et obstinez. Il y at Michiel Herlin ⁴ qui conduit tout, que l'on treuve riche de LX^m escuz et mieulx; l'on tient que sans luy et le ministre ilz heussent piéça reçu garnison ⁵. Aucuns pensent que les S^{rs} de Dolhain et Longatre y sont estez

¹ Le seigneur d'Esquerdes, dont on a parlé bien souvent, était alors marié à une sœur de Noircarmes, Jeanne de S^{te}-Aldegonde. Il épousa, après la mort de celle-ci, Gillette de Revel. Esquerdes fut banni par contumace le 17 août 1568. Il se trouva en 1572 dans l'armée de Genlis, et quitta de nouveau le pays quand Mons fut repris à Louis de Nassau. Il se réfugia alors en Angleterre, mais la reine Élisabeth lui fit donner l'ordre de partir. En 1574 le gouvernement le comprit parmi les personnes exclues du pardon général. Revenu à Arras, en 1578, les calvinistes essayèrent de le porter au gouvernement de la ville, mais ils ne réussirent pas. Depuis ce moment on le perd de vue.

² Sire Jean de Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais, vieux soldat de Charles-Quint, lieutenant au gouvernement de Tournai et du Tournais, commandant du château. Il avait épousé en troisièmes nocces Marie de Lannoy. Il mourut en 1568, le 7 mai.

³ Voir le ban, proclamé à Tournai le 28 novembre, défendant aux gens de la ville de se rendre à la cène que ceux de Valenciennes voulaient faire en dépit du gouvernement, dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, cités, t. VI, pp. 250, 251.

⁴ Michel Herlin, d'après ce que rapporte Pontus Payen, était probablement le plus riche bourgeois de Valenciennes. « Il sçavoit autant de théologie que Marie Le Boucq, sa femme, lui en avoit » apprins, qui estoit bien la plus opiniastre et séditieuse huguénote qui fust aux Pays-Bas. » — *Mémoires de Pontus Payen*, t. I^{er}, pp. 277, 524, 525, 527, etc.

⁵ L'assemblée décisive dans laquelle, malgré les efforts du magistrat, on arrêta à Valenciennes de

pour ce que l'autre jour leurs serviteurs ramenèrent leurs bottes et chevaux, dont l'on menoit grand deuil en leurs maisons que sont à trois ou quatre heures d'icy ; mais ilz y sont retournez depuis ¹. Mons^r de Moerbeque at heu nouvelles que à une saillie, que se fait un jour, douze chevaux entre lesquelz estoit le S^r de Vilers, qui at vendu son fief tenu de vostre maison de St-Amand ², rencontra le S^r de Boussut ³ qu'estoit avec le S^r de Moriammez ⁴, qui pensoient que c'estoient de leurs gens ; et le dict Vilers luy meict le pistolet, avec le chien dessus, sur la poitrine, puis le haulsa, disant qu'il ne tenoit que à luy de le tuer ; et que, s'il avoit M. de Noircarmes si bien à la main, qu'il ne luy faudroit puis que l'on sçavoit bien que c'estoit sans commandement du Roy et de Son Altèze qu'il faisoit ce siège ; et ce faict, les dictz XII chevaux se retirèrent en la ville.

Ilz ont surprins ung lacquay de M^r de Rassenghien auquel il portoit lettres de M^r de Noircarmes, que contenoient : qu'il y avoit peu d'espoir de gagner la ville par batterie ou force encores que l'on tenoit bonne mine, et qu'ilz n'avoient gens pour faire trenchiz, conduire l'artillerie et munitions, mais que l'on avoit délibéré publier devant les portes un placard de Son Altèze par lequel elle les déclareroit rebelles au Roy s'ils ne reçevoient garnison, et que par tous moiens et bonnes promesses l'on tacherait les amener ad ce, mais que l'on entendoit bien si une fois l'on estoit dedans comme ilz devoient estre traictez. Je ne puis achever de croire que l'on ayt

ne pas recevoir de garnison, se tint le 5 décembre au soir ou le 6 décembre au matin. Elle fut dominée par Peregrin de Lagrange et Guy de Bray, les deux ministres, et par les membres du consistoire. Voir les documents édités par M^r Paillard dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, pp. 548 et suivantes : et plus haut, p. 443, note 3^{me}.

¹ Voir, sur le même incident, un passage de la lettre de Francisco de Redondo à Noircarmes, dans les pièces justificatives des *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 90.

² Voir t. I^{er}, p. 264, le texte et la note 1^{re}.

³ Maximilien de Hennin-Lietard, troisième comte de Boussu, époux de Charlotte de Werchin, veuve de son frère aîné, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance, que nous rencontrerons souvent dans la suite : voir t. I^{er}, p. 528, note 2^{me}, et *passim*.

⁴ Jean, baron de Merode-Houffalize, seigneur de Morialmé, etc., marié depuis 1555 à l'héritière de Montfort, capitaine d'une compagnie de piétons. Il mourut en 1590. En 1570 ce seigneur était porté sur la liste des récompenses que le Roi se proposait de distribuer sous forme de rentes. — Richardson, ouvr. cité, p. 199. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 142. — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 124, lettre de Noircarmes du 31 décembre. — *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, p. 289.

escript une lettre si indiscrete, et qu'elle soit envoyée par ung lacquay cognu. Mais je pense que c'est l'invention du dict ministre et Herlin pour divertir le peuple à recepvoyr garnison, ad ce qu'il at esté assez enclin se véant si pressé de tous costelz et sans gaignage; et je croy que, à la fin. ilz rueront sur les riches, que ne sont à plaindre.

La dicte gendarmerie s'augmente de jour à aultre, que font ung grand desgast sur vostre terre de St-Amand et généralement sur tout le Hennault et Tournesiz. M^r de Noircarmes at esté veoir la maison et la treuve bien gardable. Il at esté d'adviz de clorre aulcunes fenestres et faire quelque casemate de bois. Il s'est démontré fort amy à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, ad ce que m'at escript le maistre d'hotel ¹. M^r de Largilla ², qui est son principal conseil, y fut avec luy, et l'on y beut pour vostre santé J'aymeroye mieulx celle de vostre bourse; et, sur mon honneur, le ceur me faict mal de la despense que l'on y faict. Car V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie peult bien penser que plusieurs y vieignent que ne sont priéz. Le dict S^r de Noircarmes at escript que l'on y receipt M^r de St Martin, lieutenant de la bende du S^r de Montigni ³, que y est avec ses chevaux et aulcuns archiers et hommes d'armes, que ont leur fourraige et avoinne de dehors, que les paisantz délivrent par tailles aux foriers des bendes que les doibvent paier à certain priz; mais quant ilz n'en auront plus je crains bien que l'on en demanderat à vostre grenetier avec condition de paier et jamais argent....

... Si le dict S^r de Noircarmes ne sorte avec honneur de ceste emprinse il se chargerat de grande envie: ses maisons sont fort menassées, et les seigneurs luy veulent mal disant le comte d'Egmond qu'il est plus heureux que luy aiant pour lieutenantz M^r le duc ⁴ à Monts, et M^r du Reulx à St Aumer, duquel la jalousie at esté grande. Il est pour le présent avec sa

¹ M^r Damblain, voir t. I^{er}, pp. 71, 361, 362, etc.

² Charles de Largilla, gouverneur et capitaine de Landrecies, fort zélé pour le service du Roi, comme Morialmé, avait à l'armée de Noircarmes une position considérable. Il avait la confiance absolue de son chef et entraît au conseil avec Brias, Boussu, la Cressonnière et Goegnies. Dans les premiers jours de novembre Noircarmes l'avait envoyé à Bruxelles faire un rapport verbal sur les opérations de l'armée. — *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, pp. 142, 289, 305, etc.; et *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 411.

³ Ici Morillon fait erreur entre deux frères: voir plus haut, p. 144, note 4^{me}, et les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 407, 417, 456.

⁴ Le duc d'Arschot. C'est toujours ce personnage qu'on appelle M^r le duc.

femme au Reulx. L'on dit qu'il est bien en grâce de Son Altèze, luy aiant offert la mener où elle voudroit et la garder lors qu'elle estoit au plus fort des troubles ¹.

La basse Flandre at faict samblant de se lever; mais ilz ne seroient bien advisez de en ceste saison sortir de leurs maisons, et eulx mectre en dangier d'estre frottez, car les villes tiegnent par toute la Flandre bon, et il y at bonne garnison à Ypre que commande avec les bons sur les mauvais. Et at Madame deffendu aux ministres de baptiser et espouser ad ce qu'ilz ne veuillent obéyr; ce que at engendré grande altération et donné cause de faire ressamblées et sonner le tamborin en plusieurs villaiges comme Armentières, La Bassée, Esterres ². Et touttefois encores il y at-il auzdicts lieux beaucop de catholicques que visitent l'église avec plus grand ardeur que paravant ces tribulations. Et, quoy que les Flamengs dient, s'ils ne font rien en dedans le Noël, je tiens qu'ilz ne bougeront. Ilz ont trop grande paour du prévost des mareschaulx qui dit que ceulx qu'il ne peult avoir maintenant qu'il les aurat l'ung après l'aulture cy après : ce qui les estonne; et j'espère qu'il dirat vray, car le roy Loys XI^e disoit que ung Roy de paille estoit fort assez pour deffaire ung peuple d'acier.

Les gens de bien, par tout Artois et ailleurs, jectent feu et flamme contre le prince d'Orange, le marquis de Bergues, Mr de Montigny et le comte Lodovic; et les Geutz, que sont icy, ne se osent monstrier. Je suis marri des filz de Mr de Vendiville ³ qui se sont plongez si avant.

¹ Sur les sentiments que faisait naitre dans les rangs des seigneurs le crédit de Noircarmes, on trouve un témoignage, corroborant celui de Morillon, dans une lettre écrite par le comte de Hornes au baron de Montigny, le 10 octobre : « ... Celui qui at pour le présent grand crédit à la court est Mr de Noircarmes, vostre grand amy : vous assurant que Mr d'Egmont, prince d'Orange et moy sommes fort mal satisfaits de luy... » *Supplément à Strada*, t. II, p. 481.

² On trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 606 et suivantes, les instructions rigoureuses données le 14 décembre, au comte d'Egmont, par la duchesse de Parme pour faire cesser les entreprises des sectaires. Il y avait déjà eu quelques mouvements quand, environ huit jours avant le Noël, une réunion de ministres, tenue à Neuf-Église et présidée par M^e Pierre Dathenus, avait décidé de faire battre le tambour et de procéder à des enrôlements publics. Voir pour les détails de Coussemaker, ouvr. cité, *passim*, et spécialement t. II, pp. 200 et suiv., t. III, pp. 27 et suiv., t. IV, pp. 19 et suivantes.

³ Messire Jean d'Estourmel, seigneur de Vendeville et de Douxlicu, fils de messire Jean, en son vivant capitaine et gouverneur de Gravelines, et d'Anne de Bailleul, jouait, en effet, un rôle considérable dans le mouvement sectaire de l'époque. Signataire du compromis, il avait au mois de septem-

L'ainé des Thoulouses ¹ at esté veoir le dict Sr de St Aumer, duquel l'on at très mal parlé pour ce qu'il le tenoit si longuement, et que l'autre commençoit à semer son venin ; mais il estoit mal arrivé en ce pays.

Les sectaires de Tournay ont hosté au magistrat les clefz des portes et munitions ; c'est ainsi qu'ilz sont apprins des ministres qui, à leur entrée, font si grande profession d'obéyr le magistrat, mais c'est tant qu'il faict ce que leur plait.

J'ay veu une copie des lettres que le viconte de Gand at envoieé à M. de Moerbeque, responsive à celle qu'il avoit escript en septembre à Sa M^{te} : que luy rescript le xxvii^e du mois passé, sur ce qu'il l'avoit adverti de l'affection de la noblesse de ce pays, le merciant et encourageant de continuer avec icelle, et qu'il partirat pour tout le mois de février d'Espagne pour estre icy sur la fin de la vèrè ² que sont encores cinq mois ³. Si les affaires ne se rappaisent ce pendant, mesmes du costel de Valenchiennes dont aucuns ont espoir, nous sumes taillez d'avoir encores beaucoup de mal. Et s'ilz s'accomodent, je crains qu'il faudrat peu pour retarder la venue du Roy, avec ce que l'on dit que le Turcq faict grandes apprestes pour descendre en Hongrie, et quelque emprinse par mer, qu'est ce sur quoy les sectaires mectent tout leur espoir.

Il y at esté icy quelque bruict comme si les François voudroient rom-

bre été l'un des meneurs des désordres qui s'étaient produits à Ypres, et depuis, dans la Basse-Flandre et dans le pays de l'Alleu, il encourageait les sectaires par sa présence, par son attitude, par son approbation, tant dans les assemblées secrètes que dans les prêches publics. Il les recevait chez lui à son château de Douxlieu. Le seigneur de Vendeville, qui fut arrêté dans les premiers mois de 1567, fut mis en liberté provisoire le 24 mai 1567, à charge de se représenter en justice à la première réquisition. Comme il ne reparut plus, une sentence du 21 novembre 1567, prononcée par contumace, le condamna à la confiscation des biens et au bannissement. Après quelques années de séjour en France, le banni profita du pardon général de 1574 ; il rentra en possession de ses biens et devint même gouverneur de la ville et châtellenie de Cassel. Vendeville, qui avait épousé Anne d'Oignies, mourut après 1577. — De Coussemaker, ouvr. cité, t. I^{er}, p. 62 ; t. II, p. 227, 228, 544 et *passim*, et *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 545.

¹ Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, neveu de l'évêque de St-Omer. Voir t. I^{er}, p. 128, note 3^{me}, et *passim*.

² A la fin du printemps.

³ On trouve dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 240 et suivantes, des lettres écrites par le Roi, à la même date et dans le même sens, à Aremberg, Meghem et Mansfeld.

pre; cela n'at heu suite graces à Dieu. Bien dict-on qu'il y at grande court, et que les Chastillons y sont, et qu'il y at force capitaines auprès du Roy; et l'on parle estrangement de la Royne mère.

Pour retourner aux lettres de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, il y at long temps que je sçay que l'allié de Viglius, qu'est à Spire, est de la nouvelle religion ¹.

Je n'ay souvenance que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} ayt promis à quelcun le fercle vacant à Xanten ². Si Pighius fut pourveu de la prébende, ce seroit son cas; il ne se peult conférer sinon à ung chanoine. Je n'y cognois personne pour présent que ne soit ferculé...

Aussi ay-je envoyé extraict à M^r del Prée de l'article que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} m'escrict sur l'union de M^r de Tournay, affin qu'il cognoisse le soing que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} tient de ce que le concerne. Il est homme entier et rond. Je ne sçay s'il se trouverat à ces Rois auprès de l'archevêque de Cambray. Il me samble que S^t Bertin ³ n'at grande affection d'y aller et trouverat quelque excuse. Le mesme feront Ipre et Bruges ⁴, que l'on at aussi mandé, s'ils sont saiges. Le temps et les chemins sont mauvais et peu seurs à cause des troubles. Le principal but, auquel l'archevesque de Cambray tend, est pour faire une contribution pour eulx deffendre contre les chappitres à Rome; mais cela ne sera gousté, car c'est luy seul qui est au laberinthe: il y voudroit tirer les aultres, du moings conduire ses passions à leurs fraiz.

Cela du trouble de Namur n'at esté rien ou bien peu.

Mon beau-frère van t'Sestich m'escrict bien amplement touchant le procès de Vrempde, que l'escoutette at esté vers luy avec aulcunes pièces, mais qu'il treuve l'affaire fort délicat désirant le consulter avec le docteur Elbertus et aulcuns advocatz de Brabant pour sa décharge.

¹ Aggaeus Albada, d'une famille patricienne Frisonne, cousin d'Hopperus et mari d'une nièce de Viglius, avait fait ses études à Bourges et occupé, de 1555 à 1561, une charge de conseiller au conseil de Frise, à Leeuwarden. Depuis 1561 il était assesseur à la chambre impériale de Spire. Ce personnage, dont il sera question de nouveau dans la suite, avait depuis longtemps embrassé les doctrines protestantes. On trouve des renseignements sur Aggaeus Albada dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 319; Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^{me} partie, pp. 565, 581, 589, 595, etc.; Em. de Borchgrave, *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces Belges et l'empire d'Allemagne*, etc., ouvrage qui a obtenu le prix de Stassart, pp. 235 et suivantes, etc.

² Granvelle était prévôt du chapitre de Xanten, au duché de Clèves.

³ L'évêque de St-Omer, voir plus haut, p. 156, note 1^{re}.

⁴ Martin Rithovius et Pierre Curtius.

Je luy respondz qu'il n'y auroit que bien de le faire avec le dict Elbertus, mais point avec les advocatz, pour ce que je ne sçay s'ilz seroient secretz. Le milleur est d'entretenir le procès le mieulx que l'on polrat jusque vostre venue pour l'appoincter, ou, que seroit le milleur, acheter la seigneurie de Vrempe, pour conserver vostre jurisdiction de Canticrode. J'entendz que le seigneur n'est pas des milleurs mesnagiers.

Brecht n'at peu hériter de sa femme à cause qu'elle at lessé une fille; mais il at choisi ung beau filz qui est aussi saige comme luy et s'accordent fort bien à despendre et follatrer. Il ne tiendrat à culx de fricasser tout ce que le povre Jehan de Bourgogne at délessé ¹.

Je ne suis esbahi que l'archevesque de Cambray n'escript à Granvelle, car, ad ce que m'a dit *Atrebatensis* ², il at esté fort altéré contre luy, et se déclaire ennemi ouvert contre Viglius, qui ne l'at mérité de luy, ce dont je suis fort esbahi.

J'ai tenu long propoz, sur les affaires présent, avec St Bertin, qui voulut que me logis avec luy; mais je ne me suis de rien eslargi avec luy, cognoissant l'humeur, et parlai fort honorablement, comme je faics partout, du comte d'Esmond. Il dit ne l'avoir jamais ouy parler mal de Granvelle, et j'ai dit n'avoir aussi ouy parler Granvelle, sinon en tout honneur, de luy comte d'Esmond. Entre aultres, il me dit que si le Roy ammène gendarmerie espaignole, que les bons se descorageront, et que ce serat mectre les affaires en ung terrible bransle, et dict choses estranges des informations par ci devant tenues, par ce pays, contre culx ³ et les inhumanitez qu'ilz avoient fait. Plusieurs de la moyenne noblesse et du clergé dient le mesme, lesquelz par icy sont fort affectionnéz au Roy et au publicq; blasmantz nommément ceulx que, pensantz se jouer, sont cause que le peuple se soit eslevé.

Le dict Sr dict choses horrendes des propos tenuz par le Sr de Lumbre (que se meure ⁴) contre Madame de Parme et ses filles, touchant par trop

¹ Sur Thierry de Brecht et sur Jean de Bourgogne, voir plus haut, p. 7, note 5^{me}.

² L'évêque d'Arras.

³ Contre eux, c'est-à-dire contre les Espagnols.

⁴ Ghislain de Fiennes, seigneur de Lumbres, frère du seigneur d'Esquerdes, dont on a parlé au t. I^{er}, p. 260, note 4^{me}, vivait encore en 1577, mais toujours fort tourmenté par la goutte, dont il est souvent question dans ses lettres éparses dans Groen, *Archives*. Mêlé activement aux mouvements de

leur honneur; et ne suis esbahi si Dieu le visite à veue d'ouil, car il paie ses incontinenances estant secq comme ung baston. Il a trop grand tort de parler en telle sorte de Son Altéze.

J'ai esté esbahi de veoir la conduite de ceulx de St-Bertin ¹ et le peu d'ordre; chacun at huict livres de chair par jour, et toute chose à l'advenant. C'est là où se debvroit practiquer la réformation du concille qu'il veult faire à Bourbouch, dont je suis seur aurez receu plaintif ². Mais j'ay dit clèrement que je ne pense point que nostre St Père y veuille faire aultre chose. Le susdict est fort laz de son évesché. Il est fort variable et subit, ayant accordé dix mille florins au Roy ³. Il vaudrait mieulx que ce fut esté moings et que l'on n'heut vendu pour iv mil livres de relicques, ce qu'il ne cele à personne, et c'est de sa bouche que je l'ay entendu. Je ne sçay s'il sera trouvé bon de chacun.

... Viglius, comme Granvelle dict, demeure en la peine quoy qu'il ait sollicité pour en estre déchargé ⁴. Il ne cognoit point le Maistre ny l'humeur de ceulx que sont alentour de luy, et je croy que ce serat tard quand Hopperus les cognoistra. La résolution que Granvelle prend touchant sa conduite avec la venue du Roy, est bien choisie et prudemment.

Je n'ay point entendu que le comte Lodovic se soit encores retiré; mais j'entendz qu'il est à Anvers où il n'amenderat rien ⁵. L'on dict que Hames et Mr de Montigny doibvent retourner, mais je ne le croy.

1566 et de 1567, diplomate au service du prince d'Orange, Lumbres fut aussi, comme on le sait, amiral des gueux de mer.

¹ Les moines de l'abbaye de St-Bertin.

² Voir plus haut, p. 85.

³ Il s'agit ici, sans doute, du subside accordé par les évêques, abbés, monastères et chapitres de Flandre et d'Artois, à la demande du comte d'Egmont, « pour lever quelque nombre de soldats à l'assurance de leurs personnes et biens et pour assister au maintienement de nostre religion lors tant esbranlée. » Ce subside montait à environ quatre-vingt mille florins. De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, p. 155.

⁴ Viglius n'avait pas encore obtenu de successeur effectif à la présidence des conseils, et restait toujours provisoirement en charge. Voir t. I^{er}, p. 17, le texte et la note 1^{re}, pp. 23, 24, etc.

⁵ Louis de Nassau était arrivé à Anvers le 4 décembre. Il y avait été rejoint le 5 par Bernard de Merode et Louverval, et le 6 par d'Olhain, Longastre, Giberchies, d'Andelot et Charles Boisot. Tous, suivant ce qu'écrivait le comte de Hooghstraeten à Marguerite de Parme, expliquaient leur présence à Anvers par les motifs les plus inoffensifs : le comte Louis assurait « sur son honneur » qu'il venait seulement montrer les curiosités d'Anvers aux comtes Jean de Nassau et de Solms; Bernard de Merode

.... Je suis tousjours sur ma garde et je ne veoyz par les champs que bien accompagné et de plein jour.

Il at esté arresté devant mon parlement de ne plus vendre offices ni bénéfices. Je ne sçay s'il se tiendrat. •

XXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI ¹.

(Archives de Simancas. -- *Estado*, liasse n° 903, fol 60.)

Rome, le 23 décembre 1566 ².

Con el postrer correo venido de España he havido la carta de V. Mag^d de xvii del pasado, con la qual, demas de lo que por otras vias se havia entendido, he sabido la buena disposicion de V. Mag^d; y doy gracias à Dios, las mejores que yo puedo, de que sea así, supplicándole se la quiera conservar para emplearla en Su sancto servicio, como lo hace, y en el beneficio universal de la republica christiana y de sus reynos, estados y vassallos. Y beso piés y manos à V. Mag^d por la merced que ha sido servido hacerme en darme aviso de cosa que yo tanto deseaba.

Lo mismo hago por el contentamiento que muestra V. Mag^d de quanto

espérait rencontrer le comte de Hornes pour lui parler de sa bande d'ordonnance, etc. Mais il était impossible de cacher absolument dans une ville comme Anvers, où les deux partis se surveillaient de près, ce qui se passait dans les réunions nombreuses tenues par les gentilshommes confédérés, en présence du comte de Hornes, de Louis de Nassau, et même, d'après les lettres de la duchesse de Parme, du comte de Hooghstraeten. Marguerite de Parme apprit bientôt que l'assemblée des *gueux* s'était occupée des moyens de secourir Valenciennes; que l'entreprise lui avait paru impossible; que, cependant, elle avait envoyé des émissaires à Valenciennes, entre autres Villers (que l'on a rencontré plus haut, p. 160) pour savoir quel était l'état des affaires, etc. — Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalain*, pp. 117, 122, 123, etc. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 492, 493, etc.

¹ Plusieurs passages de cette lettre sont imprimés dans Gachard, *Correspondance de Philippe II*, tome II, introduction.

² Pour les apostilles de cette lettre, voir plus haut, p. 129, note 2^{me}.

yo le he escrito por mis cartas; y si á mi zelo y affection y deseo que tengo de acertar se ygualesen mis fuerzas, saber y esperiencia, V. Mag^d sea cierto que de mi seria mucho mas y mejor servida; mas quien offresce lo que tiene y hace lo que puede, parece que en alguna parte satisface á su obligacion; y suplico á V. Mag^d, quan humilmente puedo, quiera siempre aceptar esta mi buena voluntad, la qual se empleará fasta á la muerte como soy obligado en Su servicio.

La resolucion tan determinada que ha tomado V. Mag^d de hacer el viage de Flándes ha dado á todos los buenos infinita satisfaccion y contentamiento, y verdaderamente lo muestra Su Santidad tan grande, que no le podria mostrar mayor, y jubile, y nunca acaba de alabar V. Mag^d por esto, y por lo que hace de embiar aquí el arzobispo de Toledo, con que da en los ojos á los Franceses, diciendo que es de veras la obediencia de V. Mag^d y no de palabras¹; y ha tenido y tiene mucha pena del justo sentimiento que V. Mag^d tiene de las formas y maneras que ha tenido el obispo Camageni para persuadir á V. Mag^d cosas que ya tenia determinadas; y, á la verdad, fue indiscrecion grande, y le imputa Su Santidad parte de la culpa. Es verdad que no se disculpa á sí mismo del todo que no tenga en este officio parte, mas imputalo al deseo que tiene tan grande de la una y de la otra destas cosas, pareciendole que ambas importan tanto. El comendador mayor hizó muy bien el officio en lo que V. Mag^d le mandó sobresto, y le llevó la carta original y la translacion della en Italian, por que el Español no lo entiende bien. Yo sé cierto que por su carta dará cuenta muy particular de lo que pasó; y, á la verdad, él es gran ministro y sirve con gran zelo. Y tambien hablé yo con Su Santidad, que me dió las disculpas que digo, y tengo por cierto que quedará escarmentado para que otra vez no se ponga en estos terminos con V. Mag^d. Es muy buena y santa persona, y no se podria mejorar el deseo que tiene de acertar; es verdad que tiene poca esperiencia de negocios, y de tractar con principes grandes, y tiene muchos al lado que saben menos, á los quales da gran credito porque son de buena consciencia, segun le parece; y tambien le parecera que, como esta tan desnudo de intereses y de pretender estados para sus parientes, puede mas libremente, y sin respecto, tractar con todos y decir lo que le parece con-

¹ De la mano del Rey : • Con lo de arriba á todo lo de mi yda. •

venir al servicio de Dios, sustentamiento de la religion, y bien universal de la Christiandad; mas reprimese quando se le muestran los dientes, y lo vimos claramente quando se vino á dar la obediencia por V. Mag^d, que, como bravearan Franceses, se atrevió mas á la parte de V. Mag^d y hizo aquellos fieros que V. Mag^d entendió, diciendo que no admitiria al marques d'Aguilar ni le veria si no daba la obediencia, aunque por parte de V. Mag^d se offrescía de venir al expediente que Su Santidad misma havia propuesto, por lo qual no quisieron passar Franceses; y temiendo yo que seguiria con V. Mag^d este mismo camino, y que todas cosas querria llevar adelante con ella muy á su voluntad, para atajar esto dende entonces fuy en el parecer que V. Mag^d entendió. Mas, á la verdad, Él quiere muy tiernamente á V. Mag^d, y entiende, y lo dice muchas veces, que es V. Mag^d la sola columna y fundamento de la religion; y tengo esperanza que desta vez quedará escarmetado para que, de aquí adelante, use mas templanza con V. Mag^d; y ha sido muy bien haver dél el breve de lo de la precedencia, de que el comendador mayor escribirá á V. Mag^d, que tanto tiempo ha havia entretenido, y ha usado el dicho comendador mayor de su destreza acostumbrada para sacarsele de las manos.

No se le habló en lo de la *Cruzada*, en esta ocasion, por haver mandado tan espresamente V. Mag^d que no se hiciese; mas, antes de la venida deste despacho, le ha hablado muchas veces el comendador mayor, el cardinal Pacheco, y yo tambien, y se han hecho, con muchos que hablan con Su Santidad, officios convenientes, y con el mismo obispo Camageni, que allá esta, hicé le yo muy espresamente y fasta á entrar con él en contension, esperando que con esto apretaria á Su Santidad para que, yendo á España, llevase algo. Y aunque fasta aquí Su Santidad no se haya declarado de querer otorgar nada, sino que ha ydo siempre diciendo que viniese V. Mag^d y que entónces veria lo que haria, todavia parece algo mas blando, y no pierdo esperanza que se haya de alcanzar algo, quando se venga á hacer de nuevo instancia para ello ¹.

¹ De la mano del Rey : « Que el obispo de Asculi se disculpa con decir que tiene órden y instruccion espresa de lo que hizó, y que á la verdad yo lo creo así, porque las palabras que Su Sandidad me escribe responden mucho á esto, y las obras que me hace mucho mas, y que así ya me va pareciendo que esto no se puede atribuir á buena intencion, sino de ruin voluntad, ó de Su Sandidad ó de las personas á quien cree mas que á nosotros; y que en lo de la cruzada entenderá del comen-

Yo he entendido las causas, que V. Mag^d ha sido servido escribirme, que le han movido á preparar tantas fuerzas para esta jornada, que son muy bien y prudentissimamente consideradas para hacer perder toda esperanza y deseo á los que se quisiessen oponer en el remedio que pretende poner en sus Estados-Baxos; y me huelgo en extremo de entender por esto Su fin, y que, con todos estos aparejos, sea determinada de usar de clemencia, por que á la verdad, como escribí, lo que por esta via se establecerá, será mas duradero, y uzando de la fuerza sufririan igualmente los buenos servidores y vassallos de V. Mag^d que son muy muchos, y en fin ruinando aquellos estados á nadie haria V. Mag^d mayor guerra que á sí mismo; y tengo esperanza que los que han offendido mas, señaladamente los que son de alguna qualidad, con la obligacion que les pondrá V. Mag^d con el perdon y el miedo que al presente deben tener de lo que les podria acontecer, tomando V. Mag^d las cosas tan de veras, mirarán por lo venidero de gobernarse mejor y de con servir recompensar la falta pasada, hacer olvidar á V. Mag^d su justo enojo, y tornar á ganar su gracia ¹.

No puede ser que no haya sentido V. Mag^d, en todo extremo, la offensa tan grande que se ha hecho á Dios en el saco y ruyna de las iglesias, y mucho mas en tractar tan impiamente Su Sacratissimo Cuerpo, las reliquias, sanctuarios y sepulturas; y como esto ha acontecido despues del perdon, no se podrá dejar de, por expiar tanto mal y offensa, hacer castigo y demostracion contra algunos de los auctores. Mas verdaderamente yo creeré que Dios, por su grande providencia, haya permitido que hayan sucedido estas cosas y tantos otros desordenes, para que con mas facilidad se restaurase todo, viendose por todos quan abominables cosas suceden apartandose los hombres de su obligacion y de la obediencia que deben á Dios y al Rey, su señor, y de dar tanta licencia al pueblo; y que tendrá V. Mag^d con esto causa suficiente de proveer á muchas cosas en aquellos

» dador mayor lo que se le escribe, y que yo estoy muy cierto de lo que él hará en ello, que es bien
 » menester, porque sin ella no sé yo como poder resistir á la armada del Turco ni aun como ser con-
 » veniente mi yda á ninguna parte, dejando tan desproveido todo lo de acá y de Africa, y que así
 » podria ser de gran inconveniente no concederla Su Sandidad, y harto mayor que el escrupulo que
 » el tiene en concederla. »

¹ De la mano del Rey : « Que esto es así muy conveniente porque ya no estan las cosas de manera
 » que sea bien entrar allí sin ellas. »

estados, que sin esto no se pudieran ordenar ni tractar. Si, yendo V. Mag^d allá, desde el principio se toman las cosas por la via y camino que convienen para dar remedio á todo, no solo lo remediará por el presente mas aun por lo venidero, y establecerá los negocios que tiene con sus vecinos con auctoridad y de manera que pueda, para adelante, gozar sus otros estados con mas quietud y reposo.

Los gastos que se hacen de presente, como escribí, son muy grandes y mayores que se pueden pensar, no solo de los dineros que V. Mag^d ha embiado de España, mas aun de los que se sacan por vias extraordinarias, como de contribuciones y prestitos y otros; y lo que escrivia en esto fué sintiendo que de tantos gastos se sacase entónces tan poco fruto. De Madama tengo cierto que la intencion deve ser buena, mas tiene cabe si muchos que miran su propio interese, los quales facilmente le persuaden de hacer gastos y de emplear summas grandes en lo que no seria menester; y por esto seria muy bien lo que V. Mag^d dice del fin que tiene (ó sea embiando persona ó por otra via) dar algun remedio, y que sea de manera que sea sin offender á Su Alteza ni darle ocasion de justa queja ¹.

De los placartes no hay, como V. Mag^d escribe, que tractar por el presente; mas yo tengo esperanza que dando remedio á lo demas se volverá facilmente al termino en que estava antes, y aun con ventaja, pues deben conocer los que tanta instancia han hecho para que se quitassen, el daño que con esto se ha hecho en aquellos estados, y quan desservidos han quedado Dios y V. Mag^d dello; y sentia en extremo, dende Borgoña, que se hubiese venido á tractar si se devian observar ó no; y debrian tener vergüenza los que tractaron mal de palabras á aquellos que se juntaron para dar parescer á V. Mag^d, por que no le daban qual ellos querrian, sino qual convenia, dando muchas y muy pertinentes razones por mostrar que no era bien tractar en ello; de los quales decian que eran bestias y que ny obispos, ny theologos, ny letrados, entendian lo que convenia á aquellos estados, y no sé si todavia dicen agora lo mismo á V. Mag^d.

Lo que escribí, de dejar la Iglesia de Malines á la disposicion de V. Mag^d, fué para que entendiessse que quedo enteramente despojado de toda affic-

¹ De la mano del Rey. « Que en esto se hace y se hará lo que se puede, y el dinero que se le envia es siempre limitado para lo que ha de servir y que no sea para otra cosa. »

tion en lo que puede tocar á mi particular, por tener fin á que se remedie el publico y para que se haga, sin tenerme respecto alguno, lo que conviene á Su servicio, beneficio y seguridad de sus estados; y pues V. Mag^d manda tan expressamente que no se trate dello, me quedaré con aquella Iglesia quanto V. Mag^d quisiere, y quando le parescerá que sea tiempo que yo pueda yr allá, para hacer en ella lo que soy obligado, procuraré satisfacer con el ayuda de Dios, lo mejor que yo pudiere, á mi cargo y á la sancta intencion y voluntad de V. Mag^d; la qual vee claro por lo que hacen en Envers oy por que no han querido obispo, habiendolo sus mayores, que eran buenos católicos, pedido con tanta instancia en el tiempo del duque Charles y al principio de la administracion y gobierno del emperador Carlos, de gloriosa memoria; y, como escribí. espero que estos nuevos obispados, si son guydos como deven, servirán mucho para lo que conviene á la restauracion de la religion en aquellos estados.

Destos obispados nuevos havia informado Madama á Su Sanctidad, y no sé si el cardinal Vitelli, y de manera que se dejó bien entender, diciendo una vez en consistorio que si estuviessen por conceder no los concederia; sobre lo qual para informarle mejor le quise hablar, havrá xv dias, en presencia del cõmendador mayor, y me oyó con toda benignidad diciendome, dende el principio, que es verdad que haviendo mayor numero de obispos, y repartido el cargo, podria cada uno attender mejor á sus ovejas, mas que siendo muchos y pobres venian á ser menospreciados con poca reputacion de aquel grado. Mas yo le satisfizé con declararle la intencion, que V. Mag^d havia tenido, de unir las abbadias, y con que ejemplo y fin se havia V. Mag^d movido; y la informé de manera, en todo, que confesó ser muy bien lo que V. Mag^d havia solicitado, y pasando mas adelante dijo que si se quisiese deshacer lo hecho en ninguna manera lo consentiria.

Dubdé que le devian de haver dado á entender que havia sido yo auctor de hacer estos nuevos obispados, y que huviesse sido movido á ello por mi interese particular: y sabe bien V. Mag^d lo que en esto hay, y quanto repugné antes de hacer el trueque de Arras con Malines, por que anteveia bien lo que havia de suceder; mas Su Santidad me dijo claramente que no tenia.

¹ De la mano del Rey. « Gracias por esto y que á lo que conviene segun los tiempos presentes, y que con ellos se verá lo que mas convedrá al servicio de Dios y mio que él haga. »

de mi esta opinion, y que se acordaba muy bien (habiendo sido uno de los deputados á tiempo de Paulo quarto) de todo lo que en esto havia passado.

Ya se comienzan á ver por todas partes las preparaciones que se hacen por parte de V. Mag^d conforme á la determinacion que me escribe haber tomado; y esto, á la verdad, obra ya como veemos, por que son muchos los que se reconossen; y soy cierto que V. Mag^d havrá entendido como los Estados de Brabante, perdiendo la esperanza del ajuntamiento general de los Estados, han hecho instancia á Su Alteza para que se pudiesen juntar los de Brabante solos, al solito, y esto para tractar solamente de como se podria acabar que no huviesse predicas, pues veen ya de quanto perjuycio estas son, no solo al servicio de Dios mas al sociogo propio de aquellos estados, y Su Alteza havia consentido que se juntasen al principio deste ¹. Lo que me da un poco de sombra es ver que han mandado llamar mas personas que solian, por que temo que los que suelen embarazar los negocios de Brabante, ó por si mismos ó so mano, procurarán de hazer algunos de los tiros que suelen; mas á esto devrán de tener advertencia los que son presentes, y ny podrán passar las cosas tan secretas, con tan grande multitud, que no se pueda tener alguna lumbre de lo que se havrá hecho, y especialmente se venrá á saber los que lo havrán hecho bien ó mal; y si de veras quieren tomar las cosas, ayudará mucho ver que Madama tiene tanta gente de guerra, que haya puesto en Liera garnition, y que pretienda ponerla en Malines, que haya puesto gente de cavallo y de pié á los passos por donde podia venir victualla á los de Valencianas que lo hazen tan mal. y que haya vedado las cenas y todos otros ejercicios destas nuevas religiones, por no haberseles permitido sino solo las predicas, y el reconocerse muchos, y apartarse muchos de las ligas. Y pareceria que seria quasi tiempo de dar agora con ellas en tierra, lo qual me pareceria que se podria hazer agora sin temer peligro, pues es regla general, en cosas de estado, que empresas de pueblo y de multitud suelen convertirse en humo quando el hecho no le hazen de la primera furia, si tras ello se attiende al remedio antes de darles tiempo de urdir otra trama; y en nuestros tiempos se han visto hartos exemplos desto.

La eleccion hecha por V. Mag^d de capitaneos pensionarios es, á la ver-

¹ De la mano del Rey. « Arriba. »

dad, de los que menos dependencia tienen de otros que de V. Mag^d, y todavía podrá haver entendido las respuestas ambiguas y condicionales que los mas dellos han dado: por donde estoy, en lo destos pensionarios, en la misma opinion que siempre. Mas no faltará gente á V. Mag^d teniendo dineros, y muchas veces me ha escripto el baron Nicolas de Polweiler que si quisiese V. Mag^d mas de veinte mil Alemanes católicos y buena gente, que facilmente los podria traer á V. Mag^d. Yo le respondo generalmente, agradecendole solamente su buena voluntad con decir que avisaria dello á V. Mag^d por que, si fuere menester, se pueda V. Mag^d acordar de lo que offresce. Es verdad que todos estos offrescimientos hace él siempre con una commemoracion de lo que pretende serle devido, sin decirme en que estado esta agora su negocio ¹.

Ya podrá V. Mag^d tener respuesta del duque de Savoya. Dicen aquí, no sé si es verdad, que en Chamberi se han preso fasta xiv ó xv de los que, por orden de los de Geneva, van con unguentos poniendo la peste por todas las partes por donde la gente de guerra de V. Mag^d ha de passar. Si es verdad él avisará dello; y á mí me ha certificado persona de credito, y de nation Francesa, que los Franceses aperciven de presente xvi mil Suyzeros, con color de proveer á la ciudad de Lyon y al Lyones. He dado aviso á los ministros, como conviene, para que descubran mas á la clara lo que hay, y de lo que entendiere de aquí adelante no dejaré de avisar ².

En lo de llamar Mons^r d'Aigmont y el principe d'Oranges, con sus bandas, para que acompañen la persona de V. Mag^d despues de desembarcado, dixélo por no dejar nada de lo que me parecia convenir; mas bien veo que no puede V. Mag^d tomar resolucion en esto, como ny así mismo en muchas otras cosas, ny en las vistas con Su Santidad y con el Emperador, ny de las cosas que se huviessen de tractar, fasta que risuelva por donde havrá de ir, y otras cosas que desto dependen; pero puntélo todo en mi carta, para satisfacer mas particularmente á lo que V. Mag^d me mandaba.

Muy bien será, yendo Tisnacq, mandar V. Mag^d (como dice) muy expres-

¹ De la mano del Rey. « Que huelgo entender lo para si fuere menester; que agora no lo será por tener ya yo nombrados, como havrá entendido, los que ha de juntar el duque de Alva. »

² De la mano del Rey. « Gracias por ello, aunque el duque de Saboya ni don Juan de Acuña, que ha esta con él, no han avisado nada desto; que lo mismo se ha dicho por acá, que si no es mas que para esto estará bien. »

samente que las instrucciones se guarden y que los negocios passen por las manos de los que V. Mag^d ha deputado para ello. por que asseguro V. Mag^d que el no haverse observado esto de tres años acá, ha causado grandes accidentes y inconvenientes, y quizá buena parte de los desordenes que han sucedido ¹.

Quanto á St Amand, difficilmente pudieran los míos, que tengo en aquellos estados, hacer que no se corrompiessen mis subditos, pues con gran industria se ha procurado corromperlos, y con usar de la fuerza tal que no se les podia resistir, con la qual vinieron, en numero de mas de un mil hombres, á predicar en el burgo y aun á las puertas propias del monasterio, por que V. Mag^d vea con que intencion, y entraron en la casa y la saquearon, rompieron los altares, las sillas del coro y de la iglesia, el dormitorio de los frailes y otras cosas, las quales se van agora restaurando lo mejor que se puede. Verdad es que, antes que viniesen, se habian recogido los frayles á Dohay, con los Cuerpos Sanctos, reliquias y ornamentos, de manera que no hallaron lo que pensaban; y comieron fasta á docientos hombres, que estuvieron en el abbadia dos días, toda la provision que hallaron; y con buenas palabras estorvaron los míos que á la casa no pegassen fuego. Es verdad que despues vino de Tornay Mons^r de Hornes al borgo, á hablar con los subditos y con los geux que por allá mandaban, vedandoles muy expressamente que no usassen de fuerza; y eran los mas destes hombres que hicieron el daño de Tornay, y es gran vergüenza que á los dichos de Tornay se haya permitido tanto mal, como en la propia tierra de Tornay han hecho, y las predicas en la ciudad pues, teniendo el castillo, se podia sin embarazo ninguno (si se quisiera) remediar á todo, si no se huviera procurado la industria de hazer todas las tierras de aquellos estados de un color: loqual todavia no pudieron acabar ny en Artois, ny en Hennault, ny en Bruselles, donde hallaron resistencia, por donde se vee lo que con ella se pudiera hacer. Yo provey despues que se fortificasse y reparasse la abbadia de St Amand, lo mejor que se puede, donde estan á mi costa xx x ó xl soldados, por remediar á lo que pudiere succeder, y tengo esperanza que sin batteria no entrarán mas en ella.

Antonio Perez me escribe, como dije por otras, que tiene mis papeles á

¹ De la mano del Rey. « Que esto es muy necessario, y se hará como convenga, principalmente á mi y da si ántes no pudiere ser. »

muy buen recado, por mandado de V. Mag^d, á la qual beso piés y manos por lo que en esto ha mandado, y así mismo por la merced que ha hecho á mi sobrino. Mons^r de Marinacq, del officio de Charolois que tenia su suegro, mi cuñado, y por el respecto que ha sido servido escribirme en que tendrá siempre mis cosas ¹. Yo tengo esperanza que el dicho mi sobrino acertará á servir, porque tiene las qualidades que á V. Mag^d escrivé. Plegue á Dios darle gratia para que pueda, como deve, servir á V. Mag^d.

Quanto al arzobispo de Besançon, el comendador mayor esta informado de lo que pasa y escribirá en ello, y pues el dicho arzobispo y Mons^r de Troye estan en esta contienda sobre si es valedera ó no la renuncia del arzobispado, y tienen los dos parientes de qualidad en Borgoña, y el dicho Troye aun algunos mas importantes que el arzobispo, y instando por el dicho de Troye Mons^r de Sombarnon, su hermano, y por el arzobispo el conde de Pondevaux que allí esta, quizá seria lo mejor que dejasse V. Mag^d de escribir por el uno y por el otro, fasta ver mas adelante en que para la cosa, y podrá ser que entre sí se concierten ó que el arzobispo venrá aquí, haviendole Su Santidad dado termino de dos menses para venir por satisfacer á la instancia que el embaxador de Francia ha hecho, por el dicho arzobispo que es su pariente, para que le quisiesse oyr ante de determinar alguna cosa sobre lo que pretende Mons^r de Troye y la relacion que han dado á Su Santidad de su vida, diciendo que se quiere excusar y emendar. Plegue á Dios que así sea ²!

Mucho me he holgado de entender que V. Mag^d haya escripto á Madama de Lorena, porque, á la verdad, quedaba discontentissima por no tener cartas de V. Mag^d, y lo tenia á gran desfavor, ny con ninguno officio que se hiziesse se podia aconhortar. Yo seguiré, como V. Mag^d me manda, de hazerlos con ella los mejores que pudiere, aunque no me responde á lo que le habia escripto sobre lo del casamiento; mas su principal consejero, Sillières, que ha estado con Su Mag^d Cesarea en Alemaña algunas veces, dice que no hay que pensar en ello, y debe ser porque todavia deve él tener deseño sobre las platicas del rey de Suevia, que ha mas de un año que tiene sus ambajadores en Lorena, ó que quizá piensa casar la princesa con el hijo

¹ De la mano del Rey. • Que así era rason siendo cosa que le tocaba. •

² De la mano del Rey. • Que así lo haré. •

del duque de Baviere. Plegue á Dios le suceda bien! El de Urbino me parecia á proposito, y que de razon pudiera dar mejor contentamiento á la señora princesa que el de Suevia, así por lo de la religion, que es lo que mas importa, como por los costumbres de aquella tierra tan barbara.

Verdad es que yo no sé que fundamento pueden tener de pensar cobrar, por medio deste casamiento, el reyno de Danemarka, quedando todavia aquellos Reyes en guerra, y habiendo combatido nuevamente en mar con gran daño de ambas partes, y tomado él de Suevia al de Danemarka XIII navios. Y no me descontenta esta rija entrellos, así por las platicas que pudiesse tener la dicha duquesa, como porque entretanto aquellos Reyes septentrionales no revolverán contra los estados de V. Mag^d, y allá acudirán los soldados ociosos, y tambien porque al duque Augusto, habiendo de asistir á su cuñado, él de Danemarka, podrá menos attender á las cosas de Flándes ¹.

Suplico á V. Mag^d me perdone si torno á acordarle que mande proveer á los puertos de España, para que se tenga grande advertimiento sobre las personas y mercaderias que vienen, por ver si será verdad que se embien predicadores y libros para corromper aquellos reynos, siendo esto de la importancia que V. Mag^d vee ².

De la carta de Borgoña, que hizo don Hernando de Lannoy, mi cuñado, me espanto que no haya llegado. Ella se embió á Hieronymo de Curiel para encaminarla, y se procurará de haver otra. Y suplico á V. Mag^d se acuerde del dicho don Hernando, si en estos aparatos de guerra será menester proveer del cargo de la artilleria de Flándes, pues sabe V. Mag^d sus servicios y la habilidad que tiene, y desto le podrán dar muchos testimonio ³. Guarde Nuestro Señor, etc.

¹ De la mano del Rey. « Que ha sido muy bien esto, como dice, y la duquesa me ha respondido ya á la carta, y yo tendré con ella toda buena correspondencia, y esperaré lo que hay deste casamiento de la hija. »

² De la mano del Rey. « Que así se tiene »; y a parte, dirigiendose á Antonio Perez: « ya creo que mostrariades esto al presidente.» Al margen de la letra propia, de la mano de Antonio Perez: « Copia desto al presidente. »

³ De la mano del Rey. « Que no ha llegado, y holgaré haga la otra, como aqui dice, y tendré siempre memoria de los servicios de don Hernando, y que lo del artillerie, como havrá entendido, se dió al conde de Meghem, por parecer que era lo que convenia á las cosas presentes, y no poder se hacer otra cosa, y que así creo que á él se havrá parecido bien. »

XXXII.

TRADUCTION ¹.

Après avoir exprimé en termes chaleureux, dans les deux premiers paragraphes de cette lettre, sa satisfaction de voir le Roi en bonne santé, sa reconnaissance pour les communications que le Roi a bien voulu lui faire, le dévouement et le zèle avec lesquels il servira S. M. jusqu'à la mort, le cardinal continue :

La résolution si ferme, qu'a prise V. M. de faire le voyage de Flandres, a rempli tous les bons serviteurs de satisfaction et de contentement. Sa Sainteté témoigne si hautement ces sentiments qu'Elle ne saurait, en vérité, le faire plus. Elle jubile. Elle ne cesse de louer V. M., tant pour cette résolution que pour ce que V. M. fait d'envoyer ici l'archevêque de Tolède, ce qu'Elle montre aux Français pour prouver que l'obédience de V. M. est sincère et non en paroles. Sa Sainteté s'est chagrinée et se chagrine beaucoup du juste ressentiment qu'a V. M. des procédés dont l'évêque Camajani a usé pour l'amener à des résolutions que déjà Elle avait prises. Ce fut, à la vérité, une grande indiscretion, et Sa Sainteté impute à l'évêque une partie de la faute; cependant Elle ne veut pas se disculper absolument Elle-même de n'avoir eu aucune part dans ce qui a été fait, mais Elle s'excuse sur l'ardent désir qu'Elle a de l'une comme de l'autre de ces choses, pour Lui sembler toutes les deux si importantes. Le grand commandeur a parfaitement exécuté les instructions que V. M. lui a données par rapport à l'incident; il a montré à Sa Sainteté la lettre originale avec sa traduction en langue italienne, parce que Sa Sainteté ne comprend pas bien la langue espagnole. Je suis sûr que, par sa lettre, il rendra compte très particulièrement de ce qui s'est passé. C'est vraiment un grand ministre, et il sert avec beaucoup de zèle. Moi aussi j'ai parlé à Sa Sainteté qui m'a donné les excuses que je viens de dire; et je considère comme certain qu'Elle se tiendra pour avertie, de façon à ne plus se mettre une autre fois dans le même cas avec V. M. C'est une excellente et sainte personne, et le désir qu'Elle a de bien faire ne saurait être plus grand. Il est vrai qu'Elle a peu d'expérience des affaires et de la manière de traiter avec

¹ On a imprimé les apostilles espagnoles, bien que le fond s'en retrouve dans une lettre du Roi, du 17 février, imprimée plus loin, parce qu'elles offrent un cas d'application assez remarquable du soin, mis par les secrétaires royaux, à rendre la pensée de Philippe II à peu près dans les termes dont il s'était servi dans ses notes marginales. On ne traduit pas ici ces apostilles pour ne pas être obligé de se répéter inutilement.

de grands princes. Elle tient à ses côtés beaucoup de gens qui en savent encore moins, et auxquels Elle accorde grand crédit parce qu'ils Lui semblent consciencieux. Peut-être aussi Lui semble-t-il, comme Elle est étrangère à tout intérêt personnel, et qu'Elle ne prétend à aucun État pour ses parents ¹, qu'Elle peut agir envers tout le monde avec plus de liberté et sans ménagements, et dire ce que le service de Dieu, l'affermissement de la religion et le bien universel de la Chrétienté Lui font juger convenable. Mais Elle se contient quand on Lui montre les dents, ainsi que nous l'avons vu clairement lors de l'ambassade de l'obédience envoyée par V. M.

Après avoir cité quelques faits, se rattachant à cet incident, le cardinal reprend :

Du reste Sa Sainteté aime tendrement V. M. ; Elle comprend, et Elle le dit souvent, que V. M. est la seule colonne, le seul fondement de la religion. J'espère que, de ce coup, Elle se tiendra pour avertie, pour à l'avenir user de plus de retenue envers V. M. C'est une bonne chose d'avoir obtenu d'Elle le bref sur la préséance ², dont le grand commandeur écrira à V. M. et qu'Elle avait si longtemps différé de donner. Le grand commandeur a usé de son habileté ordinaire pour le Lui tirer des mains.

Granvelle s'occupe ensuite de la bulle de la *Cruzada* ; le grand commandeur, le cardinal Pacheco ³ et lui-même, en ont parlé à diverses reprises au Pape, et on a tâché d'influencer ceux qui entourent celui-ci. Le cardinal est même entré en dispute, à son propos, avec l'évêque Camajani, actuellement en Espagne, espérant qu'il presserait le Pape de manière à obtenir qu'il pût apporter quelque chose en se rendant auprès du Roi. Jusqu'ici le Pape ne s'est pas déclaré de vouloir accorder quoi que ce soit. Il dit toujours que V. M. vienne, et qu'alors Il verra ce qu'Il fera ; toutefois Il semble un peu adouci, et Granvelle n'est pas sans espoir qu'on aboutisse à quelque chose quand on fera de nouvelles instances. Il continue :

J'ai entendu, par les lettres que V. M. a bien voulu m'écrire ⁴, les motifs qui L'ont portée à préparer de si grandes forces pour son expédition. Ces motifs sont bien et fort prudemment considérés pour anéantir toutes espérances et projets de ceux qui voudraient s'opposer au remède que V. M. entend apporter à ses Pays-Bas ; et je suis bien

¹ Ce fut Saint-Pie V « qui rendit, » dit le comte de Falloux, « à jamais impossible l'un des principaux abus du népotisme, en interdisant par décret solennel toute aliénation des domaines pontificaux. » La bulle est du 2 avril 1567. Le comte de Falloux a rassemblé grand nombre de traits caractéristiques du désintéressement du Pape dans son *Histoire de Saint-Pie V*, t. 1^{er}, pp. 400 et suivantes.

² Sur cette question de la préséance, qui était ancienne, voir t. 1^{er}, pp. 494, 555, 557, 593 et Cabrera, édition citée, p. 512.

³ Voir t. 1^{er}, p. 7, note 1^{re}. Le cardinal Pacheco était protecteur de la couronne d'Espagne à Rome.

⁴ Voir plus haut p. 122, la lettre royale du 27 novembre.

heureux d'entendre quel est dans l'occurrence Son but, et que, malgré tous ces préparatifs, Elle est décidée à user de clémence; car, en vérité, comme je l'ai écrit, ce qui s'établira par cette voie sera plus durable; si on emploie la force les bons serviteurs et vassaux de V. M., qui sont fort nombreux, souffriront également; et enfin, en ruinant ces états, V. M. ne ferait à personne plus vive guerre qu'à Elle-même. J'espère que ceux dont V. M. a reçu les plus grandes offenses, et spécialement les gens de quelque qualité, — tant sous l'empire de la reconnaissance dont ils seront redevables à V. M. à cause du pardon, que sous la pression de la crainte de ce qui pourrait leur advenir, dont ils doivent être saisis maintenant, V. M., prenant les choses si au sérieux, — s'efforceront de mieux se conduire à l'avenir, de tâcher par leurs services de compenser la faute passée, de faire oublier à V. M. son juste courroux, et de travailler à gagner sa faveur.

V. M. a certainement été blessée jusqu'à l'âme de l'offense si grande faite à Dieu par le sac et la ruine des églises, et bien plus encore par les traitements si impies infligés à son Saint Corps, aux reliques, aux sanctuaires, aux sépultures. Comme cela est arrivé après le pardon on ne pourra manquer, pour expier un si grand mal et une si grande offense, de faire une démonstration et de châtier quelques-uns des coupables. Mais, en vérité, je croirais que Dieu, dans Sa providence, a permis que ces choses et tant d'autres désordres se produisent, pour que le tout se restaure plus aisément, chacun voyant les abominations qui arrivent quand les hommes s'affranchissent de leurs obligations envers Dieu et envers le Roi, leur seigneur, et quand on donne tant de licence au peuple; et que, par la même, V. M. aura cause suffisante pour pourvoir dans ces états à bien des choses, auxquelles sinon on n'aurait pu toucher ni mettre ordre. V. M. allant là-bas, si dès le principe on prend les choses de la façon convenable pour remédier à tout, non-seulement V. M. assurera le présent, mais encore l'avenir, et Elle établira les affaires qu'Elle a avec les voisins avec autorité, et de manière à pouvoir, dans l'avenir, jouir de ses autres états avec plus de quiétude et de tranquillité.

La dépense qui se fait à présent, comme je l'ai écrit, est énorme et plus considérable qu'on ne peut le croire, non-seulement des sommes que V. M. a envoyées d'Espagne, mais aussi de celles qu'on lève par voies extraordinaires comme de contributions, d'emprunts et autrement. Ce que j'écrivais sur ce point m'était dicté par le sentiment que de si grandes dépenses on tirait si peu de fruits. Je tiens pour sûr, quant à Madame, que ses intentions doivent être bonnes; mais elle est entourée de beaucoup de gens, guidés par leur intérêt personnel, qui la poussent facilement à faire des frais et à dépenser de grandes sommes là où cela ne serait pas nécessaire. Dans cet état de choses j'approuverais fort, ce que V. M. dit être son dessein, de mettre à cela quelque remède, soit en envoyant quelqu'un, soit par une autre voie, et que cela se fasse de manière à ne pas blesser Madame et à ne pas lui donner occasion de justes plaintes.

Il n'y a pas lieu pour le moment, comme l'écrit V. M., à m'occuper des placards ¹; mais j'espère que, portant remède au reste, on les rétablira facilement aux termes anciens et que même on en tirera meilleur parti : ceux qui ont fait si grande instance pour qu'on les ôte, devant savoir maintenant le mal qu'on a fait par là au pays, et l'étendue du dommage qui en est résulté pour Dieu et pour V. M. Je me préoccupais fort, étant encore en Bourgogne, qu'on en fût venu à agiter la question de savoir s'ils se devaient observer ou non. Ils devraient être honteux les gens qui maltraitaient de paroles les personnages réunis aux fins de donner un avis à V. M., pour n'avoir pas conclu comme ceux-là le désiraient, mais bien comme il convenait et en déduisant plusieurs raisons fort pertinentes pour montrer qu'il n'était pas bon d'agiter cette question ². Ils disaient de ces personnages que c'étaient des bêtes et que ni évêques, ni théologiens, ni hommes de loi ne savaient ce qui convenait au pays; je ne sais s'ils disent encore la même chose à V. M.

Ce que j'ai écrit, de laisser l'église de Malines à la disposition de V. M., était pour Lui faire entendre que je suis entièrement dégagé de toute affection à ce qui peut toucher mon intérêt particulier, ayant pour seule fin qu'on satisfasse l'intérêt public et pour qu'on fasse, sans avoir aucun ménagement pour moi, ce qui convient au service de V. M., au bien et à la sécurité de ses états. Mais puisque V. M. ordonne si expressément qu'on ne s'occupe pas de cela, je garderai cette église tant qu'il plaira à V. M.; et quand le temps Lui paraîtra venu où je pourrai aller là-bas pour remplir dans mon diocèse mes obligations, je ferai en sorte, avec l'aide de Dieu, de satisfaire le mieux que je pourrai à ma charge et à la sainte intention et volonté de V. M.— V. M. voit clairement, par ce qu'ils font à Anvers aujourd'hui, pourquoi ils n'ont pas voulu d'évêque, leurs ancêtres, qui étaient bons catholiques, ayant fait tant d'instances pour en avoir un, au temps du duc Charles et au commencement du règne de l'empereur Charles, de glorieuse mémoire ³; et, comme je l'ai écrit, j'espère que ces nouveaux évêques, s'ils sont conduits comme il faut, serviront beaucoup pour la restauration de la religion dans ces états.

Madame — et je ne sais si le cardinal Vitelli n'a pas agi de même — a donné à Sa Sainteté des renseignements sur les nouveaux évêchés et dans un sens qui se laisse bien comprendre : Sa Sainteté ayant dit un jour en consistoire, que s'il s'agissait d'en accorder la création il ne l'accorderait pas. Sur cela, et pour mieux La mettre au courant, j'ai

¹ Les placards contre l'hérésie, voir t. I^{er}, p. 112, note 1^{re}, et *passim*.

² Voir plus haut, p. 20, note 5^{me}.

³ Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. xciii et suiv., et 576 sur les projets d'érection de nouveaux évêchés sous Charles le Téméraire et sous Charles-Quint. Granvelle aurait pu ajouter que, dès le XIV^e siècle, le duc Jean III avait fait des démarches à Rome pour obtenir l'établissement d'un évêché Brabançon dont le siège aurait été établi à Bruxelles : Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 98.

voulu L'entretenir, il y aura quinze jours, en présence du grand commandeur. Elle m'écouta avec une entière bienveillance, me disant, tout d'abord, qu'à la vérité les évêques étant plus nombreux, et la charge étant divisée, chacun d'eux pourrait mieux veiller à ses ouailles; seulement, qu'étant nombreux et pauvres ils viendraient à être comptés pour peu de chose au détriment de la dignité. Mais je L'ai satisfaite en Lui expliquant l'intention que V. M. avait eue d'unir les abbayes, et à quel exemple et dans quel but V. M. avait agi. Je La mis au courant de tout de telle façon qu'Elle approuva entièrement ce que V. M. avait sollicité, et, allant plus loin, Elle dit que, si on voulait défaire ce qui était fait, Elle n'y consentirait d'aucune manière.

Je me doutais qu'on devait avoir donné à entendre, à Sa Sainteté, que j'avais été moi le promoteur de la création de ces nouveaux évêchés, et que j'avais été mu dans l'occurrence par mon intérêt personnel; et V. M. sait bien ce qui en est et combien j'ai résisté avant de faire l'échange d'Arras contre Malines, prévoyant bien ce qui devait arriver. Mais Sa Sainteté me dit clairement qu'Elle n'en pensait pas ainsi de moi, et qu'Elle se souvenait fort bien (ayant été l'un des députés au temps de Paul IV) de tout ce qui s'était passé dans cette affaire.

On commence déjà à voir de tous côtés les préparatifs qui se font au nom de V. M., conformément à la résolution qu'Elle m'écrit avoir prise. En réalité cela fait déjà de l'effet, comme nous le voyons: car ils sont nombreux ceux qui se reconnaissent; et je suis sûr que V. M. aura entendu comment les États de Brabant, perdant l'espérance d'une réunion des États généraux, ont fait instance auprès de Madame pour pouvoir s'assembler isolément, comme de coutume, et cela seulement pour rechercher comment on pourrait faire pour qu'il n'y eût plus de prêches, voyant déjà combien ceux-ci sont préjudiciables, non-seulement au service de Dieu, mais encore au repos même du pays, et comment Son Altesse leur a permis de se réunir au commencement de ce mois. Ce qui me donne un peu d'ombrage c'est qu'on a convoqué plus de personnes que de coutume. Je crains, en effet, que les personnages habitués à entraver les affaires du Brabant travailleront, soit par eux-mêmes, soit sous main, à jouer quelque tour de leur façon. Mais à cela devront veiller ceux qui sont sur les lieux, car les choses ne pourront se passer si secrètement, au sein d'une assemblée si nombreuse, qu'on ne puisse avoir quelque lumière sur ce qui se sera fait, et spécialement on en viendra à savoir ceux qui l'auront fait, soit en bien, soit en mal. Si ceux qui sont sur les lieux veulent prendre sérieusement les choses en main, cela les assistera beaucoup de voir que Madame dispose de tant de gens de guerre, qu'elle a mis garnison à Lierre, qu'elle prétend mettre garnison à Malines, qu'elle a garni de cavalerie et d'infanterie les passages par lesquels les gens de Valenciennes, qui se conduisent si mal, pourraient recevoir des vivres, qu'elle a interdit les cènes et tous les autres exercices de ces nouvelles religions, pour ne les avoir pas accordés, mais seulement les prêches, et aussi de voir que

beaucoup de gens se reconnaissent et se détachent des ligueurs. Il serait, semble-t-il, presque temps de mettre maintenant les ligueurs par terre, ce qui, à mon avis, pourrait se faire à présent sans crainte d'aucun péril. En effet, c'est une règle générale, en matières d'État, que les entreprises du peuple et des masses, quand elles n'aboutissent pas dans la première furie, se dissipent d'ordinaire en fumée si aussitôt on veille au remède avant de leur laisser le temps d'ourdir une autre trame : on en a vu des exemples éclatants à notre époque.

Le cardinal s'occupe ensuite des capitaines pensionnaires choisis par le Roi. Ils sont, sans doute, de ceux qui dépendent moins d'autres supérieurs que de lui, mais la plupart d'entre eux ont donné des réponses ambiguës et conditionnelles que le Roi aura pu connaître. Granvelle conserve donc, en ce qui les touche, la même manière de voir qu'il a toujours eue; mais le Roi ne manquera jamais de gens de guerre, en ayant de l'argent; et Polweiler a souvent écrit que, si le Roi le veut, il pourrait facilement lever pour lui plus de vingt mille bons soldats Allemands catholiques. Granvelle répond à Polweiler en termes généraux, se bornant à le remercier de sa bonne volonté, ajoutant qu'il en avisera le Roi pour que, en cas de nécessité, celui-ci puisse se souvenir de ce qui lui a été offert. Le baron, à la vérité, en faisant toutes ces offres, ne manque jamais de rappeler ce qu'il prétend lui être dû, sans dire où en est à présent son affaire. Le cardinal continue :

V. M. pourra avoir réponse du duc de Savoie ¹. On dit ici, je ne sais si c'est vrai, qu'on a pris à Chambéry jusqu'à xiv ou xv individus de ceux qui, par ordre de ceux de Genève, vont avec des drogues semer la peste dans tous les endroits où les gens de guerre de V. M. doivent passer. Si le fait est constant le duc en donnera avis. Pour moi, un personnage d'autorité et de nation française m'a certifié qu'en ce moment les Français préparent xvi mille Suisses, sous couleur de pourvoir à la ville de Lyon et au Lyonnais. J'ai averti, comme il convient, les ministres pour qu'ils recherchent plus à fond ce qui en est, et je ne manquerai pas de les avertir de ce que j'entendrai à l'avenir.

Ce que j'ai dit d'appeler M. d'Egmont et le prince d'Orange avec leurs bandes, pour qu'ils accompagnent la personne de V. M. après son débarquement, je l'ai dit pour ne rien laisser de côté de ce qui me semblait utile. Mais je vois bien que V. M. ne peut prendre de résolution sur ce point, non plus que sur une foule d'autres, ni sur les entrevues avec Sa Sainteté et avec l'Empereur, ni sur les affaires dont il faudra traiter, jusqu'à ce qu'Elle se soit décidée relativement à la route qu'Elle prendra et à d'autres choses

¹ Le Roi venait d'envoyer au duc de Savoie don Juan de Acuña de Vellez avec charge de lui demander la liberté du passage et des vivres pour l'armée destinée à faire l'expédition de Flandres. *Commentaires de Bernardino de Mendoza*, t. 1^{er}, p. 52, et Forquevaux au roi de France, dans Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. 11, p. 217.

qui dépendent de ceci. J'ai cependant ajouté le tout à ma lettre pour satisfaire plus particulièrement à ce que V. M. m'ordonnait.

Il sera fort bon, quand Tisnacq ¹ ira en Flandres, que V. M., comme Elle le dit, commande très-expressément que les instructions s'observent et que les affaires passent par les mains de ceux auxquels V. M. a donné charge de les traiter : car, je l'affirme à V. M., le fait d'avoir méconnu ces règles, depuis les trois dernières années, a occasionné des accidents et des inconvénients graves, et peut-être une bonne partie des désordres qui sont arrivés ².

Pour ce qui en est de Saint-Amand, mes gens, qui sont là-bas, pourraient difficilement empêcher mes sujets de se corrompre, puisqu'on a travaillé avec tant d'industrie à les perdre, et qu'on a eu recours à la force dans des proportions telles qu'il était impossible de résister. Ils vinrent en effet au nombre de plus de 11^m hommes pour prêcher dans le bourg et, bien plus, aux portes mêmes du monastère, — dans quelle intention, que V. M. en juge ! — Ils entrèrent dans la maison et la saccagèrent, détruisirent les autels, les stalles du chœur et de l'église, le dortoir des moines et d'autres choses qu'on s'occupe maintenant de restaurer le mieux possible. A la vérité, les moines, avant qu'ils arrivassent, s'étaient réfugiés à Douai avec les saintes espèces, les reliques, les ornements, de sorte qu'ils ne trouvèrent pas ce qu'ils pensaient. Les individus, au nombre de deux cents, qui restèrent deux jours dans l'abbaye, mangèrent toutes les provisions sur lesquelles ils purent mettre la main ; et, grâce à de bonnes paroles, mes gens empêchèrent qu'ils n'incendiassent la maison. Depuis lors, il est vrai, M. de Hornes vint de Tournai au bourg, pour parler aux sujets et aux gueux qui commandaient de ce côté, leur défendant fort expressément d'user de force. Le plus grand nombre de ces gens étaient ceux qui avaient fait le désastre de Tournai. C'est une grande honte qu'on ait toléré, de la part de ces gens de Tournai, tant de mal qu'ils ont fait dans leur propre territoire et les prêches dans la ville : car, tenant le château, on aurait pu sans peine aucune remédier au tout, si l'on avait voulu et si on n'avait pas travaillé avec soin à mettre toutes les villes de ces pays dans une situation semblable. Ils n'ont pas encore réussi à cela ni en Artois, ni en Hainaut, ni à Bruxelles, où ils ont trouvé résistance ; ce qui montre ce qu'avec de la résistance on pouvait faire. J'ai pourvu depuis à ce qu'on fortifiât et restaurât, le mieux possible, l'abbaye de Saint-Amand. Il s'y tient, à mes frais, trente ou quarante soldats, pour servir le cas échéant de secours ; mais j'espère que, sans artillerie, ils n'entreront plus à l'abbaye.

¹ Charles de Tisnacq qui devait aller aux Pays-Bas comme président du conseil d'État pour remplacer Viglius ; voir t. I^{er}, p. 17, note 1^{re}, et *passim*.

² Le cardinal avait déjà écrit au Roi dans le même sens, le 18 septembre ; voir t. I^{er}, p. 487, le texte et la note 1^{re}.

La fin de cette lettre ne concernant plus directement les Pays-Bas, il suffira de la résumer. Antonio Perez a écrit que, par ordre du Roi, il a mis les papiers de Granvelle en lieu sûr. Le cardinal remercie le Roi des ordres qu'il a donnés par rapport à ses papiers, de la collation qu'il a faite à son neveu, M. de Murinaq, du bailliage de Charolais, de l'intérêt que le Roi écrit vouloir prendre toujours à ses affaires ¹.

Contestation entre l'archevêque de Besançon ² et l'évêque de Troyes, à propos de la validité de la renonciation à l'archevêché que le premier a faite au profit du second. Tous les deux ayant des parents considérables dans la Franche-Comté, Granvelle conseille au Roi de ne pas intervenir pour le moment. Peut-être les deux contendants s'arrangeront-ils, ou peut-être l'archevêque viendra-t-il à Rome. Le Pape, pour satisfaire à l'instance de l'ambassadeur de France, parent de Claude de la Baume, a, en effet, mandé ce dernier endéans les deux mois, aux fins d'entendre ses explications sur la prétention de M. de Troye et sur les rapports qu'on a faits relativement à sa propre conduite, avant de prendre une décision sur ces deux points. L'ambassadeur dit qu'il veut s'amender et s'excuser. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi.

Affaires de la duchesse de Lorraine ³. Le cardinal est heureux d'entendre que le Roi lui a écrit, car elle était fort mécontente du silence de S. M., et on ne parvenait pas à l'en consoler. Le cardinal continuera à rester en rapports avec elle : mais elle ne répond pas à ce que le cardinal lui a écrit sur l'affaire du mariage ⁴. Son principal conseiller, Sillières ⁵, dit qu'il n'y faut pas penser. Ce doit être, probablement, parce qu'il a quelque part aux négociations entamées par le roi de Suède, lequel depuis plus d'un an tient des ambassadeurs en Lorraine, ou qu'il pense marier la princesse au fils du duc de Bavière ⁶. Granvelle considérerait le duc d'Urbino comme étant un parti convenable et plus sortable pour la princesse que le prince de Suède, tant sous le rapport de la religion, chose qui importe le plus, qu'en regard aux mœurs de ce dernier pays si barbare. Il ne s'explique pas comment les Lorrains pensent gagner au moyen de ce mariage le royaume de Danemark, les deux rois de Suède et de Danemark s'étant combattus sur mer en s'infligeant de grandes pertes réciproques, et le roi de Suède ayant pris à l'autre XIII navires. Ces discordes des monarques du Nord ne déplaisent pas à Granvelle tant au point de vue des affaires de la duchesse qu'au point de vue des affaires des Pays-Bas ; en effet, tant qu'elles durent, ces Rois ne peuvent se tourner contre les États de S. M., les soldats qu'ils licencieraient ne se rendront pas en Flandres, et le duc Auguste de Saxe ne pourra s'occuper de ce qui s'y passe ayant à soutenir son beau-frère le roi de Danemark.

¹ Voir tome I^{er}, pp. 511, 512.

² Voir *ibidem*, p. 29, note 1^{re}, et *passim*.

³ Voir *ibidem*, pp. 126, 127, le texte et les notes.

⁴ Le mariage de la princesse Renée de Lorraine avec don Juan d'Autriche? voir *Papiers d'État*, t. IX, pp. 661, 662.

⁵ Voir t. I^{er}, p. 81, note 1^{re}.

⁶ La princesse Renée de Lorraine épousa effectivement, en 1567, le prince Guillaume de Bavière. Voir, sur les négociations des Suédois, quelques détails dans les *Papiers d'État*, t. IX, *passim*, et entre autres, pp. 562, 661 et 662.

Granvelle insiste de nouveau pour qu'on surveille les ports espagnols de telle façon qu'on ne puisse y introduire ni prédicants ni livres hérétiques.

Il s'étonne que la carte du comté de Bourgogne, faite par son beau-frère don Fernand de Lannoy, et expédiée par l'entremise de Jérôme de Curiel, ne soit pas arrivée. On s'en procurera une autre. Enfin, il prie le Roi de se souvenir de don Fernand, dont il rappelle la capacité et les services, s'il y a lieu de pourvoir à la charge de l'artillerie en Flandres.

XXXIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 587-589. — M. F., complétée par C.)

Aire, le 31 décembre 1566.

Monseigneur : Puisqu'avons achevé les bons jours de Noël, auquel, encores que je sçay bien mal faire mon proffit de chanter, j'ay toutefois fait le service en ceste église, il est temps de retourner *ad solitum officium*, ne voulant délesser de faire part à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie de ce que passe pour le présent et dont je puis avoir connoissance.

Les hugonaux de Flandres ont à Merville et en plusieurs autres lieux, la veille et jour de Noël, saccaigé les églises et bruslé tout ce que les catholiques y avoient apporté pour solemniser la feste, que n'at esté tenue en plusieurs villaiges de la vallée de Cassel et de la Leuwe, où tout service divin cesse, car les curez sont esté contrainctz eulx saulver et leurs maisons sont esté pillées¹. Plusieurs sont estez réfugiez icy; autres, que n'estoient voulu partir, sont estez battuz et navrez, aucuns fouettez de verges. Si grande est l'insolence des hérétiques que, nonobstant la deffense de Son Altéze, se sont miz en armes soubz enseignes déployées, ont enrollé gens et donné argent sur la main, et se sont trouvez vi ou vii mille près de Tour-

¹ Sur la situation de la châtellenie de Cassel, voir de Coussemaker, ouvr. cité, t. II, pp. 16, 17 et suivantes.

nay, à l'abbaye de St-Nicolas, qu'est à deux ou trois jectz d'arcq de la ville, que les at fourni de vivres et armures; et estoit l'emprinse de secourir leurs frères, assiégés en Valenchiennes, de bledz et aultres choses desquelles ilz commencent à avoir faulte ¹. Mais doubans la garnison de St-Amand, ilz se sont répartiz en diverses troupes pour destruire les monasteres et maisons des catholicques, et ont en premier lieu ruiné l'abbaye de St-Nicolas, celle de Saulchier ², l'abbaye des Pretz-à-Nonnains, et celle de Chasteau, qu'est près de St-Amand sur laquelle ilz ont la dent, mais elle est trop bien gardée. Ilz faisoient leur compte de retourner à Marchiennes, menassoient Anchin et Flines; mais les paysans, avec la bende de Montigny, leur feirent teste et les frotterent.

Une aultre troupe tiroit vers Lille et se meict à saccaiger la maison du Sr de Templeuve ³, qui en advertit le Sr de Rassenghien, qui luy envoya secours avec lequel, et ce que le dict gentilhomme rassamblit de paysans, il les poursuivit jusques dedans Waterloo, près dudict Lille, qu'est à Monsr de St-Bavon ⁴, et les deffeict à platte couture le jour de St-Jehan ⁵, et demorirent trois cents sur la place, sans ceulx que se noierent en la rivière cuidans se

¹ A rapprocher de ce qui a été dit p. 63, note 4^{me}, et p. 162, note 2^{me}. On trouve dans de Cousse-maker, ouvr. cité, t. II, pp. 16, 17, 46, 258, 241, 249, 281, 287, 260, 262, 265; t. III, pp. 29 et 113; t. IV, pp. 80 et suiv., une foule de détails précis et authentiques sur cette prise d'armes, et entre autres sur la manière dont les chefs du mouvement, et spécialement Jean Denys que l'on a déjà rencontré au siège de Furnes, p. 26, note 4^{re}, s'y prenaient pour recruter leurs bandes. On promettait aux gens que les seigneurs viendraient les rejoindre, on disait que les enrôlements se faisaient au nom du comte d'Egmont, ou qu'on armait au nom du comte de Hornes, d'Escaubecq, et d'autres qui se montreraient quand on serait à Tournai, ou que le comte d'Egmont et Brederode amèneraient à la troupe plusieurs milliers de chevaux, etc. Il résulte des pièces qu'on abusait du nom du comte d'Egmont, mais que plusieurs gentilshommes confédérés poussaient à la prise d'armes.

² L'abbaye du Saulchoit.

³ Il s'agit ici du château et du seigneur de Templeuve-en-Dossemer, et non de Templeuve-en-Pevèle : voir dans les pièces justificatives du t. II des *Mémoires de Pasquier de la Barre*, p. 105, une lettre du magistrat de Lille à la duchesse de Parme. Le seigneur de Templeuve-en-Dossemer était alors Mathias de le Cambe, dit Ganthois. Il fut plus tard porte-enseigne de la bande d'ordonnance du seigneur d'Oignies, et mourut en 1572.

⁴ C'est-à-dire qui est une seigneurie de Viglius, comme prévôt de St-Bavon : voir A. Pruvost, S. J., *Histoire de Wattrelos*, ouvrage couronné par la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

⁵ Le 27 décembre.

saulver. Une partie gaignit l'église, que fust prinst par les catholicques, et ceulx qui s'estoient retiré au clochier sont esté bruslez jusqu'à cinquante en icelluy.

La tierce troupe avoit prins le chemin de Lannoy pour se saisir du chasteau, brusler Cisoing et aultres monastères près de là; mais Mons^r de Noircarmes, avec le S^r de Bouscut et aultres, avec huict enseignes et cinq compagnies de cheval, se levit du siège de Valenciennes, sans que les assiégez s'en donnissent garde, et arrivat en l'abbaye de St-Amand à minuit, dont il sortit, après s'estre un peu raffraïchi, à quatre heures du matin et les poursuivit si bien qu'il les surprint en ung pré, près dudict Lannoy, qu'estoit de difficile approche pour ce qu'il estoit fossoié¹. Touttesfois après les avoir longuement harquebousé, il gaignit le pas sur eulx et en dellict de II à III^m, et en demorit sur la place environ v^c, et une infinité de blessez que le gaignirent à fuyr. Ilz se deffendirent longuement, au moyen de xxx chevaux que les conduisoient, et feirent merveille; mais enfin furent rompuz avec peu de dommaige des nostres, qui y ont lessé seize chevaux et quelques gens blessez². L'on

¹ Le 29 décembre.

² Sur les combats de Wattrelos et de Lannoy, voir de Coussemaker, ouvr. cité, *locis citatis*, p. 187, note 1^{re}; *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 499; Groen, *Archives*, t. III, pp. 7 et 15; *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 278 et suivantes; *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 7, 8, 10, 89, 100, 108, 125, 215, 216, 255, 254, etc.; A. Pruvost, S. J., ouvr. cité, chap. XXI et XXII; une lettre de Rassenghien dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^e série, t. V, pp. 49 et suivantes; Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*, *Bylagen*, n^o 4.

Voici comment Gaspard de Robles, l'un des officiers de l'armée de Noircarmes, racontait au Roi, dans une lettre du 4 janvier 1567 qu'on traduit de l'espagnol, le combat de Lannoy..... « V. M, saura
 » que M^r de Noircarmes étant à Condé, et tenant Valenciennes bloquée avec le peu de troupes dont il
 » dispose, entendit que les quatorze enseignes (*banderías*) d'infanterie formées de rebelles et d'héré-
 » tiques, qui étaient rassemblées sous les murs de Tournai, avaient pris du champ brûlant les ab-
 » bayes, les églises et les maisons des catholiques qui avaient échappé aux derniers incendies,
 » jusqu'à une lieue et demie de Lille. Samedi, second jour de Noël, à minuit, il sortit du dit Condé,
 » laissant le meilleur ordre qu'il pût au blocus de Valenciennes, et prenant avec lui les bandes
 » d'hommes d'armes du duc d'Archoot, du marquis de Berghes, Montigny, comtes du Rœulx et de
 » Boussu, cent arquebusiers à cheval du S^r de Trélon, et onze compagnies d'infanterie parmi les-
 » quelles il y en a deux de cent têtes. Il marcha jusqu'au dimanche deux heures de l'après-midi, fort
 » péniblement à cause du temps, de la distance et du mauvais état des chemins, quand il atteignit
 » les ennemis. Ceux-ci étaient près d'une ville du prince d'Orange, appelée Lannoy, dans laquelle ils
 » avaient pensé se mettre, pour plus de sécurité, et rassembler leurs adhérents (*y allí juntar su liga*).

parloit de M^r de Cressonnière, mais j'entends que ce n'est rien : son cheval s'est enfondré sous lui ¹.

Depuis que ces rebelles heurent ceste trousse, les villageois, où ils ont repassé, les ont despoillé et miz en chemise, veoire les femmes les ont assommé en aulcuns lieux comme chiens, ce que les at fort estonné, et reviegnent la pluspart navrez. Plaise à Dieu que cecy les rende saiges!

L'on at prins en la dicte deffaicte aulcuns Gascons et ung capitaine François, que aussitost qu'il fust prins dict qu'il sçavoit bien qu'il seroit pendu, mais qu'il ne le seroit seul; et est mené à Lille, avec ung principal marchand de Tournay, qui avoit trois ou quatre mil escuz pour distribuer à ces bonnes gens.

Durant l'absence du dict S^r de Noircarmes, ceulx de Valenciennes ont fait quelques saillies et pensoient mectre le feug à St-Saulve; mais ilz sont estez rembarrez jusques aux portes avec leur perdté. Les prisonniers confessent qu'ilz ont faulte de bledz, bure, chandelles et plusieurs aultres choses ². Touttefois ilz sont obstinez, ce qu'est par le ministre, que se fait appeler M^r de Lagrange ³, et Michiel Herlin que crainct sa peau. J'entendz que Son

» Ayant vu qu'ils étaient décidés à faire tête, M^r de Noircarmes n'ordonna d'entamer le combat avec
 » toute l'avant-garde pensant les rompre au premier choc; mais cela ne réussit pas, parce que les
 » ennemis avaient occupé une position très-forte qu'on ne pouvait approcher avec de la cavalerie. On
 » s'y battit plus de trois quarts d'heures, jusqu'à ce que M^r de Noircarmes, en brave chevalier
 » (*como buen caballero*), chargea avec le reste de son infanterie, payant de sa personne comme le doit
 » un vaillant soldat, de telle sorte que la victoire resta à V. M. avec fort peu de perte de ses gens et
 » une si grande perte des ennemis que, de plus de trois mille qu'ils étaient, il n'en est pas échappé
 » quatre cents, ayant en outre perdu onze enseignes, cinq cents et sept grandes arquebuses (*con per-
 » dida de a siete mosquetos grandes*), beaucoup de poudre et la solde d'un mois. » (*Archives de Siman-
 cas. — Estado, Liasse n° 356, fol. 165.*)

¹ Sire Jacques de la Cressonnière, chevalier, Français de naissance, gouverneur de Gravelines et lieutenant de l'artillerie des Pays-Bas. Il avait été envoyé à l'armée, par la duchesse, sur les instances de Noircarmes. *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, pp. 290 et suivantes.

² Voir dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 112, une lettre de Noircarmes qui vient à l'appui de ce que dit Morillon.

³ Pérégrin de Lagrange était, paraît-il, un gentilhomme du Dauphiné. On a déjà eu l'occasion de parler de son rôle prépondérant à Valenciennes. Dès le mois de novembre, quand le magistrat l'invitait à exhorter le peuple de se rendre au sentiment des principaux bourgeois, qui consentaient à recevoir garnison, il avait répondu : « que plus tost fuist muet que ung poisson, et sa langue attachée à son palais, et plus tost avoir la teste trenché que de le faire... » : *Mémoires historiques*, etc., cités,

Altèze at donné aulcunes siennes terres, soubz le bon plaisir de Sa Majesté, au dict Sr de Noircarmes; que leur at aultrefois présenté le parti duquel j'envoye la copie ci-jointe, mais ilz n'y ont voulu entendre, et ont demandé que le comte d'Égmond, le prince d'Orange, les comtes de Hornes et Hooghstraeten entrevinssent au traicté, que toutefois n'ont rien en Hennault, si ce n'est le comte d'Égmond ¹.

L'on porterat grande envie audict Sr de Noircarmes, et l'on tascherat pour le traversser, aiant esté Hooghstraeten si deshonté que de dire à Madame de Parme qu'il n'avoit que faire au conseil d'estat ². Mais puisque l'autre at les armes en mains et la faveur du duc d'Arshot, de Berlaymont, d'Aremberg, de Meghe et de Mansfeld, je pense qu'il ferat et lesserat dire les aultres, que samblent vouldoir mettre les choses en tel train que aultre ne les puist remédier que eulx.

Depuis que l'on at icy publié que ceulx que s'esleveroient et se trouveroient en armes seroient executez par la corde et leurs biens à ceulx qui les occuperoient, plusieurs Artésiens sont estez exécuter l'édicte et ont vendu à leur proffict le bestial des hugonaux, et prins leurs meubles, que sont enfuyz, ce que donne grande terreur. Aussi a-t'on pendu à Lille cinq paysans qu'avoient esté trouvez de nuict en armes; et le lundi devant Noël furent penduz à Ypres troys qu'avoient pilléz aulcunes églises, et se feict l'exécution de plein jour, au marchief, sans que les sectaires osoient le mot dire. Et si fust ung bourgeois fouetté et banni pour ce qu'il s'estoit opposé au guet. Ces justices si exemplaires estonneront plusieurs, qui estimoient avoir pleine liberté de tout faire, et se plaignent d'aulcungz gentilzhommes que les ont mené à la dance et les lessent maintenant, qui ne sont aussi d'accord entre eulx.

t. VI, p. 168. Voir en outre sur ce personnage la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 361, et les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 186, 207; t. II, pp. 57, 272, 275, 319, 324, 325, 326, etc.

¹ L'appointement du Quesnoy, présenté le 18 octobre par Noircarmes, est imprimé dans les *Mémoires historiques* cités, t. VI, pp. 127 et suivantes, avec les observations marginales du consistoire. Il resta, du côté de Noircarmes, la base de ses négociations avec la ville. Au mois de décembre le « populaire » formula la prétention de voir les assurances, données par Noircarmes, corroborées par des assurances analogues de la part de la duchesse de Parme et des « quatre seigneurs du conseil d'État. » Cette prétention, dont le magistrat se fit l'organe, blessa Noircarmes. Il répondit que sa parole, comme gouverneur, valait celle du plus grand seigneur du monde. Voir *ibidem*, pp. 273, 302, etc.

² Sur cet incident, Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, p. XXI.

L'on me dit que le Sr de Vendeville at heu grandes paroles contre le Sr d'Esquerdes que continue d'ouyr messe : le mesme faict le Sr de Dolhain, estimantz tout radouber par là. Il me samble que l'évesque debvroit faire publier par tous curez que nulz gens d'église ne se ingèrent d'administrer les sacrementz à ceulx que sont notoirement suspectez d'estre gueux et d'avoir exercé la nouvelle religion, jusques il apperrerat qu'ilz soient reconciliez avec la Sainte Eglise et qu'ilz aient obtenu absolution de l'excommunication en laquelle ilz sont si griefvement écheuz. Cela se debvroit et polroit fort bien executer en Artois qui voudroit.

L'on at faict devant les festes une presche de nuict à Pernes, près de Saint-Pol, par la conduite d'ung gentilhomme, nommé Hannecamp¹, duquel le frère fust ces années passées executé par le feug à Lille pour avoir meurdry ung sien oncle pour plus tost luy succeder. Et pour ce que le prévost-des-mareschaulx estoit là pour chastier aulecuns dudict Pernes, selon son rolle, ledict Hannecamp, estant lors le plus fort, luy hostit ledict rolle, le meict en pièce, et dict qu'il estoit de la nouvelle religion et qu'il le print s'il ausit, menassant de le tuer et aussi le vicomte de Gand et le Sr de Moerbecque. Cecy at esté remonstré à Son Altèze que en at subit remiz la justice à ceulx du conseil d'Artois qui, par moien dudict vicomte, ont poursuivi ledict Hannecamp avec délibération et charge de le pendre promptement, dont il at esté advisé et s'est rendu fugitif aiant saulvé quelques meubles au chasteau du dict Dolhain, qui se fortifie en icelluy ; mais il ne durerat, ad ce que l'on dict, trois heures. Ledict conseil passe outre contre ledict Hannecamp par appeaux pour le bannir et confisquer son bien². Si aultre part se feicst le mesme l'on ne seroit en ceste peine, et le pauvre peuple ne seroit

¹ Henri de Nedonchel, seigneur de Hannecamp, etc., fils de Georges et de Marguerite de Habarcq. D'après de Coussemaker, le frère aîné de ce gentilhomme, Charles de Nedonchel, avait été exécuté à Lille, en 1557, pour crime d'hérésie et non pour meurtre. Lui-même, sectaire fougueux, avait pris part à l'iconoclastie du mois d'août ; et, dans le cours de l'année 1567, il allait jouer un rôle très-actif dans les projets d'invasion de la Flandre formés par les sectaires réfugiés en Angleterre. Il fut condamné à mort et exécuté en 1568. Sa sentence est publiée dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*, p. 274. Voir, en outre, de Coussemaker, ouvr. cité, t. H, pp. 54 et suivantes.

² On trouve dans de Coussemaker, ouvr. cité, t. II, pp. 407, 408, quelques notes, extraites des comptes du domaine d'Artois, relatives à cette information faite contre Hannecamp à propos des faits de Pernes.

ainsi esté séduict par telz gallandz ; et comme ung Noosthove, qu'est de la bende de Mons^r d'Egmond, et s'est vanté passez trois ans qu'il estoit sollicité des communes pour estre leur chief, et dict qu'il ne combattra contre ses frères ¹. Telz gens gagnent la soule de du Roy ! L'on doibt de bref passer les monstres et l'on dict que plusieurs se desporteront eux-mesmes, que sont hugonaux, que ne serat honneur à ceulx que les y ont si longuement soubstenu bien sçaichantz qu'ilz y estoient.

Le jour de Noël fust attaché sur les fontz de l'église de cheans le billet fameux, duquel j'envoie copie à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie ², gardant l'original, qu'est de la main de quelque practicien. Mons^r de Moerbecque a faict toute diligence pour le faire reconnoistre ; mais il est certain que c'est de quelque estrangier, et ceulx d'icy ne sont si mal advisez que d'eulx jouer à cela, bien sçaichantz qu'il leur cousteroit chier. L'on peult facilement veoir, par la conclusion dudict billet, à quoy tendent ces gallantz, puis qu'ilz déclairent le clergié traistre et rebelle au Roy et à la patrie, sans attendre l'avis des Estats-généraux, lequel toutesfois ilz requierrent avant que l'on puist procéder contre eulx, que sont vrayement traytres, séditieux et rebelles.

Aussi envoie-je à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie une copie de la requête que ces presump- tueulx hugonaux ont pieçà présenté à Son Altèze, si d'aventure vous ne l'avez encore veu. Ilz ressamblent au diable qui temptoit Nostre Seigneur au désert, estimantz par or et richesses aveugler nostre bon Roy ³.

Quelques nouvelles se publient par cy, que ne me samblent procéder de bon estomac. Ce de Mons^r de Clèves se dict constamment, et qu'il at chassé les prebtres de son payz, et me l'at mandé Elbertus que, doibs longtems, m'at dict que l'on se trouveroit forcompté de luy et des belles paroles qu'il donnoit au S^r de Zweveghem. Toutesfois je ne le puis croire, attendu qu'il

¹ Ce Nosthove, un « enraigé qui avait battu le feu prier de la Nieppe et hâté sa mort, » et qui, en 1565, avait si grossièrement insulté l'abbé de Cambron, à table, dans sa propre abbaye, était porte-enseigne de la bande d'ordonnance du comte d'Egmont. Il avait commencé par être page du défunt comte de Hooghstraeten. C'était Antoine de Vicq, seigneur de Nosthove et de Warnave, fils de Henri, maître d'hôtel de Madame de Fiennes, et de Jacqueline de Baudouin. Il mourut à l'étranger, sans alliance, ayant été frappé d'une sentence de bannissement et de confiscation des biens. De Coussemaker, ouvr. cité, t. 1^{er}, p. 527 ; *Papiers d'État*, t. IX, p. 655 ; *Manuscrits du chanoine de Pamelr*.

² Nous ne l'avons pas.

³ Voir plus haut, p. 78, note 4^{me}.

at esté attouché d'apoplexie, et que partant il ne doibt troubler son pays, et que je pense qu'il ne voudroit offenser l'Empereur; ou, s'il est ainsi, je tiens qu'il at quelque grande emprinse soubz main, et doibz long-temps fort bien dissimulée, que noz seroit ung terrible coup de baston.

J'ay advertissement que tout se perdt à Liège, ce que je me suis toujours doubté si Sa Majesté différoit sa venue, comme elle faict, attendu que l'évesque n'at pouvoir ny appuy. Aussi cela de Maestricht vad mal, comme je tiens V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} serat advertie, de ceulx qui sont plus près, et le mesme d'Anvers et de Bois-le-Duc, où il semble que les affaires sont assez paisibles. L'on pense qu'il s'y faict quelque asssemblée des gueux. Touttes-fois l'on nous menace de quelque emprinse, entre cy et les Rois, que je tiens en partie estre faillie puisque l'on at si bien estrillé ces enraigez Flamengz. Si, quant et quant, on vouloit donner ung tour de pigne à ces messieurs de Tournay, ce seroit une belle euvre et pour tost réduire Valenciennes. Et, par ce boult, polrions estre quictes de nos hostes à St-Amand, que y font ung degast incréable et dont le cuer me faict mal quand je y pense: je dictz tant à voz fraitz que de voz censiers et subjectz; aussi donneroit-on congie à noz soldatz: que j'avoie pieçà escript. mais il n'at samblé bon à ceulx que sont sur le lieu, à cause que si l'on heust retiré à l'impourveue lesdictes compagnies, ceulx de Tournay, que ont leurs espies partout, heussent peu surprendre la maison à l'impourveue; par quoy je me suis conformé à leur adviz affin que, aiantz heu tant despensé, l'on ne perdist le tout à regard de peu.

Il at esté force d'accorder quelque bois au corps de guet pour brusler de nuict, ou ilz fussent allé au bois avec charrettes, que fut esté le grand désordre et occasion à aultres de y aller. Le dict Sr de Noircarmes se démontre fort affectionné à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, selon que le maistre d'hostel m'escript, mais il ne puelt mectre ordre à tout, et V^{tre} Sg^{rie} sçait que c'est de gens de guerre. Madame at accordé une saulve-garde à la maison, mais je suis seur qu'elle ne ferat point grand miracle: du moings monstre-t-elle encores quelque respect.

L'on at tenu plusieurs disputes en ces villaiges de Flandres; mais, Dieu merci, les catholicques sont partout demorez les supérieurs. J'ay icy heu ung petit cordelier, que n'avoit que vingt-quatre ans, qui leur at tenu pied à merveille, et at esté cause que dix ou douze des principaulx sont retour-

nez catholiques, dont les aultres sont esté si apassionnez qu'ilz l'ont voulu tuer s'il ne se fut saulvé; son compaignon at esté fort blecé. Il estoit fort docte pour son eaige.

XXXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol 391 à 396. — M. F.)

Aire, le 31 décembre 1566, avec annexes des 1^{er}, 2, 4 et 9 janvier 1567.

Monseigneur : A peine avoie-je levé la main de la lettre cy-jointe, que vostre despesche m'est venu, avec lettres du 11^e et 22^e, et 28^e et dernier du mois passé, auxquelles toutes difficilement polrai-je respondre ad ce coup; mais ce serat tousjours d'eugne partie, remectant le surplus, que touche les affaires particulières, pour une aultre fois.

J'ay reçu quant et quant des lettres que nous ont rabattu l'espoir que nous avions de l'arrivée du Roy; car, puisqu'au temps qu'elles sont escriptes l'on la remectoit jusques au 11^{me} mois, avant que icelluy expirerat l'on trouverat quelque aultre rallonge. Et est facile de veoir aux euvres comme l'on se conduict en Espagne, et par ce que Courteville¹ escript à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, ce que je renvoie sans qu'il soit esté veu ny sçeu d'aultre que de moy, qui me souviens maintenant de ce que aultrefois m'at escript Pero Lopez² sur la dicte conduite qui n'est ignorée par deçà. Le comte de Hornes, le marquis de Berghes et Montigny servent fort bien leurs gens de Tornay, car il y at six sepmaines qu'ilz publient d'estre asseurez que le Roy ne viendrat de six mois, et le mesme dit, avant que je partisse de Brucelles, ung marchant de boys venant d'Espagne. Je ne sçay comme il est possible qu'il soit si aveugle

¹ Josse de Courteville, voir t. 1^{er}, p. 44, note 3^{me}.

² Voir plus haut, p. 62, note 3^{me}.

et peu considérant son debvoir et perdition des âmes sans nombre, dont toutesfois le Pape l'at si bien et souvent admonesté. Ce que je crains le plus est l'offense qu'il encouure vers Dieu, duquel la justice est grande; et certes je tiens, tout considéré, que ce sont noz péchez qui en sont cause, et fault recourir à sa divine bonté et recevoir le tout patiemment de sa puissante main : il sçait ce que nous convient et ne fault perdre cueur jusques au dernier.

Je répondez, à ceulx que me demandent de la venue du Roy, fort bien, et cela faut-il faire pour entretenir les bons. Je me souviens que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} est accoustumée de dire que enfin tous termes viegnent, et cela est force; et, en dedans le mars, l'on verrat à quoy le Roy se résouldra, qu'il ne sçauroit dissimuler dadvantage. Aulcuns sont d'opinion qu'il faict venir son infanterie, qu'il a retiré de Naples, en Espagne, pour faire emprinse sur Alger : *nescio quo consilio*, car il en peult aussi bien mal que bien venir. Il est vray que, s'il succède, l'auctorité sera grande; mais c'est l'acheter chier et avec grand hazard si tant est qu'il soit vray ce que l'on en dict icy; et *interim nos patimur, imò fides et Ecclesia* ¹.

... Il n'est rien succédé des Estatz de Brabant; non par faulte de bonne volonté des abbés et aulcuns de la noblesse, mais deux ou troys peulvent plus pour empescher que le demorant pour achever. Touttesfois M^r le duc d'Arshot et M^r de Reulx y sont esté. Le dernier se démontre tousjours mal affectionné contre les geutz; et luy dict ung jour le comte d'Egmond qu'il en parloit trop, qui le parat sur le champ, luy replicquant qu'il en parloit trop peu. L'excuse des Estatz de Brabant est qu'il n'est possible de hoster les presches sans les Estatz-généraux ². Touttefois l'on les at bien mis

¹ Forquevaux, de son côté, écrivait le 6 décembre au roi de France :

« Sire, pour toutes les belles parolles du duc d'Albe, lequel est maistre de sçavoir feindre et dissimuler, je ne laisse point à penser qu'ils n'ayent en main autre entreprinse que celles de Flandres, »
 « sous couleur de laquelle ils auront leur armée de mer tantost preste, si puissante de galères »
 « qu'elle faict grandement à redoubter.... Je croyerez, sire, que c'est pour Alger; mais ce fait se »
 « meine très-secrètement.... Et fault eroire ou craindre, s'il (le Roi d'Espagne) force Alger, qu'il ne »
 « se contentera pas de cella, ains pensera à choses plus grandes.... Au cas de la quelle entreprinse, »
 « s'il la faict, V. M. aura grand raison d'accuser sa dissimulation et feintise, s'estant recellé envers »
 « elle et vostre ambassadeur de sa délibération. » Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 225, 224.

² C'était, comme on l'a vu plus haut, p. 117, note 3^{me}, l'idée que Straelen développait à son correspondant Gielis.

sans cela. Aussi at la noblesse remonstré que, si la venue du Roy est avec armes, que ce serat tout perdre : qu'est signe que l'on crainct. Mais l'opinion de ceulx que veillent, avec les armes, joindre la clémence samble pour plusieurs considérations la plus saine, *ut videant, in quem transfixerunt, quid possit, et quid faciat*. Aultrement l'on le feroit à tous propos sortir d'Espagne.

Madame de Parme n'at esté contente de la response des Estats de Brabant, à laquelle se conforme celle de Flandres ¹, que se malcontente que ceulx de ce pays ² ne parlent le mesme langaige. Mais cela ne feront-ils pour qui que ce soit, et ne le dissimulent. La noblesse est trop ferme et parle ouvertement contre le comte d'Égmond, qui at mandé de venir de bref; mais, si ce n'est pour mieulx faire que du passé, il n'y at que faire et trouverat contradiction, veoire s'il ne remédie et ne chastie ce des presches faictes à Pernes ³. Aucuns pensent qu'il changerat de condition et il seroit temps. Hellefaut, à Hesdin, et Moerbecque icy, que sont deux parangons et résolutz pieçà comme ung Bastole, sont estez en double s'ilz le recevroient aiant plus que son trahin ordinaire ⁴. L'on m'asseure que c'est chose incroyable comme il est devenu blancq et vieil; et n'en suis esbahi *conscientia mille testes*. Il ne dort s'il n'at ses armes et pistoletz devant son lict. Aultres pensent qu'il ne se déclarera jusques à l'arrivée du Roy, et qu'il l'a délessé pour bons respectz. Touttesfois il est certain que, s'il heust tenu bon, la religion ne seroit pas où elle est.

Je crois que le prince d'Orange ne soit à son aise, ne se voyant employé par Son Altèze et que l'on entremet Noircarmes, dont luy et les comtes de Hornes et de Hooghstraeten enraignent. Touttefois l'on estoit tant après ung temps pour, avec Montigny, le mectre au conseil d'État ⁵. Il fault bien dire

¹ On trouve quelques pièces officielles, relatives à l'attitude prise par les États de Flandre durant les derniers mois de 1566, sur la question des prêches, dans Diegerick, *Archives d'Ypres, documents du XVI^e siècle faisant suite à l'Inventaire des Chartes*.

² Ceulx d'Artois.

³ Dans une lettre du 5 janvier 1567 Castillo mandait à Granvelle : « Le comte d'Égmont, avec qui il a eu un entretien en présence de Madame, part pour l'Artois et la Flandre et annonce qu'on ne tardera pas à reconnaître qu'il est, comme il s'est toujours glorifié de l'être, un bon et loyal serviteur du Roi. » Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 40.

⁴ Voir plus haut, p. 54, note 5^{me}.

⁵ Voir t. I^{er}, pp. 17, 18, etc.

que le marquis de Berghes se donne au diable de luy avoir commis son gouvernement ¹, que je ne pense avoir esté sans en recepvoir de *quibus* ². Je veoy desjà ce que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} en at si souvent predict, que ung jour la division des flesches se feroit, et jà me samble la plus saine partie la plus forte; donnant charge aux bons ilz auront la suite de la noblesse. Il fault des capitaines, lieutenantz, porte-enseignes, tout cela faict nombre.

Il n'est pas mauvais que le prince d'Orange, au lieu de renvoyer le comte Lodovic, en at faict venir ung aultre ³, ce que j'escrictz à Alonzo del Canto et les dommaiges que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} receoipt à St-Amand.

L'on m'escrict que Son Altèze at demiz l'escoutette de Lire à cause qu'il estoit geutz ⁴, et at en son lieu mis Hellveoighte ⁵, que at espousé la fille de Jehan van Rode. Si l'on prend ce chemin l'on ne trouvera plus de geutz. Ce n'estoit cela que le comte Lodovic leur avoit promiz, qui, avec les siens, creverat de ce que le filz de Mr de Berlaymont at charge.

L'on at si bien besoigné à Bois-le-Duc, après y avoir faict ung tel sejour, qu'ilz ont osé presenter requeste à Son Altèze pour avoir deux ou trois temples dedans la ville.

Quelcun des abbés de Brabant m'at faict advertir que l'assablée de tous

¹ Noircarmes avait été commis au gouvernement du Hainaut par la duchesse de Parme et non par le marquis; celui-ci n'avait pu que proposer sa nomination.

² Locution vulgaire : de l'argent.

³ Le comte Jean de Nassau, voir plus haut, p. 166, note 5^{me}. On trouve dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 122, 182, 184, 203, 213, 266, 344, 343, 353, 444, etc., des détails sur ses rapports avec Louis de Nassau et sur la part qu'il prit, dès cette époque, aux événements des Pays-Bas; et l'on s'étonne que Philippe II ait songé au mois d'août 1566 à lui confier dix enseignes de piétons allemands. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 160.

⁴ L'écoutète de Lierre, messire Roclof van Stackenbrouk, ainsi que sa femme, Marie Cretieq, avaient montré une faveur marquée aux confédérés, aux sectaires et même aux iconoclastes. D'après les actes du magistrat local l'écoutète aurait résigné son office pour *certaines raisons majeures*; mais il est probable que la principale de ces raisons est celle que donne Morillon. Roclof de Stackenbrouk et Marie Cretieq furent condamnés par contumace, le 26 juin 1568, au bannissement et à la confiscation des biens. On trouve leur sentence dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, pp. 137, 138. Plus tard l'ancien écoutète de Lierre devint châtelain de Woerden pour les insurgés, en 1572, et drossart de Breda pour le prince d'Orange en 1577. A. Berghman, *Geschiedenis der stad Lier*, pp. 213, 216, 224, 223, 226.

⁵ Messire Gilles Van Heylwegen, le nouvel écoutète, fut installé le 8 janvier 1567. A. Berghman, ouvr. cité, p. 223.

les Estalz se practique, affin d'avoir ung pardon général, et que l'on veult mettre tout à l'égal et faire aussi beau l'ung que l'autre Ainsi ne l'entend la noblesse icy, mais qu'il y aurat différence des bons et maulvais; enfin *omnes quae sua sunt quaerunt*.

Je m'apperçoey bien que V^{tre} Ill^{me} S^grie n'est icy mise avec les péchez obliez; et cognoissent la plus part de la noblesse le tort et l'envie que l'on luy at porté, pour ce qu'il s'opposoit à ce que l'on prétendoit, et que s'il fust demeuré l'on ne fust passé cy avant, et dient que l'on luy at augmenté son crédict et qu'il gouvernera plus que oncques, et que ce d'Allemaigne, France et Italie passe aultant par ses mains que auparavant. Je ne sçay si cela vient de Blondeau ¹, qui at icy vers ses amis fait continuel debvoir pour les animer au service de Dieu et du Maistre, lequel s'il luy donnoit quelque honneste charge selon sa portée s'en trouveroit fort bien servi, et Dieu sçait ce que la noblesse diroit. Et je le voudroie car je suis seur qu'il ne tairoit son promoteur.

Depuis que je suis par deçà je n'ay heu que une lettre de M^r le président. Je sçay qu'il ne demande correspondance et qu'il est bien empesché à tirer son blocq, à quoi toutesfois elle ne le serviroit mal. J'ay pitié de luy et crains bien que le perdons tout pour ung coup.

L'on dict icy que le ducq d'Albe doit ammener don Jehan d'Austria pardeçà, je ne sçay à quelle fin. Mais par ce boult là ne puis-je croire que les affaires se remédieront. Il fault que le Maistre y soit pour redresser la justice et, cela fait, tout le surplus prendrat bon chemin....

Je pense que l'archevesque de Cambray serat bien aise de retourner à l'office d'escripre, et qu'il se rappaiserat soy mesme.

Il se dict icy que le connestable ² at désiré remectre son estat èz mains du jeusne Roy ³, au prouffict toutesfois de son filz aîné, et que le Roy respondit que ce luy seroit plaisir qu'il jouyt très longuement dudict office, mais que quant il n'en voudroit plus qu'il sçavoit bien à qui il le devoit donner; et que la Royne-mère at fait retirer le prince de Condé et les Chastillons, et que ledict connestable se veult aussi retirer. L'on dict que

¹ Antoine de Blondel, seigneur de Haultbois, voir t. 1^{er}, p. 209, note 4^{re}.

² Anne de Montmorency.

³ Charles IX.

les François veulent déclarer la guerre contre l'Empereur; je ne sçay à quelle couleur, et mesmes estant si empesché contre le Turcq, ny où ilz l'iront chercher, si ce n'est pour s'attacher à quelques villes d'Empire et Liège, si le duc de Clèves at mauvaise humeur. Cecy me desplairoit, et mesme pour ce que je ne polroie aller à Paris dont l'on me donne espoir d'amendement pour mon bras.

Mr de Hachicourt est venu morir comme le lièvre en sa giste. Je ne sçay qui des deux frères serat héritier. Il estoit bonne personne, mais tiède ¹.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at raison de dire que l'on monstre mal par les actions d'avoir veu ce qu'elle at escript ²; mais quant les fondementz sont mal miz, tout ce que se met dessus se ruine, et le pis est que l'on ne le veult reconnoistre ny remender les faultes.

L'on ne bougerat rien de ce qu'est à Brucelles ³, et jusques ores il me samble que tout y est très bien; et si aultre chose survient l'on en userat selon le temps et fidèlement. Et que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} soit à repos de tout et mesmes du coffre que le concierge de Malines at retiré du cabinet, où pour ung temps il n'at esté guères bien, mais j'espère que peu à peu l'on se redresserat.

L'on escript d'Espagne chose estrange, par quelz moiens les Hugonotz de pardeçà cherchent à infecter l'Espagne par méchantz livres empacquez en des tonneaux de bière et de vin; mais j'espère que la vigilance de ceulx que y doibvent tenir regard serat aultre qu'elle n'at esté de nous officiers de pardeçà, qui par leur connivence ont miz le payz en l'estat et misères qu'il est pour le présent. Il y at aussi une bonne partie icy en Flandres qui sont de profession geutz et soubstiennent les ministres.

Ce de Geldres est paisible. Mr de Meghe n'en bouge. Elbertus est trop facile et soubstient par trop le prince d'Orange et le comte d'Egmond. Il at aussi ses imperfections comme avons tous.

¹ Philippe de Montmorency, seigneur de Hachicourt, oncle du comte de Hornes et du baron de Montigny, mourut à Douay le 25 décembre 1566. Viglius le considérait comme *virum certe bonum*, mais comme n'ayant pas été à la hauteur de sa charge de chef des Finances: *nam lincaem esse oportet qui tot tantasque regio patrimonio insidias fraudesque possit perspicere avertereque.....* Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 595. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 543, note 3^{me}.

² Allusion aux entretiens que Morillon avait eus avec Elbertus relativement à une réconciliation entre Granvelle et les seigneurs.

³ En fait de papiers et de meubles du cardinal.

Je n'ay entendu que le prince ayt fait aultre chose avec les Estatz de Hollande que demander argent pour l'entretien des gens de guerre et conservation du payz : ad ce que ceulx de Dordrecht ont respondu que c'estoit raison que ceulx payssent les gens de guerre qui ont fait les faultes, et qu'ilz conserveront bien leur ville, pour en respondre à Sa Majesté.

Jamais homme n'at parlé sur l'exécution du prédicant pendu à Alost, ny de ceulx que furent exécutez en Anvers. Si l'on y procédoit ung peu vifvement, et que les édictz faitz par Son Altèze depuis le xxiii de juillet fussent punctuellement observez, il n'y at homme qui oseroit dire mot. Et elle le peult, ad mon advis, bien faire puis qu'elle at les armes en mains, s'estant réintégré en ce de la guerre. Mr de Berlaymont luy vient bien à point et heust mieulx fait si l'on l'heust creu plustost. Mais les désordres font les ordres. C'est du dernier de l'an 1566, et partie du 1^{er} de 1567, que je supplie Dieu de nous donner bon et salutaire.

Depuis ceste escripte j'ay heu advertissement qu'il y at emprinse sur Tournay, que at esté trop espargnée. Nous susmes au 11^e de janvier.

Ce 14^{me} de janvier. N'estant encoires le despesche parti, avons certaines nouvelles que Mr de Noircarmes s'est jecté avec x ou xii enseignes et iv compagnies de cheval dedans Tournay, et qu'il leur at fait mectre bas les armes, ce que n'ayderat s'il ne les leur hoste et face porter au chasteau¹. Lors mectant bon guect aux portes, et ne lessant apporter aulcunes armes par batteau ny aultrement, quatre enseignes les tiendront subjectz. L'on nous dict que, cependant que l'on at fait ceste emprinse, ceulx de Valenciennes se sont miz à fourrager les villaiges prochains et les abbayes de Fontenelle et Vicoigne, s'accommodantz des bledz que y estoient. Mais je pense qu'ilz n'y auront trouvé grand chose et que l'on les resserrerat, aultrement on auroit serré une fenestre pour ouvrir une porte. Je ne puis entendre comme les seigneurs comportent que le dict Noircarmes ayt fait ledict exploit; car c'est hors de son gouvernement; que jeteront le feug par la gorge. Le bon est que l'on ne luy demande advis ny à eux, et cela

¹ Noircarmes était entré au château de Tournai le 2 janvier vers midi, et le même jour du château dans la ville. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 499, 500. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 285. — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 22, 25, 117, 217. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 514, 475. — *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, p. 450.

est le vray ¹; par ce moien le diet Noircarmes se ferat grand; mais il fault qu'il soit sur sa garde, car l'on est fort après luy.

Nous faisons icy, demain, une procession générale, tant pour prier Dieu qu'il veuille faciliter la venue de nostre Roy que, par sa miséricorde, apaiser ces troubles. J'ay instruit le prescheur de dire comme Sa Majesté, qui est prince tant debonnaire, vient avec volonté d'user de toute clémence à ceulx que se recognoistront, et que il face prier le peuple pour ceulx que sont desvoyez en la religion, affin qu'il leur ouvre les yeulx, sans aultrement les faire beaucoup injurier, que ne sert à rien; mais que trop bien, par manière de plaintif, il remonstre les pillages, saccaagementz, roberies, meurdres et cruaultez qu'ilz font, se rebellantz et mectantz en armes contre leur prince et la superiorité, affin que l'on cognoisse les fruicts de leur nouveau Evangille, et tant plus contenir le peuple de ceste ville qu'est fort entier.

J'entendz que l'on at fait sortir les prédicantz de Tournay sans leur faire aultre mal. Ilz en eschapperont bon marchief ².

Il fault penser de rammener les religieulx le plustost qu'il serat possible, sans perdre de temps, à St-Amand, ad ce je ne dormiray.

Les hugonaux se pourvantent fort de l'adsistence qu'ilz attendent des Allemans, et je suis seur qu'ilz font icy à l'entour grandes collectes à ceste fin; mais polroit estre que l'argent se emploieroit aillieurs *ut fere fit*.

J'adjousteray ce que, à cest instant j'ay entendu de l'exploict du Sr de Noircarmes à Tournay, qui mérite une corone. C'est que, après avoir defaict les furieux Flammengz, ceulx de Tournay refusarent les portes à ceulx qu'estoient demorez à St-Nicolas, les aiant par avant furni d'armes et de vivres; quoy véant ledict seigneur, et qu'ilz estoient esbranlez, vint par la porte des champs accompagné de x enseignes et iv compagnies de cheval dedans le chasteau, et feict incontinent affuter quelque artillerie sur les

¹ Noircarmes, en réalité, s'était porté sur Tournai d'après les ordres de la duchesse de Parme. L'instruction qu'on lui donna, le 25 décembre, pour préciser ce qu'il aurait à faire, est publiée dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 91 et suivantes.

² Il résulte du rapport officiel des commissaires envoyés à Tournai, en février 1567, que Noircarmes ne fit appréhender personne, les premiers jours de son entrée en ville, et que les ministres, la plupart des membres du consistoire, les « chiefz, capitaines et conducteurs des tumultes » en profitèrent pour s'enfuir : *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 217.

murailles, cependant que avec une sienne lettre quelcun de ses gens, bien instruit, demandat audience vers le magistrat pour la leur présenter, que contenoit en somme que s'ilz ne se rendoient en dedans l'espace d'ungne heure en l'obeyssance de Sa Majesté, il leur porteroit tout dommaige. L'on peult penser s'ilz furent bien peneux d'avoir si court terme, vu que sur toutes lettres, que Son Altèze leur at envoyé, ilz ont tousjours demandé huit jours de terme, pour cependant consulter avec le comte de Hornes. Ilz respondirent que leur volonté estoit bonne, mais qu'ilz n'avoient pouvoir de satisfaire à la dicte sommation. Ce que estant rapporté par le dict messia-gier audict seigneur, il feict incontinent ouvrir les feuilletz des portes contre la ville et jectit dehors une partie d'arquebousiers et après de picquaires conduisantz une pièce d'artillerie du camp, et entrelassant nouvelles gens plusieurs aultres pièces suyvies par les hommes d'armes tout au long de la grande rue, et les vint planter en plein marchief, sans que jamais homme se osist monstrier ¹. Et après alla en Halle, où il feict revenir le dict magistrat, auquel il commandat, soubz peine de corps et biens, de faire apporter par tous les bourgeois leurs armes, lesquelz ilz sçavoient en avoir; et en moins de rien furent apportez deux mille corpeletz que, au mesme instant, il feict porter au chasteau. J'espère que les harquebouses à crocq, pis-

¹ Quelques-uns de ces détails sont inexacts. Le magistrat consentit à recevoir garnison avant que les troupes de Noircarmes pénétrassent en ville. Voici au surplus comment Gaspar de Robles, qui y était, raconte le fait dans sa lettre au Roi du 5 janvier dont on a donné un extrait p. 188, note 2^{me}. Après avoir parlé du combat de Lannoy, dans les termes cités, Robles continue : « Non content de cette vic- » toire Mr de Noircarmes se remit le lendemain sur le droit chemin de Valenciennes. Ayant fait une » étape de quatre lieues, il s'arrêta un jour, pour qu'on le crût en chemin pour retourner au siège de » la ville; puis, la nuit du jour de l'an, vers deux heures, il se mit en route, et, avec les troupes » dites plus haut il arriva en vue de Tournai au point du jour. Il prit directement le chemin du châ- » teau, y entra, le traversa jusqu'à la porte qui donne accès sur la ville, et là, appelant le magistrat » et lui faisant connaître ses ordres, il lui donna heure et demie pour livrer les clefs de la ville et rece- » voir les gens de guerre qu'il convenait au service de V. M. et à la sécurité du lieu, disant que sinon » il les mettrait tous à feu et à sang (*que los meteria á todos á fuego y á sangre*). Il demeura sur pied, » avec toutes ses troupes, attendant la réponse. Celle-ci, grâce à Dieu, arriva telle qu'il convenait à » Son service et à celui de V. M. C'eût été, en effet, fort fâcheux de ruiner une si grande ville, quoique, » eu égard aux insolences de ses ministres et à la dévastation de toutes les églises, elle méritât tout le » mal et dommage qui pût lui advenir. C'est ainsi qu'il (de Noircarmes) entra à Tournai, le 2 de ce » mois, avec les dites onze compagnies. Il y est logé, et déjà il les a désarmés si paisiblement qu'il n'y » a plus rien à craindre de ce lieu si rebelle. »

toles et pistoletz, avec toutes aultres armures, ne seront estez obliez; et, par ce boult, il ne faudrat grande garde audict Tournay, où peu auparavant ilz tuoient aultant de gens que venoient du chasteau, sans espargner les femmes, et en ont tué plus de xvi des ungs et aultres ¹.

Un gentilhomme, venu de Gand, nous assure que le comte d'Égmond, qui vient pour quelque temps à Bethune, y a fait par Backersele deffendre aux ministres de baptiser, marier ou enterrer, ce qu'avoit aussi esté de par Son Altèze publié à Ypres, Messines et ailleurs; à quoy les ministres de ces derniers lieux n'ont volu obéyr, et dient ne povoir lesser l'exercice de leur religion. Mais ilz sont esbahiz de ce que la garnison dudict Ypres at esté au dict Mesines, Steenwoercke et aultres lieux, prendre les ministres et aucuns principaulx geutz *qui se vocant seniores et presbyteres*, et les ont mené prisonniers au dict Ypres, avec grande proie de drapz et beaux meubles prins et pillez aux maisons des geutz, et cest exploict at pour une partie fait le S^r de Carlo, frère du sieur du Risoir, que sont de vander Noot, tous deux geutz ². S'ilz ont fait cest exploict par la charge de Son Altèze, comme il fait à croire que si, ce serat pour tost faire desloger les faulx prédicantz, qui polront mal comporter l'empeschement que l'on leur fait, et verront bien qu'ilz ne sont plus assurez.

Aussi serat-ce pour faire retourner en Angleterre les hugonotz Flamengz que, avec leurs femmes et enfantz, revenoient en leur patrie, pour jouyr de la liberté, par batteaux.

¹ Sur le désarmement des habitants de Tournai, voir les *Mémoires de Pasquier de le Barre*, t. II, pp. 52 et suiv., et la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 503. L'ordonnance, rendue par Noircarmes sur ce point le 5 janvier, est imprimée dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2^e série, t. XII, p. 59.

² Gaspard van der Noot, seigneur de Carloo, frère du seigneur de Risoir, dont on a parlé t. I^{er}, p. 512, note 1^{re}, époux de Jeanne d'Enghien de Santbergen. Ce gentilhomme, qui avait naguère signé le compromis, avait cependant reçu charge d'une compagnie de deux cents hommes de pied par commission de la duchesse en date du 26 août. Il servait sous le comte d'Egmont et tenait garnison à Ypres. Le seigneur de Carloo, vieux soldat qu'on appelait le capitaine de Carloo, ne fut pas inquiété, paraît-il, dans les premiers temps du gouvernement du duc d'Albe. Plus tard, il fut un des auteurs du complot qui avait pour objet de surprendre le duc à l'abbaye de Groenendael. Il fut banni de ce chef par sentence du 17 août 1568, et mourut en 1575 sous les drapeaux du prince d'Orange. — De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, p. 144. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, fol. 681. — Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*, p. 245. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. I^{er}, fol. 120.

Ledict Sr d'Egmond est arrivé à Bethune où il doit faire quelque séjour ¹. Dieu luy doint de bien exploicter et virilement! Entrant la dicte ville il heust Dolhain à dextre, et son beau-frère le Sr de Longastre à senestre, que ne fust volontiers veu du peuple.

Nous sumes au ix de janvier, et j'ay bien voulu retenir ce despesche quatre ou cinq jours dadvantaige, affin de povoir escrire tant plus asseurement ce que passe icy.

Le comte d'Egmond me samble voulloir aller à Arras pour non bien s'entendre avec le vicomte ², qui at offensé plusieurs pour y avoir faict si mauvaises les affaires affin d'enjamber par là le crédit et obtenir une compagnie de chevaux, dont il escripvit à Madame de Parme; mais le comte d'Egmond envoiast incontinent la moictié de la sienne et la moictié de celle de Mr de Reulx, soubz umbre d'y voulloir promptement pourveoir, et par sa lettre au dict vicomte dict qu'il seroit bien qu'il luy donnist aussi part de ce que se passoit. Ledict est venu avec cent cinquante chevaux et autant de piedtons pour sa garde. Dieu doint qu'il se resveille!

XXXV.

MAXIMILIEN DE BERGHES, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 5. — M. F.)

Cambrai, le 4 janvier 1567.

Monseigneur : pour ce que je sçay qu'estes assez adverti du piteux et quasi désespéré estat auquel se retreuve ce povre pays, destitué de toute ayde, assistance et faveur, sans police ny justice et, que pis est, bien près

¹ Le comte d'Egmont était parti de la cour pour ses gouvernements le 2 janvier. Il résida longtemps à Béthune, et ce fut là qu'il acheva ses levées d'hommes. — Groen, *Archives*, t. III, p. 7, et De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, p. 157.

² Le vicomte de Gand.

sans religion, je ne vous en diray aultre chose sinon vous supplieray très humblement, et du profond de mon cueur, que pour le lieu que je sçay que tenez auprès du Roy Catholique, que veuillez tant importuner Sa M^{te} qu'Elle ne diffère plus longuement sa venue, du moings jusques à Milan. Car certes, Monseigneur, je m'apperçois que, si ces sectaires et leurs adhérens peuvent avoir encores loisir de quelques cinq ou six mois, ilz nous brasseront ung tel brassin que jamais país n'a souffert ce que nous sommes apparens de souffrir; comme desjà ils ont bien monstré par la troupe qui s'estoit mise ensamble, de v à vi mil hommes accompaigniez de trois à quatre centz bons soldatz, qu'ilz fil à fil estoient venuz de France se mettre avecques eulx, et venoient au secours de ceulx de Valentiennes, lesquelz se sont ouvertement rebellés contre Sa M^{te}; car ceulx de la dicte troupe, en passant, ont bruslé quatre monastères, quelques maisons des catholicques, mesmes de gentilhommens, et pillé leurs maisons; mais, Dieu a donné grâce que, le xxix^e du mois passé, M^r de Noircarmes, qui certes se monstre merueilleusement affecté au service de Dieu et du Roy, avec les gens de guerre qu'il avoit alentour de Valentiennes pour y couper les vivres, a défaict ladicte troupe, sy à plat que l'on veult dire qu'il n'en y a pas eschappé mil. Par où j'espérois que la témérité des aultres sera aulcunement...¹, si est-ce que les dictz de Valentiennes se monstrent tousjours plus obstinez, exerceans journellement toute hostilité contre le dict S^r de Noircarmes, aians pillé tout le plat pays alentour d'eulx, ce pendant que le dict S^r de Noircarmes at esté à la défaicte susdicte; et ne puis encores bonnement comprendre quelle en sera la fin. Dieu veulle qu'elle soit bonne! car aultrement je craindrois que l'exemple des dictz de Valentiennes seroit cause que toute leur sequelle seroit plus insolente que jamais...

¹ Mot illisible.

XXXVI.

LE MAÎTRE DES COMPTES VIRON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 9. — C.)

Bruxelles, le 5 janvier 1567 ¹.

Monseigneur : Pour ce qu'en entendrez par M^r Bordey toutes occurences de pardeçà et le bon succès que les affaires prengnent par la conduite des petis seigneurs, que rend les grans umbrageux envers le peuple, n'en diray davantaige, sinon répéteray icy, ce que j'ay déclaré audit S^r Bordey : que le voisin m'a dit que les abbés d'Affleghem, S^t-Bernard, Parc et Trongrelot ², sur la difficulté que les nobles du Brabant ont fait sur le déboutement des presches sectaires, n'ont voulsu aller au contraire, et suyvent plustot les dicts seigneurs que regarder au maintenement de l'Eglise; et est à présupposer qu'ilz les tiennent pour patrons pour avoir emesché les éveschés. Les festins et banquetz que lesdicts seigneurs leur ont faiz, souvent jusques à changer à table les bonnetz, le fait assez à penser. Et m'a dit davantaige, qu'ilz ont honte de monstrier leur couronne, estant en égal de cheveulx comme quasi le surplus, et avec petiz bonnetz, et estans en sa maison en avait honte. Le dict de S^t-Bernard vat plus en gendarme en son cloistre que religieux; Dieu et le Roy y veulle mettre remède et réformation ainsi que aux chanoines de S^t Pierre à Rome.

Le maistre d'ostel à S^t Amand m'a écrit ce matin, me advertissant ce qu'il passe en vostre maison, et affin de le mieulx entendre je l'ay envoyé à V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} la mesme lettre. Puisque Tornay est subjuguée, j'espère que Valanciennes se recognoistra : que nous viendroit bien à poinct pour le dict S^t Amand.

¹ Un extrait de cette lettre est imprimé dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 41.

² Ces abbés étaient : à Affleghem, Arnold Motmans, voir t. 1^{er}, p. 69, note 1^{re}; à S^t-Bernard, Thomas Van Thielt, voir *ibidem*, p. 259, note 1^{re}; à Parc, Charles van der Linden, dont on a parlé plus haut; à Tongerlo, l'élu Jacques Veltacker, qui fut d'abord confirmé et mis en possession, mais qui, sous le gouvernement du duc d'Albe, dut céder l'abbaye à l'évêque de Bois-le-Duc et reçut le titre de prévôt de Tongerlo : voir Hoyneck, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 556.

Les avis pour la création de président de Bourgogne sont estez envoiez icy par la court, mais j'entens que le tout est renvoyez au Roy. J'entens que MM^{rs} Chuppin et Colart sont nommez. Le dict Chuppin ne pourchasse ny veult solliciter, mais le receveur-général Marchant m'en escript et requis en escrire à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} pour en escrire en Espagne. Je assure que le dict Chuppin ' n'est corruptible et de bonne conscience, comme ont fait de ce rapport par decà les commissaires qui furent en Bourgogne, dont depuis l'ung est mort, nommé Clemens ², qui ne vailloit guères. ..

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 15. — M. F.)

Rome, le 7 janvier 1567 ³.

Vienenos, en este punto, aviso de la vacante de Seville; fué servido V. Mag^d escrivirme por otra que brevemente se resolveria en mis particulares, y que esperaba una ocasion que no podia tardar, y que á V. Mag^d dexase el cuydado de lo que me tocava. Yo no le acordaré mas mi necesidad, ny mis servicios de tantos años y en cosas tan importantes, ny lo que he padescido en estos cinco años de destierro, y en Flándes ántes de mi partida, ny los peligros con los quales he estado y estoi, ny el interese que he tenido en el trueque de Arras con Malines, los gastos que por formar bien aquella yglesia he hecho, y los trabajos que en ello he puesto, lo que he gastado en los viages y en formar aquí casa, comiendome los intereses de mercaderes, ny lo que sobre lo de las uniones he respondido por no querer ser importuno : V. Mag^d es informada, y confio de su bondad y grandeza;

¹ Chappuis.

² Voir t. I^{er}, pp. 90, 91.

³ Un court résumé de cette lettre se trouve dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, p. 41.

solo le suplico que, pues he puesto tras esto todo mi voluntad en sus manos, se acuerde de mí en lo que le pareciere que convenga, haziendo cuenta que en las Indias yria á residir, si conveniese á su servicio, y que padescer mi reputacion, mas de lo que puede pensar V. Mag^d, y se espanta Roma y Italia que, haviendo passado por mí lo que ha passado, quede tan pobre, haviendo servido '.... que han servido menos; no querria sospechasen algunos que huviese deservido, y confio que tampoco esto lo querria V. Mag^d á cuya merced me encomiendo quanto puedo, suplicando Nuestro Señor que guarde, etc.

XXXVII.

A N A L Y S E .

Le cardinal rappelle au Roi, à propos de la vacance du siège archiépiscopal de Séville, la promesse que S. M. lui a faite dans le temps de s'occuper de ses intérêts, et passe une revue sommaire de tous ses droits à la faveur qu'il sollicite, faisant valoir entre autres ses longs services en différentes occasions, services que sur l'ordre du Roi il irait même lui rendre jusque dans les Indes, son exil en Franche-comté, les périls au milieu desquels il a vécu et vit encore, les dépenses pour son église de Malines, etc. — Le soin de sa réputation personnelle exige qu'il insiste dans cette circonstance. En effet Rome et l'Italie voient avec étonnement qu'après de si longs services il se trouve encore dans une nécessité si grande, et on n'est pas loin de soupçonner qu'il ne jouit pas entièrement de la faveur et de la confiance de son maître.

¹ Mot illisible dans l'original.

XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A FRANÇOIS SONNIUS, ÉVÊQUE DE BOIS-LE-DUC ¹.(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 18. — M. F ¹.)

Rome, le 7 janvier 1567.

Rev^{me} Dom^e. Nunc primum ad manus meas perlatae sunt D. V. litterae, quas xvi novembris ad me dedit, tametsi autem de iis, quae in Belgica perperam geruntur et administrantur, peculiarem cognitionem habeam, totoque orbe magno multorum et posteritatis cum dedecore sit evulgatum, non potui tamen, quae D. V. breviter scribit siccis oculis legere; maduerunt enim lachrymis multis ex commiseratione, dumque ibi fiunt, ad memoriam revocarunt omnia; hortor ut constanti animo sustineas dum adventus Regis tantis malis remedium adhibeat, qui scribit se in procinctu esse, et video omnia ad profectionem necessaria magno studio comparari. Quod utinam multo antè factum esset, dum ego illi oportune futura mala praenunciarem, quod in Belgica illis non placebat qui clavum in manu et navis fluctuantis administrationem habent; abfui diu, sed non mea culpa, neque periculum ullum unquam extimui dum me reipublicae utilem ei posse sum arbitratus sed mutata ratione administrationis, brevi mea et necessaria absentia cum viderem ab iis metuendum, sine quibus nihil effici poterat Reipublicae conservandae oportuna, ne praesens tanta mala cernerem, quibus, non solum remedium adhibere, sed si praesens fuisset fortassis ad meam invidiam malum accelerasset, reditum distuli, sed nihil tamen praetermissi unde adjumentum causae publicae dari posse sum arbitratus; prudenter facis, qui lateas tuto, scelestis tam odiosus tua probitate factus, donec oportunitas detur qua prodesse possis ². Ego veterem meum animum retineo, et eodem te stu-

¹ Sur Sonnius, voir tome I^{er}, p. 64, note 1^{re} et *passim*.

² On trouve dans le même volume fol. 160, une autre lettre de la même date, écrite dans le même sens par Granvelle à Corneille Jansenius, évêque de Gand.

³ Dès le mois de septembre Viglius écrivait à Hopperus : « Sonnius ex Buscoducis profugus oberrat... » Hoyneck, *Analecta*, t. I^{er}, 2^e partie, p. 377.

dio prosequor, et spero futurum ut paulo post conferre consilia possimus ad Ecclesiae utilitatem; et spes me utcumque sustinet: affulgebit post nubila Phoebus! Vale.

XXXIX.

LE DOYEN BRICIUS AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 41 et 42. — M. F.)

Liège, le 10 janvier 1567.

... Nous espérons aussi bien tost la venue du Roy Catholique en ses Pais-Bas, duquel, entre aultres, depend le salut de ses maintenant tant estonnez et troublez subjetz et voisins, à l'occasion d'avoir veu une si soubdaine mutation de religion, vollages et pilleries des monastères et églises, et brisures d'images en tant de lieux du dict pais, qu'à grande peine est-il possible de croire.

Quant à cest cité, mercy Dieu, la chose va encor bien; ce qu'ont causé, avecque l'aide du mesme Dieu, les dictz songneuz gaytz qu'ont faict les sieurs ecclesiasticques seullement, ausquelles jusque ores on n'a sçeu amener les gens d'aultres estatz, et ne sont esté fait aultres gaytz sinon auprès desdictes églises de cest dicte cité, comme ilz ne se font au présent aultrement.

Mais quant à d'aulcunes villes de ce pais de Liège, et mesme en l'archidiaconné de V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} ¹, au grand regret de toutes gens de bien, les

¹ C'est ici l'occasion de rappeler les liens qui attachaient Granvelle à l'église de Liège. Granvelle était trésorier-noble du chapitre de St-Lambert depuis le 9 juin 1540: le chapitre et les échevins de la Cité lui avaient fait remise des droits qu'il aurait dû payer à l'occasion de sa réception. Il était également prévôt du chapitre de Maseyck, et archidiaque de Hesbaye depuis 1546. En 1563 on le convoquait encore aux réunions du chapitre, en sa qualité d'archidiaque qu'il résigna plus tard à son neveu, le protonotaire de Château-Rouillaud. Chevalier de Theux de Montjardin, *Le chapitre de St-Lambert*, t. III, p. 85. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 398.

affaires vont mal, et principalement à Maestrichtz et Hasselt, et aussi à Maseyck qu'est archidiaconné de Campinne. Touttesfois jusque au présent, au dict Maestrichtz, on a permis aux prescheurs catholicques de prescher, qui ont beaucoup plus d'auditeurs que n'a le prédicant des nouveaux sectaires, qui ont seulement efforcé une église parochiale, estantz les aultres avecque les monastères du dict lieu encor entiers : ne sçachant s'il pouldra endurer encor jusque à la venue de Sa Majesté.

A Hasselt les sectaires ont defendu à ung jesuite catholicque de plus prescher, l'ayant licencié et chassé dehors, le menassant de tuer s'il retournoit : ce qu'est advenu depuis trois jours enchà. Ceulx du dict Maseyck aussi permettent prescher les catholicques et dire la messe comme au dict Maestrichtz.

Ceulx de Tongres et St Trond ont esté en bransle, et je croy, sans la gendarmerie bien petite (qu'on ha heu grande peine à leurs faire recevoir), ilz fussent comme les aultres.

L'on a procédé ici, contre les dicts de Maseyck, par justice, sy avant qu'ilz sont déclaréz rebelles à leur prince, et d'avoir encouruz les peines que de droit doivent endurer les rebelles et séditieux ; et desjà est défendu à tous les subjectz de ce païs de Liège, sur mesmes peines, de faire assistance et d'avoir conversation avecque les dicts de Maseyck ; et y ha gens à l'entour, de la part de Monseigneur Rev^{me} de Liège, nostre prince, pour garder qu'il n'entre dedans ou sort dehors quelquequ'ung, est desjà en sont constitué prisonnier II ou III : je ne sçay qu'il en adviendra. Quoiqu'il en soit Sa Grâce Rev^{me} est bien intensionnée de les très bien corriger : il ne reste que la puissance, qui seroit assez grande moyennant qu'elle fut assistée de ses subjectz ; mais, à dire entre V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et moy, nous en faisons bien petit devoir¹, et principalement quant aux ecclesiasticques, ausquels ceci touche

¹ On trouve dans le *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre de St-Lambert*, édité par M. St-Bormans dans les *ANALECTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*, t. VIII, pp. 7 et 8, quelques indications de nature à confirmer l'assertion du doyen. Au mois de septembre, les bourgeois de Liège constatent que les patrouilles se font si négligemment de la part du chapitre qu'on place parfois des enfans aux portes ; ils demandent que le chapitre veuille bien lever vingt-cinq fantassins, à ses frais et à ceux des abbés et du clergé secondaire. En décembre, le prince-évêque demande de l'argent pour lever des soldats à envoyer à Hasselt. Le chapitre ne refuse pas, sans doute ; mais, n'ayant pas d'argent disponible, il veut éviter de faire un emprunt, et décide qu'on emploiera, à la levée du prince, la somme que le chapitre doit payer dans la contribution impériale due par le pays, etc.

principalement, car les aultres disent que c'est à nous qu'on en veult, soy faisans croire que ceci ne les concerne. Mais je fais doubte, si Dieu ne les ayde avecque nous, que ci après ilz diront aultrement.

La reste du dict archidiaconné de V^{tre} dicte S^{gr}ie Ill^{me} soy porte encor bien raysonnablement, si ce n'est ès villages voisins des dits Maestrichtz et Hasselt, aux manans desquels on peult bien difficilement deffendre d'aller aux presches que se font ès dictes villes, encor que Sa dicte Grâce Rev^{me} aye fait commander par tout son païs de non y aller, sur les peines prédites.

L'on a aussi commencé à procéder par justice contre ceux de Hasselt, comme on a faict contre lesdits de Maseyck, et je pense qu'ilz seront condamnez aux mesmes peines prédites; mais quoy? Il ne sera possible d'exécuter les sentences, s'il convient venir jusque là, sans grande ruine de ce païs et dommaige des pauvres subjetz que ne poirons faillir à très bien sentir.

Quant à ce que se faict en Brabant, Hollande, Hainault et Flandre, je pense bien que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie y sera bien amplement advertye; ne la voulant pour ce plus avant travailler, etc.

XL.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 513.)

Madrid, le 11 janvier 1567¹.

Quoique par sa lettre du 27 novembre il ait répondu à toutes celles du cardinal qu'il a reçues, et dont la dernière est du 1^{er} du même mois, il veut cependant lui donner des nouvelles de sa santé, qui est très satisfaisante, et

¹ On reproduit l'analyse donnée par M^r Gachard.

l'informer des mesures qu'il continue de prendre pour rétablir l'ordre en Flandre, ainsi que pour préparer son voyage en ce pays. — Il a nommé capitaine général, de l'armée qu'il y envoie, le duc d'Albe ¹; par là il a évité à Madame de Parme l'embarras de faire une nomination qui aurait excité beaucoup d'envie, et causé de grandes divisions parmi les seigneurs principaux du pays. — Dans un post-scriptum, il accuse la réception d'une lettre du cardinal du 6 décembre, le remercie des avis qu'elle contient pour le rétablissement des affaires des Pays-Bas, et le prie de les lui continuer.

XLI.

LE CONSEILLER HESSELE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2534, fol. 467, 468.)

Bruxelles, le 15 janvier 1567.

Monseigneur : Vous sçavez les universes commissions dont j'ai esté chargé du vivant de la Royne de Hongrie ², que Dieu face mercy; et maintenant, en ce temps tant dangereux, m'est advenue la paragraine, de sorte qu'ayant

¹ Dans ses lettres du 27 et du 29 novembre, le Roi, tout en annonçant à la duchesse son intention d'aller aux Pays-Bas avec une armée, et d'envoyer en avant quelqu'un qui conduise celle-ci, ne nommait pas ce *quelqu'un*. Dans ses lettres du 50 et du 31 décembre il déclarait le choix qu'il avait fait du duc d'Albe, comme capitaine général de l'armée de Flandre : *Correspondance de Philippe II*, tome I^{er}, pp. 491, 497. La première commission de capitaine général donnée par Philippe II à « son cousin et » grand maistre d'hostel, don Hernando Alvarès de Toledo, duc d'Albe, marequiz de Coria, « chevalier de la Toison d'or, etc., est datée de Madrid du 1^{er} décembre 1566. Le duc en reçut une seconde, avec des pouvoirs plus amples, en date du 31 janvier 1567. Enfin, le 1^{er} mars, le Roi lui conféra des pouvoirs égaux à ceux de la duchesse de Parme. Sa commission de gouverneur général ne date que du 8 octobre 1567. Ces quatre documents sont imprimés dans le tome II de la *Correspondance de Philippe II*, pp. 600, 649, 626, 650.

² L'archiduchesse Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint qui, étant veuve de Louis II, roi de Hongrie, gouverna les Pays-Bas depuis 1551 jusqu'en 1555, lors de l'abdication de l'Empereur.

ramassé toutes les pièces, et estant assailly d'ung grief et quasi mortel catarre tombé en l'oreille dextre et d'illecq conduit par les chirurgiens ung peu de costé où il s'est apostumé, de sorte que les médecins disoient que si la fièvre sy fust boutée j'eusse passé le pas, par où j'esté en grande perplegité de mon besoingné, et prins résolution de le brusler, comme je fiz. Et estant revenu, grâces à Dieu, à reconvalescence, ay reprins le papier en la ville de Bruxelles, et présenté à Son Altèze l'escrpt, que va avecq ceste, en remarquant les pièces justificatoires par les lettres A B. Et quant au XIII^e article, consistant en faitz, j'ay donné billect à part à Son Altèze contenant les noms et surnoms pour le délivrer au conseiller Blasere député vers Tournay ¹.

Et pour advertir V^{tre} Exc^{ce} des quatre pointz mentionnez au XXI^e article, iceulx sont que les trois membres de Flandres, à sçavoir Bruges, Ypre et le Francq ², avont résolu présenter requeste, par aucuns députez qu'ilz envoieroit vers Sa M^{te} afin qu'il pleut à icelle venir en ces Pays-Bas sans force, et comme il a esté aultrefois, et que Sa M^{te} trouveroit toute obeissance. Secondement que Sa M^{te} vouldist abolir l'inquisition. Tiercement que chacun polroit avoir liberté de conscience sans estre recherché. Quartement que Sa M^{te} vouldisse accorder la convocation des Estats-généraulx, où ne seroit délibéré d'aultre chose que plairoit à Sa M^{te} mettre en avant, sans aucunement l'excéder ³. Le pensionnaire Borlout ⁴, tant de fois remarqué iès articles, a proposé en présence des députez des trois membres, au collègue des échevins de la Kuere, ses maistres ⁵, les susdits poingz, y adjoustant, pour y faire assentir ses dictz maistres, que le gouverneur de Flandres en

¹ Le conseiller Jean de Blasere allait être envoyé à Tournai, avec le comte du Rœulx et le conseiller Robert du Cellier, pour faire une enquête sur les derniers événements et pour procurer la punition des excès commis. L'instruction donnée aux commissaires, datée du 5 février 1567, et leur *besoigné*, sont imprimés dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 174 et suivantes.

² C'est-à-dire trois des quatre membres de Flandres : Gand, Bruges, Ypres et le Franc de Bruges.

³ Il s'agit ici de faits se rapportant aux mois de novembre et de décembre 1566. Voir plus haut, p. 116, note 2^{me}, et p. 196, note 1^{re}.

⁴ Voir plus haut sur Josse Boorlut, conseiller pensionnaire de Gand, la note 1^{re} de la page 31.

⁵ A Gand il existait deux *bancs* de XIII échevins chacun : le *haut banc*, ou de la *Keure*, et le *bas banc* ou des *Parchons*. Les échevins de la Keure tenaient le premier rang et étaient investis des attributions les plus étendues. Ils avaient deux conseillers pensionnaires : Boorlut était un de ceux-ci ; les Parchons n'en avaient qu'un.

auroit faict à plusieurs et distinctes fois instances tant en particulier ¹ que en général vers les députez des quatre membres, mesmes envers aultres de Brabant et Hollande, et que les députez de Brabant se tiendriont par ensamble jusques le retour de ceulx de Hollande, que l'on attendoit de brief à Bruxelles, soubz aultre prétexte, avecq résolution sur les dictz poinctz, et que ceulx de Flandres se hâtassent ², aultrement le dict gouverneur déclaroit la guerre intestine estre avant main, et plustost que l'on pensoit. Non-obstant lesquelles remonstrances du dict Borluut, ayant soeul manié le dict affaire tant à Bruxelles que Bruges ³, les dictz de Gand déclarèrent ouvertement oncques n'avoir esté d'intention d'envoyer vers Sa M^{te} que la racine (qu'estoient les presches et consistoires) fussent du tout asopies et cessées, fusist par force ou aultrement, et que touschant les dictz quatre pointz, qu'ilz n'y accorderoient aucunement; mesmes discuroient aux députés des trois membres, en leur collègue (comme ilz s'y estoient trouvez avecq le dict Borluut) qu'ilz les désavoient et qu'ilz ne vouloient estre comprins en la pluralité; ayant depuis le greffier de Bruges, Sr de Zomerghem, par charge du dit gouverneur comme il disoit, sollicité aucuns du collègue et pensionnaire de Gand d'obmettre la dicte proteste, et qu'il se faisoit fort d'induyre les trois membres dont il ne trouvoit confort. Je ne sçay que aucuns gouverneurs prétendent mesmement pour avoir l'assablée des Estatz-généraulx, si non pour se couvrir de manteau des Estatz; et nous resentons encoires de l'inconvénient de la novennale pratique ⁴, comme sçavez.

J'entend, par bruyct non vulgaire, que Sa M^{te} polroit bien accorder l'assablée des Estatz pour, avant sa venue, faire cesser les presches, et ce seulement selon et comme l'on est acoustumé de mander les Estatz; mais

¹ Le comte d'Egmont avait naguère proposé au conseil d'État trois points dont la concession devrait être demandée au Roi; le premier, la liberté de conscience pour chacun; le second, la fixation par S. M. de l'époque à laquelle se réuniraient les États généraux avec la condition que, si S. M. ne pouvait s'y trouver en personne, ces États ne s'assembleraient pas moins; le troisième, enfin, que le Roi n'arriverait pas armé. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 488. Voir en outre plus haut, p. 62, note 4^{me}, et Diegerick, *Archives d'Ypres, Documents du XVI^e siècle*, cités, t. III, pp. 174, 175, etc.

² Voir plus haut, p. 109, note 1^{re}.

³ Les quatre membres avaient été réunis à Gand le 7 et le 8 novembre, puis à Bruges vers la fin du même mois, enfin en décembre ils s'étaient rendus à Bruxelles. Voir Diegerick, *ouv. cité*, t. III, pp. 102, 204, 220, etc.

⁴ La pratique introduite à propos de l'aide novennale, voir t. I^{er}, p. 160, notes 3 et 4.

je doute que aultres choses se y traicteront et riens moingts que le dict point, pour les causes contenuez aux justifications de mon besoingné, desquelles ¹, et espécialement de la requeste pourjectée par aulcuns, que se trouveront cy après, pour la convocation des Estatz, pour avecq Sa M^{te} faire ung édict et ordonnance, non (comm'ils disent) qu'ilz voeulent déroguer à la haulteur et grandeur de Sa M^{te}, estant sœul autheur de loy et à qui appartient la commander, mais pour ce que la nécessité les presse, et ce qu'est ordonné en telles assamblées a plus de force et crédit, le peuple se rend plus obéissant d'autant qu'il voit ceste ordonnance estre conforme à l'advis de plusieurs, car aultrement quant personnes particulières embrassent le fait de la républicque, ou sont appellez en petit nombre, l'on vient interpréter que la loy ou ordonnance est forgée selon la passion d'aulcuns et sans examiner les raisons que eussent peu aléguer les absens s'ilz eussent esté appelez ou oïz, etc. Je n'ay touché en mon besoingné des assamblées tenues en la ville de Tenremonde par les princes d'Orange, de Gavre, les comtes de Hornes et Hoochstrate, avec le comte Lodewyc de Nassau, où ilz arrivarent quasi sur ung quart d'heure l'ung après l'autre, pour n'avoir riens aprins de ce qu'ilz y ont traicté ²; comme aussy je n'ay touché de ce que, depuis xv jours ou trois sepmaines enchà, le comte de Hornes avec Hoochstraete et Nassau ont conclud en Anvers ³, *sed veritas, temporis filia*, le produyra tout en lumier.

Monseigneur je prie V^{tre} Ex^{ce} prendre cestuy petit advertisement de bonne part, comme procédé d'ung serviteur vostre auquel polrez commander, et le trouverez prest y obeir, aydant Dieu le créateur, auquel je prie octroyer à V^{tre} Ex^{ce} le comble de voz très vertueux désirs et que vous puysions veoir de retour par decà pour donner ordre et envoyer aux escoles les aprentifz trop tost enfuiz du maistre.

¹ Il doit y avoir ici quelques mots omis dans la copie faite à Simancas. Du reste le sens général de la phrase est clair. Hessele veut dire que, si les États généraux se réunissent, une des *aultres choses* dont on traitera, ce sera de faire faire, par S. M. et les États généraux de concert, un édit ou ordonnance, etc.

² Voir plus haut, p. 50, note 1^{re}.

³ Voir plus haut, p. 116, note 3^{me}.

XLII.

ANNEXE A LA LETTRE DU CONSEILLER HESSELE QUI PRÉCÈDE ¹.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2534, fol. 470 et suiv.)

Madame : Ensuyvant vostre ordonnance verbale me suis employé secrètement et discrètement, reconnoistre les advenues menées et traitez depuis le retour du conte d'Égmont d'Espagne ².

1. Et, pour sommièrement en advertir Vostre Altèze, icelle sçait par ordonnance de Sa M^{te} Royale avoir esté convoquez les ecclésiastiques avec aulecuns présidens pour consulter sur la modération des placartz et abolition de l'inquisition ;

2. Que, pour plusieurs respectz et considérations, la résolution a porté que Sa diete M^{te} n'endurerat aucune modération ni abolition de l'inquisition ³ ;

3. Sur quoy, naguères après, le conte de Hornes, s'estant trouvé à Gand, auroit dict au président de Flandres que luy président, avecq les susdicts, avoit cecy délibéré sans les grandz maistres, chevaliers de l'ordre, etc. ;

4. Lesquelz, avecq luy, tiendroient aultre résolution contraire, voire fusist-il par et avecq les Estatz et populaire ⁴ ;

5. Je laisse icy pour notoire les assamblées tenues à Breda, Hoochstrate, et ailleurs, ensemble les envoys de Hammes, Thoison d'or, et la requeste présentée par les se disans nobles des pays de par deçà ⁵ ;

6. Mais fault considérer que le dict président de Flandres, ayant entendu la présentation de la diete requeste, dict en chambre secrète, comme dessus, que le dict conte de Hornes, sans toutesfois le nommer, avoit bien prédiet les choses que estoient advenues ;

7. Non sans cause, pour avoir le dict conte de Hornes tenu plusieurs communications, et à la longue traicté avecq le premier pensionnaire de Gand ⁶, en présence (comme l'on dict) des princes d'Oranges, de Gavre et conte de Hoochstrate ;

¹ Malheureusement toutes les pièces justificatives, dont il est parlé dans cette annexe, nous manquent.

² Voir t. I^{er}, *Préface*, pp. LXXI, LXXII.

³ Voir plus haut, p. 20, le texte et la note 3^{me}.

⁴ Voir plus haut, p. 81.

⁵ La requête du 5 avril 1566.

⁶ Josse Boorlut.

8. Lequel pensionnaire pourra déclarer le surplus, comment et par qui les quatre membres, par leurs pensionnaires, se seroient jointz aus dits se disant les nobles, et peu après présenté semblable requeste à Vostre Altèze pour l'abolition de la dicte inquisition ¹;

A. 9. Pourra en outre le diet premier pensionnaire déclarer les causes et qui l'a meu, par dessus la première requeste et apostille de Vostre Altèze, d'avoir présenté deux subséquentes requestes au desçeu et sans adveu de ses maistres;

10. Et à raison et poursuite desquelles il auroit esté contremandé de retourner, suivant l'apostille sur l'une des dictes requestes présentée à Vostre Altèze par les diets quatre membres;

11. Sans que Sa M^{te} mectra en oubly entendre particulièrement la surce et quelz des pensionnaires, soit par avoir induictz leurs maistres, ou aultrement par leurs charges, ont présenté la dicte première requeste en conformité des diets nobles du pays de Flandres;

12. Comme semblablement Sa M^{te} se pourra informer des propoz tenuz par le diet conte de Hornes en la ville de Tournay, illecq retourné d'Antoing, après avoir tenu sur les fons l'enfant du S^r de Montigny, son frère, en la maison de Jehan Say ², marchant, demourant en la rue de Saint-Martin, où ilz estoit logé ³;

13. Mesmement s'il ne diet aux députez du consistoire du diet Tournay, qu'ilz ne feissent ny accordassent riens sur les lettres de Vostre Altèze, s'ilz n'eussent et veissent les signatures des diets princes d'Oranges, de Gavre, conte de Hoochstrate et de luy ⁴;

¹ Voir t. I^{er}, p. 221, note 2^{me}.

² Voir plus haut, p. 127, note 4^{me}.

³ D'après les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. I^{er}, pp. 208, 266, le comte de Hornes, qui s'était retiré à Antoing dans la première quinzaine d'octobre, avait quitté Antoing le 15 pour se rendre en cour. Le 29 octobre on remit aux consaux de Tournai des lettres du comte par lesquelles il « s'excusoit de retourner en ville pour les négoes tant de S. M. que de celles qui luy touchent en particulier. » (*Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, p. 424 : extrait des registres des consaux de Tournai.) Le baptême du fils du baron de Montigny eut lieu le 1^{er} décembre. Le comte de Hornes s'était de nouveau rendu à Antoing, à cette occasion, pour être parrain de l'enfant avec le seigneur de Hachicourt. Il y fut salué par un des pensionnaires de Tournai chargé de lui promettre une récompense dans le cas d'un accord entre ceux de la religion catholique et ceux de la nouvelle religion. (*Bulletins cités, loco citato*, p. 427, et Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalainy*, p. 121.) Peut-être le comte s'était-il rendu à Tournai, en passant, pendant son dernier séjour à Antoing.

⁴ Voir sur ce point le *Supplément à Strada*, t. I^{er}, pp. 127, 194. Le procureur général imputait ces propos au comte. Le comte les niait. On doit signaler en faveur de la version du procureur général la confession de Guy de Bray, dont on a déjà parlé. « Requis pourquoy ceulx de Valenciennes ont tous jours insisté et ne se sont voulu remettre à aultre résolution que celles qui se prendroyent au conseil d'estat, y assemblés tous les chevaliers de l'ordre du dit estat ? Diet que les bourgeois cy-dessus

14. Que le dict conte de Hornes, retourné en la ville de Bruxelles, auroit diet chez le conte de Mansfelt, en présence des pensionnaires de Flandres, où estoient Van Os, bourgmaistre ¹, et Vanden Temple, eschevin de Bruxelles ², qu'il estoit seul des grandz maistres de Flandres y natif et mutin pour la vye, sans que cela vint auleunement à propos, dont plusieurs s'esmerveillarent;

15. Qu'il diet pareillement, en aultre convive chez le dict conte de Mansfelt, aus dits bourgmaistre et Vanden Temple, qu'ilz devoient accepter la presche et ne l'empescher, et qu'il avoit entendu qu'ilz avoient escript à Sa M^{te} en sa charge, et qu'il les avoit désavancez et les accuseroit aultrement vers Sa dicte M^{te};

16. Pourra le dict conte de Mansfelt aussy déclarer, s'il n'a par plusieurs fois donné charge au dict burgmaistre Van Os d'empescher la commune du diet Bruxelles, venant en troupe sur la maison de la ville, et s'adresans au dict conte de Hornes, d'avoir de luy audience ou responce;

B. 17. Sa M^{te} pourra aussi informer du diet premier pensionnaire de la lettre par luy escripte au seigneur de Wackene, grand Bailly de Gand ³, qui ou quelz ont esté présens des dessus diets contes, ou aultres, pour coucher la requeste pour la convocation des Estatz généraulx cy jointe;

B. 18. Et par charge de qui il a voulu persuader le dict grand Bailly de Gand d'induyre ses alliez, bourgmaistres de Bruges et du Francq, suivant la copie de la lettre du diet pensionnaire cy jointe;

19. Et si le conte d'Eghmont n'est le bon S^r requérant la dicte asssemblée des Estatz généraulx, combien que par sa lettre il ne le nomme point;

C. 20. Pourront aussi estre examinez les échevins de l'année LXV et courrante LXVI, s'ilz se défyent du diet leur premier pensionnaire, luy bridant sa charge avecq instruction ci jointe;

D. 21. Comme pareillement le diet premier pensionnaire de Gand pourra respondre sur les quatre pointz, par luy remonstrez au collège de Gand le viii^e de novembre, aussi jointz à cestes, s'il les a practiqué avecq députez d'aultres pays ou par advis des quatre seigneurs susdiets;

» nommés (Morrenart et Gellée) estant en Anvers et ayant familière communication avec le dit » seigneur, prince d'Orange, et comte de Hornes, ont escript à ceulx de Valenciennes que les dits seigneurs donnoyent tels avis et les avoyent de ce embouschéz. La seconde raison, etc. » *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, février 1879.

¹ Le mari de la belle-sœur de Viglius, voir plus haut, p. 100, note 1^{re}.

² Sire Charles van den Tymple, chevalier, ancien gentilhomme de la maison de Marie de Hongrie, ancien officier dans l'armée sous Charles-Quint, et naguère échevin de Louvain. Il devint plus tard bourgmestre de Bruxelles, et, en 1574, maieur de Louvain. Divæus, *Rerum Lovaniensium*, p. 53.

³ Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, voir t. 1^{er}, p. 444, note 1^{re}.

22. Pour quoy le dict premier pensionnaire n'a préadverty ses maistres du brisement des images, que se devoit faire le xxii^e d'aougst, veu qu'il en avoit heu charge du dict conte d'Eghmont et du président Viglius, comme le pensionnaire du Francq le pourra tesmoigner, qui en fait le devoir vers ses maistres, de sorte que ny à Bruges ny au dict Francq quelque dégast a esté fait ;

23. Pourra le S^r de Backersele, conseiller du dict conte d'Eghmont, estre examiné sur sa lettre escripte le xxiiii^e du dict mois d'aoust aux ministres, consistoire et marchans de Flandres et à l'environ, et par luy soubscripte avec le conte Ludewick, le S^r d'Esquerdes et Merode, S^r de Vaudemont ¹, par laquelle il les advertist le fait de la Religion estre en fort bonne disposition et les assure que, pour l'exercice d'icelle, aucune moleste ne leur sera faicte ² ;

24. Quelle aultre crédencc il peult avoir donné au porteur des dietes lettres (qu'estoit M^e Gielis Le Clercq, advocat en Tournay) vers le dict consistoire ;

25. Sur quoy pourra aussi estre examiné le dict M^e Gilis Le Clercq ³ ;

E. 26. Par charge de qui le dict Bacquerzele a escript les lettres au Bailly d'Axelles touchant quelque prisonnier.

¹ Le nom de Vaudemont a été mal lu : il faudrait Waroux.

² Ce passage confirme ce que disent Strada, édition citée, t. I^{er}, pp. 337, 338, et De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. I^{er}, p. 28.

³ M^e Gilles Leclercq, licencié ès lois, fils de Nicolas, ancien prévôt de Tournai. Il fut l'un des promoteurs de la confédération des nobles, dans les conciliabules tenus aux eaux de Spa, et resta fort mêlé au mouvement sectaire et aux agissements des confédérés. M^e Gilles était le porteur habituel des messages dangereux et importants. Dans une lettre du 30 juillet 1567 Marguerite de Parme l'appelait « principal » secrétaire du comte Louis et directeur de tous ces troubles ; » elle annonçait, en même temps, qu'on était parvenu à saisir ses papiers « par où toute la source, conduyete et démenée de ces pratiques, » troubles et esmotions sont descouvertes. » Les confessions de Lagrange et de Guy de Bray montrent le crédit considérable que les consistoires accordaient aux paroles de ce personnage, qu'on voyait toujours « suivant les grands maistres » et se trouvant en compagnie des comtes de Hornes, de Nassau, et d'autres seigneurs. M^e Gilles Leclercq, dont on a déjà cité une lettre importante du 1^{er} octobre (p. 124, note 2), et que l'on retrouvera encore, fut condamné le 19 novembre 1568, par contumace, au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens. On trouve sa sentence dans les notes jointes aux *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. I^{er}, p. 240. Voir en outre : *ibidem*, pp. 259 et suivantes ; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxviii, note 3^{me} ; *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 557, note 2^{me} ; Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 147, 148 ; *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI, *passim* ; P. Cuypers-Van Velthoven, ouvr. cité, p. 111 ; *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, février 1879.

XLIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 4 à 10. — M. F. complétée par G.)

Aire, le 18 janvier 1567.

... Je n'ay poinct entendu que il y ayt heu quelque destroussement de paquet, dont quant aux nostres, Dieu merci, sumes fort bien eschappez jusques à présent que j'espère le plus fort estre passé. Et, selon la note que je tiens des dates et de l'envoy de mes lectres, tout ce que j'ay escript jusques au x^e de novembre est bien adressé, j'espère que aussi serat ce que j'ay envoié depuis.

... Je suis pour achever icy ce que reste pour les affaires de ceste église, avec intention de me retirer à Arras affin d'approcher les religieulx de St-Amand et les faire retourner au monastère, si tant est que ceulx de Valenchiennes se rangent, comme le bruict est qu'ilz feront pour estre en grande nécessité; M^r Viron s'y trouverat pour l'audition du compte...

... Il n'y at nulles nouvelles de Hames ¹; il est fort bien avec le beau-frère du prince d'Orange ²: *similes habent labra lacturas*; mais enfin telles gens receoivent le paiement qu'ilz méritent.

Ce de Bois-le-Duc ne s'amenderat sinon avec remède violent ou la venue du Roy. J'ay lessé Sonnius à Louvain, au colliège du Pape ³, et je tiens qu'il y soit encores.

... J'ay donné, comme j'ay escript devant mon partement de Brucelles, 1 florin à vostre suffragant ⁴, qu'est ce que je sçauoie faire pour le présent,

¹ Nicolas de Hammes, le roi d'armes de la Toison d'or.

² Le comte Gunther de Schwartzbourg. On verra plus loin quels étaient ses rapports avec Hammes.

³ Le collège du Pape fondé à l'Université de Louvain par le pape Adrien VI, ancien professeur de théologie et doyen du chapitre de St-Pierre à Louvain. Il est encore de nos jours affecté à une pédagogie de l'Université catholique.

⁴ Voir plus haut, p. 29, note 8^{me}.

car l'on est mal païé, et je ne me puis desnuer, mesmes voiageant comme je faictz; et je sçay qu'il at bien à faire d'argent, n'ayant ung denier au monde que ce que luy donnez.

Avec ceste yrat une lettre de Mad^{le} van der Noot Je ne sçay si son beau-filz furnirat ce que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} at presté à son beau-frère; car je tiens qu'il est aussi mal furni que sa belle-mère.

Mon beau frère de Louvain m'escript que Elbertus ne deffend plus tant la cause du prince d'Orange, comme du passé. Je tiens qu'il ne trouverat bon qu'il a retiré de Madame de Parme sa fille ¹ et son fils de Louvain ².

... Ad ce que je veoidz, par vostre dicte lettre, Tibuli est un beau lieu et plein d'antiquitez.

Sa Saincteté faict fort bien de priver les six évesques de France, si, comme je pense, c'est à cause qu'ilz sont hugonaux; le cardinal de Chastillon, qui se faict appeller conte de Beauvais, et sa femme contesse, n'en serat à son aise ³.

... Il y a dix jours que M^r d'Égmond vint à Béthune, où ne faillirent les S^{rs} de Dolhain, Longastre et Escaubecque ⁴ l'abborder pour montrer leur crédict. Le peuple ne les veoit volontiers et en donnoit quelque blasme audict Sgr, qui depuis les at rendu content, car il demandit à Escaubecque pour quoy il estoit armé? Qui dict qu'il faisoit bon soy garder. Ad ce que ledict Sgr respondit qu'il feroit fort bien d'aller vers Son Altèze pour se purger des charges que l'on luy imposoit, et qu'elle estoit fort mal imprimée de luy.

Ledict Escaubecque répliquit qu'il estoit homme de bien, et que ledict seigneur le cognoissoit. Qui dict qu'il y avoit xx ans qu'il le cognoissoit, et qu'il le tiendroit homme de bien tant qu'il verroit le contraire. Et comme il luy mectoit de plus en plus la pulce à l'oreille, l'autre luy demandat lettres à Son Altèze pour avoir accès; mais ledict Seigneur s'en excusa, disant qu'il n'estoit de son gouvernement, et qu'il les demandist au S^r de Rassenghien; et luy dict encores ung coup bien hault, devant toute la com-

¹ Marie de Nassau, dite M^{lle} d'Orange, qui depuis 1565 était « fille d'honneur » de la duchesse de Parme. Voir t. 1^{er}, p. 406, note 1^{re}.

² Philippe de Nassau, comte de Buren, alors aux études à Louvain.

³ Voir t. 1^{er}, p. 550, note 4^{me}.

⁴ Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecq et de Ligny, voir t. 1^{er}, p. 200, note 1^{re}.

paignie, qu'il feroit bien d'y aller, voire en Espagne, dont l'autre demor-
rat fort peneulx et partit bien tost depuis. Aulcungs dient qu'il se retire.

Mr d'Égmond at aussi bien parlé aux deux ¹ qui s'estoient plainctz de
comme l'on les traictoit aux villes d'Artois, leur fermant les portes au
visaige, ou leur envoiant gens après pour veoir où ilz alloient et à qui ilz
parloient, comme s'ilz n'estoyent poinct gentilzhommes et serviteurs du
Roy. Et comme Mr le vicomte de Gand ² se trouvoit présent à ces propoz,
il dict qu'il véoit bien que c'estoit à luy qu'ilz en vouloient, qu'il l'avoit
faict, et qu'il le feroit encores. Aussi se plaindirent-ilz grandement de Mr de
la Tieulloie et des propoz qu'il at tenu d'eulx, et qu'ilz donneroient mil
escuz pour le trouver aux champz pour le faire respondre de corps à corps.
J'entendz que le dict Sr comte les at fort bien chappitré et qu'ilz sont bien
estonnez; toutesfois pour cela ne lessent-ilz et leurs semblables de le han-
ter, et y est allé le Sr d'Esquerdes, avec ses frères, que sont fort libres et se
vantent bien que s'ilz peulvent jamais parler au Roy, qu'ilz luy feront treu-
ver bon le service qu'ilz luy ont faict.

MM^{rs} les Rey^{mes} d'Arras et de St-Omer sont audict Béthune, et y at le
dict Sgr faict aulcuns sermons que ont fort édifié les gens de bien.

Ledict comte at mandé plusieurs bailliz et magistrats de la Leuwe ³ et
de Cassel; l'on dict que c'est pour leur faire poser les armes et faire cesser
les presches, ad ce que se offrent ceulx de la chastellenie de Lille.

L'on faict grande justice, et quasi journellement audict Lille et à Ypre.
Ceulx de Tournay sont entièrement désarmez, et n'y at homme qui ayt ung
pistolet, saulfs vostre recepveur de St-Amand à qui Mr de Noircarmes l'at
spécialement permiz pour le respect de vostre service.

Il n'est à croire la quantité d'armures que s'est trouvée audict Tournay,
qu'est mise au chasteau. L'on n'y lesse que six enseignes que les bourgeois
sont submiz de nourrir; l'on leur ferat tort s'ilz ne paient aussi la soulde. Ilz
enraigent de despict et bravissent encores; mais il vault mieulx que ce soit
sans armes que avec armes. L'on ne leur empesche poinct les presches;
mais elles se font dehors. et fault qu'ilz aient ung bultin du magistrat et du

¹ Dolhain et Longastre.

² Maximilien de Melun, vicomte de Gand, qui était gouverneur d'Arras.

³ Le pays de l'Alleu.

secrétaire du Sr de Noircarmes, auquel son propre beau-frère, qu'est le Sr d'Esquerdes, porte grande envie de ce succès.

Les Valenchiennes ont leurs députés en court pour traicter ¹; et est force qu'ilz viennent à *jube*, comme m'a dict Mons^r le comte du Reulx, ce jour-d'huy qu'il est passé par cy, que je le suis esté saluer; et me feict fort bon receuil, me parlant de St-Amand, et donne grande faulte à nous gens de ce qu'ilz y lessèrent entrer au mois d'aoust dernier ces trois cens belitres qui rompirent les imaiges. Il dict que Audregnies et aultres vont offrantz leurs services, et vouldroyent estre employez affin de couvrir leurs faultes ². *Nulla mentio tui*, car ces propos se tinrent à table. Il doit repasser par cy, et est allé à St-Omer pour faire passer monstre à ses gens ³, et ledict comte a fort bon couraige.

Lesdictz de Valenchiennes ont cuidé prendre St-Saulve; mais Mons^r de Hierges y estoit avec les Namurois, que les ont rembarré, hier huict jours, jusques dans les portes; et la bende du dict comte du Reulx en deffict au mesme instant deux enseignes. Ilz ont trouvé quelques bledz en l'abbaye de Fontenelles qu'ilz ont bruslé ⁴.

Mons^r de Tournay est retourné en sa cité et y at évocqué les chanoines. Mons^r Del Pree y est allé qui at esté fort menassé.

Il n'y at nulle garnison pour le présent à St-Amand, saulf celle de vostre maison, de laquelle sont esté cassez dix; la mesme heure que l'on aurat quelque assurance de Valenchiennes, l'on cassera la reste.

¹ Sur le refus obstiné des habitants de Valenciennes de recevoir garnison, la gouvernante, par une proclamation du 14 décembre, les déclarant rebelles au Roi, avait défendu de communiquer avec eux et ordonné de saisir leurs biens. Strada, édit. citée, t. II, pp. 15 et 14.

² Audregnies était allé trouver Noircarmes à Tournai « s'offrant de traicter avec ceulx de Valenchiennes et les persuader, sy aucunement la chose est faisable, de à ce coup rendre l'obéissance » qu'ilz doivent à Sadiete Majesté, mesmes ne le faisant se mettre en tous devoirs..... » Lettre de Noircarmes du 9 janvier, dans les pièces jointes aux *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 150. La duchesse refusa les services d'Audregnies. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 487.

³ Le comte du Rœulx avait été nommé par commission de la duchesse de Parme, en date du 26 décembre 1566, chef et colonel de six enseignes de gens de pied, et, par un autre acte du même jour, il avait été autorisé à lever une septième enseigne. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, p. 451, note 1^{re}.

⁴ Voir sur le pillage et l'incendie de l'abbaye de Fontenelle, et sur le combat de la cense de Hurtebize, Leboucq, *Histoire des troubles advenues à Valenciennes*, etc., pp. 21, 22.

L'on a parlé qu'il se faisoit quelque nouvelle assablée des geutz à Tourcoing; mais je ne le croy point, car ilz sont trop esbahiz de ce que l'on dict que Mons^r d'Égmond veult faire bannir tous ceulx qui ont contrevenu à l'accord ¹. Et désjà plusieurs cachent leurs biens aux maisons des catholiques; aultres vendent tout ce qu'ilz ont et se retirent en Angleterre. L'on met peu de garde aux portz, et l'or et l'argent s'en vad dehors.

Mons^r de Moerbecque, gouverneur de ceste ville, est passez huict jours auprès dudict Sr d'Égmond, et ne fauldra luy donner bons advis, selon qu'il est saige et bon serviteur de Sa Majesté.

Aulcungz désespérez en Flandres ont faict grand mal, pillant les curez et catholicques, et ont rançonné les dictz curez et menez avec des goreaulx de chevaux au col, une marotte à la main, habillez en folz, et si l'on ne les heust racheté, les heussent pendu. Il n'est à croire quelles dérisions ilz leurs ont faict; et trois ou quatre blittres faisoient cela en ung villaige à la veue de tout le monde, sans que personne s'y opposist. Mais ung capitaine de ceste ville, surnommé de Laval ², vaillant homme jusques au bout, et qui se dict serviteur et nourri ³ de dom Fernande de Lannoy auquel il porte une grande affection, leur at bien rendu leur change. Car CL de ses soldatz ont courru aulcungz villaiges et pillé les hugonotz. mesmes ceulx que se sont trouvez aux batailles, desquelz les maisons estoient marqué de craie, et ont faict teste à XI^e à Nieukerke, qu'estoient armez et sonnoient les cloches; mais ilz furent joyeux d'eulx retirer en l'église, et ce pendant les ditz soldatz chargèrent leur proie et quelques prédicantz qu'ilz ont mené à Ypre. L'on présente pour l'ung VI^e florins ⁴.

¹ Le comte d'Égmont avait écrit deux lettres à Noircarmes pour le féliciter de sa victoire de Lannoy, lui offrir de traiter avec lui en « toute bonne correspondance, » lui faire savoir que, par suite de la défaite de Lannoy et de l'occupation de Tournai, ceux des Flandres avaient « rabaisé leur cacquet. » Lettres de Noircarmes du 5 janvier, dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 459.

² Il est souvent question de ce capitaine de Laval ou de la Val, dans Diegerick, *Archives d'Ypres, Documents du XVI^e siècle*, etc. Laval et Carloo commandaient les deux enseignes de piétons qui, avec la bande d'ordonnance du comte d'Égmont, et une enseigne de bourgeois forte de trois cents têtes, constituaient la garnison d'Ypres à la fin de 1566 et au commencement de 1567. Cette garnison était sous le commandement supérieur de Richard de Merode, seigneur de Frenzt, lieutenant de la bande d'ordonnance d'Égmont, nommé pour « superintendent à la tuition de la ville. » Voir *ibidem*, t. I^{er}, p. 304.

³ Fils illégitime?

⁴ Dans le fait, sous prétexte de représailles, les soldats de la garnison d'Ypres faisaient souvent de

L'on dict que la royne d'Ecosse après avoir aborti est décédée, et qu'il samble que les Anglois veuillent faire guerre aux François à cause de Calais¹. Mais ilz y ont trop laschement renoncé. Si quelque guerre se levoit entre eulx, l'on polroit facilement remectre en jeu les deffenses, que s'estoient faict, des drapz et aultres marchandises d'Angleterre.

Mons^r de Meghe at esté à Bruxelles et continuellement au conseil. Il at ung régiment² et at fort remiz le comte d'Egmond, comme polrez entendre de ceulx escripvantz de delà, et l'emprinse que ceulx d'Anvers ont heu sur la ville, et le feu que y est esté³.

XLIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 9 et 10. — M. F. complétée par C.)

Aire, le 19 janvier 1567.

...⁴ Ses meubles qu'elle at tousjours tenu en son dict chasteau à Esterres. Je tiens que maintenant ses gens seront plus doux puisqu'ilz sont contrainctz de poser les armes. Elle n'at jamais entrelessé la messe ny sermons et at tousjours faict administrer les sacrementz et baptesme à ses subjectz

véritables actes de brigandage contre lesquels réclamaient avec énergie les magistrats de la ville et de la châtellenie : voir Diegerick, ouvr. cité, t. III, pp. 260 et suivantes.

¹ Au mois d'avril 1567 la reine d'Angleterre fit cependant une démarche officielle, vis-à-vis de Charles IX, pour obtenir la restitution de Calais en se basant sur le traité de Câteau-Cambresis. On trouve un court exposé des négociations, auxquelles sa réclamation donna lieu, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^e série, t. V, pp. 386 et suivantes.

² Le 11 janvier Marguerite de Parme informait le prince d'Orange qu'elle avait chargé le comte de Meghem de lever dix enseignes : Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 325. Le régiment de Meghem était un régiment *bas-allemand*.

³ Allusion probable à une alerte qui s'était produite à Anvers, le 31 décembre, et dont parle l'*Antwerpsch cronijckje*, pp. 103, 104.

⁴ Le commencement de cette lettre n'existe plus.

que l'ont requiz. Elle mérite grande louange, et at esté plus saige que son frère, le comte de Culembourg ¹.

Il vad cy joint la lettre du frayel qu'est d'assez vielle date, et l'ay receu tard ².

Mons^r de Moerbecque est retourné de Béthune, mais comme il passoit outre je n'ay eu le temps pour luy tenir long propos. Il est allé au chasteau de la Motte-au-Bois, pour recepvoir les armes de ceulx de Merville et aultres, que sont bien peneulx. Mons^r d'Égmond leur a monstré bien froide mine, et sont estez remiz au dict S^r de Moerbecque pour négotier avec luy. Ilz ont présenté requeste pour avoir abolition du passé, et offrent de poser les armes, de faire cesser les presches, et abattre leur temple, pourveu que en leurs maisons leurs femmes et enffantz puissent faire leurs prières selon l'église reformée. Ce dernier point leur a fait roier en leur dicte requeste le dict S^r comte d'Égmond. Ilz se sont montrez fort humbles, et se sont prosternez à genoulx plus d'une fois devant ledict S^r de Moerbecque, les bailly et magistrat dudit Merville, qu'est bien loing d'en faire pièces, comme ilz s'estoient vantez, et de luy marcher sur le ventre ³. Il leur tient le point de la note et avec bonne cause; car ilz ont fait ce qu'ilz ont peult pour gaster ses terres et subjectz. Le bailly, qui a fort mauvais bruict, veult combattre tous ceulx que l'ont déferé comme gueutz, et dict que ce qu'il at fait a esté par contraincte et pour eschever piz ⁴. Moienant que pour l'advenir il démontre par les euvres d'estre catholicque, il 'y aurat que bien, ad mon advis, d'oblir le passé, tant en son endroict, que tous aultres que se vouldront recognoistre sérieusement.

¹ Il s'agit ici d'Anne de Pallant, sœur du comte de Culembourg, douairière du seigneur de Glajon, dont il a été question t. I^{er}, p. 66, note 1^{re}.

² Nous n'avons pas cette lettre de fray Lorenzo de Villavicencio.

³ Le premier échevin de Merville fut condamné plus tard comme complice de l'iconoclastie. De Coussemaker, ouvr. cité, t. II, p. 197.

⁴ Ce bailli, établi par le chapitre de St-Amé de Douai, seigneur de Merville, était Philippe le Cocq. Au mois de mai 1567 le chapitre demanda au conseil privé de faire faire une enquête sur sa conduite, en précisant quelques points sur lesquels l'enquête devait porter. Il se fit une instruction, tant contre le bailli que contre les sectaires de Merville, dont les résultats ne nous ont pas été conservés. On trouve Philippe le Cocq, qualifié de « sectaire principal » dans un document judiciaire de 1568; et on constate qu'il est compris parmi les bannis fugitifs, dans un compte de confiscations allant de 1566 à 1570. *Ibidem*, pp. 144, 266, 267, 364.

Mons^r d'Esquerdes at protesté, pour luy et ses frères, qu'il veult vivre et morir en la foy que ont tenu ses ancestres, et pour le service du Roy, et s'est treuvé tousjours à la messe. J'entendz qu'il at esté jusques à mettre la main à l'espée contre les S^{rs} de Dolhain et Longastre sur les disputes du Saint-Sacrement et de la messe, dont ilz ne tiegnent rien, et n'ont esté à la messe cependant que Mons^r d'Egmond at esté à Béthune; mesmes ilz n'ont salué le dict S^r de Moerbecque ny M^r de Helfault, qui a esté à Béthune comme at esté quasi toute la noblesse d'Artois, et ont voulu disputer avec M^r d'Arras sur le Saint-Sacrement de l'autel; mais il leur couppit court, offrant que s'il y avoit quelque hugonau ou hérétique, qui voulut entrer en dispute sur ce, de luy tenir pied. Il at fait deux sermons fort excellentz, et dont il ha grande grâce et réputation vers toute la noblesse, et y furent les susdictz, et ledict S^r d'Esquerdes et ses frères. L'on at noté que aulcungz pleuroient de chaudes larmes, mesmes le S^r gouverneur de Bapaulme, Estambecque¹. Dieu doint qu'il luy ayt touché le ceur, car l'on parle assez estrangement de luy.

Ledict S^r d'Esquerdes a dict audit comte d'Egmond qu'il entend que Son Altèze avoit mauvaïse impression de luy, et que comme il est serviteur à Sa Majesté, et veuillant morir à ses piedz, il prioit ledict comte luy donner lettres d'abolition; qui dict qu'il n'avoit tel pouvoir. Alors il luy demanda lettres de fabveur à Son Altèze, disant que, comme il estoit seigneur de qualité et d'ancienne et grande maison, il ne sçauroit comporter que Son Altèze le renvoïast avec desréputation ou sans le daigner ouyr. Ledict comte d'Egmond luy at pareillement refusé; et at donné audit Longastre des bien grandes touches, dont il s'est plainct, et ne s'est plus trouvé vers ledict

¹ Sire Hugues de Bournel, chevalier, seigneur d'Estaimbecque ou Estiembecque, frère du chanoine de Bournel, dont on a déjà parlé, était un personnage considérable par la naissance et par la fortune. Il hérita de grandes terres de feu Jean de Montmorency-Courrières, gouverneur de la Flandre gallicante, proche parent de sa mère, et d'un cousin paternel, Louis de Bournel, seigneur de Thiembronne, bailli d'Amiens. En 1568 ce gentilhomme faillit perdre son gouvernement de Bapaumes, et une compagnie de piétons de 200 têtes qu'il avait eu charge de lever en 1567, mais il parvint à se justifier. Nous le retrouverons encore dans la suite. Qu'il suffise ici de rappeler qu'Estaimbecque mourut le 21 juillet 1578, étant alors commis *par provision* au gouvernement de Lille, Douai et Orchies, ou de la Flandre gallicante, pendant que le seigneur de Rassenghien était en Espagne. — Edm. Poulet, *Les Gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*. — Carpentier, ouvr. cité, t. II, p. 105. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. II, fol. 65.

comte toutes les fois qu'il at faict la chasse près de sa maison hors de Béthune. Certes je ne suis esbahi si ledict comte leur faict mauvais visaige : car il luy ont faict grand tort et deshonneur, eulx vantans qu'il tenoit des leurs et qu'ilz avoient lettres de luy, que je tiens seurement estre choses faulcement controuvéz pour, par ce boult, gagner la noblesse. Ilz se sont aussi vantez ouvertement de Mons^r de Hooghstraeten.

Ceulx de la Leuwe ont amené leurs armes par chartéez au chasteau de Béthune, que sont corpeletz et toutes pièces de harnax, harquebouses, pistoletz, picques, lances, hallebardes et espieux ; de sorte qu'ilz ne peulvent retenir que espées, poignartz et ung baston de chasse pour saulter fosséz long environ de viii piedz.

Le dict comte at faict dresser cinq ou six gibbetz au marchief de Béthune, en forme de potences, et at quatre ou cinq boureaux, ce que estonne fort les Flamengs ; et il maintient que tous ceulx que ont prins les armes, ont forfaitz corps et bien, ce qu'est véritable. Certes il se déclare bon serviteur de Sa Majesté, et luy faict ung très notable service, faisant poser les armes sans effusion de sang ¹. Il ne parle à eulx, et faict tout dire et faire par le dict S^r de Moerbecque, que doibt aussi hoster les armes à ceulx de Cassel.

J'ai grand désir sçavoir si le prince d'Orange *consentit operibus* du comte d'Egmond, *quia hoc est necessarium, aut quia sunt divisi*.

L'on at prins à Courtray deux frères appellés Watepatte, que ont trouble tout le pays de la Leuwe, dont le dict comte at esté fort resjouy, et leur faict faire leur procès en diligence ².

Il n'est à croire comme encores aucuns de ces malheureux se vantent et usent de menasses. Mais je croy que c'est le désespoir que les leur faict

¹ Voir dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 615, une lettre de la duchesse au comte en date du 12 janvier, et De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, pp. 157, 158.

² Mathieu Watepatte, greffier de la Venthie, avait trois fils, Pierre, Philippe et Jean, engagés comme lui dans le mouvement sectaire. Ses fils apparaissent partout au premier rang, à cette époque, ayant les armes à la main, dirigeant les iconoclastes, faisant de la propagande hérétique, se mêlant aux levées et aux enrôlements, exerçant des violences contre les membres du clergé et les officiers de justice, participant aux affaires de Wattrelos et de Lannoy. L'un d'eux, Jean, parvint à échapper par la fuite à la justice criminelle. Philippe et Pierre, ainsi que leur père, furent condamnés à mort, les deux premiers par sentence du 28 mai 1568, le dernier par sentence du 24 décembre de la même année. De Coussemaker, ouvr. cité, t. II, pp. 195, 196, 197, 207, 229, 536, etc.

dire. Ilz ne veulent croire que le Roy vient, mais quelque tard qu'il viegne, il leur viendrat trop tost.

XLV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 11. — G.)

Aire, le 20 janvier 1567.

... Il ne fault poinct que monseigneur le Ill^{me} cardinal Amulio ¹ attende quelque chose du docteur, notre maître Thomas ², jusque les affaires seront plus paisibles, ad ce qu'elles tendent, Dieu merci.

Mr d'Égmond est parti pour Arras, où Mr de Cambray le doibt venir trouver; je pense que Mr de St-Omer y soit aussi allé, car il n'est encores repassé par cy. Aulcuns pensent que ce soit pour accorder le subside, ce que je ne pense puis que les bulles ne sont encores venues de Rome. Aultres, que ne soit pour donner portion canonicque aux curéz que se plaignent fort des prélatz et chappitres. Nous en aurons aussi quelque alarme à St-Amand. Il en fault vuyder le plus doucement que l'on polrat, car les juges laiz leurs sont favorablez, disantz : qu'ilz sont plus nécessaires que les abbayes et collèges. Je croy bien qu'ilz dient vray, mais il ne fault destruire l'ung pour faire l'aultre.

Il faut dire que Nostre Saint Père ayt ung grand zèle, puis qu'il se soucie si peu des affaires de ce monde, ny de faire ses parentz riches, ad ce que aultres par cy devant sont estez trop aspres; et peult estre que ses dictz parentz se trouveront mieulx ainsi et moings enviéz et exposez à périlz, quant il leur viendrat à faillir, que s'il en usit comme ont fait aulcuns de ses prédécesseurs, ce que at offensé beaucop.....

¹ Voir t. I^{er}, p. 187, note 2^{me}.

² Thomas Gozacus.

... Si lors que je seray à Paris il y heut quelque chose à faire pour la seigneurie de Herlies, dépendante de votre abbaye de Luxeul, m'envoiant les pièces avec une instruction je y feray ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} me commanderat. M^r de S^t-Omer dict que l'on attend trop à faire les debvoirs de votre costel. V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} sçait ce que y convient, plus que nul aultre.

 XLVI.

LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 82, 84. — M. F.)

Bruxelles, le 19 janvier 1567 ¹.

Dans un voyage qu'il a eu récemment occasion de faire à Anvers, diverses choses l'ont surpris au dernier point. La plus grande partie des habitants riches, qu'il y a connus autrefois, ont déserté la ville : en revanche la populace et la *canaille* s'y sont multipliées au centuple et les rues en sont encombrées. Une expression de mélancolie et de défiance se peint sur toutes les figures, indice assuré d'un état violent qui ne saurait durer désormais. Les marchands, qui s'y trouvent réunis de toutes les parties de l'Europe, ont commencé depuis quelque temps à retirer de cette place tous leurs capitaux qu'ils envoient à Lyon, en France, circonstance qui achève de ruiner ce malheureux pays.

Dans son voyage il a payé aux évêques de divers diocèses certaines sommes, provenant des subsides d'Espagne, dont il était chargé pour eux, et a eu l'occasion de reconnaître qu'il se trouve parmi ces prélats des hommes bien indignes du rang qu'ils occupent; c'est une chose vraiment affligeante que les bruits qui circulent sur leur

¹ Nous publions cette analyse de la lettre de Castillo, dont nous n'avons pas le texte espagnol, d'après le manuscrit préparé par la commission de Besançon. Le premier paragraphe de cette lettre est résumé dans Groen, *Archives*, Supplément à la première série, p. 41. On trouve, *ibidem*, le passage suivant d'une autre lettre de Castillo au cardinal, en date du 16 janvier : « Straelen, lieutenant » du prince d'Orange, et le tyran d'Anvers comme on l'appelle, est venu rendre compte aux États de » Brabant de l'administration des deniers publics.

compte, tant à cause de leurs mauvaises mœurs que de leur ignorance ¹. Il est indispensable d'introduire une réforme au milieu d'eux, et l'arrivée prochaine de S. M. serait bien convenable pour mettre la main à l'œuvre.

On prétend que le cardinal va reparaitre en Flandre avec le duc d'Albe, et l'on ajoute même que Philippe a décidé qu'il reprendrait sa résidence de Malines. Cette nouvelle produit des impressions diverses suivant le caractère des personnes qui la commentent. Quoi qu'il en soit, le peuple arrive peu à peu à reconnaître l'innocence de M^r de Granvelle, l'absurdité, la méchanceté de toutes les accusations portées contre lui par pure envie. Les hérétiques eux-mêmes partagent cette opinion et reconnaissent que, depuis son départ, le désordre n'a fait que s'accroître. Une foule de gens qui appréhendaient la sévérité du Roi ont été calmés par l'assurance que le monarque emploierait uniquement les voies de douceur et de conciliation, n'ayant recours à la force que si on l'y contraignait absolument ². Ils ont promis de travailler à tout pacifier, ce qui leur sera d'autant plus facile qu'ils sont complètement les maîtres et jouissent de plus, sur tout le pays, d'une influence qui peut avoir les suites les plus salutaires.

¹ Morillon, dès 1564, s'exprimait de son côté dans des termes assez peu favorables sur le compte de quelques-uns des nouveaux évêques, mais sans les exagérations de langage si communes chez Castillo. Au mois de décembre il écrivait : « L'on crie fort contre les évêques de Middelbourg et de Harlem : » *miror nihil dici de Trajectensi.* » En juillet il disait : « L'on commence fort à crier contre celui » d'Harlem, même son propre peuple et religieux. » Dès le mois de juin il avait tracé les portraits que voici : « Quant à celui d'Utrecht, *vidit requiem, quod esset bona et terram quod optima...*; Harlem, » *pinguis panis ejus*, comme dit Jacob de Isachar et Asser; Bruges et Middelbourg, *omnia medio-criter*; Ipresem, *verum episcopum*; S^t-Omer, *admodum aedificativè.* » *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 56, 168, 582. Sur l'évêque de Haerlem, Nicolas de Nieuwlant, il existe des documents officiels peu favorables, cités dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 75, note 2^{me}. On ne doit cependant accueillir toutes leurs données qu'avec des réserves. Voir De Jonghe, *substituut archivaris van het Rijk, Verhandelingen en onuitgegeven stukken*, Delft, 1825, eerste deel, pp. 87 et suivantes.

² Allusion aux lettres du 27 novembre adressées par le Roi à Marguerite de Parme : Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 205 et suivantes. Ces lettres étaient connues dans les hautes sphères. Le 22 janvier la duchesse envoya une circulaire aux gouverneurs de province pour leur faire connaître la résolution du Roi de venir aux Pays-Bas convenablement accompagné, et d'envoyer en avant le duc d'Albe, bien que son intention soit de traiter ses vassaux et sujets comme prince bénin et clément. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 614.

XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2554, fol. 152.)

Rome, le 22 janvier 1566.

Mons^r : ces deux mots seront pour vous congratuler le bon succès qu'a heu Mons^r de Noircarmes contre les xv enseignes huguenottes, et le bon espoir que donne Madame, par les lettres qu'elle a escript au comendador-major, d'advertir de brief de choses de plus d'importance, estant sa lettre toute plaine de bonne espérance. Ce bon succès doit estre accompagné de suyte, ou je me doute que par icelluy les sectaires et leurs fauteurs seront irritez et sercheront la revanche; mais si l'on sçeit se servir de la victoire et de l'estonnement, tenant regard que nulle assemblée se face où les gens de guerre que Madame ha en soualde (à si grandz et insupportables fraiz) ne voient pour les rompre, qui que s'en puisse mesler, estant l'estendue du pays si petite que en deux jours l'on peult dois le centre aller quasi partout à la circonférence, et qu'elle se face obeyr avec l'assistance du bon conseil, pendant que ny les Francois ne peuvent, ny d'Allemagne, quoy que six ans de long l'on nous ha tant bravé et menassé, il ne vienne ung homme, l'on pourra faire beaucoup, attendant la venue du Roy qui se prepare diligentment; et, enfin, avec fort bon temps est party le seigneur don Garcia de Toledo pour l'aller querre avec charge fort expresse, et par lettres réitérées du Maistre, d'estre à Barcelone pour tout ce mois. Et du Turcq l'on ne voit jusques oyres, grâces à Dieu, nulle apparence, quoy qu'il soit sollicité, qu'il soit pour donner grand empeschement ny par mer ny par terre (s'il n'est provoqué) ceste année ny peult estre de deux ans de suite.

Le Pape s'est incroyablement resjouyz de ceste nouvelle et a faict faire actions de grâces et prier Dieu par toutes les églises et monastères, et luy mesmes a, à ceste cause, visité avec fort petite compaignie les sept églises.

Et, sur ma foy, sa vie est sainte et telle son intention ; vray est qu'il n'a l'expérience des affaires telle qu'il seroit bien requis, par où son zèle n'est pas tousjours guydé comme il conviendrait bien pour, avec la modération et expediens, en tyrer le fruyct que mériteroit bien sa bonne intention. Et, puisque le Maistre vient, il sera fort requis que vous, Mons^r, et aultres de longue robbe qui manient les affaires et de gouvernement et de justice, pensez par temps ce que convient à la restauration de l'auctorité du Maistre, restablir le vray estat du gouvernement, la forme de négocier avec les Estatz, l'auctorité des Finances du prince et celle de la justice, que le gouvernement général aye la supérieursité convenable sur les gouvernements particuliers, que, donnant auctorité à la justice, elle soit réformée par ordonances convenables, revoyant les vielles, et que l'on regarde par quelz moyens se devra restaurer et conforter la religion et les saintes volentez de Sa M^{te} exécutées sans contredict, pour le repoz, sheurté, tranquillité et prospérité des pays ; car, ce que ne se remediera à ce coup, sera comme je me doubte cy-après du tout inremédiable, et je m'asseure que vous en tenez soing pour d'arrivée mestre Sa M^{te} au chemin nécessaire. Et me recommandant, etc.

 XLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTOINE HAVETIUS, ÉVÊQUE DE NAMUR.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 2552, fol. 21.)

Mons^r. Il y a bien long temps que je n'ay de voz nouvelles ; si ne veulx-je laisser de vous escrire ces deux motz, pour vous tesmoigner le contentement que j'ay des bonnes nouvelles qui viennent de par delà, de l'heureux succès qu'à eu l'emprinse de Mons^r de Noircarmes à la deffaicte des xv enseignes huguenottes ; et puisque Madame a les forces en main, et qu'il n'y a nulles levées d'importance pour les adversaires, tenans les

yeux ouverts elle pourra aysément obvier que ne s'en puisse faire nulle d'importance que ne se puisse rompre devant quelle croisse; et si l'on veult suyvre ce bon commencement, comme il convient, j'espère qu'il sera aysé, estantz les adversaires estonnez par ce succès, et du tourment que leur doibt donner la propre conscience, et de l'espoir de la briefve venue du Roy, et de se veoir sans chiefz; ny ne sçay qui sera celluy tant aveugle que, ayant à perdre et estant homme de conduite, se voullut tant oublier que de se faire chief d'une telle rebellion, et je confie que de vostre coustel vous ferez ce que vous pourrez pour persuader à Son Altèze et à aultre ce que vous verrez estre requis pour procurer la suytte de si bon succès.

Les affaires des éveschez cessent pendant ces troubles; et n'apperçois que Madame face d'iceulx par ses lettres mention quelconque; et aussi ne s'en faict poursuytte, ni par Ayala ni par aultre; mais, quant l'on jugera estre temps, je n'oublieray de fort volontiers m'y employer de ma part comme il convient, et spécialement en ce que vous peult concerner, envoyant de vostre coustel les procures telles qu'il convient, et selon que ledict chanoyne Ayala me dict vous avoir escript plusieurs fois, et sans lesquelles ne se peult rien faire, comme vous l'aurez entendu. Et me recommandant, etc.

XLIX.

LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 84. — M. F.)

Bruxelles, le 25 janvier 1567¹.

La duchesse de Parme, actuellement maitresse de forces considérables, et pouvant déjà faire sentir sa supériorité, a commencé à sévir contre quelques-uns des principaux

¹ Nous publions encore l'analyse de cette lettre, dont nous n'avons pas le texte espagnol, d'après le manuscrit préparé par la commission de Besançon.

rebelles : plusieurs de ceux-ci qui s'exprimaient avec le plus de hardiesse et d'insolence, qui avaient conseillé et commis les plus grands excès, ont été saisis, jugés sans désespérer et exécutés de suite ¹. Cette juste sévérité a répandu l'effroi à Anvers; quelques-uns des prédicants qui s'y trouvent songent à se mettre en sûreté par la fuite, comme ils l'ont déjà fait dans plusieurs endroits. Les calvinistes et les martinistes, à l'instigation des premiers, se disposaient à faire main basse sur les catholiques pour se venger d'une trahison dont ils se croyaient les victimes de la part de quelques personnes; mais les comtes de Hooghstraeten et d'Overempden se sont opposés à l'exécution de leur dessein ². — Un grand nombre de riches marchands wallons, qui habitent cette ville, commencent à se retirer en Angleterre. Les États de Brabant promettent des merveilles et pourtant, à bien considérer la chose, il sont cause de tout le mal qui s'est fait jusqu'ici. — L'un des trois nouveaux abbés, celui de S^t Bernard, fait mal parler de lui et mérite par sa vie turbulente et peu régulière des reproches que la gouvernante ne manquera pas de lui adresser lorsque les troubles auront commencé à s'apaiser un peu ³. — Brederode a protesté aux deux envoyés, chargés par S. A. de le sonder sur ses intentions, qu'il était entièrement disposé à tout sacrifier, sa vie même, pour le service du Roi, et à satisfaire, article par article, à toutes les questions et observations qui lui ont été adressées. — Il a prétendu qu'il ne faisait aucune levée de troupes, et que les deux cents hommes, qu'il avait à Vianen, étaient destinés uniquement à la garde du pays, comme cela se faisait partout ⁴. — On craint qu'à Anvers les calvinistes ne finissent par devenir entièrement les maîtres, comme à Valenciennes; voyant les préparatifs que l'on fait contre eux ils pourraient bien tenter quelque acte de déses-

¹ Ici éclatent dans tout leur jour l'emphase et l'exagération habituelles de Castillo. A cette date les principaux rebelles n'étaient ni saisis, ni jugés : la répression judiciaire n'avait guère atteint que des agitateurs en sous-ordre.

² Voir l'*Antwerpsch cronycckje*, pp. 104, 108. Il s'agit de la prise d'armes de la nuit du 18 janvier. Les calvinistes imputaient à une quinzaine de bourgeois catholiques, parmi lesquels le bourgmestre Henri de Berchem, d'avoir présenté requête à la duchesse pour qu'elle mit garnison en ville, qu'elle fit construire une citadelle, etc. Le fait n'était pas exact.

³ La duchesse écrivait au Roi, le 1^{er} février, que cet abbé était hérétique, suivant ce que faisaient croire ses actes et sa conduite. *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 508.

⁴ Les deux personnages envoyés à Brederode par la duchesse, avec une lettre de créance et une instruction détaillée, datées du 9 janvier, étaient le maître de Louvain, sire Pierre de Quadecbhe (voir t. I^{er}, p. 310, note 3^{me}) et le secrétaire Jacques de la Torre. On trouve des détails, et les pièces relatives à leur mission, dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 422 et suivantes, et dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 500, 508. Castillo savait en partie ce qui s'était passé, mais il n'avait pas tout entendu. Brederode avait sans doute protesté qu'il était humble serviteur et vassal de S. M., expliqué ses armements à peu près comme le dit le protonotaire, etc., mais il avait refusé de renouveler son serment, s'offrant, si on avait mauvaise opinion de lui, à quitter le pays.

poir¹. Leurs prédicants ne cessent de les exciter à combattre jusqu'à la mort. Cependant le comte de Hooghstraeten a fait appeler quelques-uns de ceux-ci et les a menacés de la corde s'ils continuaient leurs prédications séditeuses; pourtant ce seigneur n'est pas vu de bon œil par les catholiques d'Anvers. — Les rebelles de Valenciennes continuent leurs travaux avec une habileté incroyable et une habileté qui prouve qu'il se trouve parmi eux des gens du métier: ils ont chassé toutes les bouches inutiles et forcent les catholiques à travailler comme manœuvres.

L.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Granvelle, t. IV, fol 14 à 18. — C.)

Arras, le 9 février 1567.

...Je n'ai point sçeu jusques ores, quelle réponse ceulx de Malines ont donné à Son Altèze sur la garnison qu'elle y désiroit mettre, que n'y est jusques à présent; mais bien entenz-je qu'elle est peu satisfaicte de ceulx de la loy, et moins du pensionnaire. Elle y at miz M^r de Semmerie, frère du S^r de Trazenies pour gouverneur, qui est bon seigneur et ne pescherat par malice².

Le doïen de Malines servirat pour l'officialité, tant que aurons la résolution

¹ Le 1^{er} février la duchesse écrivait au Roi à propos d'Anvers: « C'est de cette ville que vient tout le mal; chaque jour la licence et la sédition y vont en augmentant, surtout depuis qu'on y a su la détermination prise par V. M. d'envoyer en avant le duc d'Albe.... » *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 507.

² Sire Robert de Trazegnies, chevalier, seigneur de Sepmeries. Voir t. 1^{er}, p. 281, note 1^{re}. Sepmeries avait été envoyé à Malines dans la première quinzaine de janvier, pour prendre des mesures contre une surprise éventuelle de la ville que redoutait le gouvernement. La lettre par laquelle Marguerite notifie au magistrat la nomination de ce seigneur « pour la garde, tuition et défense de Malines » est du 22 janvier. Voir Van Doren, ouvr. cité, t. IV, p. 178. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 500, 508. — Strada, ouvr. cité, t. II, pp. 28, 29.

du prévost Laughe ¹. Le service divin s'y faict fort bien, mais M^r Contault est fort scandalizé que le S^r Malpas ² ne luy at furni comme du passé; et, véant le mal que en polroit venir, je feray furnir au recepveur de St-Amand, jusques V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} y aurat pourveu, que je luy supplie de faire une fois pour toutes, puisque c'est une despense ordinaire et que je suis seur ne voudrez estre discontinuée, jusques mandrez aultre chose.

Frère Pierre Lupi continue à bien faire. Ceulx de Louvain ne sçauroient trouver bon que leur gardien ³ preschit ailleurs que là, et le temps est encores si scabreux, que l'on ne peult faire ce que l'on polroit et voudroit. Si est le dict gardien fort affectionné à vostre service, et ferat ce que commanderez, mais il sera bien de ung peu temporiser; si je fusse esté par de là, je heusse regardé de le faire aller à Malines, mais je crains qu'il aurat accepté le caresme audict Louvain, que je ne voudroie irriter.

J'espère que Canticrode ny vos aultres maisons n'auront garde, s'il plait à Dieu, puis que Son Altèze at les armes en mains, que l'on luy avoit hosté et tout ce que concernoit la guerre; ce qu'elle at recouvert, luy croissant journallement les forces et couraige que descroissent aux aultres.

J'ay escript à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} la vérité de ce que j'ay entendu de la conduite de Malines; mais, comme ny de ce, ny de plusieurs aultres choses, je n'ay retenu copie ny note, j'espère que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} tiendrat à part ce que je luy ay escript de choses de samblable importance, pour cy après me refreschir la mémoire que j'ay fort courtte.

Des prébendes affectées aux cathédrales, par la Pauline, pour les théologiens, juristes et nobles, il n'est pas dict qui précéderat en la provision, que je pense estre en vostre arbitre, selon que trouverez convenir pour le bien de vostre église, pourveu que choisissiez tousjours ung qui ayt les dictes qualitez jusques en aurez nombre esgal de chacun.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} aurat entendu la réduction de ceulx de Tournay, qui sont pour le présent bien domptez, et n'ont en leur pover que ung coutteau pour tailler pain, sans poincte, leur estant hosté l'espée et poignard pour quelque soubçon que l'on at heu d'eulx; et ny at aulcune question de prescher.

¹ Voir t. I^{er}, p. 13, note 4^{me}.

² Voir *ibidem*, p. 219, note 3^{me}, et *passim*.

³ Frère Égide de Monte, voir *ibidem*, p. 14, note 3^{me} et *passim*.

La première chose que ferons à St-Amand ce sera de vendre vous grains à vostre plus grand prouffit, pour lequel faire dadvantage donnerons quelque terme. Mais il y faudrat procéder soubz main et discrètement, pour ce que, si la vendition se faict comme du passé, je crains que les munitio-naires du Roy vouldroient estre préférez, pour furnir le camp que se res-samble devant Valenchiennes; et jà mande l'on les grandes pièces de bat-terie que sont à Arras. Nous orrons aussi les comptes et ferons mectre le reliqua ès mains du Sr Malpas, que né sera grand, car V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at heu, si bien me souviens, environ xiv mil florins sur l'année escheue le dernier septembre : l'état le démontrerat.

J'escripz pour faire retourner les religieux ce caresme, et je tiens que en fin les bailz se scelleront; car, aiant Mr d'Anchin entendu le mal fondé refus, il at fort bien parlé au mesnaige, disant : qu'il n'apertient aux jeunes gens de cognoistre les affaires de la maison, et qu'ilz se doibvent occuper à aultre chose et lesser convenir le prélat et anciens. Le mesme leur ont dit MM^{rs} d'Arras et de Marchiennes. Ce damp Jacques ¹ est ung mauvais esprit, et me suis toujours doubté de luy; il le fault ung peu lesser faire pour avoir tant milleure occasion pour s'attacher cy-après à luy; et, ad ce que je veoidz, il la veult donner bonne.

Madame at effectué, et journèlement effectue, ce qu'elle at escript à l'am-bassadeur de la deffense de l'exercice de la nouvelle religion, mais ceulx d'Anvers s'en socient peu. Ceulx de Flandres et Brabant ne s'emploient à l'interdiction des presches avec telle ardeur qu'ilz debvroient, et l'on tombe tousjours sur l'assemblée des Estatz généraulx, que Wasteel ² a fort en teste.

... Je ne faictz mon compte d'aller à Paris si les affaires n'y soient asseu-réz, et que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} me le conseille; car je polrois tomber en plus grand inconvéniement que je ne suis à présent. Mais si tout y demeure pai-sible, et que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} me l'accorde, je suis résolu y aller sur la fin d'apvril lorsque les herbes sont en vigueur, quoy qu'il me doibve couster, si grand désir ay-je de trouver guerrison, que j'espère plus au dict lieu que en nul autre. Je fusse long temps esté à Hérentals ³, mais ce m'est trop près

¹ Damp Jacques de Rantre, voir t. I^{er}, p. 371.

² Le pensionnaire de Malines.

³ Voir t. I^{er}, pp. 291, 556.

d'Anvers; et de faire venir les maîtres de Paris seroit une despense insupportable, et je ne croiz point qu'ilz voudroient venir, car ilz sont au Roy ceulx de qui je me voudroie servir.

Il sera bien que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie face dépescher la collation de la prébende de Maseick pour messire Pierre ¹; je crains que l'an de la vacation ne soit révolu, partant se faudrat haster; Briccius y at esté fort floche.

Je n'ay jamais heu response depuis que les tapisseries de Noë sont arrivé en Espagne ².

L'on n'at lieu garnison dedans la maison de St-Amand; bien y sont esté logez le Sr d'Evre et aulcuns hommes d'armes avec leurs chevaux, comme j'ay escript à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, que n'at esté sans une excessive despense et charge. L'on en est quicte pour maintenant; mais si le siège se met devant Valenchiennes, ce seront tous les jours allans et venans, et c'est aux abbayes que l'on en veult.

... Je seray joyeux de veoir votre médaille, qu'avez envoyé à Jonghelinck ³, puis qu'elle ressamble si bien.

Mr Viron at fait le devoir devers Son Altèze pour vostre pension sur Afflegem et St-Bernard, qu'est encores mal preste. Celluy d'Afflegem offre de paier ung demi an, de deux ans; que je tiens il fait pour se mettre en possession de paier et tant plus asseurer son fait; mais celluy de St-Bernard ne veult rien paier, touttefois il debvrat tantost cinq termes. L'on parle fort mal de luy, et est en mauvaise opinion vers Madame, pour ce que l'on est en doubte des termes. J'ay dressé le billet dont la copie vad avec ceste, que j'ay envoyé à Mr le président; je verray ce qu'il en dirat. J'ay miz ce de St-Bernard selon que aultrefois Mr Hopperus me l'at déclaré. Ilz insistent d'avoir la disunion, touttefois ce pendant, ilz ne se peulvent excuser de paier, car ilz joyssent; le plus seur sera de recevoir à bon compte.

Je ne faitz doubte que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie ne face tous bons offices envers Sa Majesté affin que sa venue soit avec douceur et clémence; et comme l'article que m'avez escript sur ce, en cler par main de secrétaire, méritait d'estre veu, je l'ay communiqué au dict Sr de Moerbeque à condition qu'il

¹ Le gardien de la Fontaine.

² Voir t. I^{er}, pp. 294, 295, 556, 549, 561, etc.

³ Voir *ibidem*, p. 523.

ne dit l'avoir de moy. Il y prind grand plaisir et en fut fort édifié, et comme il est Sr de bon esprit, il at bien sçeu considérer depuis que la substance des lettres escriptes par Son Altèze aux villes et gouverneurs ' hors de celles de Sa Majesté, est conforme au poinctz si prudemment touchez par V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}, qu'il at fort pesé; et dit depuis à quelcun qu'il estoit seur que Granvelle avoit milleure part vers le Roy qu'il n'heut oncques. Je suis seur que trouverez en luy ung très affectionné serviteur.

Le retour des religieulx à St-Amand at esté retardé par les changementz survenuz depuis mon parlement, selon que aurez entendu de temps à aultre, vous assurant, Monseigneur, qu'il ne tient à nous de les renger. Mais il y at plus à faire, voz estant si loing et le temps si mauvais, que l'on ne pense; et je veoidz cè que aultres prélatz, estantz sur le lieu, sont contrainctz souffrir, et V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} le cognoistra estant icy.

Je suis bien de cest advis que les bailz ne seront que de ix ans, mais les censiers y reclament grandement pour plusieurs difficultez qu'ils proposent à labourer les terres.

Si l'on me croit, l'on ne paierat rien de ce que demandent ceulx de Bruxelles pour contribution de leur gendarmerie.

... A mon retour à Bruxelles, je ne fauldray de poursuivre par tous moiens la grâce du capitaine Masures, mais j'espère peu de M^r le président qui l'at rejecté par deux fois; touttefois le faict n'est poinct trop excessif. Je ne sçay comme nous noz defferons honestement du dict capitaine, qui a bien servi la maison que at esté fort menacée. Il at escript à M^r Viron, pour sçavoir quel traictement l'on luy entend faire, et qu'il est requis d'aultres. Je ne sçay si M^r de Rie, qu'est venu ², le doibt àdvancer quelque part; mais j'ay rescript au dict Viron que, s'il trouve ailleurs parti, que je ne veoidz pourquoy il ne le puisse accepter; car, Dieu merci, ceulx de Tournay sont paisibles maugrè eulx, et ceulx de Valenchiennes se garderont bien de venir si loing par les bois. Et si at-on cassé les gens qu'avions, sauf quatre, que seront nécessaires, tant pour faire guet que garder la porte contre les passans, jusques Valenchiennes soit réduite, que ne pault durer si l'on veult. Le dict capitaine at esté deffroié avec son homme, ce qu'il estime peu, car il

¹ Allusion à la circulaire du 23 janvier, dont il est question plus haut, p. 232, note 2^{me}.

² Claude François de Rye, fils du seigneur de Dissey. Voir t. I^{er}, p. 29, note 4^{me}.

dit piéçà il se fut retiré en sa maison, et qu'il at icy sejourné à notre requeste et pour la seurté de la maison, ce que ne povons dénier. Je vouldroie sçavoir votre volonté sur cecy, et ce que voz plairat y estre faict par dessus les dix escuz qu'il faudrat pour sa grâce, si tant est que la puissions obtenir, car je tiens que l'on procède maintenant plus retenueement en telles choses que du passé depuis que l'on asseure la venue du Maitre, que je prie Dieu soit tost.

De la Cité-lez-Arras le 1x^e de febvrier 1567. L'on dit que le dict Rie est venu pour faire le serment ez mains de Son Altèze. L'on ferat à mon avis ung grand tort à Mr de Vergi, si l'on ne le renvoie tout court pour faire le serment en ses mains, comme gouverneur et représentant Sa Majesté; aultrement tous ceulx qui sont partiaulx en useront ainsi.

LI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 18. — M. F.)

Arras, le 10 février 1567.

Monseigneur : V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict vray que, perdant les seigneurs cre-
dict, le peuple parlerat : ce que se faict présentement à veue d'œil, et Dieu
sçait quel mesnaige et les belles reproches que font les ungz aux aultres !
Et *nondum finis* : car, aux villaiges des Flandres, les povres, que sont
estez louez par les riches pour venir aux presches et faire les saccaige-
mentz, se séparent d'eulx, et vont pour se faire enroller aux lieux où l'on
prend gens, et ont juré un bon coup qu'ilh serviront si bien Sa Majesté
qu'ils espèrent gagner pardon de leurs faultes, mais que lors ils accuse-
ront ceulx que leur ont faict faire : dont les riches se treuvent en bien
grande peine.

Il est certain que van den Berg, comme dict V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at esté l'ung

des quatre principaulx. Et s'il est vray, que l'on dict, qu'il se soit avec le comte de Hornes, M^r de Brederode, les comtes de Hoogstraeten et Culembourg, trouvé à Breda vers le prince d'Orange, c'est bien pour rhabiller ses affaires; et auroit M^r le président Viglius bien à faire de le tirer hors de la racque puisqu'il est retourné *ad vomitum*. Il est certain que le comte de Hornes, M^r de Brederode et le comte de Hooghtraeten y sont esté, dont j'ay adverti Alonzo del Canto: l'on ne sçait si van den Berg et le comte de Culembourg s'y sont trouvez ¹.

J'entendz que Elbertus ne parle plus si libéralement du prince d'Orange et du comte de Hornes. Il est temps que je retourne par delà pour de luy, Cornet ² et aultres, entendre comme tout y vad.

Il serat fort facile, avec la venue du Roy, raccoustrer ung monde de faultes et abbuz, redressant la justice et l'auctorité de Sa Majesté moiennant qu'Elle viègne. Mais je crains, comme j'ay déjà dict, que avec ung peu de bonnes nouvelles l'on refroidirat bien tost la chaleur de sa venue: Dieu doint que je m'abuse! C'est trop demeurer en ung lieu depuis que l'on a achevé les Courtès de Castille devant Noël ³, que me fait avoir la mesme

¹ Cette réunion de Breda eut lieu dans les derniers jours du mois de janvier et au commencement de février. La duchesse aurait voulu l'empêcher. Elle écrit en ce sens au prince d'Orange, mais sa lettre arriva trop tard pour exercer une influence sur les seigneurs qui devaient se rassembler. Le prince d'Orange reçut à Breda les comtes de Hornes, de Nieuwenaer, de Hooghstraeten, van den Berg, le seigneur de Brederode et d'autres confédérés; puis accompagné de ses hôtes, sauf de Brederode qui l'avait devancé de deux jours, il arriva à Anvers le 4 février. Le 9 février la duchesse écrivit au Roi qu'elle n'était pas parvenue à savoir ce qui s'était passé dans l'assemblée. Quelques jours plus tard la vérité commença à transpirer; le 17 février le secrétaire Prats écrivait à Antonio Perez: « La dernière requête de Brederode à Madame a été conçue à Breda ... », c'est-à-dire la requête du 8 février dont on parlera plus loin. Enfin, le procès des chefs du mouvement de Valenciennes découvrit plus tard la vérité entière. La présentation de la nouvelle requête était déjà décidée en principe avant la réunion de Breda, mais, comme l'avoua plus tard Pérégrin de Lagrange, dont le témoignage est entre autres confirmé par celui de Guy de Bray, « à l'assemblée de Breda il fut conclud et résolu de maintenir toutes les églises en général en leur liberté, et ce par M^r de Brederode qui se devoit déclarer.... » Le prince d'Orange ne se déclarait pas encore; mais il allait, comme on le verra, favoriser Brederode et conniver à ses armements. Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. xcviij, xcviij, cxj, 349, 404, 405. — *La défense de messire Antoine de Lalain*, p. xxiii. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 510, 511. — *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, février et mars 1879.

² Le pensionnaire Cornet, de Dordrecht, voir t. I^{er}, p. 46, note 2^{me}.

³ Ici Morillon se trompait sur un point de fait. Les Cortès de Castille ne terminèrent leurs opéra-

doubte qu'en at V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}; et il y at longtems que je le crains, *et ideo minus inopinatum*.

Le comte Lodovic est, à ce que l'on dict, vers le Palatin¹; mais ayant veu ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} en discoure si bien et prudemment, je ne sçau-rois plus avoir craincte de ce costel.

L'on dist que M^r de Brederode a respondu fort doucement et courtoisement à ceulx que Son Altèze avoit envoieé vers luy, que sont toutes simulations. Il est à Anvers fort honoré des calvinistes, lesquelz luy ont loué une maison².

Dieu doint, par sa grâce, que sultan Selim ayt tant à faire du costel de Levant qu'il soit constrainct lesser l'Empire en paix, et qu'il n'ayt moyen de seconder les desseingz que nous bons voisins ont contre la Corsicque, *in quo antiquum obtinent*.

Il vad bien que M^r de Marigna ayt obtenu l'estat de son beau-père au Charolois, dont je suis fort aise et que Sa Majesté l'ay accordé. Je voudroye le mesme de celluy de l'artillerie pour dom Fernande, et qu'il me fust cousté ma meilleure robe.

Je suis fort aise de ce que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} at receu si bonnes lettres de Sa Majesté. Dieu doint qu'il face ce qu'il escript, et je ne sçay, le délessant, comme il s'en sçauroit jamais excuser, et luy polroit la faulte bien chier couster ci-après et à plusieurs qui n'y ont coulpe.

tions qu'au mois de mars : on peut s'en assurer par les rapports de Forquevaux, reproduits ou résumés par M^r Gachard dans *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 227, 250, 254.

¹ Le 24 janvier un des bourgeois de Valenciennes, en observation à Anvers, écrivait à ses commet-tants : « M^r le comte de Nassau est allé vers les Allemands pour les faire descendre. » Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cx, note 1^{re}. On trouve dans Groen, *Archives*, Supplément à la 1^{re} série, pp. 52 et suiv., le sommaire de la communication caractéristique faite, au mois de février, par le comte Louis au landgrave de Hesse; et plus loin l'on verra comment le comte Louis passa au camp impérial devant Gotha et dans quel dessein.

² Brederode, qui était à Anvers depuis le 2, ne revint à Vianen que le 16 février. C'est durant cette quinzaine qu'il eut sa « procuration de toutes les églises des Pays-Bas, et de son côté pro-mit de les maintenir et assister moyennant quelque somme d'argent que une chascune église » doit bailler, lesquelles procurations furent passées à Anvers où estoyent présens lesdits Jacques Gellée et Anthoine Morrenart qui depuis en ont fait advertance à ceulx de Valenciennes par » diverses lettres, etc. » — *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, mars 1879, déclarations de Pérégrin de Lagrange. — Te Water, ouvr. cité, t. IV, p. 528, etc.

Dieu doint bon voyage à don Garcia ! J'ay grand désir d'entendre qu'il soit arrivé à Barcelone en santé.

C'est belle provision d'escuz que Sa Majesté faict ¹, et seroit longuement avant que les confédérez en puissent furnir le tiers; mais si Elle suit le continuel advis que vous luy donnez d'user de clémence, ce serat bien le plus seur chemin et par lequel se restabliront mieulx les affaires tant forcourruz. Je suis seur que aulcungz ne croiroient les grandz offices qu'avez, passé si longtems, faict sur cecy, pour avoir esté si mal informez et contre la vérité du but de vos actions. Mais je vous assure que la plus part s'est hosté celle faulse impression.

Si l'on peult rompre la lighe, ce ne sera peu faict, et à moy il me samble que les fondementz sont jectez.

Ceux de Brabant sont assez d'accord d'hoster les presches, quoyque Straelen et le prince d'Orange ont contreminé, et Hooghstraeten qui, *usque ad sudorem et rancedinem*, s'est travaillé pour remonstrer le tort que l'en feroit au Roy, à Son Altéze et aux chevaliers de l'ordre, de les hoster, puisqu'ilz en ont donné la parole. L'on n'est d'accord du moien pour hoster lesdictz presches.

L'on ne gaige plus à Tournay. Mais je vouldroie estre assureé de la venue du Roy en dedans le mois de septembre que vient, que seront les dix mois que l'on vouloit gaiger en novembre dernier audict Tournay, et que je fusse lors de trois cens escuz plus povre que je ne suis.

Si l'on envoie de par les Estatz quelque ambassade ², il n'y aurat faulte que n'ayez en temps l'instruction.

L'archevesque de Cambray est après pour, par le clergié, faire envoyer le nepveur de mons^r d'Arras ³, pour remonstrer au Pape qu'il conseille au Roy d'user de clémence, à l'instigation, comme je croy, du marquis de Berghes et de Montigny, qui craignent leur peau. Mais *Tornacensis episcopus* et ses samblables dient qu'il sera temps assez faire cest office quant ilz verront le Maistre, chascung pour son troppeau. *Et valde bene meo*

¹ Sur les préparatifs financiers du Roi : Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 369, 370.

² Au Roi.

³ M^r Jean Grusset, dit Richardot, docteur ès droits, fils de Guillaume Grusset, de Champlite en Franche-Comté, et de Marguerite Richardot, sœur de l'évêque. Il sera souvent question dans la suite de ce personnage qui fit une brillante carrière.

judicio, quia tunc ex omni parte major erit gratia. Mais l'on voudroit estre tost asseuré et [à] bon marchief.

Tant que allons plus avant et moingz y a-t'il apparence de consentir aux Estatz-généraux : car les gens de bien considèrent à quoy cela tend, et ne leur samble bien que, ny en ce ny aultre chose, l'on passe le vouloir du Maistre. C'est un grand bien qu'il s'entend si bien avec l'Empereur.

La mauvaïse vie que mène celluy de saint Waast¹ luy fera un jour honte, et à ceulx qui l'ont mis là. Le comte d'Égmond n'en faict cas; il parachèverat de tout perdre.

Je tiens que Mr d'Arras vous at escript pour quoy l'archevesque de Cambray est tant après pour assamblar les évesques. Et luy at escript qu'il seroit besoing donner aux vostres lettres de non préjudice, ce que l'aultre n'at trouvé bon. Je pense bien qu'il voudroit par la enjamber le primat, s'il pavoit. Ce qu'il prétend en cecy est pour empescher les exemptions, par communs faitz des évesques : qui n'y veullent entendre, car chacung d'eulx ne prend si grand plaisir de vivre en procès contre le chappitre, comme luy faict. S'il passe plus avant, le vray serat de faire former le protest par le Doïen, remerciant V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} de ce qu'elle ne m'y veult envelopper.

LII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 20 à 23. — C.)

S-Amand, le 16 février 1567.

Monseigneur : L'on m'apportit vous lettres du iv^e, viii^e et xi^e du mois passé au Mont-St-Éloy, ausquelles je n'ay heu moien de répondre plustost. Valenchiennes demeure tousjours opiniâtre et faict à force saillies. Ilz

¹ L'abbé de St-Vaast, Robert de Montmorency.

ont nécessité de beaucoup de choses : aussi ont bien ceulx qui les tiegnent assiégéz, qui ont quasi consumé tous les vivres d'icy à l'entour, et faict jusques ores si peu d'exploit, de sorte que quant il sera question d'y procéder à bon escient l'on aurat bien à faire de furnir au camp.

Votre terre et subjectz sont fort endommaigez, car la gendarmerie se plainct de paiement, et sur ceste buffe vit à discrétion. J'ay pitié des catholicques que souffrent, que au Tournesiz sont peu. J'ay escript sur les foulles à M^r de Hierge, qui m'at répondu fort modestement, selon que V^{te} Ill^{me} Sg^{rie} verrat. Ce fut esté une belle chose si ceste ville se fut rendue, ainsi que l'on at publié par delà, mais ilz sont advisez de tous costelz, et jusques ores en demonstrent peu d'envie ¹.

Je crains que les nouvelles que at apporté le courrier venu d'Espagne ne soient véritables, et que le Roy se lesserat endormir; mais si cela se faict, il ne peult estre que bien luy en adviegne, et luy coustera ung jour chier et à nous tous; mais je veulx espérer mieulx, et prier Dieu luy faire sentir combien sa personne est nécessaire.

J'ay escript à maistre Sébastien de pourtraire le Christ pour le R^{me} cardinal Pacheco, ainsi que m'avez escript, et je luy ay envoyé douze phi-

¹ Les gens de Valenciennes, en réponse au placard qui les déclarait rebelles, avaient dressé une sorte de mémoire justificatif et envoyé une requête aux nobles confédérés pour obtenir, par leur entremise, la médiation ou la protection des chevaliers de l'ordre. Wingle et Villers étaient allés présenter ces pièces aux comtes d'Egmont et de Mansfeld, réunis à Gaesbeeck, mais ils avaient été absolument éconduits. (Bor, édition citée, fol. 156 et suiv.) Malgré cet échec, les gens de Valenciennes se montraient d'autant moins disposés à se soumettre, qu'ils étaient entretenus dans l'espoir qu'on viendrait à leur secours, tant avec les forces que le comte Louis de Nassau amènerait d'Allemagne, — quatre mille chevaux et trente ou quarante enseignes de gens de pied — qu'avec les levées à faire par Brederode. Leurs envoyés à Anvers, Gellée et Morrenart, dont il a été question plus haut, étaient en rapports constants avec Brederode, le prince d'Orange, les restes des anciens confédérés qui les entouraient. Ils écrivaient à Valenciennes la confédération faite par Brederode avec les églises réformées, annonçaient que la part contributive de l'église de Valenciennes montait à 20^m florins, disaient que « le » s^r de Brederode se devoit déclaire, et que le prince devoit demourer comme neutre, et néanmoins » leur faire assistance secrète comme il pourrait. » Le prince lui-même — comme il résulte des confessions concordantes de Guy de Bray, de Pérégrin de Lagrange, de Jean Cateux — entretint ces envoyés « dans l'espoir d'un secours jusqu'à l'époque où le comte d'Egmont et le duc d'Arschot se rendirent à » Beuvrage pour engager les Valenciinois à se soumettre : alors il conseilla à ces députés de s'accommoder avec la gouvernante, etc. » — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cx, cxlix, cl, cli. — *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, février et mars 1879.

lippus fallers à bon compte, tant pour cecy, que pour les six pourtraitz de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie que je pense il auroit enuoyé.

Je ne puis faire faire la petite poincture, que demandez estre faicte en une planche d'argent, si je ne suis à Brucelles, car il fault furnir argent comptent à l'orfèvre, et tenir regard qu'il ne passe la grandeur que m'avez enuoyé. Je ne sçay si maistre Christian auroit souvenance du Christ et Notre-Dame que y vouldrez estre miz dedans, que je feray faire à mon retour audict lieu, le plus prez de votre intention qu'il me sera possible.....

M^r de Montigny at escript du xxiii^e du mois passé que le duc d'Albe, qu'estoit pour sortir le xv^e, ne sortiroit devant la fin du présent, et que les Courttès d'Arragon estoient remises pour après Pasques; ce que at fort découragé plusieurs à Arras, veantz que l'on tire ainsi à la longue¹. L'on adjouste que le Turcq faict grande préparative pour au prinestemps revenir sur Maltha, et que l'on se gardroit bien d'emprendre sur Argel. Je croy tout le contraire, et que le Turcq n'at moien de redresser une armée de mer telle que son père avoit l'an 65, qui n'heut failli la redresser l'an suivant s'il fut esté en luy, et partant se jecta sur l'Hongrie.

L'on dict que ceulx de Sécille ont fait samblable ayde à Sa Majesté comme ceulx de Naples ont fait à paier en quatre ans.

J'ay reçu la lettre d'Alonzo del Canto, que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie verrat, ainsi que j'escripvois ceste; et ne puis croire qu'il voulut affermer, si ce qu'il escript ne fut plus véritable que l'advertissement de Montigny : qui at escript une lettre à sa tante², qu'est héritière *ex asse* de son oncle qui at lessé huict mille florins de rente, remectant à elle ce dont luy l'at asseuré au traicté de son mariage. Je me riz de ceste asme vulpine. Je vouldroie que le comte de Hornes le sçeut; et se polrat racompter si souvent qu'il le polrat sçavoir et entendre, s'il n'est du tout beste.

¹ Forquevaulx, au 18 janvier, écrivait à Catherine de Medicis : les préparatifs du voyage du Roi sont si lents « que telle froideur donne à penser qu'il s'excuserait volontiers de n'y aller tost ni tard... » Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 229.

² La tante de Montigny, dont parle Morillon, qui fut héritière du seigneur de Hachicourt, était la sœur de celui-ci, Françoise de Montmorency. On la trouve parfois qualifiée de dame de Hachicourt. Elle mourut en 1569, sans avoir été mariée. Hachicourt passa plus tard aux Lalaing par Éléonore de Montmorency, comtesse de Hooghstraeten, sœur de Hornes et de Montigny.

..... Son Altèze at accordé la sauve garde ¹, mais elle proffite peu.

J'ay monstré à Mr d'Arras ce qu'escripviez de son affaire, qui m'at à mon retour faict fort bon receuil; j'envoie ses lettres.

Je renvoie la lettre de l'Amy ², qui escript comme il marche: s'il at ainsi escript en Espagne, je ne suis esbahi s'il n'obtient rien; c'est une mort d'avoir à faire avec telz gens que se tiegnent si saiges!

Le prieur et soubprieur ³ ont sellé les bailz, maulgré Damp Jacques, qui ne vouloit donner la tierce clef; que fut cause qu'ilz feirent rompre la serrure dont il a faict grand clamore et esmeu quasi toute la ville de Douay, et présenté requeste contre eulx au nom du couvent, par devant Mr Jehan de Lattre, lieutenant de la gouvernance, et at passé procuration pour faire procès, et at faict insérer en icelle les petitz moisnes que ne sont encores *in sacris*: qu'est grande honte, et d'aültant que ledict prieur et soubprieur, suivant mes lettres, partirent avec quatre religieux que furent Damp Estienne, Druet, et deux aultres. Ledict Damp Jacques protestit de ne partir et retint la reste. Mais, sentant que je approchoie, ilz suivirent lendemain, et n'at tenu à eulx d'enfondrer les greniers pour faire argent, si vostre maistre d'hostel, qui fut là avec le concierge, n'y heussent pourveu. Et Dieu sçait comme il parle de V^{tre} Ill^{me} S^grie, qu'elle faict contre le concille, qu'il ne le tient pour abbé, et choses semblables, dont je tiendray information avant que partir d'icy. Le vray seroit de les faire visiter par l'ordinaire, qu'est Mr de Tournay, et leur donner quelque réforme. Mais d'aültant qu'ilz prétendent exemption, qu'est nulle, je ne sçay comme y procéder pour le mieulx; et, à mon advis, il seroit milleur, et pour voz successeurs et pour eulx, qu'ilz fussent subjectz à l'ordinaire, ce que ne peult préjudicier à V^{tre} Ill^{me} S^grie, en quelque endroit que ce soit, et les tiendrat soubz bride.

Je ne faictz aulcun samblant encores et prendray advis à Mr d'Anchin. Certes je les tiens excommuniez à cause de leur rebellion, et ay dit au prieur de les en admonester et absouldre *ad cautelam*. Je ne faictz et ne feray caresse que ausdicts six. Avant partir, je parleray à eulx et leur

¹ Pour l'abbaye de St-Amand.

² On ne sait pas qui Morillon désigne ainsi.

³ Le prieur et le sous-prieur de St-Amand qui étaient à Douai avec les moines.

mectray au-devant les decretz du Concille, desquelz ilz font banière, mais ilz n'ont veu ce que les touche. J'avois escript doibs Aire audict prieur qu'il heut incontinent à faire partir ledict Damp Jacques pour Barisiz. Il 'répondit qu'il n'en feroit rien, ny pour moy, ny pour vostre vicaire, et demandit quelle charge j'en avoie de la part de V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}; que ferat bien d'en escripre au prieur, comme chose piécà par voz ordonnée soubs peine de désobeyssance. Avant de partir, je luy feray une recharge, présent temoings, pour tant plus convaincre sa contumace; le prieur en est en grand peine.

Ilz furent bien advisez de partir de Douay avant mon arrivée, car je heusse faict publier que personne ne leur heut administré vivres, à peine d'en non estre paiez, et feray rabatre sur le vin la despense qu'ilz y ont faict depuis le partement du prieur. J'ay parlé audict lieutenant affin qu'il regarde comme il veult prendre cognoissance sur lesdicts prieur et souprieur que il doibt renvoyer devant l'ordinaire; je verray comme il en userat. Vous religieulx avoient heu bonne réputation audict Douay, s'estans conduitz modestement; mais ledict Damp Jacques par sa sédition a tout gatté sur la fin.

J'ay icy trouvé Mr Viron qui se porte aultant bien qu'il feist de long temps, graces à Dieu, et besoignent sur les comptes, luy et Bourgeois avec le vicaire, car Berot demeure encloz à Valenchiennes. Nous fumes fort après pour vendre vos grains, que sont en plus grande quantité que ne les avons jamais veu, car chacun s'est forcé de livrer avant que les gens d'armes les puissent piller. Nous avons mandé des marchantz de Tournay et Douay, qui ont faict quelques offres, et le recepveur at offert plus que aulcuns d'eulx; si avec ce il heut voulu voz decharger du xx^{me}, il n'y fut poinct esté de mal. Enfin, nous avons résolu les vendre au plus offrant, dimenche que vient, selon la coustume d'icy, pour notre décharge, encores que ne pensons poinct que y proffiterez tant comme heussiez faict s'ilz se fussent venduz à main ferme, et que l'on n'heut heu à faire que avec ung, où maintenant il y aurat une infinité d'acheteurs.

Aulcuns de voz censiers d'Escaudain et lieux voisins, que sont gens de bien et catholicques, ont esté fort traveillez par la gensdarmierie; mais

¹ Il, non plus le prieur, mais Damp Jacques.

Mr de Crecques, lieutenant de la compagnie de Mr de Reulx, que se démontre fort amy en tout ce que touche ceste maison, les at fort solagez sans que par nous il en soit esté requiz, et at fait desloger plus de la moictié de sesdicts gens de guerre, dont j'ay mercié le dict Sr de Crecques passant par cy, et feray le mesme audict Sr du Reulx le véant.

Josse du Quesne, recepveur du quartier de Tournay, fut le xvii^e du mois passé mené au chasteau; je ne sçay encores pour quoy. Il at esté relaxé soubz caution. Je le sçauray, me trouvant là s'il est possible; c'est comme je pense, à cause qu'il sera esté du consistoire ¹.

..... L'on groulle de ce que j'ay licentié le professeur ²; dont il y avoit cause puis que l'on ne s'en servoit et que l'on l'avoit lessé icy affin d'ouyr ceulx de Douay ³; et Damp Jacques, comme j'ay répondu à aulcuns, souffit pour leur apprendre beaucoup de belles choses, selon l'audience qu'ilz luy donnent.

Les mananz de ceste vostre terre ont posez les armes, que les commissaires de Tournay sont venu quérir ⁴, par faulte que le grand maire ne les at apporté icy en l'abbaye; ce que je luy avoie bien expressément escript doibs Aire, et qu'il en tint bon inventaire, et que l'on meict un G. devant les noms de ceulx que sont Geutz, affin de à iceulx rendre cy après lesdictes armes plus tard que aux aultres. Il sera bien mal possible de recouvrer lesdictes armes, dont ferons notre mieulx.

¹ On manque de détails sur ce personnage dont il a déjà été question t. I^{er}, p. 443.

² Qui enseignait à l'abbaye pour les moines.

³ Les professeurs de l'Université de Douai.

⁴ Sur le désarmement du Tournaisis, ordonné par Noircarmes, voir les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 147, 160, 165, 166.

LIII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n° 903, fol. 335; analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 525.)

Madrid, le 17 février 1567 ¹.

Con el ultimo correo, que de aquí partió á los xii del pasado, os avisamos del recibo de una carta de vi de diciembre, y de lo que entónces se ofrecia, aunque no respondí particularmente á esta carta por estar aquel correo para partirse cuando llegó, y contener toda ella el advertimiento y medio, que me escribiades, para deshacer y disturbar las ligas de Flándes, y ser negocio que requiere la madura deliberacion que se deja considerar por la qualidad é importancia dél. Pero, aunque entónces os dí las gracias de lo que acerca esto me escribistes, y os dije lo bien que me parecia, no puedo dejar de tornar á deciros que me ha parecido muy prudente la forma y modo que habeis hallado para una cosa que tanto importa, como deshacer las conjuraciones y ligas que al presente hay en mis estados de Flándes, y agradeceros el cuidado grande que teneis de advertirme de lo que entendeis que conviene á mi servicio y bien de los negocios presentes; y así os doy muchas gracias por ello, y os ruego que continueis el avisarme de todo lo que entendiéredes que conviene á mi servicio, pues sabeis el caudal que yo hago de vuestros advertimientos; pero deste que nos habeis escripto no ha parecido que se debe usar ni emprender, hasta que las cosas de aquellos estados esten un poco mas establecidas y en diferentes términos de lo que al presente se hallan. Pero á su tiempo se hará lo que mas convenga, teniendo mucha cuenta con lo que nos habeis escripto para valernos dello, como de persona tan prudente y que tambien conocidos tiene los humores de aquellos estados. Y cuando desto se hubiere de tratar se hará con el secreto que conviene y vos encomendais.

¹ Le texte espagnol de cette lettre est imprimé dans la *Collecion de documentos inéditos para historia de España*, t. IV, pp. 537 et suivantes.

Despues recibimos otras dos cartas vuestras , de xvi y xviii de diciembre , y he holgado mucho de ver la cuenta que teneis de avisarme de todo lo que por allá os escriben de los negocios de Flándes , que , aunque Madama me avisa de ordinario de todo lo que allí se ofrece , me haceis mucho placer de avisarme de todo lo que por allá entendeis , y así os ruego que lo hagais con todas las ocasiones que se ofrecieren.

Lo mismo que vos me escrivis , que habiades entendido que los buenos de Flándes se animavan mucho con la nueva de mi yda , se ha entendido acá , y así se los anima quanto se puede con dar priesa á las cosas que son necesarias para mi yda , lo qual se continua y continuará siempre hasta que yo vaya sin perder punto en ello.

He holgado mucho de ver lo que nos escrivis de la gran asistencia y cuidado con que atiende Mr de Vergy para sustentar la religion en Borgoña , y esto mismo habemos entendido por acá y dádole las gracias por lo bien y cristianamente que se gobierna en ello ; y creo , lo que decís , que deve de hacer harta falta no tener presidente en aquel parlamento , y así pienso proveerle con brevedad.

Cuanto á lo que os parece que , en ninguna manera , conviene que Montigni ni Bergues salgan de esta corte hasta que yo me vaya , y quanto importa mirarles á las manos para que escriban á Flándes las menos veces que fuere posible , se hará lo que mas pareciere convenir ; y así se están aquí y estarán todo el tiempo que será menester , aunque ellos hacen harta instancia que se les dé licencia para partirse ; pero lo del escribir no se los puede estorbar tanto como seria menester , aunque se tiene harta cuenta con ellos y se hace lo que se puede , pero esta bien entiendo que no basta para estorbarles que no escriban , á lo menos á sus propias casas , lo que les parecerá.

He visto lo que me escrivis de las muestras que comienza á dar el conde d'Egmond de lo que le pesa de haverse metido en las ligas , y como no se acaba de asegurar de mi voluntad y ánimo , y la poca satisfaccion con que vive de su consciencia ; que , si esta se asegurase á él y á otros , poco seria menester paraque viviesen seguros de mi voluntad , pues nunca la han probado sino muy en su provecho , ni ha sido sino de su bien y reposo. Con todo esto se ha hecho lo que á vos os parece , todo el tiempo que ha parecido convenir , en escribir al dicho conde y al principe de Oranges ;

pero ellos han dejado de escribirme dias ha, y principalmente el de Oranges; que el d'Egmont agora últimamente me escribió una carta mas moderada que otras, que parece señal de querer tomar mejor camino. Pero de lo que en esto hubiere dará entera muestra ver como se gobierna en esta yda que ha hecho á sus gobiernos de que espero cada dia nuevas, para entender en que ha parado su yda, y el fructo y provecho que habrá causado; que no puede ya tardar correo de Flándes, porque las ultimas cartas que de allá tengo son de xi del pasado.

La carta del presidente Viglius, que nos envieis con la de xvii, recibimos y se tendrá de ella el secreto que encomendais ¹.

Lo que me escribís de lo mucho que Su Santidad habia sentido lo mal que se habia governado el obispo de Asculi en la comision que de su parte me havia traído, creo lo bien, ó á lo menos lo deve Su Santidad sentir, pues no se deve al amor y respeto con que yo trato con él tan nueva manera de proceder como la que conmigo se ha usado; y, aunque parte de la culpa de esto se ha querido hechar al obispo de Asculi, y á la demasia con que se ha governado, el dicho obispo se disculpa con decir que tenia orden é instruccion expresa de lo que ha hecho; y á la verdad yo lo creo así, porque las palabras que Su Santidad me escribe, en las cartas de su mano, responden mucho á esto, y las obras que me hace mucho mas; y esto es causa que me vaya ya pareciendo que todo esto no se puede atribuir á buena intencion, sino entender que nace de ruin voluntad de Su Santidad ó de las personas en quien cree mas que en nosotros. Y plegue á Dios que por el camino que Su Santidad piensa remediar los trabajos en que la cristiandad se halla no la meta en mayores, y dé este contento á los ruines y malignos que no desean otra cosa, y aun deben de pensar que por este camino y con su mismo medio y con sus escrúpulos, como quien le ha conocido el humor, podrán destruir lo que queda della. Y asi debria Su Santidad abrir el ojo y caminar en todo muy sobre aviso, y no dejarse vencer de los escrúpulos que cada uno le quiere poner delante.

En lo de la cruzada escribo al comendador mayor de Castilla lo que

¹ Al margen; de la mano del Rey, por el secretario: « si él le encomienda esta bien lo rayado, y sino puede excusarse. »

dél entendereis, y yo creo muy bien que vos haveis hecho en ello todos los buenos oficios posibles, así con Su Santidad como con las personas que en ello podrán aprovechar: que en todo es bien menester, porque sin ella no sé como tengo de poder resistir á la armada del Turco, ni aun como podrá ser conveniente mi yda á ninguna parte, dejando tan deproveido y tan á manifesto peligro todo lo de acá y las fronteras de Africa, y así podria ser de muy gran inconveniente no concederme Su Santidad esta y cualquiera otra gracia que se la pidiese para este efecto, y harto mayor escrúpulo que no él que tiene en concederme la dicha cruzada.

Bien creo que os habrá parecido muy conveniente mi yda á Flándes de la manera y con las fuerzas que pienso pasar allá, y agora es muy mas conveniente y necesaria porque ya no estan las cosas de aquellos estados de suerte que sea bien entrar en ellos de otra manera.

En lo que me escribís que se tenga mucha cuenta como se gasta el dinero que se embia á Flándes, se hace y hará lo que se puede, y él que se embia á Madama, mi hermana, es siempre limitado segun la necesidad que se ofrece y para lo que ha de servir, y con órden que no sirva para otra cosa sino para lo que de aqui se le señala particularmente.

He holgado mucho de ver lo que me escribís en cuanto á lo que toca á vuestro arzobispado de Malines, y os lo agradezco mucho, que es lo que conviene por agora, estando las cosas como estan, y con el tiempo se verá adelante lo que mas convendrá al servicio de Dios y mio; que bien sé que todos vuestros deseos y acciones van encaminadas á esto, pero por agora, como digo, esto es lo que conviene.

Quanto á lo que me escribis de lo que Polviller os havia escripto y ofrecido que nos podria servir en esta jornada con veinte mil hombres muy buena gente y católica, huelgo de entenderlo para si fuere menester, que por agora no lo será por tener ya nombrado, como haveis entendido, los que ha de juntar al duque Alba.

Ha sido bien avisarnos lo que habiades entendido, que en Chamberi habian preso aquellos hombres que iban sembrando peste, por órden de los de Ginebra, por los lugares por donde ha de pasar nuestro ejército, y lo que se decia que Franceses apercibian seis mil Esguirasos para la guardia de Leon, aunque ni el duque de Saboya, ni don Juan de Accuña, que ha estado con él estos dias pasados, como habreis entendido, no me han

avisado nada de esto. Pero si este apercivimiento no es para mas que para la guardia de Leon, no importa mucho ni hay que temer, aunque no dudo sino que Franceses querrán estar apercividos á la mira, para ver en que paran nuestras fuerzas y el ejército que mandamos juntar.

Lo que nos escribís que se tenga mucha cuenta de ordenar cuando fuere á Flándes Tisnacq, que los negocios se traten conforme á las instrucciones y órdenes que en ellos están dados, es muy necesario y se hará como convenga, principalmente á mi yda si antes no pudiere ser.

Bien me parece lo que decís que en ninguna manera se escriba en favor del arzobispo de Besanzon ni de la parte contraria, y así se hará; pues, como escribís, podrá ser que ellos entre sí se concierten.

Con la duquesa de Lorena se tendrá toda buena correspondencia, como á vos os parece, la cual me ha respondido ya á la carta que yo le habia escrito; y en lo del casamiento de su hija será bien esperar á ver en lo que para lo de Suevia ó del duque de Babiera.

De lo que me advertís, por vuestras cartas, que se tenga gran cuenta con los libros y predicadores que se embian á estos reynos, y con los puertos por donde pueden entrar, se tiene la cuenta que es razon, y así se ha dado orden á los Inquisidores y personas, que de esto tienen cuento, que esten muy sobre aviso.

La carta de don Hernando de Lanoy no ha llegado, y así holgarémos que haga otra, como vos le escribís, de cuyos servicios tendré siempre la memoria que es razon y lo merece la persona de don Hernando. El cargo de la artilleria, como haveis entendido, está ya proveido al conde de Meghen, por parecer que era lo que convenia á las cosas presentes, y no poderse hacer otra cosa : y así creo que á vos os habrá parecido muy bien.

En lo que decís del oficio que mandé proveer á vuestro sobrino no hay que decir, pues, siendo cosa vuestra y mereciéndole él, se havia de hacer así, pues yo las tengo en la cuenta y estima que es razon, como en todo lo que os tocase lo conoceréis cada dia. Muy Rev^{do}, etc.

LIII.

TRADUCTION.

Le Roi, qui a déjà accusé réception de la lettre du cardinal du vi décembre, y répond seulement aujourd'hui parce que son objet — les moyens propres à dissoudre les ligues des Flandres — demandait mûre réflexion. Le Roi répète qu'il apprécie les moyens préconisés par le cardinal dans l'occurrence, il le remercie derechef de ses avis et le prie de continuer à les lui faire parvenir, mais il ajoute :

Il ne nous a pas, cependant, paru bon de recourir aux moyens que vous indiquez, ni d'en essayer l'application, tant que les affaires de ces pays ne seront pas un peu plus solidement établies, et en d'autres termes qu'elles ne se trouvent maintenant. Au moment voulu on fera ce qui sera nécessaire, ayant grand égard à ce que vous avez écrit, et nous en servant comme de l'avis d'une personne si prudente et qui possède si bien la connaissance des humeurs de ce pays. Quand il faudra s'occuper de cela on agira avec le secret qui est convenable et que vous recommandez ¹.

Le Roi accuse ensuite réception des lettres du cardinal du xvi et du xxiii décembre, il lui en exprime sa reconnaissance et lui répète combien, malgré les avis détaillés qu'il reçoit habituellement de Madame, il tient à ce que Granvelle continue à lui faire savoir ce qu'on lui écrit des Flandres; puis il répond aux différents points des lettres :

Ce que vous m'écrivez avoir entendu que les bons, dans les Flandres, se raniment

¹ Il est à remarquer, cependant, que dès la fin de décembre la duchesse avait commencé l'exécution de mesures analogues à celles que préconisait Granvelle. Elle avait chargé les chefs des bandes d'ordonnance d'interroger leurs subordonnés pour savoir s'ils voulaient servir le Roi en tout et pour tout, en renonçant à toutes ligues au contraire, et elle avait écrit au prince d'Orange de mander devant lui, aux mêmes fins, les nobles et gentilshommes de sa gouvernance. Au commencement de janvier, dans une séance du conseil d'État, elle avait proposé que chacun déclarât vouloir servir le Roi envers et contre tous. Sa proposition avait été adoptée, grâce à l'impulsion de Mansfeld, par celui-ci, par d'Arshot, Meghem, Berlaymont et d'Egmont; et bientôt elle demanda aux seigneurs de confirmer par leur signature la promesse qu'ils avaient faite en conseil. Enfin, le 13 janvier, elle avait expédié une circulaire aux conseils de justice et aux cours féodales, leur enjoignant de faire comparaître devant les lieutenants des fiefs les vassaux et arrière-vassaux et d'exiger d'eux le serment en question. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 302, 305 et suiv., t. II, p. 161. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 298, 300, etc.

beaucoup à l'annonce de mon arrivée, nous l'avons également entendu ici. Aussi on les encourage tant qu'on peut, en pressant les choses nécessaires pour mon voyage; et cela se continue et se continuera toujours, jusqu'à ce que je parte, sans négliger aucun détail.

Le Roi apprécie les services rendus par M^r de Vergy en Franche-Comté; on lui en a rendu grâces; il croit aux inconvénients, signalés par le cardinal, de la vacance de la présidence du parlement de Dole et pense bientôt nommer un président.

Sur le conseil donné par Granvelle de retenir Berghes et Montigny en Espagne, jusqu'à ce que le Roi se rende en Flandres, et de les empêcher autant que possible d'écrire au pays, le Roi dit :

On fera ce qui paraîtra le plus convenable; ainsi ils sont ici et y resteront tout le temps nécessaire, bien qu'ils fassent de vives instances pour obtenir l'autorisation de partir ¹. Quant à ce qui en est de les empêcher d'écrire, on ne le saurait autant qu'il serait nécessaire, quoi qu'on les surveille de près et qu'on fasse pour le mieux. Je comprends bien, néanmoins, que cela ne suffit pas pour les empêcher d'écrire ce qui leur plait, au moins à leurs propres familles.

Le Roi a vu ce qu'écrivait Granvelle par rapport aux regrets que commence à manifester à présent le comte d'Egmont d'être entré dans les ligués, sur les inquiétudes qu'il ressent à l'endroit des sentiments du Roi, sur le trouble de sa conscience :

Que si lui et les autres avaient la conscience en paix, il faudrait peu de chose pour les rassurer à l'endroit de mes dispositions, car ils ne les ont jamais trouvées que fort à leur avantage et je n'ai jamais voulu que leur bien et leur tranquillité. On a fait en tout cela ce que vous conseillez, aussi longtemps qu'on l'a cru utile, en écrivant au susdit comte et au prince d'Orange; mais il y a longtemps qu'ils ont cessé de m'écrire, surtout le prince d'Orange. Le comte d'Egmont, tout récemment, vient de m'écrire une lettre plus retenue que ses lettres antérieures : cela paraît témoigner qu'il veut suivre une meilleure voie. Néanmoins on saura tout à fait à quoi s'en tenir, sur ce point, quand on verra comment il s'est conduit dans le voyage qu'il vient de faire dans ses gouvernements. J'attends tous les jours des nouvelles de ce voyage pour savoir à quoi il a abouti et quels fruits et bons résultats il a produits; le courrier des Flandres ne peut tarder, car les dernières lettres, que j'ai de là-bas, sont du xi du mois passé ².

¹ Voir ce qu'écrivaient Berghes et Montigny à la duchesse de Parme, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 498, 504, 515, 518.

² On les trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 504.

Le Roi a reçu la lettre de Viglius que le cardinal lui a envoyée ; il gardera, en ce qui la concerne, le secret que le cardinal lui recommande ¹.

Passant à ce que Granvelle dit du grand mécontentement que Sa Sainteté aurait ressenti de la manière dont l'évêque d'Ascoli avait rempli la commission qu'Elle lui avait donnée auprès du Roi, celui-ci répond :

Je le crois bien : ou tout au moins Sa Sainteté doit en être mécontente ; car une façon de procéder si nouvelle, comme celle dont on a usé envers moi, n'est pas en rapport avec l'affection et le respect que je Lui montre en traitant avec Elle. Bien que Sa Sainteté veuille attribuer en partie la faute de ce qui a été fait à l'évêque d'Ascoli et au zèle outré avec lequel il a agi, cet évêque s'excuse en disant avoir suivi dans l'occurrence une instruction et un ordre exprès. Et, en vérité, je le crois ainsi ; car les termes dont se sert Sa Sainteté, dans les lettres autographes qu'Elle m'écrit ², y correspondent fort, et bien plus encore les procédés dont Elle use envers moi. C'est pourquoi j'en suis déjà à me persuader que tout cela ne se peut attribuer à de bonnes intentions, et à croire, au contraire, que cela procède de mauvais sentiments nourris par Sa Sainteté, ou par des personnes auxquelles Elle accorde plus de confiance qu'à Nous. Plaise à Dieu que Sa Sainteté, grâce à la façon par laquelle Elle pense remédier aux difficultés dans lesquelles se trouve la chrétienté, ne la jette pas dans des difficultés plus grandes, et ne procure pas cette satisfaction aux méchants et aux malintentionnés ! Ceux-ci ne désirent que cela : et même ils doivent penser que, par cette voie et avec l'aide de Sa Sainteté Elle-même, — grâce à ces tendances scrupuleuses que chacun Lui connaît — ils pourront détruire ce qui reste de la chrétienté ! C'est pourquoi Sa Sainteté devrait ouvrir les yeux, agir en toutes choses avec beaucoup de prudence, et s'efforcer sans relâche de combattre les scrupules que le premier venu vient Lui suggérer.

Par rapport à l'affaire de la cruzada, le Roi, après avoir dit qu'il écrit au grand commandeur de Castille ce que le cardinal entendra de lui, et après avoir exprimé sa conviction que le cardinal a fait son possible dans l'occurrence, ajoute :

A tout point de vue la cruzada est bien nécessaire ; car, sans elle, je ne sais comment être en état de résister à la flotte du Turc, ni même comment il pourra convenir que j'aie n'importe où, laissant l'Espagne et les frontières d'Afrique si dépourvues et en présence d'un péril si manifeste. Il pourrait donc y avoir grand inconvénient à ce que

¹ En marge de la minute de la lettre se trouve, de la main du Roi, l'apostille suivante pour le secrétaire : « S'il recommande le secret le passage souligné est bien ; sinon on peut le supprimer. »

² Allusion, sans doute, au bref du 17 janvier 1567, dont les termes étaient fort pressants. Ce bref est imprimé dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 531.

Sa Sainteté ne m'accordât pas la cruzada, et toute autre grâce qu'on Lui demanderait pour le même objet, et ce serait là le fondement pour un bien plus grand scrupule que celui qui L'empêche de me l'accorder.

Le Roi croit bien que le cardinal approuvera la façon dont il veut aller en Flandres, et les forces dont il compte se faire accompagner. Maintenant cela est encore beaucoup plus convenable et nécessaire, car déjà les affaires de ces pays sont dans de tels termes qu'il ne serait pas prudent de s'y présenter dans un autre appareil.

Répondant à ce que Granvelle a écrit touchant les dépenses, auxquelles on se livre dans les Pays-Bas, il dit : on fait et on fera ce qui est possible; les fonds, qui s'envoient à Madame, sont toujours limités suivant les besoins qui se présentent et l'objet auquel ils sont destinés, avec ordre de ne pas les détourner de la destination spéciale qu'on leur assigne d'ici ¹.

Il se réjouit de ce que le cardinal écrit par rapport à l'archevêché de Malines. On verra avec le temps ce qui sera le plus utile au service de Dieu et du sien, seuls objets, le Roi le sait, que le cardinal a en vue.

Il est satisfait de connaître les offres de Polweiler pour en profiter s'il en était besoin. Maintenant il n'est pas nécessaire d'y recourir : ceux que le duc d'Albe doit rallier sont déjà nommés.

Le cardinal a bien fait d'avertir de l'incident de Chambéry et des levées faites par les Français en Suisse; cependant ni le duc de Savoie, ni don Juan de Acuña qui naguère est allé auprès du duc, n'ont parlé de rien. Les armements des Français, s'ils se font pour garder Lyon, n'inquiètent pas le Roi; d'ailleurs il suppose bien que les Français voudront être sur leurs gardes et aux aguets pour voir à quoi servira l'armée qu'il rassemble ².

Le cardinal conseillait de donner ordre, lors du passage de Tisnacq en Flandres, pour que les affaires se traitent conformément aux instructions et ordonnances existantes : le Roi trouve aussi la mesure fort nécessaire; on agira comme il convient, spécialement à Son arrivée si cela ne peut se faire plus tôt.

Le Roi trouve aussi qu'il n'est pas à propos d'intervenir dans l'affaire de l'archevêque de Besançon. Il s'abstiendra.

On tiendra correspondance avec la duchesse de Lorraine, et l'on attendra l'événement par rapport au mariage de sa fille.

On exercera en Espagne la surveillance que le cardinal recommande pour empêcher

¹ Dans une lettre du 26 mars le Roi disait encore à la duchesse : « Il ne convient en façon quelconque employer les dictes deniers à autre usage qu'en ce qu'ilz sont deschargez... et selon ce sera besoin que l'on se conduise, à quoy vous prie d'avoir regard... » Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 223.

² Dans le fait la cour de France s'inquiétait des armements considérables de Philippe II. Le 24 décembre le Roi avait écrit à Forquevaux de se donner toutes les peines du monde pour en pénétrer la véritable destination. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 228.

l'entrée des prédicants et des livres hérétiques; les inquisiteurs, et les personnes dans les attributions desquelles la chose rentre, ont reçu l'ordre d'être fort sur leurs gardes.

La carte de don Fernand de Lannoy n'est pas arrivée. Le Roi serait satisfait que le comte en fit un autre exemplaire. Il se souviendra toujours de ses services et de ses mérites. Quant à la charge de l'artillerie, elle a été donnée, comme le cardinal l'aura entendu, au comte de Meghem, parce qu'il a paru que c'était la nomination la plus appropriée à la situation présente des affaires, et qu'on ne pouvait faire autrement. Le Roi se persuade, en conséquence, que le cardinal trouvera cela fort bien ¹.

Quant à la charge donnée au neveu de Granvelle, elle devait l'être puisque le neveu en était digne et que c'était une affaire personnelle pour le cardinal, etc., etc.

LIV.

LE SECRÉTAIRE ESTEBAN PRATS AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée avec des extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, tome I^{er}, n^o 526.)

Bruxelles, le 25 février 1567.

Brederode, après avoir reçu la réponse de Madame à sa dernière requête ², s'est

¹ Meghem était nommé maître et capitaine de l'artillerie, en remplacement de feu le Sgr de Glajon, depuis le 30 décembre. Comme le Roi désirait qu'il laissât, à cette occasion, le gouvernement de la Gueldre, et qu'il tenait à celui-ci, il commença par refuser sa nomination. Après quelques négociations il finit par prendre l'artillerie sans abandonner son gouvernement, et par les conserver tous les deux jusqu'à sa mort, en 1574. A cette époque le comte de la Roche fut proposé au Roi, pour succéder à Meghem dans l'artillerie, par Requesens lui-même. Le Roi acquiesça à cette proposition. Mais comme, à l'arrivée des dépêches royales, la Roche venait de prendre possession du gouvernement de Hollande, Requesens ne leur donna pas suite. — *Supplément à Strada*, t. II, p. 528. — *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 507. — ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, 2^e série, t. I^{er}, pp. 209, 215; P. Henrard, *L'artillerie en Belgique*.

² Pour l'intelligence des lettres qui vont suivre, il est indispensable de résumer ici quelques faits capitaux. Après les conférences que Brederode avait eues avec Quaderebbe et de la Torre, il y avait eu, entre lui et la duchesse, un échange de lettres imprimées aujourd'hui dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 428, 431, 432, 434, cv1, cx, etc. Brederode voulait venir présenter à la duchesse une nouvelle requête, au nom des confédérés. Mais comme la duchesse refu-

déclaré résolument pour les hérétiques et les confédérés contre le Roi ¹. — Capitaines nommés par le parti révolutionnaire à Anvers, parmi lesquels d'Andelot, Villers et van der Aa, ancien gentilhomme de la duchesse ². — Le prince d'Orange et le magistrat ont prescrit à tous les confédérés de quitter la ville : Brederode est parti avec plus de mille Wallons, ses alliés et stipendiés ; ils se sont embarqués ³. — On a commencé à quitter les masques. Prats craint que le prince d'Orange ne quitte le sien, parce que son beau-frère, le comte de Nieuwenaer, a été à Bruxelles le 21, que, sans parler à Madame, il est allé trouver le comte d'Egmont dans son lit, et qu'après cela il est retourné à Anvers où est le prince. On présume que, comme le comte d'Egmont s'est déclaré pour le Roi ⁴, le comte de Nieuwenaer est venu lui dire, de la part de ceux de

sait de le recevoir, et comme elle interdit même l'entrée de Bruxelles à lui et à ses principaux adhérents, il finit par envoyer sa requête, le 8 février, avec celle que les sectaires avaient présentée aux confédérés. En écrivant au Roi, le 10 février, la duchesse de Parme disait que Brederode agissait d'après un conseil que le comte d'Egmont aurait donné au comte Louis de Nassau : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 508. La duchesse devait se tromper quant à l'intervention du comte d'Egmont dans l'occurrence. En effet, il n'est pas question de cette intervention dans les charges dressées plus tard contre le comte ; et le nom de celui-ci n'est pas même prononcé dans les curieux détails, extraits des Archives par M^r Gachard, sur l'origine et la rédaction de la requête du 8 février 1567, pour la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cvii, note 5^{me}. La duchesse répondit à Brederode le 16 février. Comme sa lettre, la requête du 8 février, la requête des sectaires, ne sont pas imprimées dans les collections de documents les plus répandues, et qu'elles dessinent nettement les divergences de vues entre Marguerite de Parme, d'une part, et Brederode avec ses adhérents et soutiens de l'autre, nous n'hésitons pas à les reproduire comme annexes à la présente lettre.

¹ Allusion à la confédération de Brederode avec les églises protestantes, dont on a parlé plus haut, p. 244, note 2^{me}. Voir en outre Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cx, cxii et notes. Par une lettre du 16 février, Brederode venait de nommer Marnix de S^{te}-Aldegonde trésorier général de la nouvelle confédération : Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 150.

² Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxii et suivantes, et notes. Dès le mois de janvier il était décidé que, au cas où la requête à présenter par Brederode serait rejetée, on recourrait à la force, tant en faisant venir les Allemands, qu'au moyen de gens que rassemblerait Brederode.

³ Voir Gachard, *ibidem*.

⁴ Le comte d'Egmont avait signé, le 16 ou le 17 février, la déclaration écrite que la duchesse lui avait demandée, confirmant les promesses qu'il avait déjà faites, en termes généraux, avec d'autres chevaliers de l'ordre en séance du conseil d'État. Il ne s'y était décidé qu'après certaines tergiversations. Voir pour les détails : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 520, 521 ; t. II, p. 610. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cviii, note 2^{me} ; *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XV, pp. 256, 257 ; De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, p. 152. On trouve dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 542, la lettre du 4 mars par laquelle le comte annonçait au Roi qu'il avait renouvelé son serment, etc.

la ligue, qu'il serait tenu pour infracteur de sa parole au cas qu'il agit contre ce qu'il avait signé. Depuis que le comte d'Egmont s'est déclaré, les seigneurs du Risoir, van der Meere ¹ et Casembroot sont venus dire à Madame qu'ils n'avaient pas consenti à la dernière requête.

LV.

ANNEXES A LA LETTRE DU SECRÉTAIRE PRATS ².

N° 1. — REQUÊTE PRÉSENTÉE AU NOM DES SECTAIRES AUX SEIGNEURS ET GENTILSHOMMES CONFÉDÉRÉS.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 139 à 142. — M. F.)

Sans date, commencement de février 1567 ³.

Messeigneurs; pour l'affection ardante que nous avons tousjours eu de veoir, par ung heureux et ferme establissement du service de Dieu et du Roy, en ce Pays-bas, ses obéissans et fidelles vassaulx et subjects jouyr d'ung estat sy prospère et sy long temps désiré, nous avons esté grandement esjouyz quant nous avons apperceu quelque commencement de ceste félicité, par le moyen de l'accort faict le xxv^e d'agoust; or espérons nouz qu'ung tel bien (l'establyssement duquel estoit fondé, comme il vous a pleu nous déclarer sur le commandement de Son Altèze et les promesses des Seig^{rs} chevaliers de l'ordre) seroit inviolablement gardé pour la prospérité du pays et satisfaction des subjectz de Sa Ma^{te}. Mais à nostre très grand regret nous avons piechà trouvé, et trouvons journellement de plus en plus par claires, pernicieuses et très dangereuses expériences, que l'assurance quy nous a esté donnée par voz Seign^{tes} n'ha servy à aultre chose que pour nous arrester comme tout court et endormir, ce pendant que les moyens se prépareroient et enchemineroient pour nous entièrement ruyner et accabler. Car là où nous estimions, suyvant les promesses qu'il vous a pleu nous faire et déclarer,

¹ Voir t. I^{er}, p. 312, note 1^{re}.

² Les trois pièces, qui sont comprises dans cette annexe, furent remises à la duchesse, avec une lettre d'envoi de Brederode imprimée dans Te Water, ouvr. cité, t. IV, p. 254, par Guillaume de Blois, dit Treslong: voir Bor, édition citée, p. 149.

³ Cette pièce est imprimée dans Te Water, ouvr. cité, t. IV, pp. 262 et suivantes.

que l'intention du Roy et de Son Altèze estoit que l'inquisition et exécution des placards sur le fait de la religion cesseroit, et que les presches publiques seront permises déclarans que par icelles estoit entendu l'entier exercice de nostre religion, jusques à ce qu'aultrement en seroit advisé et résolu par Sa Ma^{te} et les Estats généraulx de ces Pays-bas légitimement assablés¹; maintenant, contre toute espérance fondée en voz promesses, nous avons veu que les placards ont esté rigoreusement exécutez, en emprisonnant aucuns quy n'ont voulu jurer de persévérer à tousjours en la foy de l'Église Romaine; on a poursuivy les ministres de la parole de Dieu jusques à en pendre aucuns, arrachier les barbes aux aultres, tirer et deschargier harquebouses sur eulx, dont aucuns quy estoient près d'eulx ont esté mortellement navrez. On a rué sur les assemblées, tué misérablement queulcuns pour s'estre trouvé aux prédications, aultres pour avoir chanté des psaulmes retournans des presches, banny aucuns pour avoir fait baptizer leurs enfans en l'esglise réformée, ravy et fait rebaptizer par force les enfans des aultres, baptizés en icelle publiquement, se déclarans en cela plus tost anabaptistes qu'observateurs de leurs anchiens canons; envoyé lettres par tout le pays, suyvant lesquelles deffences ont esté faictes de ne faire aucun exercice de la religion, avecq menasses de la mort à touz ceulx qui contreviendroyent de sorte qu'en plusieurs lieux non seulement les prédicans sont entre laissés, mais aussy plusieurs fidelles subjectz de Sa Ma^{te} ont abandonné, pour les menasses, le pays, femmes et enfans. L'on voyt aussi comment, pour hayne de la religion dont nous faisons profession, ceulx de Valenchiennes et tout le pays d'alenthour sont grieffement affligez, voire plus qu'ilz n'ont esté jammays en ces guerres dernières par les ennemis manifestes du pays, et n'y a nulle doubte que, si l'on vient au dessus d'eux, incontinent après toutes les aultres églises n'ayent à attendre le mesme, comme on voyt aussy en Geldre, Frize et ailleurs, où samblables entreprises se font journellement; mesmement qu'en plusieurs endroitz de ce pays on tâche, non seulement par secrètes menées et practieques avecq les magistratz et Estats parti-

¹ On lit dans les confessions de Pérégrin de Lagrange :

« Requis comment ilz vouloyent palier ou fonder leur intention sur le dict compromis (du 23-
 » 25 août), puisque par icelluy le dict libre exercice de leur religion ne leur estoit permis? — Diet
 » que le dict compromis accorde les presches ès lieux où qu'elles avoyent esté faictes, soubz le nom
 » de laquelle presche ils entendoient estre comprins le libre exercice de leur religion, d'aultant plus
 » que les gentilzhommes assemblez à St-Tron, et traictanz entre eulx pour parvenir au dict compro-
 » mis, avoyent promis aux députés des églises, illec présens, entre lesquels estoit luy qui parle et
 » François Du Joncq, ministre en Anvers, de les maintenir en leur religion jusques à tant que aultre-
 » ment seroit ordonné par les Estatz généraulx. — Requis pourquoy les gentilzhommes ne sont
 » insisté de faire insérer le libre exercice de la religion, aussy bien que de faire les presches, puisqu'ilz
 » avoyent promis ausdictes églises comme il est dict? Diet ne sçavoir la cause, » etc., etc. — *Bulletin
 historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, mars 1879.

culiers, mays aussy ouvertement et par voye de fait, d'extirper le susdict exercice de nostre Religion. En somme, on voyt remplir le pays de gendarmerie, par laquelle ceulx de ladicte religion en plusieurs villes et villaiges ont esté et sont plus rudement traicté quilz n'ont esté par cy devant par les ennemis estrangiers; ilz sont outragiés, pillés, fouragiés; leurs femmes et filles forcées, avecq plusieurs aultres insolences intolérables assez notoyres. Toutes lesquelles choses sont, comme seayvent Vos Sg^{ries}, directement contraires à vostre requeste du v^{me} d'avril et aux susdictes promesses et assurances que nous avez si souvent faictes; et ores qu'aucuns faysans proffession de la mesme religion se peuvent estre obliez après lesdictes promesses, avant toutefois qu'on eust traicté avecq eux, si est ce que cela ne doibt apporter préjudice aulx aultres qui en sont bien marris; joint que dès lors qu'on a commenché traicter avecq eux, il n'ont point faict difficulté de condescendre à toute rayson; mesme si on treuve que queleun d'entre nous aultres face chose quy ne convienne, nous sommes contens, comme aussi la rayson le veult, qu'il soit chastié selon l'exigence du cas.

Et comme ainssi soit que telle ait esté nostre intention conjointe avecq une affection ardante et désir de nous tenir en toute modestie, rendre toute obéissance et faire tous aultres devoirs requis, sous esperance aussi que serions maintenuz en l'exercice libre de la susdicte religion, vos Seigneuries peuvent maintenant penser si ceulx qui s'estimans bien assurez, sous vos promesses, se treuvans ainsi outrageusement affligés ont matière de se complandre d'avoir esté abusés et comme menés à la bouscherie, et, sous couleur de liberté obtenue, réduis maintenant en désolation extrême. Or, avous-nous estimé estre plus que temps de vous remonstrer ce pitoyable estat et quant et quant vous supplier qu'il vous playse nous déclairer ouvertement si c'est véritablement de la part de Son Altèze et des Seig^{rs} chevaliers de l'ordre que nous avez faict les promesses èsquelles nous sommes appuyez jusqu'à présent, que l'entier exercice de nostre religion nous estoyt permis ores que les escripts feissent seulement mention des presches, et que personne pour cest esgard ne seroit jamais recherché ny molesté; et qu'il plaise à V. Sg^{ries} bien à certes considérer que de ces promesses et observations d'icelles dépend vostre honneur et réputation et des Seig^{rs} chevaliers de l'ordre: car ei celles vous ont esté faictes de la part de Son Altèze par les susdictz Seig^{rs}, comme ensuyvant leur déclaration et la vostre nous avous estimé jusqu'à présent, c'est merveille qu'elles sont si publiquement enfraintes et rompuez avecq telles calamité et désolation du pays; et si au contraire il n'y a eu de la part de Son Altèze et desdictz Seig^{rs} aulcune telle promesse, qu'a ce esté de nous les proposer et persuader, sinon attirer et plonger en ruyne irréparable une infinité de bons et loiaux subjectz de Sa Ma^{te}? Mays, à Dieu ne plaise, que nous présumions acte si indigne de vostre noblesse; toutesfois d'autant que l'affliction présente, contraire aux promesses, pourroit imprimer et augmenter de plus en plus telle opinion de V. Sg^{ries}, nous les supplions bien humblement et instamment qu'il leur plaise

faire apparoistre par effect que les susdictes promesses vous ont esté véritablement faictes, de sorte que les traictéz faictz avecq vous soient inviolablement observéz d'une part et d'autre; voire et que nous en puissions avoir telle assurance à l'advenir que, pour l'exercice de nostre religion, ne soyons plus ainsi molestés et affligés, et nommément que noz frères de Valenchiennes et des lieux circonvoisins puissent estre promptement délivrez de la grieffe et extrême affliction dont ilz sont pressez, et dorsenavant traictiez comme fidèles et loyaux subjectz de Sa M^{te}, ainsi qu'ilz ont tousjours esté; et qu'en oultre il vous plaise faire de vostre part remonstrance et supplication à Son Altèze et aux susdictz Seig^{rs} chevaliers de l'ordre, de la part desquelz nous avez donné l'assurance susdicte, d'avoir pitié de ce Pays-bas, affin qu'il ne soit ainsi ruinéz et désolé, ains qu'ilz faicent debvoir et office de vrais gouverneurs et amateurs de la patrie, en appaisant les troubles esmeuz et empeschans les entreprinses et machinations par lesquelles nous sommes menassez d'une prochaine et totale ruyne; en assurant S. A. et lesdictz Seig^{rs}, chevaliers de l'ordre, que nostre intention et désir est, comme tousjours a esté, de nous submettre entièrement à ce que nous sera commandé, moyennant que l'entier et publicq exercice de nostre religion nous soit réservé, comme il nous a esté accordé et promis. Supplians pour conclusion que, si l'intention de Son Altèze et de leurs Seig^{rs} est aultre qu'il ne nous ha esté promis, cela nous soit ouvertement déclaré, affin qu'un chacun saiche comment il aura à faire, conduire et régler, pour éviter et prévenir, aultant qu'il plaira au Seigneur nous en faire la grâce, les grieffes et extrêmes afflictions dont nous sommes présentement menassés; ce ferez, etc.

LVI.

N^o 2. — REQUÊTE DES NOBLES CONFÉDÉRÉS A LA DUCHESSE DE PARME ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 138-139. — M. F.)

8 février 1567.

Madame : Il nous desplaist grandement que en ung temps si turbulent et divers, estant V. A. occupée aux affaires de ces pays, sommes constrainctz de l'importuner de noz

¹ Cette pièce est imprimée, avec quelques variantes d'orthographe, dans Te Water, ouvr. cité, t. IV, p. 286, et dans Diegerick, ARCHIVES D'YPRES, *Documents du XVI^e siècle*, etc., t. III, pp. 278 et suivantes.

doléances et luy donner à cognoistre les calumnies et oultraiges desquelz on nous charge, non seulement à nostre grand deshonneur et dangier, mais à la totale ruyne de tout le pays, ce que avons désiré et désirons encoires d'éviter en tant que à nous est, en y employans corpz et biens. Mais nous espérons que la grande nécessité nous servira d'excuse souffisante de ce que cherchons nostre recours envers V. A., nous sentans grevez en plusieurs endroitz, tant par beaucoup de calumnies assez notoires que par les dangiers de nostre honneur, réputation et hazard de nostre propre vie.

A ceste occasion avons requis Mons^r de Brederode, avec aulecuns gentilzhommes, se vouloir trouver par devers V. A. pour luy remonstrer comment nous estimons qu'elle se souviene des troubles et tumultz qui ont esté par deçà le mois d'aougst dernier passé, lorsque plusieurs du comun peuple avoient prins les armes en se desbordans en plusieurs endroitz. Lesquelles troubles furent appaisées par la saige résolution qu'il pleust alors à V. A. prendre, avec l'advis des Seig^{rs} chevaliers de l'ordre, président et conseillers d'Estat, selon qu'il appert par l'aceord faict le xxv^e du dict mois d'aoust, suyvant lequel, et le serment faict par noz députez à V. A., nous en particulier nous sommes employez pour mectre toutes choses en repoz et tranquillité, avec telle fidelité que pourroit estre requise de gentilzhommes très affectionnez au service de Sa Ma^{te} et du bien public, dont prenons Dieu, le Souverain Juge, en tesmoing, le prians qu'il face ainsy de noz âmes. Et, oires qu'ait esté plus difficile en ung lieu que l'autre de redresser les choses ainsy pour le premier instant, comme V. A. nous avoit enjoinct, et nous le désirions, ce que ne fault trouver estrange pour les mauvaises offices et bruietz que aulecuns meschans espritz et gens nullement affectionnez à susdict service de Sa Ma^{te} ont faict et semé d'ung costé et d'autre, si est ce que ne faisons nulle doubte que, en suyvant ce chemin là, toutes les affaires se fussent bien portez avec le temps, et le pays remis en toute tranquillité.

Or, Madame, comme nous pensions estre en la plus grande tranquillité, et que l'apparenee estoit desjà fort bonne que le tout se porteroit de jour à aultre de mieulx en mieulx, actendans la bonne résolution qu'il eust pleu de prendre à Sa Ma^{te}, avec l'advis de ses Estatz-généraulx, est survenu, contre tout espoir, ung souldain changement entièrement (à correction très humble) contraire à ce que les susdictz Seig^{rs}, avec lesquels avons traité, nous avoient promis et asseuré par le commandement de V. A. Car, en premier lieu, l'on a despesché lettres par toutes les villes pour défendre l'exercice de la religion, lesquelles ont esté publiez et exécutez en plusieurs lieux, là où, touteffois, l'effect des presches accordez se devoit consuyvre, et icelles se pouvoient continuer en la mesme forme qu'estoient tenuz auparavant; en quoy aussy estoient comprins les exercices de leur religion, dont desjà avoient usé, comme aussy nulle part se font presches d'aucune religion que quant et quant n'y ait eu l'exercice de la mesme religion; suyvant quoy aussy, les gouverneurs traictant avec ceulx desdites religions, leur ont accordé

le libre exercice d'icelles, et nous aussy, ce suyvant, en avons aussy asseuré le peuple, lequel, se voyant frustré de son attente et desdictes assurances, s'en commenche à prendre à nous, et nous charge de ne nous estre acquitez de nostre promesse, ainsy comme V. A. pourra veoir par la requeste cy attachée, dont ce pourroit souldre plusieurs inconveniens qu'ung chascun peut aisément estimer.

En outre l'on voit évidamment, tant par les lettres de V. A. que plusieurs aultres fachons de faire, qu'on tâche du tout, voire par voye de faict, leur oster les presches, oultrageant et emprisonnant les ministres et aultres de leur religion, le tout contraire au dict accord, et sans que par Sa Ma^{te}, avec l'advis des susdictz Estatz-généraux, il soit ordonné; davantaige nous avons veu le mauvais traictement qui a esté faict du passé et se faict encoires journellement aux gentilzhommes confédérez, et la diffidence que l'on a d'eulx, en général et particulier, sans leur déclarier porquoy: de sorte que non seulement on défend aux Sg^{rs} de les hanter, mais aussy on leur commande de sortir les villes de Sa Ma^{te} sans aucune occasion, et les faict-on guetter sur les champs pour les appréhender comme s'ils estoient ennemis du Roy et de la patric; laquelle chose ilz n'ont aucunement desservy, se estans fidèlement acquité de leur devoir en tout ce que leur vocation et promesse portoit; et, que plus est, répugne directement au susdict traicté par lequel toutes diffidences devoient cesser, et l'assurance promise inviolablement estre observée.

En outre, les levées des gens de guerre qui se font tant deliors que dedans le pays, nonobstant les promesses faictes adonc à ce contraires par les Seigneurs, avecque toutes les choses susdictes et plusieurs aultres trop longues ici à réciter, nous donnent grandement occasion de présumer que le tout se brasse contre nous aultres, et aussy contre ceulx de la religion, ausquelz avons asseuré le contraire. Dont s'ensuyvent non seulement nostre ruyné en particulier, mais aussy celle de tout le pays, comme ce appert par les insolences que les soldatz commectent par tout, et principalement contre les gentilzhommes confédérez, menasséz et de faict mal traictéz, et semblablement contre ceulx desquelz l'on at opinion que se meslent de la dicté religion, qui ne sçauroient avoir pis des ennemis manifestes du pays, ce qui est notoirement contraire à nostre requeste du v^e d'apvril et les traictiez souventes fois cy-dessus alléguéz. Que s'il y avoit quelques ennemis du pays, ou estrangiers ou domestiques, nous ne voudrions aucunement contredire, ains nous employer les premiers du tout nostre pouvoir à ce qu'il fust remédié par le moyen de la gendarmerie; mais nous trouvons icy non seulement dangereux, ains contre raison, de faire lever des gens de guerre contre la promesse à nous faicte.

Et de tout ce que dessus avons toujours eu patience, espérans que les Estatz, ou bien les Seigneurs, ayans pitié de ce pauvre pays et esgard à l'équité de nostre cause, moyenneroient vers V. A. à ce que tout fust pacifié et réglé selon l'accord susdict,

jusque à ce que par Sa Ma^{te}, avec l'avis des Estatz généraulx légittement assemblez, y fusse aultrement pourveu. Mais voyant, Madame, que tout nostre espoir est failly, et que les tortz et oultraiges ne cessent ains s'augmentent d'ung jour à aultre, et qu'on s'arme de plus en plus, nous n'avons peu délaisser d'avoir nostre recours vers V. A., ainsy qu'avons faict par cy-devant, la suppliant très-humblement nous faire ceste faveur et grâce de nous vouloir déclairer si son bon plaisir est d'entretenir l'accord, et permectre avec les presches l'exercice qui en dépend inséparablement, selon qu'avons donné cognoistre au peuple de la part de V. A. et desdictz Seigneurs, et quant et quant maintenir les assurances qu'elle donne à nous aultres gentilzhommes confédérez.

Et affin que tout cecy puisse estre mieulx effectué, et l'affection de V. A. tant envers le peuple qu'envers nous aultres, et généralement envers le pays, puisse être mieulx cogneue, qu'il luy plaise faire casser toute la gendarmerie qui at esté levée, et se lève encoires, directement contre la dicte promesse qu'on nous a faict, et quant et quant faire cesser les placcartz faictz depuis au contraire des dictes promesses; en ce faisant, V. A. se peult assurer que tout le pays demeurerat en repos et tranquillité, et nous aultres mectrons tousjours corps et biens pour le service de Sa Ma^{te} et de V. A. envers tous et contre tous; là où au contraire, si ce que dessus ne s'effectue bien tost, est grandement à craindre que plusieurs inconveniens et domaiges irréparables ne s'ensuyvent, mesmement ungne grande effusion de sang du povre peuple, qui sur nostre parole s'est tenu pour assuré, lesquelles choses seront à nostre très-grand regret. Qui at esté cause de faire cest advisement et présenter ceste requeste à V. A., affin de nous acquitter de nostre devoir tant envers Sa Ma^{te} qu'envers la patrie; supplians très-humblement que le bon plaisir de V. A. soit de nous donner bonne et brieffve response là-dessus, affin que nous puissions sçavoir comment nous régler; et ferez bien, etc.

LVII.

N° 5. — RÉPONSE DE LA DUCHESSE DE PARME AU SEIGNEUR DE BREDERODE ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 144 à 146. — M. F.)

Bruxelles, le 16 février 1567.

Mon cousin : J'ay reçu vostre lettre du viii^e de ce présent mois, avecq laquelle m'avez envoieé une requeste, de la part (comme dictes) des gentilzhommes confédérez, avecq celle qui à vous et iceulx auroit esté présentée de la part du peuple de ce pays. Et ayant le tout bien veu et entendu et considéré, je ne puis comprendre qui sont ces gentilzhommes, ny le peuple de ces pays qui peulvent avoir part au susdictes requestes, actendu que la plus part des gentilzhommes qu'ilz, au mois d'apvril, vindrent avecq vous me présenter la requeste, se tiennent, comme j'ay peu entendre, satisfaits de la déclaration du Roy, Monseigneur, faite allendroiet de l'inquisition, rigueur des placartz et l'assurance, et viennent journellement le déclarer avecq offre de servir Sa Ma^{te}, conformément à son intention. Et néantmoins je ne puis délaissier de vous dire que je ne puis assez me donner de merueille que l'on prétend de me vouloir persuader que j'ay accordé une chose, sçavoir l'exercice de la nouvelle religion, que je ne pensiz oncques, ains au contraire aiant entendu que aucuns de cez confédérez, qui furent icy au mois d'aoust dernier, avoient escript à quelques ungs de la dicte religion qu'ilz leur donnoient toute assurance pour l'exercice d'icelluy, je me suis bien souvent doulue de ce que, en contrevenant à ce que si récemment l'on venoit de traicter, l'on leur avoit donné entendre cela, non-obstant que, par l'accord qui s'estoit fait, les dictz confédérez avoient promiz faire leur mieulx et tous bons offices pour empescher que les presches ne se feissent és lieux où elles n'avoient esté faites, voire empescher que és lieux où elles s'estoient faites l'on n'usast d'armes, scandales et désordre; par où tant s'en fault qu'il y heut mention d'aucune permission de l'exercice de la dicte religion nouvelle, que, se comprenans iceulx soubz scandales et désordre, furent expressément excludz, pouvant bien assurer que ne se trouvera jamais que, par la moindre parolle, je les ay oncques consenty.

¹ Cette pièce est aussi imprimée, avec de légères variantes d'orthographe, dans Te Water, ouvr. cité, t. IV, p. 268, et dans Diegerick, ouvr. cité, t. III, pp. 291 et suivantes. La rédaction n'est pas de Viglius, comme le croyait Groen (*Archives*, t. III, p. 51), mais du secrétaire Berty : voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 434.

Et certes ceulx qui ont veu et sçavent avecq quel crecsveceur je pus estre conduite à condescendre tant seullement que , en mectant jus lez armes par le peuple ès lieux où de faict se faisoient les presches , et se contenans sans faire scandale ou désordre, on n'useroit de forche ny de voic de faict contre eulx ausdictz lieux , ny en venant ny en allant, ne ignorent aussi que il n'y avoit rien plus eslongné de ma pensée et intention que de consentir qu'il fust loisible de créer nouveaulx consistoires et magistratz, de faire collectes, lever aydes sur le peuple de Sa Ma^{te} jusques à aulecuns millions (comme l'on se vante), usurper entièrement l'administration des sacrements, introduire une confusion de toute la doctrine et pollice ecclésiastique, voire aussi séculière, faire à leur mode des mariages avecq conséquence à l'advenir d'une grande confusion ès successions et honneurs publicqs, et beaucoup d'autres choses dont ceulx de la nouvelle religion mesme ne sçèvent la fin ès lesquelles toutes choses tendent, avecq tout ce qu'en leurs prédications s'ose prescher, ilz osent aussi baptiser et faire exercice de leur religion. Et comme la pluspart de telles choses tendent à usurpation de l'auctorité et haulteurs de Sa Ma^{te}, et de l'auctorité du magistrat ordinaire et légitime et de la justice, à la considération desquelles m'obligent et le lieu et la charge que je tiens, j'auroye merveilleusement oblié mon debvoir quant j'aurois esté si peu advisée que de consentir lesdicts exercices ; endroiet lesquelz voyant que l'on se donnoit à l'abandon sy desbordé, je n'ay, pour ma descharge, peu plus longuement me contenir d'escripre aux gouverneurs et villes que l'on abusoit le peuple grandement en leur faisant entendre que je les auroye accordé.

Et puis que l'on ose bien contester sur cela avecq moy, l'on debvroit estre munny d'autres enseignemens pour le prouver, que de dire que l'on leur auroit faict entendre, veu que tout ce à quoy j'ay esté meue à leur accorder est si cler et manifeste, et lors couché par escript; et ne se trouvera que oncques j'ay donné charge de traicter plus avant que dict est ; et si ne seraye jamais aussi notée d'avoir passé cela que avecq indigne regret, par où bien en conviengne à ceulx qui ont faict entendre au peuple autrement, de s'excuser vers icelluy, lesquelz peuvent aussi sçavoir si ce n'a esté à aultre fin qu'ilz se aient servy d'une telle chose controuvée. Et au regard de l'assurance, dont l'escript faict mention, c'estoit de ce que l'on leur pooit imputer pour la requeste présentée au dict moiz d'apvril, et non pour assurance de religion comme toutesfois on l'a, contre mon intention, tiré et tourné, sy qu'en mon endroiet j'ay grande cause de me ressentir de me veoir ainsy chargée à tort, et Sa Ma^{te} de veoir amener son peuple et ses subjectz à une telle audace de, soubz tiltre de presches, vouloir inférer tant de damnez exercices de religion, et par iceulx anéantir l'auctorité des magistratz et oster celle de Sa Ma^{te}, à laquelle toutes fois l'on se vante tant d'estre serviteur, laquelle ne les poutra jamais, continuant ces choses, advouer pour telz, ains sera très justement meue d'employer tous ses bons subjectz à la correction de ceulx qui ne poulront comporter le repoz publicq.

Et quant aux objections, dont l'on prétend me charger, d'avoir contrevenu à l'accord susdict, l'on trouvera, examinant le tout, la plupart desdictes objections procéder de ce que l'on a voulu interpréter et étendre icelluy accord si avant, et tellement y contrevenir, que les officiers, juges et magistratz ont heu raison de ne point le souffrir, et ne se sont sinon acquietez de ce que leur commandoit le deu de leurs charges et offices, en faisant ce qu'ilz ont fait; et là où en quelque lieu seroit advenue auleune chose, quant l'on fust venu me les remonstrer (comme affiert à bons subjectz), j'eusse regardé de y donner la remède qu'il eust convenu. Et sy aussy quelques ungz ont esté cerchez pour mauvais offices faitz depuis ledict accord, il ne se doit estimer contravention à icelluy en mon endroit; mais l'on se taist icy de tant de désordres exécrables quy, depuis l'accord, en contrevenant à icelluy, sont esté faitz par les principaulx mesmes des remonstrantz, en rompant les aultelz et imaiges et gastant les églises, et que l'on s'est ingéré és lieux, où l'on avoit presché hors les villes tant seulement, d'entrer en icelles, occuper les églises, expulser les religieux, et au lieu d'empescher les presches (comme l'on avoit promis) que l'on s'est ingéré d'appeller de dehors le pays et introduyre des prescheurs estrangers, et mettre en altération les pays quy estoient encores entiers de ces nouvelletéz, envoyant gens tout exprès pour les y susciter, en escriivant lettres aux villes pour les amener à désobeissance contre Sa Ma^{te}; si que le peuple, se portant tant de la faveur, confort et ayde de ceulx qui manifestement ont déclaré l'avoir prins en leur protection, et lequel l'on ne seroit guères empesché de prouver que l'on auroit suscité, a bien esté sy osé de surprendre maisons, artillerie et munitions de Sa M^{te}, et avecq les meubles les enlever et emporter, enchasser les principaulx officiers de Sa Ma^{te}, dont aucuns, pour éviter dangierz de leur vie, ont esté contrainctz la sauver par aultres hazardz; aiant en outre l'entendement si perverty que de tenir à Sa Ma^{te} ses villes, se mettre en armes en compagnie soubz enseingnes desployées, menachant de massacrer les genz d'église et ministres de Sa diete Ma^{te}, où moy mesmes ne suis esté exemptée, et faire le mesme des catholicques, ou les chasser, et effectivement saccageant, démolissant, ruynant, et bruslant cloistres, églises, maisons de gentilshommes et aultres. Et peut ung chacun considérer; et peulvent aussi tesmoingner les lettres interceptées que l'on escripvoit doez leur camp, comme on les a datées, à ceulx de Valenciennes, ce que se desseignoit et à quelle ruyne du pays en général la chose eust passé, sy Dieu desplaisant et ennemy de sy exécrables exécutions ne fust par sa bonté esté servy d'y faire remédier par les bons subjectz de Sa Ma^{te}, laquelle ne fut esté assurée de son siège (selon qu'il y a eut propos et vanterie) si l'on heut eu puissance correspondante au vouloir de l'en chasser. Actes qui bien font apparoir le contraire de ce qui, du commencement de la présentation de la requeste pour abolir l'inquisition et la rigueur des placcartz, l'on promectoit expressément par escript de se vouloir contenir en la religion catholique, et descouvre l'on par les effectz ensuiviz les fins cachées que lors l'on

tenoit. Parquoy si vous, avecq les gentilshommes confédérez aians part à ceste requête, estes tant affectionnez au service de Sa Ma^{te} (comme dictes), mon conseil seroit que regardassiez de mieulx vous conformer à Son intention et oster au peuple l'erreur qu'ilz ont prins de l'abusive permission de ces exercices, qui ne se rapportent ains répugnent du tout à l'auctorité de Sa Ma^{te} et de la justice; et pour estre sa venue si proche, que regardassiez en oultre de divertir la juste indignation d'icelle, en ne forçant Sa Ma^{te} à excéder son naturel, et mettre la patrie en tel désastre que de vouloir prétendre que l'on casse la gendarmerie et par ainsi désarmer la justice, et celluy auquel Dieu a mis le glaive entre les mains, et casser les placeartz faictz, qu'ung chacun comprend aisément à quoy cela tend; et n'ay oncques voulu me desvestir de mon auctorité en cest endroit; ne convient aussi en fahon queleconque en telle saison, comme aussi ne convient de laisser de dresser bonnes ordonnances, comme selon les occurrences de tempz à aultre se treuve servir pour le bien du service de Dieu, du Roy et du publicq; et ne doibz, ny aussi tous bons et loyaulx subjectz de Sa Ma^{te}, comporter que à leur prince soit faict ung si grand tort, ne à eulx ung tel esclandre et dommage irréparable que l'on veult signifier par les menaces contenues en voz dictes requestes, èsquelles menaces persistant, je vous laisse considérer le perpétuel blasme que vous et voz complices actendez. Ne pouvant par tant obmettre en oultre de vous dire, que vous et eulx ferez bien de vous retirer chez vous et ès lieux de voz résidences, sans vous mesler des affaires publiques, ains vous conduire de sorte que Sa Ma^{te} en puisse recepvoir contentement, vous advisant que, si contrenevez, je ne poulray laisser d'y pourveoir comme au repos publicq je trouveray convenir, sans que je treuve besoing de m'extendre à ultérieurement respondre à vos dictes requestes, puiz que je ne sçay aultrement qui sont les gentilshommes et le peuple dont prenez la procuracion et voulez vous couvrir, et servira ce que dessus je vous ay declairé et déclaire encores pour souffisante response à ceulx qui la poulront demander. A tant mon consin, etc.

LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M^e JEAN DU QUESNOY ¹.(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse n^o 2532, fol 40-41.)

Rome, le 24 février 1567.

Mons^r le conseiller : J'ay reçu, il y a bien peu de jours, voz lettres du v^e du mois passé en responce des miennes, et j'ay entendu par icelles, à la vérité non sans grande peyne et facherye, le travail que vous donne la fiebvre quarte; mais je ne m'esbays point qu'en ceste saison tel mal vous aye assailly, puisque les choses passées par delà ne donnent que trop de mélancolye à tous ceulx qu'ayment le service de Dieu et du Maistre et le bien, repoz, seurté et tranquillité du pays. Et, sur ma foy, je suis en incroyable peyne toutes les fois que je considère l'estat auquel l'on se retreuve, et les maulx que s'y sont faitz, et la pauvreté que doibt estre au pays, cessant si fort le commerce; mais ce sont les fruictz qui se pouvoient attendre des termes que l'on tenoit pour anéantir l'auctorité du Maistre et de la justice. Il y a long temps que je préveois le mal, et que je procuroye d'éviter que l'on n'y tumba, mais aucuns qu'estoient passionnez en ce faict, ne le treuvoient bon. Et en fin tous ceulx qu'ont jugement pouvent maintenant veoir, à mon très grand regret, que je ne me mescomptoye. Et pleust à Dieu que je me fusse mescompté et que le pays fust à la prospérité à laquelle je le lascia à mon partement! Mais j'espère que le principal mal est passé, puisque l'on commence à se recongnoistre, et que plusieurs qui n'ont voullu, ou qui peult estre n'ont osé cy devant rendre leur debvoir, prennent maintenant ung aultre chemin. Et Dieu doint qu'ilz y continuent de sorte que, devant la venue du Maistre, toutes choses soient en telz termes qu'il n'ayt besoing d'avoir les gens de guerre estrangiers qu'il prépare et apperçoit pour aller par delà. Et, à la vérité, j'aymeroye trop mieulx et seroit meilleur qu'il n'en n'eust besoing. Mais touteffois je ne m'esbays si aucuns luy ont con-

¹ M^e Jean Du Quesnoy, docteur ès droitz, fils de Simon et de Marie van der Tommen, conseiller au conseil de Brabant depuis 1559, mort en 1575.

seillé (voyantz les termes ausquelz l'on a esté) d'y aller pourveu de sorte que, si de grey l'on ne vouloit obeyr et reconnoistre le debvoir, l'on y fut contraint par la force; et voyant Sa M^{te} les lighes que l'on avoit faict sans consentement d'Icelle et dont Elle ne sçavoit les conditions, et que aucuns dient durent jusques à maintenant, doubtant si, à l'occasion d'icelles, Elle se pourroit fier d'aucuns, Elle a prins la résolution que là vous avez entendu. Ce que me donne plus de contentement est que, tout ce non obstant, Elle demeure résolue à la voye de la clémence et de sa naturelle bénignité, si avant qu'Elle trouvera qu'icelle puisse servir, et ce non obstant que les forces qu'Elle a faict appercevoir soient grandes pour contrevenir aux desseings de quiconque vouldroit prétendre soubstenir par delà la desobeysance, et ce que se faict contre sa légitime auctorité et la justice, non se servir toutefois de plus grand nombre que de ce qu'Elle trouvera estre nécessairement requis quant Elle viendra sur le lieu. Et, à la vérité, je ne vouldrois aucunement, s'il estoit possible, que tant d'estrangers vinsent par de là, car il ne pourra estre (oyres que ce fussent cordeliers) que si grande multitude ne face fort grande foulle. Mais le droict chemin pour éviter cela est que, devant que Sa M^{te} arrive, toutes choses se rangent et s'accomodent au debvoir et à la raison comme il y en a jà quelque bon commencement, par ce que Mons^r de Noircarmes, Mons^r de Rasenghien, Mons^r d'Aremberghe et aultres ont jà faict. Et si tous alloient le mesme chemin (comme j'espère ilz fairont) ilz donneroient occasion à Sa M^{te} d'oublier bien facilement tout ce qu'est passé mal, et de renvoyer, dois les frontières, les gens de guerre non nécessaires. Et si l'on se veult accomoder à la raison, j'espère que brièvement et avec toute douceur et clémence (si l'on y veult entendre, comme il convient) le tout se réduyroit à l'ancienne prospérité, à laquelle nous avons veu les pays, au lieu que maintenant l'on y void gémissement, mal contentement, tristesse, extrême désolation, que à la vérité me donne grand douleur au cueur quant je le considère, et remémorant ce que les gens de bien, et tant d'amys que j'ai par delà (au nombre desquelz je vous ay tousjours tenu et les vostres) souffrent sans leur culpe et par l'ambition et faulte d'aultruy. J'avoye jà entendu le feug advenu à Bruxelles, dont Mad^{lle} ma commère, vostre compaigne ¹, vous avoit requis me donner advertissement;

¹ Le conseiller Jean du Quesnoy avait épousé Anne ver Heylwegen, ou van Heylwegen, fille de feu messire et maitre Louis, chevalier, président du conseil de Flandre.

et certes je l'ay extrêmement sentu ¹. Dieu veulle consoler ceulx qui ont eu perte et pardonner aux pauvres trespassez. J'ai bien sçeu que la crainte que l'on avoit eu de la menasse faicte par aulcuns a donné occasion à ce que l'on a pensé que le feuz y soit esté mis industrieusement; mais pour moy je ne voy en ce grande apparence, ne s'estant prins le feug qu'en un seul coustel, et aussi ne vit l'on mouvement quelconque qu'en donnast conjecture. Dieu, par sa grâce, nous veulle garder de telz inconveniens et de tous aultres, et vous doint, Mons^r le conseiller, l'entier accomplissement de voz désirs.

LIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 24 à 29. — M. F.)

St-Amand, dernier février 1567.

Monseigneur : Je tiens que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} aurat reçu toutes mes lettres. tant du mois de décembre que deux despesches du mois passé, et aultant du présent, par lesquelz j'ay tousjours advisé des occurrences du costel où je me suis lors trouvé.

Lundi, sur le seoir, arriva icy M^r de Noircarmes avec les S^{rs} de Billy, Largilla, Cressonnière, Brias, Trelon, Goignies et aultres ², et partirent le

¹ Le 1^{er} janvier 1567, un incendie avait dévoré à Bruxelles vingt-trois maisons, dans la rue de la Colline. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 441.

² Tous ces gentilshommes avaient assisté au combat de Lannoy, et mérité d'être signalés à la duchesse dans la lettre que lui écrivait Noircarmes, le 30 décembre : *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 123 et suivantes. Le seul, dont il n'ait pas encore été question dans ces correspondances, c'est Brias. Sire Jacques de Bryas, chevalier, seigneur de Bryas en Artois, fils de sire Jacques et de Jeanne du Plessis, sortait d'une famille où la valeur et les talents militaires, unis à la fidélité la plus inébranlable, se perpétuèrent pendant de longues générations. Ce vaillant officier, qui en 1549 avait défendu Renty contre les Français, et en 1559 conduit les enseignes wallones à Gravelines, était alors gouverneur de Mariembourg. Il devint plus tard gouverneur héréditaire de cette ville et membre du conseil

lendemain, après avoir desjeusné, vers Valenciennes pour la recognoistre, et se retirèrent à Condé le soir ¹.

Ledict Sr de Noircarmes me monstroit fort bon visaige et me requit de faire ses bien affectueuses recommandations à vostre bonne grâce, avec assurance que le trouverez à jamais prest à voz faire service; et me disant ce mot il me serra la main ainsi qu'il me tenoit par icelle cependant que je le conduisoie à sa chambre. Je le mercioie de ce qu'il avoit tenu ceste maison et terre en si bonne recommandation. Il me dict qu'il y continuerait tousjours, et que ce avoit bien esté l'intention des deux consistoires des villes voisines d'eulx emparer d'icelle, ayant congneu l'importance du lieu, ne fust esté la réduction de Tournay. Et je suis seur que si, selon le désir du comte de Hornes, le chasteau fut esté délivré aux sectaires, ilz n'heussent cessé de gagner ce bourg pour avoir libre passaige et les vivres à l'entour. Mais Dieu y at pourveu.

Ledict Sr de Noircarmes me tinst long propoz de ce que estoit passé à son dernier voyaige en court, et comme Mr d'Egmond *juravit in verba magistri* par son induction, et qu'il avoit esté présent lorsque ledict seigneur avoit renouvelé son serment ès mains de Son Altèze, avec promesse de combattre ceulx que se déclairoient rebelles au Roy et à l'Eglise Catholique Romaine ²; et que ledict comte en avoit désjà fait si grande démonstra-

de guerre, et mourut après 1595. Sa femme était Jeanne de la Cressonnière, dame d'Hernesse. *Biographie nationale*.

¹ La duchesse, qui voyait que le blocus de Valenciennes n'amenait aucun résultat, avait pris, depuis le commencement de février, la résolution de tenter le siège en règle de la ville. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 508.

² Tout ce qui concerne les rapports de Noircarmes et d'Egmont offre de l'intérêt, parce que ces rapports apparaissent ici sous un jour nouveau. Vers la fin de janvier le comte d'Egmont avait envoyé Warluzel à Noircarmes pour le prier de venir le trouver. Noircarmes s'était empressé de répondre à cette avance; il en avait écrit à la duchesse; et l'entrevue des deux seigneurs avait eu lieu près de Lille. Le 11 février Noircarmes avait quitté Tournai pour se rendre en cour, et le 24 il était déjà rentré en ville. C'est dans l'intervalle de ces deux dates que se place le dernier voyage dont on parle ici. Ce qui reste de la correspondance de Noircarmes corrobore le récit de Morillon. Au commencement de mars il écrivait encore à Marguerite de Parme : « Je supplie V. A. voloir avoir souvenance » de se confier et servir de M. d'Egmont, car je tiens, en mon âme, qu'elle le peut fort bien, et qu'il » est bien résolu comme il convient.... » — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 51, 62, 63, 70. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 616, 617. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 501, 502, dans les notes.

tion que l'autre partie s'en trouvoit estonnée, et luy avoit escript pour sçavoir comme il l'entendoit, et qu'il leur avoit respondu qu'il n'en feroit aultre chose, les réquerrant de non plus luy escrire sur ce poinct¹. Et me dict ledict sieur de Noircarmes qu'il avoit dicté les lettres, et qu'il avoit heu peine et condolérance véant ledict sieur comte en si grand travail et angoisse doibz longtemps, et m'affirma que quant il luy avoit remonstré les affaires passéz, et comme l'on l'avoit de tous costelz trompé et abusé, que les larmes luy tombaient des yeulx aussi grosses que poix. En ce quoi l'on peult congnoistre son intérieur, duquel V^{tre} Ill^{me} S^grie at tousjours heu le mesme sentement. Mais, comme je luy ay souvent escript, il avoit perdu réputation vers les bons, pour la banière que les sectaires faisoient de luy, eulx servant de ce que il ne se déclaroit : que fault croire il n'a différé que pour bon respect, aiant pour le présent recouvert l'affection de tous gens de bien que ne peulvent sinon estimer très-grande ceste sienne déclaration. Aussi me dict ledict sieur que quant il dict à M^r le président qu'il avoit le mot dudict sieur d'Egmont, qu'il luy dict que ce service passoit celluy de la bataille de Lannoy² : En ce que, ad mon advis, il dict vray ; car, comme le sieur de Noircarmes dict, il fault que les aultres se mesurent selon ce pied, et que le prince d'Orange avec la suite renouvelle pareillement son serment, dont Son Altèze le presse fort, ou qu'il donne mauvaïse opinion de soy ; dont ledict sieur de Noircarmes me parla bien avant à l'abordée, disant : « que veult dire le prince ? » Ad ce que je n'osiz respondre ne sçaïchant pour quoy il le disoit. Mais par les propos que passarent despuis, tant en publicq que à part, il estoit aisé à congnoistre qu'il le disoit à certes, et comme bon serviteur de Sa Majesté ; et me dict ouvertement que, sans la victoire de Lannoy, l'on heust cest esté

¹ Il doit être question ici des lettres du comte d'Egmont au prince d'Orange, au comte de Hoogstraeten, au seigneur de Brederode, etc., dont parle le mémoire remis par la duchesse, le 16 février, à Alonso Lopez Gallo qu'elle envoyait en mission particulière auprès du Roi. Le comte d'Egmont aurait refusé de se liguier avec eux pour résister au Roi s'il venait en forces aux Pays-Bas, et il les aurait exhortés à se conduire comme des vassaux fidèles à défaut de quoi il les tiendrait pour ennemis. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 322. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cviii, cix et notes.

² Le Roi avait écrit des lettres de remerciements à Noircarmes et à Rassenghien, en date du 26 février, à l'occasion de « la défaicte des rebelles d'entre Lille et Tournai. » *Supplément à Strada*, t. II, pp. 56 et suivantes.

prochain mis le verd et le secq pour jecter le Roy et tous ses bons ministres hors des pays; et qu'il avoit bien grand regret de veoir les affaires réduictz en telz termes, qu'il estoit force qu'elles fussent réintégrées par luy et ceulx que s'estoient jointz à luy pour le service du Maistre. Sur ce quoi je luy dictz, après avoir louhé ses valeureuses actions selon qu'il mérite par icelles, que par là povoit-on cognoistre manifestement combien il avoit esté facile doibs le commencement conserver ceste républicque, qui heust voulu, y aiant Sa Majesté tousjours suppédité les moyens, puis qu'estant tout perdu et déploré, luy, avec une poignée de gens, avoit désjà remis l'estat de ce pays en son premier degré, à la grande confusion de ceulx qu'estoient aucteurs des troubles. Je adjoustiz que je craindoie que cestuy sien si heureux succès ne retardist la venue de Sa Majesté. Ad ce qu'il me respondit que quiconque la luy desconseilleroit ne seroit son serviteur, et qu'il ne failloit point qu'Elle se forcomptist, pour ce que tout ce que l'on faisoit maintenant tomberoit bientost par terre, si Elle ne venoit, et que l'on redresseroit les practiques de telle sorte qu'il seroit peult-estre mal possible d'y remédier. Et comme jusques lors nous avions parlé à part et assez bas, ce pendant que l'on apportoit la viande il me dict tout hault : « Du moingz nous at on gasté et perdu le » pays, que sera bien difficile au Roy de remectre en tel train qu'il le » laissat à son partement d'icy. »

Estant à table il tinst propos du misérable estat auquel est l'église de Tournay, disant que c'est la plus désolée chose que l'on polroit veoir, et que les Turcqz ne feroient; et dict que je ne debvroie delessier de l'aller veoir pour mémoire, comme aussi je feray. Et certes, elle serat de perpétuelle infamie au comte de Hornes et à sa postérité, qui at permiz lesdictes inhumanitez estre faictes en ladicte église jusques à jecter dehors les corps et ossements de tant de vénérables évesques et grandz personnages ¹. Il me dict aussi, tout bas à l'oreille, qu'il craindoit fort le chasteau d'Utrecht, que je pensoie avoir esté donné au Sr de Groesbeck frère de Mons^r de Liège ²; mais il me dict que non. Depuis que nous fusmes levéz de table,

¹ Voir le rapport des commissaires, envoyés à Tournai, dans les pièces annexées aux *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 193, 195, 199, etc.

² Zegher, seigneur et baron de Groesbeck, lieutenant de la bande d'ordonnnee du comte d'Arem-

je luy demandiz si l'on ne pourvoierroit à la réintégration des églises, qu'estoit raisonnable, aultrement que, si on ne les faisoit réparer aux despendz de ceulx qui avoient commiz ou consenti à la spoliation, que ce seroit tousjours à recommencer. Il me dict que ce poinct estoit résolu, mais non pas les moiens : et, comme je parloie pour l'église de chéans et celles de ceste terre, il me dict que ceulx de Tournay en avoient présenté requeste, et que je feroie bien de me conduire selon eulx, comme je feray.

Je luy recommandiz à son partement ceste maison et les subjectz que sont estéz beaucoup foullez. Il me dist qu'il les solagerat de tout ce que luy seroit possible, et que si quelque chose survenoit je prins mon recours vers luy, et qu'il feroit partir sa gendarmerie le mercquedy; mais elle partit au primes hier matin.

Je luy prioie aussi que, si l'on print Valenchiennes par force, qu'il luy pleust y faire saulver vostre maison et qu'il fust sur sa garde, puisque sa personne importoit tant pour le public et service de Sa Majesté, et qu'il povoit bien penser qu'il n'estoit sans grande envie; ce qu'il print de bonne part et tel que je luy dictz.

Monsr d'Evre¹, qui estoit avec luy, pensoit à retourner logier chéans; mais ledict Sr de Noircarmes, à ung seul mot que Mr Viron et moy en parlions, destournit tout cela et le feict suyvre avec sa compagnie à Valenchiennes.

Nous avons logié chéans le Sr de Cressonnière, *qui est ejus Achates*, et les Srs de Largilla et Billy, sans plus, pour ce que ledit Viron et moy désirions parler avec eulx à part, comme avons faict, nous efforceans de faire tout bon recueil à la compagnie, qui fut fort allègre; et but le Sr de Noircarmes à la santé du Roy et ceulx qui bien luy vouilloient, et que le diable emportist les aultres, et faillut que chacun le dict ainsi; et [est] fort bien que les bons se déclairent puisque les mauvais l'ont osé faire.

Ledict sieur de Noircarmes me parla de voz officiers, à sçavoir les deux

berg dans ses gouvernements de Frise, Overysse, Groeninghe, etc. Il mourut en 1573 étant gouverneur d'Utrecht. Ce seigneur était allié par sa femme à frère Égide de Monte, qui fut plus tard évêque de Deventer. Tarlier et Wauters, *GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE DES COMMUNES BELGES*, canton de Wavre, p. 277. — *Archives particulières* de Mr H. David-Fischbach-Malacord à Louvain.

¹ Le lieutenant de la bande d'ordonnance de Montigny; voir plus haut, p. 144, note 3^{me}.

recepveurs de Tournay, et est mal imprimé de Jehan Botoul¹, et me nomma ledict Sr d'Évre et le capitaine Hamaide² qui m'en polroient donner plus particulière information, laquelle il confessoit n'avoir encores tenu. Et quant j'ay parlé auxdicts seigneurs, ilz ont tous deux parlé grandement à la descharge dudict Botoul; de sorte que Mr Viron et moy noz appercevons que cecy vient des compétiteurs de Botoul sur quelque office qu'il demande, qu'est cause qu'il veult présenter requeste en court pour avoir commissaire affin d'ouyr tesmoingz, y envoiant le procureur d'office; dont fusmes bien d'adviz affin qu'il ne samble que aiez gens suspectz en vostre service. Estantz délibérez licencier Josse du Quesne, que at esté aux presches, avant qu'il puist entrer en nouvelle année, cependant que nous trouverons ung aultre en sa place que soit à propoz; ce qu'est force, car Son Altéze ha publié ung placard que tous seigneurs seront tenuz déporter leurs officiers que sont estez aux presches, et elle a jecté hors du magistrat de Tournay tous les sectaires³, et hier y fust prins ung principal marchand. Nous ferons ici le mesme, avant de partir de deux eschevins hugonaux.

Ledict sieur de Noircarmes partit avec grand espoir de subjuguier Valenciennes, laquelle il doit encore toutesfois une fois sommer, selon la lettre de Sa Majesté, à se rendre⁴; et, au congié prendre, il me priat derechief de faire ses recommandations à vostre bonne grâce, avec assurance de son affection et bon voulloir envers icelle.

Je parliz longuement avec ledict Sr de Largilla et luy demandiz, en confidence, quel il estimoit Noircarmes vers V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}? Il me dict sur son honneur que fort bien, et que doibz le commencement, quant il l'avoit requiz pour adsistence, il avoit protesté estre serviteur jusques au bout à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} et que cela seroit-il tousjours; et que l'aultre luy avoit

¹ Ce personnage nons est inconnu.

² Claude de la Hamaide, le chef des trois compagnies de fantassins qui avaient tenu garnison à St-Amand; voir plus haut, p. 144, note 5^{me}. Il était capitaine d'une compagnie de gens de pied, de deux cents têtes, par commission de la duchesse datée du mois d'août. ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. I^{er}, p. 126.

³ On trouve dans les *Mémoires de Pasquier de le Barre*, t. II, pp. 75, 76, les noms des magistrats déposés à Tournai. Pasquier de le Barre est du nombre.

⁴ Voir Strada, édition citée, t. II, pp. 19, 20.

affermé que aussi vouloit y estre tel à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie. Depuis je luy demandoie quel il l'estimoit à l'endroit du marquis de Berghes et de Montigny? Il respondit qu'il les congnoissoit fort bien, et leurs actions, mais qu'il dissimuloit.

Le dict S^r de Largilla me dict que M^r de Noircarmes s'estoit jecté à genoulx devant le comte d'Égmond, affin de le faire retourner; et depuis dict à Viron et à moy qu'il ne pouvoit s'imaginer quelle chose les seigneurs respondront au Roy, et comme ilz l'oseront regarder, et que, au lieu du mouton ¹, ils debvoient porter une peau de porceau, où ilz s'estoient caichés au temps de la bataille; et que Sa Majesté ne polroit moings faire que de les chastier de sorte que tous royaulmes et l'universel monde y prinst exemple. Il dict qu'il y avoit nouvelles que Sa Sainteté avec le Sacré Colliège avoit fait procession et merciement à Dieu de la victoire de Lannoy, et que si la venue du Roy fault, l'on ne luy faudrat pas.

Il at bon espoir de gagner Valenchiennes. Il dict que Audregnies at aussi prié merci à Son Altèze à deux genoulx, comme plusieurs aultres. Il se plainct de n'avoir heu responce de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, depuis trois ou quatre mois, sur diverses lettres siennes par lesquelles il l'at amplement advertie de toutes choses, que serat cause que je n'en diray davantage. Il at envoyé une partie de ses lettres au maistre de poste, de la fidélité duquel il se louhe fort, et avec raison, car il at fort bien servi le Roy et tous ses bons serviteurs au temps trouble.

Le dict S^r Viron parla à part au dict S^r de Billy, qui se tient fort vostre serviteur, et luy parla assez en conformité de ce que dessus, et comme Son Altèze, depuis la bataille de Lannoy, l'avoit voulu envoyer en Espagne, mais qu'il luy avoit supplié, puis que le dict S^r de Noircarmes s'estoit servi de luy et que Valenchiennes n'estoit encoires réduite, qu'il pleust à Son Altèze le lesser continuer son devoir et grand envie qu'il avoit de faire service à Sa Majesté, et que, après la réduction de Valenchiennes, il feroit ce qu'elle luy commanderoit ².

¹ Le collier de la Toison d'or.

² Le gentilhomme que Marguerite de Parme expédia en Espagne, au mois de février, avec une missive particulière, était Alonzo Lopez Gallo: voir plus haut, p. 278, note 1^{re}. Robles partit, à son tour, vers le mois de mai.

V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} aurat heu coppie de la lettre des sectaires aux seigneurs et confédérez, et celle que ilz ont présenté à Son Altèze avec la responce qu'elle a faict au S^r de Brederode par escript, que povoit estre plus bref et secq, sans se justifier tant vers luy ou luy donner si particulier compte des choses passées et tant notoires. Plusieurs ont opinion que les dictes requestes sont forgées par le prince d'Orange, ou par son advis ¹.

Il fault faire quelque chose pour contenter les marchantz, desquelz l'on vouldroit tirer les III^m mil florins qu'ilz ont aultrefois présenté à faire gens, en ce que Salamanca seul debvoit donner XL mil florins, Bernouille xx^m, et aultres à l'advenant ². Mais je croy que, véant le peu qu'on a faict jusques à présent, chascung serrerat sa bourse et qu'ilz regrettent y avoir tant donné. Ledict S^r de Brederode s'est incontingent retiré d'Anvers depuis avoir reçu les lettres de Son Altèze ³, dont les gens de bien sont esté fort joyeux, craindans qu'il ne feicst quelque grande folie. J'entendz que plusieurs confédérez ont desadvoué les dictes requestes.

Aussi pensé-je bien que V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie} serat advertie que Vilers ⁴, d'Andelot ⁵ qui at esté protonotaire, Wingle ⁶, ung Van der Aa ⁷, le frère de

¹ Voir plus haut, sur les origines de la requête du 8 février, p. 264, note 2^{me}.

² On connaît déjà Bernuy; Salamanca était un autre riche marchand.

³ Brederode était parti pour Vianen avant d'avoir reçu la lettre de la duchesse du 16 février, imprimée plus haut: Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 406.

⁴ C'est toujours Jean de Montigny, seigneur de Villers, dont il a été question à diverses reprises dans ce volume.

⁵ Voir t. I^{er}, p. 200, note 5^{me}.

⁶ Pierre de Wingle, naguère *homme d'armes* dans la bande d'ordonnance du marquis de Berghes, qui venait de perdre sa position pour n'avoir pas voulu renoncer à la confédération. Ce gentilhomme, qui avait assisté à l'assemblée de St-Trond et joué un rôle assez actif dans le mouvement, avant même d'avoir accepté un commandement sous Brederode, reparaitra encore dans ces correspondances. Nous nous bornerons à rappeler ici qu'il fut condamné à mort le 26 juin 1568 et exécuté peu de temps après. Sa sentence est imprimée dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, p. 155. Voir en outre sur Wingle, Willems, *Mengelingen*, p. 522; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 406, 494, etc.

⁷ Adolphe van der Aa, ancien gentilhomme de la duchesse de Parme, voir t. I^{er}, p. 387, note 1^{re}, et Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxii, cxiii, 406, 493, 494. etc. A. van der Aa, qui échappa, comme on le verra au combat d'Austruweel, quitta les Pays-Bas avec Brederode dont il commandait la garde personnelle; Van Vloten, *ouvr. cité (1567-1572)*, p. 267. En 1574 il fut exclu du pardon général: *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 504. On n'est pas d'accord sur la date de sa mort.

Mad^{me} Polytes qui est encoires à marier ¹, se sont déclaréz capitaines audict Anvers. Aulcungz parlent aussi de Tholouse ². Je croy que, sur ceste buffe et de faire gens, ilz tacheront de tirer quelque argent des marchantz pour eulx retirer. Ilz ont levé quelques gens que s'estoient retiré d'Anvers, selon l'édict faict depuis nagaires que ceulx qui n'auroient demoré plus de quatre mois debvoient sortir : que samble faict tout à propos affin que l'on ne fust en pence à les chercher loing. L'on dict qu'ilz sont deux aultres mille; mais aulcungz assurent qu'ilz n'estoient que cinq ou six cents. Mons^r de Noircarmes dict lundy qu'il avoit advertissement de Gand que, comme ilz s'estoient miz sur l'eaue, ilz seront périz par tempeste, ce que l'on disoit encores hier à Tournay : s'il estoit vray, ce seroit une belle despesche ³.

Les treize enseignes que partirent hier d'icy, et que sont belles gens et sont bien en ordre, arrivarent hier après disner devant Valenchiennes, et ont gagné les faulxbourgs de tous costelz, que l'on avoit faict garder doibz le soir de devant, craindant que ceulx de dedans ne les heussent bruslé. Ilz se tindrent hier sur les murailles, et feirent grand effroy, véantz la gendarmerie en bataille, sonnanz continuel alarme; mais jusques lors n'avoient-ilz couvert leur artillerie de gabions, et tirarent peu et mal. Il faict à croire que nous gens se seront tranchisez et remparez aux dicts faulxbourgs, et qu'ilz ont quelque intelligence dedans pour la division que y est, veuillantz aulcungz que l'on rende la ville au Roy; mais de cest advis ne seront Michel Herlin, ny La Grange, ministre, et les principaulx aucteurs de ceste rébellion. L'artillerie passe présentement icy par eaue, et y sera de brief. Dieu doint qu'elle viègne trop tard, et que sur la sommation, que se doit faire ce matin, la dicte ville se rende.

Miguel de Jacca ⁴ est commissaire général des vivres, et noz a offert toutte amitié et service pour ceste maison, comme faict aussi M^r de Hierge, jusques à présenter de se trouver en personne quant l'on le mandera pour faire sortir ceulx que feront foule.

¹ Impossible de fixer l'identité de ce personnage.

² Jean de Marnix, seigneur de Toulouse.

³ Cette nouvelle du naufrage des gens de Brederode était controuvée.

⁴ Voir t. I^{er}, p. 203, note 2^{me}. Jacca était surintendant des vivres de l'armée de Noircarmes, avec Jean de Pottes, sg^r d'Aulnoit, en vertu d'une commission datée du 8 février. ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUXELLES, *Dépêches de guerre*, t. II, fol. 10.

Je ne sçay que dira maintenant l'épouse du prince d'Orange à celle du comte d'Égmond, puisque les reproches furent si aigres à celle du comte de Mansfeld, *fidei non servatae*. Certes, V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}, par ses lettres du x^{re} de l'autre mois, avoit bien prédit *dissipationem lighae* en dedans ce dernier mois si l'on suivoit ce qu'il avoit escript en Espagne, comme il me samble que l'on a fait, grâces à Dieu.

J'entendz que le S^r d'Égmond a voulu que du Risoir et Backersele demanderoient pardon à Son Altèze, comme ont fait plusieurs aultres, mesmes van der Mere qui est au prince : ne sçay par quel advis.

Ceux d'Anvers offrent de faire cesser les presches pour six mois, mais ilz demandent pardon général; en ce qu'il n'y at raison comprendre ceulx qui ont practiqué contre Sa Majesté et le bien publicq, prendantz pour couleur la Religion affin de tirer le peuple de leur costel ¹.

Bois-le-Duc demeure obstiné, et ne veillent lesser aller le S^r de Mérode ny le chancellier. Et ont espanché les eaues à l'entour la ville, depuis que M^r de Meghe les at approché avec son régiment ². Si le dict chancellier fust retourné, quant l'on l'at remandé, il ne se trouveroit en la peine où il doibt estre s'il se souvient de ce que aulcunes fois l'at admonesté le feu chancellier de l'ordre, dont il y auroit belle occasion pour le présent si l'on s'en vouloit servir.

L'on m'escript que Alonzo del Canto retourne avec charge sur toute la gendarmerie de par deçà, qu'il n'avoit auparavant que sur celle de sa nation, que ne sera sans grande crierie.

Monsieur de Crecques m'a dict que aulcungz des compaignies du comte de Hornes, du marquiz de Berghes et de Montigny, se sont jectez en Valenciennes, que y feront le piz qu'ilz polront, craindantz d'estre prinz.

Ainsi que j'escrivoie ceste me sont venues lettres de M^r de Rassenghien, auxquelles j'ay respondu...

¹ Sur le détail des affaires d'Anvers, voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. xcix et suivantes. On y reviendra plus loin.

² Voir P. Cuypers-Van Velthoven, ouvr. cité, pp. 86, 110, 111, 119, 120, 121, 122, 144, 148, 150, 155, 154, 157, 172, etc., etc. Depuis le mois d'octobre Meghem songeait à s'introduire dans Bois-le-Duc; mais la duchesse redoutait une entreprise qui pouvait occasionner un combat. A l'époque de la présente lettre les gens de la ville tiraient de temps à autre, du haut des murailles, après les soldats de Meghem qui se montraient à portée. On trouve, p. 202 du volume, un rapport fort intéressant d'un luissier d'armes sur la situation faite au chancelier de Brabant et au seigneur de Merode.

L'homme, que m'at apporté les dictes lettres de M^r de Rassenghien, m'at affirmé que le dict S^r at nouvelles que MM^{rs} le prince d'Orange et le comte de Hooghstraeten ont escript à Son Altèze leur délibération, qu'est de faire aussi comme a faict M^r d'Egmond; et par ainsi n'at esté tenue la journée que l'on avoit prins à Malines où lesdicts prince d'Orange et comte de Hooghstraeten se devoient trouver, et MM^{rs} les duc d'Arshot, comte d'Egmond et S^r de Berlaymont ¹. Dieu en soit loué! Le comte de Hornes est malade. S'il meure, il faict à croire qu'il lesserat quelque bon légat à l'église de Tournay. Je ne sçay ce que dirat Mons^r de Brederode; mais, s'il at bon avis, il escriprat à Son Altèze ainsi que les aultres, et dirat qui luy at faict faire. Il ne peult estre qu'il n'y ait grande jalousie et reproches entre lesdictz seigneurs, avec une diffidence perpétuelle. Je ne sçay ce que dirat le comte Lodovic, et si en Allemagne il donne des mandements au faict de la religion comme il a faict icy, ce que j'ay entendu de bon lieu et de telz auxquelz on cuidoit faire paour; mais ilz dirent qu'ilz n'obeyroient s'ilz ne veycoient l'attache du Roy.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} verrat ce que me rescript Elbertus, auquel je n'ay riens répliqué, ce que j'ayme mieulx faire de bouche pour luy ouvrir les yeux sur les malheureuses conduites de ceulx qu'il at heu en aultre opinion qu'ilz ne méritoient, et qui par leur hipocrisie l'ont trompé.

... J'ay advertence que à Gand, et en plusieurs lieulx de Flandres, l'on y presche aultant que oncques, et qu'ilz sont aussi braves que oncques, se confiantz sur le secours que leur doibt venir avec le conte Lodovic. Le mesme se persuadent ceulx de Valenchiennes, auxquelz ceulx d'Anvers en ont fait advertence, ce que les rend plus insolentz, battantz leurs murailles de verges, avec aultres folies qu'ilz polroient bien chièremment paier. Ce sont les bonnes traditions que leur font leurs ministres, sans lesquels ilz se fussent pieçà rangez. Je prie Dieu leur ouvrir les yeux et vous donner, Monseigneur, etc.

¹ Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxl et suivantes, les sources citées dans les notes *ibidem*. Dans la conférence, qu'ils auraient eue à Malines avec le prince, les trois seigneurs nommés par Morillon, plus le comte de Mansfeld, devaient, d'après une résolution du conseil d'État, provoquer de la part de Guillaume de Nassau des explications catégoriques sur sa conduite déjà plus que visiblement équivoque, et l'inviter aussi à prêter le serment demandé aux chevaliers de l'ordre et aux autres seigneurs. Le prince déclina l'entrevue.

LX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 30 à 33. — M. F.)

St-Amand, le 4 mars 1567.

Monseigneur : ce m'at esté grand plaisir d'entendre le bon portement de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie ; et, ad ce que je puis veoir, elle a reçu toutes mes lettres, mesmes celle de l'assemblée et bataille de Lannoy, réduction de Tournay, besoingné de M^r d'Égmond en Artois et en Flandres, et ce que j'ay entendu à Arras, et depuis icy de Mons^r de Noircarmes.

Il vad bien que dom Garcia soit passé. Il y at icy nouvelles qu'il estoit arrivé à Barcelone, mais je n'ay encores rien veu de seur que Sa Majesté soit sorti de Madrid.

V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie at grande raison de dire que les seigneurs auront du mal assez si, redressant la justice, ilz sont contrainctz paier leurs debtes.

L'on at enfin tant fait que Mons^r de Brederode s'est enfin déclaré chief, et lieutenant Escaubecque. Il me desplaict de l'ung et de l'autre, pour estre le premier vostre allié ¹, et que le père du second m'a tenu des fons ², auquel je vouldroie que le filz ressemblist. L'on a bien mené à la trouelle ledict S^r de Brederode, qui de soy n'at point de mauvaistié ny conseil. Dieu pardoint à ceulx que en sont cause, et j'espère qu'il le dirat quelque jour et qu'il se recognoistrat, s'il plaict à Dieu.

Mons^r de Meghe et le duc Erich, ad ce que j'entendz, sont près de Vianne et taichent pour rompre l'assemblée que y est, que croist journellement : et

¹ Hélène de Brederode, sœur de Henri, avait, comme on se le rappelle, épousé le seigneur de Chantonay, frère du cardinal. Le mariage avait été célébré à Anvers le 11 septembre 1549, au milieu de fêtes brillantes auxquelles avaient assisté Charles-Quint, l'infant Philippe, qui allait devenir Philippe II, la reine Marie de Hongrie, la reine Éléonore de France, etc. Gachard, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, p. 390.

² Le père du confédéré Escaubecq était sire Jean le Sauvage, chevalier, seigneur d'Escaubecq, époux d'Antoinette d'Oignies, dame de Ligny et de Hérines.

est le filz du feu trésorier Boisot ¹ l'ung des capitaines avec Vilers, d'Andelot et les aultres ². Ceux d'Utrecht ont envoie ayde audict Meghe, et je tiens que Mons^r d'Aremberg se joindra; et sera bien qu'ilz se assurent de la ville et chasteau d'Utrecht ³, afin de tenir les villetes voysines et que sont aux particuliers seigneurs en subjection, et assurer de ce costel l'Hollande que l'on cherche troubler, mais ceulx de Dordrecht tiègnent ferme; je ne sçay comme fait Amsterdam. L'on at pensé surprendre Zélande, mais Dieu a donné grâce que l'on y a pourveu en temps ⁴. Le comte de Hornes y at esté et en Hollande; ce n'est pour bien faire. L'on le debvroit trousser sans aultre cérémonie.

V^{tre} Sgr^{ie} aurat entendu comme le prince ne s'est encores déclaré, et que, l'ayant Son Altèze plusieurs fois mandé, il n'y est venu, disant que ses adversaires l'ont suspecté ⁵; et luy ayant offert d'envoyer MM^{rs} d'Egmond et de Mansfeld à Malines, qu'il at trouvé nouvelle excuse, et que le 1^{er} de ce mois ilz ont envoie parler auxdictz deux seigneurs audict Malines le comte de Hornes.

L'on ne sçait ce qu'est passé ⁶; mais aulcungz dient que le prince met en avant que, pour remédier aux troubles, l'on reçoipve la confession

¹ Charles de Boisot, voir t. I^{er}, p. 298, note 5^{me}, et *passim*.

² On lit dans le journal de la maison de Brederode, dont nous avons fait souvent usage : « Le 4 février arrivèrent dans le territoire de Vianen beaucoup de soldats wallons que Monsieur envoyait par ici.... Les 21, 22 et 25 beaucoup de soldats arrivèrent dans le territoire de Vianen. Le même 25 arrivèrent aussi à Vianen les capitaines d'Andelot, Wingle, Cock, van der Aa et Boisot qui commandaient aux susdits soldats. » Te Water, ouvr. cité, t. IV, p. 528.

³ Meghem, qui pendant une partie du mois de février s'était tenu à Vught, était entré à Utrecht le dernier février, avec son régiment, sur l'ordre exprès de la duchesse « avecq la plus grande allégresse du monde de bons et autant desplaisirs des mauvais.... » Les États d'Utrecht, redoutant les rassemblements de Vianen et des environs, avaient dépêché un exprès à Marguerite de Parme pour être secourus. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 496, 497.

⁴ Sur le projet formé par le parti d'action de s'emparer de l'île de Walcheren par un coup de main, ce que fit le prince d'Orange pour tâcher d'en faciliter l'exécution, les mesures prises par la duchesse de Parme pour le déjouer, voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxvi et suivantes. Quoique dise ici Morillon, il ne pouvait pas encore avoir appris l'insuccès de l'expédition tentée le 2 et le 5 mars sous la direction du seigneur de Toulouse.

⁵ Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxlii. Le prince, écrivant au comte d'Egmont, prétendit être informé qu'on lui jouerait un mauvais tour.

⁶ Voir *ibidem*, pp. cxlii, cxliii, et *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, pp. 514, 515.

d'Auspurgh : que seroit allumer le feug davantage. Je ne sçay comme, se disant catholicque, il n'hat honte de vouloir maintenir deux religions ¹.

Le magistrat d'Anvers at esté après pour suspendre les presches six mois, ce que l'on dict le dict prince et Hooghstraeten ne trouvèrent faisable. Les marchantz Allemandz, Italiens, Espagnolz et aultres se retirent. Quoy véant le dict prince les at appellé, leur remonstrant qu'il n'y avoit si grand mal comme l'on crie hault, offrant y lesser pour hostages sa femme et enfantz. Sur ce quoi ilz ont demandé terme pour adviser; et depuis ont respondu qu'il leur estoit force de se retirer, mesmes pour faulte de justice, et qu'ilz n'estoient assurez de leurs personne ny biens, mesmes que si le feug que l'on ha mis aux Cordeliers heust passé plus avant, que c'estoit pour ruyner une grande partie d'eulx que demeuroient là entour ². Je crains que à la fin Anvers fera le sault, et qu'elle aurat de son costel Bois-le-Duc (où le Sr de Mérode et chancellier sont gardez de près et ouvre-t'on les lettres que leur viegnent ³), Maestricht et Utrecht si l'on peult. Et Dieu doint que Malines n'ayt intelligence secrète, au moien d'aulcungz du magistrat que sont gueutz pour la vie; ce que Son Altèze sçait bien, qui est fort indignée contre eulx pour ce qu'ilz ont fait serrer les portes à deux enseignes que elle envoioit en la Campigne, et depuis au drossart de Brabant, et prevost de la court ⁴ qu'elle envoioit sur la queue de ceulx que Vilers et d'aultres avoient levé à Anvers, de ceulx que l'on avoit fait sortir.

Il me desplaict que la ville de Malines se perdt ainsi et que le Conseil y fait si peu, qui auroit le peuple de sa part, qu'est fort bon. Si Malines se

¹ D'après un avis d'Anvers du dernier février, que la duchesse envoya au Roi, le prince d'Orange se serait déclaré calviniste : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 314. C'était un bruit absolument contrové. Le prince, à cette époque, parlait plutôt en adhérent de la confession d'Augsbourg. On peut s'en convaincre en parcourant les pièces rassemblées par Groen, *Archives*, t. II, pp. 358, 432, 496, 509; t. III, p. 50, etc.

² Cet incendie aux cordeliers avait éclaté le 16 février : *Antwerpsch Chronijckje*, p. 127.

³ Meghem écrivait à la duchesse le 20 février : « ils les tiennent tout deux prisonniers en bonne » garde, en leurs maisons, les menassant de les tuer.... » P. Cuypers-van Velthoven, *ouv. cité*, p. 187.

⁴ C'était le lieutenant du prévôt général des maréchaux, Jean Grouwels, dit Spel ou Spelleken, alias la *verge rouge*, qui assistait alors le drossart de Brabant près d'Anvers. Ce personnage, qui devint plus tard prévôt des maréchaux, finit mal. En 1570 il fut condamné à mort sous le duc d'Albe, pour avoir, « soubz prétexte de justice, commis diverses énormes oppressions, concussions et extorsions... » De Robaulx de Soumoy, *Étude historique sur les tribunaux militaires en Belgique*, pp. 171, 172.

oblioit, lors l'on ne faudroit d'avoir Diest à la cordelle pour infecter Louvain et avoir libre passage, si le comte Lodovic peult amasser gens. L'on dict qu'il at emporté XL^m florins, dont les XVI^m estoient en don et le reste pour appercevoir gens qu'il a cuidé lever au Palatinat, et que le comte Palatin luy auroit blasmé son emprinse et qu'il veult contraindre nostre Roy à sa religion. Mais je ne le croy, s'il est vray que le dict Palatin at envoié Jonghe ¹ vers le roy de France pour luy persuader la nouvelle religion.

Plusieurs gentilzhommes demandent journellement pardon à Son Altèze, comme les d'Esquerdes, Tilly ², Marbais ³ Argenteau ⁴ et aultres, que me fait croire qu'ilz tiègnent l'aultre partie foible, comme elle est; et quoy que le prince d'Orange et Hooghstraeten en facent, l'on verrat à la fin de quel bois ilz se chauffent. Ilz s'accoustrent fort bien.

Il fault bien dire qu'il se brasse quelque chose, car ceux de Gand sont aussi fiers en leurs presches qu'ilz furent oncques, que Bave m'asseure estre abolies à Bruges; et l'on at tenu grande allégresse à Valenchiennes pour quelques nouvelles qu'ilz ont heu d'Anvers, dont l'on leur donne espoir de secours. Et en ce lieu j'entendz que les hugonaux sont esté assamblez pour samblables lettres qu'ilz ont reçu d'Anvers, où les Calvinistes ont cherché de se réconcilier avec les Lutéristes ⁵, mais c'est chose impossible. Et ce pendant le peuple se perd, que devient si insolent que de injurier

¹ François Junius, voir plus haut, p. 126, note 5^{me}.

² Voir t. I^{er}, p. 307, note 1^{re}.

³ Lancelot, seigneur de Marbais, cousin du seigneur de Louveral. Il servit plus tard sous les drapeaux du prince d'Orange, et fut banni par sentence du 9 mars 1568. En 1574 il profita du pardon général; mais plus tard, en 1585, sa terre de Marbais fut de nouveau séquestrée. Ce gentilhomme mourut en 1592 sans laisser d'enfants de Marguerite d'Argenteau. Tarlier et Wauters, ouvr. cité, *Canton de Genappe*, p. 66. — *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 515.

⁴ Plusieurs gentilshommes de cette maison furent mêlés, à des degrés divers, aux événements du XVI^e siècle, entre autres Jean Charles d'Argenteau, plus tard seigneur d'Argenteau et d'Hermalle, et Jean d'Argenteau, seigneur d'Ochain. C'est du premier, sans doute, qu'il est question ici; car, quoique ayant signé le compromis, il ne fut pas inquiété, tandis que le second vit ses biens confisqués et ne rentra en grâce que par le pardon général de 1574. B^{on} de Stein, *Annuaire de la noblesse*, t. XXXI, pp. 49, 67; et *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 515.

⁵ Voir plus haut, p. 94, note 2^{me}; et Groen, *Archives*, t. III, p. 8. Le 27 janvier Corrano, dit Belterive, que l'on connaît déjà, venait encore d'écrire aux ministres luthériens une lettre provoquant à un rapprochement.

et battre aux portes les ecclésiastiques, dont le chanoine Simons at à se plaindre.

Ceux de Valenchiennes sont esté somméz le dernier du mois passé, lorsqu'ilz ont bruslé leurs faulxbourgs, et le premier du présent; et ont faict des grandes saillies, jusques à 14^e au coup, que ne sont tous retournez et ont donné disme. Ilz ont aussi tué et navré aulcungz des nostres. L'on tient que, sans les prédicantz et Michiel Herlin, ilz se fussent pieçà rengez. Ilz parlementarent hier; mais, comme ilz veulent mectre conditions, Mons^r de Noircarmes les at repoussé. L'on est certain qu'ilz n'ont nul estrangiers, qu'ilz ont faulte de bled et beaucoup d'autres choses, qu'ilz n'ont que six enseignes des bourgeois, que le menu peuple se trouve esbahi et fasché. L'on doibt ce jourd'huy commencer les trenchiz, et il faict à croire que, véantz le canon, ilz se rendront simplement. Aussi ce seroit une grande playe, si ceste ville destint longuement la gendarmerie que l'on polroit employer ailleurs ¹.

Mons^r de Liége at assiégé ceulx de Hasselt et Maseyk, ad ce que ceulx de Liége donnent ayde; et l'Empereur les at miz au ban de l'Empire.

J'entendz que le S^r de Tholouse s'est retiré avec son mesnaige, qu'est bon signe ². Je ne sçay s'il s'est retiré à Viane, où l'on at mené ung batteau plein d'armes. Je ne sçay si ce sont celles que les comtes de Cullembourg et de Hornes passez trois ans ont amassé ³.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} aurat entendu comme le roy d'Escosse at esté estranglé en une sienne maison ⁴; l'on ne sçait par qui ou comment. Aulcungz dient que la royne est demoré grosse.

Il n'est pas mauvais de ce que Armenteros escript à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, et qu'il la veult servir et qu'il en aurat mieulx le moien. Luy et Madame de Parme craignent V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, et la voudront adoucir.

¹ Malheureusement les documents de premier ordre, édités par M^r Paillard, s'arrêtent au 10 décembre. Pour ce qui concerne le siège de Valenciennes, on peut recourir, à leur défaut, aux *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 310 et suivantes.

² Marnix de Toulouse avait quitté Anvers le 2 mars, par l'Escaut, pour faire sa tentative sur l'île de Walcheren.

³ Voir, entre autres, t. 1^{er}, p. 600.

⁴ Darnley, l'époux de Marie Stuart, avait péri pendant la nuit du 9 au 10 février, dans la maison de Kirk of Field, que le comte de Bothwell avec ses complices avaient fait sauter. Il paraît qu'il fut réellement étranglé avant l'explosion de la mine.

Je ne sçauroie trouver bon de remettre encores rien au cabinet de Malines, et me samble qu'il n'est mal à Bruxelles. Toutesfois si les affaires se rappaisent et que l'on y puist prendre assurance nous suiverons vostre ordonnance.

C'est ung grand bien que l'on soit quicte de San Pedro Corso, que les François sentiront ¹; lesquelz n'ont encore rompu avec les Portuguèz, s'il est vray ce que ung, venant de Paris, assure y avoir veu ung ambassadeur Portugalois qui demande une fille de France, où l'on luy fait grand honneur ².

Quant à la venue du Roy, plusieurs de la noblesse se lessent imprimer qu'elle se diffère ³, désirant le Roy veoir plus grand désordre pour après avoir occasion de conquerre le païs, abolir tous privilèges, et tenir le païs en samblable servitude comme Naples; qu'est une opinion dangereuse et de grand préjudice, conduite par quelque mauvais esprit pour altérer les bons. L'on adjoste que Montigny et le marquiz de Berghes sont comme détenuz, que en Espagne il n'y a personne d'icy, que les Espaignolz nous gouverneront, et choses samblables venantes du prince d'Orange et des seigneurs, dont j'ay bien voulu advertir V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}.

Je ne faudray, à mon retour, de me bien informer sur le contenu de la requeste que at recommandé à V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} l'Ill^{me} cardinal Altemps, et seroie bien esbahi si le doïen Briccius consentit à telle lascheté, dont je sçauray la vérité.

V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} peult croire que nous sentons les desgatz et excessives despenses que, à cause du temps, se font icy jusques au boult, et que nous pourveons et pourverrons à tout ce que polrons. Le principal est que l'on exécute ce que ordonnerons. Si Valenchiennes se rend, à la mesme heure

¹ Sampietro Bastelica, seigneur d'Ornano, ancien colonel général des Corses au service de France, et chef du parti français en Corse. Ce personnage avait naguère poussé ses compatriotes à se révolter contre les Génois, et avait remporté sur eux divers avantages, quand ils le firent assassiner par un des siens. — MORERI.

² Il y avait à cette époque des négociations, entre les cours de France et de Portugal, aux fins de marier le jeune roi don Sébastien à Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Philippe II, de son côté, travaillait à procurer le mariage de don Sébastien et de l'archiduchesse Marguerite, seconde fille de l'Empereur. — Gachard, *don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 412 et suivantes.

³ Le 24 février Montigny écrivait à la duchesse de Parme qu'il voyait moins d'apparences du départ de S. M. que six mois auparavant : *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 315.

seront cassez quatre soldatz que restent, desquelz l'on se peult mal passer, car voz subjectz se plaignent tous les jours des foulles qu'ilz receoivent, et fusmes contrainctz y envoyer le grand maire que at beaucoup de peine et les dictz soldatz avec luy, car aultrement il ne seroit sans dangier tant insolente est pour maintenant la gendarmerie.

Mons^r del Pree at parlé à Mons^r d'Ancin, qu'estoit extresmement malade, et luy comptoit de nous gens pour sçavoir son advis, en cas que damp Jacques continue en sa désobéissance, s'il trouveroit mauvais que l'on le menist à Tournay ou ailleurs en prison? Il respondit qu'il ne luy sambloit convenir en ceste saison, pour ce que l'on diroit que ce seroit par vengeance pour ce qu'il parleroit sur les affaires de la maison ausquelz il démonstroït, selon son maintien, avoir quelque zèle, combien que Dieu congnoissoit l'intérieur et que, quant à luy, il trouveroit bien qu'il y avoit heu aultre chose; et que, pour son advis, l'on feroit bien de le moins esmouvoir qu'il seroit possible, jusques vostre venue, de tant plus que ceulx de cheans ont meilleure renommée que les voisins, car tout se perdt à Hannon¹, les affaires ne vont pas bien à Marchiennes, et encore pis à St-Martin de Tournay et ainsi aux aultres lieux. En ce qu'il dict vray, et ne se fault esbahir si Dieu envoie ces tribulations aux gens de religion: c'est pour leurs démérites. Je trouverois fort bon si V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} obtenoit ung bref de Sa Saincteté, adressant à Mons^r de Tournay allin que, pendant deux abbéz de l'ordre de St-Benoist pour adsistence, il eust comme délégué de Sa Saincteté à visiter et reformer les religieulx *tam in spiritualibus quam in temporalibus*. Et qui polroit obtenir que à cause des grandz dangiers que sont à présent à cause des sectes, qu'ilz ne polront aller dehors soubz ombre de visiter leurs parentz, ny iceulx ny aultres avoir accès vers eulx ne fust qu'ilz fussent congneuz pour bons catholicques, certes ce seroit un grand bien, non seulement pour ceulx de cheans, mais pour tous aultres si l'on usist de ceste reforme, car les périlz sont grandz pour estre les sectes tant espandues par tout. Et si elles entrent une fois icy ce sera ungue peste. Aussi vouldroie-je hoster ces confraternitez avec les monastères voisins, qui envoient ici les leurs certains jours, et ceulx-cy y vont, que ne sont que yvrogneries et pour donner mauvais conseil l'ung à l'aultre.

¹ L'abbaye de Hasnon.

Si V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie nous envoie le dict bref je le feray exécuter et observer à la lettre, et n'aurez paix devant. Monseigneur, après m'estre recom-mandé, etc.

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée avec des extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 557.)

Rome, le 14 mars 1567.

Il remercie le Roi de ses lettres du xii janvier et du xvi février ¹ et surtout de la sainte détermination prise par lui de hâter son départ pour la Flandre. — Il importe qu'en Flandre on croie à ce voyage prochain : à Rome on soupçonne que le Roi n'ira pas ou qu'il ira trop tard ; le cardinal est fort en peine des discours qui se font en ce sens, et il s'efforce de dissuader ceux qui les tiennent. — Les motifs qu'a eus le Roi d'ordonner de si grands préparatifs de guerre sont très-prudents puisque son but est de faire perdre aux malintentionnés le désir de s'opposer à ses intentions. — Le cardinal loue la bonté du Roi qui veut user de clémence ; il ne dit pas qu'il faille s'abstenir de punir, à l'exemple d'autres, ceux qui attendraient l'extrême rigueur avant de s'amender ; mais il répète encore une fois : « ce qui s'établira par la clémence sera plus durable. » — La nomination du duc d'Albe, comme capitaine-général, a été très-opportune : le duc, par sa prudence, pourra accommoder beaucoup de choses. — Mort de M^r de Rye à Bruxelles ².

¹ Ce sont les lettres du 11 janvier et du 17 février, imprimées plus haut.

² On trouvera plus loin quelques détails sur cette mort.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée avec des extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n^o 538.)

Rome, le 14 mars 1567.

Réponse à la lettre autographe du Roi du xv février ¹. — Le cardinal supplie le Roi de lui pardonner la liberté qu'il a prise de lui faire connaître les discours que les principaux de Rome tiennent sur son voyage de Flandre, discours si préjudiciables à sa réputation. — A propos des difficultés que fait le Pape pour accorder au Roi l'impôt de la *cruzada*, Granvelle dit : « j'ai toujours tenu dès le principe que, quoique son autorité (*autoridad*), qui à la vérité est grande, serve infiniment pour l'exemple et pour le remède de beaucoup d'abus, d'un autre côté il nous nuirait dans les choses justes et nécessaires, à cause de son peu d'expérience et de son obstination dans ce qu'il se persuade être ou ne pas être convenable. » — Le choix du duc d'Albe est le meilleur que le Roi pût faire : l'envoi du prince d'Eboli, pour négocier sur ce qu'offraient Berghes et Montigny, eût été de peu d'effet ² ; il n'eût servi qu'à endormir le Roi ; peut-être même ne le proposaient-ils, comme le Roi l'écrit, que dans le but d'aller avec le prince tandis qu'il ne convient en aucune manière qu'en ce moment ils soient en Flandre, et le Roi ne peut faire mieux que de les emmener à sa suite. — Éloges de la conduite tenue par le comte d'Egmont principalement dans son dernier voyage en Flandre et en Artois. Le Roi devrait lui écrire pour lui témoigner sa satisfaction et lui marquer de la confiance. Cela exciterait son zèle, et tout au moins donnerait de la jalousie aux autres : l'un et l'autre résultat serait fort utile.

¹ Nous n'avons pas cette lettre.

² Voir plus haut, p. 115, note 4^{me}.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée avec des extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, n° 539.)

Rome, le 14 mars 1567.

M^r d'Egmont s'étant prononcé d'une manière si honorable, le prince d'Orange ne peut tarder à se déclarer en bien ou en mal. Plaise au Ciel que ce soit comme il convient au service de Dieu et du Roi.

LXIV.

EVRARD DE MYE ¹ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 187. — C.)

Bruxelles, le 16 mars 1567.

Monseigneur : Comme j'ay veu les troubles pardeçà et désirant m'employer au service de Sa M^{te}, pour ce que le temps l'adonne fort bien présentement, suis esté appelé pour accepter la charge de lieutenant et enseigne de M^r le capitaine Manteville du régiment de Mons^r de Beauvoir ²,

¹ Evrard de My, seigneur de My, vicomte de Ferot, etc., fils de Jean et de Jeanne de Mailen, époux d'Hélène de Waha de Baillonville. Ce gentilhomme devint plus tard lieutenant-colonel au service d'Ernest de Bavière, prince évêque de Liège et électeur de Cologne. — ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE. Lefort, *OEuvres*, t. XV, p. 277.

² Voir plus haut, p. 71, note 3^{me}. Le capitaine de Manteville, dont il est ici question, est Alexandre. Ce gentilhomme, qui était seigneur de Breux, devint plus tard chevalier et gouverneur de Charlemont. Il mourut avant 1574 ayant épousé Philippine de la Marck d'Arcenberg, fille de Robert, bâtard légitimé de la Marck d'Arcenberg, seigneur de Ponthoz et de la Tour Comblain. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 543; Ch. Piot, *Notice historique et généalogique de la maison de Straeten*, p. 224.

ce que n'ay aucunement voulu refuser affin de donner à cognoistre la bonne affection que j'ai et auray à jamais audict service. Mais si la présence de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie fusse esté par deçà, pense bien que mon advancement eut esté aultre, duquel tout mon espoir dépend. Partant, Monseigneur, je supplie V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie me vouloir tousjours tenir du nombre de voz très humbles serviteurs et domesticques, et me commandant icelle quelque chose par deçà serez obéy. A tant, Monseigneur, je prie le Créateur donner à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie en santé bonne prospérité et longue vye, me recommandant bien humblement à vostre noble grâce.

Post datum. Monseigneur : Pour avoir par noz compagnies de gens de piedt esté deffaitz six enseignes de Huguenotz près d'Anvers, lesquelles estoient soubz la conduite du Sr de Thoulouze, tellement qu'ilz sont demeurez mort sur la place environ six cens, et ledict de Thoulouze tué. Ladictte deffaite se fit jedy dernier du matin entre les huit et neuf heures : ung gentilhomme, nommé van der Aa, ait prins la fuyte ¹.

 LXV.

LE DOYEN BRICTIUS AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 193-194 — M. F.)

Liège, le 21 mars 1567.

Mon très-honoré seigneur : ne sçay si deux ou trois lettres que j'ay escript à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie seront esté agréables à icelle. Se peult estre que, pour ses grands affaires, elle n'aura heu temps de me respondre; quoy nonobstant me suis encore enhardy de l'advertir de ce qu'est icy advenu,

¹ Il s'agit ici du combat d'Austruweel livré le 13 mars par Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, aux gens de Marnix de Toulouse. Ceux-ci venaient d'échouer dans le coup de main qu'ils avaient essayé sur la Zélande. Voir pour les détails les lettres suivantes, Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxxi et suivantes, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 522, 522.

depuis que j'ay dernièrement escript, m'ayant semblé que les choses le méritoient. Mons^r le Rev^{me} de Liège, de luy-mesme, sans aultrement appeler ses Estatz, aiant heu ceulx de Hasselt, ses subjectz, condamnés rebelles et aians commis crime de Lèze-Majesté, a prins seulement v enseignes de piétons et une de piquiers, avecque une enseigne ou guidon de chevalz, et xi pièces d'artillerie, avecque lesquelles il at battu la ville dudict Hasselt plusieurs jours, y ayant fait bresche assez grande; et enfin, demeurans les inhabitans et souldars dudict Hasselt obstinéz, est venu quérir les compagnies de ceste cité, arbalestriers et harquebusiers, qui sont suivy jusque audict lieu, intentionnée de donner l'assault. Quoy voiant, les assiégés ont mieulx aymé traicter que s'en faire détruire, et ont capitulé avec Sa Grâce Rev^{me}, de sorte qu'il a esté permis ausdictz souldars de sortir avecque leurs armes, moyennant le serment, qu'ilz ont fait, de non servir dedans trois mois contre Sa dicte Grâce et son pays, et conclu que lesdicts de Hasselt receveroient deux enseignes de piétons en la ville, à leurs despens, jusqu'à ce qu'il seroit déterminé par les Estatz de ce pays combien ceulx de ladicte ville devront payer pour les despens de ceste guerre, ausquelles ilz sont de leur mesme volonté condamnez, avecque restitution des Églises, images, et aultres qu'ilz ont détruit, en donnant congié à leurs prédicants, sans les pouvoir plus rechevvoir ni assister; ains ont fait profession de l'anchienne foy catholique qu'ilz doivent dorsenant suivre, sur telle peine qu'il plaira à Sa dicte Grâce d'ordonner, suyvnt touttefois les recès de l'Empire sur ce ordonnez. Il a semblé à plusieurs cest capitulation avoir esté trop douce; touttefois ceulx qui entendent mieulx les choses la prisent grandement pour ce que ladicte ville est forte plus qu'on ne pensoit, et qu'il n'estoit possible de la prendre sans grande effusion de sang, et y avoit dangier qu'elle seroit secourue desdictz frères chrestiens; de quoy il y avoit grande apparence qu'est évanoye après la reddition d'icelle.

Ladicte reddition fut faicte le xiii de ce mois de mars ¹, et peu de jours auparavant Sa dicte Grâce avoit mandé ses Estatz en ceste cité, au xviii du

¹ Voir sur ces faits les lettres de Gérard de Groesbeeck à la duchesse de Parme, imprimées dans Gachard, *Analectes Beligues*, t. 1^{er}, pp. 277, 280, 287. C'était Herman Modedt qui avait soulevé Hasselt. Il était parvenu à sortir de la ville, quelques jours avant la capitulation, pour essayer de chercher du secours dans les Pays-Bas.

mesme, auquel jour at esté remonstré auxdictz Estatz ladicte reddition qu'a estée prisée, aiant lesdictz Estatz député commissaires pour taxer les despens de ladicte guerre, et pour aller vers ceulx de Maseyck leur présenter le mesme traitement qu'ont heu lesdictz de Hasselt, ou autrement les asseurer que Sa dicte Grâce leur fera comme il a faict ausdictz de Hasselt, avecque l'assistance desdictz Estatz. Je pense bien qu'ilz penseront à leurs cas, et que lesdictz députez partiront cejourd'huy pour aller exploiter leurs commissions. Dieu doint que lesdictz de Maseyck veuillent recognoistre leur tort !

Quant à ceulx de Maestrichtz, ilz demeurent tousjours obstinéz et font gens à force. Ils en avoient hier desjà jusque à vi cens; et comme ilz sont à deux princes, comme sçait V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie², Sa Grâce Rev^{me} n'y veult rien attemper sans l'adveu de Madame la Gouvernante³, assez empeschée maintenant contre ceulx de Valenchiennes et les tumultes d'Anvers desquels ne veulx rien escrire, bien saschant que V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie en sera assez advertie.

Au retour de Sadicte Grâce Rev^{me}, avec lesdictes compagnies de ceste cité, MM^{rs} les Burghemaistres et la plupart de la généralité des xxxii mestiers, jusques à ii mille hommes en armes, furent au-devant jusques à une lieue de ceste cité, pour la congratuler de cest victoire, le ramenant jusque en son palais, ouquel, en descendant de son cheval, survint une mauvaise fortune le xvi^{mo} de ce mois, à Sa dicte Grâce, par ung sien pistolet qui desbanda de luy-mesme, aiant Sa dicte Grâce encor le pied senestre en l'estrier et le pied dextre en terre, laquelle il fut tiré joindant la cheville du pied, et passa le boulet de plomb outre sondict pied par dessoubz le tallon, sans touttefois qu'il en fit aulcung semblant devant la compagnie, ains soy retira en sa chambre, là où se fit incontinent tirer son houseis, et fut treuvée la plaie, au lieu prédicit, bien dangereuse, de sorte que depuis l'on n'a eu accès à Sa dicte Grâce pour négocier. Touttefois l'on dict que ce ne sera rien et qu'Elle n'en aura sinon la douleur qui est grave. Il est advenu

¹ Sur les événements de Maseyck, voir *ibidem*, pp. 273, 288.

² Voir t. I^{er}, p. 335, note 6^{me}.

³ Le 3 avril Marguerite de Parme envoya M^r Jacques de la Torre à l'évêque de Liège, avec une instruction détaillée, pour convenir de la manière dont on pourvoit, de commun accord, au fait de Maestricht. Gachard, *loco citato*, pp. 290 et suivantes.

à Sa dicte Grâce *extrema gaudii luctus*, à nostre bien grand regret et désavantaige de ce païs.

Comme je voloy serrer mes lettres, m'est venu le secrétaire de Sa dicte Grâce Rev^{me}, qui m'a dict qu'elle commence à donner audience à ses familiaires, ancor que sa plaie soit fort dangereuse; mais il y a danger qu'il demeurera boyteux. D'aulcuns ont pensé que le mal seroit plus grave de sorte que desjà on pensoit et faisoit-en discours pour ung aultre ¹, combien que j'espère pour cest fois il n'en sera besoing, aidant Dieu, auquel je prie à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie donner, etc.

LXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 37 à 42. — M. F., complétée par C.)

Bruxelles, le 22 mars 1567.

Monseigneur : J'espère que, pour l'advenir, il sera pourveu à ce que voz lettres soient bien adressées et que vous aurez plus souvent de mes nouvelles et moy plus tost des vostres : que me sont de grande consolation véant par icelles la vérité de ce que passe en Allemaigne et ailleurs, que l'on nous desguise par icy selon l'affection de ceulx qui, par mentiries, font leur prouffict pour abuser le peuple.

Nous sumes esté à Tournay et avons veu la désolation de la grande église qu'est telle que les Turcqz et Barbares n'en sçauroient faire dadvantaige, s'ilz ne la rasoient et brusloient. Ceulx du chappitre ont faict faire une séparation par tables de bois du cheur et la croisée contre la nef, en laquelle ilz font leur service en une chappelle de costel, et veulent lesser le demeurant ainsi qu'il est jusques la venue de Sa Majesté, laquelle verra le gentil

¹ Pour l'élection d'un nouveau prince-évêque.

service que le comte de Hornes et d'Esquerdes, avec Vilers et Audregnies, y ont fait, comme en plusieurs aultres choses. Et Dieu sçait comment les gens de bien les deschiffrent.

Je parlay audict lieu avec Blasere qui me tint propos de sa charge ¹, et comme Madame de Parme luy at commandé de s'informer sur la conduite du comte de Hornes, avec promesse du secret et de luy répondre par un secrétaire; ad ce qu'il ne se ose fier, pour ce que, au même instant, Elle luy dict et monstret quelques articles que luy avoit donné Hessele, signez de sa main, à la charge de ce comte ², et fait long discours des dillicultez qu'Elle avoit heu au mois d'avril avec les seigneurs lorsque, estant seule avec le président Viglius en la chambre du conseil d'Estat, Aremberg alloit de l'ung à l'autre comme entre ennemys, et se faschant à la fin dict qu'il ne s'en mesleroit plus puisqu'il ne gaignoit que mauvais gré des deux costels, et que l'on Luy avoit par force extorqué la liberté et les presches, et que Hooghstraeten s'estoit ingéré à prendre le gouvernement de Malines contre son gré, qu'Elle, Madame de Parme, avoit empesché trois jours; et que Zweveghem luy avoit dict que Madame avoit appellé Hooghstraeten gascon, et que le blancq luy pendoit encores au nez, et que l'honneur que le Roy luy avoit fait l'enyvroit ³. Aussi luy compta Son Altèze comme Elle avoit rembarré sa mère ⁴ lorsqu'elle luy avoit osé parler de l'Inquisition et de la servitude en laquelle l'on prétendoit mettre le pays, dont Elle l'avoit si vivement reprins qu'Elle pensoit que cela la rendroit saige et le filz aussi.

Il se contente peu de Noircarmes, et at opinion qu'il cherche son prouffict, d'aautant que au partir de Tournay il appellit le magistrat, le prenant pour tesmoing qu'il n'estoit sanguinaire ⁵, et que cela ne pavoit servir sinon pour vailloir mieulx et charger d'envie son successeur.

¹ Voir plus haut, p. 214, note 1^{re}.

² Peut-être tirés de la pièce imprimée ci-dessus, n° XLII.

³ Cette scène entre Madame et Hooghstraeten avait eu lieu au mois de décembre. Voir Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. XXI, XXII.

⁴ La comtesse douairière de Hooghstraeten.

⁵ C'est peut-être une allusion à la promesse que fit Noircarmes, se rendant à Bruxelles le 29 janvier, de faire « vers S. A. toutes les choses les plus favorables » et de chercher d'obtenir d'elle « un pardon général et abolition pour tous ceulx lesquelz pavoient avoir offensé S. M. durant les dictz troubles.... » Noircarmes reçut pour réponse de Marguerite de Parme : « qu'elle n'estoit puissante » de acorder le pardon général, et que le Roy se réservait la faculté de faire l'octroy de la diete

Il dict d'avoir peu d'espoir de faire quelque bon exploit en ceste commission, et que ce sera comme l'autre fois pour ce que le magistrat, quelque remonstrance que l'on leur faict qu'ilz nourrissent le feug en leurs entrailles, caichent tout ce qu'ilz peulvent.

Ils tiegnent prisonniers aulcungz rompeurs d'imaiges et spoliateurs d'églises, desquelz ilz prétendent la congnoissance leur appartenir, d'autant que ce ne seroit crime privilégié. Ad ce quoi les commissaires répondent que la congnoissance des saulve-gardes enfrainctes appertient au seul Prince, ou à son conseil, et que toutes églises sont en sa protection. Mais ung jeusne pensionnaire at, par subtilité, si bien informé le conseil privé où d'Assonleville, que l'on dict estre leur pensionnaire, les sert et advise fort bien, qu'ilz ont rescript que icy l'on ne trouve point que ce soit cas privilégié. Et peult estre que l'on se fonde sur l'allégation, que faict ledict jeusne pensionnaire, que ledict crime est sacrilège, et que en tout sacrilège il y at larcin, et que de tout larcin ledict magistrat peult congnoistre : qui toutesfois confesse que si le bailliaige leur heust demandé lesdictz délinquantz, ilz les leurs heussent délivré, et se soucient peu d'avoir forfait tous privilèges.

L'on at publié en la ville et bailliaige que tous ceulx que doibvent à ceulx de Valenchiennes aient à déclarer le deu, que Sa Majesté at confisqué; et bien qu'il soit notoire que il y at grande traficque entre les deux villes, toutesfois, jusques au vi^e de ce mois, il n'y avoit que ung villaigeois que avoit accusé cent florins qu'il devoit à ung Vallenchenois que le Sr de Moerbecque avoit prins.

Aussi n'avoit-il [Blasere] jusques lors, ny son compaignon¹, reçu sa commission et instruction, que le comte de Reulx ne leur avoit encores donné, peult-estre affin qu'il ne samblist avoir compaignons, à la suggestion de Mr de Quincy, que le gouverne² et pensoit estre commiz, ad ce qu'il n'heust rien perdu, comme il ne fera encores s'il peult.

L'on y print, le mesme jour que y arrivasmes, ung gentilhomme que

¹ « grâce et pardon lorsqu'il seroit arrivé en ces Pays-Bas... » *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 62, 72.

² M^e Robert du Cellier, voir plus haut, p. 244, note 1^{re}.

³ Jean de Blondel, seigneur de Cuinehy, était au surplus donné officiellement comme conseil au comte du Rœulx : *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 136, 178.

s'appelle del Dale, que est fort chargé, et y a conduit le consistoire. Il est parent du feu mari de la seur de l'archevesque de Cambray, que en avoit escript aux commissaires doibs qu'elle avoit entendu que l'on procédoit par appeaulx contre luy ¹. Le frère, qui se tient à Malines ², a esté icy pour en parler à MM^{rs} d'Aremberg et Berlaymont : dont je m'esbahiz pour le lieu qu'il tient, et encores plus qu'il en at parlé à Son Altèze, car, si ledict del Dale eschappe, quelcung d'auctorité me dict que mal sçauroit-on faire justice d'aultres.

Le chasteau est plein de prisonniers, et l'on en prend journellement. Mons^r de Reulx en feict despecher cincq, le xv, qu'avoient rompu imaiges. L'on n'y avoit encores torturé personne. Chascung s'excuse et se veult purger, en ce que Armenteros est bon maistre, et Quincy n'y obliera rien, si l'on s'adresse à luy.

L'on mène le bois, qu'estoit prest pour faire le temple, au chasteau, qu'estoit en grande quantité aux jardins de l'abbaye de St-Martin, où l'église est en piteux estat, comme généralement toutes celles de la ville : que toutes fois les gens de bien commencent fort à réparer, estans les mauvais bien domptez par la gendarmerie que y est jusques à six enseignes fort bien furnies et de belles gens.

Il n'y a plus question de prescher; mais les hugonaux ont présenté requeste pour enterrer leurs mortz au temple, d'aautant que les curez ne les veulent recepvoir aux cimetières, et les soldatz leurs font mille fascheries aux portes quant ilz les veulent porter audict temple, qu'est hors de la ville ³.

¹ Le 5 mars Pierre de Preys, seigneur de le Dale, confédéré, ajourné par citation publique et latitant, avait été découvert au château de Betignyes, fait prisonnier et amené à Tournai. Ce gentilhomme était alors marié à Hélène Dennetières. Suivant quelques généalogistes il était veuf, en premières noces, d'une Villain de la Boucharderie, et, suivant d'autres, il avait une Villain pour mère. Or la sœur de l'archevêque de Cambrai était veuve de Louis Villain de la Boucharderie, conseiller au grand conseil. Le seigneur de le Dale attendait encore son sort en prison, en septembre 1568. Il semble que ses hautes relations le sauvèrent malgré sa participation principale et avérée aux troubles de Tournai, car il mourut, suivant tous les généalogistes, en 1575. Voir sur ce personnage les *Mémoires de Pasquier de le Barre*, t. I^{er}, p. 70; t. II, pp. 83, 194; B^{on} de Stein, *Annuaire de la noblesse*, t. xxii, p. 297; Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. I^{er}, p. 986; DE GIDS, 1846; Bakhuisen van den Brink, *de Adel*, pp. 607, note 1^{re}.

² Jean de Berghes, le président du grand conseil.

³ La dernière prdonnance rendue à Tournai sur les prêches, les pratiques religieuses des calvinistes,

C'est grande pitié de veoir les quatre monastères entièrement bruslez hors du dict Tournay. où ne restent que les pignons des murailles, sans qu'il y soit rien demoré.

Blasere doibt escrire de brief à V^{tre} Ill^{me} S^grie, et m'at parlé de ce que at passé l'ung des pensionnaires de Gand, Bourlut ¹, duquel Mr le président Viglius faict grand cas.

Mons^r de Tournay dict que le comte de Hornes l'avoit fort sollicité de se trouver là au temps des troubles, pour appaiser le peuple; mais il fut plus saige que de se mectre à la merci d'ungne si mauulvaise beste. Il sçait bien dire comme les seigneurs ont adoré la jeunesse pour se servir d'icelle à l'exécution de leurs voluntez, vilipendant les bons anciens gentilzhommes, *quia non consentiebant factis eorum*.

Les amis de Montigny dient qu'il est en chemin; ce que serat aussi véritable comme le bruit, qu'ilz font courir, que le comte Lodovic lève iv mil chevaulx, et que les comtez de Cullembourg et van den Berghe font trente enseignes de piedtons. Car ledict Lodovic est retiré en sa maison ²; celluy de Cullembourg est en Juliers et a faict dire à Son Altèze comme il

les écoles, etc., était du 25 février. On la trouve dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2^e série, t. XII, pp. 100 et suivantes. Les prêches ne furent pas supprimés par voie d'ordonnance; mais ils cessèrent parce qu'ils ne pouvaient plus se faire en ville, et que la sortie de la ville n'était permise que moyennant un passeport délivré par le magistrat, « avec attache » du secrétaire de Noircarmes. Voir les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, p. 43.

¹ Voir plus haut, pp. 217 et suivantes.

² Que le comte Louis fût alors retiré dans sa maison, c'est possible, mais ce n'est pas certain, et, en tout état de cause, il n'était pas inactif. D'une part, il semble résulter des confessions de Guy de Bray et de Pérégrin de Lagrange que si le prince d'Orange avait dit le mot décisif, et s'était décidé à se déclarer ouvertement, le comte Louis aurait été en mesure d'amener des Allemands, sans doute ceux que, depuis si longtemps, il s'efforçait de tenir *aperçus*. D'autre part, il était en ce moment même engagé dans des négociations militaires, relatives aux Pays-Bas, qui auraient pu avoir une grande portée, et qui n'échouèrent définitivement que vers le mois d'avril. Guy de Bray et Pérégrin de Lagrange, dans leurs dépositions concordantes, affirment avoir appris de leurs mandataires à Anvers, peu de temps *avant* que le prince leur eût formellement fait dire de ne compter sur aucun secours et d'essayer de s'arranger avec le gouvernement « qu'il seroit venu vers le dict seigneur prince, en Anvers, ung des clerqz des gens de guerre levés en Allemagne par le comte de Nassau, pour sçavoir de luy sy on devoit faire descendre les dictz gens de guerre, ou non, lequel avoit esté entretenu sans sçavoir obtenir response... » *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme Français*, février et mars 1879. Quant aux négociations militaires, auxquelles on fait allusion plus haut, elles se tramaient à l'armée impériale qui, depuis le mois de décembre, faisait le siège de

se départoit de toutes ligues, ainsi que peu auparavant a faict celluy van den Berghe ¹.

MM^{rs} les duc d'Arshot et le comte d'Égmond sont esté à Buvraige, prez de Valenchiennes, pour traicter avec les députez d'icelle, mais ilz n'ont rien faict estantz ceulx de dedans par trop obstinez ². Dont il ne se fault esbahir car, ad ce que dict le président Viglius, ilz sont esté advisez d'Espaigne, que je tiens estre de ceulx qui y sont, comme le Roy ne vouloit que l'on les batteroit ³; ce que, s'il se fust faict doibs la première heure, l'on en fust pieça maistre. Et de celle opinion est bien M^r de Largilla, et que quantes fois l'on les lessera convenir que en brefz jours ilz en viendront au-dessus. Mais chascung veult avoir l'honneur, et l'on porte grande envie à celluy que a faict l'emprinse, que n'est de l'adveu de M^r de Berlaymont, et n'at trouvé bon que l'on s'y mist, et n'at faulte de bonnes raisons qu'il m'a dict. Touttesfois si l'on ne renge ceste place, puisque l'on s'y est miz, tous aultres y prendront exemple; et ne fust esté bien la lesser en sa liberté, et estant réduicte, tout l'Artois, Haynault, Namur, Lucembourch, le Walon-Brabant et toute la langue Françoisse serat en repos et seurté, et Cambrai serrée de plus près : où s'est, depuis cinq ou six jours, faict ung fort bon exploict par le prévost ⁴, auquel, ainsi qu'il vouloit entrer

Gotha. Le comte Louis, à la fin de février, s'était rendu au camp; il y avait retrouvé Hammes, le roi d'armes de la Toison d'or, protégé par le comte de Schwartzbourg en dépit de l'Empereur qui, l'été précédent, avait intimé à Hammes l'ordre de quitter son armée de Hongrie; et, de concert avec Hammes, Schwartzbourg et le comte Jean de Nassau, il avait cherché à faire que, Gotha étant pris, l'armée impériale, au moins en partie, passât dans les Pays-Bas. Ces plans, en travers desquels se mit l'empereur Maximilien, vinrent à s'évanouir tout à fait quand l'Empereur, après la reddition de la ville, prit lui-même en *wartghelt* les gens de guerre que Louis de Nassau et ses amis espéraient tourner contre Philippe II. On peut voir sur ce grave incident Van Vloten, *de Nederlanden onder koning Filips II*, pp. 271, 272, et diverses lettres de Maximilien II, de Philippe II, de Marguerite de Parme, etc., dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4^{me} série, tt. V et VI.

¹ Culembourg écrivit le 15 mars une lettre autographe à la duchesse pour décliner toute responsabilité par rapport à la dernière requête de Brederode, faire savoir que, depuis l'assemblée de St-Trond, il s'était retiré pour ne donner plus de mécontentement à Son Altesse, déclarer qu'on devait le tenir pour très-humble et loyal vassal de S. M., etc. Cette lettre est imprimée dans DE GINS, 1846, *Mengelingen*, p. 444.

² Cette conférence eut lieu le 14 ou le 15 mars. Voir les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 514, 515, et notes.

³ Avec le canon.

⁴ Le prévôt de Cambrai était, à cette époque, sire Henri de Forvie, chevalier.

vers les eschevins, ung bourgeois assez riche présenta une requête qu'estoit pour la liberté des presches, qu'il avoit pensé en bonne compaignie donner le matin à M^r de Cambray s'il fust sorti pour aller au sermon, ce que de bien venir il ne feict point.

Or, comme ledict prévost refusa de présenter aucune requête s'il ne sçavoit que c'estoit, et que l'aulture usoit de menasse, il ne fust ny fol ny esbahi, mais le troussit par le collet et le constitua prisonnier, et luy feict son procès en moings de deux heures, qu'il fut condampné d'avoir la teste trenchée : ce que fust exécuté l'après disnée, et mourut opiniastre. L'on at prins six ou sept de ses complices, et plusieurs sont deslogez. J'entendz que la conspiration est grande, et que, si M^r de Cambray en estoit hors, qu'il auroit bien à faire de y rentrer, ce que ne seroit difficile si la citadelle tiegne bon. Je croy que, comme M^r d'Arras m'escript, le peu d'intelligence qu'il at avec son chappitre en sont cause. Si l'on heust fait le mesme tour à ceulx qui présentarent la requête le ve d'apvril ¹, noz ne serions présentement en ce laberinthe.

Pour retourner à cela de Valenchiennes, si l'on ne procède avec le canon, l'on perdra temps avec eulx, qu'ilz cherchent gagner et nous abuser, et ne feront rien s'ilz n'ont le consentement du consistoire d'Anvers que conduit toutes aultres villes. Et me dict hier ung homme principal d'Anvers que ung calviniste luy avoit dict, lorsque M^r d'Egmond partit pour Valenchiennes, qu'il ne feroit rien si l'appoinctement n'estoit premièrement forgé audict consistoire, qu'il n'estoit encores pour lors. Mais le Sr Malpas m'a dict ce matin que le bruiet est que ledict consistoire a permis auxdictz de Valenchiennes de regarder à leurs affaires, et faire le mieulx qu'ilz polront pour avoir bon parti, puisqu'il n'ont moien de les secourir ². Et l'on m'escript de St-Amand, du xx^e, que plusieurs des manantz se viègent rendre à nostre camp, et s'avallent de nuict des murailles, qui dient qu'il y at dissention et qu'ilz ont grande faulte. Le sieur de Varelles, gouverneur d'Avennes ³, que se tient fort vostre serviteur, me dict qu'ilz

¹ De 1566.

² Sur les rapports des gens de Valenchiennes avec Anvers nous renvoyons à ce qui a été dit plus haut, p. 247, note 1^{re}, et aux confessions de Pérégrin de Lagrange.

³ Messire Jean d'Yves, seigneur du Petit-Quesnoy et de Warelles, chevalier. Ce vieux et brave gentilhomme, ancien chambellan de Charles-Quint, avait servi comme lieutenant de la bande d'ordon-

ont demandé à parlementer; et elle se devoit battre aujourd'huy, ce que me feroit croire qu'ilz se rengeront. Touttesfois Mr de Berlaymont me dict hier que depuis cinq jours ilz avoient faict nouveau serment et jurez tous de mourir au rampart. Qu'est bien selon que dict ung des députez à Mr d'Egmond, qu'il vailloit mieulx mourir devant une bresche que devant le bourreau. Et comme il leur dict s'ilz scavoient bien la deffaicte devant Anvers ¹, dont il reçeut les nouvelles le xiv environ les ix heures du matin, ilz luy dirent l'avoir sçeu le jour par avant à trois heures après midi; si bien sont-ilz serviz, et en dirent si bonnes enseignes que ledict sieur en fust esbahi ². Plusieurs de la compagnie de la Grange ³, et xl pour une fois, se sont miz dedans Valenciennes après qu'ilz avoient pillé une église et maltraicté le Sainct Sacrement. L'on s'esbahit que Monsr de Mansfeld l'at employé, lessant aulecungz anciens gentilzhommes qui ont bien servi; il est lieutenant du comte Charles, et vouloit commander à Tournay, avec cl hommes qu'il avoit, sur x enseignes : mais l'on luy ravalla bien son cacquet.

nance du comte de Boussu, et occupé naguère les charges de bailli de Lessines et de Flobeeq, puis de prévôt de Mons. Eu 1565 il avait été proposé au Roi pour le gouvernement de Mariembourg; depuis il avait été nommé à celui d'Avesnes qu'il garda jusqu'à sa mort. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. 164, 504. — *Inventaire des archives de la chambre des comptes*, t. II, pp. 480, 484.

¹ La défaite d'Austruweel. Cette défaite était un coup terrible pour les gens de Valenciennes, car c'était sur le rassemblement formé par Marnix de Toulouse que pouvait se fonder leur dernière lueur d'espoir d'être secourus du dehors. Armenteros écrivait le 14 mars au Roi une lettre en langue espagnole dont nous extrayons le passage suivant : « V. M. verra, par la lettre de Madame, l'heureux succès qu'on vient de remporter sur les sectaires et les rebelles qui s'étaient réunis dans les environs d'Anvers. Ces gens, outre les déprédations et les sacrilèges qu'ils avaient commis dans les églises et les habitations de cette région, grossissaient de telle façon que, si on n'y avait pas pourvu à bref délai, le mal fût devenu pour ainsi dire sans remède. En effet, de tous côtés leur arrivaient de nouveaux renforts à la file; et ils pensaient trouver dans leur rassemblement les premiers éléments du secours à fournir à Valenciennes et à Vianen.... » (*Archives de Simancas. — Estado, Liasse n° 556*, fol. 160).

² Sur ce point le récit de Morillon est en désaccord avec celui de Pontus Payen. D'après les *Mémoires*, souvent cités, de ce dernier, t. I^{er}, p. 517, le comte d'Egmont se serait, au contraire, irrité contre les députés de Valenciennes, parce que ceux-ci refusaient d'ajouter foi à une lettre de la duchesse leur faisant part de la défaite en question.

³ La compagnie du capitaine la Grange : voir plus haut, p. 114, note 1^{re}. Ne pas confondre cet officier avec le ministre enfermé dans Valenciennes.

Mons^r du Reulx, allant et venant audict parlement, est venu loger à Sainct-Amand avec ses chevaux, ce que nous ne luy avons osé refuser, pour estre commiz au gouvernement de la ville et bailliage de Tournay ¹, comme à aultres seigneurs passantz comme les S^{rs} d'Evre, la Tour et aultres, que se sont contentez de la portion, chevaux dehors; car, doibz qu'il y a foule sur voz terres, c'est à luy qu'il fault recourir et au S^r de Noircarmes, que se sont demonstrez promptz à y remédier encores que voz censiers soient esté fort foullez. Ledict S^r du Rœulx me demandist fort de vostre portement, et si je n'avoie de longtemps heu de vöz nouvelles. Il me dict bien que l'on ne feroit rien avecq lesditz de Valenchiennes, et pesoit fort le parti que l'on leur feroit, mesmes s'il estoit si avantageux comme aulcungz estoient d'avis, craindant que aultres villes se voudront mesurer à eulx. Il dict que le prédicant, que l'on appelle La Grange, et que aulcungz dient y avoir demoré xv ans et dogmatizé, avoit faict bon office pour auctoriser le magistrat, que aux jours précédentz il avoit despoillé de toute puissance; il dict qu'ilz ne sont que xii^e hommes de faict là dedans, dont les vi^e sont armez, et que le demeurant n'est pas grand chose; que nos gens avoient conduit leurs trenchiz jusques au fossel, auquel M^r d'Egmond at esté quatre heures ², et que de nuict l'on entend les regretz que aulcungz de dedans font sur les murailles, qui se sont fort muniz de traversses et trenchis par dedans. Toutefois, ce nonobstant, si l'on les bat à bon escient, j'en ay bon espoir: car mal peulvent-ilz avoir secours, et encores que M^r de Berlaymont crainct que ceulx de Gand le voudront faire dedans brefz jours, et ceulx de Flandres, je n'en ay doubte, car ilz se souviègnent des journées de Lannoy et Waterloo, et se garderont bien de venir en campagne rase contre si vaillantz souldartz comme les nostres, que

¹ Le comte du Rœulx, qui était entré à Tournai le 24 février, avec son régiment de fantassins wallons, avait été commis au gouvernement lors du départ de Noircarmes. Les comptes de la ville le qualifient, dès le mois de mars, de « gouverneur et capitaine général de la ville, cité et bailliage de » Tournai et Tournais. » Plus tard on lui donna la qualification de surintendant. — *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI, pp. 451, 452. — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. II, pp. 74, 83, etc.

² Sur la part que prit le comte d'Egmont au siège voir une lettre, qu'il écrivit au Roi, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 524, et son *Mémoire de défense*, dans De Bavay, ouv. cité, p. 150.

sont tous fleurs de gens, et sont accreuz de vii enseignes d'Artois et trois de Tournay. Il y auroit plus d'apparence, comme ledit M^r de Berlaymont disoit, que du costel de Cambresiz v ou vi^e hommes se jectissent dedans la ville, que l'on ne peult clore; mais de quoy viveront-ilz, puisqu'ilz ont si grande faulte? A la fin ilz viendront à la raison, veuillent ou non.

Ledit S^r de Berlaymont n'est pas bien avec le S^r de Noircarmes, et dict que ce jeusne homme, pour gagner réputation de général, avoit miz Son Altèze à la dance. Je croy bien que luy et le duc d'Arschot ne seront contentz si ce gouvernement luy demeure. J'ay esté esbahi qu'il m'en parlast si clèrement, et dict que, si Madame l'heust creu, qu'elle ne luy heust permiz l'emprinse et que lors il avoit les gouttes.

Ledict S^r du Reulx me dict que Escaubecque avoit faict grand mal et conduict, avecq une paternostre au col et ung Pentagrue en la main, toutes les menées et presches tenues au quartier de Lille, de La Leuwe et La Bassée, et qu'il est fort chargé par les prisonniers de Tournay, et ceulx que jusques à douze l'on at exécuté à Béthune, dont une partie s'est convertie ¹; comme aussi at la seur du prédicant de la chastellenie de Lille, que M^r de Rassenghien a faict pendre avec son mari et aulcuns aultres comme violateurs d'églises, qui se sont convertiz et ont demandé terre sainte. Tous sont mortz sur ce que Escaubecque leur at faict faire. Touttefois ledict Escaubecque se vouloit purger. Il y at deux mois sa femme est morte de regret en Anvers, de laquelle il tenoit grand bien que retournerat à ses héritiers par faulte d'enffants ²: cecy ne ferat bon le cas de son beau-frère, maistre le Borgne ³, qui n'at rien sçu faire, ny par requeste ny par l'intercession du comte d'Egmond, que le S^r de Grimberghe ⁴ et conseiller

¹ Voir dans de Coussemaker, ouv. cité, t. II, pp. 279, 282, 287, 288, 289, 290, etc., les dépositions des témoins entendus par les commissaires, envoyés dans le pays de l'Alleu, en août 1567. Elles confirment ce que le comte du Rœulx dit d'Escaubecque.

² La femme d'Escaubecque était, d'après les documents héraldiques du Ministère des affaires étrangères, Claude de Boufflers, d'une maison de Picardie.

³ Maistre le Borgne, c'est-à-dire Jean de Mol, seigneur d'Oetingen, dit *le Borgne*, beau-frère d'Escaubecque, qui était précisément lieutenant des fiefs du Brabant, et auquel la cour substituait Grimberghe et Oudart pour recevoir le serment des feudataires. Voir sur de Mol, t. I^{er}, p. 40, note 5^{me}.

⁴ Ferry de Glymes, seigneur de la moitié de la baronnie de Grimberghe, dont le prince d'Orange possédait l'autre moitié.

Oddart ne receoivent les sermentz de tous fievez. Et y sont venuz plusieurs geutz, comme Molain, beau-frère du Sr Lopez¹, que sont bien estonnez quant l'on les fait renuncer à toutes ligues et confédérations, que at esté une chose fort bien advisée.

V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie verrat copie de la publication faicte sur la liberté à Tournay; semblable at esté faicte à St-Amand²; et j'ay veu une lettre du comte de Hornes au grand maire, que luy ai enchargé de bien garder pour sa décharge, comme il ferat, et ai mandé à Blasere le contenu, que démontre son venin et comme il favorisoit la nouvelle religion.

Monseigneur je n'attédieray pour ce coup V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie de plus longue lecture, et me souffit ce que j'ay dit touchant ces deux villes, encores que aultres matières y entreviengent, selon qu'elles se sont présentent.

De Bruxelles, ce xxii de mars 1567.

(P. S.) Il y at nouvelle que Valenchiennes fut hier battue³, et que doibz que l'on apperçeut que c'estoit à certes qu'il y avoit ung grand tintamare en la ville, et qu'ilz ont commencé de parlementer; j'espère qu'il ne tarderat qu'ilz ne soient rengez, et, cela faict, je ne sçaurois rien craindre quoy que l'on puist brasser. Ce xxiii^e de mars.

LXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 47 à 52. — M. F.)

Bruxelles, le 23 mars 1567.

Monseigneur : Je ne diray rien du rencontre advenu près d'Anvers, à Ostrewele, qu'est sur la rivière à une lieue près, pour ce que je suis seur que

¹ Thierry Bouton, seigneur de Corbaron et de Melin sur Gobertange, voir t. I^{er}, p. 220, note 2^{me}.

² Voir plus haut, p. 44, note 3^{me}.

³ Le feu commença, en effet, le 22 mars : Le Boucq, *Histoire des troubles advenues*, etc., p. 25.

M^r Bordey en at fort particulièrement adverty V^{tre} Ill^{me} Sgr^{ie}. Bien diray-je aulcunes particularitez de ce que j'ay entendu au mesme temps estre advenues dans la ville, où tout fust en confusion ¹. Car les calvinistes craindoient que l'on leur feict quelque venue, que fut cause qu'ilz se meirent en armes; et le voiage que Hooghstraeten avoit fait icy quatre jours par avant les meict en grande diffidence contre luy et le prince d'Orange, ad ce que me dict le filz de van der Aa; et se meirent lesdictz calvinistes sur la *Mere* ² où ilz avoient force armes, qu'ilz avoient prins en partie en la maison de la ville, et en donnoient à tous ceulx que se trouvoient de leur costel; et, se doubtans qu'ilz n'estoient le plus grand nombre, ilz usarent d'ungne ruse, faisant publier par son de tamborin qu'ilz estoient accordez avec les martinistes, dont Hermannus ³ rendit grande peine, et pour les gaigner confessoit d'avoir mal presché, et qu'il estoit des leurs. Mais d'aultant que les martinistes congnoissoient ses fourbes, et que peu auparavant il avoit fait détenir leurs députez autant qu'ilz en avoient envoié pour communiquer avec eulx, lesdictz martinistes feirent publier au contraire qu'il n'y avoit nul accord et que tous les leurs heussent à eulx ressembler, *op den Ouvre*, qu'est près de la Monnoie; et il y vint grande compaignie, mesmes les Oostrelinecqz que vindrent en bon ordre, comme feirent les Italiens et Espaignolz ⁴,

¹ Sur la redoutable émeute d'Anvers des 13, 14 et 15 mars, voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 226 et suivantes, l'*Antwerpsch Chronijckje*, pp. 414 et suivantes, les *Annales Antwerpienses*, t. III, pp. 440 et suivantes, Mertens et Torfs, ouv. cité, t. IV, pp. 384, 582 et suivantes, le récit fait par M. Gachard, d'après la justification officielle du magistrat d'Anvers, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxxvi et suivantes, etc.

² La place de Meir.

³ C'est encore une fois Herman Modedt. Échappé de Hasselt, comme on l'a vu, il était couru droit à Austruweel, auprès des bandes formées par Marnix de Toulouse, « les requerrant de vouloir enche-
» miner vers la ville de Hasselt pour repousser les ennemis : » Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1567-1572)*; interrogatoire de Jean Denys. N'ayant pas été écouté il était entré à Anvers et l'*Antwerpsch Chronijckje*, p. 420, l'appelle « *den oersten captain... van alle oproer in de Meer*, c'est-à-dire le principal chef de toute l'émeute qui eut lieu place de Meir.

⁴ Les Italiens avaient choisi pour capitaine messire Thomas Fiesco, consul des Génois, et avaient été mis en ordre de guerre par le capitaine génois Bartolomco Granara qui s'était trouvé « armé bien
» et bravement » et s'était mis « de la part de S. M. avec les dictes nations » quand le 15 mars, par l'ordre du magistrat, les nations « s'armoient et s'apprestoient pour se opposer contre la violence
» des calvinistes, qui tâchoient de se faire maîtres de ceste dicte ville au préjudice de la Majesté

avec la bourgeoisie et tous les catholicques, que se trouvarent en plus grand nombre et plus de six contre ung, dont les calvinistes furent bien honteulx, que s'estoient tousjours vanté d'estre quatre contre ung; et plusieurs martinistes, qu'avoient creu la première publication, aiant entendu la contre, se séparèrent d'eulx. Et la plus grande force qu'ilz avoient estoit des Wallons et Flammengs, réfugiez de Lille, de Tournay et de la Basse Flandre, que se sont retirés des faulx-bourgs dedans la ville pour estre plus prez du pillage, car ilz meurent de faim; et estoit bien le point que craindoient les martinistes, et que les feict joindre avec les catholicques, lesquels vouloient chasser dehors les calvinistes avec leurs canailles, du moings leur faire poser les armes. Ce que fust esté facile, au jugement de plusieurs, si les chiefz l'heussent trouvé bon, auxquelz il sambloit mieulx d'appointer les deux parties, dont ilz rendirent grande peine, allant vers l'ung et vers l'autre; et se travaillèrent de sorte que le prince ne sçavoit plus parler, tant fut-il raucque, et avec peu de gré de chascune partie selon qu'il advient communément avec communaulté, et mesmes quant l'on leur at lasché la bride sur le col.

J'entendz, de ceulx qui l'ont veu et ouy, que les affrontes et vileinies que l'on luy feict et dict des deux costelz, et au Sr de Hooghstraeten furent extresmes et insupportables, jusques à les appeller trayctres et leur mectre plus d'eugne fois le pistolet sur la poitrine; et la plus grande rudesse fust du costel des calvinistes, qui dirent au prince qu'il les avoit mis à la danse, et que maintenant il s'en vouloit retirer et les lesser à la fange. Aultres disoient qu'il prenoit argent des deux costelz, et ont fait faire des poinctures où il avoit deux visaiges et deux mains ouvertes.

Quelcung m'at asseuré que il veit audict Hooghstraeten, quant il se trouvoit environné de tant de pistoletz, tomber les larmes aussi groos que pois, et que le prince, qui insistoit tousjours sur l'accord, entrit en eugne maison où le pourject se feict, et que il le faillit faire revenir à soy avec vinaigre et aultres choses, dont ne suis esbahi car il se trouvoit en extresme travail et péril ¹.

¹ du Roy... » Certificat délivré par le magistrat d'Anvers à Granara, le 31 décembre 1567, dans P. Genard, *Aenteekening over de vervolgingen ingesteld ter gelegenheid van het bestag gelegd op een handschrift getiteld : Les moyens de remédier à Anvers*, p. 12.

¹ Voir Groen, *Archives*, t. III, p. 52, et Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalain*.

Sur ces entrefaictes le frère de Straelen, qui est son lieutenant, marchoit avec XL hallebardiers vers le monastère des prescheurs, à la suyte de 11^e blistres, Wallons et aultres, que désiroient le pillage; et, approchant le dict monastère, il feict faire halte et appeller quelques frères, desquelz il ne s'en trouvit que deux, en demandant où estoit le demeurant? Qu'ilz respondirent estre caichez vers leurs parentz et amyz par la ville. Il dict que tous heussent à desloger, et que s'ilz avoient besoing d'habitz séculiers, que la ville leur en furniroit. Il demanda aussi quelz meubles ilz avoient par là? Et les dictz frères dirent que l'on n'y avoit rien lessé que ung peu de bleds; quoy entendu il se partit avec ses satellites. Et cecy sçay-je de ceulx qui sont esté présentz. L'on avoit jecté hors des monastères tous religieulx et religieuses, que le dict Sr prince par l'appoinctement at voulu estre remis.

Au temps de la deffaicte le populaire voulut sortir pour secourir les frères, qu'avoient fort à faire, et en feict la femme de Tholouse ¹ grande poursuyte, laquelle alloit de rue en rue criant que l'on lessoit meurdrier son mari avec sa compaignye. En ce qu'elle disoit vray, car il at esté si vivement poursuivy qu'il y est demoré, et j'entendz que comme il estoit armé à preuve d'arquebouse, que l'on le feict mourir tenant ses deux bras estendus, soubz lesquelz, après avoir couppé les boucles de sa cuirasse, il reçeut force coupz de pistoletz en eugne chambre ². L'on trouvit force lettraiges sur luy ³ et mesmes une liste des capitaines et gens qu'il avoit et attendoit, avec une lettre de son frère ⁴, escripte le mesme jour de la bataille, que fust le jedy XIII. Il at esté plus fin que luy de n'estre sorti de la ville, ce que voulut faire ledict peuple, dont ledict prince ne les pavoit garder, encores qu'il leur dict qu'il y avoit vi^e chevaux qui les romperoit fus-

¹ Ce qui confirme l'on-dit du récit de Strada, édition citée, t. II, p. 9. La femme du seigneur de Toulouse était Catherine de Ghoor, fille d'Allard de Ghoor, seigneur de Caldenbroeck. Elle n'eut de son mari qu'une fille unique, mariée à un gentilhomme clévois, à laquelle les archiducs Albert et Isabelle rendirent plus tard la terre de Toulouse.

² Il y a des versions différentes sur la mort de Jean de Marnix. Voir Strada, édition citée, t. II, p. 8; les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 302; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxxvii en note, etc.

³ Ce fait est confirmé par la correspondance de Beauvoir : Gachard, ouv. cité, pp. cxxvii et cxxviii en note.

⁴ Marnix de Toulouse alors, comme on l'a vu, trésorier de la confédération de Brederode et des églises réformées.

sent-ilz iv mil. Ilz rompirent la Porte-rouge et saillirent, et se tint Straelen au dehors d'icelle, mais ilz ne passarent poinct outre et leur souffist de veoir les nostres de loing; en ce qu'ilz furent bien advisez, car ilz heussent treuvé à qui parler, et leur avoit dressé le Sr de Beauvoir des belles embusches et attrappes, de sorte que ilz fussent esté coppez de tous costelz; ce que leur avoit assez prédit ledict prince, lequel, enfin, moiennat l'accord, duquel la coppie vad avec ceste, conforme aux traictez précédentz desquelz l'on ne voudroit sortir ¹. Touttesfois tous gens de bien dient ouvertement que l'on n'at jamais heu milleur moien que le vendredy xiv^e, lorsque se feict ledict traicté, pour mettre fin aux troubles; car il fust esté aysé, ad ce que dict Malpas, de jecter les calvinistes hors, qui furent bien ayses de poser les armes, et la ville se fust repurgée et le magistrat remiz en auctorité qui est icy en bon nombre ², et n'ont d'aulture moien pour appaiser les troubles et asseurer leur ville, selon que dict Mr de Berlaymont, que en donnant satisfaction au prince d'Orengé, qui ne l'aurat si ce n'est par pardon général, à quoy il prétend ouvertement et y introduyre la confession d'Augsbourg.

Mr de Berlaymont at opinion que en fin il se saisira d'Anvers, que sera sa ruine.

Le filz de van der Aa ³ dict que Son Altèze ne permectra qu'il prengne iv^e chevaux, ou arme batteaulx ⁴; mais il faict à doubter qu'il ne le lessera pour cela, puisque l'ung et l'aulture se faict à telle fin que l'on peult facilement congnoistre. Car, puisque ledict prince at les clefz, il fust esté bien

¹ Nous n'avons pas cette annexe de la lettre de Morillon. L'accord en question se composait de deux parties, l'une rédigée le 13, l'autre le 14. On en trouve le résumé substantiel dans Gachard, *loco citato*, pp. cxxx, cxxxi et cxxxii, cxxxiii, et le texte dans Bor, édition citée, pp. 157, 158. Cet accord portait, entre autres choses, dans sa première partie : que les contrats du mois de septembre, relatifs aux deux religions, resteraient debout, et que le magistrat ne recevrait pas de garnison sans le consentement de la commune. Dans sa seconde partie il portait : que les contrats du mois de septembre seraient observés tant que le Roi et les États généraux n'auraient pas disposé sur le fait de la religion, etc. Ce sont là, sans doute, les clauses auxquelles le prévôt d'Aire fait allusion.

² Voir Gachard, *loco citato*, pp. cxxxvi et suivantes.

³ Le fils du secrétaire van der Aa s'appelait Jean Christophe. Il était sans doute, dès cette époque, employé dans les bureaux du gouvernement. Il devint plus tard secrétaire du conseil d'État.

⁴ La deuxième partie de l'accord, dont il est question ci-dessus, autorisait les deux seigneurs gouverneurs d'Anvers à lever, s'ils le trouvaient nécessaire pour la garde de la ville, et après avoir pris l'avis de la commune, quatre cents chevaux, et à mettre des bateaux armés sur l'Escaut.

aysé de recevoir garnison de Madame si l'on voudroit. Mais j'entendz que le lendemain les calvinistes furent commiz à la garde des portes comme par avant.

Le dict filz de van der Aa dict que Madame at advisement que le dict prince est en telle terreur et appréhension que chascun soir il regarde soubz son liect et derrière les tapiz s'il n'y at personne; et jusques ores, dict M^r de Berlaymont, que le prince, le comte d'Hooghstraeten et le comte de Hornes n'ont voullu renouveler le serment ¹, et dict le prince qu'il contentera Sa Majesté, et est en grande diffidence contre le comte d'Égmond à cause qu'il l'a faict ².

Le pensionnaire de Louvain ³ n'at failli de se trouver en Anvers lorsque les troubles y estoient, soubz couleur que c'estoit pour parler au prince d'Orange et se purger vers luy de quelque charge dont l'avoit chargé. Il n'avoit mal choisi le temps.

Ilz ne sont comparuz la moictié des calvinistes aux presches, depuis les troubles, que se trouvoient auparavant, ce que me faict croire qu'ilz ont donné congé à ceulx de Valenchiennes de faire appointement tel qu'ilz polront. Et l'on dict pour vray que Bernoille s'est parti et qu'il a esté tant fesché contre Hermannus qu'il a présenté 11^m escuz qui le voudroit massacrer. Ilz veoient maintenant qu'ilz ne sont à beaucoup près si fortz comme ilz se persuadoient. L'on dict que Marcos Perez voudroit aussi sortir ⁴, mais

¹ On parlera plus loin de Hornes et de Hooghstraeten. Le prince, répondant à une lettre du 6 mars, par laquelle la duchesse l'invitait à signer la formule de serment qu'elle lui envoyait, refusait le serment et, en conséquence, déclarait qu'il se regardait comme « déporté de ses gouvernements. » Le 19 mars il mandait de nouveau à la duchesse qu'il persistait dans son refus, ajoutant que, bien qu'il ne renonçât pas à ses gouvernements d'une façon absolue, il s'en tenait au moins pour suspendu jusqu'à ce que le Roi eût fait connaître sa détermination à cet égard. Groen, *Archives*, t. III, pp. 45 et suivantes. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cliv et suivantes.

² A Anvers on disait publiquement que le comte d'Égmont s'était déclaré contre la ligue; qu'il serait fait général de l'armée levée contre elle; et les confédérés le menaçaient du sort qu'avait eu M. de Guise en France. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 514.

³ M^e Roland de Rycke dont on a déjà parlé plusieurs fois.

⁴ Depuis quelque temps Marcos Perez et Charles Van Bombergen entretenaient une correspondance suivie, au nom des réformés d'Anvers, avec le secrétaire William Cecil et avec Thomas Gresham, facteur de la reine Élisabeth, dans le but d'obtenir que la reine Élisabeth intervint auprès de Philippe II pour empêcher la chute des églises réformées des Pays-Bas. La réponse fut sans doute peu

que le prince ne le veult permettre. Ainsi faisant, si le consistoire perdt telz pillartz ¹, il sera bien tost par terre, et tous les aultres qui deppendent de celuy d'Anvers; et j'espère que, avec la grâce de Dieu, ceste tant malheureuse secte [calviniste] se ferat tant à congnoistre que, à la fin, chascun l'abhorrirat comme abominable et pleine de sédition, et qu'il sera facile l'exterminer hors de ces pays. C'est ung grand bien qu'ilz ne se peulvent accorder avec les martinistes, qui dient ouvertement qu'ilz s'accorderont plustost avec les catholicques que avec eux; et dient qu'ilz ne songent que meurtres et pillages, ce qu'est véritable. Ilz ont fait courir bruyct de rassembler au dict Oostrewele quelque nouvelle compaignie, ce que n'at point de suyte; mais bien qu'ilz font gens ailleurs comme entendrez par la lettre de M^r Bordey ².

Si leur emprinse heust succédé, Canticrode estoit sur le billet pour estre bruslé, dont M^r Bordey s'est trouvé en peine, et de la charge qu'on donnoit à voz entremecteurs de ce qu'elle n'estoit mieulx gardée, pour estre place tenable sans le canon. Nous en avons parlé, à nostre retour, à M^r de Berlaymont et au président, qui ne sont d'avis que l'on y mette gens dedans; que si ce fut de par vous, ou par la court, donneroit jalousie à ceulx d'Anvers, je dictz les mauvais, d'eulx en saisir, et peult-estre voler la tour, comme dict M^r de Berlaymont que le prince d'Orange n'y voudroit faillir. M^r Viron en doibt parler à Son Altèze, que, je suis seur, sera de peu d'effect, comme je veoidz bien que l'on ne se déclarera contre Anvers, ny que l'on ne luy donnera cause de se déclarer, tant que l'on polrat avec honneur dissimuler. Aussi ce seroit tout perdre et donner cause de quéri-monie à tant de gens que perdront leur bien avec elle : car les manants de ceste ville tirent plus de cl^m florins sur Anvers pour les rentes qu'ilz on acheté sur icelle. Le milleur, pour préserver ladicte place, nous samble que ledict Viron y voye traicter avec le drossart, affin qu'il prende la garde et

encourageante, car Perez finit par demander à Gresham si lui et ses amis pourraient se retirer en Angleterre. Cette fois il reçut pleine satisfaction. Dans la seconde moitié du mois de mars, jugeant la cause de la réforme perdue, Marcos Perez disparut d'Anvers se rendant à Breda, et de là gagna l'Allemagne ou l'Angleterre. On se rappelle qu'il fut banni par contumace avec sa femme. Voir Mertens et Torfs, ouvr. cité, pp. 342, 538, 404, 403, etc.

¹ Pilliers, soutiens.

² Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. cxxxvii et notes.

tiegne gens enrollez de voz subjectz, que seront tenuz d'y faire guect et garde. quant il sera de besoing, affin de tenir contre une course, ce qu'est faisable pourveu que l'on se garde de surprinse et face bon guect en temps dangereux; mais l'on ne sçauroit résister à ceulx d'Anvers s'ilz venoient avec artillerie, pour ce qu'il n'y at deffence. Et serat mieulx de fouir en terre ce qu'il y a de chambres et arquebouses à crocq, que, si la place se perdoit, que Dieu ne veuille, les ennemyz s'en servissent et aussi des armes que y sont, ce que engendreroit grande crierie contre nous; et partant nous samble mieulx que ledict Viron en face charger tout ce qu'il polrat vers Malines, en vostre maison, et donner tout l'ordre qu'il polrat pour conserver ledict Canticrode; car je tiens que Polites at aultre chose en teste, et qu'il s'est trouvé en grande peine durant ces troubles.

De mectre vous meubles audict Malines ne me samble aulcunement se debvoir faire, jusques les affaires y soient plus asseurez et qu'il y soit meilleur ordre et accord. Car ceulx de la loy prétendent n'estre subjectz au grand conseil, et que celluy-cy ne doibt avoir commandement sur eulx, et, qu'estant terroir à part, ilz doibvent juger sans appellation; et portent telle hayne audict grand conseil, qu'ilz ont faict exécuter le conseiller Mulenaere pour les impostz, qu'ilz ont tousjours païé pour ledict conseil, ad ce qu'il s'est opposé.

Et ne soit V^{tre} Ill^{me} S^{rie} en peine pour ce qu'elle veult estre remis audict Malines, qu'est pour maintenant mieulx icy, et quant il sera temps, je le y conduyray moi-mesmes. Nous ne sumes encores au bout de nous mauulx. Touttesfois je ne sçauroie avoir paour puisque Son Altèze at les armes en mains, et que Mons^r d'Egmond se démontre tant bon serviteur à Sa Majesté¹; et serat longuement, quelque assamblée que ces gueux facent, avant qu'ilz sçauront amasser si bonne gendarmerie comme celle que nous avons; et, doibz que l'on aurat achevé avec Valenchiennes, si Dieu nous donne tost ceste grâce, l'on polrat faire teste contre les emprinses et assamblées nou-

¹ Le comte d'Egmont qui était allé, comme on l'a vu, reconnaître Valenciennes jusque dans le fossé, avait montré un zèle réel pour préserver l'île de Walcheren d'un coup de main. Il avait depuis prêté à Beauvoir, pour aller attaquer Toulouse à Austruweel, deux enseignes de ses propres troupes; et c'était encore lui, paraît-il, qui avait fait décider l'attaque d'Austruweel avant que les gueux eussent eu le temps de s'y fortifier. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 295 et suivantes. — De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, mémoire justificatif du comte, pp. 148, 149, 150.

velles, et encheminer noz gens contre Maestricht, qu'est bien l'advis de M^r de Berlaymont, et par ce moien l'on tiendrait le pays de Liège en cervelle, dont l'on tireroit vivres sans si fort fouller nostre pays.

Ce que je doute le plus est que aulcungz désespérez, du costel de Frise et Geldres, se joindront avec aulcungz Clévois, que seront plus audacieux pour estre leur Duc indisposé, ou que peult-estre ceulx de son conseil, entre lesquelz il en y at telz que ne vaillent guères et nous veillent peu de bien, useront de connivence, ou les désadvoueront cy-après affin de n'offenser l'Empereur.

L'on m'escript que le S^r de Wele, que fust avec Martin van Rossem ¹, at deffié le pays de Liège, ce que je ne puis croire ou qu'il le face s'il n'at bon appui ². Il y at longtemps que Elbertus doute de ce costel, ce que me y fait penser; et viendroit mal à propoz le grand accident de Mons^r de Liège lequel, rammanant ses mestiers de Liège que l'avoient suivy devant Hasselt, descendant en son pallais du chariot, at esté blecé d'eungne harquebouse à la cheville du pied, pour ce qu'elle estoit entoillée en son manteau et ben-dée. C'est ung lieu assez dangereux, et l'on crainct qu'il en demorera affollé, si pis n'advient comme on at veu à Mons^r de Rye ³: que seroit ung dommaige très grand et dangereux pour ce pays. Je prie Dieu le remectre de brief en santé. Il at reprins ledict Hasselt par appointement, qu'ilz tiendront l'ancienne religion, répareront les églises à leurs despens, et qu'ilz luy refonderont ceulx qu'il a fait à l'arbitraige des Estatz du pays. Je croy bien qu'il n'en recepvrat mauvaïse monnoye. Aussi a-t-il fait promectre aux gens de guerre, qu'estoient dedans jusques à n^c, qu'ilz ne serviroient contre luy, qui se sont ruez dedens Maestricht, en la partie qu'est Brabant

¹ Allusion à la campagne de 1542 pendant laquelle Martin van Rossem, seigneur de Poederoyen, maréchal de Gueldre, dit Martin le diable ou Martin le noir, envahit les Pays-Bas par le nord, tandis que les armées Françaises y pénétraient par le midi.

² Le seigneur de Welle était Adrien de Bylandt; voir t. I^{er}, p. 576, note 5^{me}. Il est question des projets qu'on lui prêtait à cette époque dans la correspondance de l'évêque de Liège et dans celle du comte de Meghem avec la duchesse: Gachard, *Analectes Beligiques*, t. I^{er}, pp. 284, 286; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 506; P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, *passim*.

³ Claude-François de Rye avait succombé à Bruxelles, le 9 février, dans l'hôtel même du comte d'Egmont, aux suites d'un accident. En ramassant avec vivacité ou avec maladresse sa dague, qui était tombée, il s'était fait une blessure mortelle. Hoyneck, *Analecta*, t. I^{er}, 2^{me} partie, p. 546.

dont M^r de Berlaymont at raison se plaindre qu'il ne leur a donné lieu où ilz se devoient retirer.

J'ay escript à Boels *ut vigilet et ne dormiat si quid accidat*, car c'est chose à laquelle on peult renuncer, et j'ay déclairé que, pour chose que ce soit, je ne traicteray chose dont l'honneur et conscience soit intéressé, sçachant l'intention de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, et aussi qu'elle n'en voudroit aultrement user pour soy ¹. Je ne sçay si M^r de Berlaymont y prétendroit, mais je ne pense point qu'il feroit beaulcop à cause de la jeunesse de son filz ². Je craindroie plus que Madame de Parme n'y feist mauvais office; en ce qu'Elle gagneroit peu. Mais Madame est estrange, et m'at asseuré Bave que M^r de Berlaymont at esté contrainct Luy jurer qu'il ne tenoit intelligence avec V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie et ne luy avoir escript; *ferox et impotens animus* duquel le duc d'Albe fera la vengeance pour soy et ses amy^z sans faire bruict. Je regrette qu'il la faict si longue, car l'argent desloge comme neige, ad ce que dict M^r de Berlaymont, et se despendent chascun mois m^e mil florins. J'entendz, par ce que Bave dict, que son traicement n'y est oblié, que at commencé le premier du mois passé comme prouviser général des vivres ³. Et si a-t-on peu faict jusques ores, si l'on ne veult mettre en compte Tornay, que se devoit faire sans bruict trois mois devant qu'il s'est faict, et cela achevé l'on heust passé deux mois jouy de Valenchiennes: car, faisant l'aultre exploit, ilz ont eu moien d'eulx pourveoir, dont ilz fussent esté gardez.

Ledict M^r de Berlaymont faict grand cas que l'on s'est asseuré d'Utrecht, dont M^r de Meghe mérite un loz perpétuel, car le lieu emporte trop, et l'on n'avoit assurance de celluy qu'estoit au chasteau d'aultant qu'il deppendoit d'aultruy ⁴, et par la dicte ville l'on tiendrat Hollande, Geldres, Frise

¹ Morillon, comme on le verra plus clairement dans d'autres lettres, aurait songé, si le prince-évêque de Groesbeeck avait succombé, à faire élire Granvelle.

² Sans doute Jean de Berlaymont, voir t. I^{er}, 251, note 2^{me}.

³ Le Roi avait annoncé à Berlaymont sa nomination de surintendant général des vivres, pour l'armée que le duc d'Albe devait rallier dans le Luxembourg, par une lettre du 50 décembre 1566 imprimée dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 216, 217. On trouve dans De Jonghe, *Verhandelingen en onuitgegeven stukken*, etc., t. I^{er}, p. 51, une lettre non sans intérêt écrite par Berlaymont au duc d'Albe le 15 janvier.

⁴ Le capitaine du château d'Utrecht était sire Godefroi d'Erp, chevalier, seigneur de Warembourg. Ce gentilhomme tenait sa commission du prince d'Orange, et lui avait prêté serment. Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CLII, et notes.

et Overissel en cervelle, et l'on commanderat aux voisins, si comme Viane, Isselstein, Cullembourgh, Buren et aultres lieulx, et n'est pas si loing de Bois-le-Duc qu'elle ne la puist tenir plus subgette ¹. Et je n'ai crainct, pour les raisons susdictes, aultre lieu tant comme celluy-là, et at M^r de Berlaymont raison de l'estimer. Il me dict qu'il espéroit bien de la venue du duc d'Albe, mais peu de celle du Roy, dont tous gens de bien commencent d'eulx fascher; et certes je ne sçay à quoy il pense, et mesmes de si peu escripre et paier tout le monde de paroles. Ce n'est pas ainsi que l'on doit gouverner ².

Le comte de Meghe tient Viane serrée ³, où deux boullewercz sont fonduz, et est la villette par ce moien ouverte. Madame de Brederode luy at escript que son mari ne faisoit rien que pour le service de Sa Majesté ⁴. Il s'est jecté dedans Amsterdam où il at esté mandé par les calvinistes, et n'y at au commencement trouvé ce qu'il pensoit, et se meict de prime venue avec trois ou quatre de ses gens en une hostelrie ⁵. Son Altèze l'a faict sommer par le secrétaire la Torre et le magistrat du lieu de soy retirer. Il at demandé de veoir leurs commissions, et après les avoir veu il at respondu qu'il n'en feroit rien et qu'il ne les empeschoit poinct se tenant coy, et que quant à

¹ C'était la réflexion que faisait Viglius à Hopperus dans sa lettre du 14 mars : « magni certi momenti erit securitas Trajecti ad vicinos omnes in officio retinendos. » Hoynek, *Analecta*, t. 1^{er}, 2^e partie, p. 555.

² La duchesse écrivait le 3 mars à Berghes et à Montigny : « La dilation de la venue de S. M. nous affole et ruyné de tout en tout. » Le 25 mars elle se plaignait au Roi lui-même d'être depuis cinquante-sept jours sans lettres de lui. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 314, 322.

³ Meghem n'avait pas l'autorisation d'assiéger Vianen. Il devait seulement empêcher les vivres, les armes et les soldats d'y entrer et d'en sortir. Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 498, 499, 505, etc.

⁴ Madame de Brederode avait naguère envoyé un trompette au comte de Meghem pour lui demander un sauf-conduit au cas où il voudrait assiéger Vianen. La duchesse, en étant avertie, disait à Meghem d'accorder le sauf-conduit dans l'occurrence et d'user envers elle « de toute courtoisie convenable tant pour sa seureté que aultrement. » *Ibidem*, p. 304.

⁵ Brederode, ayant appris l'approche de Meghem, avait quitté Vianen le 26 février, de nuit, avec trois chevaux, pour se rendre au château de Nijenrode et de là à Amsterdam. Le 27, dans l'après-midi, il s'était introduit incognito en ville, avec deux gentilshommes qu'il avait pris dans sa barquette. Quelques-uns de ses adhérents parvinrent à le rejoindre, d'autres ne réussirent pas à entrer en ville. Te Water, ouvr. cité, t. IV, p. 529, Gachard, ouvr. cité, t. II, pp. 459 et suivantes; Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje (1564-1567)*, pp. 158, 159.

luy il ne feroit difficulté de sortir, mais que ce n'estoit l'intention de plusieurs seigneurs et gentilzhommes geutz ¹. Mr de Berlaymont crainct bien que la ville sera perdue, et l'apparence y est : car ilz luy viegnent plusieurs geutz de Frise et de Geldres et aultres costelz. et telle fois soixante pour ung jour, et l'on dict qu'il faict gens, et celluy que at l'artillerie de la ville en main est à sa dévotion. Il fust esté facile de pourveoir au commencement avec 11^e soldatz, car les catholicques sont en plus grand nombre; mais personne ne veult hazarder sa vie, et sont trop riches, et les calvinistes osent. Le magistrat at, doibs le commencement, prié le prince de leur permectre d'avoir gens, sans fraiz de Sa Majesté, pour la seurté de la ville : ce que ne voulurent les calvinistes permectre. L'on n'y faict rien et les maisons y sont closes. C'est dommaige que eugne si belle et riche ville se perd ainsy, et ne sçay comme ceulx qui en ont charge en sçauront rendre compte au Maistre, qui en ont dissimulé et dissimulent encores. Il y at icy ung bourgmestre qui heut hier nouvelles que mercquedy tout y fut en armes, et que les mauvais demandoient Brederode pour capitaine, dont les riches calvinistes ne sont à leur ayse, et le craignent bien aultant comme les catholicques, car ilz veoient bien que à la fin l'on viendrat au pillage ².

Le magistrat se plainct que, depuis que le prince d'Orange y fust. tout y est mal allé, et que luy disant que d'ung mot il les pouvoit ayder, il dict qu'il estoit vray mais qu'il ne le vouloit poinct faire. et qu'il ne sçavoit s'il en avoit encores le gouvernement : ce qu'il peult dire véritablement d'Utrecht, puisque Mr de Meghe s'en est saisi, et j'espère que ce sera pour tousjours, puisqu'il l'at mérité. Le dict magistrat requit le dict prince d'Orange ung mois de long d'y venir pour empescher la cène; il y vint le lendemain qu'elle y estoit tenue, dont ilz sont délibérez en temps et lieu faire doléance. Je n'en diray davantage, estimant que de ce et aultre chose entendrez plus

¹ Sur la situation d'Amsterdam et sur la mission de Jacques de la Torre auprès de Brederode, voir les lettres échangées entre la duchesse et son envoyé, dans Gachard, ouv. cité, t. II, pp. 459 et suivantes. On peut consulter aussi avec fruit Wagenaer, *Vaderlandsche historie*, t. VI, pp. 213 et suivantes. La plus grande partie de son récit est basée sur des documents officiels.

² Le prince d'Orange ne voulut pas donner ostensiblement la main à la nomination de Brederode comme colonel des gens de guerre d'Amsterdam, que demandaient les sectaires, mais il envoya à Brederode un gentilhomme avec des instructions secrètes : voir Gachard, ouvr. cité, pp. cxlvii, cxlviii.

grande seurté par les lettres d'Oosterwick, qui est plus prez ¹. L'on dict qu'il estoit plus que temps que le dict Brederode se retirist de Viane, pour ce que le duc Erich et comte de Meghe estoient après pour luy faire un mauvais tour et le surprendre au dict lieu pour tant de vileinies qu'il avoit dict d'eulx ².

Ceulx de Dordrecht tiegnent ferme. Aussi font quasi toutes les villes de Hollande, mesmes Harlem, où il y at un bourgmestre qui at conservé les églises, disant qu'il n'y vouloit lesser toucher jusques à ce que l'on verroit quel prouffict en recevroient les voisins, et lorsqu'ilz s'en trouveroient bien qu'il permectroit la rumpture des imaiges, qu'estoit chose à laquelle l'on pouvoit facilement recourir, et moingz que en deux heures, y mectant à force ouverte.

Amersfort, qu'est du pays d'Utrecht, at aussi tenu bon; et demandant un jour le prince d'Orenge au bourguemestre s'il estimoit de pouvoir toujours conserver les églises? Il respondict promptement que cela deppendoit de luy ³. Je ne scay ce que respondrat M^r le président et conseil de la Haye ⁴ que y ont souffert si mal estre traictéez les églises par un homme seul.

Le chancelier de Brabant demeure arrêté à Bois-le-Duc, où un capitaine Bomberghe ⁵ luy at donné garde et le tient comme prisonnier, et sans

¹ Splinter de Hargen, seigneur d'Oosterwyck : voir t. 1^{er}, p. 257, note 4^{re}.

² Dès le 2 mars Meghem, écrivant à la duchesse, lui demandait si, au cas où Brederode voudrait rentrer à Vianen, son opinion était « de le trousseur en chemin », et s'il pouvait le faire. La duchesse lui répondait le 4 « : mon cousin, vous entendez qu'il faut exécuter de telles choses et non les consulter. » Gachard, ouvr. cité, t. II, p. 500.

³ Ce bourgmestre d'Amersfoort était Adrien d'Egmont-Meresteyn, appartenant à un rameau d'une branche cadette de la maison d'Egmont. A la différence de plusieurs gentilshommes de sa branche, qui se mêlèrent aux mouvements insurrectionnels, il resta catholique et royaliste, et fut encore bourgmestre en 1568, 1571, 1574, etc. *Beschryvinge van Amersfoort*, pp. 394, 398, etc.

⁴ Le président Corneille Suys, voir t. 1^{er}, p. 241, note 5^{me}.

⁵ Antoine van Bombergen, natif d'Anvers, parent des Bombergen dont il a été question t. 1^{er}, p. 466, note 1^{re}. Cet homme de guerre avait d'anciennes relations avec Brederode, ayant servi dans la bande d'ordonnance dont celui-ci était lieutenant, et que commandait en chef le seigneur de Brederode, père. Naguère il avait servi comme capitaine dans l'armée huguenote de Condé. A son retour de France il s'était fixé à Anvers, et la duchesse avait donné plusieurs fois l'ordre de l'arrêter, tant à Anvers qu'à Bruxelles, sans être obéie ou sans qu'on réussit à lui obéir. Bombergen, qui était confédéré, était entré à Bois-le-Duc le 16 février, envoyé par Brederode afin de se rendre maître de la ville et de

qu'il puist envoyer ou recevoir lettres. Et le rammena l'autre jour hon-teusement comme prisonnier d'ung lieu où il s'estoit allé récréer, dont le povre chancelier fust en telle cholère qu'il presentit le combat au dict Bomberghe, qui ne s'en feict que rire, et luy dict que s'il pouvoit tant faire que son beau filz, ou M^r de St-Bavon ¹ vinst en son lieu, qu'il le lesseroit aller. Il at cherché moien d'eschapper mais ce at esté avec si peu d'advis que le dict Bomberghe s'en est donné garde, et at miz en prison ceulx qu'avoient entrepris la pratique. L'on y avoit envoyé eugne trompette avec ung advocat pour sommer les trois membres de la ville affin de renvoyer le dict chancelier, qu'estoient assez enclins à le faire, mais Bomberghe dict qu'ilz pouvoient ordonner ce que leur plairoit mais qu'il en feroit ainsi que luy plairoit. M^r du Reulx me dict que le dict chancelier avoit escript eugne lettre à son beau filz qu'il avoit monstré au conseil d'Estat que disoit : « Monst^r mon filz, je ne sçauroie que vous escripre, sinon que je m'apper- » çois que vous m'avez trahi malheureusement et meschamment. » Aussi Madame la chancelière at esté ung temps sans vouloir veoir ny parler à son dict beau filz, qui at adverty pieçà son beau père qu'il perdoit temps et feroit bien de retourner, ce qu'il n'at voullu croire estimant de faire mer-veille à force de boire avec les serments, que se sont mocquez de luy.

Le dict Bomberghe faict son compte tenir Bois-le-Duc ainsi comme Bre-derode fera Amsterdam, et je tiens que l'on jectera quelque chief dedans Maestricht. Mais si l'on emporte Valenchiennes, ainsi que l'apparence y est, il sera facile de la dompter, comme dict M^r de Berlaymont, faisant venir force artillerie par la Mase ², que se fera quasi sans fraiz, et par là se asseu-rerat Brabant et Liège, et lors polrat-on approcher Bois-le-Duc. Et quant à Amsterdam, l'on la tiendrat subjecte au moien d'Enckuizen et Herlingue ³,

s'opposer à ce que le comte de Meghem y mit garnison. Plus tard il fut frappé d'une sentence de bannissement et de confiscation des biens, imprimée dans Van Vloten, *Nederlands opstand*, etc. (1564-1567), p. 207, et il se réfugia à Wezel, dans le duché de Clèves, d'où la duchesse de Parme et le duc d'Albe essayèrent vainement de le faire expulser. En 1574 Bombergen fut exclu du pardon gé-néral. Voir Van Vloten, ouvr. cité (1567-1572), pp. 57, 58; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cx1, cx11, 555, 556; P. Cuypers-van Velthoven, ouvr. cité, pp. 199, 212, et *passim*; *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 499, etc.

¹ Le conseiller d'Assonleville et Viglius.

² La Meuse.

³ Harlingen.

qu'est du gouvernement de Mons^r d'Areberg, auquel il commande absolument et tient en bride ceulx de Groeningue. Ainsi peulvent faire ceulx qui ne dissimulent et vont rondement en besoigne.

Je ne veulx obmectre que Mr du Reulx m'at parlé fort à la charge du prince d'Orange, qu'il dict avoir ouvert lettres du Roy, dont n'ay jamais oy parler; mais il l'asseure comme chose véritable.

Si mes lettres du ix^e et du x^e du mois passé sont arrivées, V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} aurat entendu la poursuyte que font icy le marquis de Berghes et Montigny affin que ceulx que les ont envoyé en Espagne les en retirent, et comme Warluzel, selon qu'il est inventif, vouloit que cela se procurist par V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie}, affin de gagner la grâce des seigneurs : ce que l'archevesque de Cambray treuvoit bon. Touttesfois l'on at tant faict, ad ce que me dict le filz de van der Aa, que Madame en at, par deux fois, escript au Roy, et la dernière au v^e du mois passé¹; mais, si elle veult jouer à barres seures, elle en userat ainsi que V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} dict, ou elle s'en répentira.

LXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 53. — M. F.)

Bruxelles, le 24 mars 1567.

Monseigneur : ce matin nous sont venues les bonnes nouvelles de la reddition de Valenchiennes, que se feict hier à trois heures, dont Dieu soit loué, et se sont miz à la miséricorde de Sa Majesté, après avoir refusé si

¹ Cela est exact. Le 3 janvier la duchesse avait demandé au Roi, dans ses lettres françaises, qu'il permit à Berghes et Montigny de revenir. Seulement, dans ses lettres italiennes de même date, elle disait qu'elle avait agi à l'instance des seigneurs et que son opinion personnelle n'était pas changée. Le 3 mars elle annonçait de nouveau aux deux seigneurs, retenus à Madrid, qu'elle venait de solliciter leur renvoi. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, pp. 304, 316.

bons partiz que l'on leur at offert; et fault bien dire que c'est Dieu qui conduict les affaires, et les at aveuglé¹ ! Car, selon que j'entendz de Mr le président (qui se recommande bien humblement à la bonne grâce de Vtre Ill^{me} Sgr^{ie} et ne se trouve point bien), depuis que Mr le duc d'Arschot et le comte d'Égmond n'avoient sçeu adresser l'appoinctement, quelque advantaigeulx qu'ilz l'avoient taillé pour ladicte ville, sur la considération qu'ilz avoient combien il emportoit que ceste espine fust tirée du pied, et qu'ilz ne vouloient sur leur si fondé advis estre refusez de Son Altèze, toutesfois lesdictz Valenchiennes, s'arrestant sur ce qu'ilz avoient esté advertiz d'Espagne, de telz que l'on peult bien facilement penser, et plustost que Son Altèze n'avoit reçu les lettres de Sa Ma^{te} que ne vouloit que l'on y menist l'artillerie si le camp ne fust assez puissant pour garder l'artillerie et donner assault, craindant que l'on heust reçu honte et dommage, ilz ont continué en leur négative jusques ilz ont congneu que c'estoit à certes que l'on les vouloit battre. Car, aiant esté resolu de renforcer le camp et de mener la batterie pour en faire une briefve fin, puisque l'on s'y estoit attaché, le sieur de Noircarmes, aiant reçu le mandement de Son Altèze, n'at dormi et at si bien diligenté sa poursuite qu'il les at fait venir au point. Car, doibs qu'il avoit fait jouer des orgues, ceulx du dedans sont estez si estonnéz que incontinent ilz ont donné signe pour parler, et envoieé vingt députez qui offroient de recepvoir l'appoinctement que les dictz deux seigneurs leurs avoient offert. Sur ce quoi le dict sieur de Noircarmes respondit qu'il estoit marri qu'ilz ne l'avoient accepté lors qu'il leur estoit offert; mais qu'il avoit maintenant aultre charge, qu'estoit de sans dilay passer outre en son emprinse. Ilz priarent que l'on ne feicst rien aux prédicantz; ad ce qu'il respondit que s'ilz se pouvoient saulver tant mieulx, mais que toute la grâce qu'il leur polroit faire estoit qu'il ne permectroit leur estre faicte aucune foule, par qui que ce fust, jusques Madame auroit ordonné sur leur faict. Et se véantz si pressez, ilz se sont renduz sur cela; qu'est ce que l'on sçait de particularitez jusques à présent, du moingz ce que m'en a dit Mr le président. Dieu soit loué de

¹ Noircarmes étant entré à Valenciennes le jour de Pâques fleuries, 23 mars, dans l'après-midi, avec treize enseignes d'infanterie, avait dépêché incontinent un courrier à Bruxelles. *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, pp. 524, 565. — Le Boucq, *Histoire des troubles advenus*, etc., p. 25. — Strada, édition citée, t. II, pp. 25, 24, etc.

tout! j'espère que cecy servirat d'exemple, et tiens fermement que, quelque braves que ceulx d'Anvers soient, ilz viendront à *jube* devant huit jours. Il est maintenant temps de les presser à recepvoir garnison de par Sa Ma^{te}, et casser celle qu'ilz ont prins, et que après l'on leur face poser les armes jusque l'on saiche ce que Sa Ma^{te} vouldra ordonner à leur endroict. Et ceulx de Bois-le-Duc et Maestricht suivront bien tost.

Je ne crains maintenant Amsterdam, où ceulx qui suivent Mr de Brederode font beaulcop d'insolences et ont très mal traicté le secrétaire la Torre, qui est eschappé de leurs mains par l'adsistance de l'escouette¹.

Mr de Noircarmes at esté heureulx, après tant de contradiction, avoir si galandement exécuté son emprinse, et prévenu ceulx qui lui pensoient faulcher l'herbe soubz le pied. Il est à cheval pour soy et sa troisieme génération, et le prince d'Orange en terre, quoy qu'il sçaiche faire.

Ainsi que j'escripvoie ceste, vostre suffragant m'at envoie ce billet, *et quia in die bona venit*, je supplie V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie d'avoir pitié de ce bon et vénérable viellart, car certes je ne le sçauroie ayder sans me grandement discomoder, que je feray plus tost que de le veoir en ceste peine et necessité, que luy polroit abbréger ses jours, dont j'auroie trop de regret.....

¹ C'étaient des gentilshommes de Brederode, parmi lesquels Lancelot, son frère bâtard, et quelques Frisons, qui avaient fait le coup le 17 mars. Ils avaient enfermé le secrétaire de la Torre dans sa chambre, au Dam, lui avaient pris ses papiers les plus importants, qu'ils avaient remis à Brederode, et jusqu'à son coffre, et l'avaient menacé de mort. Voir Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje* (1864-1867), p. 159; Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 569, note 2^{me}; Waguacq, *Vaderlandsche historie*, t. VI, p. 224, etc.

LXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. IV, fol. 69 à 71. — M. F.)

Bruxelles, les 24, 26 et 29 mars 1567.

Monseigneur : depuis que Valenciennes s'est rendue, selon que aurez jà entendu, Son Altèze at escript à Mons^r de Noircarmes de remectre l'ancienne religion catholicque et le service de l'église; faire poser les armes, et se saisir des deux prédicantz et des principaux aucteurs de l'esmotion ¹. Si l'on faict ce que l'on doibt, l'on mettra la main, tant là que ailleurs, sur tous ceulx que sont du consistoire. Son Altèze, par l'advis des S^{rs} comtes d'Égmond, Aremberg et de M^r de Berlaymont, avoit dressé quelques articles d'appointement advantageux pour ladicte ville, tant estoit-elle convoiteuse, par quelque moien que ce fust, les réduire tost ²; mais Dieu at esté servi que le sieur de Noircarmes ayt prévenu les dictz articles, qu'est un grand bien pour le pays, et dont il aurat perpétuelle louange mais accompagnée de grande envie.

J'entendz que ceulx qu'avoient adverti depuis l'Espagne ceulx de Valenciennes de la première détermination de Sa Majesté, les ont aussi adverti de la seconde, qu'estoit que s'il y avoit assez de gens, que l'on heust non-seulement de battre ladite ville, mais de la raiser et tuer tout, saulf femmes

¹ La *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, ne donne pas de détails sur les affaires de Valenciennes. Gaspar de Robles était chargé, entre autres choses, d'en entretenir le Roi; voir pp. 324, 325. D'autre part les lettres en langue française de la duchesse, à partir du 25 mars, ne se trouvent pas aux *Archives du Royaume* à Bruxelles: *ibidem*, note 1^{re}.

² Cet appointement portait: « que les habitants de Valenciennes se rendent, et qu'ils reçoivent » une garnison; que la ville étant rendue et la garnison entrée, il sera permis à ceux qui voudront » obéir au Roi d'y demeurer impunément, et que les autres se retirent aussitôt après la reddition » avec tout ce qu'ils pourront emporter.... » Strada, édition citée, t. II, p. 22. Voir, en outre, les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1^{er}, p. 313.

et enfants, et que cela les at si fort estonné qu'ilz se sont miz en la miséricorde de Sa Ma^{te} ¹.

Touttesfois Son Altèze n'at encores aucunes lettres de ce de Sa M^{te}, à laquelle elle at despesché ceste nuict, environ trois ou quatre heures devant que les nouvelles dudict Valenciennes sont venues ², qu'elle doibt envoyer d'icy à trois ou quatre jours. Je pense que l'ambassadeur don Francisco d'Alava ³ ne tarderat tant à les mander en Espagne ⁴.

J'ay demandé à van der Aa si Madame avoit rechargé sur le renvoy du marquiz de Berghes et de Montigny par le courrier parti en nuict. Mais il dict que non, et je pense que pour cela ne se fera plus ou moings.

Son Altèze, et toute ceste court, sont fort allègres desdictes nouvelles, comme sont tous gens de bien ⁵, mais les calvinistes d'Anvers n'en feront grand feug de joie. Aussi ne fera le prince d'Oranges.

Ceux de Gand dient qu'ilz feront cesser les presches toutes les fois qu'il leur sera commandé ⁶. Je m'esbahis comme l'on diffère tant à faire ledict commandement, et pour quelz respectz, puisque les dictes presches sont si pernicieuses, que j'espère cesseront doresmais d'elles-mesmes, et que toutes ces folles emprinses yront en fumée, si le Roy poursuit sa détermi-

¹ Ceci est une erreur. Le Roi avait écrit le 15 mars qu'on devait commencer par faire les opérations préliminaires d'un siège, en laissant aux gens de Valenciennes le temps de se reconnaître, mais « que si après cela ils ne vouloient point se rendre, qu'on ne feignit point de battre, et de faire en cette occasion tout ce qui est du devoir des troupes; toutefois que non seulement on se gardât de tuer les enfants, les vieillards et les femmes, mais qu'on ne tuât pas même un habitant, si ce n'est qu'en résistant il se déclarât ennemi. » Strada, *loco citato*, p. 20.

² Ces détails si précis sont confirmés par la *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 522.

³ L'ambassadeur de Philippe II à Paris, voir t. 1^{er}, p. 570, note 1^{re}.

⁴ En effet ce fut par Alava que le Roi connut la reddition de Valenciennes. A la date du 24 avril les lettres de Marguerite de Parme, postérieures au 23 mars, n'étaient pas encore arrivées en cour. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 529.

⁵ On trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 11, p. 652, une circulaire de la duchesse, en date du 28 mars, adressée entre autres au grand conseil de Malines, pour faire part de la prise de Valenciennes et pour ordonner d'en faire rendre grâces à Dieu.

⁶ Ceci est confirmé par le *Verstag van 't magistraet van Gent*, souvent cité, pp. 76, 77 et suivantes. En conséquence d'une autorisation de la cour, que des députés du magistrat étaient allés demander à Bruxelles, les prêches furent défendus à Gand par proclamation du 29 mars. Le 17 avril le comte d'Egmont écrivait au Roi que les prêches et l'exercice de la nouvelle religion avaient cessé, en un mois de temps, en Flandre, que toutes choses y étaient désormais comme par le passé, etc. : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 524.

nation de venir, qu'est necessaire, quante ores toutes les villes seroient réduictes, pour remettre la justice, politier le pays et pourveoir à l'advenir, affin que ne tombons plus en samblables dangiers, comme nous ferons infailliblement si Sa Majesté ne vient.

Bruxelles, le 26 mars 1567.

Curiel m'asseure que le Roy at escript à Madame de faire bonne justice, des rebelles et d'estre sévère, ce qu'il ne feroit, ne fût qu'il entend de venir, et feroit accommoder les affaires s'il ne venoit. Aussi m'at-il dict, en grand secret, que Madame luy at dict que le prince d'Oranges se vante d'avoir lettres de V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie qui luy promet le pardon du Roy et faire avoir la carte blanche, dont Madame se trouvoit esbahie. Je luy ay dict que je ne le croyois et que je le tenoie pour chose controuvée et vray mensonge, pour par ceste fourbe obtenir plustost de Madame pardon, ad ce que ledict prince prétend non seullement en particulier, mais en général, et en ont tenu ceulx d'Anvers long propos; mais Madame leur at fort bien respondu, et les presse de recevoir garnison de par le Roy'.

Ledit Curiel dict que, ayant Son Altèze commandé à ceulx d'Anvers de faire sortir Vilers qui a conduict toute l'emprinse de mer, le prince d'Oranges dict que si l'on faisoit sortir sa suyte que l'on le pouvoit bien aussi faire deslouer. Ledit Vilers est journellement avec luy à sa table, et ont mangé chair publiquement, et y sont venuz les capitaines de ceulx que sont esté ruez jus à Ostrewele; et assure Curiel que l'argent qu'ilz ont heu est sorti de la maison du dict prince, qui se ressent fort contre le comte d'Egmond, et dict qu'il a faulsé sa foy aux confédérés, ce que sa femme dict à celle de Mansfeld qu'elle appelloit traictre pour n'avoir tenu sa foy. Ad ce que fut respondu s'il estoit traictre qui servoit son Roy et Seigneur? La femme de Hooghstraeten luy dict, et au prince, qu'ilz l'estoient, et sortit avec une hucque et chambrière, sur ung chariot empruncté, fort désolée pour ce que Hooghstraeten ne se vouloit départir du prince.

Doctor Hermannus fust hier rencontré à trois chevaulx ainsi qu'il sortoit de ceste ville; il me samble que l'on l'auroit bien si on vouloit. L'on dict

* Voir Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. cxxxviii et suivantes.

que Marcos Perez est sorti devant hier d'Anvers et que Hames y est ¹; mais je n'ay encore la certitude de l'ung ny de l'autre.

Bruxelles, le 29 mars 1567.

Le bourgmestre d'Amsterdam dict avoir ouij dire au prince d'Oranges qu'il se tient déporté de tous ses gouvernements, puis qu'il n'a voullu pres-ter le serment requiz par Son Altèze. C'est merveille comme il demeure à Anvers. Il vouloit renvoyer ledict bourguemestre, pour les affaires de sa ville, vers Brederode, disant qu'elle en seroit bien servie et qu'il luy en escriproit volontiers ².

C'est chose non créable des biens que viegnent icy de jour à aultre d'Anvers. Tous les gens de bien se saulvent avec le leur. C'est la belle liberté que l'on at voulu maintenir aux estrangiers, que les bons marchantz sont contrainctz d'eulx saulver. Et encores ne sont à ceulx du magistrat les yeulx ouvertz, que dient avoir moiens de rappaiser le tout (ce seroit avec pardon général), que leur faict dire la craincte qu'ilz ont que la court y mettra la main, qu'est plus que nécessaire. Et serat bien aysé doibs que Maestricht aura receu garnison, qu'est bien force qu'ilz facent; car le régiment de Mons^r de Hierge est jà à Namur, et celluy du comte Charles ³ à Gembloux, pour aller celle part avec aultres comme Schaumbourg ⁴ et Eberstein ⁵, avec le canon que viendrat par la rivière sans grandz fraiz, que je m'asseur ilz n'attendent jamais: car il y a beaulcop de gens de bien que feront maintenant teste contre les mauvais, et les bourguemestres sont

¹ Sur Hammes, voir plus haut, p. 304, note 2^{me}.

² Sur les intelligences du prince avec Brederode, voir Gachard, *loco citato*, pp. cxlvii et suivantes.

³ De Mansfeld.

⁴ Le comte Bernard de Schauwenbourg, fils de Jean, prévôt de Luxembourg, et de Françoise de Brandebourg, avait été jadis lieutenant-gouverneur du duché de Luxembourg sous Mansfeld, et remplissait depuis 1559 la charge de capitaine et prévôt de Thionville. Il commandait un régiment haut-Allemand qu'il avait été chargé de lever. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 157. — *Publications historiques de l'institut grand ducal*, t. xxix, p. 344. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 554.

⁵ Le comte Philippe d'Eberstein, ancien colonel Allemand, pensionnaire de Philippe II, avait également le commandement d'un régiment haut-Allemand, recruté, comme celui de Schauwenbourg, dans les comtés de Ferette et de Rheingau et dans le pays de Franefort. — *Papiers d'État*, t. VIII, p. 187. — Reiffenberg, *ouvr. cité*, pp. 155, 160, etc.

bons que sont en ceste ville. Et, Maestricht recouvert, l'on aurat bon marchiet de Bois-le-Duc, où le chancellier est encores détenu avec le Sr de Merode. Ces deux lieux réduictz, Anvers sera bien malade et ceulx que y sont esbahiz.

Brederode vouldroit estre reçu en grâce, véant qu'il ne peult rien où il est, aiant le magistrat fait jurer le peuple fidélité au Maistre et à la ville. Mais Madame n'y veult pas bien entendre; toutesfois aulcungz seroient d'avis que, pour le tirer de là, l'on luy donne douces paroles, remectant le tout au Roy auquel il seroit tenu faire ses justifications: mais il sçait plus que cela.

Monsr de Liège est hors de danger de sa playe, dont je suis seur Vtre Ill^{me} Sgr^{ie} sera joyeuse, car ce fust esté grand dommaige à ce pays de le perdre, mesmes en ceste saison. Monsr de Groesbecque, son frère, m'a dict qu'il est parti contre Maseyck, et que le boulet est entré du costel de la cheville du pied et percé le talon tout oultre. L'on n'est encores asseuré si sera affollé ou non.

J'entendz que Monsr d'Aremberg et le président Viglius sont bons amyx, dont je suis joyeux.

Il y at venu lettres d'Espagne à l'ambassadeur de France¹. Le Roy estoit à Madrid, et le duc d'Albe debvoit partir. Aulcungz escripvent qu'il n'at voulu entreprendre la charge, ne fust que Sa Majesté luy promicst de suyvre. Mais l'on sçait ce que vailent telles promesses et que le Maistre fait ce que luy plaict. Vtre Ill^{me} Sgr^{ie} verrat ce que m'escript Pero Lopez, auquel je n'entendz escrire si ce n'est en généralité, craindant qu'il feictz comme Vtre Ill^{me} Sgr^{ie} pense Alonzo del Canto avoir fait de mes lettres.

Le secrétaire du prince d'Orange² at esté deux ou trois fois demander après moy; ce n'est pas pour mes affaires. Il ne m'at jamais trouvé à la

¹ L'envoyé de France près la cour de Bruxelles était alors sire Jean Ferey, chevalier, seigneur de Durescu, conseiller au conseil privé de Charles IX et chevalier de son ordre. Sa correspondance, résumée par M^r Gachard dans *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, pp. 458 et suivantes, présente une longue lacune du 26 décembre 1566 au 16 octobre 1567.

² D'après des indications ultérieures ce secrétaire doit être M^r Jean de Pennants. Il devint plus tard conseiller et maître de la chambre des comptes en Brabant, et fut adjoint, comme secrétaire, à la députation des États généraux envoyée à Gand, en 1576, pour traiter de la *Pacification*. Voir la *Correspondance de Philippe II*, t. I^{er}, p. 565, et Groen, *Archives*, t. V, pp. 414, 530.

maison. Je tiens qu'il est en peine pour son maistre et qu'il voudroit assentir quelque chose. Mais je luy diray ce que je veulx qu'il sçache, et lui parleray pour estre payé, car le prince me doibt deux ans, qu'il sera facile recouvrer s'attachant à l'hypothèque qu'est bonne. J'accouste comme feront les aultres. Il faict à croire que, quant ledict prince aurat tout tourné et viré, il yrat en Allemaigne, dont il seroit bien qu'il ne fust jamais sorti.

M. Boonen ¹ assure que le comte de Hornes at faict tout ce qu'il ha peu pour estre reçu à Maestricht; mais il n'at prins succès. En sa ville [de Werdt] il a chassé les Cordeliers et à Cortessem il at deffendu et obtenu que l'on n'at touché à l'église : ce sont actes contraires, pour se vailloir de chascung d'eulx en son temps ².

Hooghstraeten at esté petitement reçu de Madame. L'on ne dict encores pourquoy il y est venu. Depuis j'entendz qu'il s'est repateliné par le moien du comte de Mansfeld. Que dira le prince d'Orenes ³?

..... Noircarmes arrivat hier seoir, et fut plus de deux heures avec Son Altèze.

L'on at prins quelque gens à Valenchiennes que l'on dit n'avoir heu si grande faulte, comme l'on a dit. Tout y est fort paisible, l'on les désarme ⁴; je ne sçay encores les noms des prisonniers.

Je ne toucheray aux particularitez qu'escrict M. Bordey, pour non facher V^{tre} Ill^{me} S^{grie} de une mesme chose.

Plusieurs font mal leur prouffit de la venue du duc d'Albe, mesmes si c'est sans la venue du Roy, et l'on imprime que c'est pour tout gouverner,

¹ Voir plus haut, p. 157, note 4^{me}.

² En septembre 1566 Zweveghem, passant par Weert, avait trouvé l'église désolée, la comtesse douairière de Hornes et la femme du comte assistant au prêche et menant le ministre dîner au château, les Cordeliers expulsés, leurs meubles et leurs provisions se vendant publiquement au profit des pauvres de la ville, leur maison appliquée au profit de la comtesse douairière, etc. *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 469. Les deux comtesses envoyèrent leur curé de Weerdt, un curé gueux, *geuzen paep*, c'est-à-dire hérétique, à Nederweerdt pour faire le prêche, mais il fut repoussé par les habitants : *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XII, pp. 167, 179, etc. — Cortessem était un village, dont le comte de Hornes était seigneur, situé dans le comté de Looz. On y trouvait un petit chapitre de chanoines.

³ Voir Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalain*, pp. xxvi, xxvii, et Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., pp. 252, 255.

⁴ Voir Sirada, édition citée, t. II, p. 25.

et que l'on liève beaucoup de gens en Allemagne, pour casser ceux qui ont ici charge ¹. Il faut à craindre que, au moins de tels mauvais offices, l'on altérera les bons, et prétendrait plus avant, ce que Dieu ne veuille.

De Bruxelles, la veille de Pâques 1567.

LXX.

LE DOYEN BRICIUS AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXIV, fol. 206. — M. F.)

Liège, le 29 mars 1567.

Mon très honoré seigneur : encore que je pense bien mes lettres n'estre fort agréables à V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie, toutefois me confiant en l'accoutumée bienveillance d'icelle, n'ay voulu laisser partir ce courier sans l'advertir de ce qu'est advenu icy depuis mes dernières, par lesquelles estoit advertie V^{tre} Ill^{me} S^{gr}ie de la reddition de ceux de Hasselt : pour lesquels les Estatz de ce pays se sont monstrez fort favorables, pour le moingz ceux qui ont esté députez d'entre eux pour adviser les despens qu'a fait Sa Grâce Rev^{me} de Liège, en la guerre faicte contre les dictz de Hasselt, réduictz par escript à la somme de XLII^m florins proposez nécessairement; quoy nonobstant les dictz députez les ont seulement estimé à xxx^m florins; en quoy Sa dicte Grâce Rev^{me} y souffrira intérêt pour le moingz de xxx^m florins, qu'est une belle démonstration du bon vouloir qu'ilz portent vers Dieu, leur prince et la patrie. Le mesme Dieu leur veuille donner en aultres choses, concernant le lieu de ce pays, meilleur entendement!

¹ Le Roi prescrivait par une lettre du 15 mars, qui n'était pas encore arrivée à Bruxelles, de licencier les gens de guerre Wallons levés dans les derniers temps. Le 14 avril la duchesse lui faisait connaître qu'elle n'avait pas communiqué sa lettre au conseil pour éviter beaucoup d'inconvénients : *Correspondance de Philippe II*, t. 1^{er}, p. 323.

Ceux qui estoient députez pour aller à Maseyck, et dénoncer la guerre aux cytoyens du dict lieu rebelle, en cas qu'ilz ne soy volussent régler avecq rayson, n'ont fait chose que vaille, de sorte qu'il conviendra aussi passer outre par armes contre les dictz de Maseyck, que ne sera sans grande despence, de laquelle ne sçavons où furnir. Touttesfois j'espère que la reddition de Valenchiennes (de laquelle je tiens V^{tre} Sg^{rie} III^{me} sera advertie) les fera penser à leur cas plus avant qu'ilz n'ont fait jusque ores.

Quant à ceulx de Maestricht l'on espère mieulx. Les gueulx, qui sont au dict lieu, voloient contraindre les catholicques de recheveoir en la dicte ville jusque à vi^e soldatz, qu'ilz avoient enrollé, ce que les dictz catholicques n'ont volu souffrir sans l'adveu de leurs princes, pour lequel obtenir sont estez vers Sa dicte Grâce Rev^{me} les deux parties; mais ilz n'ont sçu avoir le contentement de Sa dicte Grâce. Depuis l'on dict qu'ilz sont allez à Bruxelles vers Madame la gouvernante, mais on ne sçait pour quoy. D'aulcungz dient que la reddition de la dicte Valenchiennes les aura induict d'entreprendre ce voyage pour demander pardon de leurs offenses. Dieu le doint!

Sa dicte Grâce Rev^{me} de Liège (merci Dieu) retourne à convalescence. Elle a souffert de grandes douleurs et at esté plusieurs nuytz sans reposer ne dormir, touteffois Elle n'at heu point de fièvre. Hier me dict son chapelain, qui estoit venu vers moy pour quelque chose, que l'on avoit commencé à tirer hors de la playe les osse qu'estoientz dedans, et que ses chirurgiens¹ l'asseuroient de le guarir dedens ung mois prochain. Il seroit bien besoing que desjà Sa dicte Grâce fust sur pied, comme V^{tre} Ill^{me} Sg^{rie} peult penser.....

¹ D'après Dewez, *Histoire du pays de Liège*, t. II, p. 468, note 2^e, le chirurgien qui traita le prince-évêque s'appelait Hugues Bourlette.